

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE

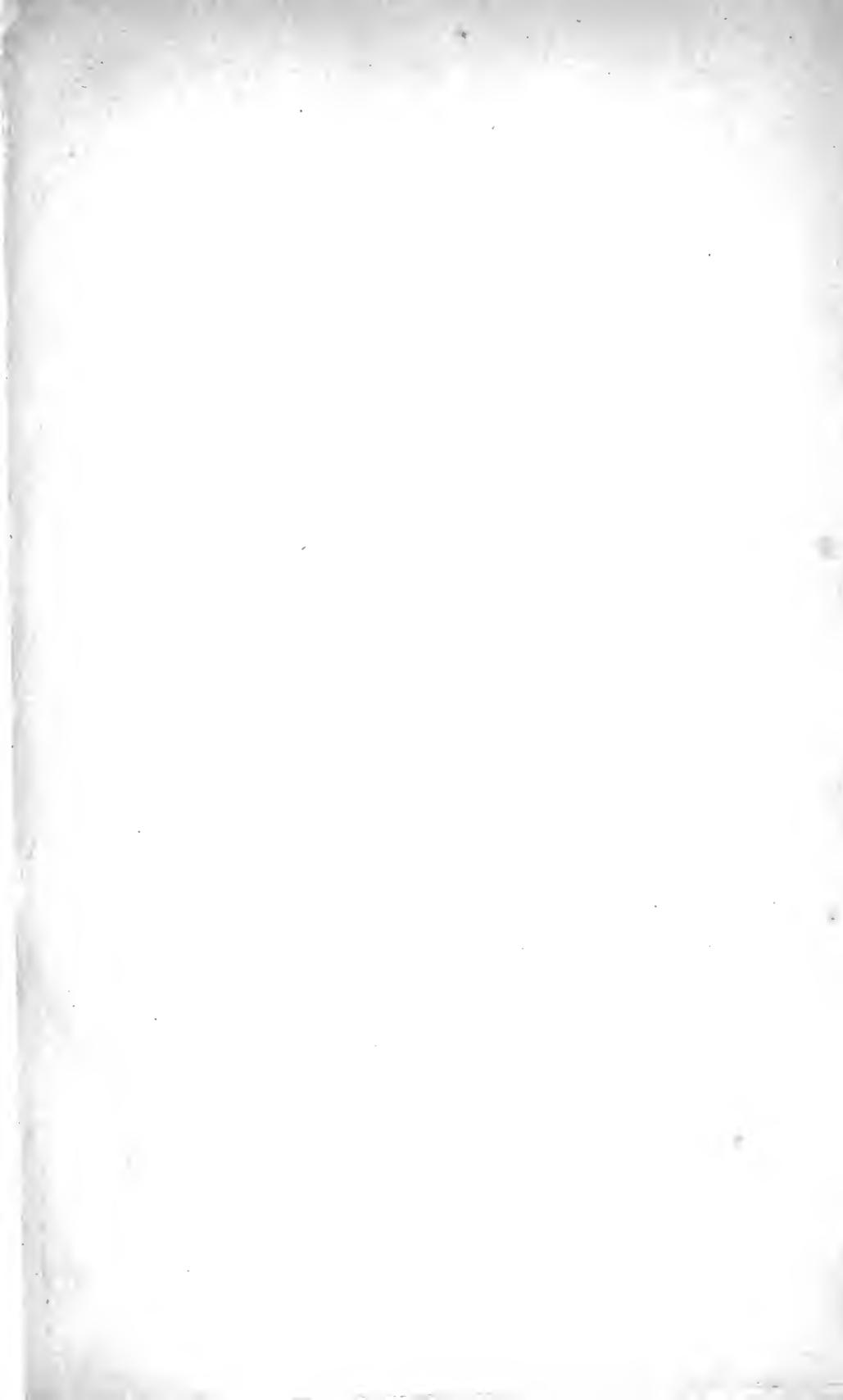


3 1761 02159356 1



Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
University of Ottawa







HENRI VIII

ET

LES MARTYRS

DE LA

CHARTREUSE DE LONDRES

TYPIS MANDETUR,

FR. ANSELMUS-MARIA, Prior Cart.

Pridie Non. Octobr. MDCCCXC

In Solemn. S. P. N. Brunonis.

IMPRIMATUR.

CAR. LELEUX, Vic. Gen.

Atrebat, 10 Octobris 1890.

*Tous droits réservés*





Ученые и не ученые, да и граждане да Замор-Далеки  
и мнѣ 1932

Въспоминаніе да граждане да Република

Г-н В. АССОРНИ: АНЖАЛЕ, даи да граждане да Улроне да Г. В. РОБЕРТ. ГИДРЕЗАСЕ, даи да граждане да Република  
Г-н В. ДЕВИ НОГОНЛОЖ, даи да граждане да Република

### Les Trois Premières Victimes de Henri VIII

## Les Trois Premières Victimes de Henri VIII :

Le B. JEAN HOUGHTON, prieur de la chartreuse de Londres.  
Le B. AUGUSTIN WEBSTER, prieur de la chartreuse d'Axholme et le B. ROBERT LAWRENCE, prieur de la chartreuse de Beauval.  
(4 mai 1535.)

*D'après une peinture de la chartreuse de Saint-Hugues*

ORIGINES DU SCHISME D'ANGLETERRE

HENRI VIII

ET

LES MARTYRS

DE LA

CHARTREUSE DE LONDRES

(Avec Carte, Plans, Héliogravures, Fac-simile, etc.)

Par

DOM VICTOR-MARIE DOREAU

Prieur de la Chartreuse de Saint-Huges

PARKMINSTER, SUSSEX



PARIS

RETAUX-BRAY, LIBRAIRE-EDITEUR

82, Rue Bonaparte, 82

1890



## PRÉFACE.

The London Charterhouse : its monks and its martyrs, with a short account of the English Carthusians after the dissolution <sup>1</sup>.

*Sous ce titre, Dom Laurent Hendriks, religieux anglais appartenant au monastère de Saint-Hugues, vient de faire paraître un livre de nature à piquer la curiosité des amateurs de la vieille histoire nationale et même à fixer l'attention des lecteurs réfléchis.*

*En effet, la chartreuse de Londres, fondée en 1370, a joui d'une renommée qui n'est pas sans gloire. Pendant près de deux siècles, elle vécut de l'existence commune à toutes les maisons religieuses. Puis vint, au temps de Henri VIII, l'expulsion de ses hôtes, précédée du martyre de plusieurs d'entre eux. Là ne se termine pas l'histoire de ce monastère, car on jugea à propos de l'appliquer à une œuvre de bienfaisance qui subsiste encore aujourd'hui.*

*Les catholiques s'attacheront de préférence aux deux premières parties du récit. Pour les protestants, la dernière leur plaira peut-être davantage. Mais les uns comme les autres voudront connaître le livre qui leur retrace, pour la première fois, l'histoire complète et impartiale d'un grand établissement de la métropole.*

*La plupart des lecteurs n'ont pas besoin qu'on leur indique à quelle occasion ce livre a été publié. Ils savent que, par un décret en date du 9 décembre 1886, Léon XIII a*

<sup>1</sup> Kegan Paul, Trench and Co, London, 1889.

confirmé le culte de cinquante-quatre des victimes mises à mort en Angleterre, pour leur attachement à l'unité de l'Église. Or, au nombre de ces martyrs et au premier rang, se trouvaient dix-huit chartreux. Il était tout naturel qu'un de leurs frères se levât pour rappeler à son pays, qui l'a oublié, ce que sont les chartreux, ce qu'ils ont fait dans la Grande-Bretagne et quelle a été leur attitude au temps de la Réforme.

Je dirai maintenant en quelques mots comment j'ai été amené à écrire sur « Henri VIII et les martyrs de la chartreuse de Londres ».

Le gros des lecteurs ou le grand public, comme l'on dit, s'intéresse médiocrement à ce qui concerne la famille de saint Bruno, même en France où elle compte encore onze monastères. Mais il y a dans London Charterhouse bien des documents curieux et inédits. Il m'a semblé que les esprits sérieux verraient avec plaisir un livre analogue dont ces pièces feraient tout le prix.

Les deux ouvrages, identiques à certains points de vue, seront aussi différents d'allure que le sont le génie des deux langues et le goût littéraire des deux peuples.

Et d'abord, on ne trouvera pas ici les chapitres que Dom Hendriks a écrits sur l'origine de notre institut et sa rapide expansion à travers l'Europe, sur les coutumes des chartreux et « leur raison d'être » : toutes choses peu connues en Angleterre et qui sont exposées longuement dans des livres français de date récente<sup>1</sup>.

En revanche, j'ai donné plus de développement au milieu historique.

<sup>1</sup> Voir Saint Bruno et l'Ordre des Chartreux, par l'abbé Lefebvre, 2 vol. in-8°. — La Grande Chartreuse par un chartreux, 4<sup>e</sup> édition. — La monographie des chartreuses de N.-D. des Prés, de Glandier, de Sélignac et du Mont-Dieu.

*Les deux questions capitales qui ont bouleversé la Grande-Bretagne au XVI<sup>e</sup> siècle, je veux dire le divorce et la suprématie, se dégagent peu à peu des ténèbres épaisses où la passion et le mensonge les tenaient, depuis trois siècles, systématiquement ensevelies. Les érudits, en secouant la poussière des archives, font des découvertes surprenantes dont les heureux résultats se perpétueront à travers les âges. On ne peut que se réjouir à la pensée de voir la vérité réintégrée dans ses droits. A l'aide de ces pièces officielles, l'histoire sera refaite et, notamment, l'histoire de la catastrophe religieuse qui a effacé l'Angleterre de la carte des nations catholiques<sup>1</sup>.*

*Or, cette double thèse si complexe, résumée dans un chapitre spécial, intéressera, je pense, les lecteurs français qui n'ont pour la plupart, sur l'origine du schisme anglican, que des notions vagues ou erronées. J'ai hâte d'ajouter que tout le mérite de ce travail, si mérite il y a, revient aux éminents éditeurs du Calendar, car c'est appuyé sur eux que je l'ai entrepris. Je ne pouvais suivre de meilleurs guides.*

*Toutefois, le côté historique ne devait pas me faire perdre de vue le but principal de cet ouvrage voué, lui aussi, à l'honneur de nos martyrs. Aussi n'ai-je pu moins faire que*

<sup>1</sup> Au premier rang parmi les travaux d'érudition publiés de nos jours en Angleterre, je placerai la volumineuse collection des *Papiers d'État*, éditée aux frais du gouvernement et connue sous le nom de *Calendar of State Papers*. A ce riche trésor se rattachent les documents relatifs au règne de Henri VIII. (*Letters and Papers, foreign and domestic, of the reign of Henry VIII.*) Cette compilation, commencée par le docteur Brewer et poursuivie par M<sup>r</sup> Gairdner, est en cours de publication et ne comprendra pas moins de trente à quarante volumes grand in-8°. De courtes préfaces, modèles de concision et de style, placées en tête des volumes, donnent la substance des pièces classées dans le *Calendar*.

C'est l'histoire jour par jour du règne de Henri VIII.

de remonter au berceau de la chartreuse de Londres et d'en relater sommairement la chronique d'ailleurs fort mouvementée. Cette chronique, je l'ai empruntée, en partie aux annales de l'Ordre, en partie à la narration de Maurice Chauncy.

Quant à la chartreuse protestante, si je puis ainsi parler, j'ai dit strictement ce que je n'aurais pu taire, sans laisser inachérée la trame du récit.

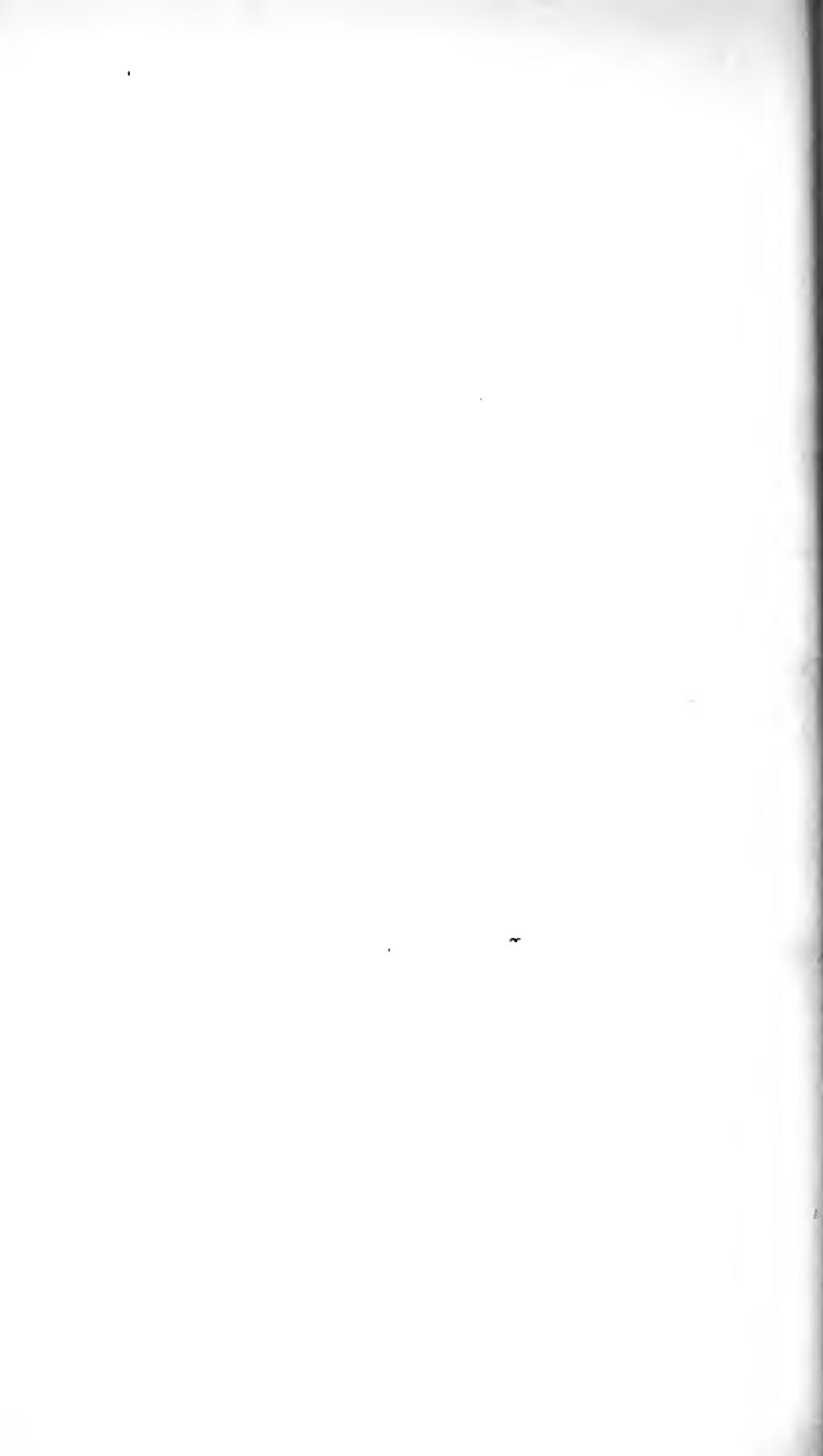
Je me suis étendu davantage sur les longues épreuves des chartreux anglais réfugiés sur le continent. Après les actes des martyrs, rien n'est émouvant comme l'odyssée de ces proscrits. Il est beau de voir ces religieux constamment fidèles à l'obscurance, plus forts que l'université et s'éteignent obscurément l'un après l'autre sous les coups d'une persécution lâche qui précéda de quelques années notre fatal 93. De fait, cet épisode, loin d'être un hors-d'œuvre, découle naturellement de l'acte maudit auquel reste attaché le nom du père de la Réforme.

Il m'a paru tout naturel de couronner ce travail par l'exposé d'une question qui occupe présentement bien des esprits : la conversion de l'Angleterre. Le lecteur, après avoir étudié, d'une part, l'origine de la Réforme avec ses lamentables conséquences, et admiré, d'autre part, l'inébranlable fermeté des héros tombés au champ d'honneur, sera content d'apprendre que le sang des martyrs n'a pas été versé en pure perte. *Sanguis martyrum, semen Christianorum.* Les symptômes de cette conversion sont d'ailleurs si apparents, qu'on se prend à croire l'heure venue où, suivant tant de prophéties, l'île des saints doit rentrer dans le giron de l'Église.

Dirai-je en finissant à quelles sources j'ai puisé les matériaux qui, encore une fois, font tout le prix de ce travail ? J'ai signalé les principales : les archives cartusiennes, l'his-

toire de *Maurice Chauncy, The London Charterhouse*. Le lecteur découvrira les autres dans le cours du livre. Je me permets d'appeler son attention sur les documents tirés des manuscrits du *British Museum* et du *Public Record Office*.

Cet ouvrage, à défaut de bien d'autres mérites, aura du moins celui d'une parfaite authenticité.



# HENRI VIII

ET LES

# CHARTREUX ANGLAIS

---

## CHAPITRE I.

Le double crime de Henri VIII. — La conversion de la Grande-Bretagne a été l'œuvre des moines. — Les chartreux en Angleterre. — Fondations diverses. — La chartreuse de Londres.

1174-1370.

Il restera cloué au pilori de l'histoire le monarque qui, paré du titre de Défenseur de la foi, secoua le joug de sa mère, la sainte Église romaine, et arracha violemment du corps mystique du Christ un de ses membres les plus sains et les plus vigoureux. Nous avons nommé Henri VIII.

Est-il, en effet, un crime de lèse-nation comparable à celui-là ? Qu'un mortel, entouré de la considération inhérente à la royauté, soit pris de vertige et fasse des chutes profondes ; qu'il trouve, grâce aux moyens de séduction dont il dispose, des complices nombreux et empressés ; que le scandale, en un mot, s'étale sur les marches d'un trône et souille la pourpre royale, tout cela est tellement dans le cours des choses humaines,

qu'il n'est pour ainsi dire pas de nation à qui ce genre de honte ait été épargné.

Toutefois, ce n'est jamais impunément qu'une tête couronnée se ravale à ce niveau et roule dans cette fange. Car, en même temps que s'évanouit l'aurole du respect qui rayonne autour du front ceint d'un diadème, les appétits grossiers sollicitent les masses ; et celles-ci, s'autorisant à tort de l'exemple venu de si haut, ne tardent pas à professer, avec la haine réfléchie du pouvoir, un mépris souverain pour les commandements de Dieu et les lois de l'Église.

Plus lamentables et incomparablement plus désastreuses sont les conséquences du scandale, lorsque, foulant aux pieds les droits les plus sacrés de la conscience, un roi catholique s'attaque à tout un peuple et lui ravit le trésor de la foi, qui alimentait sa force morale et faisait sa vraie grandeur. Le mal atteint alors des proportions incalculables, et les ruines accumulées par le cataclysme prennent une extension telle que, pour les relever, il ne faut rien moins qu'une intervention directe de la Providence.

Or, tel a été le double crime de Henri VIII. Ce monarque s'est rendu coupable du péché de scandale plus que peut être aucun roi catholique. Il a, en outre, commis contre la religion un des attentats les plus retentissants dont le monde garde le souvenir : attentat sur lequel l'Église, inconsolable comme Rachel, a depuis bientôt quatre siècles versé tant de larmes.

Le coup porté par Henri VIII à la conscience de ses sujets fut d'autant plus odieux, que la nation anglaise s'était épanouie comme spontanément au soleil de la vérité et n'avait jamais vacillé dans sa foi. En effet, dès que

les hérauts de la bonne nouvelle eurent jeté la semence divine sur ces plages imprégnées de paganisme, le grain de sénévé germa et devint bientôt, grâce à la merveilleuse fécondité du sol, un arbre vigoureux dont l'ombre se projeta sur toute l'étendue du territoire. C'était au printemps de l'ère chrétienne. Les fruits de conversion furent si abondants que l'Angleterre mérita, à juste titre, d'être appelée l'île des saints : dénomination qui a été dans le passé le plus riche fleuron de sa couronne, que trois cent cinquante ans de persévérante apostasie n'ont pu effacer de l'histoire et qui, tout le fait espérer, brillera de nouveau sur le front de la reine des mers redevenue catholique.

Le moine, suscité par Dieu pour défricher le sol et les âmes de l'Europe, avait pour une large part collaboré à cette œuvre de régénération sociale et religieuse. Sa vie étrange plus encore que son costume, ses jeûnes presque continus et ses veilles prolongées, ses travaux incessants, son dévouement infatigable, son extrême pauvreté, tout parlait éloquemment à ces natures grossières, et, se demandant le pourquoi d'une existence qui était entièrement l'opposé de la leur, les païens se disaient : « Qui donc inspire ces hommes ? qui les a poussés à venir vers nous ? quel est le mobile de cette vie austère ? quel en doit être le prix ? » Émus en présence de telles merveilles, profondément touchés de se voir, eux si misérables, l'objet d'une affection si désintéressée, ils se prirent à respecter le froc monastique et à aimer le cœur qui battait sous cette bure. Il leur semblait que c'était plus que le cœur d'un homme.

Le respect et la gratitude des néophytes n'eurent d'égal que la charité et le dévouement des apôtres. A me-

sure que le flambeau de l'Évangile illuminait les âmes, les envoyés de Dieu donnaient, sans compter, leur temps, leurs sueurs, leur vie. Aussi, a-t-on pu écrire sans exagération que « l'Angleterre chrétienne a été faite par les moines, de même que la France a été faite par les évêques. De tous les pays de l'Europe, c'est la Grande-Bretagne qui a été le plus profondément labourée par le soc monastique. Ce sont les moines, et les moines seuls, qui ont porté, semé et cultivé dans cette île fameuse la civilisation chrétienne <sup>1</sup> ».

Il ne faudrait pas conclure de ce rapide exposé, que l'action simultanée des missionnaires et des moines ne fut traversée d'aucune épreuve. Outre les mesquines rivalités qui éclatèrent entre ces deux éléments de bien, outre les fréquents conflits qui divisèrent, sur des points de discipline, les moines romains et les moines celtiques, de lamentables défections agitèrent ces chrétientés naissantes. A côté de néophytes généreux et fidèles, combien retournèrent à leurs idoles ! Chrétiens par le baptême, ils restaient païens d'esprit et de cœur. D'autre part, l'absence d'unité politique ne fut pas le moindre obstacle que rencontrèrent les hommes de Dieu. On ne doit donc pas s'étonner si, au cours des guerres continuelles soulevées par l'antagonisme des races et les divergences de culte, non moins que par des droits de succession vaguement définis, il y eut des réactions violentes et des apostasies en masse. On eût dit les dernières convulsions du paganisme expirant.

Mais, de nouveau subjugués par le prestige de la vertu, les transfuges reprenaient avec enthousiasme le joug de

<sup>1</sup> *Les moines d'Occident*, t. III, p. 8.

l'Évangile, quittes à le secouer encore au premier choc de l'ennemi. Presque toujours, cependant, le dernier mot restait aux moines. Ils prirent même un tel ascendant sur ces rois jaloux de domination, que ceux-ci n'hésitèrent pas à les introduire dans leurs conseils. Ils comprenaient d'instinct que c'était faire acte de sagesse politique.

Avec la conquête normande (1066), une nouvelle ère commença, sans ralentir l'activité des apôtres de la Grande-Bretagne. Guillaume le Bâtard et ses successeurs, n'ayant pas reçu directement du saint-siège autant de bienfaits que les rois saxons, ne se montrèrent ni aussi reconnaissants envers lui, ni aussi dévoués aux intérêts de l'Église. A leurs yeux, il est vrai, l'évêque de Rome demeurait le prince des pasteurs et le père de la famille chrétienne. Ses enseignements et ses décisions, qui devaient, ce semble, heurter la susceptibilité de ces souverains restés plus d'à moitié barbares, furent toujours reconnus avec un respect profond et une soumission entière. Mais les conquérants se montrèrent intraitables sur le terrain des libertés de l'Église et signalèrent, comme autant d'abus qu'il fallait réprimer, certains privilèges octroyés spontanément par les premiers rois de la Grande-Bretagne. Telle fut l'origine du conflit qui tint l'État et l'Église d'Angleterre en lutte ouverte, à travers près de six siècles, et qui se termina, comme on le sait, par le triomphe de la force sur le droit.

C'est presque à l'origine de cette lamentable période, que nous voyons apparaître en Angleterre une des plus pures gloires de l'ordre des chartreux, saint Hugues de Lincoln, au nom duquel tout fils de saint Bruno s'incline avec respect. Les chartreux dans la Grande-Bretagne, c'étaient des hommes voués comme les bénédictins à la

pratique des conseils de l'Évangile ; c'étaient aussi des moines, mais des pacifiques, des solitaires, des hommes de silence. Que venaient faire ces ouvriers dans le champ du Père de famille ? En quoi espéraient-ils servir la cause de Dieu et les intérêts de la société ?

Comme tout est sagement pondéré dans les desseins providentiels ! Pour seconder le zèle des premiers apôtres, Dieu avait envoyé le religieux, l'homme qui, dans la plénitude de sa liberté, renonce à ses biens, à sa famille et à son pays. Il fallait montrer aux sociétés païennes, toutes pétries d'orgueil et de sensualisme, la transformation que le baptême opère dans une âme et ce dont le chrétien est capable. Les moines furent dès lors, sous l'impulsion de la papauté, les sauveurs des peuples et l'honneur de l'Église militante. Ce qu'ils ont fait en particulier dans la Grande-Bretagne ; avec quel zèle, au prix de quels sacrifices, en dépit de quelles résistances, ils ont transformé ces peuples incultes, nous venons de le dire sommairement.

Or, il fallait, à l'origine, des hommes d'action, des ouvriers dans toute la force du mot. Jamais le cœur des barbares ne se serait ouvert spontanément à la connaissance du vrai Dieu. Les missionnaires durent faire les premiers pas pour tirer ces races avilies des ténèbres du paganisme. A côté du moine actif, du moine agriculteur et artisan, nous voyons un peu plus tard l'homme à genoux, le moine contemplatif qui vient féconder les sueurs de ses frères. Ce n'est pas que le bénédictin, en se faisant tout à tous, cessât d'être homme de prière. Il priait au milieu des agitations de la vie publique aussi bien que dans la retraite. Mais, tandis que le petit nombre, ceux-là qui étaient désignés par l'abbé ou le prieur, se lan-

çaient à la poursuite des brebis égarées, il restait dans le cloître des milliers d'âmes dont le rôle principal était de faire ce que saint Benoît appelle l'œuvre de Dieu, *opus Dei*. Déjà, grâce à eux, la prière existait à l'état d'institution et de force publique.

Les païens eux-mêmes ne l'ignoraient pas. Au moment où Ethelfrid, roi des Angles du nord, va lancer son armée contre celle des Gallois, il voit dans le lointain, sur le versant d'une colline, une troupe d'hommes sans armes et tous à genoux. « Que sont ces gens-là, demande-t-il ? » On lui dit que ce sont les moines de Bangor qui, après trois jours de jeûne, viennent prier pour leurs frères pendant le combat. « S'ils prient leur Dieu pour mes ennemis, dit le roi, ils combattent contre nous. » Aussitôt il fait diriger sur eux la première attaque, et douze cents moines sont égorgés, martyrs du patriotisme et de la foi chrétienne<sup>1</sup>.

Le chartreux, lui aussi, s'adonnera à l'« œuvre de Dieu », à l'œuvre éminemment sociale de la prière réparatrice, avec cette différence qu'il ne sortira jamais de son cloître. S'il est vrai que celui qui travaille prie, on peut dire également que celui qui prie travaille, et que ce travail n'est pas le moins fécond ? « S'occuper de Dieu, d'après saint Bernard, ce n'est pas être oisif ; c'est la plus grande de toutes les affaires. » Et, suivant la parole de saint Augustin, « moins un religieux s'applique à autre chose qu'à la prière, plus il est secourable aux hommes ». Cela suffirait pour justifier l'existence des chartreux, dont un certain monde ne comprendra jamais les oraisons prolongées.

Un siècle à peine s'était écoulé depuis que saint Bruno

<sup>1</sup> Beda, *Historia Ecclesiastica gentis Anglorum*, II, 2.

avait jeté les bases de son institut (1084), lorsque ses fils furent appelés en Angleterre par Henri II qui les établit à Witham, dans le Somerset. Cette fondation et plusieurs autres, dues à la munificence royale, furent surtout faites en expiation du meurtre de saint Thomas Becket, lequel pesait lourdement sur la conscience du monarque. Sans doute, il n'avait pas frappé directement la victime, ni même donné l'ordre formel de la massacrer. C'était assez qu'il eût dit : « De tous les lâches qui mangent mon pain, ne s'en trouvera-t-il pas un qui veuille me délivrer de ce prêtre turbulent? »

La fondation de Witham fut on ne peut plus laborieuse. Henri, qui s'était engagé à mettre les choses sur un bon pied, se montra serré jusqu'à la ladrerie. Estimant que des solitaires devaient, à l'instar des pères de la Thébaïde, se contenter de peu, il leur donna quelques huttes pour cellules. C'était par trop sommaire. Le premier prieur, après avoir réclamé en pure perte, se rendit à la Grande Chartreuse pour prendre conseil et ne revint pas. A peine installé, son successeur mourut.

Le roi commença à s'en émouvoir et conjura le R. P. Général de mettre à la tête de la communauté naissante Hugues d'Avalon, qui passait pour le plus accompli de ses religieux. On fit droit à la requête du souverain, et le procureur de la Grande Chartreuse fut installé prieur de Witham. Il prit tout de suite un ascendant irrésistible sur le royal bienfaiteur, et mena rapidement à bien une entreprise qui menaçait de crouler avant son complet achèvement<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Il y a, entre les historiens et nos annalistes, des divergences assez notables au sujet de la date de cette première fondation. Tandis que les uns la font remonter à l'année 1173 ou 1174, d'au-

Lorsqu'il se vit, au bout de cinq ans, contraint d'échanger sa pauvre cellule contre le siège de Lincoln, le saint

tres la reculent jusqu'en 1178 et même 1181. Il en résulte que l'on ne sait pas au juste en quelle année saint Hugues quitta la Grande Chartreuse.

Sans prétendre tirer la chose au clair, nous traduirons en peu de mots l'impression que nous a laissée la lecture attentive des auteurs qui ont discoursu sur ce point. Résumons les faits.

Saint Thomas Becket meurt lâchement assassiné, le 29 décembre 1170. C'est en 1172 seulement que Henri II bourrelé de remords s'engage par serment à faire la pénitence que lui imposent les légats du saint-siège. Entre autres conditions mises à l'absolution des censures, il en était une particulièrement onéreuse qui obligeait le roi à partir pour la Palestine et à y séjourner pendant trois ans. Sur ces entrefaites, son fils s'insurge et les puissances du continent vont faire cause commune avec le rebelle. En face d'une situation si complexe, Henri, peu désireux du reste d'aller guerroyer en terre-sainte, obtient aisément du pape la commutation de sa peine. Il bâtit trois monastères dans ses États. De là la fondation de Witham.

Or, rejeter cette fondation jusqu'à l'année 1178, c'est supposer gratuitement ou que les négociations avec le souverain pontife traînèrent démesurément en longueur, ou que le roi ajourna pendant cinq ou six ans l'exécution de sa promesse. Ce n'est certes pas la construction du monastère qui prit un temps si considérable puisque, malgré ses belles paroles, Henri se crut libéré de sa dette en offrant le simulacre de chartreuse dont nous venons de parler.

Aussi nous rangeons-nous, sans hésiter, au sentiment de l'auteur de la *Magna Vita*, sentiment corroboré par ces paroles de Bohic, un de nos annalistes du XVII<sup>e</sup> siècle : « *Anno 1174, rex Henricus eleemosynis peccata sua redimere cupiens JAM CŒPERAT FUNDARE cartusiam Wictamie in Anglia*. La fondation de Witham était donc, au dire de Bohic, déjà commencée en 1174.

Cette opinion, d'ailleurs, est confirmée par cette autre non moins plausible qui fait partir saint Hugues pour la Grande-Bretagne vers 1175 ou 1176 au plus tard. Ici encore, nous résumerons les faits à l'appui de cette thèse.

En l'année 1173, des négociations matrimoniales mettent le roi d'Angleterre en relation avec le comte de Maurienne. Un seigneur, ami du comte, député sûrement comme entremetteur, trouve le roi justement préoccupé de la situation de Witham. Deux prieurs viennent, l'un de s'y décourager, l'autre d'y mourir, et les religieux

religieux resta chartreux par le cœur, fidèle dans la mesure du possible aux moindres prescriptions de l'observance. Pendant les quatorze années de son pontificat (1186-1200), il déploya, comme évêque et comme diplo-

parent de rentrer en France. Que faire? « Demandez, dit le seigneur de Maurienne, Hugues d'Avalon, le procureur de la Grande Chartreuse. Il est en charge depuis quelques années seulement, mais il y a chez lui un assemblage de connaissances si complet et une somme de vertu si considérable, que ce religieux me paraît être l'homme qu'il vous faut. » Aussitôt une députation part pour la Grande Chartreuse, ayant à sa tête l'évêque de Bath, sur le territoire duquel se trouvait Witham.

Nous ne dirons rien des résistances du saint religieux qui, avide d'oubli, soupirait après la vie cachée dont il avait pendant dix ans savouré les douceurs. Le R. P. Général s'opposa tout d'abord au départ de son procureur, alléguant qu'il en avait fait son bras droit. Les députés tinrent ferme et le général finit par se rendre au désir du monarque.

Or, Henri II fit cette démarche au plus tôt vers le milieu de l'année 1174 et pas plus tard qu'en 1176, puisque, d'une part, l'évêque de Bath, Reginald Fitz-Jocelin, chef de l'ambassade, fut consacré le 23 juin 1174, et que, d'autre part, Dom Guignes II, élu général en 1173, donna sa démission à raison de son grand âge et de ses infirmités en l'année 1176. Son successeur, Dom Jancelin, était jeune, car il gouverna jusqu'en 1233.

Saint Hugues quitta donc la Grande Chartreuse vers 1175 ou 1176. En supposant que les deux premiers prieurs aient passé deux ans à Witham, la fondation de la chartreuse remonterait, ainsi qu'il a été dit, à l'année 1173 ou 1174.

La chartre de fondation ne saurait être invoquée à l'encontre de cette double thèse. Cette chartre, en effet, est sans date. Fût-elle, comme le présument certains auteurs, datée de 1178, cela ne prouverait rien. Il est reconnu que la plupart des chartes de fondation sont postérieures à l'arrivée des premiers religieux. Telle est en particulier celle de Henri II. Nous y lisons : « *Sciat is me pro anima mea... construxisse Domum... et concessisse... totam terram infra subscriptos limites... ab omni servitio liberam...* Le roi parle au passé. Lorsqu'il promulgua sa chartre, le monastère était déjà construit, le monastère tel que l'avait promis Henri, tel que l'avait fait saint Hugues; les religieux se trouvaient en possession d'un vaste terrain et de dépendances largement suffisantes.

Cf. *Magna Vita sancti Hugonis*, préface p. xx et suiv.

mate, des vertus et des ressources qui, au martyr près, l'égalèrent à l'intrépide Thomas de Cantorbéry<sup>1</sup>.

Ce fut, en grande partie, pour honorer la mémoire de saint Hugues, que le comte de Salisbury, dit Longue épée, jeta en 1222 les fondements d'une chartreuse à Hegthorp, dans le comté de Gloucester. Résidant tout près de Witham, il avait fait du pieux prieur son confident et tenait l'ordre des chartreux en haute estime. Lorsqu'il entendit parler des miracles qui se multipliaient sur le tombeau du saint évêque, le comte s'empessa de mettre à exécution le dessein qu'il nourrissait depuis longtemps. Il mourut le 7 mars 1226, laissant son œuvre inachevée. Sa veuve, la comtesse Éla, eut à cœur d'en poser le couronnement. Mais elle abandonna le site de Hegthorp, qui n'était ni assez retiré ni assez salubre, et fit construire la chartreuse non loin de Witham, à Hinton, dans le Somerset (1227).

Tandis que la famille de saint Bruno prospérait visiblement à travers l'Europe, elle végétait sur le sol de la Grande-Bretagne. Il s'écoula, en effet, près d'un siècle entre la fondation de Hinton et celle d'Irlande, car il y eut une chartreuse en Irlande. Dans quelle partie de la verte Érin, à quelle époque et par qui fut construit ce monastère ? On ne sait. Ce qui nous a révélé son existence, c'est une ordonnance du chapitre général de 1321, laquelle dissout la communauté et en disperse les membres sur différents points du continent.

C'est aux de Canteloup, illustres à plus d'un titre, que

<sup>1</sup> Nous signalons à l'attention des bibliophiles un beau et bon livre qui vient de paraître : *La Vie de saint Hugues, évêque de Lincoln*, par un religieux de la Grande Chartreuse. Un vol. in-8 de 580 pages. Imprimerie de N.-D. des Prés, Montreuil-sur-Mer, 1890.

revient l'honneur de la troisième fondation, celle de Beauval dans le comté de Nottingham (1343). Elle se fit, comme cela se pratiquait alors, avec l'agrément du roi. Édouard III voulut même collaborer directement à cette œuvre, comptant se libérer ainsi d'une créance de cinquante mares qu'il devait aux chartreux et qu'il avait jusque-là payée de paroles.

Michel de la Pole, comte de Suffolk et chancelier d'Angleterre, construisit une chartreuse en 1378, au nord de la ville de Hull, et la dédia à l'archange saint Michel. D'où est venu le nom de Saint-Michel de Hull.

Nous raconterons au commencement du chapitre III comment fut fondé en 1381 le monastère de Coventry.

Vaut-il la peine de mentionner Totness dans le Devonshire ? Il y avait là un prieuré bénédictin que Guillaume de la Zouche convertit en chartreuse (1383). Pour des raisons que nous ne connaissons pas, les fils de saint Benoît en reprirent possession trois ans après.

Le mérite de la fondation d'Axholme (1397), dans le comté de Lincoln, revient tout entier à Thomas Mowbray, comte de Nottingham, qui devint plus tard duc de Norfolk et maréchal d'Angleterre.

Un privilège insigne fut attaché à l'église de cette chartreuse placée sous le vocable de la Visitation de la sainte Vierge. En vertu d'une bulle de Boniface IX, datée des calendes de juin (1397), quiconque visitait cette église, le jour de la fête patronale (2 juillet), gagnait *toties quoties* une indulgence aussi étendue que celle accordée aux fidèles qui visitent, le 2 août, Sainte-Marie des Anges à Rome<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ce document est à Londres (Augmentation Office). Dugdale l'a publié dans le *Monasticon*, t. VI, p. 26.

Ce fut le comte de Kent, Thomas Holland, qui bâtit, en cette même année 1397, la chartreuse connue sous le nom de Mount Grace, à peu de distance de la ville d'York.

La chartreuse de Sheen située au sud de la Tamise, à quelques milles de la cité, fut, comme celle de Witham, une fondation royale (1414). Mais, bien différent de son ancêtre, Henri V fit les choses grandement et resta jusqu'à sa mort dévoué aux chartreux.

Ce fut encore un roi, mais un roi d'Écosse, Jacques 1<sup>er</sup>, qui construisit dans ses États, quinze ans plus tard (1429), la maison de Perth. Il y mourut assassiné par ses ennemis en 1347 ; son corps fut déposé dans le chœur de l'église.

Nous n'avons pas nommé la plus célèbre des neuf chartreuses qui composaient la province d'Angleterre au XVI<sup>e</sup> siècle, la chartreuse de Londres fondée en l'année 1370. Si la maison de Witham a été illustrée par saint Hugues, si celle de Sheen, attenant à la résidence royale, les a surpassées toutes en grandeur et en magnificence, la chartreuse de Londres a conquis dans le domaine de l'histoire une célébrité que nulle autre n'a dépassée. Là, en effet, s'est déroulé un des épisodes les plus émouvants du règne de Henri VIII ; c'est de là que sont partis les premiers martyrs de la Réforme. Combien peu le savent, même parmi les lecteurs sous les yeux desquels vont passer les pages de ce livre !

## CHAPITRE II.

Londres au XIV<sup>e</sup> siècle. — Situation topographique de la chartreuse. — La peste noire. — Ralph Stratford, évêque de Londres. — Gautier de Manny. — Michel de Northburgh. — Fondation. — Description du monastère.

1370.

Londres, où s'agitent tous les jours plus de quatre millions d'hommes, était, il y a cinq siècles, une ville déjà commerçante mais relativement peu étendue, comprenant une partie seulement de ce qui forme aujourd'hui la cité. Autour de ce foyer ont rayonné à l'infini des voies de communication, qui ont fait de la capitale de la Grande-Bretagne la plus grande et l'une des plus curieuses villes du monde.

Presque au cœur de cette immense agglomération, se trouve une sorte de jardin fermé qui invite au repos. L'aspect original de cet établissement et les mœurs paisibles de ses hôtes offrent de singuliers contrastes avec les quartiers tumultueux d'alentour et la foule qui y fourmille dans un mouvement indescriptible. Chose étrange ! ce terrain d'une superficie de sept à huit hectares, son square bien tenu et une rue large qui mène de là dans le courant des affaires, portent aujourd'hui encore le nom de Charterhouse : c'est la chartreuse, c'est le square, c'est la rue de la chartreuse. Il n'y avait là, au temps dont nous parlons, qu'une lande déserte bornant la ville au nord : mais on prévoyait bien que le vieux *Londinium* laisserait

déborder son enceinte primitive. Aussi, comment a-t-on pu songer à se réserver un terrain qui paraissait indispensable à l'accroissement de la cité ? Comment s'est-on avisé d'y installer des hommes voués à la solitude, au silence et à la prière ? A qui, enfin, est venue la pensée d'y fonder une chartreuse ?

Nous sommes en l'année 1348. Le roi d'Angleterre et le roi de France viennent d'ouvrir les hostilités tristement célèbres qui vont, tout un siècle durant, accumuler les désastres et faire de part et d'autre tant de victimes. Vainqueur à Crécy et maître de Calais à la suite d'un siège resté fameux dans les fastes de l'histoire, Édouard III, s'il aimait son peuple comme il en était aimé, ne dut se réjouir que médiocrement de ces succès qui lui avaient coûté cinquante mille de ses meilleurs soldats. Mais la nation oublieuse des calamités se laissa griser par la victoire et ne se contenta plus. Elle était tout aux transports d'une folle joie, lorsque la peste s'abattit sur le royaume : cette peste connue sous le nom de « peste noire », une des plus meurtrières dont on ait gardé le souvenir.

« Nous la voyons commencer dans l'empire du *Cathai*<sup>1</sup>, dit Lingard ; de là, nous suivons sa trace, à travers plusieurs provinces de l'Asie, jusqu'au Delta et aux rives du Nil. Un vent du sud la transporta dans la Grèce et ses îles, d'où elle suivit les côtes de la Méditerranée, dépeupla l'Italie, franchit la barrière des Alpes et pénétra en France. Une suite de tremblements de terre qui ébranlèrent le continent, de la Calabre au nord de la Pologne, marqua la fatale année 1348. L'Angleterre échappa à cette calamité, mais elle fut inondée, du mois de juin au mois

<sup>1</sup> C'était le nom de la Chine au moyen âge.

de décembre, par des pluies torrentielles. La peste se manifesta à Dorchester dans la première semaine d'août ; elle atteignit Londres en novembre et s'avança graduellement vers le nord de l'île. Plusieurs des victimes expiraient en moins de six heures ; très peu traînaient au delà de deux ou trois jours. Ce fléau destructeur s'étendit de l'homme aux animaux ; les cadavres des moutons, des chevaux et des bœufs gisaient épars dans la campagne. Les oiseaux de proie n'osaient en faire leur nourriture, et leur putréfaction ajoutait encore à la malignité de l'épidémie. Les travaux de l'agriculture furent négligés, les cours de justice se fermèrent, le parlement fut prorogé plusieurs fois, et les hommes occupés seulement de leur propre conservation, sourds à la voix de l'honneur, du devoir et de l'humanité, fuyaient les malheureux atteints par la contagion. On peut soupçonner d'exagération les écrivains qui ont rapporté qu'il périt une moitié ou un tiers de la race humaine ; mais il est facile de se former une idée de la mortalité, car tous les cimetières de Londres furent bientôt remplis et même on fut obligé d'en improviser de nouveaux<sup>1</sup>.»

Ces sépultures faites en terre profane, hâtivement et au milieu de la consternation universelle, jetèrent dans des angoisses poignantes l'évêque de Londres, Ralph Stratford. Le bon pasteur eût donné sa vie pour son troupeau. Dieu n'accorda point à ses prières la cessation de la peste : les iniquités de la nation criaient sans doute trop haut vers le ciel. Loin de décroître, le fléau sévit avec plus d'intensité et le nombre des décès alla grossissant de jour en jour. Le prélat voulut au moins procurer à son peuple une

<sup>1</sup> *Hist. d'Angleterre*, trad. Roujoux, t. I, p. 532.

terre bénite pour dernière demeure, et assurer des suffrages aux âmes qui tombaient dans l'éternité, sans avoir pu recevoir les secours de la religion. A cette fin, il se fit acquéreur d'une pièce de terre sise hors de la ville, tout auprès des remparts, et la convertit en cimetière. Ce champ du repos et le modeste oratoire qu'on y éleva furent appelés le cimetière et la chapelle du Pardon.

Cependant la mortalité ne diminuait pas. Un homme de haut rang, Gautier de Manny, vint au secours de l'évêque. Il était originaire de Valenciennes. Son père, bouillant chevalier du Hainaut, ayant blessé mortellement dans un tournoi un jeune gascon de haute lignée, fut poursuivi et condamné comme homicide. On lui laissa la vie sauve, à la condition qu'il ferait un pèlerinage de pénitence à Saint-Jacques de Compostelle. Il s'y rendit sur-le-champ, trop heureux de réparer ainsi sa faute, et reprit sans délai le chemin du nord. Arrivé près de la Réole, il tomba dans une embuscade et périt assassiné, vraisemblablement par quelque parent de sa victime de Cambrai. Le comte de Valois désigna pour le lieu de la sépulture une chapelle voisine de la ville.

Le chevalier y reposa jusqu'au jour où son fils, que les guerres d'Aquitaine avaient attiré de ce côté, découvrit le tombeau qui contenait cette chère dépouille. Il la fit transporter à Valenciennes et obtint pour elle une place d'honneur dans l'église des franciscains.

Froissart tient Gautier de Manny pour « un des mieux faisans parmi les souverains preux qui furent avec Édouard en les batailles et heureuses aventures d'alors. Dans la guerre d'Écosse, il fut bien à rementevoir, car il faisait sur les Escots de hardies entreprises, de belles chevauchées, des mêlées et des hutins, et, par usage, le plus il gagnait sur

eux dont il acquit grande grâce devers Édouard, devint chevalier, fut retenu du plus grand conseil du roi et moult avancé en sa cour. »

Non moins éclatants furent ses exploits sur les bords de l'Escaut. « Édouard, son seigneur, conjouit moult grandement et lui recorda une grande partie de ses chevauchées... Il le tint à moult grand vasselage et grande prouesse, comme vrai était. » De Manny se surpassa dans la guerre de Bretagne. « Là furent rementues maintes prouesses, maints travaux, maints grands faits d'armes et périlleux, maintes hardies entreprises faites par ceux qui là furent ; et on les doit réputer pour preux, mais sur tous emportait la huée et le chapelet<sup>1</sup> messire Gautier de Manny<sup>2</sup>. »

Le parlement reconnut les services de ce brave et loyal soldat, en le nommant baron du royaume (1347), titre déjà glorieux auquel furent ajoutés, huit ans plus tard, les insignes de l'ordre de la Jarretière<sup>3</sup>.

Ce seigneur était aussi pieux que vaillant. Touché des malheurs de sa patrie d'adoption, il acheta des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem<sup>1</sup> un peu plus de treize acres<sup>2</sup> de terre attenant à la propriété de Stratford, où il fit ensevelir les cadavres des pestiférés. On appela le nouveau cimetière l'enclos de l'hôpital, Spital Croft ; et bientôt les deux n'en formant plus qu'un prirent le nom de nouvelle église, New Church Hawe, sans pourtant faire oublier celui du Pardon.

<sup>1</sup> En avait la principale gloire et le chapelet ou la couronne.

<sup>2</sup> *Chroniques*, liv. I, *passim*.

<sup>3</sup> Institué en 1350 par Édouard III. C'est le plus ancien et le plus recherché des ordres de chevalerie en Angleterre.

<sup>1</sup> Maison fondée vers l'an 1100 par le chevalier Jourdain Briset.

<sup>2</sup> Mesure agraire de quarante et quelques ares.

Bien que tardives, ces dispositions ne furent pas inutiles, puisque cette terre nouvellement bénite reçut plus de cinquante mille cadavres<sup>1</sup>. De Manny ne se borna pas à procurer aux morts une demeure décente. Lui aussi songea aux âmes des victimes précipitées dans la mort par milliers, sans avoir seulement songé à crier vers Dieu pour se le rendre propice, et, par pitié, il fit bâtir une chapelle<sup>2</sup> où des messes furent dites pour le repos de ces fidèles trépassés. C'est là que s'éleva, vingt-trois ans plus tard, la chartreuse de Londres, sous le vocable de « la Salutation de la Mère de Dieu<sup>3</sup> ».

Les chevauchées et les prouesses de Gautier de Manny lui avaient concilié, outre la sympathie marquée du roi, l'estime et l'affection des familiers de la cour. Il se lia plus étroitement avec le chapelain d'Édouard, Michel de Northburgh, religieux de l'ordre de saint Dominique. Avaient-ils, dans leurs excursions à travers la Flandre, la Bretagne et l'Aquitaine, visité des couvents, ou entendu parler de la famille de saint Bruno qui était alors aux plus beaux jours de son expansion ? Nous inclinons plutôt à croire qu'ils connaissaient, pour les avoir visités, les monastères déjà fameux de Witham, de Hinton et de Beauval<sup>4</sup>. Com-

<sup>1</sup> Stow, qui écrivait au XVI<sup>e</sup> siècle, parle d'une croix de pierre sur laquelle on lisait :

An. DOM. MCCCXLIX.

Regnante magna pestilentia, consecratum fuit hoc Cœmeterium in quo et infra septa præsentis monasterii sepulta fuerunt mortuorum corpora plusquam quinquaginta millia, præter alia multa abhinc usque ad præsens. Quorum animabus propitiatur Deus. Amen.

<sup>2</sup> Un chef-d'œuvre d'architecture, dit Froissart.

<sup>3</sup> C'est ainsi qu'on appelait au moyen âge le mystère de l'Annonciation.

<sup>4</sup> Voir ci-dessus, chap. I, p. 1 et suiv.

ment expliquer sans cela cette clause du testament de Michel de Northburgh, décédé évêque de Londres en 1361? « Je lègue la somme de deux mille livres<sup>1</sup> pour bâtir jusqu'à achèvement un monastère de chartreux dans le cimetière du Pardon. »

C'est la première fois qu'il est fait mention de la chartreuse. Or, Michel de Northburgh n'ignorait pas que ce cimetière était, pour une bonne part, la propriété de Gauthier de Manny. Ce fut donc, nous n'en doutons pas, avec l'agrément du bon chevalier, que l'évêque prit la résolution de fonder, sur ce terrain béni par l'Église, une maison de prière dans laquelle pourrait se fixer un essaim d'âmes contemplatives.

Aussi, quoique le mérite de cette œuvre pie semble revenir à Michel de Northburgh, de Manny en est regardé comme l'auteur principal. Ce n'est que justice. Car, outre



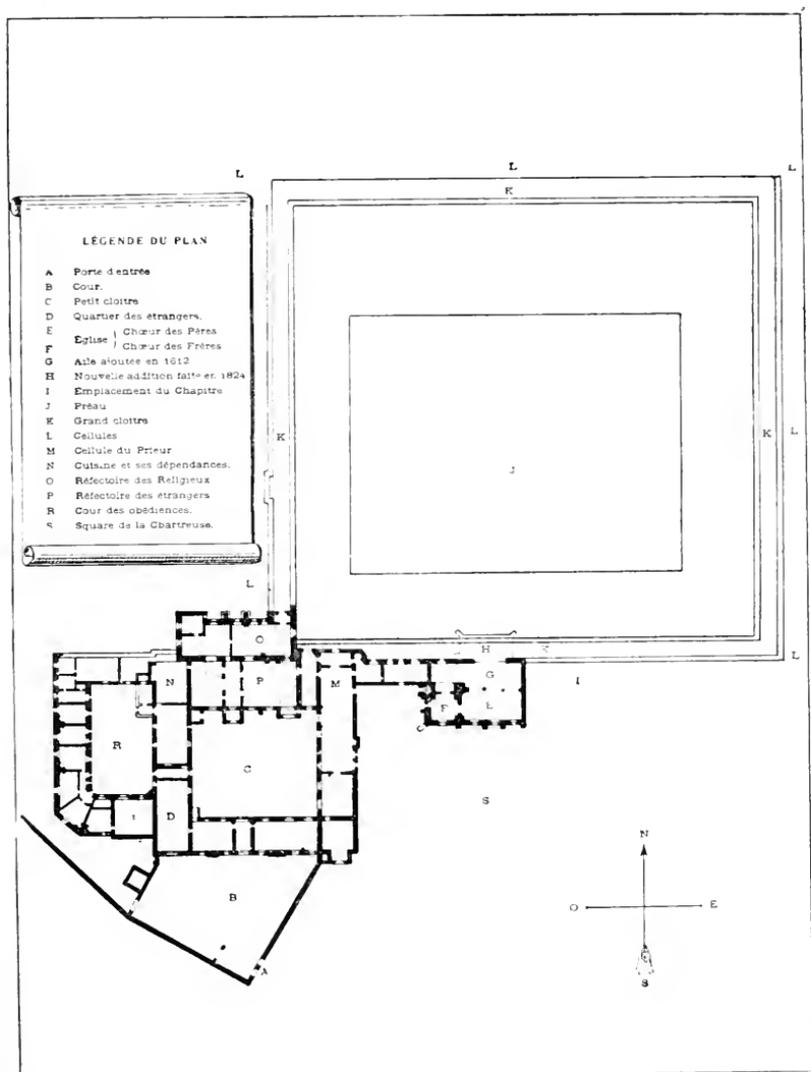
le sol qui était sien pour plus des deux tiers, il ajouta de ses propres deniers au legs du prélat, dont les deux mille livres n'auraient pas suffi pour l'entier achèvement de la construction. En effet, il s'agissait de bâtir, non pas une chartreuse ordinaire, mais une chartreuse « double », c'est-à-dire de vingt-quatre cellules<sup>2</sup>. Au surplus, si l'on se reporte à la Licence d'Édouard<sup>3</sup> et à la bulle du pape Urbain VI<sup>4</sup>, on y verra

<sup>1</sup> Somme qui représenterait aujourd'hui cinq cent mille francs.

<sup>2</sup> Douze cellules, c'était le nombre fixé par les *Coutumes* de Dom Guigues, comme condition première d'une fondation.

<sup>3</sup> Pièces justificatives, n. I.

<sup>4</sup> *Ibid.*, n. III.



Plan de la Chartreuse de Londres



clairement que les deux souverains tiennent le noble chevalier pour le fondateur de la chartreuse de Londres.

Les travaux avancèrent rapidement, puisque le chapitre général de 1370 accepta la donation, décréta la maison « incorporée » à l'Ordre et conféra le titre de recteur à Dom Jean Luscole, sauf l'agrément du roi, lequel ne fut notifié qu'au mois de février de l'année suivante. L'acte royal parle d'une donation de vingt acres. La raison en est que de Manny venait d'ajouter aux treize, dont nous avons parlé précédemment, le clos de Hervey qui en contenait sept.

Nous essaierons de décrire cette chartreuse, dont les proportions relativement grandioses contrastent avec la plupart de nos autres maisons destinées, on le sait, à recevoir en moyenne une douzaine de religieux. A défaut d'un dessin à vol d'oiseau, le plan ci-joint donnera une idée aussi complète que possible de l'ensemble de la construction et de sa parfaite harmonie. Tout y était simple, si nous en jugeons par les restes qui sont encore debout; mais tout y était judicieusement ordonné, sur le modèle suivi communément par nos architectes : plan original qui donne à ces monastères un cachet expressif, qui fait que c'est une chartreuse et que ce ne pourrait guère être autre chose.

Toutes les chartreuses se ressemblent, du moins dans leurs grandes lignes. Ce sont partout les mêmes lieux réguliers, fixés par les statuts et distribués symétriquement, d'après les exigences du service et la double destination du monastère. En fait, il y a dans chacune de nos maisons deux divisions principales : l'une légèrement bruyante où se meut le personnel des frères, des domestiques et des ouvriers; l'autre absolument calme où habitent les religieux voués à la vie solitaire : vie toute de silence, de prière, d'étude et de travail.

En arrivant sur le seuil de la porte principale, le touriste comprend qu'il va pénétrer dans un monde à part. L'entrée ne présente que des murs nus, ornés de quelques statues de saints et dominés par la croix. Si des ouvertures y sont pratiquées, elles sont à châssis dormant, et, comme si ce n'était pas assez, une forte armature en fer les protège contre ceux qui seraient tentés de bris de clôture.

La vue se repose alors sur une cour sobrement plantée et bordée de longs bâtiments qui renferment, avec les cellules des frères, leurs obédiences respectives : cuisine, dépense, boulangerie, forge, menuiserie, etc. Attenant à ces dépendances, quand elle ne s'y trouve pas enclavée, l'hôtellerie est affectée aux étrangers qui passent en curieux ou désirent se retremper dans les exercices de la retraite. Donc, à quelques exceptions près, cette cour, si importante et si ornementée qu'elle soit, n'offre, à proprement parler, rien de monastique. Le visiteur admirera la régularité des lignes et la bonne ordonnance de l'édifice ; il ne ressentira aucune des fortes émotions qu'il attendait.

Mais, à la vue du petit cloître qui s'ouvre devant lui, le touriste sent qu'il est au cœur d'une maison religieuse. Dans cette partie retirée du monastère se trouve la salle du chapitre où les religieux se rassemblent à certains jours pour prier, et toutes les fois que la communauté est invitée à délibérer, soit sur la réception d'un sujet, soit sur les affaires temporelles de la maison. Ailleurs, c'est le réfectoire, celui des pères et, quelquefois sur le même plan, celui des frères, séparé du premier par une cloison. Les uns comme les autres y prennent rarement leurs repas et c'est toujours en silence. Une lecture en latin pour les premiers et une en langue vulgaire pour les seconds

nourrissent l'esprit et le cœur, en même temps qu'une modeste pitance répare les forces du corps.

A l'extrémité du petit cloître domine l'église, avec son rayonnement de chapelles à l'usage des religieux ; elle forme, pour ainsi parler, le trait d'union entre les deux grandes divisions du monastère. L'église, chez les chartreux, est toujours sans bas côtés et présente, ainsi que le réfectoire, deux parties distinctes. Les convers occupent la première appelée, à raison de sa destination, le chœur des frères, et s'unissent, en égrenant leur chapelet, à l'office canonial que les religieux chantent dans le chœur voisin. On communique d'un chœur à l'autre par une porte à claire-voie que l'on ouvre trois ou quatre fois l'an, à l'occasion des plus grandes solennités. L'église est donc le foyer où la famille cartusienne se réunit à heures fixes, le jour et la nuit, pour offrir à Dieu l'encens de la prière, en union avec la grande victime du tabernacle. Tâche monotone, quelque peu onéreuse, mais considérablement allégée par les jouissances intimes que l'âme en retire.

Par delà l'église, l'aspect change notablement. L'horizon n'est plus aussi borné ; s'il y a moins de vie apparente, il y a plus de lumière. C'est le grand cloître, le « jardin fermé » du monastère. Là, dans un préau entouré de murs, se trouve habituellement le champ du repos, semé de croix sans inscription<sup>1</sup>. Des écrivains fantaisistes affirment que le chartreux creuse lui-même sa fosse et qu'ainsi des tombes restent ouvertes en permanence. Il n'en faut rien croire. Il n'est pas vrai non plus que les chartreux, lorsqu'ils se rencontrent, se saluent en prononçant ce mot

<sup>1</sup> Dans le cimetière de la Grande Chartreuse, la tombe des généraux est ornée d'une modeste croix de granit portant, avec leur nom, la date de leur décès.

lugubre : « frère, il faut mourir ». Ils le savent bien qu'il leur faudra mourir. C'est peut-être la chose du monde qui coûte le moins à l'âme religieuse, dont la vie s'écoule paisiblement dans un de ces ermitages qu'un écrivain de nos jours compare à des litanies en pierre<sup>1</sup>.

Chaque cellule forme une habitation complète et isolée. Le religieux qui s'enferme là librement s'engage par son vœu de stabilité à y demeurer jusqu'à la mort. Admirez-en la sage disposition. Outre le jardinet que le solitaire cultive et orne suivant son goût, il a un long et large corridor qui lui sert de promenoir à l'heure de la récréation. Au rez-de-chaussée, un atelier avec son outillage assorti lui permet de faire diversion aux exercices spirituels qui remplissent une bonne partie de la journée. Si vous montez au premier, vous trouvez la cellule proprement dite, avec deux pièces dont l'une sert d'antichambre. Tout l'ameublement est installé dans la seconde.

De prime abord, cet ermitage paraît plus que suffisant pour abriter un pauvre reclus. Que de gens de condition aisée s'en contenteraient ! Ce n'est pas ainsi, dira-t-on, qu'étaient installés les Pères du désert. Nous répondrons : Voulez-vous confiner, entre les quatre murs d'une chambre étroite, un religieux qui se condamne à vivre séparé de tout commerce humain ? Il est évident qu'on ne lui a pas ménagé l'espace, et certes le religieux lié par le vœu de pauvreté se contenterait à moins. Il accepte toutefois ce confort et ce n'est pas trop, en vérité, pour soutenir

<sup>1</sup> Cf. *La Controverse et le Contemporain*, livraison de décembre 1888. Sous ce titre : « Les chartreux en Angleterre : leur martyre d'autrefois et leur martyre d'aujourd'hui, » le R. P. Ragey, de la société de Marie, a publié un article d'un vif intérêt.

une existence qui durera peut-être vingt, trente, quarante, cinquante ans et plus.

Inspectez d'ailleurs l'installation d'une cellule et vous verrez s'il y a profusion. Un oratoire, une table de travail, quelques rayons garnis de livres pieux, une paille dans une alcôve, deux chaises, un « réfectoire » dans l'embrasure de la fenêtre, voilà tout. Que pourrait-on retrancher de cet ameublement, nous le demandons, sans toucher au nécessaire, sans jeter le religieux dans la détresse?

Pourtant, ne soyez pas en souci à l'endroit du solitaire. Ce modeste domaine, qui restera sien aussi longtemps qu'il plaira à l'autorité de l'en laisser jouir, est son petit royaume. Il y vit en roi, parce que servir Dieu, c'est régner. Il règne sur le siècle avec lequel il a brisé, sur les richesses, les honneurs et les plaisirs qu'il domine de la hauteur de son triple vœu. Il s'applique chaque jour à régner sur tout son être ; s'il y parvient, il régnera sur Dieu lui-même. Et Dieu, qui ne se laisse jamais vaincre en générosité, s'abaissera jusqu'à converser cœur à cœur avec lui.

Heureux les privilégiés qui sont invités à monter sur ces hauteurs ! trois fois heureux ceux qui, après les avoir gravies, y demeurent cachés dans le secret de la face de Dieu ! Là, ils entendent les voix du ciel et reçoivent des communications que nul langage humain n'est capable d'exprimer. Là, ils prennent une force qui les rend supérieurs à toutes les puissances du siècle et de l'enfer, une force qui, à l'heure d'une catastrophe sociale, fera de ces humbles religieux autant de martyrs.

### CHAPITRE III.

Dom Jean Luscite, recteur et premier prieur de la chartreuse de Londres.  
— Office du prieur. — Gautier de Manny : sa mort et son testament.  
— Autres bienfaiteurs. — Mort de Jean Luscite.

1370-1398.

Le supérieur d'une chartreuse en construction est appelé recteur, dénomination qui laisse assez entendre ce à quoi il devra principalement s'appliquer. N'ayant avec lui qu'un petit nombre de religieux, tout juste ce qu'il en faut pour prendre possession du sol et y asseoir une communauté, il s'emploiera, sans négliger les âmes qui lui sont confiées, à diriger les travaux jusqu'à leur achèvement total ou partiel, suivant les ressources mises à sa disposition. Une fois sorti de ces détails multiples et forcément très distrayants pour un solitaire, il sera le plus souvent maintenu dans son office et ne fera que changer de nom. De recteur il deviendra prieur, avec charge de présider à la formation de l'édifice spirituel dans le corps duquel entreront, comme autant de pierres vivantes, les âmes à qui incombera l'honneur d'inaugurer l'observance dans ce nouvel asile de la pénitence et de la prière.

Le recteur de la chartreuse de Londres n'avait pas été tiré inconsidérément de la masse de ses frères. Le chapitre général, comprenant qu'une maison bâtie sous les murs de la cité ne tarderait pas à prendre une importance exceptionnelle, avait choisi, pour supérieur, un

religieux éprouvé, tant au point de vue de la piété qu'à celui des affaires, Jean Luscite, prieur de la chartreuse de Hinton.

L'élu ne pouvait guère prévoir la tâche qu'on allait lui imposer. S'était-il dépensé outre mesure à Hinton? son zèle lui avait-il suscité quelque embarras? avait-il été pris de frayeur, comme le sont tous les vrais serviteurs de Dieu qui ont charge d'âmes? Rien ne nous le dit. Nous savons seulement qu'il venait d'insister auprès du *défini- toire*, justement en cette même année 1370, pour obtenir *miséricorde*<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Le chapitre général, qui remonte presque au berceau de l'Ordre (1142) et se tient à la Grande Chartreuse, a été « établi, disent nos statuts, d'après le conseil, la volonté et le consentement unanime de nos Pères, pour maintenir fermement et constamment l'Ordre dans la pratique des anciennes règles, écrites ou traditionnelles, que les premiers chartreux observèrent avec un religieux respect... Toutes les maisons, tous les prieurs sont soumis au chapitre; il est pour nous le représentant de Dieu même. » (*Nova collectio*, cap. xxii, 1, 2.)

Or, voici comment on procède. « Le Révérend Père Général, prieur lui-même de la Grande Chartreuse, nomme un électeur. Ensuite cinq prieurs, se levant par rang d'ancienneté de leur maison, nomment chacun un électeur qu'ils choisissent à leur gré parmi les prieurs ou les religieux profès de la Grande Chartreuse présents au chapitre. Les six électeurs conduits par le Révérend Père, qui toujours et de droit est électeur, se retirent dans une chapelle pour nommer au scrutin secret huit définiteurs. » (*Ibid.*, cap. xxii, 21, 22.)

Le *défini toire*, sous la présidence du prieur de la Grande Chartreuse, a tout pouvoir pour ordonner, statuer et définir. Il confirme, institue, destitue les supérieurs; il opère les mutations, donne des admonitions, rédige les ordonnances ou les lois, etc. Le chapitre terminé, l'autorité de cette assemblée reste entre les mains du Père Général qui l'exerce pendant toute l'année. Nous ne nous étendrons pas davantage sur cette sage institution, à laquelle l'ordre des chartreux doit en partie sa persévérante stabilité.

Un mot maintenant au sujet de la motion de Dom Jean Lus-

Un instant, Dom Luscite put croire qu'il avait trouvé grâce. On ne lui refusa pas, en effet, la *miséricorde* qu'il avait instamment demandée : *ad instantiam suam*, porte la carte du chapitre. Mais, par un de ces retours fréquemment en usage à l'école du cloître, l'autorité supérieure le charge de nouveau, en l'instituant recteur de la fondation de Londres. *Instituatur rector domus Londinien-sis*. Il a rêvé le silence et l'oubli dans une cellule ; le voici rejeté plus que jamais dans les responsabilités et les tracassés de l'administration.

Ce titre, qui paraissait l'amoindrir, le grandit dans l'opinion de ses frères. Ils comprirent que le chapitre général faisait fond sur lui, d'autant plus que, par une dérogação à la coutume, l'élu fut nommé visiteur de la province <sup>1</sup>, avec des pouvoirs aussi étendus que le réclamaient l'éloignement de la maison-mère et la difficulté de correspondre avec le prieur de la Grande Chartreuse.

Jean Luscite fit ce que doit faire tout vrai religieux en

cote. A l'époque de la convocation, tous les prieurs, même celui de la Grande Chartreuse, demandent publiquement *miséricorde* : les présents, de vive voix ; les absents, par lettre. En d'autres termes, ils sollicitent, comme une faveur, d'être déchargés du fardeau de la supériorité. Les définiteurs délibèrent sur la requête de chacun et la carte du chapitre notifie le résultat de l'examen. Selon qu'on accepte ou qu'on rejette la supplication des prieurs, la formule est bien simple : « *Venerabili patri priori domus N. fit ou non fit misericordia*. Miséricorde ou non est faite au vénérable père prieur de telle maison. »

Celui qui est *absous* se prosterne devant l'assemblée et demande pardon et pénitence pour les fautes qu'il a commises pendant sa gestion. Il remet ensuite au Père Général le sceau de la maison, symbole de l'autorité dont il avait été investi, et reste en disponibilité.

<sup>1</sup> La province anglaise fut instituée cette année-là (1370). Jus-qu'alors les maisons d'Angleterre avaient été visitées par des prieurs de France.

pareil cas ; il s'inclina devant la volonté de ses supérieurs et se rendit à son poste. Pénétré de l'importance de sa tâche, il hâta l'achèvement des gros travaux et présida à l'installation de l'ameublement, ainsi qu'aux maints détails réclamés par le train régulier d'un monastère. Il procéda cependant avec mesure et, s'il eut des mécomptes, chose inévitable, il opéra sans faiblesse, avec un plein succès, tout à l'honneur de la famille dont il venait d'être constitué le mandataire.

Pas n'était besoin, dès lors, de lui trouver un successeur. Le premier et unique recteur de la maison de Londres en fut le premier prieur. Il dut être installé au commencement de l'année 1371, car la charte de fondation de Gautier de Manny, en date du 8 mars <sup>1</sup>, fait mention de Jean Luscope, « élu prieur avec l'agrément du supérieur général de la Grande Chartreuse ».

A partir de ce moment, Jean Luscope s'appliqua à la seconde partie de sa tâche qui différait essentiellement de la première. Jusqu'ici il n'a guère eu que des pierres à remuer ; désormais il aura surtout des âmes à manier et à polir. Car, bien que le prieur doive pourvoir aux besoins temporels de sa famille, il se reposera de ce soin sur un procureur diligent et donnera principalement aux âmes ses forces, son temps, sa vie tout entière, menant de front, par un zèle discret, sa propre sanctification et celle de ses religieux. Interprète naturel de la loi, il en sera le gardien le plus fidèle. Libre de ses mouvements, puisque nulle autorité locale ne le domine, il se constituera le serviteur des serviteurs de Dieu, ne perdant jamais de vue qu'il

<sup>1</sup> Pièces justificatives, n. II.

ya, au-dessus de lui, les visiteurs, le Révérend Père et le chapitre général auxquels il a promis obéissance.

Que le prieur tienne constamment cette voie droite, il fera du bien autour de lui, rien que par la prédication muette de ses exemples ; et très probablement on le laissera vieillir et peut-être mourir à son poste. Mais il n'y est pas irrévocablement fixé, il le sait. Le jour où des infirmités le réduiront à l'impuissance, le jour où des circonstances imprévues, les besoins d'une communauté, par exemple, nécessiteront un déplacement, le prieur quel qu'il soit, quels que soient ses états de service, descendra du premier rang, sans bruit, ou, s'il doit être transplanté sous un autre ciel, il s'en ira gaiement, n'emportant, pour tout bagage, que l'indispensable bréviaire et un ou deux livres de piété.

Voilà en deux mots ce que doit être le prieur dans sa communauté : l'homme du devoir, l'homme de la règle, l'homme de tous, sans pitié pour lui-même, tout cœur pour ceux dont il est constitué le père plutôt que le maître. Voilà, d'autre part, le cas que l'on fera de lui, si des intérêts majeurs réclament sa déposition. Qu'elle est belle dans sa simplicité, cette discipline inexorable ! Qu'elle est grande et noble, l'abnégation qui garde le religieux dans l'indifférence, heureux de rester au poste, prêt à le quitter sur un mot du maître, satisfait quoiqu'il arrive et toujours pleinement joyeux !

Dom Luscote réalisa cet idéal. Il fut à Londres, pendant près de trente ans, ce qu'il avait été à Hinton, appliqué à faire le bonheur de sa communauté, sans jamais transiger avec le devoir, sans perdre de vue ses propres intérêts.

Gautier de Manny à qui revient, on ne l'a pas oublié,

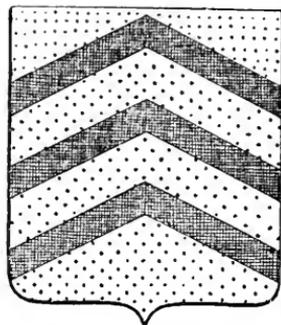
le principal mérite de cette fondation, en avait assidûment suivi le progrès. Malgré le poids des années, il aimait à se transporter sur le terrain dont il s'était des-saisi et où sa foi évoquait tant de souvenirs douloureux. Il tardait à son âme chevaleresque de voir fonctionner les rouages de la discipline religieuse, avec laquelle la discipline militaire a tant d'analogie. Il tardait surtout à sa piété d'entendre retentir le pieux concert qui allait, nuit et jour, monter vers le ciel, implorant pour lui la grâce d'une bonne mort, et le repos éternel pour les âmes qui dormaient là leur dernier sommeil. Dieu lui laissa le temps d'exécuter le pieux dessein qui a illustré sa vie et honoré son nom plus que ses brillants faits d'armes. Son dernier désir était de faire une belle fin et de reposer, jusqu'à l'heure du jugement, à l'ombre du clocher des chartreux. Ce bonheur ne lui fut point refusé.

Retiré depuis longtemps de la vie bruyante de la cour, Gautier de Manny avait fréquemment médité sur les années éternelles. Comprenant que son heure était proche, il rédigea son testament (30 novembre 1371), et, comme s'il eût voulu couvrir tout le bruit fait autour de son nom, il demanda expressément, outre des funérailles sans apparat, le privilège d'une tombe dans l'église de la chartreuse. Ces dispositions prises, il ne songea plus qu'à comparaître au tribunal de Dieu et s'éteignit doucement, le 13 janvier 1372.

Les exécuteurs testamentaires ne tinrent pas compte de la première de ces clauses et ordonnèrent des obsèques dignes du héros qui venait de passer à une vie meilleure. Toute la cour y assista, ainsi que le haut clergé et les principaux barons du royaume. La dépouille mortelle fut déposée dans l'église du monastère. Pour perpétuer

la mémoire du défunt, on érigea un monument funèbre, un tombeau en forme d'autel sur lequel reposait le chevalier revêtu de son armure. Les armes<sup>1</sup> de la famille étaient gravées sur les deux côtés.

Le chevalier de Manny avait exprimé d'autres volontés, à l'effet de subvenir à l'entretien des religieux dont il s'était constitué le bienfaiteur. Il leur légua une créance de mille livres (deux cent cinquante mille francs) que lui devait le roi, puis la moitié des arrérages de son traitement comme gouverneur du château de Hardleigh, soit cent mares par an.



Il se serait totalement dépouillé, mais il laissait une veuve. Marié à Marguerite de Brotherton, petite-fille d'Édouard I, il en avait eu deux enfants : un fils qui se noya accidentellement dans un puits à Deptford<sup>2</sup>, et une fille qui épousa Lord Hastings, comte de Pembroke. Ce gentilhomme, né en 1347, prit une part active aux guerres de France, se distingua par sa bravoure et devint lieutenant d'Aquitaine. A la suite d'un échec qu'il essuya en voulant porter secours à la ville de La Rochelle, sa flotte fut brûlée par les Espagnols ; lui-même tomba aux mains de ses ennemis qui lui firent endurer toutes les horreurs d'une longue détention. Dès qu'il fut libéré, lord Hastings partit pour Paris. A peine y était-il arrivé, qu'il fut saisi d'un mal mystérieux dont les symptômes firent croire à un empoisonnement. Il prit en hâte la route de Calais et

<sup>1</sup> *D'or à trois chevrons de sable.* Elles devinrent les armoiries de la chartreuse.

<sup>2</sup> Dans la banlieue de Londres.

mourut à mi-chemin, le 16 avril 1375. Son corps fut déposé dans l'église des frères prêcheurs, à Hereford, et transporté plus tard dans le couvent des franciscains, près de Newgate à Londres <sup>1</sup>. Nous nous sommes plu à résumer cette existence agitée, parce que le noble comte figure au premier rang parmi les bienfaiteurs de la chartreuse, à qui il donna par testament la somme de six cents livres (cent cinquante mille francs).

De Manny et son gendre ne furent pas les seuls auxquels les chartreux restèrent redevables. Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem leur cédèrent gracieusement quatre acres de terre ; ce qui, avec trois autres que donna plus tard Guillaume de Beauchamp, agrandit notablement la propriété. L'acte, passé en mai 1378, fut confirmé par Richard II <sup>2</sup>. Le roi lui-même prit l'engagement de verser au prieur et à la communauté une somme annuelle de cinquante mares <sup>3</sup>.

Un peu plus tard, les héritiers de Félicie de Thymelby remirent cent soixante mares « à Jean (Luscote) prieur et à la communauté de la Salutation de la Mère de Dieu ». Cette somme devait être affectée à la construction d'une cellule et de la partie du cloître qui la relierait au corps de l'édifice. Les donateurs promettaient, en outre, de pourvoir à l'entretien du religieux appelé à y vivre. Enfin, il était stipulé que des prières seraient récitées et des messes dites pour Thomas Aubrey, Félicie son épouse et les âmes du purgatoire.

La même année, Urbain VI adressa des instructions aux

<sup>1</sup> Dugdale, *Baronage*, t. I, p. 576.

<sup>2</sup> Cet acte se trouve sur un registre de l'hôpital de Saint-Jean conservé au British Museum.

<sup>3</sup> Malcom,  *Lond. Redivivum*.

chartreux de Londres et confirma expressément les libéralités des premiers bienfaiteurs. Il ressort de la bulle pontificale<sup>1</sup> que Gautier de Manny avait eu d'abord la pensée de créer une *chantrerie* et de la confier à douze chapelains. Nous savons comment il fut amené à fonder une chartreuse.

Il ne faut pas s'étonner de voir des mains étrangères collaborer à l'œuvre simultanée de l'évêque de Londres et du chevalier de Manny. La chartreuse n'avait pas été mise, en moins de dix ans, dans l'état où nous la présente le plan dont il a été parlé plus haut. Il en fut de cette fondation comme de beaucoup d'autres. Sans parler des chartreuses qui furent bâties, pour ainsi dire, cellule par cellule, il y en avait où, comme à Londres, des amis dévoués tenaient à honneur de contribuer aux travaux supplémentaires que les premiers fondateurs laissaient souvent à la charge des religieux. Du reste, le chapitre général procédait lentement et n'acceptait une donation, qu'autant que l'édifice permettait d'y installer le personnel d'une communauté et d'y suivre l'observance. L'acceptation de la maison de Londres disait bien que l'on pouvait y mener la vie conventuelle ; elle n'impliquait pas, à proprement parler, son achèvement définitif. De là, des dons étranges comme celui que nous venons de mentionner.

Les chartreux, on le voit, étaient déjà posés dans l'opinion. Leur vie calme et régulière, confinée dans une retraite presque absolue et un silence à peu près continu, toutes choses qui n'échappaient pas aux regards de l'observateur, leur avaient concilié l'estime et l'affection du

<sup>1</sup> Voir la bulle déjà citée, pièces justificatives, n. III.

public qui les approchait. On allait à la chartreuse pour s'y retremper dans la prière et y prendre conseil. Est-il besoin de dire que le mérite de cette action inconsciente mais réelle revenait au prier, qui avait donné à la communauté cette bonne impulsion et savait se prêter à tout venant, sans jamais négliger le premier de ses devoirs, celui d'être sans réserve l'homme de la règle et le serviteur de ses frères ? Nous n'avons malheureusement rien de plus précis à relater sur l'administration de Jean Lus-cote. C'est beaucoup qu'il ait établi la fondation sur une base aussi solide et préparé ainsi la voie à ses successeurs.

Combien il eut à se faire violence pour rester à son poste pendant vingt-huit ans, lui qui, déjà en 1370, demandait à rentrer dans la vie cachée de la cellule ! Force lui fut, au nom de l'obéissance, de porter le poids du jour et de la chaleur. Enfin, on eut égard à son grand âge, à ses infirmités, à ses instances ; et il put jouir de ce qui fait l'objet et le prix de la vie cartusienne, du tête-à-tête et du cœur à cœur avec Dieu. Ce fut pour le bon vieillard le prélude et l'avant-goût de la vision béatifique. Il s'éteignit, comme s'éteint la lampe, faute d'huile, le 15 juin 1398.

On était en plein schisme. Comme il y eut pour un temps deux papes dans l'Église, Urbain VI à Rome et Clément VII à Avignon, ainsi il y eut deux généraux dans l'ordre des chartreux. Ce n'est pas le lieu de dérouler cette triste page de l'histoire ecclésiastique et de dire où était le droit. A la distance où nous sommes des événements, qui oserait jeter la pierre à ceux qui furent alors dans l'erreur ? Il y eut de part et d'autre beaucoup de bonne foi, et l'on compta des saints et des saintes dans les deux camps.

L'Angleterre se rangea avec l'Italie et l'Allemagne sous la houlette du pape de Rome et suivit naturellement le général de son choix, Dom Jean de Bari, qui s'était fixé à Florence <sup>1</sup>. Son successeur, Dom Christophe, prieur de Maggiani <sup>2</sup>, alla s'établir à Seitz <sup>3</sup>, la plus ancienne maison des provinces d'Allemagne et d'Italie, laquelle devait, à ce titre, servir de maison-mère aux religieux de l'obéissance d'Urbain VI. Ce fut donc à Seitz où se tint leur chapitre général, et non à la Grande Chartreuse, que fut adressé l'*obit* de Dom Jean Luscope. Ces lamentables divisions ayant pris fin, tout rentra dans l'ordre chez les chartreux en 1410. C'est ce qui explique pourquoi le décès du prieur de Londres est consigné dans l'obituaire de 1412, avec cette note : « Le jour précis de sa mort sera notifié ultérieurement » ; pourquoi aussi, on le trouve porté une troisième fois, sur l'obituaire de 1415, avec mention du jour et de l'année cités plus haut, 15 juin 1398. Admirable sollicitude de la famille religieuse, qui veille à ce qu'aucun de ses enfants ne tombe dans l'oubli !

Le chapitre général ne s'en tint pas à la formule ordinaire et voulut reconnaître les longs et très appréciables services de Jean Luscope. C'est pourquoi il lui accorda, en plus des suffrages auxquels il avait droit comme religieux, comme prieur et comme visiteur, un *monachat plein* dans tout l'Ordre. C'était une faveur de grand prix ; car le *monachat*, qui impose à tout prêtre six messes,

<sup>1</sup> Fondée en 1342, cette maison fut supprimée par les agents de Napoléon en 1810 et rétablie en 1818.

<sup>2</sup> L'empereur Napoléon supprima également, en 1810, cette chartreuse bâtie en 1314 à Maggiani, au diocèse de Sienne en Toscane.

<sup>3</sup> Au diocèse d'Aquilée, province de Carniole, Autriche. Fondée en 1160, elle fut supprimée par Joseph II en 1783.

plusieurs psautiers aux simples profès et de longues prières aux convers, n'est dû régulièrement à un défunt que par ses comprofès et les religieux de la maison dont il sera l'hôte au moment de sa mort, ou dont il aura été, de son vivant, le prier ou le visiteur.

On voit ce que retire de là une âme, qui n'a plus que de faibles liens à briser pour être libre et prendre son essor vers l'éternel repos.

## CHAPITRE IV.

Robert Palmer. — Jean Obredon. — Jean Maplested. — Visite extraordinaire. — Importance de la visite canonique. — Jean Thorne. — Jean Seman. — Edmond Storan. — Jean Wolfringham. — Nouveaux bien-faiteurs. — Thomas More à la chartreuse.

1398-1500.

Nous avons raconté dans le chapitre précédent le priorat de Jean Luscote. Avant de parler de ses successeurs, nous relaterons un incident curieux qui se rattache à son gouvernement.

Vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, vivait à Coventry, dans le comté de Warwick, un prêtre d'une grande piété, nommé Robert Palmer. Après avoir consacré quelques années au service des âmes, il entreprit le pèlerinage de la terre sainte avec un de ses amis. Dès qu'il fut débarqué, il satisfit abondamment sa dévotion et pria Dieu de lui désigner un coin de terre où il pût le servir plus librement et mourir en paix. Un jour qu'il célébrait à l'autel du saint sépulcre, il entendit une voix lui dire, en bon anglais, que la volonté de Dieu était qu'il retournât dans son pays et y revêtît l'habit des chartreux: « Ce sera pour vous, ajouta la voix mystérieuse, le chemin le plus direct et le plus sûr pour arriver au ciel. »

Palmer ayant fait part à son compagnon de route de ce qui venait de lui arriver, tous deux se rembarquèrent pour la Grande-Bretagne. A peine était-il réinstallé à Co-

ventry, qu'une autre voix du ciel lui enjoignit de bâtir une chartreuse sur sa paroisse. On lui prédit même qu'il serait un jour prieur de ce monastère et ferait autour de lui un bien considérable. Le bon curé prit la chose au sérieux et, tout aussitôt s'armant d'une pioche, il traça en plein champ, sans songer qu'il n'en était pas le maître, les contours de cette fondation, d'après le plan que la vision avait déroulé sous ses yeux. Les paysans, en le voyant à l'œuvre, restèrent ébahis et voulurent l'arrêter : « La terre et tout ce qu'elle renferme est au Seigneur, répondit-il. C'est sur son ordre que je travaille. »

Les paroissiens, qui le vénéraient et avaient en lui toute confiance, n'osèrent pas insister et se retirèrent ; mais, comme il leur était désagréable de se voir expropriés, ils en appelèrent au roi Richard, qui connaissait Palmer et le tenait pour un saint prêtre. Le coupable fut cité en justice et comparut. Richard voulut assister aux débats. Du plus loin qu'il l'aperçut dans la salle d'audience, Palmer, oubliant qu'il était sur le banc des accusés, fit à sa façon un exposé complet de l'incident et chargea le roi de plaider lui-même cette bonne cause. Les juges, touchés de la grande simplicité du curé, le renvoyèrent absous. Richard ému, lui aussi, promit de s'intéresser à cette œuvre et acheta, le jour même, autant de terrain qu'il en fallait pour l'emplacement d'une maison religieuse.

Robert Palmer, se reposant de tout le reste sur la parole royale, se mit en devoir de répondre à l'injonction qui lui avait été faite par cette voix du ciel. Il se présenta à la chartreuse de Londres, prit l'habit et fit profession. Jean Luscote lui ayant confié l'office de procureur, Palmer eut toute facilité de sortir et d'aller, de temps à autre, s'assurer que les travaux se poursuivaient activement dans

son ancienne paroisse. Tout réussit au gré de ses désirs. Vers la fin de l'année 1381, le parlement, faisant droit à la requête qui lui fut présentée par lord Zouche de Haryngworth, approuva cette nouvelle fondation. Le prieur de Londres, en vertu des pleins pouvoirs que lui avait conférés le chapitre général, fit partir pour Coventry trois de ses profès : Jean Netherby, Edmond Dalling et Robert Palmer lui-même. Il leur adjoignit sept autres religieux avec quelques frères de la chartreuse de Beauval ; et la vie conventuelle fut inaugurée dans ce nouveau monastère construit de la façon plus qu'étrange que nous venons de raconter. Robert Palmer devint prieur quelques années plus tard et mourut dans un âge avancé, aussi parfait religieux qu'il avait été bon prêtre séculier.

Jean Luscole, nous l'avons dit au chapitre précédent, passa les dernières années de sa vie dans le silence du cloître, avec une double auréole au front, celle de ses labeurs et celle de ses vertus. Il vit son successeur à l'œuvre et ce lui fut une joie de constater, avant de mourir, que les âmes progressaient à l'envi sous la houlette du nouveau pasteur. Jean Obredon avait, en effet, tout ce qu'il faut pour diriger une famille religieuse, pour faire autour de lui des heureux et des saints : une grande aménité de caractère et une distinction de forme qui le rendaient accueillant et serviable, un amour inné de l'observance qui le tenait invariablement à la tête de sa communauté, de la science, enfin, cette science vraie et solide qui éclaire les âmes et les nourrit. Voilà, en résumé, ce que les archives cartusiennes nous disent de Jean Obredon. Il resta douze ans sur la brèche et obtint d'être démis en raison de ses infirmités. Il en avait sûrement

référé à l'autorité supérieure, car le chapitre général de 1412 chargea les visiteurs d'examiner attentivement l'état des choses et les autorisa, s'ils le jugeaient opportun, à faire droit à la requête du vieux prieur. Celui-ci vécut encore cinq ans et mourut le 14 février 1417, gratifié, comme son prédécesseur, d'un *monachat* avec psautiers.

En acquiesçant à son désir, les visiteurs lui avaient sans doute donné Jean Maplestede pour successeur. Nous n'hésitons guère à lui assigner le troisième rang sur la liste des prieurs de la chartreuse de Londres. D'abord, parce que nous n'en avons pas découvert d'autre ; ensuite, et surtout, parce que nous trouvons son nom inscrit sur un acte officiel du 7 juillet 1414.

Il gouvernait depuis une douzaine d'années, lorsqu'il se produisit un incident en dehors du cours régulier des événements que nous racontons. Le chapitre général de 1424 chargea Théodore Teerliek, prieur de la chartreuse d'Anvers<sup>1</sup>, et Jean d'Arras, prieur de la Chapelle<sup>2</sup>, au diocèse de Cambrai, de visiter les maisons de la province d'Angleterre.

Nous avons eu l'occasion de faire observer que les communications des chartreux anglais avec la maison-mère étaient difficiles et rares. Les prieurs eux-mêmes n'avaient pas, comme leurs frères du continent, l'avantage de se retremper dans l'atmosphère bienfaisante du désert de chartreuse, puisque, à raison même de leur éloignement, ils ne se rendaient pas chaque année au chapitre général. Ils vivaient donc un peu à l'écart de la

<sup>1</sup> Fondée en 1623, elle fut supprimée par l'empereur Joseph II en l'année 1783.

<sup>2</sup> La fondation de cette maison remontait à l'an 1314. Joseph II la supprima, comme la précédente, en 1783.

famille, ces pauvres insulaires. Bien que le Révérend Père prit soin de leur faire tenir régulièrement, outre ses avis personnels, les ordonnances et les admonitions du *définitoire*, il parut nécessaire, à un moment donné, d'intervenir directement et d'élever la voix, pour entraver la tendance naturelle qui poussait les religieux d'outre-Manche, sinon à s'affranchir de tutelle, du moins à interpréter la loi un peu au gré de l'esprit national.

On avait coutume, par exemple, de fournir aux serviteurs de la maison un vêtement d'une coupe et d'une couleur particulières. L'intention était bonne, on ne saurait en douter. Cet habit uniforme, obligeant à une tenue plus correcte, distinguait de la foule ceux qui le portaient. Ainsi vêtus, ces hommes dévoués accompagnaient en voyage, même au chapitre général, leurs prieurs respectifs, et, rien qu'à leur accoutrement quelque peu bizarre, on devinait qu'ils appartenaient à « la famille ».

Tel était le plus apparent des abus qui provoquèrent la visite du prieur d'Anvers et de son assistant. Futilité! dira plus d'un lecteur séculier. Valait-il la peine de déplacer, pour si peu, deux religieux du continent? Une admonestation du chapitre général, un simple avis du Révérend Père eût suffi pour couper court au mal, si mal il y avait. On en jugea autrement en haut lieu. La visite fut ordonnée et se fit conformément à la lettre des statuts : c'est dire que les usages répréhensibles disparurent sans retour. Il faut reconnaître qu'il s'était introduit des irrégularités plus graves, entre autres : celle d'abrégger la durée du noviciat, la permission octroyée aux novices de chanter l'épître et l'évangile, de célébrer la messe conventuelle. Ces abus furent également retranchés, mais de par le prieur même de la chartreuse de Londres qui

fut nommé, cette année-là, visiteur de la province.

C'est, en partie, grâce à cette persévérante sollicitude de l'autorité que les familles religieuses se maintiennent, alors que partout les institutions sociales chancellent et croulent. Car, étant donné l'élément humain qui se trouve à la base des communautés, on ne peut que s'attendre à les voir dévier des principes de la vie spirituelle. Si, par nature, l'homme tend à déchoir, il glissera d'autant plus rapidement sur cette pente qu'il aura été contenu par une observance plus rigoureuse. Heureusement le remède existe à côté du mal, et ce remède, c'est la visite canonique, qui est de règle dans tous les instituts. Pour peu que l'on considère la façon très simple et très pratique dont elle s'effectue, on comprend que les supérieurs l'aient estimée nécessaire, et en aient fait un des principaux freins de la discipline religieuse.

Les visiteurs, hommes mûrs et expérimentés, réputés sages entre les sages, sont assistés des grâces de circonstance que leur assure leur mandat officiel. Ils arriveront donc aisément à connaître la situation d'une communauté, d'autant plus qu'ils ont le scrutin secret et individuel qui ne leur laisse rien ignorer. Après avoir recueilli les dépositions à charge et à décharge, ils établissent la balance et se demandent, sous le regard de Dieu, ce sur quoi ils doivent fixer l'attention et le zèle des religieux, tantôt par des ordonnances écrites, tantôt par un avertissement oral, charitablement sans doute, mais très nettement exprimé; ce en quoi tel et tel, parmi les officiers aussi bien que parmi les inférieurs, auront à réformer leur langage et leur conduite. Le résultat du scrutin, écrit, parafé et déposé dans les archives, sera lu publiquement plusieurs fois l'année, en sorte que les intéressés ne pourront perdre

le souvenir de cet acte administratif. Ainsi, du moins, procèdent les visiteurs chez les chartreux.

Le prieur de Londres, Jean Maplested, dut s'exécuter le premier et suivre à la lettre les admonitions notifiées par la carte de la visite. Il dut même, en qualité de visiteur, veiller sur les maisons de la province et rappeler ses subordonnés à l'observation rigoureuse des constitutions. Tout porte à croire qu'il remplit fidèlement son mandat, puisque nous le voyons maintenu à ce poste d'honneur jusqu'à sa mort, qui arriva vers 1440.

En moins de dix ans, deux prieurs se succédèrent à la chartreuse de Londres. Le premier, Jean Thorne, reprit bientôt la vie de simple religieux et mourut en 1453, vicaire de la maison même qu'il avait dirigée comme supérieur. Le second, Jean Walwan, avait débuté à Coventry. Il nous a été impossible de découvrir en quelle année il fut transféré à Londres. Tout ce que nous savons, c'est qu'il passa à une vie meilleure le 6 octobre 1449.

Son successeur immédiat fut Jean Seman. Nous sommes du moins fondé à le croire, puisque nous ne voyons pas d'autre prieur intermédiaire de 1449 à 1461. Seman, dit Tromby<sup>1</sup>, fut un type de douceur, de sensibilité et de tendresse, au point qu'il ne pouvait se résoudre à élever la voix et à sévir contre les abus. Cette timidité, qui dut plus d'une fois dégénérer en faiblesse, ne paralysa jamais son aptitude pour les affaires. Il les dirigeait avec adresse et loyauté, sans se laisser dominer par elles. Onze ans passés dans la retraite le préparèrent à faire une sainte mort. Nous trouvons son *obit* à la date du 29 décembre 1472.

<sup>1</sup> *Storia..... del patriarcha S. Brunone et del suo Ordine*, t. IX, p. 59.

Il avait donc été déposé en 1461. Le nom du religieux désigné pour lui succéder, nous ne l'avons pas rencontré dans nos archives. Mais son gouvernement fut de courte durée, puisque la carte du chapitre général de 1463 confirme une élection faite par les visiteurs au cours de leur inspection canonique. Nous ne savons pas davantage quel fut l'homme de leur choix, ni s'il resta longtemps en charge. Le *Définitoire* lui donna pour successeur Edmond Storan ou Storer, profès de Londres. Celui-ci exerça jusqu'en 1477<sup>1</sup> et rentra dans la vie du cloître pour devenir, quelques années plus tard, prieur de la chartreuse de Hinton. Mais il ne l'était plus au moment de sa mort que nous trouvons consignée dans l'obituaire de 1503.

Il avait eu pour successeur à Londres Jean Wolfringham, un ex-bénédictin, qu'il fallut, préalablement relever d'une sorte de censure attachée à sa première condition. D'après une coutume du temps, tout religieux étranger, admis à faire profession chez les chartreux, ne pouvait être promu aux charges, sans une dispense du chapitre général. Pour le cas qui nous occupe, nous trouvons cette dispense dans la carte de 1477.

Dom Wolfringham mourut en 1487 ou 1488 et fut remplacé par Richard Roche. Ce Roche ne serait-il point celui dont il est parlé dans le *Monasticon*, sous un nom à peu près identique, Rock ? Celui-ci, un gradué de l'université, a laissé des ouvrages qui ne sont pas sans mérite. Quoi qu'il en soit, comme il nous a été impossible de trancher le doute, nous n'y insisterons pas, et nous nous bornerons à dire que Richard Roche resta à son poste jusque

<sup>1</sup> Dugdale s'est donc mépris, en établissant qu'un Richard Boston fut prieur de la chartreuse de Londres en 1472. (Cf. Dugdale (Ellis), t. VI, p. 9.)

vers la fin du siècle. Il obtint, à force d'instances, la faveur de se mettre, avant de mourir, en présence des années éternelles. Il eut le temps de méditer sur ce grave sujet, puisque, chargé de l'office de vicaire jusqu'à sa mort (1515), il fut essentiellement l'homme du cloître et de la cellule.

Nous n'oserions pas affirmer que les prieurs, dont nous venons de résumer la vie, furent tous à la hauteur de leur mission, et que pas un ne mérita d'être déposé. Le succès n'est pas assuré par la mise en charge, et le seul fait de l'installation d'un supérieur ne le rend pas apte à gouverner. L'expérience ne le prouve que trop. Mais il est avéré que les plus dignes et les plus méritants, parmi les prieurs de la chartreuse de Londres, ne sont pas morts dans la supériorité. Assurément, ils n'ont pu que s'en réjouir. Grande, en effet, est la déception des religieux à qui incombent les emplois. Est-ce donc pour briller sur le chandelier qu'on va s'ensevelir dans une chartreuse ? Se peut-il concevoir une vie plus cachée, moins exposée à la fumée de la gloire humaine ? Aussi, n'est-il pas un prieur qui ne dise sincèrement, une fois l'année : « Je demande *miséricorde* et *l'absolution* de mon office » ; pas un qui ne s'estime heureux de s'entendre répondre : « Il vous est fait *miséricorde* ». Il rentre alors dans son élément, pour passer de là, par la voie de l'oubli, à une vie meilleure.

En parcourant l'obituaire de la chartreuse de Londres, pour y découvrir la succession des prieurs, nous avons relevé les noms des bienfaiteurs insignes qui consolidèrent, en la complétant, l'œuvre de Gautier de Manny. N'était la crainte de fatiguer le lecteur, nous dresserions la liste de ces hommes de bien et nous transcririons la te-

neur de leurs actes. Qu'il nous suffise de dire que ces vaillants chrétiens animés des mêmes sentiments, et agissant sous la double impulsion de la sympathie et de la foi, se copièrent, pour ainsi parler, en faisant des dons de même nature et uniformément aux mêmes fins. C'était, ici, une langue de terre ; là, un droit de pâture ; ailleurs, l'usufruit d'un bénéfice ou une redevance annuelle : le tout à la condition expressément stipulée, que la communauté tout entière prierait pour les vivants, pour les membres trépassés de la famille et, en général, pour les âmes du purgatoire.

L'un des bienfaiteurs les plus célèbres fut l'évêque de Lincoln, Jean Russel (1480-1490). Il ne versa, il est vrai, qu'une modeste rente de quarante shillings (cinq cents francs) ; mais son but principal, il ne le cacha pas, fut d'honorer la mémoire de saint Hugues, le plus illustre de ses prédécesseurs sur le siège de Lincoln, et de payer son tribut d'admiration aux chartreux de Londres, « dignes à tous égards du prieur de Witham, le patriarche des chartreux anglais ».

Il se fit, à la même époque, un échange d'un caractère plus intime entre les chartreux et leurs plus proches voisins, les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Ceux-ci, totalement adonnés à la vie active, avaient rendu maints services aux solitaires de l'Annonciation qui, confinés dans leur cloître, ne suivaient qu'à distance le mouvement des affaires. Les premiers donnaient sans compter, persuadés que le centuple leur serait payé en œuvres pies. Il est à croire, en effet, que les chartreux ne restèrent pas leurs débiteurs. Mais, parce que cette compensation morale et tacite pouvait n'être pas connue ou appréciée à sa juste valeur, il vint à la pensée du prieur de la chartreuse

de la revêtir d'une forme officielle qui en perpétuât le souvenir. Il rédigea deux actes par lesquels il affilia à sa maison le prieur et la communauté de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, leur octroyant, pendant leur vie et à perpétuité après leur mort, une large participation aux œuvres satisfaisantes, aux prières et aux messes des chartreux. Ces actes, datés du 15 août 1430 et signés par Dom Jean (Maplested), sont conservés au British Museum.

Les chartreux de Londres, nous l'avons dit, s'étaient concilié en peu de temps l'estime de la cité. Leur vie étrange, leurs longues veilles, avec les particularités si frappantes de leur liturgie, attirèrent naturellement le public. Arrêtés par ce je ne sais quoi de vague qui plane sur les maisons religieuses, les curieux se tinrent d'abord à distance. Enhardis bientôt par l'affabilité des moines, ils déchirèrent le voile et touchèrent du doigt la réalité. Dès lors qu'ils eurent constaté que ces solitaires n'étaient point des gens inabordables et qu'on pouvait traiter avec eux, la foule grossit, devint plus que sympathique, et l'on s'accoutuma à fréquenter la chartreuse.

Parmi les habitués du monastère on remarqua, vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, à l'époque où nous a conduits ce chapitre, un bon jeune homme qui déjà s'était fait une réputation de lettré et semblait vouloir élire domicile dans cette clôture. Il se nommait Thomas More. Issu en 1480 d'une famille appartenant à la petite noblesse, il laissa percer, de bonne heure, des dons naturels qui présagèrent un avenir brillant. Son père, juge du banc du roi, homme de mœurs rigides, entendit que son fils fût élevé à l'école du sacrifice aussi bien qu'à l'école du droit. Il régla en conséquence la vie du jeune étudiant. Devenu chancelier

d'Angleterre, Thomas More se plaisait à rappeler cette rigidité paternelle. « Ainsi, disait-il, ne prenant jamais aucun plaisir nuisible ou blâmable, étranger au luxe et à la sensualité, ignorant l'usage pernicieux qu'on peut faire de l'argent, je me livrais exclusivement et sans arrière-pensée au charme de l'étude. »

Parvenu à l'âge où la plupart des jeunes gens ne donnent encore que des espérances, More avait acquis une somme d'érudition que ne possédaient pas ses disciples les plus avancés. En même temps qu'il se livrait à l'étude des sciences humaines, il s'attachait à devenir excellent chrétien. « A dix-sept ans, raconte un auteur contemporain <sup>1</sup>, More se couvrait d'un cilice, couchait sur la dure ou sur un grossier banc de bois et ne dormait que quatre heures par nuit. Le reste de ses journées, il le consacrait à la prière et à la lecture de l'Écriture sainte. Il jeûnait fréquemment et couvrait si bien son jeu, que personne ne se doutait que l'admirable jeune homme fût si avancé dans les voies de la perfection. »

Cependant Thomas More ne trouvait, ni dans ses livres ni dans la prière, la réponse à un doute qui l'obsédait. Il allait avoir vingt ans et, quoiqu'il fût entré dans le barreau pour faire plaisir à son vieux père, il cherchait sa voie, celle où il lui serait moins difficile d'opérer son salut. Un premier attrait, qui l'inclina vers la vie sacerdotale, céda bientôt à un autre plus fort qui lui montra la vie religieuse comme le terme le plus parfait vers lequel puisse tendre le chrétien. Il eut, ont dit bien des auteurs, la pensée de prendre l'habit de saint François. Ne songea-t-il point de préférence à prendre les livrées de saint

<sup>1</sup> Stapleton, *De vita et obitu Mori*, cap. II.

Bruno ? Comment expliquer sans cela son séjour de quatre ans chez les chartreux de Londres ? Il y vécut presque de leur vie, partageant les exercices de la communauté, assistant aux offices de jour et de nuit, s'adonnant à l'étude et aux travaux manuels, selon que le comporte l'observance cartusienne. Il est hors de doute, cependant, qu'il ne fut jamais religieux, pas même novice.

Après s'être éclairé, durant cette longue retraite, au double flambeau de la prière et du conseil, Thomas More s'engagea dans la voie commune. Ce qu'il a été comme époux et comme père de famille, ce qu'il a été comme homme d'État et chancelier, c'est aujourd'hui qu'il est utile de l'apprendre, aujourd'hui que l'auréole de la sainteté orne son front. Un tel couronnement était dû à une vie de tout point si intègre et si loyalement chrétienne. Mais ne nous attardons pas et disons, avant de finir, que Thomas More, en franchissant le seuil de la chartreuse, y laissa peut-être la moitié de son cœur. Il y retourna fréquemment et resta l'ami et le conseiller des religieux. Nous l'entendrons, à l'heure la plus solennelle de sa vie, payer son tribut d'amour et de vénération à ceux dont il avait été le fils spirituel et un peu le frère.



LE VÉNÉRABLE P. PRIEUR, DOM G. TYNBYGH,  
 qui reçut la profession des martyrs.

Gravure de la RELATIO DUODECIM MARTYRUM  
 QUI RUREMUNDE ... (1608.)



## CHAPITRE V.

Guillaume Tynbygh. — Jean Batmanson. — Coup d'œil rétrospectif. — La guerre des deux Roses. — Avènement des Tudor. — Henri VII.

1500-1531.

La chartreuse de Londres ne resta pas sans pasteur, le jour où Dom Roche quitta le priorat, pour exercer l'office plus modeste de vicaire. Il n'eut, du reste, qu'à se louer d'avoir trouvé grâce auprès du chapitre général, et, à un certain point de vue, de n'être rentré qu'à moitié dans le repos de la cellule, car il lui fut donné de jouir plus que ses frères du commerce de son successeur, le vénéré Tynbygh, dont il resta pendant quinze ans le confident et le conseiller. Nous empruntons à Maurice Chauncy <sup>1</sup> l'incident curieux que voici.

Tynbygh naquit en Irlande. C'est assez dire qu'il était chrétien de race. Ses parents, gens de bien et de condition aisée, lui firent faire de bonnes études; après quoi, ils lui permirent d'entreprendre un voyage en terre sain-

<sup>1</sup> *Historia*, p. 74 et suiv. *Historia*, c'est le premier mot du titre de la dernière édition de cet ouvrage important que nous ferons connaître au chapitre xxii.

*Historia aliquot Martyrum Anglorum, maxime octodecim Cartusianorum, sub rege Henrico octavo ob fidei confessionem et Summi Pontificis jura vindicanda interemptorum, a V. Patre Domino Mauritio Chauncy, Londiniensis Cartusie professo, conscripta.*

*Nunc, ad exemplar primæ editionis Moguntinæ anno 1550 excusæ, a Monachis cartusie sancti Hugonis in Anglia denuo edita.*

- Monstrolii, Typis Cartusie sanctæ Mariæ de Pratis, 1888.

te. Ce dut être vers 1470. Il pouvait avoir vingt ans. Il touchait au terme de son pèlerinage, lorsqu'il tomba aux mains des Sarrasins qui le condamnèrent à mort et le jetèrent dans un cachot en attendant le jour de l'exécution. Effrayé de se voir, à ce moment critique, privé des secours de la religion et surtout de la présence d'un prêtre, le jeune Tynbygh se mit en oraison et cria vers Dieu avec cet accent pénétrant que donne à la foi l'imminence d'un danger. Au milieu de ses gémissements et de ses larmes, il eut la pensée d'invoquer sainte Catherine, dont il se rappelait avoir vénéré l'image dans une chapelle que ses parents avaient à leur porte. S'étant endormi la prière sur les lèvres, quelle ne fut pas sa surprise quand, à son réveil, il se retrouva parmi les siens non moins étonnés que lui, car ils le croyaient encore et pour longtemps en Palestine!

Après avoir entendu l'émouvant récit de sa mésaventure et de sa délivrance inespérée, ses parents restèrent ébahis et le tinrent en haute estime. L'humble jeune homme en fut troublé et réfléchit mûrement sur ce qu'il pourrait faire, tant pour se soustraire à ces démonstrations imméritées que pour reconnaître l'insigne bienfait de la Providence. Sous l'impulsion d'un de ces mouvements intimes qui décident d'un avenir, il quitte furtivement la maison paternelle, prend en toute hâte le chemin de la côte et monte à bord du premier bateau en partance pour l'Angleterre.

A peine débarqué, il alla frapper à la porte de la chartreuse de Londres. Admis comme postulant, notre jeune irlandais revêtit les livrées monastiques et émit, après la probation d'usage, les vœux solennels qui le fixèrent irrévocablement dans la famille de saint Bruno. Prédesti-

né qu'il était à gravir les hauteurs de la perfection, il marcha à pas de géant dans la pratique des vertus qui distinguent le vrai solitaire. Ce ne fut toutefois qu'au prix de tribulations sans nombre et d'effroyables tortures. L'ennemi juré des âmes s'acharnant sur lui, comme il le fit jadis sur saint Antoine, le maltraita de toute façon, allant parfois jusqu'à le rouer de coups et le laisser pour mort sur le plancher de sa cellule. Dieu veillait sur son serviteur. Il tempéra l'amertume de son calice par des joies si suaves et des consolations si abondantes, que le saint religieux en vint à ne plus pouvoir réciter les premières paroles de l'évangile de saint Jean : *In principio erat Verbum*, sans être ravi en extase<sup>1</sup>.

Manifestement Dieu avait des vues spéciales sur cette âme, qui traversait tour à tour et avec une égale indifférence le feu de l'épreuve et les états d'oraison les plus sublimes. Il ne devait pas, il est vrai, l'appeler à l'honneur de verser son sang pour la foi, mais il allait lui demander de préparer une phalange de héros pour l'heure solennelle de la persécution. Tynbygh, qui avait rempli successivement les offices de sacristain et de vicaire, fut élu prieur en l'année 1500 et gouverna la chartreuse de Londres pendant vingt-neuf ans. Dire ce qu'il fit de bien, et par ses exemples et par ses leçons, serait impossible. Supérieur modèle, directeur consommé, chartreux d'esprit et de cœur, il forma toute une gé-

<sup>1</sup> Heureusement pour lui, car il cachait soigneusement son trésor, ces ravissements ne le prenaient pas à l'autel, puisque, dans la liturgie cartusienne, on ne lit pas à la messe le dernier évangile. Mais cet évangile, *In principio*, tout chartreux le récite deux fois le jour dans la cellule, à prime et à complies de l'office de la sainte Vierge.

nération de religieux hors ligne, à la tête desquels nous verrons briller le premier martyr de la Réforme. Vraisemblablement on l'eût laissé s'éteindre sous le harnais. Lui, qui se sentait, sous le poids des années, incapable de répondre plus longtemps aux exigences de sa charge, s'adressa au chapitre général et demanda instamment le silence et le calme de la cellule. Il fut entendu et il s'estima heureux de pouvoir jouir enfin du trésor qu'il était venu chercher en religion. Il resta, dans la mesure de ses forces, semblable à lui-même et continua de donner, jusqu'à sa mort, les graves enseignements qui avaient fait de ses soixante ans de profession autant d'années pleines.

Elle est donc méritée la note d'admiration et de louange payée à sa mémoire par le chapitre général de 1531<sup>1</sup>. *Sexaginta annis laudabiliter vixit in Ordine*, lisons-nous dans la carte. L'adverbe *laudabiliter* est le plus bel éloge qu'on puisse faire d'un enfant de saint Bruno après son décès. Cette note caractéristique a d'autant plus de prix qu'elle est appliquée plus rarement.

Dom Jean Batmanson, prieur de la chartreuse de Hinton et convisiteur de la province anglaise, fut appelé par la communauté de Londres à recueillir la succession du vénéré Tynbygh. Il était déjà avancé en âge, mais ses longs états de service, sa vertu éprouvée et la sagesse de son gouvernement offraient des garanties suffisantes. De fait, ses électeurs n'eurent qu'à se louer de l'avoir choisi. A

<sup>1</sup> C'est en 1531 (le 27 mars), disent nos Éphémérides, que s'éteignit Guillaume Tynbygh. Chauncy qui place sa mort en 1529 s'est évidemment mépris. Nous donnerons plus loin la raison de cet anachronisme et de plusieurs autres que nous rencontrerons dans le texte de notre historien.

ce fonds déjà si riche nous devons ajouter une somme considérable de connaissances littéraires et mystiques. Batmanson a laissé des ouvrages d'un mérite incontestable : un traité sur le Cantique des Cantiques et les Proverbes de Salomon, un autre sur Marie-Madeleine et l'enfant Jésus à l'âge de douze ans, un commentaire de l'évangile *Missus est*, enfin, tout un livre sur le mépris du monde <sup>1</sup>. Le savant religieux n'oublia pas ses novices auxquels il adressa un cours complet d'instructions <sup>2</sup>.

Il fut aussi controversiste. L'archevêque d'York, Édouard Lee, l'ayant pressé de combattre les erreurs d'Érasme et de Luther, Batmanson prit la plume et n'obtint pour réponse que de grossières injures. En revanche, les amis et les défenseurs de la vérité exaltèrent son talent de polémiste. Il est à croire, cependant, que notre écrivain ne resta pas sans scrupule à l'endroit de ses travaux littéraires, puisque nous trouvons dans le catalogue de ses ouvrages un opuscule intitulé : *Retractatio*. Cette *Rétractation*, hâtons-nous de le dire, fut simplement une révision minutieuse de ses livres ascétiques et de ses lettres de controverse. Qui oserait le blâmer d'avoir été si sévère à lui-même ? Admirons plutôt cet exemple d'humilité et de défiance de soi, double indice d'une vraie et solide vertu.

La communauté ne pouvait espérer conserver longtemps le docte et pieux Batmanson. Il mourut le 16 novembre 1531. Le chapitre général lui accorda des suffrages extraordinaires. Ce n'était pas trop pour reconnaître les services d'un religieux, dont le rapide passage à la char-

<sup>1</sup> Cf. Morozzo, *Theatrum chronologicum sacri Ordinis Cartusiensis*.

<sup>2</sup> On lui attribue le manuscrit conservé au British Museum, Cotton. MSS., Nero, A. III, 139. Dugdale l'a publié dans le *Monasticon*, t. VI, pp. v-xii.

treuse de Londres servit de transition heureuse entre le vénérable Tynbygh et le vaillant Houghton.

La fondation du chevalier de Manny avait visiblement prospéré, et la solitude de « la Salutation » était devenue, en dépit des bouleversements politiques, un centre de paix et une pépinière de saints. La guerre des deux Roses, avec ses émouvantes alternatives, n'avait pas troublé le calme de ces religieux qui, usant du monde comme n'en usant pas, étaient tout à la joie d'avoir jeté par delà ses horizons l'ancre de leurs espérances.

Pour peu qu'on étudie l'histoire de l'Angleterre au cours de ces deux siècles, on découvre, à côté de désastres trop nombreux, des actes d'une haute portée, qui témoignent de la vitalité nationale et font heureusement contre-poids aux maux accumulés par les passions insatiables des partis en lutte. Alors, le parlement se faisait écouter ; il y avait du sang dans les veines de la noblesse, de la dignité dans le clergé, et l'on savait mourir. Sa constitution et ses libertés, le pays les tenait incontestablement du catholicisme. Nous les verrons rapidement s'altérer, décroître et disparaître au souffle de l'hérésie et du schisme, pour faire place à la plus odieuse tyrannie et au libertinage le plus effréné. Tant est vrai l'adage bien connu : *Ubi Ecclesia, ibi libertas*. Où est l'Église, là est la liberté !

Les deux familles de Lancastre et d'York, qui étaient aux prises depuis tant d'années, tombaient épuisées d'hommes et d'argent. La mort de Richard III, sur le champ de bataille de Bosworth (20 août 1485), mit fin à cette lutte fratricide et occasionna une de ces révolutions qui font époque dans la vie d'un peuple. Le vainqueur, Henri Tudor, laissa poser sur son front le diadème trouvé dans un buisson d'aubépine. A quoi tient la destinée d'un

homme ! Condamné sous le règne précédent comme criminel d'État, le comte de Richmond aurait porté sa tête sur l'échafaud, si le sort des armes lui avait été contraire. Le triomphe lava cette note infamante, et Henri fut roi de par la victoire.

Toutefois, le monarque couronné de cette façon sommaire s'inquiéta non sans raison ; il ne voyait pas clairement, en effet, jusqu'à quel point son droit était fondé. On eut beau lui dire que le succès avait fait oublier le passé, que la volonté de Dieu, manifestée à Bosworth, était qu'il recueillit la succession d'York, il comprit qu'il n'avait pas encore conquis l'affection de ses sujets, puisque l'opinion discutait si vivement la légitimité de son avènement au trône.

Le parlement plus serviable statua que Henri « était, restait et demeurerait roi ». Mais, en entendant les clameurs du peuple, l'élu se prit à douter plus que jamais et, après avoir mûrement délibéré, il proposa une solution qui semblait devoir régler définitivement cette situation anormale. Que le comte de Richmond épouse Élisabeth, fille aînée d'Édouard IV et légitime héritière du trône, elle transmettra à sa descendance ses droits avec son sang. On objectera que la princesse est sa parente. Sans nul doute, le pape accordera la dispense nécessaire pour légitimer cette union. Il l'octroya, en effet, sans hésiter et, du même coup, le vicaire de Jésus-Christ, l'arbitre d'alors entre les rois et les peuples, confirma le droit des Tudor à la succession de la famille d'York.

Que le souverain pontife ait délivré ces deux bulles « de son propre mouvement, de sa pleine science et de sa pure liberté », ou sur les instances réitérées de Henri et d'Élisabeth, nous n'irons pas, avec Lingard, jusqu'à ran-

ger sa décision parmi « les actes extraordinaires dont on ose à peine scruter les causes mystérieuses. » Il nous paraît, au contraire, qu'innocent VIII fit preuve de perspicacité et de sagesse. Un refus de sa part eût exaspéré le parlement, soulevé la nation, provoqué la guerre civile et précipité l'Angleterre dans le schisme. N'était-il pas plus prudent de reconnaître pour roi celui auquel, en définitive, la majorité du pays avait implicitement promis fidélité ?

Du reste, la consécration du fait accompli qui apparaît ici sous une forme nouvelle, on la rencontre presque à chaque page de l'histoire de la Grande-Bretagne, depuis Édouard III jusqu'à la fin tragique du vaincu de Bosworth. N'est-ce pas, durant toute la période à laquelle se rattachent les annales de la chartreuse de Londres, une série presque ininterrompue de guerres intestines et de cruautés sanglantes ? C'est presque toujours, en montant sur des cadavres, que les compétiteurs atteignent le trône.

Le mariage autorisé par le saint-siège eut lieu, le 8 janvier 1486, dans l'église de Westminster ; il fut béni l'année suivante par la naissance d'un fils. Cependant la parole du pape n'avait pas apaisé les mécontents. Des intrigues sourdement menées sur divers points du royaume aboutirent à des soulèvements partiels, symptômes d'une situation mal assise à laquelle il était urgent de remédier. Henri VII intervint énergiquement et vit ses efforts couronnés d'un plein succès. Les meneurs les plus turbulents furent mis sous bonne garde, les autres compétiteurs désabusés disparurent comme par enchantement et, grâce à des exactions exorbitantes, l'argent abonda dans le trésor, ce qui, par-dessus tout, réjouit le cœur du roi. Il était donc heureux et souhaitait voir durer cette paix relative.

La naissance d'un second fils ( 15 juin 1491 ) mit le comble à la joie commune.

Mais ce bonheur fut empoisonné par la mort prématurée de l'héritier de la couronne. Arthur, qui avait épousé, le 14 novembre 1501, Catherine d'Aragon, fille du roi d'Espagne, mourut après quatre mois de mariage. Qu'allait devenir sa veuve ? La renvoyer en Espagne, Henri VII ne le pouvait qu'à la condition de lui restituer la moitié de sa dot, environ cent mille couronnes. S'il la gardait en Angleterre, il devait lui garantir la jouissance d'un tiers du pays de Galles, du duché de Cornouailles et du comté de Chester, douaire qu'elle tenait d'Arthur. Croirait-on que, veuf lui-même, Henri songea, pour sortir de cette impasse, à épouser sa belle-fille ? L'indignation légitime et les amers reproches de la reine Isabelle le firent renoncer à son monstrueux dessein.

Sur ces entrefaites, le roi d'Espagne lui proposa une union entre Catherine et Henri, duc d'York et prince de Galles. Aussi rusés que dépourvus de sens moral, les deux monarques s'étudiaient à se duper et rivalisaient de lésinerie aux dépens de la pauvre veuve d'Arthur. Elle n'avait manifesté, en effet, aucun désir de convoler en secondes noces. Mûrie par le chagrin et fidèle à la mémoire de celui qu'elle pleurait, elle serait volontiers rentrée dans l'oubli. Mais, fille dévouée et chrétienne soumise, elle s'inclina devant la volonté du souverain pontife, qui venait de lever l'empêchement d'affinité résultant du premier mariage, et, le 15 janvier 1503, elle fut fiancée à Henri, héritier présomptif de la couronne d'Angleterre.

Pendant ce temps-là, Henri VII ne perdit pas de vue la fin qu'il s'était proposée lors de son avènement au pouvoir. D'un naturel rapace, il ne vécut que pour l'or ; avare

autant que cupide, il fut sans entrailles à l'égard de ceux qui se réclamèrent des plus pressants besoins. Pour atteindre son but unique, tout lui fut bon : la guerre et la paix, l'amitié et la haine, la foi jurée et le parjure. A ses yeux, une seule politique était la vraie, celle qui, en grossissant son trésor, centuplait ses revenus.

Vint le moment où, cloué sur un lit de douleur qui allait être son lit de mort, Henri ouvrit les yeux et prêta l'oreille aux graves enseignements de ses prédicateurs. Il eut le temps de se repentir et de se réconcilier avec le ciel, après avoir réparé, pour une bonne part, les torts dont il s'était rendu coupable envers les pauvres, les faibles et les opprimés. Néanmoins, sa fin chrétienne ne fit pas oublier son avarice sordide, son despotisme et sa tyrannie. Il fut heureux en ce sens que le succès couronna la plupart de ses entreprises, mais le bonheur ne fait pas les grands rois. Ceux-là seront jugés d'autant plus sévèrement par l'histoire, qui auront systématiquement sacrifié à leurs convoitises la foi, le bien-être et l'affection de leur peuple, triple dépôt auquel un souverain doit tenir plus qu'à tout le reste.

Sans nier les défauts trop apparents de ce prince, les historiens anglais lui reconnaissent certaines qualités et préconisent en particulier sa clémence. Cela s'explique. « Encadré dans l'histoire entre Richard III qui était un monstre et Henri VIII qui fut un tyran, Henri VII doit bénéficier de ce double voisinage. La comparaison ne peut que lui être favorable<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Albert du Boys. *Catherine d'Aragon et les origines du schisme anglican*. Introd., p. xv.

## CHAPITRE VI.

Henri VIII.

1509 - 1534.

Le premier Tudor n'emporta pas dans la tombe les regrets de son peuple. La conscience publique, lasse de l'oppression fiscale qui la pressurait depuis vingt-quatre ans, salua l'avènement du prince de Galles, par d'immenses acclamations. Il était âgé de dix-huit ans et possédait, avec la fraîcheur de l'âge et la beauté, les dons de l'esprit et les qualités du cœur qui enorgueillissent un peuple et l'attachent irrévocablement à son roi. Fiancé, nous l'avons vu, à Catherine d'Aragon, la veuve de son frère, il l'épousa le 15 juin 1509, et la cérémonie du couronnement eut lieu le 24 à Westminster<sup>1</sup>. Fêtes sur fêtes tinrent pendant huit jours le peuple en liesse, et l'opinion augura favorablement d'un règne qui s'ouvrait sous de si heureux auspices. Mais l'attitude contrainte du couple royal jeta une ombre sur ce tableau si riant et frappa les esprits observateurs. Pâle, sombre et pensive, Catherine ne donnait à la foule que de rares sourires de commande. Dieu aurait-il soulevé pour elle le voile de l'avenir ? lui aurait-il fait entrevoir l'horizon déjà gros de nuages ?

<sup>1</sup> Les historiens ne sont pas unanimes sur ce point. Le 24 juin est la date vraie. Cf. Lord Chamberlain's *Records*, 1<sup>st</sup> Series, t. 424.

Henri, les traits altérés et le regard mobile, paraissait las de ces plaisirs bruyants et de ces divertissements prolongés<sup>1</sup>. Son cœur n'était pas là, car, dit Lingard, « ses

<sup>1</sup> H. Ellis, préposé aux manuscrits du British Museum, a publié dans un recueil de lettres (*Original letters illustrative of English History*, London, 1827.) le *fac-simile* d'une formule de serment qu'il donne comme une correction interlinéaire de l'ancien serment, correction faite par Henri VIII, le jour même de son couronnement à Westminster. Le texte et les interpolations sont en regard dans le corps du tome I<sup>er</sup> de la seconde série, p. 176, précédés d'une remarque ainsi conçue : « Il est évident que Henri VIII songea, dès le commencement de son règne, à s'arroger la suprématie sur l'Église d'Angleterre ».

Fort de l'assertion d'un archiviste d'ailleurs compétent, Audin a reproduit le tout dans le tome I<sup>er</sup> de son Histoire de Henri VIII : le *fac-simile* au commencement du premier volume, et les deux textes aux pièces justificatives, n<sup>o</sup> 5. Et, pour édifier pleinement le lecteur, il a relaté en quelques pages (81-83) cet incident vraiment curieux. Interrogé par l'archevêque de Cantorbéry, Henri avait juré de défendre les privilèges et les libertés de l'Église, garantis par les anciens rois chrétiens. « La cérémonie était à peine achevée, dit Audin, que le prince demandait l'original du serment qu'il venait de prêter, prenait une plume et, renfermé dans une chambre secrète, altérait de sa main la formule sacramentelle... Il maintiendra les libertés de la sainte Église, autant qu'elles ne préjudicieront en rien à sa juridiction et à sa dignité royale..... Henri referma le livre, sans montrer à personne les interpolations faites de sa main..... Quand sa bouche murmurait au pied de l'autel le serment d'Édouard, son cœur était parjure. »

Si Ellis s'était donné la peine de lire tout le cérémonial du sacre de Henri VIII, il y eût trouvé le véritable serment, la formule accoutumée, celle des temps anciens, avec cette différence que le serment fut prêté en anglais et non en français. Son insinuation est donc gratuite, et le récit d'Audin ne repose sur rien de plausible.

Que penser maintenant de la double formule citée par Ellis ? L'écriture et l'examen attentif du texte permettent d'établir que cette formule qui n'est pas, à beaucoup près, la formule de l'ancien serment, fut corrigée par le roi, non pas le jour de son couronnement, mais, longtemps après, lorsque la suprématie fut imposée à la nation. L'écriture est de la main de Wriothsley, secrétaire de Cromwell. Celui-ci dicta probablement la formule ou en donna sim-

sujets éblouis par les qualités douteuses de sa jeunesse lui attribuèrent plus de vertu qu'il n'en avait en réalité, tandis que ses vices, que le coup d'œil de l'expérience eût peut-être découverts dès ce moment, ne se manifestèrent pas assez pour attirer l'attention et éveiller des craintes<sup>1</sup>. » Henri VIII devint donc le plus aimé, le plus populaire et le plus riche des monarques.

La tranquillité régnait dans ses États, grâce au prestige qu'il avait su prendre du vivant même de son père ; la paix régnait aussi à l'extérieur, l'Angleterre vivant alors en relations d'amitié avec toutes les puissances continentales. Nous n'avons pas à raconter les conflits qui éclatèrent dans le cours de ce long règne. Plus restreint est notre cadre. Aussi, nous bornerons-nous à résumer l'événement qui prime sur tous les autres, celui auquel ont été mêlés les religieux de la chartreuse de Londres. Le lecteur nous saura gré, pensons-nous, de l'initier au jeu machiavélique du nouveau Tudor. Ce jeu, un simple résumé, extrait des papiers d'État (*State Papers*), le mettra suffisamment en lumière.

plement la substance, et le roi, ne l'estimant pas assez explicite, la corrigea, comme on sait, en vue de l'avenir et dans le sens des idées qui avaient prévalu chez lui. (Cf. Calendar, VII, 1378.)

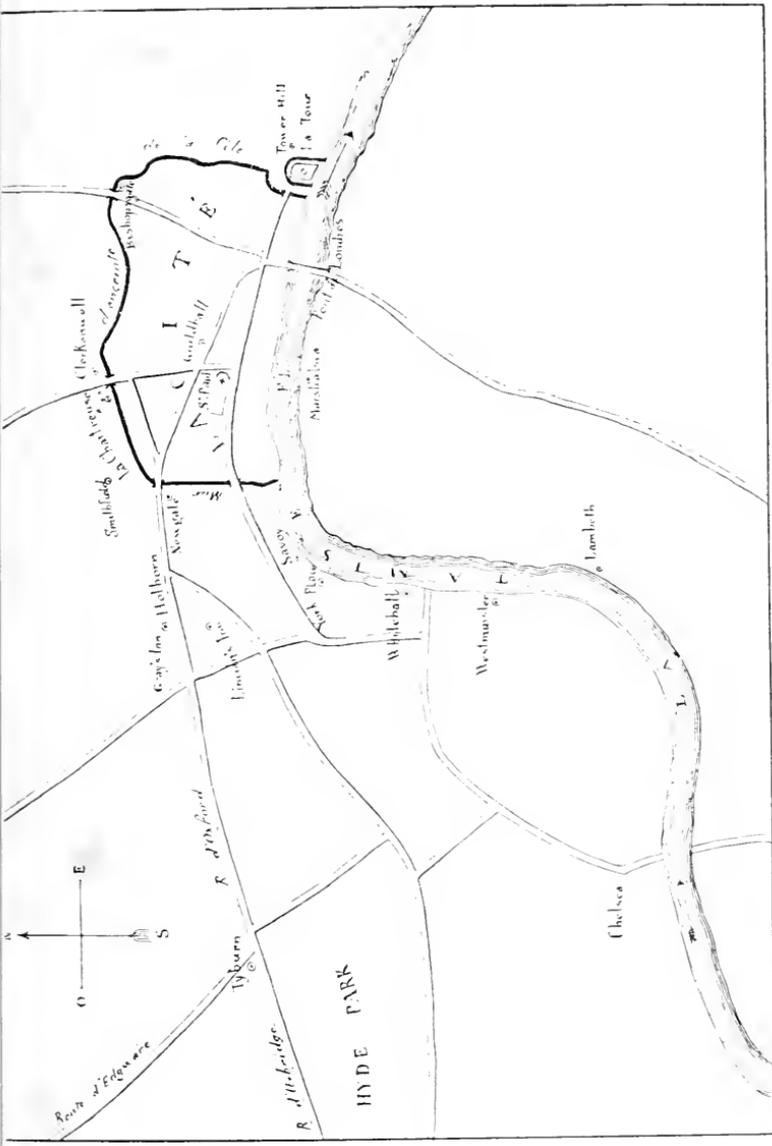
Si nous rectifions cette méprise, ce n'est pas, est-il besoin de le faire observer ? pour blanchir Henri VIII, mais uniquement dans l'intérêt de la vérité. Audin est excusable d'avoir suivi aveuglément Ellis. Ellis s'est mépris lui-même, parce qu'il n'avait pas à sa portée, il y a soixante ans, quantité de manuscrits découverts et classés depuis. Plus d'un historien français a cité Audin sans prendre la peine de le contrôler. Cf. *Catherine d'Aragon*, p. 90-91. — *Histoire de l'Église par l'abbé Darras, continuée par l'abbé Bareille et Mgr. Fèvre*, t. XXXIII, p. 177.

C'est ainsi que les erreurs historiques se transmettent de génération en génération.

<sup>1</sup> Hist. d'Angleterre, t. II, p. 136.

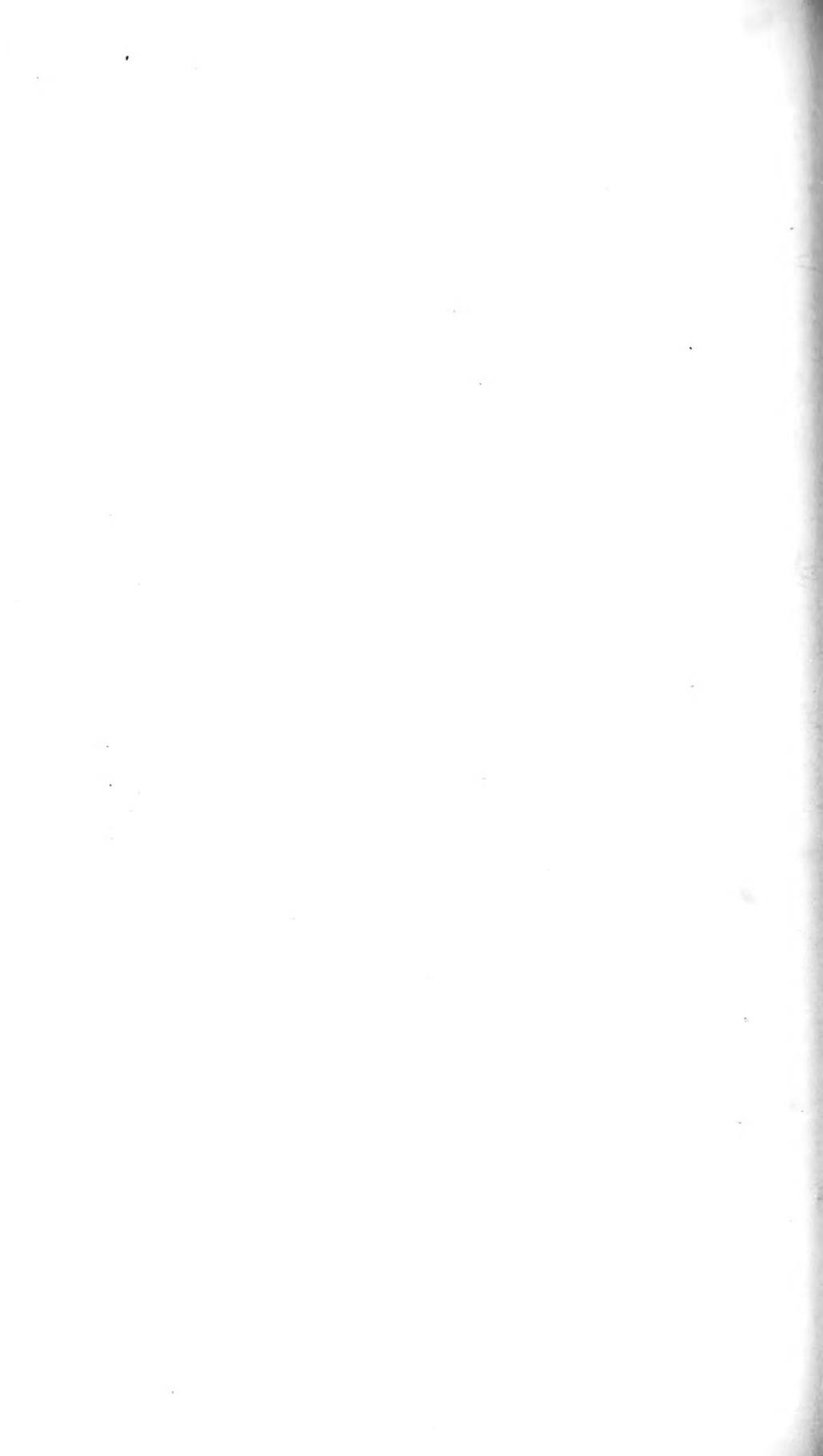
Henri VII avait songé à faire de son cadet un clerc, avec l'arrière-pensée de l'élever aux suprêmes dignités de l'Église, et le secret désir de le voir un jour primat d'Angleterre, cardinal et évêque de Rome. Dans ce but, il s'entoura de maîtres distingués, qui cultivèrent à l'envi les merveilleuses facultés de l'enfant. Son intelligence précoce s'ouvrit sans effort aux lumières de la science sacrée, et l'on vit se développer rapidement les principes de piété et de justice qu'il avait recueillis sur les genoux de sa mère et de son aïeule, la comtesse de Richmond. C'est ainsi qu'il apprit combien sa race était redevable au pape. Fidèle à la mémoire du cœur — à vingt ans on n'a guère que celle-là —, il prit fait et cause pour Jules II menacé par le roi de France (1512).

Quelques années plus tard (1521), il eut une nouvelle occasion de se poser en champion du saint-siège, mais sur un autre terrain et sous une autre armure. Luther vient d'apparaître, le signe de la bête au front, le brandon de l'hérésie à la main, le blasphème sur les lèvres et dans le cœur la haine de l'Église. Bouleversée par cet agitateur, l'Allemagne est menacée dans sa vieille foi. Henri VIII ne se contient pas. Il descend dans l'arène et, armé du glaive scholastique emprunté à saint Thomas, il frappe d'estoc et de taille. Tour à tour caustique et indigné, il invective violemment son adversaire et l'écrase sous le poids d'une argumentation serrée ; puis, soudain pris de pitié, il fait appel à sa foi et le presse de revenir à résipiscence. La piété filiale blessée n'a peut-être jamais parlé un langage plus ému et plus pathétique. « Vous exaltez outre mesure, lui dit-on, l'autorité du pape. — Non, non, reprend-il vivement, je ne puis être trop explicite. N'est-ce pas du saint-siège que je tiens ma couronne ? »



**London au XVI<sup>e</sup> siècle.**

(Vue générale pour servir à l'intelligence du texte.)



L'*Assertio* fut portée à Rome par un ambassadeur et présentée à Jules II, qui en agréa l'hommage et décerna au royal auteur le titre de Défenseur de la foi : titre absolument personnel dont Henri VIII se parera jusqu'à la fin de sa vie, et qu'un acte ultérieur du parlement (1543) déclarera transmissible. Il brille encore aujourd'hui parmi les privilèges que revendique la reine Victoria glorieusement régnante.

Ce monument, si tant est qu'il soit l'œuvre de Henri VIII<sup>1</sup>, eut au moins l'avantage de faire diversion à la vie

<sup>1</sup> C'est, en effet, une question très controversée.

Des historiens nous représentent Henri VIII faisant trêve aux affaires et se renfermant, pendant des mois, pour compulsur à loisir les in-folios, scruter saint Thomas et rédiger une réponse péremptoire aux attaques de Luther. Cette réponse fut publiée sous ce titre : *Assertio septem sacramentorum adversus Martinum Lutherum*, ab Henrico VIII, Angliæ rege, Leoni X, Pont. Max., inscripta, 1521.

Ce livre, qui n'offre aujourd'hui qu'un intérêt historique, a de la valeur et n'est pas dénué de mérite littéraire. Si l'on se reporte au temps et aux circonstances où il fut écrit, on comprend qu'il ait excité l'admiration des cours européennes et provoqué un concert unanime de louanges à l'adresse de son auteur. L'œuvre est sans conteste d'un théologien familiarisé avec l'Écriture sainte, les canons de l'Église et les Pères. Henri VIII est-il ce théologien ? Cette question, après avoir été longuement discutée, est toujours au même point et, selon toute apparence, elle ne sera jamais résolue. Nous ne voulons pas nous y appesantir ; nous dirons seulement que, tout considéré, nous ne pouvons nous ranger à l'affirmative.

Henri, enfant, fut un petit prodige. A dix ans, il écrivait le latin dans la perfection. Les secrets de la théologie piquèrent sa curiosité naturelle et le Docteur angélique devint son maître préféré. On sait que son père désirait en faire un clerc. Mais le voici, à onze ans, prince de Galles et héritier présomptif. Adieu la cléricature et les études sacrées ! Fiancé à treize ans, avec la perspective éblouissante du trône, marié et couronné à dix-huit, lancé dans le tourbillon de la politique, des guerres, des plaisirs et des intrigues, où et quand, nous le demandons, a-t-il pu acquérir les con-

équivoque qu'il menait depuis son avènement au trône. Car on se tromperait étrangement, si l'on rattachait la série de ses scandales à l'époque où Anne Boleyn apparut à la cour, vers le commencement de 1522. Il est malheureusement hors de doute, que la conduite privée du monarque ne fut jamais rangée. Et pourtant, s'il faut en croire un témoin oculaire<sup>2</sup>, « Henri VIII était non seulement chrétien, mais dévot : entendant souvent, dans le même jour, trois et même cinq messes, assistant à l'office et le récitant dans la chambre de la reine. Avec cela, passionné pour les exercices violents, au point de laisser dix chevaux à la chasse ; et même pour des amusements moins acceptables, comme quand il risquait au jeu huit et dix mille ducats dans une seule nuit. » Nature pleine de contrastes, qui surprend moins à mesure qu'on la pénètre mieux, et dont l'hypocrisie finit par inspirer un dégoût profond et un mépris sans mélange de pitié.

Ces contrastes étonnent d'autant plus que le roi avait, pour principal ministre, un personnage ecclésiastique

naissances théologiques nécessaires pour écrire un travail tel que l'*Assertio* ? L'homme ne nait pas théologien, il ne l'est jamais à douze ans, et, s'il le devient, ce n'est pas en menant la vie joyeuse et coupable que menait Henri VIII.

Que le monarque ait collaboré sérieusement à cette rédaction, nous le voulons bien. Qu'il en ait confié la partie doctrinale à un maître dans la matière, nul ne s'en étonnera. Qu'une plume exercée ait donné au tout son dernier poli, rien de plus naturel, puisque l'œuvre devait avoir un si grand retentissement. Ainsi, selon nous, ont pu se passer les choses, et belle encore reste la part du roi.

Pourquoi faut-il que sa vie ait été la contradiction flagrante des principes orthodoxes émis dans ce livre ? C'est en vain que son auteur a tenté de le détruire. Le monument restera à l'éternelle honte de celui qui l'a fait élever.

<sup>2</sup> Guistiniani, ambassadeur de Venise.

« plus puissant que le pape », le cardinal Wolsey. Chapelain de la cour sous le règne précédent, il fut présenté et recommandé au jeune monarque. Celui-ci, fasciné de prime abord, l'attacha à sa personne et le fit successivement doyen d'York, évêque de Lincoln, archevêque d'York et plus tard chancelier. Entre temps, le pape lui donna la pourpre. Wolsey ambitionnait la tiare, et il n'est sorte d'intrigues qu'il ne noua pour arriver à s'asseoir sur le siège de Rome. Il prit dès lors sur le cœur de son maître un ascendant considérable, et il le conserva aussi longtemps qu'il n'eut pour adversaires que des envieux, des mécontents, ou des têtes couronnées.

D'un tempérament de feu, et élevé au sein d'une cour où s'étaient toutes les séductions, le prince de Galles avait subie de bonne heure le joug de ses mauvais instincts et l'influence de son entourage. Son front parfois assombri et son regard inquiet trahissaient les luttes violentes que la nature et la foi se livraient au plus intime de son cœur. A qui demeurerait la victoire définitive ? On ne le sait que trop, hélas ! Quoi qu'il en soit, les apparences restèrent sauvées pendant près de vingt ans, et le couple royal vécut en bonne harmonie jusqu'au jour où un doute s'éleva dans l'esprit du roi, au sujet de son union avec sa belle-sœur : union contractée, ainsi qu'il a été dit, avec dispense du saint-siège, par conséquent en bonne et due forme.

Ce fut une passion inavouable qui fit naître ces scrupules tardifs. Cette passion mollement combattue déprita le roi de l'admirable Catherine, en qui brillaient, à un degré éminent, les vertus et la dignité qui sont l'apanage de la femme chrétienne, de l'épouse fidèle et des grandes reines. Henri la connaissait bien : « Elle est pieuse, simple

et docile comme un enfant, disait-il. Sur ma proposition, elle ne fera pas difficulté de se retirer dans un couvent. Se refusât-elle à suivre ce conseil, le pape dont elle adore les volontés saurait l'y amener.» Wolsey plus clairvoyant politique ne tenait pas le succès pour assuré. Il lui semblait que Rome ne pouvait pas sanctionner le divorce, que Louis XII et Charles-Quint, le neveu de Catherine, agiraient de concert pour traverser ce projet et le faire avorter. Aussi, entendons-nous l'obséquieux ministre conseiller la prudence, les atermoiements et les plus grands égards envers la reine.

La pauvre Catherine soupçonnait, d'après les rumeurs de la foule, qu'un changement déplorable s'était opéré dans la conduite du roi. Les protestations de fidélité qu'elle entendait à tout propos ne lui enlevèrent pas le sentiment d'une catastrophe imminente. Que d'angoisses pour un cœur pur et aimant comme le sien ! Et cependant, pas l'ombre d'un murmure n'effleura ses lèvres. Elle se confina dans son intérieur, pour s'y adonner davantage à la prière et épancher plus librement sa douleur dans le sein de Dieu. Mais, si écrasant que fût son chagrin, Catherine se dressa de toute la hauteur de sa foi, quand on voulut attenter à ses droits d'épouse, de mère et de reine. Ces droits, elle les défendra avec une énergie surhumaine et une imperturbable ténacité. Hélas ! au plus fort de l'orage, son amertume la plus amère sera de voir Henri, son protecteur-né, assis au banc de ses accusateurs.

Il n'est pas aussi facile de déterminer d'une manière précise l'époque où les scrupules se firent jour dans la conscience du roi, car, suivant l'expression de Bossuet, il avait appelé sa conscience au secours de sa passion. S'il faut en croire le Tudor, ce ne fut pas avant l'année 1524,

lorsqu'il s'en ouvrit pour la première fois à Longland, son confesseur. Il est donc injuste d'imputer à Wolsey, comme l'ont fait des historiens malintentionnés, l'idée première du divorce. Interpellé à ce sujet en pleine audience par son ministre, Henri VIII répondit : « Non, milord, ce n'est pas vous qui m'avez suggéré ces doutes, vous avez tout fait au contraire pour les dissiper ». Néanmoins Wolsey fut sondé un peu plus tard, mais timidement, tellement il en imposait au souverain. Rien ne prouve, d'ailleurs, que celui-ci ait eu, dès cette époque, l'idée fixe d'un schisme. Clerk, son ambassadeur à Rome, le pressa de solliciter une demande en séparation. Ces pourparlers furent tenus secrets jusqu'au printemps de 1527. Alors seulement, des bruits sinistres commencèrent à circuler dans le public.

En apprenant que le projet de Clerk avait l'agrément du roi, Wolsey, dont les vues portaient plus loin, se prit à trembler et, embrassant d'un regard les conséquences du divorce, il se rendit auprès de Henri, se jeta à ses pieds et le supplia d'abandonner son dessein, en jurant qu'il se refuserait à le suivre dans cette voie : « Je suis tout à vous, je vous dois mon temps, je vous donnerais ma vie ; mais ma conscience, jamais. » Fut-elle sincère, cette protestation du cardinal d'York ? Peut-être ne voulait-il, au fond, que sauvegarder ses intérêts, conserver son crédit à la cour et assurer son avenir. Ses sympathies étaient ostensiblement acquises à Catherine. Anne Boleyn dont il suivait les intrigues le révoltait, et il ne se faisait pas à l'idée de la voir bientôt supplanter la reine légitime. Il eût donc tout sacrifié pour empêcher une mésalliance qui devait, pensait-il à bon droit, déconsidérer le monarque aux yeux de l'Europe, aigrir ses sujets et le renverser lui-même

du piédestal où il trônait en souverain. Ainsi s'explique l'élan de zèle de Wolsey. Il n'était pas dans l'intention de sacrifier ses intérêts aux scrupules de sa conscience sur le divorce. Le maître le voulait ; les objections avaient disparu. Il se faisait fort d'en démontrer la légitimité. A force de lenteur, il donnera à l'ascendant d'Anne Boleyn le temps de s'user, et Henri redevenu libre épousera Renée, fille de Louis XII. L'union des Tudor et des Valois sera une force pour l'Angleterre et pour l'Europe un gage de paix. Tel était le rêve du ministre.

Pendant que ces signes avant-coureurs d'une révolution agitaient la Grande-Bretagne, les armées impériales envahirent l'Italie et s'emparèrent de Rome qu'elles saccagèrent pendant trois mois. Le pape, contraint de fuir, alla se cacher à Orviéto et prêta peu d'attention aux rumeurs fâcheuses qui couraient sur le compte de son fils bien-aimé, le Défenseur de la foi. Néanmoins, il institua Wolsey légat du saint-siège et censeur de la morale publique (*ensor morum*). Cette double distinction arriva, fort à propos, pour dédommager l'ambitieux prélat des échecs successifs qu'il venait d'essuyer en France dans des négociations matrimoniales.

A peine rentré en Angleterre, il s'abouche avec le roi et, feignant de prendre son mandat au sérieux, il le cite à sa barre dans ses appartements de Westminster (mai 1527) : « Eh quoi ! dit-il, Votre Majesté a pu transgresser la loi divine qui lui interdisait d'épouser la veuve de son frère ! Et, pendant dix-huit ans, vous avez joui sans remords de ce commerce illégitime ! Comprenez donc enfin la gravité de votre situation, et envisagez les maux que la colère de Dieu va déchaîner sur vos États, si vous ne la faites pas cesser au plus tôt. En vertu des pleins pouvoirs dont je

suis investi, je dois à Votre Majesté, au pays et à ma conscience de trancher cette grave question : je la trancherai sans faire exception de personne. » Le compère royal lut, avec beaucoup de sérieux, une longue réponse élaborée en conseil par laquelle il protestait de son entière bonne foi et demandait instamment que la cause fût instruite. S'excusant aussitôt de ne pouvoir assister à la discussion, retenu qu'il était par les occupations de sa charge, il confia ses intérêts à Jean Bell, un avocat suborné. Le tribunal fut prorogé jusqu'au 20. Après avoir entendu le défenseur du roi et Wolman, le promoteur du procès, les juges estimèrent le cas trop épineux et résolurent de le porter devant une haute cour composée de théologiens et d'évêques, parmi lesquels on remarqua ceux de Rochester, de Lincoln et de Londres. Les débats se prolongèrent et l'on finit par conclure que la question relevait exclusivement du vicaire de Jésus-Christ, d'autant que Catherine avait déclaré dès le commencement qu'elle en appellerait au pape. Mais Clément VII était prisonnier de l'empereur, brisé par les épreuves d'un long siège, préoccupé de la situation de l'Église et, par suite, impuissant à approfondir la question si complexe du divorce, laquelle ne tendait à rien moins qu'à faire condamner un pape par un pape.

Wolsey avait l'œil sur le roi qui ne paraissait pas d'humeur à supporter les lenteurs romaines. Tout à coup une pensée lumineuse traverse l'esprit du cardinal. Puisque le pape n'est pas libre, que n'envoie-t-il en Angleterre un membre du sacré collège qui prononce en son nom ! Cet expédient, en apparence très acceptable, dissimulait à peine une arrière-pensée. Vendu au monarque, Wolsey avait juré qu'il arriverait à ses fins ; il demandait seulement du temps, du calme et de la patience. Or, supposé

que le commissaire de Rome s'en remit à la décision de son collègue d'Angleterre, la cause serait gagnée. Du même coup, le rusé ministre dégageait à moitié sa responsabilité devant l'opinion, qui s'alarmait de plus en plus et ne pouvait admettre que Henri VIII se ravalât à ce point.

Ce plan, le roi l'approuva et, sous prétexte d'en hâter l'exécution, il députa à Rome un de ses plus sûrs conseillers, Knight, à qui il donna sous main des instructions très précises. Ordre lui fut intimé de s'aboucher avec le souverain pontife, de l'apitoyer sur les peines secrètes du monarque et finalement d'obtenir l'annulation de la bulle de Jules II, ce qui entraînerait l'autorisation d'épouser Anne Boleyn. Sur ces entrefaites, on vit arriver en Italie un ambassadeur de Charles-Quint, dépêché tout exprès pour recommander la reine Catherine à la sollicitude du père commun des fidèles. « Pris entre l'enclume et le marteau », Clément VII se fit excuser auprès du messenger anglais et demanda qu'on lui laissât le temps d'étudier à loisir cette grave question, à laquelle se rattachaient les intérêts de tout un peuple et l'honneur de l'Église. L'agent déçu dans ses espérances reprit le chemin de l'Angleterre, non sans appréhender de communiquer au roi le résultat d'une négociation dont il avait, lui Knight, garanti la réussite.

En apprenant son retour précipité et l'insuccès de sa démarche, le cardinal d'York, qui n'avait point été initié aux secrets de Henri VIII, crut que son plan venait d'échouer; mais il n'était pas homme à se rebuter, alors surtout qu'il y allait de ses intérêts personnels. Il prit la plume et rédigea sur-le-champ des instructions plus pressantes qu'il adressa à Casale, avec ordre de les soumettre immédiatement au saint-siège. Les voici en

substance : « Il est certain que le mariage du prince de Galles avec Catherine d'Aragon, nul de plein droit, n'a pas pu être validé. Henri VIII, à qui l'on a enfin ouvert les yeux, est bourrelé de remords et redoute les coups de la justice divine. Qu'advient-il après lui ? A défaut d'héritier mâle, des compétiteurs intrigants se disputent la couronne. Il appartient au souverain pontife de régulariser cette situation. N'est-il pas, d'ailleurs, de toute convenance que le vicaire de Jésus-Christ reconnaisse les signalés services rendus à l'Église par le Défenseur de la foi ? » Ces instructions étaient accompagnées d'une bulle, au bas de laquelle Clément VII devait apposer son cachet et sa signature. Enfin, venait une lettre confidentielle où Wolsey déclarait qu'il fallait se hâter, attendu que l'avenir religieux de l'Angleterre était compromis.

Tout cet échafaudage reposait sur la fourberie et les plus impudents mensonges. Rien d'extravagant, en particulier, comme cette bulle, écrite pourtant par des canonistes de marque. Aussi, le cardinal dei Santi Quattro, à qui fut confié l'examen du dossier, estima, à première lecture, qu'il était inacceptable dans son ensemble et que la bulle, fût-elle subrepticement revêtue du sceau pontifical, ne serait jamais qu'une œuvre déloyale et mensongère.

Aussitôt Casale proposa l'arbitrage d'une commission, dont la présidence serait partagée entre le cardinal d'York et un autre cardinal italien, au choix du pape. Étant donné que la commission munie des pouvoirs les plus étendus siégerait en Angleterre, il y avait lieu d'espérer que le délégué du souverain pontife ne ferait pas une longue résistance. De son côté, Wolsey venait de lancer sur Rome deux nouveaux agents plus retors que les premiers :

Gardiner, son secrétaire, et Foxe, chapelain du roi, tous deux de taille, pensait-il, à intimider le pape et à le faire entrer en composition. Ils remplirent leur mandat consciencieusement. Gardiner le prit de haut et parla avec dédain et violence. Clément VII resta impassible; il promit néanmoins d'envoyer en Angleterre le cardinal Campeggio, homme d'une rare prudence et d'une science canonique à toute épreuve<sup>1</sup>.

Wolsey eut beau couvrir son jeu, le peuple comprit que lui seul tenait tous les fils de ces misérables intrigues. Sans doute, l'opinion s'indigna contre la personne du roi; aux yeux de tous, le cardinal restait le grand, l'unique coupable. Les campagnes ne lui pardonnèrent pas la confiscation de quarante petits monastères dont il affecta les revenus à ses deux collèges d'Oxford et d'Ipswich.

Le premier ministre n'eût pas fait grand cas de cette agitation populaire, s'il eût pu conserver l'estime et la confiance d'Anne Boleyn. De cette indigne créature, en effet, dépendaient son présent et son avenir. Jusqu'ici il était presque parvenu à la contenter. Si l'affaire pendante n'avancait pas, c'était, lui disait-il, à la cour de Rome qu'il fallait s'en prendre. Rassurée par ces affirmations, forte de ces promesses, heureuse, par ailleurs, de l'arrivée prochaine de Campeggio, Anne Boleyn tenait le cardinal d'York pour son serviteur le plus dévoué.

La réapparition de la suette (*sweating sickness*, maladie

<sup>1</sup> Il était connu à la cour du roi d'Angleterre où il avait été envoyé comme légat par Léon X (1515), n'étant qu'auditeur de Rote. Il n'avait pas eu à se louer des procédés de Henri VIII. Celui-ci répara ses torts en le nommant, plus tard (1524), administrateur de l'évêché de Salisbury. Campeggio était cardinal depuis sept ans.

suante.)<sup>1</sup> jeta la consternation dans tous les rangs de la société. Wolsey en fut atteint et Anne Boleyn faillit en mourir. Henri VIII terrifié se rapprocha de Catherine, se confessa tous les jours et reçut plusieurs fois la sainte communion. Hélas ! le fléau ayant cessé, il ferma l'oreille à cet avertissement de Dieu, quitta la reine et retourna à son vomissement<sup>2</sup>. Il poussa même le cynisme jusqu'à installer Anne au palais de Greenwich où elle fut traitée en souveraine. Évidemment, le but du monarque était de préparer les esprits au grand coup qu'il machinait. Le bon sens populaire indigné lui fit sentir qu'il avait dépassé la mesure et que ses scandales devaient prendre fin. Le roi répondit à ces menaces par des arrêtés de police suivis d'emprisonnement. Ces mesures sévères firent rentrer les perturbateurs dans l'ordre.

Il fallait que l'hypocrite Tudor fût descendu aux plus bas degrés de la dépravation, qu'il eût perdu jusqu'au sens de l'honneur, pour oser associer Anne Boleyn à la couronne, au moment où Campeggio s'acheminait vers l'Angleterre. Sujet à de fréquents accès de goutte, le cardinal voyagea à petites journées, ne se doutant pas qu'on l'accusait de s'attarder pour complaire au pape et vexer le roi. Enfin il arriva et sa première visite fut pour son collègue d'York, qui devait l'assister dans l'instruction du

<sup>1</sup> Elle avait sévi en 1485, en 1506 et 1517. « Ce mal de suée, dit Jean du Bellay, alors ambassadeur de France en Angleterre, est la maladie la plus aisée du monde pour mourir. On a un peu mal de tête ou de cœur et soudain on se met à suer. Il ne faut pas de médecin ; seulement, si on se découvre le moins du monde, ou si on se couvre un peu trop, en quatre heures on est dépêché sans languir. »

<sup>2</sup> *Canis reversus est ad vomitum suum, et sus loto in volutabro luti.* II Petr., II, 22.

procès. Cette entrevue, durant laquelle Wolsey exposa avec feu les arguments dont Gardiner et Foxe avaient fatigué les oreilles du pape, n'ébranla en rien la conviction déjà formée de son interlocuteur. Un second entretien étant resté pareillement sans résultat, les deux prélats se séparèrent peu satisfaits l'un de l'autre.

Ensuite Campeggio fut présenté au roi qui lui servit de nouveau l'argumentation de Wolsey. L'éminent canoniste en eut bientôt fait justice. Abordant aussitôt de front la question à l'ordre du jour, il développa une thèse magistrale sur les conséquences religieuses et sociales du divorce. Henri se contenta, mais pour s'oublier un instant après. Wolsey, d'ordinaire si calme, fut pris d'un accès de colère, lorsque Campeggio lui représenta, avec beaucoup de sang-froid, qu'il était de son devoir d'adresser au souverain pontife l'état exact de la situation.

Il tardait au cardinal légat d'être fixé sur les dispositions de Catherine. Était-elle aussi éloignée qu'on le disait d'entrer au couvent ? fallait-il renoncer à l'y exhorter ? Il est sûr que son consentement aurait diminué de beaucoup les difficultés de la solution désirée par le roi. Mais, ses sentiments n'ayant pas varié, elle fut tout aussi explicite en présence de Campeggio. Elle n'a demandé et ne demande qu'une chose : qu'on l'entende, qu'on lui accorde des défenseurs, puisque, faible femme, seule et étrangère, elle ne peut plaider elle-même sa cause. Le pape prononcera en dernier ressort, et elle acceptera aveuglément sa décision.

L'infortunée reine avait, du moins, dans son neveu, un défenseur loyal et puissant avec lequel il fallut plus d'une fois compter. Il ne voulait pas, lui, que la cause fût instruite et jugée en Angleterre. C'était faire trop belle la

partie des ennemis de sa tante. Il disait à son entourage : « Si fin politique que soit Campeggio, saura-t-il répondre péremptoirement aux arguties de cette bande d'avocats à gages ? résistera-t-il à la pression de Wolsey ? supportera-t-il le courroux du roi ? » Charles-Quint exprima ses craintes au cardinal, par l'intermédiaire de Mendoza, son ambassadeur. Le légat lui fit savoir qu'il n'était pas encore fixé sur les intentions du saint-siège, mais qu'à tout événement il remplirait son mandat sans faiblesse.

Sur ces entrefaites, un incident imprévu, compliqué de nouvelles intrigues, menaça de hâter la solution du divorce au sens de ses plus chauds partisans. Catherine gardait par devers elle la copie du bref que Jules II avait envoyé, au commencement de janvier 1503, à la reine Isabelle mourante. Il était ainsi conçu : « Nous Jules, pape, avons été informé que la princesse Catherine d'Espagne avait contracté un premier mariage avec feu Arthur, prince de Galles, et que peut-être ce mariage avait été consommé. Néanmoins, en tant que chef de l'Église, nous autorisons Henri, prince de Galles, et la princesse Catherine à contracter ensemble un légitime mariage. » C'était le résumé de la bulle de dispense, lequel avait été expédié en Espagne, avant même que la bulle eût été fulminée à Rome. La reine y trouvait un argument puissant qui renversait tout l'échafaudage d'objections dressé par Wolsey. Aussi, n'avait-elle pas manqué de le produire lors de son entrevue avec les deux légats. Henri VIII l'ayant appris travailla, de concert avec ses affidés, à en neutraliser les effets.

Et d'abord, cette copie était-elle fidèle ? était-elle authentique ? On ne pouvait le constater qu'en la confrontant avec le texte. Or, l'original était à Madrid. Ne se trouvait-

il point aussi couché sur les registres du Vatican? Henri chargea son ambassadeur à Rome de faire les plus promptes et les plus minutieuses recherches. En même temps, il chargea l'ambassadeur d'Espagne d'intervenir auprès de l'empereur, pour obtenir que le bref fût envoyé en Angleterre où il serait examiné par les légats. De là dépendait, assurait-on, le triomphe de Catherine. Il est à peine besoin de dire ce que serait devenue cette pièce justificative, une fois tombée dans les mains du roi. Cependant Wolsey ne resta pas inactif; il entretint secrètement les conseillers de la reine et les pressa d'user de leur influence morale pour la décider à appuyer l'initiative du roi, en lui laissant entendre qu'elle n'aurait qu'à y gagner. Trop complaisants pour leur chef hiérarchique, les évêques donnèrent dans le piège et pesèrent sur Catherine, sans se douter qu'ils travaillaient à sa perte. Elle céda et demanda à son neveu de lui adresser l'original du bref après en avoir fait prendre copie toutefois. Aussitôt Thomas Abel, son confesseur, écrivit confidentiellement à Charles-Quint, qu'on en avait imposé à la reine, que sa requête devait être regardée comme non avenue, et, toujours au nom de Catherine, il conseilla d'évoquer la cause à Rome, vu que ses droits ne seraient jamais reconnus dans sa patrie d'adoption.

En attendant qu'il fût en possession de ce fameux bref, Henri VIII députa vers le pape deux nouveaux agents, Bryanet Vannes, assistés de l'insinuant Knight, déjà connu, et du docteur Benet. Ils allaient se plaindre des lenteurs inexplicables de Campeggio, assurer au saint-siège l'appui de l'Angleterre contre l'empereur et faire déclarer apocryphe le bref en question. En outre, ils avaient ordre d'insinuer à Clément VII qu'il serait écouté, s'il conseil-

lait à Catherine d'entrer en religion ; il pourrait alors, en vertu de la plénitude de son autorité, permettre au roi de se remarier. Si le pape repousse cette solution, le roi se retirera lui-même dans un couvent, mais pour en sortir presque aussitôt avec une dispense régulière et épouser qui bon lui semblera. A moins que le souverain pontife ne préfère lui accorder, comme aux patriarches de l'ancienne loi, de prendre deux femmes, avec droits égaux de succession pour les enfants des deux lits.

Au plus fort de cette ingérence obstinée des ambassadeurs anglais, Clément VII fut jeté soudain aux portes de la mort. Rois et empereur se disposèrent à mettre sur le siège de Rome une créature de leur choix. Henri VIII tenta l'impossible pour y faire monter Wolsey, et Wolsey lui-même s'agita fiévreusement pour atteindre le terme de ses désirs. On sait que de tout temps il ambitionna la tiare. Dieu veillait sur son Église. Le pape échappa au danger, et les intrigants rentrèrent piteusement dans l'ombre. A partir de ce moment, l'étoile du cardinal d'York se prit à pâlir, pour s'éclipser bien vite.

Si Clément VII conseillait de temporiser, c'était dans l'espérance de voir Henri VIII se déprendre de la vile créature qui le subjuguait depuis tantôt sept ans. Vain espoir ! Cette procédure interminable et les motifs allégués pour la justifier irritèrent le roi au plus haut point. La cause était pendante depuis des mois et elle n'avancait pas. Quel avait été, durant ce temps-là, le résultat de la démarche de Catherine d'Aragon ? L'empereur promit d'exhiber le bref, mais il se réserva de le présenter lui-même au pape. C'était un nouveau délai ajouté à tant d'autres. Le pape, en effet, déclara qu'il ne pouvait se prononcer avant d'avoir étudié cet acte décisif. Il écrivit

dans ce sens à Henri, le 29 août 1529. Mais, comme rien n'était plus facile que de constater l'authenticité de cette pièce diplomatique, on l'ouvrit à la cour d'Espagne, devant témoins et en présence des ambassadeurs d'Angleterre. Ceux-ci refusèrent d'y jeter les yeux, par égard, dirent-ils, pour le saint-siège qui devait l'examiner. Néanmoins procès-verbal fut rédigé et signé, séance tenante, par tous les assistants, à l'exception des ambassadeurs, qui osèrent plus tard révoquer en doute l'authenticité du bref.

Wolsey avait plus d'une corde à son arc. Déçu dans ses prévisions, il recommanda à ses agents de ne pas revenir sur l'incident d'Espagne, au sujet duquel le pape ne tarderait pas à se prononcer; mais il leur enjoignit de ne pas prendre congé de Clément VII, avant d'avoir obtenu, pour les deux légats d'Angleterre, des pouvoirs aussi étendus que possible. Dans l'intervalle, le cardinal d'York convoqua la cour et cita les deux parties. La première session eut lieu le 21 juin, au palais de Blackfriars. Le roi ouvre la séance en prenant Dieu à témoin, que son unique désir est de sortir de l'état de péché mortel où il croupit depuis vingt ans; ce n'est qu'à cette condition qu'il retrouvera le repos de l'esprit et la paix de la conscience. Wolsey répond, avec une apparence de sérieux, que son dévouement à la personne du souverain n'influera jamais sur son amour pour la justice et qu'il prononcera suivant le dictamen de sa conscience. Ensuite les deux légats se lèvent et protestent contre l'appel interjeté à Rome par la reine. Alors Catherine s'avance et, tombant à genoux aux pieds du roi, elle le conjure de ne pas la répudier comme une criminelle : « Qu'ai-je donc fait, s'écrie-t-elle avec une émotion contenue, pour être ainsi flétrie, pour

voir mes enfants, ma race entière et mon pays déshonorés? Tout ici m'est suspect, mes conseillers aussi bien que mes juges... Je demande donc que l'on reconnaisse la validité de mon mariage, mais je veux que cette décision me vienne de Rome. C'est à Rome que j'en appelle. Qu'on me permette au moins de correspondre avec le pape et l'empereur. » Deux fois, son royal époux essaie de l'interrompre et lui tend la main pour la relever; deux fois, elle retombe à genoux et, son discours terminé, elle se retire appuyée sur le bras de son receveur des comptes, feignant de ne pas entendre que la cour la rappelle : « On vous invite à rentrer, Madame, lui dit Griffith. — J'entends, mais je ne reviendrai pas en arrière. » Les juges la déclarèrent contumace, après l'avoir fait citer trois fois par l'huissier.

La cour fut convoquée de nouveau le 25 juin et se prorogea au 28. On allait clore la discussion, lorsque Jean Fisher<sup>1</sup> s'avança pour prendre la parole. La vue de ce

<sup>1</sup> Il avait environ soixante ans et était évêque de Rochester depuis le 24 novembre 1504.

La lettre suivante de Henri VII à la comtesse de Richmond, sa mère, prouve en quelle estime la cour tenait le jeune ecclésiastique :

« Madame, j'ai l'intention de promouvoir à l'épiscopat maître Fisher, votre confesseur. Son éminente vertu, ses talents, la sainteté de sa vie, tout cela sera pour beaucoup un stimulant et un exemple.... Mais je ne donnerai suite à mon projet qu'avec votre agrément. Veuillez donc me dire ce que vous en pensez... Je n'ai pas toujours fait mes choix avec discernement; je tiens à réparer mes méprises, en vous proposant aujourd'hui ce bon et saint prêtre.... »

*Life of Blessed John Fisher*, p. 24. Cette Vie écrite, il y a deux ans, par le R. P. Bridgett, de la congrégation du T. S. Rédempteur, est excellente de tout point et laisse bien loin derrière elle tout ce qui a été publié jusqu'ici à la gloire du savant et pieux évêque de Rochester.

prélat, brisé par les austérités plus que par les ans, cause dans l'auditoire une vive sensation. On ne doute pas qu'il soit opposé au divorce. Mais osera-t-il, lui si humble et si étranger aux luttes parlementaires, contredire et condamner le roi en pleine audience ? Il commence par déclarer que, s'il intervient dans les débats, c'est à la demande expresse que lui en a faite Sa Majesté dans la session du 21. Il parlera donc, uniquement pour affirmer que le mariage du roi et de la reine est légitime, et qu'aucune puissance ne saurait l'invalider. Cette thèse, il la développera, s'il le faut; il la soutiendra envers et contre tous, dût-il, comme pour saint Jean-Baptiste dans une circonstance analogue, y aller de sa tête. Le président du conseil de la reine, Standish, évêque de Saint-Asaph, opina également pour la validité du mariage royal, mais en termes moins chauds et moins concluants. Wolsey, tout en protestant de son zèle pour la justice et de son entière impartialité, répondit que l'évêque de Rochester s'était trop avancé, puisqu'il n'avait pas qualité pour trancher la question.

Il serait impossible de décrire l'effet produit par le discours de Fisher sur l'humeur impatiente de Henri VIII. Celui-ci néanmoins garda le silence, pensant qu'il était de sa dignité de ne pas répliquer séance tenante. Mais, de retour à Greenwich, il rédigea en toute hâte, à la façon de Luther, un pamphlet caustique et venimeux, où il traita odieusement le vénéré pontife pour lequel il avait professé jusque-là un respect sincère mêlé d'admiration<sup>1</sup>. Il eût aisément découvert, dans les lois existantes, un

<sup>1</sup> Le pamphlet est conservé au Record Office, augmenté des nombreux démentis qu'y inséra le saint évêque.

moyen plus expéditif d'imposer silence à son adversaire. L'heure ne lui parut pas favorable : le Tudor était trop préoccupé de l'issue de son procès.

La cour, intimidée par cette sortie violente, perdit le peu de fermeté qui lui restait et dépêcha l'examen du dossier avec une telle célérité, que Campeggio écrivit en Italie, le 29 juin : « Vous ne vous faites pas d'idée de l'impatience du roi ; il est convaincu que tout sera réglé vers la mi-juillet. » Et un peu plus tard : « Depuis un mois, l'affaire a marché rapidement ; on croit que la sentence sera rendue dans la huitaine. Je me suis opposé tant que j'ai pu à cette précipitation qui me semble incompatible avec la saine justice. Je ne faillirai pas à mon mandat, et, quand le moment sera venu, je prononcerai sans porter atteinte à la loi de Dieu et à l'honneur du saint-siège. »

Pendant ce temps-là, l'empereur et les agents espagnols firent de pressantes démarches auprès du pape, pour obtenir l'évocation de la cause à Rome. Clément VII accueillit la proposition et en informa Campeggio. Le 23 juillet, eut lieu une nouvelle séance qui devait être la dernière. Le roi y assista caché dans une galerie attenant à la salle, d'où il pouvait entendre sans être vu. Grande fut sa déception, et non moins grande la stupéfaction de l'auditoire, lorsque Campeggio déclara que, l'usage de la cour de Rome étant de suspendre les enquêtes judiciaires depuis la fin de juillet jusqu'au commencement d'octobre, il avait ordre de se conformer à cette jurisprudence, et qu'il remettait, en conséquence, à trois mois le prononcé du jugement. Le roi parut en prendre son parti, sans renoncer toutefois à continuer son jeu caché et peu avouable. Nous le verrons bientôt, armé de nouveaux expédients, courir à son but et l'atteindre. Le peuple, se plaçant à un

autre point de vue, ne s'expliquait pas pourquoi on tergiversait si longtemps à propos d'une question évidente, et pourquoi, surtout, on citait le souverain devant une cour étrangère. Mais tout se borna, comme de coutume, à de sourds murmures.

Du moment que la cause allait être entendue et jugée à Rome, la présence de Campeggio en Angleterre n'avait plus de raison d'être. C'est pourquoi il prit congé de Wolsey avec lequel il s'entendait de moins en moins. Il vit aussi le roi qui lui offrit à Grafton une hospitalité digne d'un prince de l'Église. Obligé de s'arrêter à Douvres, le cardinal fut soumis à une perquisition révoltante. « Il n'y eut lieu où l'on ne fouillât » dans son appartement. On espérait y saisir des papiers intimes et des lettres compromettantes. Tout avait été confié à un courrier fidèle parti depuis quinze jours. Campeggio écrivit au roi pour lui demander une réparation immédiate. Henri répondit avec arrogance : « Puisque vos pouvoirs viennent d'expirer, je ne vois plus en vous qu'un prélat de mon royaume<sup>1</sup>, qui doit à son souverain respect et soumission. »

Autrement significatifs furent ses procédés à l'égard de Wolsey. A ses yeux comme aux yeux d'Anne Boleyn, le cardinal d'York était l'unique cause du délai illimité imposé à leurs convoitises. Anne avait juré sa perte ; dès lors les jours du ministre furent comptés. Ses ennemis eurent beau faire, ils ne réussirent pas à l'inculper de haute trahison ; mais ils le poursuivirent au nom des statuts de *præmunire*<sup>2</sup> qu'il avait transgressés, en siégeant

<sup>1</sup> Il était, on s'en souvient, évêque de Salisbury.

<sup>2</sup> Corruption pour *præmoneri*. On comprenait, sous ce titre, un ensemble de statuts d'après lesquels il était interdit de porter devant une cour étrangère — sous-entendu celle du pape — les causes

dans une cour judiciaire comme délégué du pape. L'accusation tombait à faux. Pour se justifier, le légat n'avait qu'à produire les lettres patentes du roi ; il préféra se taire et fut condamné. L'arrêt entraînait l'incapacité politique avec la confiscation des biens au profit du trésor. On remarqua chez Henri VIII des élans de pitié, voire des velléités de pardon. Anne Boleyn elle-même feignit de rendre au soi-disant coupable son amitié des meilleurs jours. Au fond, elle ne désarma pas ; elle eut même facilement raison des dernières sympathies du monarque, en déroulant devant lui les avantages qu'il recueillerait de la chute de son premier ministre. D'une avarice sordide et toujours court d'argent, Henri saisit l'occasion d'accaparer cette fortune colossale dont il était parlé dans toutes les cours d'Europe. Meubles et immeubles furent confisqués sans délai, à l'exception du siège d'York dont Wolsey resta le titulaire. Privé successivement des sceaux de la chancellerie et de ses titres honorifiques, il se retira à la chartreuse de Sheen<sup>1</sup>, où il fit de sérieuses réflexions sur la vanité des richesses et les années éternelles. Anne Boleyn ne pouvant le supporter dans cette solitude, à proximité de Richmond, il fut enjoint au cardinal de rentrer dans son diocèse. Se rappelant aussitôt ses obligations pastorales, il vécut en évêque et déploya un zèle tout apostolique qui lui ramena bien des mécontents. Tout à coup un mandat d'arrêt fut lancé contre lui. On allait le conduire à Londres sous bonne garde, lorsqu'il s'affaissa, épuisé par la prostration morale qui le minait depuis les premiers jours de sa disgrâce. Il partit quand même et ar-

qui relevaient de la cour royale. *Præmoneri facias N.*, faites avertir N., qu'il comparaisse devant nous...

<sup>1</sup> Voir ci-dessus, chap. I, p. 13.

riva péniblement à l'abbaye de Leicester. Sa dernière heure était venue ; il le comprit : « Oh ! dit-il à Kingston, le constable de la Tour, si j'avais servi Dieu comme j'ai servi mon roi, il aurait à cette heure pitié de mes cheveux blancs. » La voix lui manqua ; l'âme était devant son juge (30 novembre 1530).

Cette chute rapide et cette mort prématurée enlevèrent au royaume un habile ministre et à Henri VIII un conseiller sûr et actif. S'il avait commis de grandes fautes politiques, Wolsey n'en avait pas moins rendu à son pays des services incontestés. Et il disparaissait juste au moment où la tension des rapports entre l'Angleterre, la France et l'Espagne pouvait d'un jour à l'autre dégénérer en conflits. Le despote n'ayant plus ce modérateur à ses côtés va s'engager, tête baissée, dans des monstruosité inouïes. A dire vrai, il se préoccupait fort peu de l'avenir de l'Angleterre et de l'honneur de la couronne ; une seule chose lui tenait au cœur : la répudiation de Catherine. Il la voulait, et à bref délai.

Sur ces entrefaites, il rencontra un misérable de la pire espèce, digne à tous les points de vue de collaborer à cette œuvre inique. Thomas Cranmer, c'était son nom, avait à son actif les plus déplorables antécédents. Imbu des idées luthériennes, s'il n'était pas luthérien au fond, adversaire intéressé de la loi du célibat ecclésiastique et partisan déclaré du divorce, il conseilla au roi d'en appeler à toutes les universités de l'Europe. Si, comme il l'espère, la majorité des docteurs penche pour l'affirmative, c'est-à-dire pour l'annulation du mariage, le pape s'inclinera vraisemblablement devant cette nuée de témoins, heureux de dégager à si bon compte sa responsabilité. L'idée sourit au monarque. Il fit partir sur-le-

champ des émissaires fidèles qui reçurent l'ordre d'acheter à n'importe quel prix les voix des meilleurs théologiens du continent. L'argent fut prodigué à pleines mains. Nombre d'âmes vénales s'empressèrent d'applaudir aux scrupules du roi ; d'autres hésitèrent et finirent par refuser leur assentiment ; beaucoup ne craignirent pas de se prononcer en faveur de la reine persécutée. Cranmer n'eut donc pas lieu de se féliciter de son initiative. Clément VII, en dépit des menées du gouvernement anglais, ne tint nul compte de ces consultations mendrées et payées au poids de l'or.

Tout le temps que dura cet odieux trafic, Henri VIII fut en proie à de vives inquiétudes. Son trésor se vidait comme par enchantement. La chambre haute lui fit la remise complète d'emprunts énormes ; elle proposa même de voter la confiscation des biens du clergé au profit du fisc royal. Le calme ne se rétablit pas dans l'esprit du roi. Soit dépit, soit honte, il forma le dessein d'en rester là, de remercier ses agents trop empressés, de briser avec Anne Boleyn et de se rapprocher de Catherine d'Aragon.

C'est à ce moment qu'on voit apparaître sur la scène celui qui, plus que Cranmer, doit être le mauvais génie de Henri VIII. Thomas Cromwell, fils d'un foulon des environs de Londres, s'était embarqué pour l'Italie où il avait mené une vie d'aventure et même tâté du métier de condottiere, pour participer au sac de Rome. Il entra plus tard dans le barreau. Wolsey, qui avait du flair, le dressa au métier d'intrigant et lui confia la gestion des quarante monastères sécularisés en 1528. Mais il comprit de bonne heure qu'il s'était trompé. Avant même que sa disgrâce fût un fait accompli, Cromwell le quittait et travaillait à se frayer une voie, pour prendre dans les conseils de

la cour la place de son maître. Il y réussit sans peine, et bientôt le roi n'eut plus de secret pour lui. Le voyant un jour plus assombri que de coutume par les pensées noires qui le hantaient, Cromwell s'approche timidement et le supplie de vouloir bien l'entendre. Il lui semble que, malgré son indignité personnelle et son ignorance des lois canoniques, il pourra, dans l'affaire pendante à Rome, être de quelque secours à son pays et à Sa Majesté. Et, sans autre préambule : « Le monde savant, dit-il, s'est prononcé en faveur du divorce. Reste à obtenir la sanction de Rome. Or, qu'il plaise au pape de prononcer contrairement aux universités de l'Europe, le roi se soumettra-t-il à son jugement ? Il ne le pourrait en sûreté de conscience. Dans ce cas, je lui conseillerais de secouer le joug du saint-siège, comme l'ont fait récemment les princes d'Allemagne, et de se déclarer chef de l'Église dans ses États. Aussi bien l'Angleterre, avec ses deux maîtres, ressemble à un monstre à deux têtes. Toutes les difficultés s'évanouiront le jour où Votre Majesté concentrera dans ses mains le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel. Les évêques et les prêtres, menacés de perdre leurs bénéfices auxquels ils tiennent presque autant qu'à la vie, se livreront corps et âme à la personne du souverain et ne seront plus que les instruments dociles de ses volontés. »

C'était jouer gros jeu ; Henri parut hésiter. Mais, séduit par les brillantes considérations de l'astucieux conseiller, il s'endurcit contre ce qui lui restait de conscience et chargea Cromwell d'aller de l'avant. Le cardinal cita le clergé tout entier devant la cour du banc du roi (février 1531) et, l'ayant divisé en chambre haute, celle des évêques, et en chambre basse, celle de tous les bénéficiers inférieurs,

il ouvrit la séance par un discours très étudié, à l'honneur de la majesté royale. S'érigeant alors en vengeur des droits de la couronne, il établit et tenta de prouver que l'honorable assemblée avait formellement transgressé les statuts de *præmunire* en acceptant le cardinal d'York comme légat du saint-siège. Or, nous venons de voir que Wolsey<sup>1</sup>, bien que muni de lettres patentes, s'était laissé condamner pour attendlrir le cœur du roi. Il n'y avait donc pas chez lui ombre de culpabilité et, dès lors, pas de connivence de la part du clergé. Le coup porta néanmoins et tous furent saisis de frayeur à la pensée des peines qui les attendaient. Quelques voix s'élevèrent pour demander des explications au ministre. Il ne voulut rien entendre et se retira.

Trois jours après, le clergé se réunit de nouveau et fut invité à se prononcer sur la question du divorce. La grande majorité se décida pour l'affirmative, espérant pouvoir, moyennant cette concession, échapper aux pénalités qu'ils étaient censés avoir encourues. On leur demanda de l'or. Ils offrirent cent mille livres (vingt-cinq millions de fr.) qui furent acceptées, à la condition que le haut et le bas clergé reconnaîtraient Henri VIII pour le chef suprême de l'Église d'Angleterre. L'assemblée resta muette de stupeur en entendant cette monstrueuse nouveauté. Tunstall, évêque de Durham, déclara qu'il n'adhérerait pas à cette proposition et engagea ses collègues à protester avec lui. Protester! la majeure partie n'en était plus capable, tant la peur les avait paralysés. Ils en vinrent aux compromis, mais les demi-mesures n'ont jamais rien sauvé. L'archevêque de Cantorbéry, Warham, accepta la suprématie

<sup>1</sup> V. plus haut p. 55.

avec cette restriction : *Quantum per legem Christi licet*. « Mère de Dieu ! s'écria le roi à qui cet amendement fut présenté, je croyais jouer les évêques, et ce sont eux qui me jouent. Que m'importe leur *quantum* ou leur *tantum* ! Qu'ils votent selon ma volonté, c'est tout ce que je leur demande. » Comprenant, toutefois, que l'heure n'était pas venue de briser avec Rome et qu'il valait mieux temporiser, il se contenta du *quantum per legem Christi licet*. C'était le dernier fil qui rattachait la Grande-Bretagne au saint-siège.

On pensa que le parlement allait adopter, sans longs débats, la proposition de l'assemblée. La chambre des lords vota haut la main ; la chambre des communes fit de l'opposition uniquement pour la forme, car, à la dernière heure, elle donna presque tous ses suffrages au bill de suprématie amendé par le clergé.

Il ne restait plus à Catherine que les sympathies du peuple. Celles-là, du moins, étaient sincères ; loin de perdre de leur intensité, elles grandirent en proportion des épreuves de la reine. Henri et la cour se flattaient qu'elle allait cesser toute résistance et accepter le verdict de la partie éclairée de la nation. C'était compter sans la force morale que la prière donne à l'âme chrétienne. Aussi, quand on vint, au nom du royal époux, proposer à Catherine de s'en remettre définitivement à la décision de quatre lords spirituels et de quatre lords temporels de la chambre haute, elle répondit avec son calme habituel : « Daigne le Seigneur donner au roi la paix de l'âme ! Il sait bien que je suis sa femme légitime, puisque notre union a été approuvée par le chef de l'Église. La cause est pendante à Rome ; que Rome parle, je me soumettrai. »

Le jour même (13 juillet), ordre lui fut intimé de quit-

ter Windsor au plus tôt. Elle partit le lendemain, affirmant une fois encore que, partout où elle irait, elle resterait l'épouse légitime du roi. Elle se retira au château d'Amphill d'où elle écrivit à Clément VII. Celui-ci n'hésita plus à lancer le bref sévère préparé depuis longtemps, et, à quelques mois de là, il en expédia un second plus ferme encore où, après avoir rappelé au coupable son dévouement à l'Église, il lui reprocha l'odieux de sa conduite et lui enjoignit, sous peine de censure, de se séparer d'Anne Boleyn et de reprendre Catherine d'Aragon.

Cette liberté apostolique n'était pas faite pour apaiser le monarque. Il soumit la reine à une reclusion plus sévère, lui refusant — le croirait-on? — de voler au chevet de sa fille unique qui était gravement malade. La suppression des *Annates*<sup>1</sup>, votée dès le mois d'avril, fut, dans sa pensée, une nouvelle leçon donnée au pape. Lorsque, sur la proposition d'un député intègre, Nicolas Temse, la chambre des communes invita Henri à rappeler la reine légitime, le Tudor écarta la motion avec un dédain marqué, disant qu'il était, à quarante et un ans, assez maître des impulsions de son cœur pour n'écouter que la voix de la raison.

Thomas More, qui avait accepté les sceaux de la chancellerie, après la disgrâce de Wolsey, les rendit le jour même où sa conscience lui en fit un devoir. Il rentra à Chelsea, reprit sa place au centre de sa nombreuse famille et vaqua sans respect humain aux obligations de la vie chrétienne. Le tyran, loin de lui pardonner, se promit de tirer vengeance de cette défection qui, à tout prendre, était une désapprobation de sa ligne de conduite. Audley

<sup>1</sup> Les *Annates* étaient le revenu que le pape percevait sur les évêchés vacants.

prit la garde des sceaux, mais il n'en fut nommé titulaire que six mois après.

Le temps avait marché et l'on touchait au terme des quatre semaines fixé par Clément VII. On s'en émut à Rome comme en Angleterre. Henri demanda et obtint un nouveau sursis. Il en profita pour exercer une dernière pression sur l'esprit du pape. A cet effet, trois agents partirent pour l'Italie. L'un d'eux était principalement chargé, en qualité d'*excusateur*, de suivre les débats devant la cour romaine. A l'unanimité, on leur refusa de révoquer la cause en Angleterre, ce à quoi le souverain tenait par-dessus tout. Alors, les discussions reprirent et se succédèrent chaudes, acerbes, parfois violentes. Les cardinaux conjurèrent le souverain pontife de mettre fin à cet interminable débat par la fulmination de la censure. Clément VII s'y refusa ; il espérait encore, hélas ! contre toute espérance, comptant sur l'intervention de François I<sup>er</sup>, avec lequel Henri VIII devait s'aboucher prochainement. L'entrevue eut lieu à Boulogne, et les deux monarques se communiquèrent leur projet de conciliation. Aveuglés par leurs intérêts personnels et placés à deux points de vue absolument opposés, ils se séparèrent sans avoir rien conclu.

Ce fut peu de temps après son retour en Angleterre, que Henri fit le grand pas et épousa Anne Boleyn, créée depuis peu marquise de Pembroke <sup>1</sup>. L'entourage n'eut garde d'ébruiter cet incident mystérieux. Malgré le

<sup>1</sup> Tout se passa dans le plus grand secret, presque à huis clos, au petit jour, dans une chambre de Whitehall, en présence des quatre témoins strictement requis. Le ministre Roland Lee, promu depuis à l'évêché de Coventry, ayant manifesté quelque scrupule, le roi lui donna sa parole que le pape avait autorisé cette union, en annulant le premier mariage avec Catherine d'Aragon: «N'ayez

soin que l'on prit pour le tenir caché, des soupçons trop fondés circulèrent et finirent par prévaloir dans le public. Il était donc urgent de régulariser une situation aussi infamante ; mais il fallait, au préalable, régler celle de Catherine, plus noble, à la vérité, et non moins complexe. Qui allait se faire l'instrument docile de l'adultère couronné ? Ce ne pouvait être qu'un homme sans foi ni mœurs, un Cranmer, prêtre marié, nous l'avons déjà dit, et luthérien déguisé. Les circonstances favorisèrent son élévation à la prélature. L'archevêque de Cantorbéry, Warham, un des rares survivants de l'ancien clergé, étant mort sur ces entrefaites, Henri VIII offrit la succession à son âme vendue. Cranmer hésita, non à la pensée de se parjurer une fois de plus, mais par peur de n'aller point assez vite dans la voie du servilisme. Il se rendit, après qu'il eut reçu l'approbation de Rome. Rien d'étonnant

cure, lui dit-il, je prends sur moi les conséquences de cet acte et j'en assume toutes les responsabilités. »

Telle est, en deux mots, la version la plus accréditée, celle qui a été reproduite par la plupart des historiens français. Tout cela, malheureusement, n'est rien moins que prouvé.

Le mariage a eu lieu, il n'y a pas le moindre doute à cet égard. Mais, jusqu'à ces dernières années, on pouvait raisonnablement se demander s'il avait été accompagné de quelque cérémonie. D'après la correspondance de Chapuys (*voir plus loin, ch. XIV, en note*), le mariage du roi avec Anne Boleyn fut béni par un prêtre. Quel prêtre ? Nous ne savons au juste. Henri VIII en eût trouvé cent pour un. Il est à croire que celui qui se prêta à cet ignoble ministère ne s'en vanta pas.

Quant à la date du mariage, elle n'est pas non plus absolument certaine. Le mariage eut lieu, disent les uns, le 14 novembre 1532. D'autres, en plus grand nombre, s'autorisant d'une lettre de Cranmer et de la correspondance de Chapuys, le fixent au 25 janvier 1533. La question a son importance : Élisabeth, fruit de cette union, étant née le 7 septembre 1533.

(Cf. Calendar, VI, Preface, pp. XIX-XXII.)

dans cet acte du saint-siège, qui ignorait les antécédents du candidat.

L'élu jura d'abord obéissance et fidélité au roi, et, le jour du sacre venu (30 mars 1533), il déclara, par-devant témoins, qu'en prêtant serment au pape il prétendait ne rien faire qui fût en opposition avec les droits de la couronne. « Le voilà donc, dit Bossuet, le voilà tout ensemble luthérien, marié, cachant son mariage, archevêque selon le pontifical romain, soumis au pape dont en son cœur il abhorrait la puissance, disant la messe qu'il ne croyait pas, et donnant le pouvoir de la dire, et néanmoins, suivant l'historien Burnet, un des plus parfaits prélats qui fût jamais dans l'Église <sup>1</sup>. »

Deux mois avant cette parodie sacrilège, le parlement avait préparé les voies au nouveau primat. En renouvelant les statuts de *premunire*, il avait décrété que l'Angleterre, en tant qu'État parfait, devait se suffire et repousser l'immixtion de toute puissance étrangère. En conséquence, toutes les affaires ecclésiastiques ou mixtes, les mariages par exemple, relèveraient dorénavant des archevêques du royaume : les cas les plus épineux seraient soumis par le roi à la haute chambre du clergé.

Dès le 1<sup>er</sup> avril, Cranmer, impatient de faire du zèle, réunit une commission composée de prélats, de théologiens et de canonistes. Après avoir constaté, à la suite d'une longue délibération, qu'ils sont, à une très forte majorité, favorables au divorce, il demande au roi la permission de soumettre le cas à l'approbation de la cour de Cantorbéry. Henri refuse, attendu qu'il ne reconnaît pas, en pareille matière, la juridiction de l'Église. « Mais alors,

<sup>1</sup> *Hist. des Variations*, liv. VII.

au nom de Dieu, notre maître à tous, dit le ministre ? — Amen, répond le roi. » La cour de justice est convoquée, le 8 mai, à Dunstable, non loin d'Amphill où résidait la reine. Catherine est assignée trois fois; trois fois elle refuse de comparaître. Elle est condamnée comme contumace. Le 23, Cranmer, la cour entendue, déclare entachée de nullité l'union de Henri et de Catherine. Il résultait de là que le mariage contracté avec Anne Boleyn, avant l'invalidation du premier, était nul de plein droit. Malgré cela, Cranmer préside une nouvelle réunion à Lambeth, le 28, et déclare que Henri et Anne sont légitimement unis, qu'au besoin il le confirme en vertu de son autorité primatiale. Dès le lendemain, Anne Boleyn fut couronnée reine, avec un éclat insolite qui ne tira pas le peuple de la stupeur morne où les derniers évènements l'avaient plongé.

Cranmer dut prendre sur lui pour ne pas sourire au moment où il notifia au roi son double verdict. Il le fit sur un ton courroucé et en termes pleins de menaces. Et Henri de s'incliner avec une candeur feinte qui n'en imposa à personne.

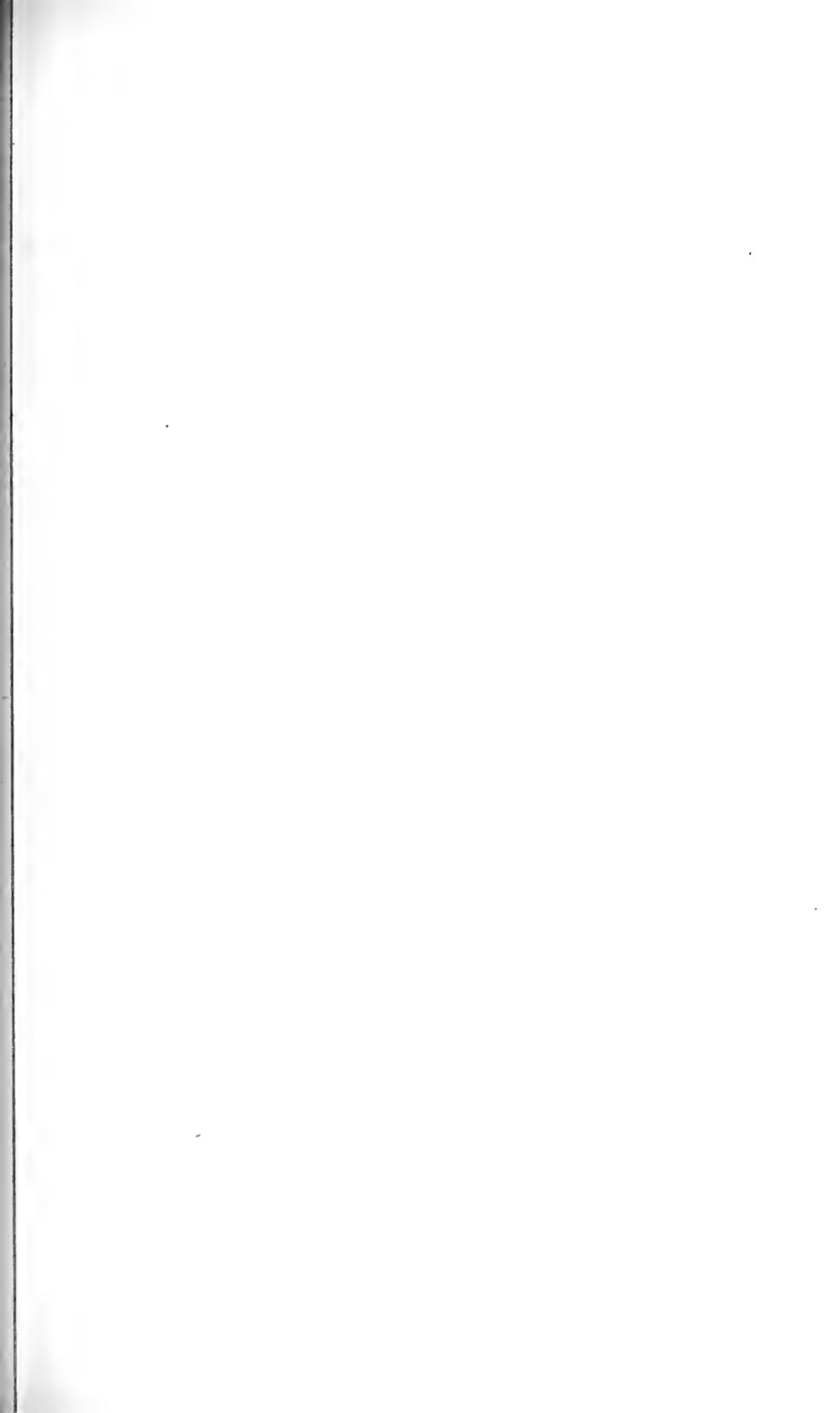
Le primate, bien qu'il ne sût plus rougir, n'osa pas se présenter devant Catherine; il chargea lord Mountjoy, son ancien page, de lui signifier que, n'ayant jamais été mariée légitimement, elle n'avait jamais été reine, qu'elle serait dorénavant princesse douairière de Galles. Catherine, que la maladie retenait sur un lit de repos, se souleva et, prenant avec un dédain sublime l'acte officiel, elle effaça de sa main le titre nouveau qu'on lui décernait comme compensation. « Princesse douairière ! Non. Reine je suis, reine je resterai. »

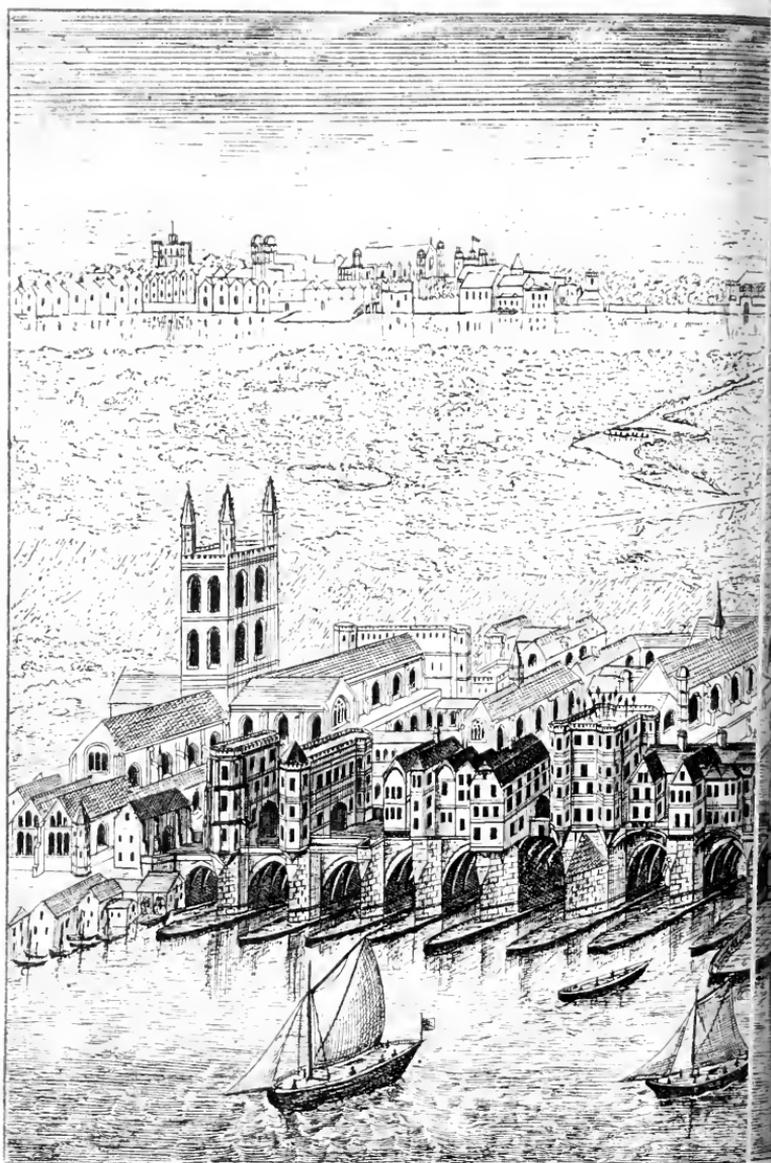
Comprenant enfin qu'il n'avait rien à attendre de la mère, Henri tourna ses artifices et ses violences contre sa

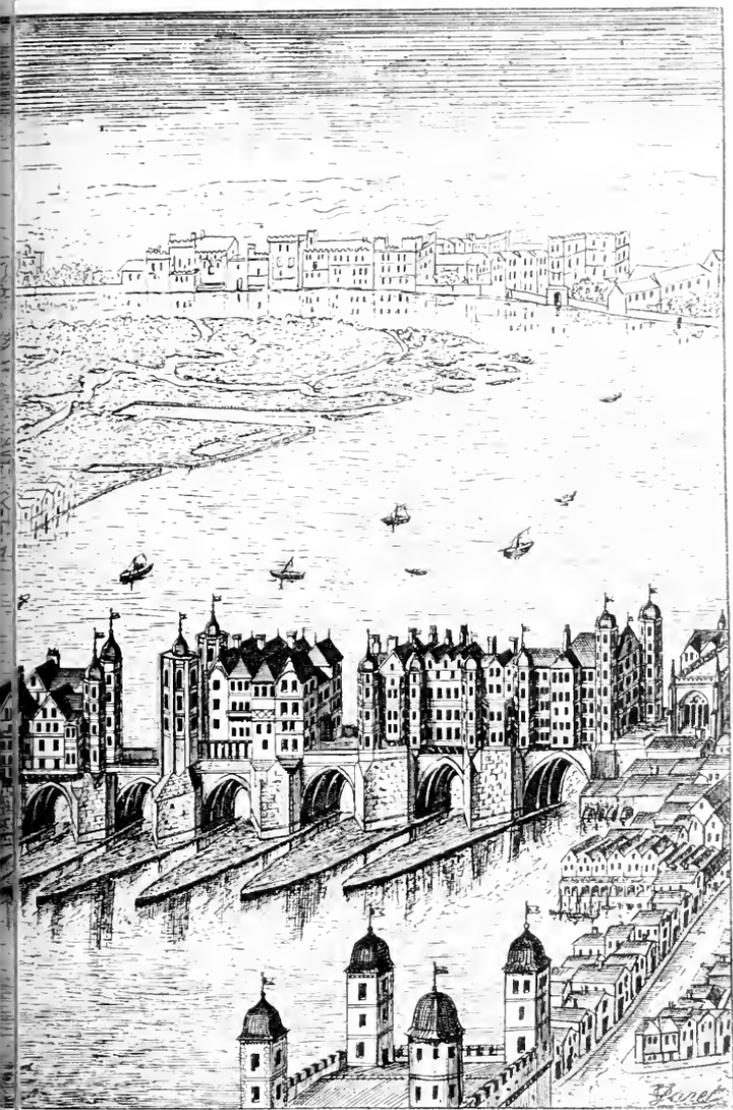
filles, en vue de la faire renoncer à son titre de princesse héritière. Marie était âgée de dix-huit ans et laissait entrevoir ce qu'elle serait un jour. Après avoir partagé la coupe des amertumes maternelles, la jeune princesse resta, elle aussi, invinciblement attachée à son droit, tout en exprimant le regret de ne pouvoir faire pleinement la volonté d'un père qu'elle chérissait. Elle sentit son sang bouillir dans ses veines, lorsqu'elle apprit que la pseudo-reine voulait non seulement l'avilir, mais la réduire au rôle de servante de l'enfant nouveau-née. Henri tenta lui-même une démarche auprès de sa fille. Il arriva à Hatfield où elle était confinée, lorsqu'il reçut d'Anne Boleyn, par l'entremise de Cromwell, l'ordre de revenir sur ses pas. En désespoir de cause, Marie, qui avait sollicité, sans l'obtenir, la faveur de baiser la main du roi, monta sur la galerie du palais pour lui donner un dernier regard. Les yeux du père et de la fille se rencontrèrent. La fille tomba à genoux en joignant les mains, le père répondit par un salut et un sourire. Cet échange cordial, prompt comme l'éclair, fut remarqué et compris par l'assistance, qui jeta aux oreilles du père sans entrailles une salve d'applaudissements, dont les échos allèrent reconforter l'âme de l'infortunée captive.

Anne Boleyn n'avait triomphé qu'à moitié. Exaspérée à la suite de l'incident de Hatfield, et ne pouvant sévir contre le roi dont elle devait bientôt sentir les rigueurs, elle se vengea doublement sur la princesse Marie. Ordre fut donné de la mettre au secret, et de la fatiguer d'épithètes ignobles que la plume se refuse à traduire.

Les extrémités auxquelles Henri VIII était arrivé, par une série d'actes révoltants, avaient retenti aux quatre coins de l'Europe et criaient vengeance. Elle restait libre,









grâce au ciel, la seule voix qu'il eût voulu bâillonner ; elle s'éleva contre le rebelle impénitent. Une bulle pontificale, fulminée au mois de juillet, cassa le double jugement du primat de Cantorbéry et déclara Henri et Anne frappés d'excommunication, s'ils n'étaient pas séparés avant la fin de septembre. Il restait au coupable une dernière lueur d'espoir. François I<sup>er</sup>, avec lequel il avait à débattre des intérêts purement politiques, fut invité à intercéder auprès de leur père commun en faveur de son frère d'outre-Manche, pendant que des agents adroits lui soufflaient la défiance à l'endroit du saint-siège. Clément VII, de son côté, lui conseilla d'user de l'influence qui lui restait pour attendrir le cœur de Henri en lui montrant l'odieux de sa conduite. On ne demandait pas mieux que d'accepter, comme des preuves d'amendement, les propositions de paix qui vinrent de la Grande-Bretagne. Mais ces espérances s'évanouirent bientôt : la rumeur publique disait que le roi continuait de saper le prestige et l'autorité du pape. On reconnut que ce bruit était trop fondé. Partout, en effet, des commissaires soudoyés travaillaient l'opinion. Le clergé, primat en tête, commençait à vomir contre la cour romaine et le vicaire de Jésus-Christ des torrents d'injures et de mensonges.

Pendant ce temps-là, Cromwell, nommé depuis peu chancelier del'Échiquier en récompense de ses loyaux services, se chargea de soutenir devant les chambres divers bills qui avaient été présentés au commencement de 1534. Ils passèrent sans discussion et creusèrent entre Rome et la Grande-Bretagne un abîme infranchissable. En voici la teneur : « Plus d'appel en cour de Rome, mais bien à la chancellerie royale ; la nomination des évêques laissée au choix du souverain temporel, et leur investiture,

précédée du serment de fidélité au roi, réservée à l'archevêque ou, en cas d'absence, à quatre évêques. Sous des formes nominales, le primat conservait certains privilèges ; du moment où l'on se sentait lésé, on interjetait appel à la chancellerie. » C'était l'autorité temporelle et spirituelle concentrée dans les mains du roi. Dumême coup, fut tranchée une question non moins grave, celle de la succession à la couronne. Crammer ayant validé le mariage de Henri et d'Anne Boleyn, la première descendance fut exclue du trône, et la seconde fut déclarée seule apte à régner. Pour couper court aux résistances qu'allait infailliblement soulever cette législation nouvelle et subversive, fut proclamée crime de haute trahison toute tentative faite pour diffamer ledit mariage ou contester les droits des héritiers qui en seraient issus. En outre, toute personne qui aurait connu des écrits ou entendu des propos contraires à cet acte de succession pourrait être poursuivie, si elle ne les signalait pas, comme complice de non-révélation. Enfin, ordre fut intimé à tout citoyen majeur de prêter serment d'obéissance à cet acte, sous la peine infligée à la non-révélation.

On trouverait difficilement, dans les annales de l'Église, une violation aussi odieuse de la liberté de conscience et un plus complet mépris de l'honneur chrétien. L'iniquité venait de consommer son œuvre. Cet asservissement de la puissance spirituelle à l'arbitrage de la couronne — aujourd'hui nous dirions cette laïcisation universelle —, cette réglementation vide de l'élément religieux, cette discipline de fer avec son accessoire de tortures qu'on croirait empruntées aux âges les plus reculés de la barbarie, qu'était-ce ? sinon l'*Établissement* en germe, l'hérésie et le schisme à brève échéance.

Et cependant, ô comble de l'hypocrisie ! Henri VIII fit présenter au saint-siège des propositions de paix par l'intermédiaire de Jean du Bellay, évêque de Paris, que François I<sup>er</sup> avait député tout exprès en Angleterre pour opérer un rapprochement. Le sacré collège prêta l'oreille au messenger du roi et consentit, avec l'agrément de Clément VII, à surseoir au jugement jusqu'au retour d'un courrier qui allait partir pour la Grande-Bretagne et faire diligence, de façon à être rentré avant l'ouverture du dernier consistoire. Pour raison à lui connue, le courrier ne revint pas à temps. Les cardinaux estimant que c'était assez de longanimité prononcèrent une sentence en ces termes : « Le mariage du roi d'Angleterre et de madame Catherine a été et est bon et valable, et la lignée qui s'en est suivie, et qui, ci-après, s'en pourra ensuivre, est et sera légitime. » Le pape confirma, séance tenante, le jugement du consistoire par une bulle empreinte de fermeté, en date du 23 mars.

L'exprès arriva le surlendemain, porteur de déclarations satisfaisantes. « Par plusieurs fois, les cardinaux s'assemblèrent pour tâcher de rhabiller ce qu'ils avaient gâté ; mais ils ne trouvèrent moyen d'y remédier. Le roi d'Angleterre, voyant l'indignité dont on avait usé en son endroit, et le peu de respect qu'ils avaient eu pour Sa Majesté, ayant fait aussi peu de cas de lui que du moindre de la chrétienté, se sépara, lui et son royaume, de l'obéissance de l'Église romaine ; se faisant, immédiatement après Dieu, chef de l'Église anglicane. Voilà, en somme, ce qui arriva<sup>1</sup>. »

Pouvaient-elles être sincères, les dernières propositions

<sup>1</sup>*Mémoires* de Martin du Bellay, frère de l'évêque de Paris.

du roi? Lorsqu'il les dicta, il était déjà séparé de la communion de Rome, puisqu'il avait été proclamé chef de l'Église d'Angleterre. Ainsi que le fait judicieusement observer le docteur Lingard, « la sentence portée par Clément VII ne fut pas la cause de cette séparation, puisque le bill qui abolissait le pouvoir des papes dans le royaume fut présenté à la chambre des communes au commencement de mars, transmis aux lords la semaine suivante, approuvé par eux le 20 mars, et sanctionné par le roi le 30. Une décision prise à Rome le 23 n'a donc pas pu influencer sur la détermination du roi »<sup>1</sup>.

Et il s'est trouvé des historiens qui, à l'encontre de l'évidence, n'ont pas rougi de reprocher au pape d'avoir, « par trop de raideur et de précipitation, » jeté l'Angleterre dans le schisme. Non, à aucune époque de sa longue existence, l'Église n'a mérité cette note. La prudence humaine, impatiente parce qu'elle est limitée dans sa durée, la taxerait plutôt de lenteur. Clément VII a été condescendant, comme le sait être le vicaire de celui de qui il a été dit : « Il ne brisera pas le roseau froissé, il n'éteindra pas la mèche qui fume encore<sup>2</sup>. » La mesure du mal est-elle comble? le prince de la paix se lève et crie au coupable : *Non licet*. Si le coupable méprise ce dernier appel fait à sa foi, le pontife infailible condamne et frappe sans merci, dùt-il, comme au temps de Henri VIII, sacrifier toute une nation à un sacrement de l'Église.

Ils ont donc menti à la vérité historique, ils se sont menti à eux-mêmes, les écrivains qui ont affirmé que « la

<sup>1</sup> T. II, p. 233, note.

<sup>2</sup> Is., XLII, 3.

Réforme fut une protestation d'un peuple opprimé contre la tyrannie des prêtres et le despotisme de l'Église. » L'érudition moderne a fait justice de cette calomnie, en établissant au grand jour les turpitudes de ce long règne. On sait aujourd'hui sur qui et sur quoi repose l'Église anglicane. En dépit du zèle déployé par ses admirateurs, elle demeure souillée d'un péché d'origine. Elle est en effet, comme on l'a dit, « sortie tout armée du cerveau d'un Tudor ; » elle est l'œuvre de Henri VIII, mais Anne Boleyn en a été la cause première, la cause unique. Henri serait resté fils soumis de Rome, si Rome lui avait donné Anne.

Ce n'est ni le lieu ni l'heure d'établir les responsabilités. Il y a d'autres coupables dont l'histoire garde les noms et maudit le souvenir. Nous en connaissons déjà plusieurs. Ajoutons que, s'il y avait eu plus de dignité dans le parlement et dans le clergé moins de servilisme ; si l'un et l'autre, interprètes naturels du sentiment national, avaient dit hautement : « Le peuple ne veut pas du divorce, nous n'en voulons pas non plus ; » si seulement, au lieu de voix isolées, une minorité imposante s'était levée pour protester au nom du droit, de l'honneur et de la religion, Henri VIII se serait arrêté, sinon dans ses débordements, du moins dans la voie du schisme, et à l'heure qu'il est, l'Angleterre serait encore catholique.

Il est temps de fermer ce chapitre. Nous avons atteint la vingt-cinquième année d'un règne qui en comptera trente-huit. Si nous jetons, en finissant, un regard rétrospectif sur ce quart de siècle marqué au coin de l'hypocrisie, de la luxure et de la couardise ; si, pénétrant sous l'écorce de la nouvelle réglementation, nous nous demandons ce que le nouvel état de choses réserve au royaume de la Grande-Bretagne, il ne sera pas téméraire de pré-

dire, vu l'état des esprits, que ce ne pourra être que des hontes à profusion, des apostasies sans nombre et des flots de sang.

Avant d'entamer la suite de cette lamentable histoire, nous allons nous arrêter devant une figure d'une noblesse antique et d'une suavité incomparable, devant celui-là même qui paya le premier, de sa vie, le crime d'avoir répondu au tyran couronné : *Non possumus*. Mieux vaut obéir à Dieu qu'aux hommes<sup>1</sup>. Ce tableau nous reposera de l'écœurant spectacle que nous avons eu sous les yeux durant tout le cours de ce chapitre.

<sup>1</sup> Act., v, 29.

## CHAPITRE VII.

LE B. JEAN HOUGHTON<sup>1</sup>.

1487-1534.

Jean Houghton appartenait à une famille honorable et foncièrement chrétienne du comté d'Essex. Envoyé tout jeune à l'université de Cambridge, il y fit de bonnes études et en sortit à vingt ans, avec le grade de bachelier en l'un et l'autre droit. On songea presque aussitôt à l'établir : on dut même lui chercher un parti brillant, car il possédait, indépendamment de sa culture intellectuelle, certains des avantages que le monde prise : un air avenant, des manières distinguées et une rare aménité de caractère. Mais le jeune homme avait déjà jeté ses vues plus haut et s'était dit que Dieu serait l'unique roi de son cœur. Il répondait à son insu aux vues providentielles : Dieu se l'était réservé pour en faire, à son heure, un témoin irrépréhensible de la foi.

Ses parents, qui n'étaient pas initiés au secret de leur fils, eurent peine à comprendre ses résistances et son refus catégorique. Aveuglés, comme il arrive trop souvent, par une affection mal entendue, ils le pressèrent jusqu'à l'importuner. En pareil cas, la raison et surtout la foi, très sages conseillères, inspirent de couper court et de

<sup>1</sup> Cf. *Historia*, cap. 1-VII.

disparaître ; c'est ce que fit le pieux jeune homme. Il quitta brusquement la maison paternelle et se réfugia chez un ecclésiastique du voisinage. Il y fut à bonne école pour se préparer aux saints ordres, car il voulait être prêtre. Grâce à ces leçons particulières, Jean Houghton fit rapidement son cours de théologie et reçut la consécration sacerdotale (1511).

Dès lors, n'ayant plus rien à redouter du côté des siens, il revint prendre sa place au foyer paternel et se montra, en toute rencontre, si simplement bon et serviable, que sa famille oublia le passé et ne sut plus que rendre grâces au ciel pour l'honneur fait à son nom.

Cependant le jeune prêtre cherchait sa voie. Son âme n'était assise qu'à moitié dans la tribu lévitique. Quelque chose lui disant que l'exercice du saint ministère ne contenterait pas ses plus intimes aspirations, il rêva un autre idéal : l'union à Dieu dans le silence et le repos de la vie contemplative. Tout aussitôt la pensée lui vint de se retirer chez les chartreux. Il connaissait leur maison de Londres pour l'avoir fréquentée. Ce qui l'y attirait, c'était le train habituel de la communauté, réputée l'une des plus ferventes d'alors ; c'était aussi le vénéré Tynbygh, ce maître si expert dans « l'art des arts ». Quel excellent milieu que celui-là ! Mais, en présence du désaveu formel de sa famille, force lui fut de taire son projet et d'en ajourner indéfiniment l'exécution. Attente douloureuse à l'âme élue qui est invitée à « monter plus haut » !

Ayant enfin triomphé de la résistance de ses parents, Jean Houghton alla frapper à la porte de la chartreuse. Il fut admis dans le cloître et prit l'habit après quelques semaines de probation (1515). Il venait d'atteindre sa vingt-huitième année. Trempé comme il l'était et préparé

de longue main, il se livra sans réserve. Le jour où il dépouilla le vieil Adam, le vieil homme, il revêtit le nouveau, Notre-Seigneur Jésus-Christ, le prototype du religieux. Or, il est d'expérience que le novice laisse entrevoir, dès les premiers jours, ce qu'il sera plus tard. Entre-t-il résolument dans la voie du sacrifice ? veut-il, coûte que coûte, avancer dans la perfection ? il marchera à pas de géant et fera un religieux accompli.

Ils ne se méprirent donc pas ceux qui, assistant au début de Jean Houghton, prédirent qu'il fournirait la carrière avec un élan soutenu et partant avec un plein succès. L'abstinence, les jeûnes et les veilles, il les supporta sans peine. La solitude et le silence, nonobstant leurs réelles aptitudes, n'eurent pour lui que des charmes. Il s'y ensevelit tout entier, sans même songer qu'il pût tôt ou tard en sortir.

Sachant, par ailleurs, que ce n'est pas assez de quitter patrie, famille et fortune — sacrifices, à le bien prendre, peu considérables —, mais que le tout est de se quitter soi-même, par la pratique absolue et constante du renoncement, il posa son édifice sur cette base fondamentale, et, prenant pour devise la sentence bien connue : *Ama nesciri et pro nihilo reputari*<sup>1</sup>, il savoura le bonheur de vivre caché dans le secret de la face de Dieu<sup>2</sup>. Nul n'a su ou, du moins, n'a dévoilé tout ce que ce commerce apporta de jouissances à cette âme supérieure, tout ce qu'il lui causa d'ivresse mystique : ivresse et jouissances qui furent souvent tempérées d'amertume, ainsi que le Bienheureux nous le dira lui-même un peu plus loin.

<sup>1</sup> *Aimez à être ignoré et compté pour rien.*

<sup>2</sup> *Abscondes eos in abscondito faciei tue.* Ps. xxx, 21.

Ce commerce durait depuis huit ans, lorsqu'il fut interrompu par un ordre de l'autorité. Le vénéré Tynbygh, qui avait suivi d'un regard attentif les progrès spirituels du jeune religieux, crut devoir lui confier l'office de sacristain (1523). C'était aller, il est vrai, à l'encontre de son attrait pour la solitude ; mais Jean Houghton ne se serait pas pardonné de discuter la moindre décision d'un supérieur. Il s'inclina donc et fit de nécessité vertu, d'autant plus que cet emploi, en lui donnant toute facilité de multiplier ou de prolonger ses visites à l'Hôte du tabernacle, devait alimenter sa piété. Il sut vaquer aux exigences de sa charge, en bénéficiant de ce surcroît aussi inattendu que précieux.

Nous croyons bien faire de ne pas omettre un incident qui se rapporte à cette période de la vie de notre Bienheureux. Un frère convers atteint d'une maladie contagieuse reçut le saint viatique. Son estomac ayant rejeté les saintes espèces, Dom vicaire, qui présidait en l'absence du prier, les recueillit avec soin et les porta chez le sacristain pour les brûler. Au dernier moment, les deux officiers se demandèrent qui allait les jeter au feu. N'ayant pu s'y résoudre ni l'un ni l'autre, ils mirent le tout en lieu sûr. Au bout de trois jours, Jean Houghton enleva la sainte hostie et la déposa dans un calice, pour la consommer à la messe du lendemain.

Pendant ce temps-là, il s'avise de consulter un bon convers, particulièrement cher au cœur de Dieu et auquel, disait-on, Dieu ne savait rien refuser. L'ayant instruit du fait, il lui demande de se mettre en prière, pour obtenir que la volonté divine lui soit clairement manifestée ; car il est fort perplexe, retenu, d'un côté, par la crainte de brûler les espèces sacramentelles et, de l'autre, par la

répugnance qu'il éprouve à les absorber. Le convers, acquiesçant au désir du Père sacristain, prie avec sa ferveur et sa confiance habituelles. La nuit suivante, vers l'heure de matines, il voit en esprit, rangée dans le *Sacrarium*<sup>1</sup>, à l'endroit même où repose le précieux trésor, une foule nombreuse, vêtue de blanc et tenant en main un cierge allumé. Tous se prosternent devant la cassette ouverte et, quelques instants après, la vision s'évanouit.

Le frère ainsi favorisé, n'ayant rien compris à cette apparition, se rend au point du jour chez le sacristain et lui demande si la réserve ne se trouve pas dans telle chapelle. « Oui, répond-il. » Et le frère de raconter toutes les circonstances de cette adoration nocturne. Aussitôt Jean Houghton, n'écoutant plus que sa foi, monte à l'autel et consomme la sainte hostie, avec un respect profond mêlé de ferveur sensible<sup>2</sup>.

Combien ce calice fut doux, ajoute l'historien, lui seul aurait pu le dire. Il eut peine toutefois à dissimuler l'émotion qui le saisit au moment où il fit cet acte héroïque. Il ne redouta ni la mort, puisqu'il avait en lui l'auteur de la vie ; ni la maladie contagieuse, puisqu'il portait celui qui est venu guérir nos infirmités. Il ne ressentit enfin ni frayeur ni répugnance, car il goûta combien le Seigneur est bon.

Les pieuses compensations que trouvait notre sacristain dans l'exercice de sa charge ne diminuèrent pas son attrait pour la solitude, loin de là. Plus il avançait dans la vie, plus il éprouvait le besoin de se séquestrer et de se perdre en Dieu. Il se résigna néanmoins à garder son mo-

<sup>1</sup> La chapelle intérieure la plus rapprochée du maître-autel.

<sup>2</sup> *Historia*, p. 41.

deste emploi, voulant être avant tout et toujours esclave de l'obéissance.

Cependant, si indifférent qu'il se montrât par rapport aux distinctions du cloître, le B. Jean Houghton eut peine à se défendre d'une première impression de tristesse, lorsqu'il se vit inopinément arraché au calme du lieu saint et jeté dans l'office beaucoup plus distrayant de procureur (1528)<sup>1</sup>. Frustré des douceurs de la cellule, il se dédommageait en présence du saint sacrement qu'il visitait vingt fois le jour. Privé désormais de ces doux colloques qui alimentaient sa piété, il se dit qu'il aura bientôt gaspillé son modeste avoir spirituel, la gestion des affaires devant le rejeter dans le siècle auquel il pensait avoir dit un éternel adieu. Crainte exagérée sans doute, mais très salutaire, qui tint son âme en haleine et l'empêcha de donner contre les écueils sur lesquels échouent trop souvent les religieux d'une trempe commune.

Riche de vie surnaturelle, Dom Jean Houghton exerça ce nouvel emploi, sans perdre de vue sa propre sanctification. Il sut merveilleusement allier la part de Marthe et celle de Marie, faisant toujours la plus large celle que le divin Maître a dit être la meilleure<sup>2</sup>. D'humeur égale et enjouée, grave sans raideur, obséquieux sans faiblesse, calme et imperturbable au milieu des affaires les

<sup>1</sup> Et non 1527, comme le porte la dernière édition de l'ouvrage de Maurice Chauncy, (*chap.* vii). La découverte d'un manuscrit conservé au Record Office nous commande de faire cette rectification. Il s'agit d'un acte public signé par les officiers de la chartreuse, au nombre desquels figure Jean Houghton (*sic*), sacristain. Or, cet acte est daté du 28 avril 1528. Cela ne nous permet pas cependant, de déterminer d'une façon précise l'époque de son entrée à la procure. (Calendar IV, 4221.)

<sup>2</sup> *Maria optimam partem elegit.* Luc., x, 42.

plus compliquées, il se montra toujours, dans les rues de la cité aussi bien que dans le secret de la cellule, ce que doit être, aux termes de nos statuts, le procureur d'une chartreuse : actif et vigilant, invariablement fidèle à ses exercices de piété, attentif aussi à profiter de tout le loisir que lui laissent ses occupations, pour se retremper dans le silence et la prière.

Cette charge, il la garda trois ans, après quoi il fut nommé prieur de la chartreuse de Beauval. C'était au commencement de 1531. Il eut à peine le temps de s'y montrer, puisque, moins d'un an après son installation, il fut rappelé par ses confrères qui, à l'unanimité, l'élirent pour prieur à la place du vénérable Batmanson<sup>1</sup>. Le choix ne pouvait être plus heureux. Nous allons le prouver, en donnant une esquisse de cette belle figure, en relatant à grands traits les principaux incidents qui signalèrent son administration.

La haine de soi, impliquant la lutte sans trêve contre la nature et ses convoitises, avait été, on s'en souvient, la pensée dominante de Jean Houghton au début de son noviciat. Il en tira cet avantage qu'il s'affermir dans une profonde et solide humilité. Sachant, d'autre part, que, sur cette voie, ne point avancer, c'est reculer, il ne s'était pas donné de repos, en sorte que ses progrès avaient été incessants. Les emplois ne lui portèrent pas préjudice : si les deux premiers, ceux de sacristain et de procureur ne l'ont pas distrait du travail de sa sanctification, celui plus important, qui vient de lui incomber, va l'obliger à ouvrir son trésor et à étaler son riche fonds de vertu.

<sup>1</sup> Il était mort le 16 novembre 1531. Voir plus haut, chap. iv, p. 35.

Solidement ancré dans le surnaturel, notre Bienheureux considérait toutes choses des yeux de la foi, n'ayant en vue que la gloire de Dieu et le bien des âmes. Simple et franchement cordial, il attirait rien que par son abord facile ; on allait à lui sans crainte, parce qu'on se sentait aimé. Toutes les heures lui étaient bonnes ; mais le besoin du moment devait, selon lui, passer avant tout le reste. Comme le cœur se dilatait au contact de l'homme de Dieu ! Sa présence était un calmant efficace, sa conversation un baume bienfaisant, ses exemples un aimant irrésistible. Il n'en coûtait pas de faire acte de foi et de soumission aux pieds de ce supérieur, en qui l'on voyait se refléter la bonté divine. Vous vous sentiez ému jusqu'aux larmes, en l'entendant vous dire dans l'abandon du tête-à-tête : « J'ai laissé dans la cellule le titre de prier ; ici, je ne suis plus que votre ami, votre frère, votre père ; parlez. » Et tout aussitôt le cœur du solitaire parfois assombri se rassérénait.

A la suite de cette première ouverture, c'était une série de questions, ayant trait à toutes les faces de la vie du religieux : sa santé, sa famille, son âme surtout, ses joies et ses épreuves, ses progrès et ses défaillances : « Vous êtes triste, disait-il, il passe des heures où tout vous pèse. Moi aussi, j'ai habité cette cellule, et, comme vous, j'y ai souffert. Ah ! si ces murs pouvaient parler ! »

Il excellait dans l'art de se faire tout à tous, suivant les circonstances et les besoins. Bien que la voie de la perfection s'ouvre large et tende vers un but unique, il n'en était pas à savoir que les âmes n'ont pas les mêmes allures et ne marchent pas avec le même élan. Celle-ci a besoin de l'aiguillon, à celle-là il faut le frein. Que de nuances à étudier, que de discernement, que de délicatesse

il faut pour exercer cet art des arts <sup>1</sup> ! Le B. Jean Houghton prenait particulièrement soin des commençants et les recommandait au zèle et à la charité de celui qui avait charge de les former, tellement il importe de bien diriger ces jeunes plants. Avec quelle sollicitude il stimulait aussi la ferveur des anciens ! Il ne supportait pas de les entendre mettre en avant, pour se ralentir, soit leur âge, soit leurs longues années de profession : « Vos jeunes confrères ont l'œil sur vous, leur disait-il. Prenez garde, si vous alliez être pour eux une pierre d'achoppement ! L'homme de Dieu savait donc, le cas échéant, élever la voix et sévir. On n'est vraiment père qu'à cette condition. Mais il le faisait toujours avec discernement et sur un ton mesuré. Aussi les plus rebelles s'inclinaient-ils sans mot dire, en constatant que la réprimande partait de l'intime du cœur.

Un point de règle le préoccupait au-dessus de tout : le support mutuel, sans lequel il ne peut y avoir dans une communauté ni paix ni ferveur. Apprenait-il que l'homme ennemi avait jeté parmi ses frères un grain d'ivraie ? voyait-il germer cette semence maudite ? il n'avait de cesse qu'il ne l'eût étouffée. A l'encontre de ces supérieurs timides ou indifférents qui, en pareil cas, se lavent les mains et disent : « Laissons ces malheureux arranger leurs querelles, » il intervenait directement, allait droit aux coupables et les pressait avec tant de force que toute résistance était impossible. Soudain le nuage s'évanouissait et la joie revenait dans les âmes avec le feu de la sainte dilection. Comment résister, d'ailleurs, quand on savait combien ce bon père veillait à ne laisser aucun

<sup>1</sup> *Ars artium, regimen animarum.*

froid s'établir entre lui et ses enfants ? Avait-il blâmé ou peiné quelqu'un ? il allait vite verser une goutte de baume sur la plaie.

Convaincu que les supérieurs majeurs, qui doivent servir de modèle en tout, s'abusent en maintes occasions, il se prosternait tous les mois dans la salle du chapitre et confessait humblement, des larmes dans la voix, ce qu'il appelait ses fautes et ses scandales. Les saints sont partout les mêmes<sup>1</sup>.

Nous venons de parler de ses larmes. Qui dira combien il fut favorisé de ce don surnaturel ? Il pleurait sur lui et trouvait qu'il avait trop sujet de le faire. Il pleurait aussi sur sa famille religieuse et sur les péchés du monde. Un passage émouvant de ses sermons ou d'une lecture publique, un texte de la Bible, moins que cela, un simple retour sur lui-même, le faisaient éclater en sanglots et l'obligeaient à quitter l'église ou le réfectoire. Alors, les digues étant brisées, les larmes ne tarissaient plus. Mais il n'en répandait nulle part autant qu'à l'autel.

Le B. Houghton ne donnait pas que ses larmes pour le bien de sa communauté. Il offrait aussi à Dieu, à la même fin, des pénitences de surrogation. C'est en vain qu'on essayait de ralentir son zèle et de modérer ses austérités, en lui faisant observer qu'étant prieur et visiteur<sup>2</sup> il devait ménager ses forces. Il fermait impitoyablement la bouche aux importuns qui le taxaient d'exagération : « Oh ! répliquait-il, que vous seriez heureux de pouvoir vous autoriser de mes lâchetés pour légitimer les vôtres ! » Mais, à l'exemple des saints, autant il était dur

<sup>1</sup> *Justus prior est accusator sui.* Prov., XVIII, 17.

<sup>2</sup> Il fut nommé visiteur par le chapitre général de l'année 1532.

et impitoyable pour lui-même, autant il était bon et indulgent pour les autres. Ce n'est pas à dire que le maître condamnât les élans de ferveur de ses disciples, mais il savait que toute inspiration ne vient pas de Dieu. Dès qu'il était sûr d'une âme, il ne lui refusait pas les pénitences de surcroît qui donnent du ressort à la volonté sans ruiner les forces du corps.

Nous renonçons à décrire les états d'oraison du serviteur de Dieu. Aussi bien que pourrions-nous dire ? Le témoin de cette vie admirable, Maurice Chauncy, n'a pas osé pénétrer dans ses profondeurs pour en révéler les secrets. Il lui eût fallu ce qu'il n'avait pas, ce que nous n'avons pas nous-même, le regard et le langage d'un ange. Encore fût-il resté au-dessous de son sujet<sup>1</sup>. Du reste, cette simple esquisse a mis suffisamment en relief les principaux traits de notre héros. Il n'est pas étonnant que, formée à l'école d'un tel maître, la communauté soit devenue une communauté modèle, une famille parfaitement unie<sup>2</sup>.

Tous marchaient dans les voies de l'observance avec une ardeur infatigable. Ces bons religieux, remplis de l'esprit de leur vocation, se tenaient cachés dans la cellule et n'en sortaient qu'aux heures des exercices conventuels. Aussi le cloître était-il habituellement silencieux comme

<sup>1</sup> Si linguis hominum loquerer et angelorum, nihil dignum hujus sancti ac venerabilis Patris nostri virtutibus dicerem. Et quod dixi, minus esse ejus meritis testificor Deum et omnes sanctos angelos ejus. (*Historia*, p. 62.)

<sup>2</sup> Le nom du B. Jean Houghton figure sur le catalogue des auteurs cartusiens. (Cf. Petreius, *Bibliotheca Cartusiana*.) Évidemment, il n'a pu composer que fort peu d'ouvrages pendant les trois années si troublées de son priorat. Il a écrit néanmoins, un volume de sermons et un volume de lettres qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous. sauf, parmi ces dernières, une lettre datée du 23 juillet 1532 et adressée à Théodore Loer, vicaire de la chartrreuse de Cologne, lequel travaillait à éditer les œuvres de Denis

un désert. On eût dit cette maison vide d'êtres humains. Mais, en revanche, avec quel empressement ils se rendaient à l'église pour y remplir le grand devoir de la prière publique ! avec quel zèle ils s'en acquittaient ! Les particularités du rit cartusien, l'irréprochable exécution du chant et l'édifiante immobilité de ces moines, qu'on eût pris pour autant de marbres, leur avaient acquis l'estime publique. A ce point qu'on se disait : « Voulez-vous assister à de beaux offices ? voulez-vous vous édifier et contempler des saints ? visitez la chartreuse de Londres. » On s'y rendait en effet, on y retournait après y être allé, et l'on en revenait ému jusqu'aux larmes.

On ne doit pas être surpris que Dieu ait prodigué ses plus insignes faveurs à des âmes qui couraient de ce pas dans l'âpre sentier de la perfection. Beaucoup reçurent le don des larmes, tellement qu'ils ne pouvaient continuer la lecture au réfectoire et le chant des leçons à l'église. Puis, c'étaient des visions, des révélations, des ravissements, toutes sortes de phénomènes qui rappelaient les beaux jours du vieux Tynbygh.

Il nous resterait beaucoup à dire, si nous voulions reproduire *in-extenso* le texte du biographe contemporain. Ce résumé suffira au lecteur, croyons-nous, d'autant plus que nous allons voir l'homme de Dieu revivre dans certains des membres de la communauté. Tel père, tel fils ; tel maître, tel disciple.

le Chartreux. Le prieur de Londres lui demande instamment de lui envoyer la collection de ces œuvres et, en particulier, certains opuscules qui devraient être le *vade-mecum* du religieux contemplatif. Le Bienheureux souhaitait voir les livres du Docteur extatique répandus dans la Grande-Bretagne. Il lui semblait qu'ils ramèneraient à la vraie foi bien des âmes égarées dans les ténèbres de l'hérésie.

Le lecteur trouvera cette lettre aux pièces justificatives, n. IV.

## CHAPITRE VIII.

Les BB. Guillaume Exmew, Humfroi Middlemore, Sébastien Newdigate.  
— Les frères convers. — Le frère Henri Taylor. — Maurice Chauncey. —  
Les rebelles.

1534.

Maurice Chauncey nous dit<sup>1</sup> que la chartreuse de Londres comptait, de son temps, plusieurs sujets non moins distingués par la naissance que par les qualités de l'esprit et du cœur. Ces dehors brillants seraient comptés pour rien ; ils deviendraient même l'écueil de la perfection, s'ils n'étaient rachetés par une somme exceptionnelle de vraie et solide vertu. L'humilité, une humilité de bon aloi, relève-t-elle ces avantages extérieurs ? le religieux y gagne en raison de ce qu'il lui en a coûté pour les sacrifier. Il arrive même bien souvent que Dieu, prenant en considération le prix de l'holocauste, prodigue à ces âmes généreuses ses grâces de choix et les meilleurs dons de son cœur.

Au premier rang parmi les gentilshommes qui brisèrent avec le siècle et devinrent, à la chartreuse de Londres, des modèles de perfection, nous placerons celui qui fut pour un temps le second du B. Jean Houghton, c'est-à-dire son vicaire et son confesseur, Guillaume Exmew. Il avait acquis de bonne heure, à l'université de Cam-

<sup>1</sup> *Historia*, cap. VII.

bridge, des connaissances variées qu'il développa rapidement par une application constante à l'étude. Le latin et le grec n'avaient pas de secrets pour lui. Une fois dans le cloître, il s'adonna exclusivement aux sciences sacrées et, de préférence, à celles qui tendent à former l'homme intérieur. Il y fit de tels progrès, « qu'on n'eût pas trouvé son pareil dans toute la province anglaise. »

Une vertu si précoce et si solidement trempée ne pouvait rester longtemps sous le boisseau. Nommé vicaire à l'âge de vingt-huit ans, Guillaume Exmew exerça son emploi avec zèle et intelligence, secondant le prieur de tout son pouvoir et se dévouant à la communauté, sans perdre de vue l'obligation où il était lui-même de tendre à la perfection. Arraché un peu plus tard à la paix du cloître et chargé de la procure, il fut pris de peur, comme le sont les vrais serviteurs de Dieu, rien qu'à l'ombre du danger. Il lui semblait que le maniement des affaires allait compromettre son modeste avoir de vie intérieure et l'exposer, comme le traître Judas, à une ruine éternelle. Il tremblait pour ceux qui ne tremblent pas assez et se familiarisent avec les charges, au préjudice de leurs propres intérêts.

Nous n'avons malheureusement rien de précis à relater sur Humfroi Middlemore qui permuta avec le B. Exmew. Il est permis de conjecturer qu'il ne fut pas un religieux vulgaire, car admirable à tous égards fut son attitude en présence des ennemis de sa foi.

Voici, en revanche, un nom qui ferait, à lui seul, l'objet d'une belle notice biographique, tant sont minutieuses et intéressantes les particularités de sa double carrière : car il fut gentilhomme en vogue à la cour, avant d'être moine émérite dans le cloître. Nous avons nommé Sébastien

Newdigate. Il était fils de lord Jean Newdigate, seigneur de Harefield, et de Amphelicie Nevill de Sutton. Élevé presque sous l'œil de Henri VIII, il en devint le favori et compta parmi ses plus intimes. Il entra à la chartreuse, dit Belham <sup>1</sup>, en 1524, après la mort de sa femme. Que faut-il en croire ? Nulle part ailleurs, que nous sachions, il n'est fait mention de cet incident qui n'est cependant pas sans intérêt dans la vie d'un homme. Qui sait si l'auteur en question, partageant cette idée courante que le cloître est le refuge des âmes lasses ou désabusées du siècle, n'a pas imaginé à plaisir ce veuvage prématuré, pour expliquer le départ subit du jeune courtisan ? En tout cas, il se serait marié de bonne heure et aurait perdu sa femme presque aussitôt, puisque, même en 1535, Chauncy le classe parmi les moins âgés de ses frères.

Sébastien Newdigate avait une sœur mariée à lord Dormer. Cette sœur, excellente chrétienne, ayant saisi au vol les rumeurs qui circulaient sur le compte du roi, s' alarma non sans raison et trembla pour son frère qu'elle savait au mieux avec le monarque. Mais osera-t-elle, pourra-t-elle surtout lui ouvrir les yeux sur une situation qui va compromettre l'honneur de la famille et exposer le trésor de sa foi ? Pour se ménager l'occasion d'un tête-à-tête, elle invita son frère à venir passer une journée à la campagne ; ce qu'elle obtint sans délai.

L'entretien roula sur la conduite plus qu'équivoque du souverain. Jeanne Dormer parla haut et ferme, et elle termina son véhément réquisitoire en recommandant expressément à son frère de veiller et de ne pas se laisser circonvenir : « Vous êtes chrétien, lui dit-elle, restez chré-

<sup>1</sup> *Baronetage of England*, t. III, p. 10.

lien, et ne sacrifiez pas ce titre à l'éphémère avantage de briller à la cour. » Sébastien, profondément attaché à la personne de son royal ami, ne put se défendre d'un mouvement d'humeur. « Pourquoi, dit-il, vous faire l'écho de ces bruits infamants ? Tout cela est pure calomnie. — Ces bruits ne sont que trop fondés. — Eh bien ! soyez sans crainte à mon sujet. Le jour où je constaterai la véracité de votre assertion, je me rappellerai cet entretien et votre conseil. Le salut de mon âme avant tout. — Je n'insisterai pas, reprit-elle, mais combien je tremble de vous voir oublier et mes recommandations et votre promesse ! » Sébastien resta un moment silencieux et pensif, puis, regardant sa sœur : « Et que diriez-vous, si vous appreniez que je suis entré à la chartreuse ? — Vous, chez les chartreux ! Je serais moins surprise de vous voir exécuté à Tyburn. Tout ce que je souhaite et demande à Dieu, c'est que vous demeuriez bon chrétien dans le siècle. Ce n'est pas du milieu où vous vivez que germent les vocations à la vie du cloître. » Il répondit par un sourire et rentra à la cour.

La conduite du roi et son inique dessein ne faisant plus mystère pour personne, Sébastien Newdigate eut bientôt découvert que, sauf deux ou trois serviteurs fidèles tombés en disgrâce, l'entourage n'était plus qu'un ramassis de vils flatteurs vendus aux caprices et à la passion de Henri VIII. Soudain les promesses faites à sa sœur lui reviennent à l'esprit, avec le propos étrange auquel elle n'a pu croire, et, plutôt que de forfaire à l'honneur et à la foi, il s'enfuit du palais et va droit à la chartreuse. On l'admit sur-le-champ, et, après la probation réglementaire, Dom Tynbygh le revêtit des livrées monastiques.

Grand fut l'étonnement à la cour. On se demande avec

anxiété qui a pu provoquer ce départ soudain, qui a pu surtout motiver cette vocation étrange. En est-ce fait sans retour ? ne doit-on plus revoir le gentilhomme sur la scène du monde ? A quelques semaines de là, Jeanne Dormer étonnée, elle aussi, mais heureuse de cette solution, se rend au monastère. Elle veut voir de ses yeux, car, tout en désirant plus que personne la persévérance de son frère dans ce saint état, elle est convaincue qu'il lui sera impossible de supporter longtemps les austérités d'une vie qui le place, sans transition, aux antipodes de son passé : « Le cloître et une étroite cellule pour palais, pour couche une grossière paille, la laine pour vêtement, l'abstinence, les jeûnes et les veilles en échange du confort et des fêtes de la cour, pour milieu la solitude et le silence, plus de liberté, plus de relation avec le monde, fort peu avec la famille. Non, ce ne sera pas tenable. » Et la pauvre sœur aux abois pensa qu'elle ferait sagement d'en référer au prieur. Celui-ci la reçut au parloir.

« Rassurez-vous, madame, lui dit-il. Votre frère qui fait présentement un bon novice fera plus tard un excellent chartreux. Il est en âge d'apprécier toutes choses à leur juste valeur. Il nous est venu sans enthousiasme, mais avec la conviction intime qu'il n'y a de salut pour lui que dans le cloître. Les austérités, veuillez m'en croire, ne sont pas au-dessus de ses forces, et, moralement, c'est déjà un tout autre homme. Avec l'aide de la grâce, il ira de l'avant sans faiblesse. S'il veut rester au milieu de nous, ce n'est pas nous qui le rejetterons. — Dieu soit béni ! Oh ! qu'il a été bon d'arracher mon frère aux dangers de la cour et de l'introduire dans votre solitude ! C'est plus que je n'aurais osé espérer. — Au surplus, ajoute le Père prieur, vous allez le voir, ce cher novice, et

vous jugerez de son contentement. » Dom Sébastien se présente. Quel contraste ! Ce n'est plus le gentilhomme élégamment paré, le courtisan aux allures nobles, à l'œil hardi, à la parole hautaine. Son maintien, le ton de sa voix, la modestie de son regard, la pauvreté de son accoutrement, tout en lui respire l'homme du cloître, tout reflète la paix de son âme et la joie de son cœur. A cette vue, sa sœur ne se contient pas et éclate en sanglots. Puis, après un pieux entretien, où elle s'édifie, Jeanne Dormer, réconfortée par la bénédiction du vénéré Tynbygh, prend congé du novice et s'en va publiant partout l'histoire merveilleuse de cette vocation<sup>1</sup>.

Dom Sébastien, loin de déchoir de sa première ferveur, avança rapidement dans la voie de la perfection. Il fit avec succès le cours d'études préparatoires aux saints ordres, et, une fois revêtu du caractère sacerdotal, il s'adonna exclusivement à l'unique nécessaire qui est pour le chartreux la vie d'union à Dieu. Est-il étonnant qu'il soit devenu, en peu d'années, l'un des plus fervents de cette communauté dans laquelle on comptait tant d'âmes d'élite ?

Après avoir esquissé le portrait de ces trois religieux, il nous paraît superflu de poursuivre cette étude, d'autant plus que la physionomie générale de cette famille privilégiée offre fort peu de nuances. Faire le portrait de l'un, c'est faire le portrait de tous, car, à part les détails biographiques, tous se ressemblent. Jetés par la même main dans le même moule, ils en sortaient trempés de la même trempe, armés de la même armure.

Toutefois, nous ne serions pas complet, si nous omet-

<sup>1</sup> Rev. J. Stevenson, S. J. *The life of Lady Jane Dormer.*

tions de dire un mot en passant à la louange des frères convers. Eux aussi, introduits dans la carrière du sacrifice par les prieurs éminents dont il a été parlé, avaient répondu à la grâce avec une admirable générosité, et, sous le B. Jean Houghton, l'union des cœurs et l'harmonie des âmes furent visiblement cimentées par les vertus et les exemples de ces serviteurs qui, pour être d'une condition plus humble, n'en sont pas moins agréables au ciel. N'est-ce pas avec les simples que Dieu se plaît à converser<sup>1</sup>? On raconte de ces bons frères quantité de faits prodigieux, analogues à ceux qui abondent dans la vie des saints.

L'un d'eux, Henri Taylor, mérite d'être mentionné entre tous. Reçu à la chartreuse en 1518, il se distingua, dès les premiers jours, par une simplicité extraordinaire et une piété hors ligne. On allait à lui comme à un oracle infallible; on lui demandait aide et protection auprès de Dieu, parce que ce n'était jamais en vain qu'il s'intéressait aux besoins d'autrui. Toujours il avait une bonne parole à vous dire. Ses conseils, empreints d'onction et de sens pratique, réconfortaient en tirant l'âme de ses perplexités<sup>2</sup>. Sa réputation franchit bientôt la clôture du monastère; dans le voisinage on ne parla plus que du frère Taylor. C'était à qui jouirait de sa vue, car il ne pouvait être à la merci de chacun.

Nous retrouverons ce saint religieux, grandi par l'adversité et la pratique constante du devoir; mais ce ne sera qu'après les jours les plus sombres de la persécution. Son nom, en effet, ne figure pas sur la liste de nos dix-huit Bienheureux. Tant est vrai l'oracle du prophète: « Les

<sup>1</sup> *Cum simplicibus sermocinatio ejus.* Prov., III, 32.

<sup>2</sup> C'est lui qui fut favorisé de la vision dont il a été parlé ci-dessus, chap. vi, p. 71.

pensées de Dieu ne sont pas nos pensées, ses voies ne sont pas nos voies<sup>1</sup>. »

Il y eut aussi dans le cloître, outre les religieux prédestinés au martyre, des sujets hors ligne qui, par leur vie édifiante, rehaussèrent la valeur morale de la communauté. Nous n'en citerons qu'un, Maurice Chauncy. Si important a été son rôle dans le drame de la chartreuse de Londres, si édifiante a été son existence après la dissolution du monastère, que des détails biographiques sur ses premières années ne seront pas superflus.

Sa famille, originaire des environs d'Amiens, passa en Angleterre au temps de la conquête normande et s'établit dans le comté de Hertford, où elle prit rang parmi les plus considérables. Si l'on jette un regard sur leur arbre généalogique qui remonte à l'an 1066<sup>2</sup>, on constate que les Chauncy s'allièrent à de beaux noms. Celui dont nous résumons la vie, Maurice, fils aîné de Jean (Chauncy) de Pishobury et d'Élisabeth Profitt de Barcombe, vint au monde vers l'année 1513. Il fit ses humanités à Oxford et suivit l'école de droit de Gray's Inn<sup>3</sup> à Londres. Pendant qu'il était étudiant, il s'avisa d'aller en grand apparat, avec un de ses amis, passer les jours de Noël chez son père qui vivait retiré à la campagne. Celui-ci ne put taire sa surprise en voyant l'accoutrement bizarre et raffiné de nos deux jouvenceaux, et il leur adressa une sévère remontrance. Maurice rentra à Londres bouleversé, et, déposant sur-le-champ son attirail de toilette, il alla se ren-

<sup>1</sup> *Non cogitationes meæ cogitationes vestræ ; neque viæ vestræ, viæ meæ.* Is., LV, 8.

<sup>2</sup> H. Chauncy, *Historical Antiquities of Hertfordshire.*

<sup>3</sup> Fondée en 1371 dans Holborn.

fermer à la chartreuse où il prit peu de temps après l'habit religieux. Tout heureux d'avoir brisé avec le monde, il s'appliqua au travail de sa sanctification avec une maturité au-dessus de son âge : il n'avait que vingt ans. L'étude et l'oraison remplissant les deux tiers de ses journées, il acquit rapidement des connaissances et de la piété, de telle sorte qu'il se trouva prêt à l'heure où Dieu lui confia une mission d'un ordre à part, mission que nous ferons connaître en son temps.

Le dirons-nous ? Oui, il le faut bien, et nous n'étonnons personne en déclarant sans détour que cette communauté, dont nous venons d'admirer l'excellente tenue et la parfaite harmonie, n'était pas une assemblée d'anges. Il s'y trouvait en effet, comme dans toute agglomération d'hommes, des éléments disparates. N'est-ce pas l'occupation incessante de l'homme ennemi de semer l'ivraie dans le champ du père de famille, et jusque dans la portion privilégiée de sa vigne ? Il y eut donc à la chartreuse de Londres, marchant côte à côte avec les bons religieux, des âmes relâchées dont la vie fut particulièrement attristante<sup>1</sup>. C'est surtout à l'heure des catastrophes religieuses que s'étalent ces contrastes. Mais aussi, le crible de la persécution a cet avantage de dégager le froment des mauvaises herbes. S'il y a lieu de pleurer sur les défections des tièdes, on ne peut se défendre d'une joie intime, en considérant l'honneur que rendent à Dieu les serviteurs fidèles, dont la vie de perpétuelle immolation s'identifie avec la sainte Victime de l'expiation universelle. Ce nous est donc un devoir de citer quelques-uns des rebelles qui, pendant ces jours

<sup>1</sup> Cf. *Historia*, cap. VIII.

d'épreuves, résistèrent à l'éloquence si puissante de l'exemple et devinrent parjures sans retour.

Au surplus, qu'étaient ces coupables? Par quelles voies arrivèrent-ils à rouler dans l'abîme? Nous allons le dire brièvement. Un Dom George en vint à regretter « les oignons d'Égypte » et à ne plus pouvoir supporter les austérités de la vie claustrale. Tout lui devint fastidieux, même la prière et l'office du chœur, si doux à l'âme du religieux fervent. Que faisait-il? Il quittait l'église et allait promener ses ennuis autour de la clôture. On finit par l'expulser. Un autre, Dom Thomas Salter ne savait que murmurer contre l'autorité et dénigrer ses frères. Mais, autant il était acerbe à l'endroit du prochain, autant il était circonspect à ne jamais dire le moindre mot à son désavantage. Dom Nicolas Rawlins, un second Dom George, finit comme lui. Dom Henri, obsédé par la pensée de quitter le monastère, céda à la tentation. Un cinquième, Dom Jean Darley, en voulait surtout à la nourriture qu'il trouvait détestable. S'étant oublié un jour au point de dire qu'il préférerait des crapauds au méchant poisson qu'on lui donnait pour pitance, la Providence le servit à souhait. Une nuée de batraciens envahit sa cellule et la tint infectée pendant un mois. A la longue, il se dégoûta de l'observance et apostasia.

Devons-nous ranger dans cette catégorie le « joyeux » Borde (*merry Andrew*)? Dom André Borde était entré à la chartreuse après avoir achevé ses études à l'université d'Oxford. Il fit profession et fut élevé aux saints ordres sans trop comprendre à quoi il s'engageait. S'imaginant que le joug était au-dessus de ses forces, il le trouva bientôt insupportable. Le secouer lui parut être le seul remède au mal qui le rongait; le malheureux

s'y résolut et quitta le cloître pour y rentrer. La carte du chapitre général de 1532 le dénonce comme ayant apostasié trois fois. Nous le trouverons en 1534 parmi les signataires d'un acte important auquel souscrivirent de parfaits religieux, voire des martyrs. Il partit enfin pour tout de bon et mena la vie la plus étrange qu'on puisse concevoir. Il va, d'un trait, du nord de l'Écosse au fond de l'Espagne et passe en Afrique ; de là il revient en France où il séjourne et prend à Montpellier le grade de docteur en médecine. Il joue à l'empirique, débite avec succès les recettes de son industrie et ses boniments ; ce qui ne l'empêche pas de rester le correspondant fidèle de Cromwell. De retour en Angleterre, il exerce et a ses entrées à la cour. Fait étrange, qui prouve jusqu'à quel point ce cerveau était mal équilibré et peu propre à la vie solitaire ! La pensée de la chartreuse ne s'effaça jamais complètement de son souvenir ; il professa toute sa vie une sorte de culte pour ceux qu'il avait appelés du doux nom de frères. On raconte même qu'il conserva quelques-uns de leurs usages : il portait le cilice, gardait l'abstinence et buvait de l'eau trois jours par semaine. Nous nous sommes étendu sur ce singulier personnage, pour préparer le lecteur à un vilain incident auquel André Borde sera mêlé un peu plus tard.

Ce n'est pas sans éprouver un serrement de cœur que nous mettons à nu les plaies de nos frères. La vérité a des droits et impose des devoirs. Néanmoins, pour lamentables que soient ces défections, les causes qui les ont amenées sont loin d'avoir l'odieux de tant d'autres scandales qui désolèrent l'Église d'Angleterre au XVI<sup>e</sup> siècle. Mais, à voir où en arrivèrent des religieux formés à si bonne école, on se prend à trembler, et l'on trouve

que l'Esprit-Saint n'a rien dit de trop, en affirmant que celui qui méprise les petites choses descendra insensiblement sur la pente de la tiédeur, et finira par commettre des fautes énormes<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Qui spernit modicum, paulatim decidet.* Eccli. xix, 1.

## CHAPITRE IX.

Les chartreux étrangers à la politique. — Signes dans le ciel. — Première visite des commissaires à la chartreuse. — Les BB. Jean Houghton et Humfroi Middlemore à la Tour. — Leur délivrance. — Emprionnement des BB. Jean Fisher et Thomas More. — Seconde visite des commissaires. — Le serment conditionnel. — Troisième visite. — Nouveaux statuts. — La suprématie royale. — Mort de Clément VII.

1534.

Ce n'est pas sans raison que l'on prescrit aux chartreux de se tenir à l'écart du champ parlementaire où s'agitent tant de questions brûlantes<sup>1</sup>. On ne voit pas, en effet, ce qu'ils gagneraient à être de fins politiques ; on ne voit pas davantage ce que toute ingérence de leur part dans les affaires de l'État rapporterait aux sociétés. Est-ce à dire que ces religieux, parce qu'ils usent du monde comme n'en usant pas<sup>2</sup>, se désintéressent de la prospérité des nations ? Nullement, mais ils ont une manière à eux de la promouvoir. Ils offrent nuit et jour, à cette fin, l'encens de la mortification et demandent à Dieu, par d'incessantes prières, de féconder les sueurs des vaillants champions de toutes les causes chrétiennes.

Les nouvelles qui défraient les gens du siècle n'arrivent donc qu'incidemment aux oreilles des chartreux. Toutefois, lorsque l'existence morale d'un peuple se trouve compromise — c'était le cas de la Grande-Bretagne au

<sup>1</sup> *Statuta Ordinis*, Pars secunda, XV, 6.

<sup>2</sup> I Cor., VII, 31.

XVI<sup>e</sup> siècle — , lorsque l'anxiété est dans les esprits et l'angoisse au fond des cœurs, il n'est plus possible de taire la vérité. Ou bien ce sont les parents des religieux qui se font les échos de la situation, ou bien c'est le prier lui-même qui, par prudence, communique à sa famille les graves préoccupations du moment.

Les solitaires de la chartreuse de Londres apprirent ainsi que le primat de Cantorbéry venait de trancher la question du divorce. La teneur des derniers bills, le serment exigé de tout sujet majeur sous les pénalités les plus odieuses, l'interrogatoire déjà subi par les franciscains de l'observance, l'emprisonnement ou l'exil de ces saints religieux, tout cela était bien fait pour inquiéter les enfants de saint Bruno.

A cette anxiété trop légitime vint s'ajouter l'appréhension causée par des phénomènes, de nature à ouvrir les yeux aux moins clairvoyants et à glacer d'effroi les âmes les plus vaillantes. Il y eut des signes dans le ciel, dit Chauncy <sup>1</sup>. Ce fut, dès l'année 1533, une comète dont la chevelure semblait se diriger sur le monastère <sup>2</sup>. Une

<sup>1</sup> *Historia*, cap. ix.

<sup>2</sup> A propos de la comète dont parle Chauncy, nous lisons dans un ouvrage fort curieux intitulé : *Antonii Mizaldi | Monstuciani cometo- | graphica : crinitarum stellarum...* in-4°, Paris, Wechel, 1549, p. 233 : « Tertius cometes anno 1533 apparuit mense julio. » (Les deux autres comètes sont celles de 1531 et 1532.) Et p. 245 : « Anno 1533, a fine junii per totum julium et augustum, fere sub parte septentrionali Galaciæ, geminos Taurum et Arietem retro ascendendo cometa apparuit. Terræ motus insolitus ac vastissimus ventus Curiam, Bludentum... et vicinas Rheno regiones circa medium noctis terribiliter exagitat. Infelix annonæ caritas Germanos premit. Pontifex Clemens et Franciscus, Galliarum rex, Massiliæ in Provincia conveniunt. »

Ainsi donc, une comète apparut en 1533. Quant aux autres phénomènes qui frappèrent la communauté de Londres, nous nous

nuit entre autres, après l'office, la communauté aperçut des traits lumineux qui, parlant de cet astre, traversaient le branchage d'un arbre du cimetière et dardaient sur l'église et le clocher. Une autre fois, le B. Houghton, s'étant arrêté dans le cimetière au retour de matines, vit un globe de feu d'une grosseur prodigieuse ; il en fut si vivement impressionné qu'il tomba sans connaissance. Un religieux, prenant l'air dans son jardin à la même heure, remarqua aussi cet étrange phénomène. Signalons encore l'apparition soudaine et humainement inexplicable de deux énormes essaims de mouches, dont les unes noires et hideuses et les autres de diverses couleurs et de forme allongée s'abattirent sur la maison comme une tempête de grêle. Il n'y avait pas à s'y méprendre : c'étaient les signes avant-coureurs d'effroyables calamités.

Néanmoins, les chartreux ne se firent pas à l'idée qu'ils auraient à traverser les eaux de la tribulation. En

bornons à les enregistrer. Il y a dans la narration de Maurice Chauncy bien des faits analogues que nous ne nous chargeons pas d'expliquer. Des critiques protestants, ennemis-nés du surnaturel, ne sachant que penser, par exemple, de l'histoire de Tynbygh et de maints incidents non moins extraordinaires, tournent la difficulté en se riant de la candeur de l'historien et de la crédulité naïve des lecteurs qui ajoutent foi à ses dires sans les contrôler.

Remarquons que ces écrivains ne veulent pas être méchants. C'est la pitié seule qui leur inspire ces réflexions. L'un d'eux, (*Scot Observer*, 15 juin 1889) va jusqu'à dire : « Oh ! nous espérons bien que ces histoires ne se renouvelleront pas à la chartreuse de Saint-Hugues. » Nous ne pouvons rien promettre à cet égard, ne sachant pas ce que Dieu réserve aux générations qui succéderont à Parkminster. Mais il sera toujours loisible aux honorables rédacteurs de l'*Observer* de se présenter à la porte du monastère. Qu'ils gardent ou non l'*incognito*, ils verront plusieurs membres de la communauté et se rendront facilement compte de l'équilibre des esprits.

quoi pouvaient-ils inquiéter Henri VIII? Séparés du monde, étrangers à ce qui s'y passe, sans action extérieure, puisque l'exercice de la prédication leur est interdit, il semblait qu'on dût les tenir pour inoffensifs, ou, au pis aller, les molester seulement après tous les autres, quand la lassitude, sinon la pitié, rendrait les persécuteurs moins terribles. Et pourtant, nous allons les voir tomber les premiers au champ d'honneur.

Le roi était pleinement renseigné sur la réputation des chartreux<sup>1</sup>. Il pensa qu'il ferait sagement de s'en prendre d'abord à ces tenants de l'ancien régime. Eux gagnés ou vaincus, il pouvait croire que les autres se rendraient en masse et sans résistance. D'ailleurs, aux yeux des commissaires du roi, les chartreux n'étaient pas sans péché, le prier du moins. Il passait pour faire du zèle. Le bruit courait que ses pénitents fanatisés par ses chaudes exhortations juraient, entre ses mains, de résister à outrance aux bills du parlement et de proclamer, envers et contre tous, la suprématie de l'évêque de Rome. On prétendait même que « la nonne de Kent<sup>2</sup> » allait s'inspirer

<sup>1</sup> Le cardinal Pole, parlant des observantins, des brigittins et des chartreux, s'exprime ainsi : Quosnam habes, cum ab iis tribus discesseris, qui non prorsus ab instituti sui auctoribus degeneraverint? *Apolog.*, p. civ.

<sup>2</sup> Élisabeth Barton, surnommée « la nonne de Kent », était entrée, à l'âge de seize ans (1522), chez les bénédictines du Saint-Sépulcre à Cantorbéry, d'après le conseil de son confesseur qui attribua, trop légèrement peut-être, à une cause surnaturelle, de fréquentes attaques de nerfs auxquelles elle était sujette. Elle eut aussi des visions et se mit à prophétiser. Si bien que le pays s'en émut, et de tout côté on afflua pour voir et entretenir « la sainte fille de Kent ». L'enthousiasme serait vite tombé, si elle avait su se tenir dans les limites de la discrétion. Elle s'attaqua malheureusement à la personne du roi et lança contre lui des menaces foudroyantes. Henri méprisa d'abord ces rêveries d'un cerveau

à la chartreuse. C'était plus qu'il n'en fallait pour éveiller les soupçons du gouvernement et mettre le ministre en campagne. Il fut décidé qu'une descente de justice serait faite dans ce foyer de rébellion. La perspective seule d'une comparution et d'un jugement allait, pensait-on, réduire ces moines téméraires et couper court à leurs sourdes menées. C'était singulièrement se méprendre. Rien ne trempe une âme comme la pratique du sacrifice. Qu'importent la prison et la mort à celui qui ne tient plus à la terre !

Par ordre du roi, Roland Lee, évêque de Coventry, et Thomas Bedyll, archidiacre de Cornouailles, se rendirent à la chartreuse dans le courant d'avril de l'année 1534. Aux termes de leur mandat, ils devaient exiger de tous les membres de la communauté une adhésion pleine et entière à la suprématie royale et à l'acte de succession, suivant la formule adoptée par la majorité du parlement. Le prieur comparut le premier, assisté de Humfroi Middlemore, son procureur, et répondit avec le calme du juste à l'injonction des commissaires : « Les chartreux,

mal équilibré. Lorsqu'il découvrit que Wolsey s'en affectait et que le peuple prenait la chose au sérieux, il fit interroger la voyante et l'interrogea lui-même. Plus tard, Cranmer et Cromwell l'examinèrent attentivement et la menacèrent, si elle continuait ce jeu, des châtimens réservés aux traîtres. Sous le coup de ces menaces, elle confessa que tout ce qu'elle avait dit venait de son imagination, qu'elle avait parlé et prophétisé pour amuser les curieux et se faire valoir. Un bill fut lancé contre elle et six de ses complices. Les accusés ne subirent point un jugement régulier ; on les condamna à mort sur des aveux que leur extorquait la crainte de la torture. Élisabeth Barton déclara au dernier moment qu'elle n'avait été que « l'instrument des clercs qui la suivaient dans l'éternité ».

Nous n'entendons pas caractériser ces faits, ni dire le dernier mot sur cet incident qui, faute de documents authentiques, ne sera probablement jamais tiré au clair.

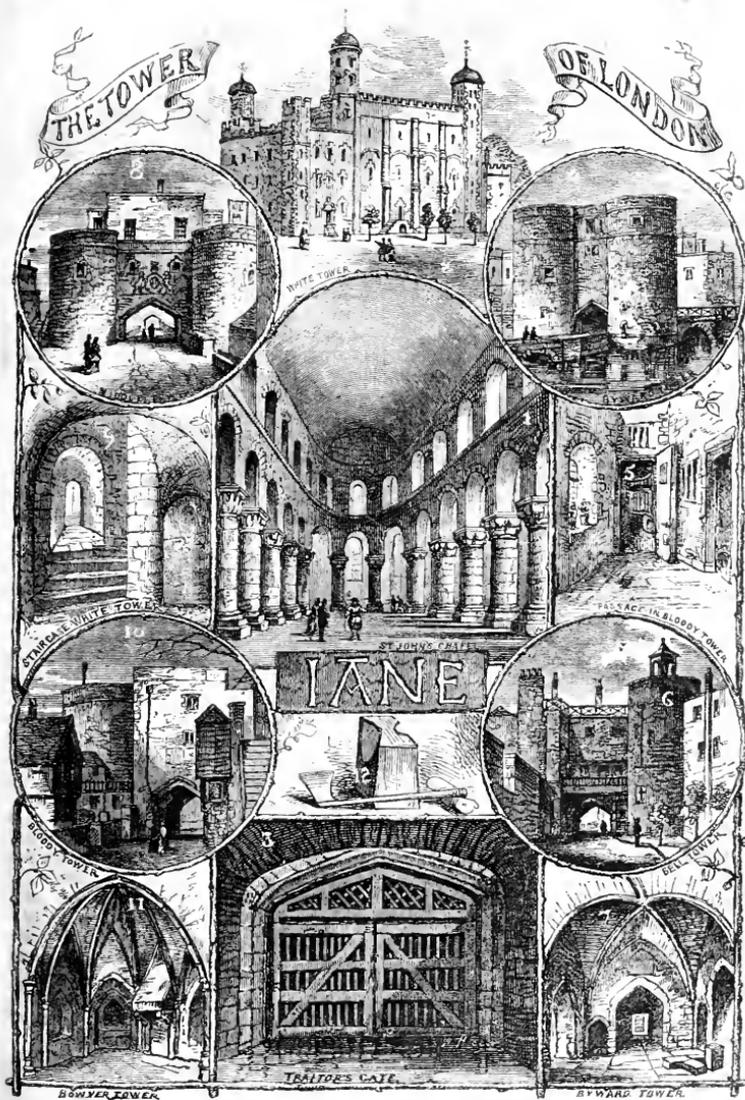
dit-il, n'ont pas pour habitude de s'ingérer dans les affaires du gouvernement. Nos constitutions le leur défendent. Il ne leur appartient donc pas de juger quelle doit être la personne appelée à partager les honneurs du trône ou à recueillir la succession de la couronne. »

Lee et Bedyll, peu satisfaits de cette réponse évasive, convoquèrent les religieux dans la salle du chapitre et sommèrent le prieur de déclarer son sentiment par un oui ou par un non. « Je ne vois pas, leur dit-il, comment un mariage, béni par l'Église et tenu jusqu'ici pour valide, se trouve être tout-à-coup frappé de nullité....<sup>1</sup>. » Il n'eut pas le temps d'achever. Sur un signe des commissaires, le prieur et le procureur furent appréhendés et conduits à la Tour<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Historia*, p. 89.

<sup>2</sup> La Tour, le plus ancien des monuments de Londres et le plus fameux dans les annales du pays, est située en dehors de l'enceinte primitive, à l'est de la cité et sur le bord de la Tamise. Guillaume le Conquérant éleva la Tour blanche sur l'emplacement d'une forteresse construite par les Romains. Ses successeurs bâtirent, sur de moins grandes proportions, d'autres tours reliées par des murs épais qui donnent à l'ensemble l'aspect d'un immense château fort. Dans son état actuel, la Tour présente, sous la forme d'un pentagone d'une superficie de cinq hectares, une masse de constructions irrégulières, munies d'un double rempart. Utilisée longtemps comme prison, elle sert maintenant d'arsenal.

Les exécutions ne se faisaient que très rarement à la Tour même. Elles avaient lieu sur la place spéciale de Tower-Hill, au nord-ouest de la Tour. Il y a, tout près de là, un cimetière qui a inspiré à l'historien Macaulay les lignes suivantes : « Il n'existe pas d'endroit au monde capable d'évoquer de plus amers souvenirs. La mort n'y est pas la compagne des arts, de la vertu, d'une piété reconnaissante, comme dans l'abbaye de Westminster ou la cathédrale de Saint-Paul. Ici, le trépas ne nous rappelle que les crimes les plus affreux, les destinées les plus sombres du genre humain, l'infidélité, l'ingratitude, la lâcheté de faux amis et toutes les misères d'une grandeur déchue et d'une gloire éclipsee. »



## LA TOUR DE LONDRES

- |   |                                |
|---|--------------------------------|
| 1 Chapelle de Saint-Jean.                 | 7 Byward Tower.                |
| 2 Tour Blanche.                           | 8 Tour du Milieu.              |
| 3 Porte des Traîtres.                     | 9 Escalier de la Tour Blanche. |
| 4 Byward Tower.                           | 10 Tour Sanglante.             |
| 5 Passage conduisant à la Tour Sanglante. | 11 Tour aux Arcs.              |
| 6 Tour de la Cloche.                      | 12 Hache et Billot.            |



Le traitement infligé aux prisonniers préventifs était tout aussi barbare que celui auquel on soumettait les condamnés. Jetés pêle-mêle dans un cachot obscur et infect, ils vivaient on ne sait de quoi. C'est à peine si on leur servait le nécessaire. « Et qu'ils ne se plaignent pas, disait le cynique Cromwell ; qu'ils ne s'avisent pas de demander davantage, ou on leur enlèvera le peu qu'on leur donne. »

Il n'est pas téméraire d'affirmer que le B. Jean Houghton et son compagnon de captivité s'estimèrent trop honorés d'avoir à souffrir pour le nom de Jésus, et que ces jours d'expectative poignante furent pour eux des jours pleins. Jamais la pensée ne leur serait venue de solliciter leur élargissement, même au prix de la plus légère faiblesse, si Édouard Lee, archevêque d'York, et Stokesley, évêque de Londres<sup>1</sup>, ne leur avaient fait entendre que, l'acte de succession n'étant pas d'une importance majeure, il serait mal à eux de s'exposer à la mort en refusant d'y souscrire. Les deux prisonniers se rendirent à ce conseil et prêtèrent le serment avec cette restriction : « Autant que le permet la loi de Dieu ». Mis aussitôt en liberté, ils retournèrent à la chartreuse où ils furent re-

<sup>1</sup> *Henry VIII and the English Monasteries*, t. I, p. 209.

C'est l'œuvre d'un bénédictin anglais. Publié en 1887, cet ouvrage est arrivé, en moins de deux ans, à sa quatrième édition. Ce rapide succès, il le doit principalement à l'art avec lequel l'écrivain a condensé le résultat de ses patientes et consciencieuses recherches. Fidèle aux traditions de sa famille religieuse, Dom Gasquet n'a rien épargné pour mener son travail à bien ; il y a pleinement réussi. Applaudi, comme il convenait, par les catholiques, il a forcé l'admiration des protestants de toute nuance. Ces derniers sont restés muets de stupéfaction, en parcourant ces pages lumineuses qui jettent un jour nouveau sur les monstruosité de la Réforme. (L'ouvrage comprend deux forts volumes in-8°.)

çus avec des transports de joie, mais d'une joie tempérée par de sinistres pressentiments <sup>1</sup>.

En effet, les visiteurs du roi, stimulés par le mot d'ordre de Cromwell : « Faites vite et bien », se remuèrent à l'envi pour opérer simultanément sur les différents points où « la grande idole de Rome <sup>2</sup> » restait aimée et vénérée. Deux gros volumes, chargés de signatures et conservés au Record Office, témoignent de l'empressement du clergé à baiser la houlette du pape laïque. L'avenir fera connaître ce que la Grande-Bretagne catholique aura gagné à changer de maître.

Cependant Jean Fisher et Thomas More restaient les personnages les plus marquants et les plus redoutés de l'opposition. L'un et l'autre avaient manifesté sans détour leur aversion pour le divorce. Guidé par eux, le peuple demeurait fidèle à Catherine d'Aragon. Le conseil supérieur, après avoir délibéré sur le moyen d'expédier promptement ces deux réfractaires, les inculpa du crime de non-révélation (*misprision*), basant l'accusation sur ce qu'ils n'avaient pas communiqué au roi les menaces lancées contre lui par Élisabeth Barton.

L'évêque de Rochester refusa d'abord de répondre. Puis, sur les instances de Cromwell, il tenta de se disculper, en disant qu'il ne s'était pas cru obligé de révéler au roi ce que le roi ne pouvait ignorer, puisqu'il avait eu

<sup>1</sup> *Historia*, p. 90.

<sup>2</sup> « La grande idole de Rome » ! C'était le refrain chanté par les prédicateurs qui, à l'instar de leur primate, vomirent à pleine bouche le mensonge et l'injure contre le vicaire de Jésus-Christ, dont ils voulaient faire la bête noire du peuple. C'est de là qu'est sorti : A bas le papisme. *No popery* ! cri de mort que des millions de fanatiques ont hurlé pendant plus de trois siècles, bien souvent sans savoir ce qu'ils disaient.

lui-même un entretien avec la soi-disant coupable. Son nom fut rayé du bill d'*attainder* ; il n'en paya pas moins une amende de trois cents livres. L'ex-chancelier nia énergiquement qu'il eût encouru la pénalité infligée au crime de non-révéléation. S'il s'était abouché avec « la nonne de Kent », si elle-même lui avait parlé de ses états de corps et d'esprit, il ne s'était jamais prononcé sur le caractère de ses visions, et il avait par ailleurs la certitude que le roi en savait aussi long que lui. Il ne fut pas condamné, grâce surtout à l'intervention du duc de Norfolk, qui prit sa défense en souvenir de leur vieille amitié.

On pensa que l'évêque et le chancelier, à peine remis de cette première alerte et intimidés par l'exécution de « la nonne de Kent » et de ses complices, n'oseraient plus rejeter l'acte de succession, et tout aussitôt on les mit en demeure de se prononcer. A l'acte lui-même un homme peu avisé pouvait souscrire sans trop de difficulté ; mais on y avait joint un préambule et des corollaires qui ne tendaient à rien moins qu'à ruiner la suprématie du pape. On y lisait, en effet, qu'il n'était donné à aucun pouvoir ici-bas d'accorder des dispenses pour les degrés prohibés par le Lévitique. D'où l'on inférait que le mariage de Henri et de Catherine avait été illégal et partant nul de plein droit.

Thomas More, introduit le premier, déclara qu'il était prêt à accepter l'acte de succession lequel, en fait, relevait de la compétence du pouvoir civil. Nul ne contestait au souverain le droit de se choisir un successeur en dehors de sa descendance : « Je ne promettrai rien de plus, ajouta-t-il. Je respecte les intentions de ceux qui prêtent le serment tout entier, mais je ne pourrais les suivre sans

aller contre le cri de ma conscience. » Jean Fisher interrogé à son tour établit la même distinction et fit les mêmes réserves<sup>1</sup>. Cranmer aurait accepté ces restrictions. Cromwell moins humain exigea une adhésion absolue. Les deux nobles réfractaires furent conduits à la Tour. La famille de Thomas More lui allégea, par de fréquentes visites, les ennuis et les tortures de la captivité. Le B. Fisher, entièrement délaissé et manquant même des choses indispensables à la vie, se recommanda à la bienveillance de Cromwell qui fit la sourde oreille, puis à celle du roi dont le cœur se laissa toucher.

A défaut de valeur morale, il y avait, on en conviendra, chez les légistes de la couronne, une grande fécondité d'expédients aidée par une infatigable ténacité. Machiavel en eût appris à leur école. Un petit nombre d'accusés seulement étaient à même de saisir la marche de ces avocats retors et de ne pas se laisser prendre à leurs finesses. Est-il besoin de dire que le dernier mot restait invariablement à la force ? L'incarcération du savant Fisher et du vénérable Thomas More venait de le démontrer.

Ajoutons que la forme du serment de succession n'avait pas été définitivement arrêtée par le statut. C'est ce qui explique pourquoi Henri VIII la modifia à plusieurs reprises. Les termes de cette formule ne mettaient personne en défiance. La servilité était si grande qu'on ne faisait pas difficulté de reconnaître au souverain le droit de se désigner un successeur en dehors de ses héritiers na-

<sup>1</sup> La question de savoir si le roi, même avec l'agrément des deux chambres, pouvait se choisir un héritier à son gré nous paraît devoir se résoudre par la négative. Mais, au temps de Henri VIII, la croyance à l'omnipotence royale était si solidement ancrée dans les esprits, que cette théorie n'avait rien de choquant.

turels. Mais, nous venons de le faire remarquer, la formule proprement dite était accompagnée d'un préambule captieux et de corollaires qui, sans porter directement atteinte à la suprématie du pape, en impliquaient nécessairement la ruine. Lors de leur première visite à la chartreuse, Lee et Bedyll usèrent à dessein de termes ambigus. Bien que le texte de Chauncy ne reproduise que les réponses du saint prier, il est facile d'établir sur quel terrain se placèrent les agents de la couronne. Le dialogue dut être à peu près celui-ci :

« Acceptez-vous les bills du parlement ? pensez-vous que le souverain était en droit de faire prononcer la nullité de son premier mariage et d'épouser Anne Boleyn ? — Les chartreux obéissent aux lois justes, mais, parce qu'il ne leur sied pas de s'ingérer dans les affaires de la cour, ils se garderont de se mêler d'une question de ce genre. — Force vous est pourtant de reconnaître avec la majorité de la nation que, le premier mariage étant nul, le second est valide. D'où il suit que le serment de fidélité aux héritiers nés et à naître de cette union est obligatoire. » Nous savons le reste. Si, au lieu de ces questions alambiquées, les visiteurs avaient posé leur ultimatum en ces termes : « Le roi-pape ou la mort », nul doute que le vaillant Houghton et ses religieux n'eussent répondu, et peut-être à l'unisson : « Mourir plutôt que de renier le vicaire de Jésus-Christ. » L'heure n'était pas venue, ni pour la communauté parmi laquelle Dieu devait se choisir des victimes, ni pour les sectaires dont le mot d'ordre était : « Faites vite, mais bien ». Or, pour opérer sûrement, il fallait procéder avec mesure et ne pas anticiper sur les chambres qui, elles aussi, n'attendaient qu'un signe du maître, pour mener à terme l'inique besogne commencée et pour-

suivie avec un servilisme qu'on ne sait comment qualifier.

Lee et Bedyll n'avaient donc remporté qu'un demi-succès. Malgré cela, ils ne reparurent pas au monastère tant que dura la captivité du B. Jean Houghton. Les deux fins limiers eurent néanmoins l'œil et l'oreille au guet. Dès qu'ils apprirent le retour du prieur, ils dressèrent de nouveau leurs batteries, se promettant de vider coûte que coûte ce nid à superstitions.

Oui, il était à son poste, le confesseur de la foi, préoccupé de la direction que prenait la politique, et plus encore de l'avenir de sa famille religieuse. Tous se pressaient autour de lui, heureux d'entendre les détails de sa vie à la Tour, fiers de baiser ses pieds et ses mains déchirés par les chaînes, avides enfin de recueillir, qui un conseil, qui un mot d'encouragement. Lui-même avait à cœur de tranquilliser ses enfants et de les éclairer. Il leur raconta comment il avait été amené à prêter un serment conditionnel. Il n'y aurait jamais songé, non plus que Dom Middlemore. Mais, du moment que ce moyen leur était suggéré par des prélats, dont ils n'avaient nulle raison de suspecter la science canonique et la bonne foi, tous deux pensèrent qu'il était de leur devoir de ne pas le négliger. Sous cette réserve expresse : « Autant que le permet la loi de Dieu », la conscience était sauve.

« Du reste, ajouta-t-il, notre heure n'est pas venue, mes très chers frères. Écoutez. Dans la nuit qui précéda notre élargissement, je vis en songe que je ne jouirais pas longtemps de la liberté et que, avant un an révolu, je serais reconduit à la Tour pour être traîné de là au lieu du supplice. Sans doute, ce n'était qu'un songe, mais je ne puis m'ôter de l'esprit que nous serons bientôt soumis à une nouvelle et rude épreuve. En attendant, continuons

de vivre ensemble, tant que nous pourrons, sans offenser Dieu, demeurer réunis <sup>1</sup>. » Soutenus par ce ferme et paternel langage, les religieux continuèrent leur train de vie, sans se préoccuper autrement, assurés qu'ils étaient que la grâce ne leur serait pas refusée à l'heure de la persécution.

Sur ces entrefaites, Lee et Bedyll se présentent de nouveau à la chartreuse. Comment vont-ils procéder cette fois? Brusquer les choses, exiger de tous les membres de la communauté une adhésion explicite et sans réserve, eût été tout compromettre, provoquer un refus collectif et un emprisonnement en masse, indisposer, soulever peut-être la population avoisinante qui était foncièrement attachée aux chartreux. Quoi qu'il en soit des préliminaires et du mode de procédure suivi par les deux commissaires, nous savons de source certaine que l'opération fut lente et traversée de résistances opiniâtres, puisqu'elle prit deux jours, le 29 mai et le 6 juin. L'original du procès-verbal des deux séances existe au Record Office, en parfait état de conservation <sup>2</sup>.

Le premier jour, Jean Houghton apposa sa signature et prêta le serment conditionnel, comme il l'avait fait à la Tour un mois auparavant. Cette clause, il l'avait étudiée à loisir et, tout considéré, il lui semblait que chacun pouvait y souscrire en sûreté de conscience. Il signa donc. Mais ses religieux, sommés nominativement et, selon toute apparence, par ordre de profession, tinrent tête à leurs ennemis, si bien qu'à la fin du jour les commissaires avaient obtenu six déclarations seulement. Les hô-

<sup>1</sup> *Historia*, p. 91.

<sup>2</sup> Nous en donnons le texte aux Pièces justificatives, n. V.

tes et les serviteurs n'hésitèrent pas à suivre le conseil d'un supérieur en qui ils avaient mis toute leur confiance. On s'expliquera difficilement ces hésitations de la part de religieux qui, pour tout le reste, voyaient par les yeux de leur père. L'auraient-ils, à la longue, supposé capable de conniver à l'erreur, de pactiser avec un gouvernement lancé sur la voie de l'hérésie? Non assurément. Mais il y allait de la conscience de chacun. D'un autre côté, les roueries si subtiles des agents faisaient tous les jours tant de dupes, que les pauvres solitaires commencèrent à trembler en voyant leur prier, d'ordinaire si ferme, engagé sur le terrain des compromis. De là ces tergiversations — pourquoi ne dirions-nous pas ces résistances ouvertes? — nullement offensantes pour le caractère et la personne du Bienheureux, et très naturelles vu les circonstances où elles se manifestèrent.

Lee et Bedyll, las du feu roulant de la première séance et n'étant pas d'humeur à l'essuyer une seconde, une troisième fois peut-être, en référèrent à Cromwell, le principal moteur de ces opérations. Le ministre leur délivra de nouvelles lettres patentes et enjoignit à l'évêque de Coventry de se faire accompagner, non plus par Bedyll, assesseur peu intimidant, mais par Kitson, le lieutenant de la Tour, qui lui prêterait main-forte avec ses constables et, en cas d'opposition, procéderait à l'emprisonnement de la communauté tout entière. Pendant que Lee traitait avec Cromwell, le B. Houghton donna à ses religieux de nouvelles explications sur la nature du serment conditionnel, dissipa leurs dernières craintes et finit par les ranger à son sentiment. Aussi, le 6 juin, la séance fut on ne peut plus paisible. Tous ayant prêté serment sous

condition, les visiteurs se retirèrent et la communauté reprit son train habituel<sup>1</sup>.

« Délivrés comme Jonas du ventre de la baleine, dit Chauncy, et heureux d'avoir échappé au danger moyennant une concession qui laissait l'honneur sauf et la conscience intacte, nous nous reprîmes à espérer des jours meilleurs, et nos cœurs se dilatèrent de nouveau à l'ombre de notre solitude. Hélas! nous fûmes bientôt déçus. La tempête se déchaîna plus furieuse qu'auparavant, et, nous rappelant les paroles de notre père bien-aimé, nous comprîmes qu'il y avait un prophète au milieu de nous<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Sur le parchemin conservé au Record Office, les six premiers noms sont des signatures, ce qui prouve que les religieux furent invités à signer *propria manu*. Les autres noms sont d'une seule main, la même que celle qui rédigea le procès-verbal, parce que le serment fut prêté, le second jour, sans discussion et partant sans résistance.

Le document que nous venons d'analyser ne concorde pas de tout point avec le texte de Chauncy (*Historia*, p. 91). *A priori*, nulle autorité ne pouvant prévaloir contre une pièce officielle, on va donner tort à l'historien. Quelques mots d'explications mettront le lecteur à même de juger que Chauncy n'a pas erré autant qu'on pourrait le croire. Et d'abord, il ne parle que de la dernière séance, de celle du 6 juin, où apparut la force armée : *Venerunt consiliarii regii et rectores civitatis cum satellitibus suis*. Cette séance fut d'ailleurs, à ses yeux, la plus marquante, puisqu'il y donna lui-même sa signature. S'il ne fait pas une mention spéciale de celle du 29 mai, il laisse entendre qu'elle avait eu lieu, car, dit-il, *remiserunt eos vacuos a proposito bis antea venientes accipere juramentum*. *Bis antea* : d'abord en avril, lorsque le prieur fut arrêté et incarcéré à la Tour; ensuite, le 29 mai, d'après l'acte officiel. Le fond du récit de Chauncy est donc exact et ne pêche, s'il est permis de dire ainsi, que par excès de concision.

Notre historien s'est évidemment mépris, en assignant à la seconde séance la date du 24 mai. Sa mémoire l'a trompé. Nous prendrons soin de relever les anachronismes au fur et à mesure qu'ils se présenteront, nous réservant de donner ultérieurement des explications qui feront pardonner à l'écrivain ces erreurs involontaires.

<sup>2</sup> *Historia*, p. 91. Nous ne rendons ici que la pensée de l'auteur. Son texte plein d'allusions bibliques comporte difficilement parfois une traduction littérale.

Pendant que les visiteurs de la couronne remplissaient leur mandat avec un zèle digne d'une meilleure cause, Henri VIII s'avisa de revoir et de fixer définitivement la formule du serment de succession qui, faute de netteté, prêtait à tant de résistance. Il se mit à l'œuvre, sans même demander le concours constitutionnel des chambres. Jusqu'alors, il s'était contenté d'une simple promesse d'allégeance (foi, hommage et vassalité) à lui et à ses hoirs, selon la teneur de l'acte. Mais, avec le clergé, il était prudent de s'entourer d'autres précautions. C'est pourquoi il exigea de lui la déclaration additionnelle, que l'évêque de Rome n'avait pas plus d'autorité dans le royaume qu'aucun autre évêque étranger, et la reconnaissance formelle, sans restriction, que le roi était le chef suprême de l'Église d'Angleterre. Six mois se passèrent à faire accepter ces nouveaux statuts. Les visites de Lee et de Bedyll à la chartreuse ne furent donc qu'un incident entre mille<sup>1</sup>.

« Le parlement se rassembla en automne (4 novembre), et le premier de ses actes fut d'arrêter : 1° que le roi,

<sup>1</sup> On lit dans la préface du VII<sup>e</sup> volume du Calendar (p. xxix) qu'une nouvelle descente des commissaires eut lieu vers le mois d'août de cette même année 1534. Cette assertion est contredite par des faits postérieurs que nous relaterons.

Il est à peu près inévitable que l'éminent éditeur, malgré le soin scrupuleux qu'il apporte à sa tâche, ne soit induit en erreur par les nombreux documents sans date que l'on soumet à son examen. Il faut avoir parcouru les salles du Record Office toutes remplies de parchemins ; il faut avoir collaboré au classement des archives, pour se faire une idée des difficultés contre lesquelles vont se heurter les paléographes.

La légère méprise que nous relevons ici sera corrigée plus tard (Vol. IX, 200). On peut être assuré qu'il en sera ainsi des autres, à mesure qu'elles seront constatées. M. Gairdner, entièrement dévoué à la défense de la vérité, ne lui portera jamais atteinte de gaieté de cœur.

ses héritiers et successeurs seraient considérés et reconnus comme les seuls chefs suprêmes de l'Église anglicane, sans la clause restrictive : « Autant que le permet la loi de Dieu », avec pleine puissance d'examiner, réformer et corriger les erreurs, hérésies, abus, insultes et énormités qui pouvaient, de quelque façon que ce fût, être réformés ou corrigés par l'autorité spirituelle. — 2° Pour remédier à ce qu'il y avait de défectueux dans l'acte de succession, il fut déclaré que le serment exigé à la fin de la dernière séance parlementaire était celui-là même qu'exigeait la législature, et que tous les sujets du roi seraient obligés de le prêter sous les peines mentionnées dans le susdit acte. — 3° Il était évident que la nouvelle fonction du chef de l'Église ajouterait considérablement aux soins et aux fatigues de la royauté, et en conséquence, par un acte subséquent, pour l'augmentation de la splendeur royale et le maintien de la suprématie, les premiers fruits de tous les bénéfices, emplois et dignités, et les dimes du montant annuel de tous les émoluments, furent annexés à la couronne. — 4° Afin de retenir, par la crainte du châtement, les opposants aux innovations, on déclara crime de haute trahison de désirer ou vouloir malicieusement, par paroles ou par écrit, ou d'imaginer et d'entreprendre de causer, par un moyen quelconque, aucun dommage corporel au roi, à la reine ou à leurs héritiers, ou de leur refuser les honneurs, le protocole ou la qualification dus à leur dignité royale, ou de publier faussement et méchamment, par paroles ou par écrits, que le roi était hérétique, schismatique, tyran ou infidèle. — 5° On demanda aux évêques, pour plus de sûreté, un nouveau serment par lequel ils repoussaient la suprématie du pape, reconnaissaient celle

du roi, et juraient de ne jamais consentir à ce que l'évêque de Rome possédât aucune autorité dans le royaume, de ne jamais appeler ni souffrir qu'aucun autre en appelât à son tribunal, de ne jamais lui écrire, ni députer quelqu'un vers lui, sans la permission royale, et de n'en recevoir aucun message, sans le communiquer immédiatement au roi<sup>1</sup>. »

Ainsi fut promulguée dans toute l'étendue de la Grande-Bretagne la suprématie spirituelle du roi. Le parlement n'était plus en reste avec le souverain ; sa basse servilité allait de pair avec l'impudence du despote aux pieds duquel il rampait depuis tantôt dix ans. Roi et parlement se valaient.

Dieu épargna à Clément VII la douleur de voir « l'abomination de la désolation » légalement étalée au sein de l'Église d'Angleterre. Il le rappela à lui le 25 septembre, après lui avoir laissé le temps de juger ce procès tristement célèbre, un des plus retentissants dont la cour romaine ait été saisie. Son attitude, au cours de ce long conflit, a été diversement appréciée, comme l'est celle de tout homme appelé à jouer un rôle sur la scène politique. A notre avis, ils n'ont pas assez fait la part des circonstances, les historiens qui l'ont taxé de lenteur, d'irrésolution, même de connivence à la diplomatie anglaise. Rarement un pape s'est vu aux prises avec des difficultés aussi inextricables, et n'a eu, à la fois, autant d'intérêts majeurs à sauvegarder. Que l'homme ait percé par certains côtés, nul ne s'en étonnera. Il n'en reste pas moins que Clément VII a bien mérité de l'Église et du peuple chrétien.

<sup>1</sup> Lingard, t. II, p. 238-239.

## CHAPITRE X.

Le roi-pape. — Le B. Jean Houghton au monastère de Sion. —  
Ses angoisses. — *Triduum* solennel.

1535.

*Henricus Octavus, Dei gratia Angliæ et Franciæ rex, Fidei Defensor et Dominus Hiberniæ, et in Terra Supremum Caput Anglicanæ Ecclesiæ.* Tel sera à l'avenir, en vertu de l'acte du 4 novembre, le titre officiel du roi. Avis en fut donné par Henri VIII en personne, le 15 janvier 1535, la vingt-sixième année de son règne, en présence de Thomas Audley, lord chancelier, Thomas, duc de Norfolk, trésorier d'Angleterre, Thomas, comte de Wiltshire, gardien du petit sceau, et Thomas Cromwell, premier secrétaire.

Le monarque n'avait pas tout gagné le jour où il se montra, le front ceint de la tiare, flanqué d'un vicaire général laïque et d'un casuiste de la trempe de Cranmer. Ce spectacle grotesque ne laissa pas de causer de l'étonnement, non, à la vérité, dans les rangs du troupeau d'esclaves qui, en métamorphosant le prince en pontife, venaient de l'investir du magistère suprême de la foi, mais parmi le haut et le bas clergé qui se targuaient d'un reste de dignité, et surtout au sein de la nation blessée dans une de ses croyances les plus chères. Ardue, incontestablement, était la tâche imposée aux ministres de la

nouvelle religion. « Examiner, réformer et corriger les erreurs, hérésies, abus et énormités », dont regorge l'Église romaine, ce ne sera certainement pas l'affaire d'un jour, d'autant plus qu'il en est de « ces abominations comme des têtes de l'hydre de Lerne ». Les exécuteurs de cette ingrate besogne s'y mettront à cœur-joie, et, s'il ne leur est pas donné d'en poser le couronnement, beaucoup vivront assez longtemps pour voir la Réforme établie sur les ruines du papisme. Tel est du moins leur espoir. Mais ils se demandent si, après avoir effacé le nom du pape des livres liturgiques, ils réussiront à arracher du cœur de la nation l'amour du pape, « la dévotion au pape », amour et dévotion implantés par les premiers apôtres de la Grande-Bretagne et profondément enracinés par dix siècles de bienfaits.

L'assaut général fut donné le 1<sup>er</sup> février. Le B. Houghton interrogea l'horizon et, le voyant déjà gros de nuages, il garda par devers lui ses appréhensions pour ne pas troubler la paix de ses religieux. Il lui sembla toutefois qu'il ferait bien, dans des conjonctures aussi critiques, de prendre conseil d'un saint religieux, auprès duquel on se plaisait à aller chercher des avis ou des encouragements. C'était Fewterer, « le confesseur général » des brigittins du monastère de Sion<sup>1</sup>. Cette communauté passait, à bon

<sup>1</sup> Établie en 1415 par le roi Henri V à Twickenham, sur la rive gauche de la Tamise, en face de la chartreuse de Sheen, la communauté se transporta, en 1432, non loin de là, au lieu connu encore aujourd'hui sous le nom de maison de Sion (*Sion house*), résidence actuelle du duc de Northumberland.

Il y avait là, sous le même toit, deux communautés distinctes composées, dit Dugdale (*Monasticon*, VI, 542), de dix-sept chanoines et huit frères laïcs, et de soixante religieuses sous la direction d'une abbesse. Le supérieur des religieux portait le nom de « confesseur général ».

droit, pour l'une des plus régulières et des plus ferventes de Londres. Des liens intimes unissaient depuis longtemps les deux maisons. L'une et l'autre étaient fréquentées par les séculiers. Mais, tandis qu'ils allaient de préférence à la chartreuse pour se recueillir dans la retraite, ils se rendaient en foule à Sion pour se confesser, principalement à l'approche des grandes fêtes.

Fewterer n'était pas de trempe à tergiverser. Il entretenait longuement son visiteur de la situation politique et de la conduite à tenir en présence des commissaires : « Reconnaître le roi pour chef de l'Église, dit-il, plutôt mourir ! » Et le saint prieur retourna à la chartreuse, fort de cette profession de foi qui était, du reste, à l'unisson de la sienne. Dès qu'il fut rentré, il convoqua la communauté dans la salle capitulaire et lui déclara sans détour que l'heure suprême allait sonner.

« Hélas ! mes très chers frères, leur dit-il, je suis triste et plein d'angoisses. Ce qui fait en ce moment ma grande préoccupation, c'est l'avenir de nos jeunes religieux. En les voyant à peine entrés dans la carrière du sacrifice, je me demande s'ils seront à la hauteur des circonstances. Et que deviendront-ils, si on les oblige à reprendre la vie séculière ? Il est fort à craindre qu'ils ne finissent par la chair après avoir commencé par l'esprit. Vous connaissez l'oracle des Livres saints : « Les propos licencieux corrompent les bonnes mœurs <sup>1</sup>. » Et cet autre : « Vous ne toucherez pas à la poix sans vous souiller <sup>2</sup>. » Ainsi, nos plus jeunes frères ne pourront-ils être en contact avec le monde, sans voir se ternir bientôt la pureté de

<sup>1</sup> I Cor., xv, 33.

<sup>2</sup> Eccli., xiii, 1.

leur âme. Il en est d'autres dont les convoitises sont loin d'être éteintes. Sortis du cloître, leur élément naturel, n'iront-ils point donner contre les écueils semés sur leurs pas? Que dirai-je, mes frères, au jour du jugement? Et que deviendrai-je moi-même, si je ne puis rendre bon témoignage de ceux que Dieu m'a confiés<sup>1</sup>? »

Des larmes coulaient de tous les yeux. « Mourons, s'écrient-ils, mourons dans la simplicité de nos cœurs; le ciel et la terre témoigneront de notre innocence. — Plaise à Dieu, ajoute le saint prier, qu'une même mort nous fasse vivre à la vraie vie, comme une même vie nous a associés dans la mort aux intérêts de ce monde! Mais j'ai peine à croire que nos ennemis nous procurent cet avantage inappréciable et se rendent coupables d'une injustice aussi criante. Voici, selon moi, ce qu'ils vont faire. Les anciens et le prier seront sacrifiés. Quant aux plus jeunes, on les rejettera dans un milieu qu'ils ne devaient plus jamais revoir. Ah! s'il ne tenait qu'à moi, je m'abandonnerais à la bonté divine, je me ferais anathème pour mes frères, et, pour les arracher aux périls qui les menacent, je souscrirais conditionnellement aux ordonnances royales; bien plus, je donnerais ma vie pour eux. Mais si je ne puis les sauver au prix de mon sang, s'il faut que chacun prête serment sans condition, que votre volonté soit faite, ô mon Dieu! Daignez nous donner à tous la force de mourir pour l'honneur de votre saint nom<sup>2</sup>. »

Et le vénéré père suffoqué par les larmes resta sans parole, laissant à sa famille ce mot d'ordre digne de lui. Quelle perplexité! Quelle alternative pour l'âme d'un

<sup>1</sup> *Historia*, p. 92.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 93.

père, d'un père à la fois prêtre et religieux ! Dieu et sa famille ! Dieu que pour rien au monde il ne veut trahir ; sa famille qu'il veut conserver à tout prix. Il parut hésiter, dit l'historien<sup>1</sup> qui ne sait comment peindre l'intensité de sa douleur, car le doute n'était pas possible. Sa famille, il en eût fait aussi bon marché que de lui-même, s'il eût fallu, pour la sauver, transiger avec le devoir. Que sert à l'homme de gagner l'univers, s'il vient à perdre son âme<sup>2</sup> ? Si le Bienheureux était resté sans parole, n'était-ce point plutôt parce que, scrutant d'un regard rapide tous ces cœurs dont il avait les secrets, il entrevit que plus d'un faillirait à l'heure du danger ?

Cependant il comprime l'émotion qui le gagne et poursuit son discours : « Impossible, dit-il, de prévoir le sort qui nous attend. Soyons donc prêts à répondre au divin Maître, à n'importe quelle heure il lui plaise de nous appeler. Le meilleur pour nous et le plus sûr, c'est de nous préparer à la mort par un *Triduum* solennel. Et d'abord, nous ferons une confession générale à un confesseur de notre choix ; je donne à tous les prêtres, vu les circonstances, pleine juridiction. Le lendemain, nous nous réunirons au chapitre et nous nous pardonnerons mutuellement nos torts, car sans la charité la mort ne nous serait pas plus utile que la vie. Le troisième jour, enfin, nous célébrerons une messe conventuelle en l'honneur du Saint-Esprit, afin d'obtenir les uns pour les autres la grâce d'accomplir la très sainte volonté de Dieu, quoi qu'il doive en coûter<sup>3</sup>. »

Il fut ainsi fait. Après s'être réconciliés, les religieux

<sup>1</sup> *Historia*, p. 94.

<sup>2</sup> Luc., ix, 25.

<sup>3</sup> *Historia*, p. 94.

se réunirent dans la salle capitulaire. Le prieur ouvrit la séance par la récitation de l'oraison dominicale. Puis, prenant pour texte les cinq premiers versets du psaume cinquante-neuvième, il fit un long et pieux discours sur la charité fraternelle et l'abandon aveugle au bon plaisir de Dieu. Il débuta en ces termes : « O Seigneur, vous nous avez rejetés et vous nous avez détruits. Vous vous êtes mis en colère et vous avez eu pitié de nous. Vous avez ébranlé la terre et vous l'avez toute bouleversée. Guérissez en elle ce qu'il y a de brisé, parce qu'elle a été violemment agitée. Vous avez fait voir à votre peuple des choses dures ; vous nous avez abreuvés d'un vin de componction. Vous avez donné un signal à ceux qui vous craignent, afin qu'ils fuient de devant l'arc et soient délivrés<sup>1</sup>. »

Ce discours, Chauncy ne le rapporte pas. Il a craint sans doute de ne pouvoir en rendre l'éloquence émue et communicative. C'étaient, sinon les dernières volontés, du moins les derniers conseils et les derniers encouragements d'un père sur le seuil de son éternité. « Mieux vaut, dit-il en finissant, expier nos péchés ici-bas par des peines momentanées et légères que d'avoir à endurer les châtiements éternels. Maintenant, observez-moi, mes chers enfants, et faites ce que vous me verrez faire. » Ce disant, il quitte sa place, et tombant à genoux, baigné de larmes, devant chacun des membres de la communauté, depuis le vicaire, son plus proche voisin, jusqu'au dernier des convers, il demande pardon pour les manquements, les fautes et les scandales dont il s'est rendu coupable envers eux par pensée, par parole ou par action. Tous, à

<sup>1</sup> Ps. LIX, 1-5.

son exemple, se lèvent successivement, et poursuivent, d'une voix entrecoupée de sanglots, cet émouvant cérémonial<sup>1</sup>. Ne dirait-on pas une scène des catacombes? Ainsi se faisaient les derniers adieux des chrétiens au temps des persécutions.

Nul cependant n'est ému à l'égal du prier. Placé plus haut, il entend rouler dans le lointain les grondements sourds de l'orage qui va bouleverser la communauté et vider le monastère. Il est visiblement frappé au cœur. La pâleur de son visage, l'altération de ses traits et des larmes dans la voix trahissent l'accablement et les tortures de son âme. Vainement il se raidit contre le chagrin qui l'opprime. Lui, d'habitude si calme, si maître de ses impressions, si serein, on ne le voit plus même sourire. Ah! ce n'est pas de lui qu'il est préoccupé. Si sa vie seule était en jeu, l'approche de la mort ne le ferait pas trembler. Il s'attriste et il pleure, parce que bientôt un bon nombre de ceux qu'il appelle ses fils ne seront plus siens. C'est, d'autre part, sa famille dispersée, sa maison déserte tombée aux mains des méchants, sa chère province anglaise anéantie. Puis, plongeant dans l'avenir, il entrevoit la catastrophe religieuse qui va fondre sur son pays, le détacher de la chaire apostolique et le courber sous un joug de fer, sous un régime de larmes, de feu et de sang. N'était-ce pas assez de ces pressentiments pour broyer le cœur du fils de saint Bruno, de ce père si aimant et si tendrement aimé, de ce citoyen si justement fier des traditions catholiques de sa terre natale?

Aussi, quelle scène que celle du troisième jour! Le B. Houghton monte à l'autel pour chanter, en présence de

<sup>1</sup> *Historia*, p. 95.

la communauté, la messe votive du Saint-Esprit. Rien ne trouble le rit liturgique jusqu'au moment de la consécration. Mais voici qu'un souffle léger, à peine perceptible, passe sur l'assemblée en prière et pénètre les âmes d'une onction suave et indéfinissable. Plus irrésistiblement saisi que ses frères, parce qu'il est plus abondamment favorisé, le célébrant suspend par intervalles l'action du saint sacrifice, pour donner libre cours aux larmes qui le suffoquent et le laissent sans voix <sup>1</sup>.

Qu'était-ce que ce souffle mystérieux ? d'où venait-il ? que voulait-il dire dans des circonstances aussi alarmantes ? Ce ne pouvait être qu'un nouvel avertissement du ciel ; mais Dieu se manifestait cette fois pour fortifier ses serviteurs contre les périls de l'heure suprême. Il leur disait : « Ne craignez pas, cher petit troupeau, je suis avec vous et je resterai avec vous jusqu'à la fin. Soyez seulement fidèles. »

Cet incident fournit au saint prier le thème d'une émouvante allocution que l'on peut résumer en deux mots : « Conservez-vous, mes chers frères, dans la grâce de Dieu ; restez humbles et défiants de vous-mêmes et surtout continuez de prier. Ne voyez-vous pas que Dieu a eu pour agréable l'encens de vos supplications ? C'est grâce à votre ferveur que nous venons d'être enivrés de joies intimes et revêtus d'une force nouvelle. » Et tous de protester par un élan de piété filiale, qui attribue aux mérites de leur père seul cette effusion inaccoutumée de l'Esprit de Dieu <sup>2</sup>.

A partir de ce jour, il y eut dans la communauté un

<sup>1</sup> *Historia*, p. 96.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 97.

redoublement de zèle pour l'observance et d'assiduité dans la prière. Vous les eussiez vus, ces fervents religieux, prosternés après l'office de nuit au pied du tabernacle, répandant sous le regard de Dieu des larmes abondantes avec de généreux élans de piété, s'arrachant à regret du lieu saint, puis y revenant dès la première heure, se demandant avec anxiété si le jour qui se lève ne sera pas pour eux le dernier. Vous eussiez entendu, au milieu de cette famille éplorée, la voix du père criant comme David : « C'est moi, Seigneur, qui suis le coupable ; c'est moi qui ai péché. Quel mal ont fait ces pauvres enfants ? Épargnez-les, ô mon Dieu, je vous en supplie, et que votre main s'appesantisse sur moi seul. » Et s'inspirant du discours de la cène : « Ils étaient à vous, et vous me les avez confiés... C'est pour eux que je prie, puisqu'ils sont à vous... Lorsque j'étais avec eux, je les conservais en votre nom... Je leur ai donné votre parole, et le monde les a haïs, parce qu'ils ne sont point du monde, comme je n'en suis point moi-même. Je ne vous demande pas de les ôter du monde, mais de les garder du mal. Sanctifiez-les dans la vérité<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Historia*, p. 97.

## CHAPITRE XI.

Les BB. Robert Lawrence et Augustin Webster à la chartreuse. — Les trois prieurs devant Cromwell. — A la Tour. — Interrogatoire à la cour des « Rolls ». — Le B. Richard Reynolds. — Cromwell visite les prisonniers. — Procès et jugement. — Interrogatoire du B. Reynolds. — Sa condamnation. — Lettre de Cranmer à Cromwell.

1535.

Soudain on apprend que deux prieurs viennent d'arriver à la chartreuse, et tout naturellement la communauté se demande quelles graves raisons ont pu les déterminer à s'éloigner de leur monastère, à cette heure d'universelle perplexité. C'étaient Robert Lawrence, le successeur du B. Jean Houghton à Beauval<sup>1</sup>, et Augustin Webster, prieur d'Axholme. Le premier, profès de la maison de Londres, était de la race des vaillants formés à l'école de Tynbygh; le second, profès de Sheen, n'avait pas moins que son confrère l'intelligence et l'amour du devoir. Ils savaient l'un et l'autre combien la situation politique s'était aggravée, et, se remettant en mémoire les incidents de l'année précédente, ils soupçonnèrent, non sans fondement, que la chartreuse de Londres serait invitée des premières à reconnaître la suprématie royale. N'y avait-il pas là, indépendamment de toute autre considération, de quoi légitimer la présence des deux prieurs? Il était, du reste, tout naturel qu'un supérieur s'abouchât avec

<sup>1</sup> Voir ci-dessus. chap. vi, p. 73.



LES TROIS PRIEURS

et

LE B. REYNOLDS de l'Ordre de Sainte-Brigitte,  
devant Thomas Cromwell.

*(Peinture de l'ancienne chartreuse de Grenade.)*



son visiteur provincial et concertât avec lui les moyens de faire face aux événements. Quoi qu'il en soit, nous aimons mieux dire que la venue de ces officiers et leur rencontre en apparence fortuite furent ménagées par la Providence, qui avait des desseins particuliers sur ces religieux remarquables à tant d'égards.

Le B. Houghton n'eut pas de peine à les convaincre que Henri VIII, poussé par Cromwell, en voulait surtout aux chartreux et serait pour eux sans merci. A la suite d'une longue délibération, les trois prieurs résolurent de tenter une démarche auprès du tout-puissant ministre, pour lui demander de ne pas inquiéter à nouveau des religieux solitaires dont la vie se passe à prier. Il fera droit à leur requête ou il la rejettera, et, dans les deux hypothèses, c'est le salut de la chartreuse assuré, peut-être le salut des maisons de la province, car, supposé qu'il soit altéré de sang, trois victimes suffiront à étancher sa soif.

Dès qu'ils furent en présence de Cromwell et de ses affidés, les saints religieux virent clairement que leur cause était perdue sans retour. Le prieur de Londres ne se laissa cependant pas intimider. Après avoir fait connaître sommairement le but de leur démarche, il sollicita la faveur de poser seulement trois questions au conseil. L'ayant obtenue, il s'exprima en ces termes : « Lorsque Jésus-Christ dit en présence de ses disciples : Je te donnerai les clefs du royaume des cieux, il s'adressa d'abord à Pierre, puis dans sa personne aux onze apôtres, et par eux aux papes et aux évêques leurs successeurs. Comment voulez-vous que le roi, simple laïque, soit chef de l'Église en Angleterre ? — Quoi ! répliqua Cromwell, songeriez-vous à faire du roi un prêtre ? » Et il ôta la parole au prieur qui ne put ni développer sa thèse ni présenter les deux

autres questions, dont le développement eût fort embarrassé ces théologiens de circonstance<sup>1</sup>. L'orateur n'en fut pas moins déclaré coupable de haute trahison et, sans autre forme de procès, les trois chartreux furent garrottés et conduits à la Tour. Ils y entrèrent, le 13 avril, par la porte des « traîtres ». Le B. Jean Houghton la connaissait pour en avoir déjà franchi le seuil; il savait ce qui l'attendait derrière ces murs. Ses compagnons le pressentirent; mais, en voyant la sérénité imperturbable de leur vénéré confrère, ils se réjouirent avec lui et rendirent grâces à Dieu, qui les estimait dignes de souffrir pour l'honneur de son Église.

Après une semaine de complète reclusion, les BB. Lawrence et Webster comparurent devant la cour des « Rolls » que présidait Cromwell. La cause instruite, les juges déclarèrent à l'unanimité que la question posée par Jean Houghton, question qui avait exaspéré le ministre et provoqué la réponse que l'on sait, ne justifiait pas l'emprisonnement des deux autres prieurs, et ils conclurent à leur élargissement. Mais, Cromwell n'entendant pas les choses ainsi, on procéda sur-le-champ à un interrogatoire en règle dont nous donnons ci-après la traduction faite sur l'original qui existe au Record Office<sup>2</sup>.

« Interrogatoire de Robert Lawrence, prieur de Beauval, et d'Augustin Webster, prieur de Hexham (*sic*), en présence du très honorable Thomas Cromwell, premier secrétaire de Sa Majesté, et réponse des dits accusés.

« A cette question : Reconnaissez-vous le roi pour chef

<sup>1</sup> Voir dans Chauncy, p. 27, l'opuscule intitulé; *De crudeli mactatione diversorum*.

<sup>2</sup> Calendar, VIII, 565.

suprême de l'Église d'Angleterre, appelée, Église anglicane (*Anglicana Ecclesia*), et vous engagez-vous, conformément à la lettre du statut, à n'accepter aucune autorité ici-bas, hormis celle de Dieu ?

« Robert Lawrence déclare qu'il ne peut admettre la suprématie du roi d'Angleterre, telle qu'elle est formulée dans le statut.

« Augustin Webster répond dans le même sens.

« Le présent interrogatoire a eu lieu dans les termes précités, le 20 avril 1535, la vingt-sixième année du règne de Henri VIII, en présence de l'honorable Thomas Cromwell, siégeant en sa cour ordinaire, appelée la cour des « Rolls ». Étaient présents Édouard Foxe, chapelain du roi, Jean Bell et Jean Tregunwell, docteurs en droit, Thomas Bedyll, archidiaque de Cornouailles, Richard Rich, avoué du roi, et Ralph Sadler. L'acte est signé par John Ap Rice, notaire. »

Les deux prieurs furent reconduits à la Tour où venait d'arriver, pour partager leur sort, Richard Reynolds, religieux distingué du monastère de Sion. Il s'était compromis, lui aussi, en écoutant « la nonne de Kent » et en ménageant diverses entrevues où elle avait communiqué à Thomas More ses révélations et ses prophéties. Associé aux chartreux dans l'épreuve de la captivité, Reynolds les suivra sans faiblir jusqu'au lieu du supplice.

A quelques jours de là, Cromwell et ses assesseurs prirent le parti de visiter les prisonniers, pour leur arracher bon gré malgré le serment légal. Peu confiants dans leur science canonique, ils eurent soin de se munir de libelles injurieux et de traités spéciaux, à l'aide desquels ils comptaient triompher des dernières résistances de ces moines rétrogrades. On peut se faire une idée de la solidité de

leur argumentation par le raisonnement suivant, un de leurs meilleurs, pensaient-ils : « Les rois sont de droit divin supérieurs aux prêtres, aux évêques, au pape lui-même. Voyez plutôt, sous l'ancienne loi, David, Salomon, Ezéchias et Cyrus. » Les accusés se bornèrent à déclarer qu'ils resteraient inébranlables sur le terrain de la foi catholique, laquelle ne pouvait être en contradiction avec la loi divine. « Pas de distinction, répliqua Cromwell. Vous jurerez dans la sincérité de vos cœurs, publiquement et sans détour, que le roi est le chef de l'Église d'Angleterre. — Mais l'Église romaine a toujours cru et enseigné le contraire. — Je m'embarrasse bien de l'Église ! Voulez-vous consentir ou non ? — Désobéir à l'Église ! renier l'Église ! jamais. Saint Augustin a dit qu'il ne croirait pas à l'Évangile, si l'Église ne lui en faisait une obligation. » Les prisonniers furent remis sous les verrous, le conseil se retira et Cromwell passa une partie de la nuit à délibérer avec Henri VIII.

On voit au Record Office l'acte qui était destiné à recevoir la signature des trois prieurs et de Reynolds. Voici, à défaut des signatures, ce qui est écrit au verso : « Jean Houghton déclare qu'il ne peut reconnaître le roi, notre souverain, comme chef suprême de l'Église d'Angleterre, au-dessus des apôtres de l'Église de Jésus-Christ.

« Robert Lawrence affirme qu'il n'y a qu'une seule Église catholique, d'institution divine, sous l'autorité de l'évêque de Rome. Il refuse en conséquence d'accepter la suprématie royale.

« Augustin Webster prétend que le chef de l'Église est, non pas le roi, notre souverain seigneur, mais l'évêque de Rome, c'est-à-dire celui qui a été proclamé tel par les docteurs Ambroise, Jérôme, Augustin et le concile de Bâle.

« Richard Reynolds dit qu'il n'en veut nullement à Sa Majesté, qu'il donnerait son sang pour le chef de l'Église, mais que le roi n'est pas ce chef<sup>1</sup>. »

Est-ce ignorance ? est-ce mauvaise foi ? Des historiens protestants n'ont pas rougi d'affirmer qu'aucun opposant à la suprématie royale ne fut exécuté avant 1536, attendu que le serment ne devint obligatoire qu'à partir de cette année-là. Pas un écrivain aujourd'hui n'oserait s'inscrire en faux contre le dossier des archives nationales.

Le B. Reynolds fut accusé, il est vrai, d'avoir déversé le blâme sur Henri VIII et Anne Boleyn dont il tenait l'union pour illégitime. Il se disculpa sans peine de ce chef, mais sa fidélité à l'évêque de Rome lui valut d'être cité à la barre pour crime de lèse-majesté.

Quel mobile a donc conduit Cromwell à la cour ? pourquoi ce colloque nocturne ? Investi qu'il est d'un pouvoir discrétionnaire, qu'a-t-il besoin de l'assentiment de son chef hiérarchique, pour couper court aux hardiesses persistantes des chartreux ? En finir une bonne fois par un procès en règle et terroriser le pays par une exécution légale, n'est-ce pas l'expédient le plus sûr ? Ainsi pense le ministre. Mais, quoiqu'il ne fût plus homme à s'émouvoir ni à reculer devant des mesures extrêmes, il a compris qu'il outre-passerait son mandat, s'il allait de l'avant sans avoir entendu tomber des lèvres du roi-pape un nouveau « faites vite ». Henri est perplexe ; il ne veut pas verser le sang. D'un autre côté, n'est-il pas à craindre que l'indignation populaire, contenue jusqu'ici par la peur, n'éclate en un immense soulèvement ? La nation aux abois

<sup>1</sup> *State papers*, Henri VIII. Voir le résumé dans le tome VIII du *Calendar*, 566.

n'invitera-t-elle point l'empereur et le roi de France à la délivrer d'un régime qu'elle abhorre ? Ces considérations et ces craintes trop fondées firent que l'entrevue du roi et de son ministre se prolongea bien avant dans la nuit. C'est assez dire que Cromwell eut gain de cause.

La justice prêta lâchement son concours à l'œuvre inique qu'on allait entreprendre et, dès le 27 au matin, ordre fut envoyé au constable de la Tour « de présenter, le lendemain à Westminster, Jean Houghton, Augustin Webster, Robert Lawrence, Richard Reynolds, Robert Féron et Jean Hale. » Ces deux derniers, prêtres séculiers de Teddington et d'Isleworth, venaient d'être arrêtés sous l'inculpation de propos injurieux débités publiquement contre la personne du roi et sa politique inavouable.

« Les trois prieurs et Reynolds, lisons-nous dans le dossier, ont travaillé sourdement à dépouiller le roi de la suprématie spirituelle et ont affirmé à la Tour que le souverain n'est pas chef de l'Église d'Angleterre. »

Arrivés à Westminster, les soi-disant coupables eurent à s'expliquer, et, après avoir été pressés de questions, ils furent mis en demeure de déclarer s'ils acceptaient ou non la législation nouvelle. Ils répondirent qu'ils n'iraient jamais, pour quoi que ce fût, à l'encontre de la loi de Dieu et de l'Église. Aussitôt les quatre religieux passèrent en jugement sous l'inculpation du crime de lèse-majesté. Ils protestèrent contre cette accusation sans fondement. « Est coupable de haute trahison, disait le statut, quiconque attente à la suprématie du roi par parole ou par écrit. » Or, ils se déclarèrent innocents, de ce chef. Le jury, ne trouvant rien à répondre à cette argumentation, délibéra jusqu'au soir et ne put se décider à condamner des religieux connus et sympathiques, contre lesquels il

était impossible d'articuler un seul fait passible de la loi. Le tribunal se prorogea au lendemain 29.

Cromwell, retiré dans ses appartements, attendait d'heure en heure le verdict de culpabilité, se demandant quelle pouvait être la cause de ce délai. Habitué aux bassesses spontanées du parlement, il pense que douze méchants jurés ne seront pas hardis au point d'innocenter des sujets qu'il a, lui ministre, bienveillamment traduits à leur barre. Le soir venu, il perd patience et dépêche au tribunal un de ses secrétaires, qui lui rapporte les incidents orageux de la séance du jour. « Retournez vers eux, dit Cromwell hors de lui, et mandez-leur qu'ils subiront eux-mêmes la peine des traîtres, s'ils ne se décident pas à condamner les coupables. » Le jury, composé sans doute d'hommes intègres qui n'ont pas encore courbé le genou devant Baal, tient cette menace pour non avenue et fait répondre au ministre qu'il ne reviendra pas sur son premier verdict. Cromwell, tremblant de voir sa proie lui échapper, se décide à intervenir personnellement dans le procès. Il se rend à Westminster et, au mépris des lois les plus élémentaires de la justice et des convenances, il entre pâle de colère dans la salle des délibérations. Prenant aussitôt la parole, il résume les misérables sophismes que l'on connaît et reproche aux chartreux d'avoir tramé la mort du roi, calomnie de fraîche date qui ne peut manquer de porter coup. Cela dit, Cromwell quitte la salle en réitérant l'ultimatum notifié par son secrétaire. Sous la pression de la peur, le jury rentre en délibération et déclare les prisonniers coupables de haute trahison (*guilty*<sup>1</sup>).

<sup>1</sup> Le compte-rendu du procès est conservé en entier au Record Office (*Bagu de secretis*, pouch VII, bundle 1); il ne contient pas moins de quatorze feuilles très larges, disposées sans ordre, com-

Les trois prieurs ne trouvèrent rien à répondre à ce verdict. A quoi bon d'ailleurs ? C'en était fait d'eux, mais, en réalité, ils avaient la meilleure part.

Vint le tour de Reynolds. Or, le tribunal n'étant qu'imparfaitement éclairé sur ses antécédents, le lord chancelier, Audley, procéda à un interrogatoire en forme. « Pourquoi, lui dit-il, persistez-vous à soutenir une opinion contre laquelle s'est prononcée la majorité du parlement et du pays ? » Le docteur répond avec calme : « Je m'étais promis d'imiter Notre-Seigneur Jésus-Christ qui, interrogé par Hérode, se renferma dans le silence<sup>1</sup>. Mais, puisque vous me pressez de vous dire toute ma pensée, je le ferai pour l'acquit de ma conscience et l'édification de l'auditoire. Eh bien ! j'affirme que mon sentiment, partagé d'ailleurs par mes compagnons de captivité, repose sur des témoignages et des raisons autrement solides que votre doctrine née d'hier. Car nous avons pour nous toute la chrétienté et, qui plus est, la majeure partie de la nation. Seulement beaucoup n'osent pas l'avouer, les uns par peur, les autres dans l'espérance qu'un compromis les sauvera. — Quels sont-ils, réplique brusquement Cromwell ? — Tout ce qu'il y a d'honnête en Angleterre. Si besoin était, je vous citerais, à l'appui de cette thèse, les conciles généraux, les historiens et les docteurs de l'Église : saint Jérôme, saint Augustin, saint Grégoire. S'il faut vous parler sans détour, je suis convaincu que le jour où le roi connaîtra toute la vérité, il sera vivement indi-

me le fut, d'ailleurs, du commencement à la fin, l'instruction de la cause. C'est ainsi qu'on lit sur la neuvième feuille l'ordre transmis au constable. Cf. *The third Report of the Deputy Keeper*, Appendix II, p. 237. — *Historia*, p. 99-102.

<sup>1</sup> Luc., xxiii, 8-9.

gné contre les prélats qui l'ont engagé dans cette voie désastreuse. — C'est assez, dit Cromwell. »

« Et maintenant, pourquoi avez-vous insinué à certains de vos amis qu'il est illicite d'adhérer aux volontés du roi et au bill du parlement? — J'affirme, répond le Bienheureux, que je n'ai jamais émis en public une opinion qui pût tant soit peu désobliger le roi ou son conseil. Si je me suis exprimé clairement au sujet de la situation présente, ce n'a été qu'au saint tribunal, et je n'en dois compte qu'à Dieu. Je le répète, je regrette profondément qu'on ait engagé notre souverain dans cette voie. Si je ne m'en étais déjà expliqué, je devrais à Dieu, je me devrais à moi-même, de le faire en ce moment. Nul, j'en suis convaincu, n'oserait me le reprocher. »

On lui imposa silence. « Eh bien ! dit-il, puisque vous ne voulez pas m'écouter, jugez-moi selon votre loi (*Secundum legem vestram judicate me*<sup>1</sup>). » Et, après avoir entendu le verdict du jury : « C'est le jugement du monde (*Hoc est judicium mundi*<sup>2</sup>). » Il supplia les juges de lui accorder deux ou trois jours pour se préparer à la mort, comme doit le faire tout bon chrétien, tout religieux. « Il n'est pas en notre pouvoir, répondirent-ils, de vous octroyer ce sursis ; adressez-vous au roi. » Et le condamné reparlât : « *Credo videre bona Domini in terra viventium*<sup>3</sup>. Je crois que je verrai un jour les biens du Seigneur dans la terre des vivants<sup>4</sup>. »

<sup>1</sup> Joann., xviii, 31.

<sup>2</sup> Ibid., xii, 31.

<sup>3</sup> Ps. xxvi, 13.

<sup>4</sup> Calendar, viii, 661. (Extrait des archives du Vatican.) — Voir dans Chauncy p. 22 l'opuscule intitulé : *De D. Reginaldi Theologi martyrio*.

Le lendemain de cette mémorable séance, une dernière tentative fut faite pour libérer les condamnés, et faite, chose étrange, par l'archevêque de Cantorbéry. Lié d'amitié avec les BB. Webster et Reynolds, Cranmer eût voulu les arracher à la mort, pour les travailler dans le sens des idées du jour et gagner par eux bon nombre d'adhérents. Dans ce but, il adressa à Cromwell la lettre suivante, datée du 30 avril.

« Je viens d'apprendre que Webster, prieur d'Axholme, et maître Raynald (*sic*) de Sion ont été déclarés coupables de haute trahison, pour avoir rejeté le dernier bill, rédigé en vue de supprimer le pouvoir spirituel usurpé par l'évêque de Rome. Je m'explique d'autant moins la résistance de deux hommes de cette valeur, que je connais depuis longtemps l'opinion personnelle de Webster. Le mieux, selon moi, serait de leur inculquer la pure doctrine qui a cours aujourd'hui. Leur amendement influerait sur le public beaucoup plus efficacement que le spectacle de leur exécution. Si donc vous jugez à propos de me les envoyer, j'essaierai de les convertir à notre cause <sup>1</sup>. »

Cromwell inaccessible à la pitié répondit négativement. On laissa aux détenus plus de temps que n'en avait demandé le pieux brigittin, pas moins de cinq jours. Pendant qu'ils se trempèrent pour l'heure du dernier combat, les bourreaux procédèrent aux préparatifs de l'exécution fixée au 4 mai.

<sup>1</sup> Calendar, VIII, 616.

## CHAPITRE XII.

Exécution pour crime de haute trahison (*high treason*). — Tyburn. — Le B. Thomas More. — Les chartreux sur le chemin du calvaire. — Le B. Jean Houghton, premier martyr de la Réforme. — Exécution des deux autres prieurs, des BB. Reynolds et Jean Hale.

1535.

Le mode d'exécution usité sous le règne de Henri VIII ne fut pas innové, comme on pourrait le croire, en haine des catholiques, le jour où la suprématie royale fut imposée à la nation anglaise. Il était en vigueur depuis plus de deux siècles, et, de tout temps, il s'était partagé en quatre actes marqués au coin de la barbarie la plus raffinée. On les désignait par des expressions bien connues, qui figuraient dans toute sentence capitale : *drawn, hanged, drawn, quartered*. De là vient que vous entendez dire le plus froidement du monde : « Les chartreux et tant d'autres à leur suite ne subirent en réalité que la peine légale. Du moment qu'ils étaient condamnés comme coupables de haute trahison, ils devaient mourir de la mort des traîtres. » Du reste, il eût été difficile d'enchériser et de procéder à une exécution d'une façon plus brutale.

1. *Drawn*. Le condamné était étendu sur une claie en bois et garrotté les pieds en avant, quelquefois, en signe de mépris, la tête attachée à la queue du cheval. Étaient-ils plusieurs, et parmi eux se trouvait-il un prêtre ? ils étaient liés côte à côte sur une claie plus large, mais la tête de

l'un aux pieds de l'autre : on devine pourquoi. Dans le principe, la claie était traînée par un cheval et, plus tard, par deux ou quatre chevaux (*drawn*). Le cortège partant de la cité prenait le chemin de Tyburn<sup>1</sup>, protégé par un cordon de troupes et suivi d'une foule énorme, composée en partie de curieux muets de stupeur ou de pitié, en partie d'une populace avinée et altérée de sang. C'était un trajet de deux à trois milles<sup>2</sup>, à travers des rues mal encaissées, sur une route semée de flaques d'eau croupissante. L'escorte faisait halte à mi-chemin, dans Holborn, où des personnes mues de compassion présentaient au patient une liqueur forte, parfois stupéfiante, qui l'étourdissait et endormait ses souffrances. Sur tout le parcours, il se formait dans ces flots tumultueux des courants divers, souvent difficiles à contenir. Le condamné était-il un héros populaire ? les bouquets de fleurs symboliques pleuvaient sur lui. Était-ce au contraire un malfaiteur insigne, quelque repris de justice ? on le couvrait de boue et d'or-

<sup>1</sup> Jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, les criminels étaient exécutés à Smithfield (*the Elms*, les ormeaux). A partir de là jusqu'en 1784, Tyburn, appelé aussi « les ormeaux, » devint la principale place d'exécution.

Tyburn était situé en rase campagne, à l'extrémité ouest de la route, actuellement, rue d'Oxford. Cherchez sur un plan de Londres Hyde Park, prenez à l'angle nord-est le point où la route d'Edgware croise celle d'Uxbridge, vis-à-vis de Marble Arch, vous aurez l'emplacement du vieux Tyburn. Il n'en reste plus qu'une plaque commémorative fixée sur le trottoir et portant cette inscription : *Here stood Tyburn gate*. « Ici se trouvait la porte de Tyburn. » La place des exécutions était plus avant dans le parc, tout près de l'arbre bien connu des érudits : *Reformer's tree*. Depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les exécutions ont lieu dans la prison de Newgate dont il sera question plus loin.

Les principales villes du royaume : York, Liverpool, etc. avaient aussi leur Tyburn.

<sup>2</sup> Une bonne lieue de France. Voir le plan de Londres.

dures, on l'assailait de pierres. Tout était bon aux mains des furieux. Nous laissons à penser ce que devenait le condamné pendant les trois heures que durait la funèbre procession, et dans quel état horrible il arrivait au lieu du supplice.

2. *Hanged*. Ce qui frappait tout d'abord les regards sur la place de l'exécution, ce qui donnait le frisson aux plus indifférents, c'étaient trois énormes poteaux (*triple tree*) placés en triangle, et assemblés au sommet par de fortes poutres garnies d'une vingtaine de cordes à demeure. Tout près de là se trouvait une vaste chaudière, avec un assortiment d'ustensiles dont on n'avait pas besoin de demander la destination. A un signal donné, le criminel montait sur une charrette d'où il pouvait haranguer la foule. Le plus souvent les forces, sinon le cœur, lui manquaient, et, d'un regard suppliant, il conjurait le bourreau de se hâter, pour en finir au plus tôt avec ces scènes dignes de cannibales. C'est alors que les dernières sympathies cherchaient à se faire jour, aussitôt étouffées par les hurlements de la lie du peuple qu'on voyait partout au premier plan dans ces ignobles cohues. Plus rien n'était respecté : ni consigne, ni barrières. Le cordon de troupes brisé lâchait pied et laissait le champ libre aux fous furieux. On entourait la victime, on la pressait jusqu'à entraver la manœuvre de l'exécuteur. C'était à qui lui parlerait le dernier, à qui recueillerait sa dernière parole ; c'était aussi à qui lui jetterait à la face les plus révoltantes injures. Au moindre contre-temps qui retardait l'heure fatale, un souffle frénétique soulevait cette mer houleuse et la portait au paroxysme de la rage. Elle ne se contenait plus si, par exemple, la corde mal assujettie laissait tomber la victime avant la strangulation commencée, ou

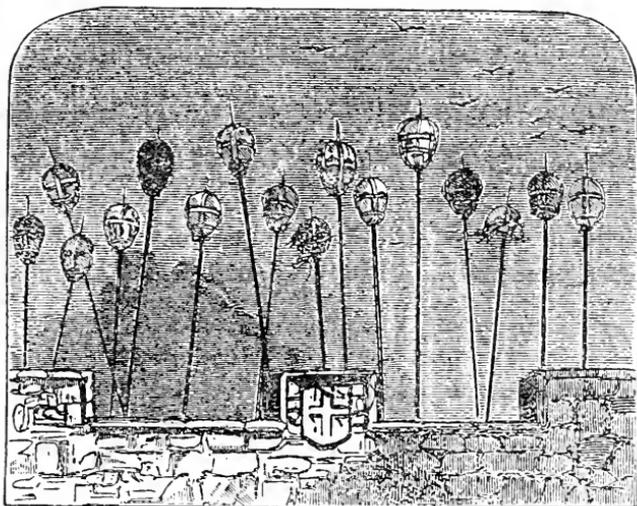
bien si, pour précipiter l'action du nœud passé d'une main malhabile, le bourreau se voyait obligé de saisir le patient à bras le corps et de peser sur lui de tout son poids. Le premier cas était plus rare ; mais le second, tout hideux qu'il fût, se reproduisait assez fréquemment. Quoi qu'il arrivât, l'exécuteur avait besoin de se hâter, car il devait, aux termes de la loi, couper la corde à temps, pour ne pas exercer sa troisième opération sur un cadavre. La charrette s'éloignait et le corps demeurait suspendu, sans éprouver la secousse violente qui, dans les exécutions d'aujourd'hui, tue presque instantanément. La corde était coupée au moment propice, et la victime tombait palpitante sur le sol.

3. *Drawn.* Dès qu'elle était revenue de l'évanouissement causé par cette demi-strangulation, l'exécuteur la traînait avec des ménagements à quelques pas de la potence et l'étendait nue sur un large billot, quand ce n'était pas sur la claie elle-même. Il commençait par l'éventrer ; ensuite, comme pour prolonger l'agonie du moribond, il arrachait les entrailles par morceaux et, d'un dernier tour de main, le cœur tout entier.

4. *Quartered.* Cela fait, le bourreau équarriissait le cadavre. Après avoir jeté au feu le cœur et les intestins, il plongeait la tête et les quatre membres dans la chaudière de goudron bouillant, où les chairs pantelantes prenaient de la consistance, avant d'être exposées sur le pont de Londres, à Temple Bar et aux portes de la cité. Il appartenait au souverain de désigner les endroits, où l'épouvantail serait d'un plus puissant effet. Et ces débris humains étaient abandonnés à la voracité des oiseaux de nuit qui avaient bientôt fini de les déchiQUETER.

Que la peine capitale figure dans la législation de tout

peuple civilisé, rien de plus légitime. Il n'en reste pas moins que l'exécution accompagnée de son lugubre céré-



Le Pont de Londres.

monial éveille dans toute âme bien faite un sentiment de commisération. On a beau se dire : la justice doit suivre son cours, on désire qu'aucune torture inutile ne s'ajoute à la peine principale. Aussi, dérobe-t-on maintenant la connaissance du jour et, souvent, de l'heure qui mettra fin à la lente agonie du condamné. On s'est même étudié à lui abrégér les tortures de la strangulation ou de la guillotine. En se reportant aux scènes de Tyburn, on comprend à peine que des législateurs chrétiens les aient réglementées avec ce raffinement de barbarie et qu'un peuple, qui se pique de ne le céder à aucun autre en magnanimité, s'en soit repu pendant de longs siècles. Sans doute, il était loisible au chef du pouvoir, sinon d'abroger

cette pénalité, au moins d'en atténuer les rigueurs, et nous devons dire, pour être juste, qu'il usait fréquemment du droit de grâce ; la loi n'en figurait pas moins dans le code avec sa note de sauvagerie, et, bien que la dernière exécution mitigée pour haute trahison remonte à 1820, c'est en 1870 seulement que la pénalité a été supprimée<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Les haltes que faisait le cortège sur le chemin de Tyburn, et pendant lesquelles on se plaisait à enivrer le patient, ayant peu à peu transformé le spectacle en marche triomphale, le trajet cessa d'être considéré comme une peine, et l'expression *drawn* fut retranchée de la sentence, qui se trouva réduite pratiquement à ceci : *hanged, drawn and quartered*.

Ils se méprennent évidemment sur la double signification de *drawn*, les écrivains qui, renversant l'ordre des termes consacrés, veulent qu'on dise non pas : *hanged, drawn and quartered*, mais *drawn, hanged and quartered*. Par suite de la même confusion, vous trouverez, dans certains dictionnaires, ces termes traduits avec un contre-sens . *Condemned to be hanged, drawn and quartered*, condamné à être pendu, tiré à quatre chevaux (!) et écartelé.

Sous le règne de Georges III (1760-1820), une modification notable introduite dans la formule officielle donna satisfaction au sentiment national, à qui il répugnait de plus en plus de voir la victime éventrée vivante ; et, à partir de ce moment, la sentence fut ainsi conçue : *drawn on a hurdle*, tiré sur une claie ; *hanged*, pendu ; *beheaded*, décapité ; *and quartered* et coupé par quartiers. Le premier terme *drawn* fut maintenu et le second *drawn* remplacé par *beheaded*. Il y avait là quelque chose de moins hideux sans doute ; on a peine toutefois à s'expliquer qu'on s'acharne ainsi sur un cadavre.

La loi de 1870 supprima *drawn, beheaded and quartered* et maintint seulement la seconde clause de la sentence : *hanged*. On pend aujourd'hui jusqu'à complète strangulation.

Les exécutions de Newgate furent pendant longtemps publiques comme celles de Tyburn, et, par suite, accompagnées de scènes ignobles qui, loin d'inspirer de l'horreur pour le crime, excitaient à le commettre. A la longue, l'opinion protesta si énergiquement contre ces scandales, que force fut à la loi de céder. Les exécutions se font actuellement à huis clos, dans une cour fermée, en présence de l'aumônier, du shérif, des officiers, du médecin, du géolier de la prison et des *reporters*.

Le B. Jean Houghton et ses compagnons de captivité savaient donc, en quittant Westminster le 29 avril, ce qui les attendait à Tyburn le 4 mai. Ces jours comptés, qui eussent été, pour des prisonniers vulgaires, des jours sans fin et mortels, furent pour nos héros des jours d'une sainte allégresse. Mis au secret, ils ne purent, à la vérité, ni s'encourager ni se réconcilier avec Dieu. Tout au plus leur fut-il permis d'échanger un regard, lorsqu'on les garrotta sur la claie. Que d'éloquence dans cet échange muet de charité fraternelle ! A voir leurs fronts sereins et déjà transfigurés, on sent que leurs cœurs battent à l'unisson. Quoi ! ils vont partir pour le ciel par la voie la plus rapide et la plus sûre ! Leur humilité s'étonne d'acheter cet honneur à si vil prix, au prix d'une vie qui du reste ne leur appartient plus. Ce n'est pas nous qui les plaindrons.

Il ne les plaignit pas non plus, le noble captif qui les vit à travers la grille de son cachot, au moment où ils gagnaient la porte de la Tour. Le B. Thomas More était là depuis un an, résigné sans doute, mais en proie à de poignantes angoisses, causées par la situation précaire de sa nombreuse famille. En vain on avait tout fait pour l'ébranler dans sa foi. « Eh bien ! se dit Cromwell, ce que sa femme et ses enfants n'ont pu obtenir, il ne le refusera pas aux chartreux. »

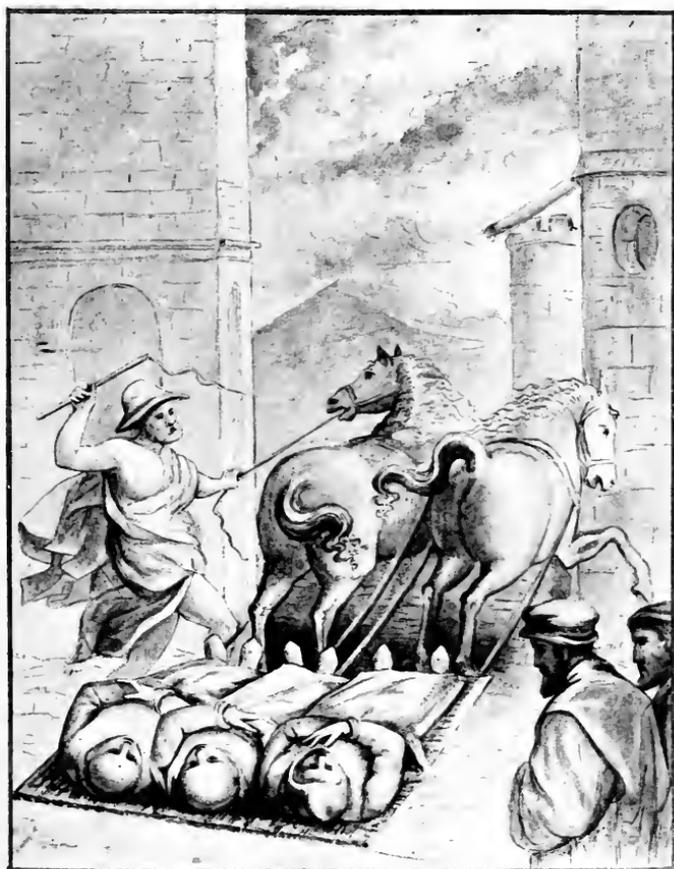
Les trois religieux passèrent sous sa fenêtre, les mains chargées de chaînes. « Qu'est-ce cela, demande-t-il à sa fille qu'on vient d'introduire à dessein de l'émouvoir ? Qu'est-ce cela, Marguerite ? J'entends un cliquetis d'armes. — Hélas ! père, ce sont les chartreux qui partent pour Tyburn. — Approche, chère enfant, et vois. Je lis sur leur front le contentement de leur cœur ; ils vont à la mort le sourire sur les lèvres et d'un pas alerte. On dirait

des fiancés au jour impatientement attendu de leur union. Quel contraste entre la vie pleine et pénitente de ces saints religieux et celle de tant de mondains qui, comme ton pauvre père, se saturent de confort et de jouissances! Ah! Dieu veut donner le salaire à ces ouvriers qui ont porté le poids du jour et de la chaleur, et c'est pourquoi il va les tirer de cette vallée de larmes et les introduire dans la béatitude éternelle. Moi, au contraire, moi, Marguerite, qui ai tant péché, me voici rebuté de Dieu, délaissé, pour combien de temps, hélas! sur cette terre d'exil, en butte à des épreuves que je ne pourrai pas supporter<sup>1</sup>. »

Les trois prieurs, ayant franchi le seuil de la Tour, sont liés solidement sur la claie, à l'instar des plus insignes malfaiteurs, et, avec eux, Richard Reynolds et Jean Hale<sup>2</sup> qui vont faire partie du même convoi. Il y a affluence comme toujours. Mais le flot grossit démesurément de rue en rue, car aux habitués de ces sinistres fêtes viennent s'adjoindre nombre de chrétiens, attirés autant par la nouveauté du spectacle que par le besoin de se reposer, en le contemplant, des tristesses de l'heure présente. La physionomie générale de la foule n'est plus celle qu'on lui voit d'ordinaire; son attitude relativement calme, respectueuse et sympathique en impose aux bandes éhontées soudoyées par Cromwel. Il passe sur ces flots de têtes humaines comme un souffle d'indignation, à la vue de l'habit religieux si injustement et si lâchement souillé. « Que ces moines si populaires se soient rendus coupables de lèse-majesté,

<sup>1</sup> Roper, *Life of sir Thomas More*, ed. 1822, p. 76.

<sup>2</sup> Féron, le compagnon de captivité de Jean Hale, venait d'être gracié, après avoir promis de révéler ses complices.



LES TROIS PRIEURS SUR LE CHEMIN DE TYBURN.

*(Fresque de la chartreuse de Florence.)*



ce n'est, disait-on, rien moins que prouvé. Encore eût-il été séant de les dépouiller au préalable des livrées monastiques. Ainsi le veut la loi. Jamais pareille infamie ne s'est étalée dans les rues de la cité. » Il était bien question de droit sous le régime d'un despote qui avait fait depuis longtemps litière des plus saints commandements de l'Église !

Que se proposaient-ils en définitive, lui et son âme vendue, en profanant le froc des chartreux et en marquant ces humbles moines du stigmate de haute trahison ? Nous l'avons dit. Ils voulaient terroriser le peuple et vaincre par là ses dernières résistances au bill de suprématie. Or, pour obtenir ce résultat capital, ils ne reculèrent pas devant les moyens, si odieux fussent-ils. Et la meute de leurs affidés, dressée au manège d'insulteurs, s'acquitta à merveille d'un mandat qui ne comportait pas de mesure, en vomissant contre des religieux inoffensifs le mensonge, la calomnie et le blasphème. Rien n'y fit cependant. La foule conserva pendant trois heures son attitude digne et émue. Elle se crut même un instant transportée sur le chemin du Golgotha. Une pieuse femme, profitant d'une première halte, perce au travers du cortège, s'approche de la claie et, tombant à genoux, elle essuie ces visages souillés par les éclaboussures du ruisseau. Son ministère rempli, on la voit s'incliner avec respect et demander une bénédiction qui ne peut, hélas ! lui être donnée que du regard<sup>1</sup>. Quel spectacle, quelle leçon, quel contraste ! Au lieu que les criminels de bas étage remplissent l'air de cris navrants ou de propos orduriers, ces religieux, réfractaires eux

<sup>1</sup> Rev. F. G. Lee, *Historical Sketches of the Reformation*, p. 261.

aussi, vont au supplice le cœur en haut et le *Te Deum* sur les lèvres. A travers leurs vêtements lacérés respalndit l'intégrité de leur conscience ; la joie qui les inonde se reflète dans les traits de leur visage décoloré.

Le convoi ayant débouché sur la place de Tyburn, la foule remarque que tout est disposé pour une exécution en forme. On délie les patients et le B. Jean Houghton entre le premier en scène. Le bourreau à genoux lui demande d'excuser les cruautés qu'il va, de par la loi, exercer sur sa personne. Le saint prieur l'embrasse, lui accorde un plein pardon, prie pour lui et pour l'assistance. Au signal donné, il monte sur la charrette, et prête l'oreille à l'invitation du commissaire qui le presse une dernière fois d'adhérer à l'acte de suprématie, moyennant quoi il sera libéré sur-le-champ. Le condamné dédaigne de répondre et s'adressant au public : « Je prends Dieu à témoin, dit-il d'une voix assurée, et je vous adjure tous d'attester pour moi au dernier jour que j'ai fait avant de mourir la déclaration suivante : Si je refuse d'obéir au roi notre maître, ce n'est ni par obstination, ni par malice, ni par esprit d'insubordination, mais uniquement parce que ma conscience m'en fait une obligation. Les décrets de Sa Majesté et du parlement se trouvant en contradiction avec les lois de l'Église, notre commune mère, il est de mon devoir de me ranger aux prescriptions de Rome, et, Dieu aidant, je n'y faillirai pas, dusé-je souffrir mille morts. Priez pour moi et ayez pitié de mes frères dont j'ai été le prieur indigne <sup>1</sup>. »

Son allocution terminée, le Bienheureux demande au bourreau quelques minutes de sursis. On l'entend réciter

<sup>1</sup> *Historia*, p. 103.

avec une onction, qui émeut jusqu'aux larmes, ces paroles du roi-prophète : « C'est en vous, Seigneur, que j'ai espéré ; ne permettez pas que je sois confondu pour jamais. Délivrez-moi selon votre justice. Rendez votre oreille attentive à ma prière, hâtez-vous de me tirer de ce mauvais pas. Que je trouve en vous un Dieu protecteur et je serai sauvé. Vous êtes ma force et mon refuge ; à cause de votre nom, vous me conduirez et me nourrirez. Puisque vous êtes mon défenseur, vous ne permettrez pas que je tombe dans le piège qu'ils m'ont dressé. Je recommande et remets mon âme entre vos mains<sup>1</sup>. »

Il dit et l'exécution commence. Le nœud étant fait au-dessous de l'oreille, la charrette s'éloigne. Le bourreau attend quelques secondes, l'œil sur le patient : puis il coupe la corde aux premiers symptômes de la strangulation et le corps roule sur le sol, ne donnant plus signe de vie. Il n'est que suffoqué par le jeu de la corde et étourdi par la chute. Alors commence l'horrible boucherie finale. L'exécuteur traîne brutalement la victime à l'écart, la dépouille totalement et la dépèce comme une bête morte. On n'entend pas un cri, pas une plainte. C'est l'agneau muet sous le fer du sacrificateur. « Très aimable Jésus, s'écrie le patient au plus fort de ses atroces souffrances, très aimable Jésus, ayez pitié de moi à cette heure. » Quelle heure en effet ! Quoi ! le cœur bat encore ! Une main de fer l'étreint et va l'arracher : « Bon Jésus, que ferez-vous de mon cœur<sup>2</sup> ? » La vie s'éteint

<sup>1</sup> Ps. xxx, 1-6.

<sup>2</sup> Ces dernières paroles et les précédentes : « Très aimable Jésus... » furent entendues par un ami du Bienheureux, et rapportées fidèlement aux chartreux par le témoin auriculaire lui-même. C'était un jeune homme, appelé Antoine Rescius. Il entra plus

avec ce soupir humble et amoureux ; l'âme escortée par les anges va grossir l'innombrable légion des forts d'Israël, qui forment devant le trône de Dieu la garde d'honneur du Christ-Roi.

Ainsi tomba le premier martyr de la Réforme. Il plut à Dieu de le choisir parmi les plus obscurs de sa tribu d'Éphraïm, parce que c'est une loi de sa Providence d'exalter les humbles. Si la famille de saint Bruno ne doit pas se glorifier devant les hommes de l'honneur fait à l'un de ses membres, il lui sera permis d'en être saintement fier devant Dieu. Quelle vie admirable que celle de Jean Houghton ! quelle belle et noble fin ! Comme il disait sans forfanterie à ses religieux, le second jour du *triduum* préparatoire à ces grandes épreuves : « Faites ce que vous me verrez faire<sup>1</sup> », ainsi le vaillant athlète, enseveli dans son triomphe, dit à ses compagnons d'armes qui vont entrer après lui dans la lice<sup>2</sup> : « Combattez le bon combat, soyez fidèles à la foi de vos pères, et, comme moi, versez pour elle, s'il le faut, jusqu'à la dernière goutte de votre sang. »

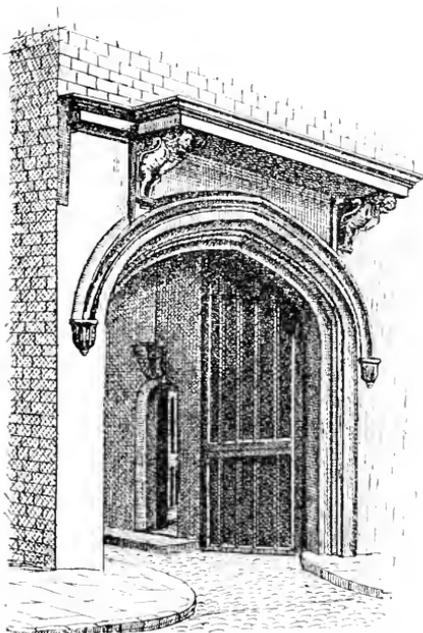
Les BB. Robert Lawrence, Augustin Webster, Richard Reynolds et Jean Hale sont invités à confesser à leur tour la suprématie royale. Ils s'y refusent et traversent les phases de l'exécution avec la même sérénité que le saint prieur de Londres : le sourire, le pardon et la prière sur les lèvres. Mais ce n'est pas tout d'avoir tor-

tard dans l'ordre des frères prêcheurs. Docteur en théologie (1563), il devint coadjuteur de l'évêque de Wurtzbourg (1567) et mourut en 1583. (Cf. Chauncy, édit. 1608, préface, et édit. 1888, p. 104.)

<sup>1</sup> Voir ci-dessus, chap. ix, p. 103.

<sup>2</sup> *Defunctus adhuc loquitur*, Hebr., xi, 4.

turé les victimes suivant la rigueur du rituel pénal. Il reste à équarrir les cadavres. Les membres tranchés à coups de hache passent au goudron de la chaudière et sont ensuite exposés aux endroits les plus apparents de la cité, à l'exception du bras droit du B. Jean Houghton qui est appendu, par ordre du souverain, à la porte même de la chartreuse, pour faire entendre aux opposants qu'ils subiront le même sort, s'ils s'obstinent à ne pas reconnaître Henri VIII pour le chef suprême de l'Église d'Angleterre.



Entrée de la Chartreuse de Londres.

(Voir ci-après, fin du chap. xxii.)

## CHAPITRE XIII.

Désolation et joie. — Un triple lien. — Bedyll à la chartreuse. — Le B. Jean Houghton. — Les BB. Middlemore, Exmew et Newdigate à Marshalsea. — Visite du roi. — Les prisonniers transférés à la Tour. — Seconde visite du roi. — Procès et jugement. — Exécution à Tyburn.

1535.

S'ils n'eurent pas connaissance, le 4 mai au soir, des scènes sanglantes de Tyburn, les chartreux apprirent dès le lendemain, par l'intermédiaire d'amis fidèles, que les serviteurs de Dieu, préférant la mort à l'apostasie, étaient tombés noblement, en confessant qu'il n'y a qu'une seule Église et un seul vicaire du Christ en terre. La frayeur eût-elle tenu les séculiers à distance, la vue d'un bras fraîchement coupé, suspendu à la porte du monastère, eût fixé les religieux sur la réalité de ce triste dénouement. Cependant leur désolation, si légitime et accablante qu'elle fût, s'évanouit au souffle de la joie que fit naître la pensée de ce triomphe. Mais un nuage gros d'appréhensions passa sur l'âme de plusieurs, lorsqu'ils se prirent à envisager froidement la situation. Ils se voient seuls, privés de celui qui était plus de la moitié d'eux-mêmes, de ce père vénéré dont les paroles et les exemples portaient irrésistiblement au bien. Que leur réserve la Providence ? N'auront-ils point à traverser le torrent des mêmes tribulations ? Ils se le demandent avec une anxiété facile à comprendre. Et, s'il leur faut comparaître devant les persécuteurs,

quelle contenance feront-ils, maintenant qu'ils sont orphelins ?

Toutefois, en regardant autour d'eux, les plus timides sentent qu'ils ont sur qui se reposer. Sans doute la stalle du prieur est vide. On ne le voit plus nulle part présider avec cette constante ponctualité et cette gravité pieuse qui, à elles seules, étaient un stimulant et allégeaient le poids de l'observance. Mais ils savent qu'il se tient devant le trône de Dieu, couronné de l'auréole du martyr, priant pour sa famille éplorée, demandant pour elle des grâces de choix qui l'élèvent à la hauteur des circonstances. Et puis, comme un autre Élie, il a laissé son esprit à Élisée, à celui de ses frères auquel incombe régulièrement la tâche de gouverner à sa place. Il y avait là, en effet, Humfroi Middlemore, l'incarcéré de la Tour, devenu le second du saint prieur ; il y avait là encore l'ex-vicaire chargé de la procure, le pieux et docte Exmew, puis Sébastien Newdigate qui, par son éducation et son éminente vertu, composait avec les deux autres le lien formé de trois fils<sup>1</sup> qu'on rompt difficilement.

C'est pourquoi, sans être pleinement rassurée, la communauté alla son train, gardant le même horaire, vaquant et le jour et la nuit aux exercices conventuels, apportant à toutes choses et plus de zèle et plus de piété. Dans le fond, c'était continuer ce qu'ils n'avaient pas cessé de faire depuis le jour où les trois prieurs les avaient quittés pour se rendre auprès de Cromwell.

Le B. Houghton étant mort, les religieux profès devaient, d'après les statuts, procéder à l'élection d'un successeur ou, s'ils renonçaient à user de leur droit, s'en re-

<sup>1</sup> *Funiculus triplex difficile rumpitur.* Eccle., IV, 12.

mettre au choix du Révérend Père Général. Ils n'eurent pas le loisir d'en délibérer comme il convenait, car on faisait bonne garde autour d'eux, et leurs ennemis ne paraissaient pas disposés à accepter une élection faite, en dehors de leur contrôle, au gré d'une communauté réputée fanatique ou d'un supérieur majeur non moins enrichi de papisme. Il semblait que, livrés à eux-mêmes et avec la perspective de Tyburn, ces obstinés allaient accepter, de guerre lasse, une législation devant laquelle le pays commençait à s'incliner.

Ce fut pour faire diversion aux vives perplexités des chartreux et pour épier leur attitude de plus en plus suspecte, que Bedyll se rendit au monastère le soir même de l'exécution. Il écrivit de là au ministre le surlendemain :

« Milord,

« J'ai l'honneur de vous informer que je me suis transporté à la chartreuse, mardi, en vous quittant. J'y arrivai muni de livres variés et de notes abondantes, y compris les miennes, à l'effet d'établir l'égalité des apôtres et de saper la primauté de l'évêque de Rome et celle non moins illégitime de saint Pierre. Après avoir constaté, à la suite d'un tête-à-tête de près de deux heures avec le vicaire et le procureur, que la question était au même point, je leur laissai mes notes et mes livres, et je leur enjoignis d'examiner avec le plus grand soin les textes de l'Écriture et les passages des Docteurs relatifs à cette controverse. Je leur dis en les quittant que je comptais sur leur adhésion pleine et entière aux idées du gouvernement.

« Ils m'ont retourné le tout hier par un de leurs serviteurs, sans un mot de réponse. Obligé de garder la chambre, je fis demander le procureur qui vint aussitôt. Je l'interrogeai pour savoir si lui, le vicaire et les anciens reli-

gieux avaient lu ou entendu lire ces annotations, ou s'ils avaient au moins jeté un regard sur le titre de ces ouvrages. Il répondit que le vicaire, Newdigate et lui avaient consacré à cet examen une partie de la nuit et que, réflexion faite, ils n'avaient modifié en rien leur manière de voir. J'essayai de leur faire entendre que cette opiniâtreté déraisonnable allait entraîner la mort des religieux et la ruine totale de la maison. Autant que j'ai pu en juger, mardi, au cours de l'entretien avec les deux officiers, et hier avec le procureur, je les crois déterminés à tout souffrir plutôt que de céder. La mort de leur prieur leur a été assez indifférente. A les voir et à les entendre, on le croirait encore au milieu d'eux.

« Je demandai alors au procureur si le reste de la communauté partageait son opinion. « Je n'en sais rien, répondit-il, mais j'incline à le penser. » Je voulus lui prouver que leur obstination à tous était soufflée par l'Esprit de mensonge ; ce fut en pure perte.

« Quoiqu'ils se donnent des airs de sainteté, je ne vois chez eux que de l'hypocrisie, de la vaine gloire, l'esprit de cabale. Évidemment leur but est d'en imposer aux simples qui vont les consulter ; c'est pour cela qu'ils affichent une générosité et une constance qu'on ne remarque pas chez d'autres.

Fait en mon domicile de la rue d'Aldersgate,

le 6 mai 1535, au matin de l'Ascension,

par votre dévoué serviteur,

Thomas Bedyll<sup>1</sup>.

Cette lettre porta coup et produisit, sinon l'effet que s'était promis son signataire, le résultat que voici. A quel-

<sup>1</sup> Brit. Mus., Cotton. MSS., Cleopatra, E. IV, 252.

ques semaines de là, les BB. Middlemore, Exmew et Newdigate furent cités en justice, ceux-là mêmes que n'avaient ébranlés ni les arguties ni les propos menaçants de Bedyll.

Entre temps, un fait humainement inexplicable vint fort à propos rasseoir la communauté vivement impressionnée par le va-et-vient des agents de Cromwell. On se souvient qu'un bras du vénérable Jean Houghton avait été exposé à l'entrée du monastère. Or, le lendemain de l'Ascension, deux frères convers s'étant rencontrés sur le seuil de la porte échangèrent quelques mots. Tout à coup le bras se détache de lui-même et tombe à leurs pieds. Ils le recueillent avec un religieux respect, et, après s'être assurés qu'ils sont seuls dans cette rue habituellement très fréquentée, ils emportent la précieuse relique de leur prier. On possédait déjà son cilice<sup>1</sup> teint de sang qu'une main amie avait dérobé sur la place de Tyburn. Guillaume Exmew mit en hâte par écrit la cause vraie et unique de son martyr et renferma soigneusement le tout dans une modeste cassette. Son intention était de faire parvenir le dépôt au R. P. Général. Mais, après l'arrestation de leurs trois confrères, les religieux, jugeant qu'il serait plus sage de placer ce trésor en lieu sûr, l'enfouirent dans le sol où très probablement il existe encore à l'état de poussière, à moins que Dieu, qui garde les ossements de ses saints<sup>2</sup>, ne veille sur lui et ne se réserve de le découvrir un jour pour l'honneur de son nom et la gloire de son serviteur<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Le cilice fait partie intégrante du trousseau du chartreux. Le novice le revêt en même temps que l'habit religieux et ne le quitte plus de toute sa vie.

<sup>2</sup> Ps. xxx, 21.

<sup>3</sup> Stow raconte le fait suivant dans ses Annales : « Le 1<sup>er</sup> juillet 1547, deux prêtres furent arrêtés et condamnés à Guildhall, pour

Pendant sa captivité, le Bienheureux avait rédigé minutieusement par demandes et par réponses tout l'interrogatoire qu'on lui avait fait subir à la Tour. Cet écrit fut confié avec un morceau du cilice à un gentilhomme espagnol, nommé Pierre de Bardis<sup>1</sup>, lequel s'engagea sur parole à les remettre soit au souverain pontife, soit au général des chartreux<sup>2</sup>. Qu'était ce jeune homme si digne de confiance? qu'est devenu son dépôt? Il nous a été impossible de faire la lumière sur ces deux points.

Arrêtés, nous l'avons dit, trois semaines après la lettre méchante de Bedyll, les BB. Middlemore, Exmew et Newdigate furent jetés préventivement dans la prison de Marshalsea<sup>3</sup>, où on les traita comme les criminels de la pire espèce. Debout et solidement rivés au mur du cachot, le cou garni d'un collier de fer, les bras chargés de chaînes et des entraves aux pieds, ils gardèrent la position verticale quinze jours durant<sup>4</sup>. Le corps s'affaissait-il sous le poids de la fatigue ou de l'insomnie? force lui était

avoir détenu plusieurs reliques parmi lesquelles se trouvaient le bras gauche et l'épaule d'un moine de la chartreuse, avec cette inscription : Ceci est le bras de N., religieux qui a souffert le martyre sous le roi Henri VIII. » (*Annals*, p. 594.)

<sup>1</sup> Ce nom était connu et honorablement porté en Angleterre au XVI<sup>e</sup> siècle. Un Adrien de Bardis, parent de celui dont parle Chauncy, releva en partie le chœur de l'église (*Thame Church*) dont il était prébendé, et contribua de ses deniers à d'autres travaux importants du même genre. (Cf. Rev. G. Lee, *Historical Sketches of the Reformation*, p. 251.)

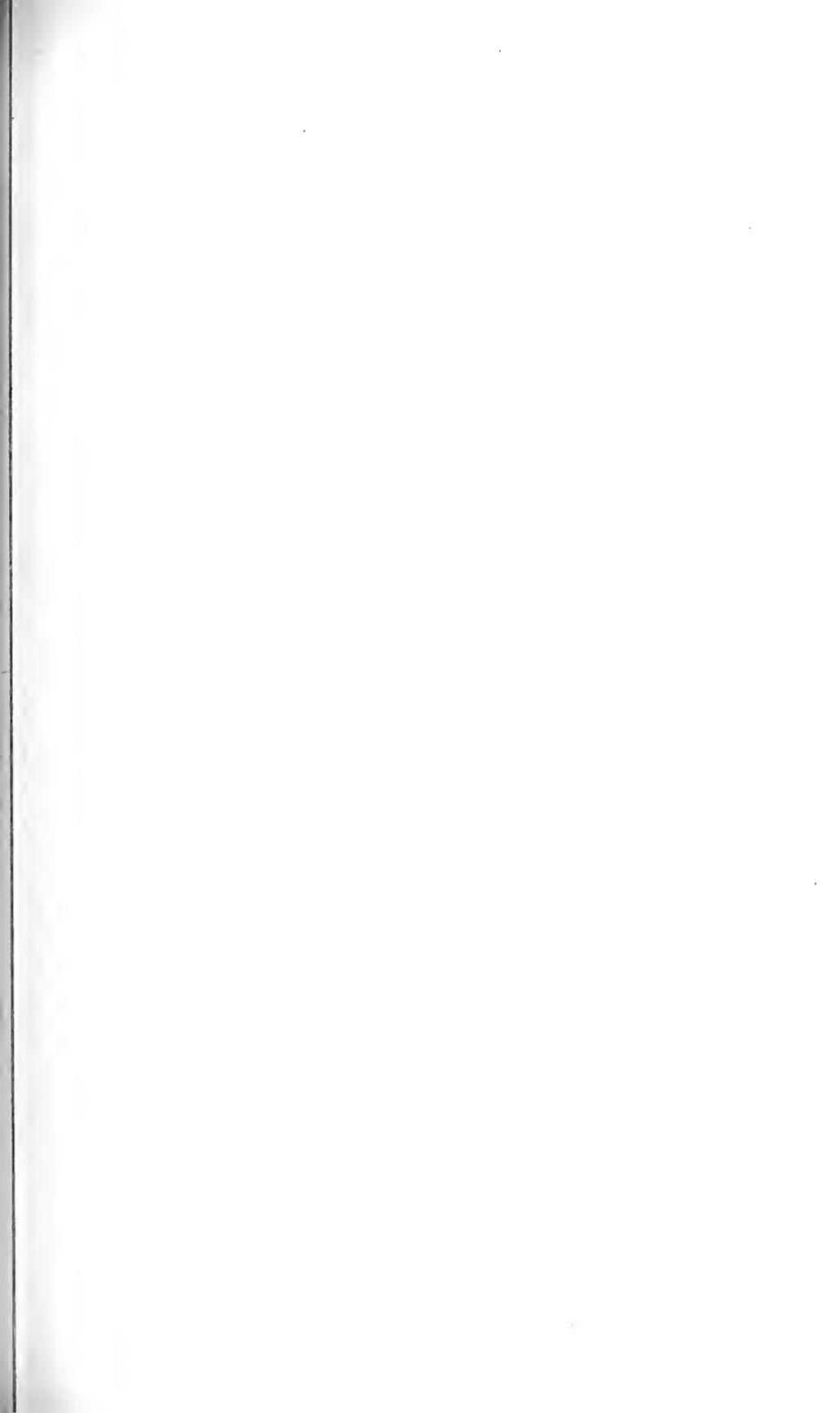
<sup>2</sup> *Historia*, p. 105.

<sup>3</sup> Cette prison était située au sud de la Tamise, non loin du pont actuel de Southwark.

<sup>4</sup> *Historia*, p. 107. Le récit de Chauncy est confirmé par tous les historiens du temps, avec cette différence qu'il spécifie « *per duas integras hebdomadas* », tandis que les auteurs s'accordent à fixer à treize ou quatorze jours au maximum la durée de leur emprisonnement. (Calendar VIII, 895.)

de se redresser, pour échapper à la strangulation. Il en résultait un genre de torture dont l'esprit humain ne peut concevoir l'intensité.

En apprenant que Newdigate, un de ses familiers les plus intimes, va passer en jugement et subir la peine des criminels d'État, le roi se sent ému de pitié. Il dépose ses insignes, se déguise de son mieux et se fait conduire dans le cachot de Marshalsea, où il trouve son favori dans l'état le plus lamentable. Le corps du pauvre religieux est déjà à moitié ruiné, mais l'âme n'a rien perdu de sa vigueur. Henri l'a bientôt compris : « Voyez, dit-il, mon bon Sébastien, combien je vous affectionne, combien j'ai à cœur de vous sauver. Eh quoi ! est-ce ainsi que vous reconnaissez mon amitié et mes largesses ? Répondez autrement, croyez-moi, à la tendre condescendance que je vous témoigne aujourd'hui, et, tandis qu'il en est temps encore, soumettez-vous à la loi de mon parlement. Au surplus, qu'avez-vous besoin d'être chartreux ? Le bonheur, les richesses, toute sorte de distinctions vous attendent, si vous prêtez le serment voulu. — Oui, je le reconnais, répond Newdigate, c'est me faire beaucoup trop d'honneur, et je me demande comment Votre Majesté a pu descendre dans ce cachot infect, pour y visiter un pauvre religieux abandonné de tous. J'ai reçu de vous, il est vrai, maintes faveurs très appréciables. Dieu vous le rende ! Soyez assuré que, tant que je vivrai, je ne manquerai pas de prier pour la conservation de votre santé, et la prospérité de votre royaume. Mais je suis religieux et, à ce titre, je ne craindrai pas de vous dire la vérité. Si je suis entré dans le port de la vie religieuse, ç'a été pour échapper aux dangers du siècle au milieu desquels je me serais infailliblement perdu ; ç'a été pour







La plus ancienne gravure connue représentant  
LES MARTYRS CHARTREUX DE LONDRES.

*En partie décharnée.*



sauver mon âme, cette âme que Jésus-Christ a rachetée au prix de son sang. Eh bien ! depuis lors, je n'ai passé aucun jour sans demander au Seigneur, en union avec mes frères, de bénir et de conserver Votre Majesté, de lui dispenser largement ses grâces, de lui donner enfin tout le bonheur qu'Elle peut souhaiter. J'en prends à témoin Jésus-Christ Notre-Seigneur. Si je persiste à ne pas adhérer aux actes du parlement, ce n'est ni par esprit de contradiction, ni par opiniâtreté, ni par mépris, mais simplement parce que la sainte Église et la loi de Dieu m'en font une obligation. Je ne pourrais jurer sans péché, et le péché n'est jamais licite. » Le roi ne répliqua pas et se retira plein de rage, la malédiction et la menace sur les lèvres<sup>1</sup>.

Sébastien Newdigate n'était pas de ces religieux vulgaires qui, après s'être voués à Dieu, reprennent de la main gauche ce qu'ils ont donné de la droite. Il avait si résolûment brisé avec le siècle et débuté dans les voies spirituelles d'un pas si ferme, qu'il planait depuis longtemps sur les hauteurs où ne monte plus la fumée des vanités humaines. Vus de cette cime, la terre paraît si petite, le ciel si grand et si beau ! Insensible aux menaces comme aux promesses, fermé à tout ce qui passe, plein du souvenir de son père spirituel, et soutenu par l'exemple des trois héros qui l'avaient précédé dans la mort, il ne soupirait qu'après l'heure du martyre. Il est à peine besoin de dire que telles étaient les aspirations de ses deux compagnons de captivité.

Cependant les prisonniers baissaient à vue d'œil par suite du traitement inhumain, imaginé tout exprès par

<sup>1</sup> Harl. MSS., 530, fol. 54. — *The life of Jane Dormer*, p. 28.

Cromwell, et gardé de point en point par ses « myrmidons<sup>1</sup>. » Ordre fut donné, en conséquence, de les transférer à la Tour et de mitiger leur régime cellulaire, moins par pitié que pour conserver des vies qui devaient s'éteindre sous le fer du bourreau à Tyburn. Henri VIII visita de nouveau Newdigate et essaya, comme la première fois, de toucher la fibre de l'amitié. Puis, élevant soudain la voix et le prenant de plus haut : « Pensez-vous, lui dit-il, être plus sage et plus saint que la majorité du clergé et de la nation ? Pour l'amour de Dieu, ne vous obstinez pas plus longtemps. Encore un peu, il serait trop tard. Ne savez-vous donc pas quelle mort infamante ont subie dernièrement trois de vos frères ? Il n'y a pas de doute que si vous marchez sur leurs traces, vous finirez comme eux. » Newdigate imperturbable garda le silence ; le roi tourna brusquement le dos et ne reparut plus.

Les trois religieux furent conduits à la barre de Westminster, le 11 juin, par Edmond Walsingham, le second du constable de la Tour. Nous voyons leurs noms figurer sur l'acte d'accusation à côté de celui de l'évêque de Rochester, bien que pour celui-ci le prononcé du jugement ait été remis à huitaine. Il y est dit : « .... Étant donné que Jean Fisher, ex-évêque de Rochester, a déclaré publiquement, à la date du 7 mai, que le roi n'est pas la tête de l'Église d'Angleterre. Étant donné d'autre part que, le 27 du même mois, Humfroi Middlemore, Guillaume Exmew et Sébastien Newdigate, religieux de la chartreuse de Londres, sous la juridiction de feu Jean Houghton, leur prieur, ont affirmé que, en bons et fidèles sujets de Sa Majesté, ils ne consentiront jamais à reconnaître sa su-

<sup>1</sup> Rev. Lee. *Historical Sketches of the Reformation*, p. 270.

prémative spirituelle...<sup>1</sup>. » Les inculpés se déclarent innocents du crime de haute trahison (*pleaded not guilty*), car, pour ce qui est de la question en litige, ils se prononcent à l'encontre des bills du parlement, disant que, d'après la raison et la foi, le chef de l'Église universelle est, non pas le roi d'Angleterre, mais saint Pierre et ses successeurs.

Nous citerons à la louange des soi-disant coupables le témoignage d'un historien peu suspect : « Lorsqu'ils comparurent à Westminster, dit Hall, ils montrèrent tous les trois une raideur et un entêtement dont on n'a pas l'idée. Loin de rougir à la lecture des griefs nombreux et accablants articulés contre eux, ils se raccrochèrent comme des désespérés à leurs sottises théories et se mirent en devoir de les justifier, mais d'un air stupide et sur un ton hypocrite, incapables qu'ils étaient d'ailleurs de rien dire pour leur défense. Il y a plus. Pressés de questions, ils se retranchèrent dans un silence offensant, allant jusqu'à tenir les juges et Cromwell lui-même pour autant d'hérétiques qui ne valaient pas la peine qu'on leur répondit. Tout naturellement ils furent condamnés pour haute trahison (*high treason*)<sup>2</sup>. »

Ils suivirent la voie ordinaire de la Tour à Tyburn et furent exécutés en forme le 19 juin. Le souvenir de la hideuse boucherie du 4 mai est resté trop profondément gravé dans la mémoire du lecteur, pour qu'il soit besoin d'en relater une seconde fois les détails. Le chef et les membres des victimes furent exposés, suivant l'usage,

<sup>1</sup> Record Office, *Baguette de Secretis*, pouch VII, bundle 2. Voir en outre *Third Report of the Deputy Keeper*, Appendix II, p. 239. — Calendar, VIII, 886.

<sup>2</sup> Hall's *Chronicle*, p. 817.

aux portes de la cité et sur le pont de Londres où ils remplacèrent, comme autant d'épouvantails, les restes déjà bien amoindris de leurs frères. Ces débris de chair pantelante disaient éloquemment ce qu'il allait en coûter à ceux qui oseraient ne pas plier le genou devant le pontife de la nouvelle Église.

## CHAPITRE XIV.

Mort des BB. Jean Fisher et Thomas More.— L'irritation nationale grandit. — Impression des cours européennes. — Mort de Catherine d'Aragon. — Conduite de Henri VIII. — Procès, condamnation et mort d'Anne Boleyn. — Henri VIII épouse Jeanne Seymour.

1535 - 1536.

La triple exécution du 19 juin, ajoutée à celles du 4 mai, dissipa les dernières illusions des rares optimistes qui, en dépit des événements, persistaient à croire que les mesures violentes répugnaient aux instincts du souverain. La nation, qui ne s'était jamais faite à l'idée du divorce, on s'en souvient, avait manifesté son mécontentement à la suite des hideuses scènes de Tyburn. Elle s'éleva au paroxysme de l'irritation le jour où elle apprit que les BB. Jean Fisher et Thomas More venaient de porter leur tête sur l'échafaud. Jusqu'où n'ira pas un despote, jaloux à ce point de son autorité spirituelle, qui, pour la faire accepter, sacrifie froidement des sujets chez lesquels l'éminence de la science va de pair avec la plus parfaite intégrité de vie ?

L'évêque de Rochester était en prison depuis six mois, lorsque le bill du 4 novembre fournit l'occasion de remettre sur le tapis un procès qu'on avait momentanément écarté, pour exposer l'opiniâtre vieillard à l'influence débilissante de l'âge et aux rigueurs d'une longue détention. En vain des dignitaires ecclésiastiques se succédèrent à

la Tour et tentèrent de surprendre la bonne foi du prisonnier. Cromwell s'y rendit lui-même, le 7 mai, et posa une dernière fois le dilemme bien connu. Le saint évêque resta inébranlable.

Quelques jours après, le successeur de Clément VII, Paul III, plein d'admiration pour la constance de l'infatigable athlète, le nomma cardinal (20 mai). Peut-être espérait-il fléchir par là le cœur du roi. Celui-ci répondit en l'apprenant : « Libre au pape de lui envoyer le chapeau. Je ferai en sorte, au dernier moment, que la tête de Fisher ne soit plus en état de le porter. »

Le nouveau cardinal comparut le 17 juin à la barre de Westminster sous l'inculpation de lèse-majesté, crime qui entraînait l'horrible supplice dont nous avons essayé de décrire les phases<sup>1</sup>. Au dire de certains historiographes, Henri, cédant à un mouvement tardif de sympathie pour le confesseur de Catherine et de la comtesse de Richmond, aurait remis au soi-disant coupable une bonne partie de la peine légale. Il est vrai que le B. Fisher ne subit pas le traitement infligé aux chartreux. Mais cette mitigation ne fut pas le résultat d'un élan de magnanimité royale ; un tout autre mobile l'inspira. A quoi bon, en effet, suivre de tout point le cérémonial accoutumé, quand on avait la certitude que ce vieillard décrépît n'arriverait pas vivant sur la place d'exécution ? La victime eut la tête tranchée à la porte de la Tour, le 22 juin.

Le roi était si peu enclin à la pitié, que le cadavre resta par son ordre étalé nu sur l'échafaud. Des amis dévoués le couvrirent d'un peu de paille, et, vers huit heures du soir, les hallebardiers creusèrent avec leurs armes un

<sup>1</sup> Voir ci-dessus chap. xi, p. 114 et suiv.

semblant de fosse où ils jetèrent à plat la dépouille du saint martyr. Telle fut la dernière vengeance que le roi tira de son ennemi juré. Dieu se vengea, lui aussi. La tête du Bienheureux ayant été exposée sur le pont de Londres, tout près de celles des victimes du 19, le visage se colora d'un incarnat surnaturel et les lèvres s'entr'ouvrirent, comme pour parler encore. Les curieux accoururent en foule pour admirer le prodige. L'affluence devint si considérable et l'enthousiasme prit de telles proportions, que le tyran jaloux crut prudent de faire étouffer cette protestation d'outre-tombe. Le chef auguste, respecté par les oiseaux de proie, fut jeté en pâture aux poissons de la Tamise.

Non moins digne fut l'attitude de l'ex-chancelier, lorsqu'il comparut, le 6 juillet, à cette même cour de Westminster, où il avait plaidé jadis avec tant d'éclat. On lui reprocha, entre autres griefs, d'avoir désapprouvé publiquement le mariage du roi avec Anne Boleyn, de s'être élevé contre la suprématie et d'avoir poussé Fisher à la résistance. More n'eut pas de peine à réfuter ces allégations et déclara, en finissant son discours, que, tout en ayant sur ces questions brûlantes une opinion faite, il ne s'en était jamais ouvert, même à ses confidents les plus intimes. Après quoi il se renferma dans un mutisme absolu et répondit par le silence aux objurgations réitérées des magistrats. Aussi bien que pouvait-il attendre de juges ostensiblement vendus à la tyrannie ? Ceux-ci arguèrent de son silence qu'il était justement incriminé et le condamnèrent « selon la lettre de la noble loy ».

Au moment où Thomas More quitta le banc des accusés, son fils accourut au-devant de lui et s'inclina pour recevoir une dernière bénédiction. Un peu plus loin, sa fille

Marguerite brisa le cordon des gardes et pénétra jusqu'à son père qu'elle baigna de ses larmes. De Westminster à la Tour, le saint vieillard fut l'objet d'une immense ovation. Encore un peu, la foule reconnaissante au vengeur de l'honneur national serait tombée à genoux pour lui demander de la bénir.

Lorsqu'il apprit, en arrivant à la prison, que, par une faveur exceptionnelle, le roi avait réduit sa peine à la décapitation, le Bienheureux dit en souriant : « Dieu préserve mes amis d'une telle faveur ! » Il conserva jusqu'à la fin la même sérénité, le calme du juste qui meurt pour son Dieu et pour l'Église. L'exécution eut lieu à Tower Hill, le 6 juillet. La tête du supplicié fut exposée au bout d'une pique sur le pont de Londres, au milieu de celles des chartreux dont il avait été le constant admirateur et le défenseur infatigable.

Il faut lire la correspondance des ambassadeurs accrédités auprès du gouvernement de Henri VIII, si l'on veut avoir la note exacte de l'opinion à la suite de ces deux exécutions capitales. Chapuys<sup>1</sup> est intéressant entre tous.

<sup>1</sup> Eustache Chapuys naquit à Annecy en 1499. Le 14 juillet 1517, il fut élu official de l'évêque Jean-Louis de Savoie et, quatre ans plus tard, doyen de Wullionex. Le duc de Savoie le fit ensuite son conseiller intime. Charles-Quint frappé de son éloquence le retint à son service et l'envoya successivement auprès de François I<sup>er</sup> et de Henri VIII. Initié aux intrigues les plus secrètes de la cour d'Angleterre, Chapuys en suivit assidûment la marche. Observateur sagace et conteur agréable, il consigna ses impressions par écrit. Sa vaste correspondance rédigée au jour le jour figure dans la collection des archives nationales et n'en forme pas la partie la moins originale. (Cf. *Henry VIII Letters and Papers, passim.*)

Tandis que les Anglais tremblaient de peur, « comme si sous chaque pierre eût dormi un scorpion », Chapuys écrivait lettre sur lettre. Aucun de ses contemporains ne donna autant de liberté à sa plume et ne formula une critique aussi sévère des errements du roi.

Chapuys mourut à Louvain le 16 janvier 1556.

« Je me sens pressé de vous écrire, mande-t-il le 5 mai à Charles-Quint, autant par la gravité de la situation que par la peine que je ressens, en voyant le roi d'Angleterre lancé sur une pente fatale qui aboutira à la plus épouvantable catastrophe. Hier on a trainé à Tyburn et exécuté, d'après toutes les rigueurs de la loi, des religieux non moins éminents en science qu'en sainteté. Et cela, simplement parce qu'ils ont refusé de reconnaître la suprématie spirituelle de la couronne. La dignité ferme des victimes a excité l'admiration de tous. Croiriez-vous que le roi a voulu se repaître de ce hideux spectacle ? On l'a vu arriver masqué sur la place d'exécution, escorté de cinq ou six seigneurs de sa cour<sup>1</sup>. »

Dans une lettre du 23, Chapuys mieux informé retira ce dernier trait, qui nous peint le monarque ravalé au plus bas degré du cynisme. Mais si Henri VIII ne parut pas à Tyburn, il s'en prit violemment au duc de Norfolk, qui avait laissé sans réplique le remarquable discours de Jean Houghton<sup>2</sup>.

Le même correspondant écrivit de nouveau après l'exécution des BB. Fisher et Thomas More : « Le mécontentement gagne les masses. Et ce n'est pas seulement le peuple qui proteste contre ces cruautés inouïes ; la noblesse elle-même est indignée et n'attend que l'occasion de se soulever. Déjà l'on compte plus de seize cents seigneurs, prêts à marcher au moindre signal. Que l'empereur se montre sur la côte, c'en est fait du roi<sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> Calendar, VIII, 666. Pour ne pas faire double emploi, nous nous sommes contenté de résumer cette lettre dans laquelle Chapuys relate quantité d'incidents déjà connus du lecteur.

<sup>2</sup> Calendar, VIII, 751.

<sup>3</sup> Ibid., Preface, I-VI.

L'opposition était plus menaçante que ne le pensait Chapuys. Lord Darcy parcourut les comtés du nord, se promettant de lever l'étendard de la croix dès qu'il verrait les troupes impériales déployer leurs enseignes sur le sol de la Grande-Bretagne. Northumberland, un habitué de la cour, ne put se taire de dire que Henri serait délaissé et succomberait inmanquablement si le roi de France et l'empereur prêtaient main-forte aux populations. Bientôt tout ce bruit s'en alla en fumée. Les seigneurs restèrent en éveil, la main sur la garde de leur épée ; pas un ne la tira du fourreau.

Sur le continent, où l'on n'avait rien à redouter des colères de Henri VIII, la presse se donna libre carrière et stigmatisa durement la politique odieuse du Tudor. En France, ce fut l'évêque de Faenza, le nonce du pape ; à Rome, l'agent impérial, Ortiz ; à Rome encore, Casale, l'agent de Henri, qui se plaignit à son maître des allures et du langage de l'ambassadeur de François I<sup>er</sup>. Paul III se demanda si l'heure n'était pas venue de frapper le coup suprême et de délier les Anglais du serment de fidélité.

Le coupable, à l'affût des moindres rumeurs, s'inquiéta, non sans raison, de la tournure que prenaient les affaires continentales. Mais, comme il savait que Charles-Quint comprimerait son ressentiment, tant qu'il ne se verrait pas soutenu par le roi de France, il mit tout en œuvre pour rester en bons termes avec ce dernier. Il n'y réussit qu'à moitié, car il faut dire à l'honneur de François I<sup>er</sup> qu'il éprouva, depuis ce moment-là, pour son frère d'outre-Manche une antipathie profonde mêlée d'un mépris sincère.

Les six mois qui suivirent le supplice des premiers martyrs de la Réforme furent peut-être les plus agités du

règne de Henri VIII. Aux causes déjà nombreuses et trop fondées de mécontentement vinrent s'ajouter des troubles atmosphériques qui, en bouleversant les saisons, amenèrent des pluies diluviennes, ruinèrent les récoltes et eurent pour conséquence la famine et la mortalité. Le peuple, auquel on avait pu faire admettre, en 1533, que le ciel était pour le roi et Anne Boleyn, rétorqua l'argument et demanda le pourquoi de ces temps calamiteux.

La lente agonie de Catherine d'Aragon ne pouvait qu'augmenter l'irritation des esprits. Soumise à une reclusion de jour en jour plus sévère, dans une retraite où son reste de santé déperissait visiblement, l'infortunée reine s'était fixée, dans le courant de l'année 1535, à Kimbolton où elle devait respirer un air plus salubre. C'est là qu'elle apprit le sort des premières victimes, immolées en partie pour la défense de son honneur conjugal. Elle ne dissimula ni son admiration pour les martyrs ni son horreur pour les bourreaux, sans rien dire toutefois qui pût atteindre son royal époux et sa rivale. Un jour qu'elle entendit une dame de sa suite maudire cette misérable, elle s'écria avec feu : « Cessez de parler mal de cette femme. Priez plutôt pour elle, car le moment viendra — et il n'est pas éloigné — où vous n'aurez que trop sujet de la plaindre. »

Henri, minutieusement informé de ce qui se passait à Kimbolton, donna ordre d'exercer autour de la prisonnière une surveillance impitoyable. On ne respecta pas même sa correspondance qui fut régulièrement interceptée et lue par son geôlier. Sa fille étant tombée gravement malade, Catherine, dont les forces baissaient rapidement, demanda la faveur de l'aller voir une dernière fois, pour l'embrasser et la bénir. Sa requête fut rejetée sans pitié.

Chapuy's intervint pour obtenir que la mère et la fille pussent au moins jouir de quelques heures de vie commune. Il ne fut pas davantage entendu.

Ces duretés barbares étaient en réalité le fait de la pseudo-reine à qui il tardait de régner sans contrôle : « Je la tue, cette malheureuse, disait-elle ; elle me tue. Je veillerai à ce qu'il ne lui soit pas donné de rire de moi après ma mort. » Que se passa-t-il ? Catherine touchait manifestement à sa fin. Rongée par un mal qui ne pardonne pas, minée d'ailleurs par des tortures morales capables à elles seules de la conduire au tombeau, elle sentit que ses jours étaient comptés. Une crise aiguë se déclara dans les premiers jours de décembre et n'eut pas de suite. Averti le 29 par exprès, Chapuy's partit pour Kimbolton où il arriva le 2 janvier. Il visita et entretint l'auguste malade qui conserva sa pleine connaissance pendant plusieurs jours. Elle reçut les derniers sacrements avec une admirable sérénité d'esprit et de cœur. Le médecin ayant déclaré que tout danger était momentanément écarté, Chapuy's repartait le 5 pour Londres, et, le 7, la reine s'éteignait sans agonie.

Qui avait précipité cette existence vers sa fin ? Le public se le demanda timidement. Chapuy's ne craignit pas de relever les sinistres soupçons qui circulaient sur le compte du roi et de sa concubine. A peine huit heures s'étaient-elles écoulées, qu'un étudiant assisté, non d'un médecin de la cour, mais de deux hommes, salariés pour la circonstance, entreprit l'autopsie du cadavre. Il tardait à Anne Boleyn d'avoir un rapport officiel sur un incident dont elle avait plus que personne intérêt à atténuer la gravité. L'examen des organes ne présenta rien d'anormal, mais le cœur apparut entièrement noirci, d'un noir foncé

qui résista à trois lavages successifs. Ce phénomène étrange était-il la conséquence naturelle de la longue maladie de Catherine ? La science ne sut ou ne voulut pas le dire. N'était-il pas plutôt l'indice d'un empoisonnement ? L'opinion s'arrêta à cette seconde hypothèse et fit la double part des responsabilités, mais à demi-mot, interdite qu'elle était par la peur<sup>1</sup>.

« Enfin je suis reine », s'écria Anne Boleyn dans un mouvement de joie cynique. « Dieu soit loué ! dit le roi, nous n'aurons pas la guerre. » Tous deux s'habillèrent de jaune en signe d'allégresse et dansèrent follement pendant une bonne partie de la nuit.

La première pensée de Henri VIII, en prenant connaissance du testament de Catherine, fut de songer aux moyens de s'approprier le mobilier et jusqu'à la garde-robe de la défunte, sans payer ses legs. De fait, aucune des volontés de la reine ne fut exécutée. Elle avait désigné l'église des franciscains pour le lieu de sa sépulture ; on l'inhuma dans l'abbaye de Peterborough. Néanmoins, Henri VIII ordonna de célébrer à Greenwich un service funèbre pour le repos de l'âme de la princesse Catherine, « sa belle-sœur ». Il y assista en grand deuil avec sa cour, mais Anne Boleyn n'y parut pas et son abstention n'étonna personne. On la savait capable de faire cet affront au roi et de jeter une dernière marque de dédain à la reine intègre qu'elle avait souverainement haïe.

D'ailleurs, Anne était elle-même aux prises avec de sombres pressentiments. Depuis deux ans son étoile avait pâli, et, tout en gardant son empire sur le cœur du monarque, elle entendait parfois des paroles acerbes qui lui donnaient

<sup>1</sup> Cf. Calendar, X, Préface I-VII.

à penser. « Quoi ! lui dit-il brusquement, un jour qu'elle osa lui reprocher son changement d'attitude, quoi ! vous vous plaignez ! que n'ai-je été moins prodigue ! Je n'en serais pas à regretter tout ce que j'ai fait pour vous. » Deux mois après, elle était enfermée à la Tour sur une inculpation des plus graves, et, étrange retour des choses humaines, dans l'appartement même où elle avait passé la nuit qui précéda son couronnement.

Traduite en justice le 11 mai, elle se défendit avec autant de calme que de noblesse. Les magistrats, préoccupés avant tout des intérêts et des vœux du maître, condamnèrent l'accusée (15 mai) à être brûlée vive ou décapitée « suivant le bon plaisir du roi ». Après le verdict, on lui enjoint de déposer les insignes de la royauté ; elle le fait sur-le-champ, non sans protester de son innocence. On lui demande de consentir à la dissolution de son mariage et à la renonciation de tout droit à la couronne pour sa fille Élisabeth ; elle baisse la tête et accepte ces humiliations, pensant qu'elle obtiendra grâce à ce prix. Le roi lui fit grâce du bûcher, mais non de la vie. Qu'il y a loin de cette couardise à la dignité inflexible de Catherine ! Celle-ci, forte de sa conscience et de son droit, parla toujours en reine et repoussa énergiquement, jusqu'à la fin, l'arrêt en vertu duquel on voulait la flétrir. Anne, au contraire, tremblante, passive et rongée de remords, céda aux plus indignes compromis et but tous les affronts.

Néanmoins les historiens s'accordent à dire qu'Anne Boleyn mourut catholique. Elle se confessa, fit transmettre à la princesse Marie l'expression de son repentir et déclara, une dernière fois, qu'elle était innocente des crimes qu'on lui avait imputés. Le moment de l'exécution

venu, elle gravit d'un pas ferme les degrés de l'échafaud dressé devant la Tour : « Bon peuple, dit-elle, je vais mourir pour satisfaire à la loi ; je n'accuse personne, pas même ceux qui m'ont condamnée. Dieu sauve le roi et lui accorde un long règne ! Qu'il daigne aussi me pardonner ! » Ayant posé la tête sur le billot, elle murmura cette dernière prière : « Jésus, ayez pitié de moi. » Et le bourreau fit son œuvre ( 19 mai ).

Au même moment, un coup de canon — c'était le signal convenu — apprit au roi qu'il pouvait associer à la couronne celle qui avait depuis longtemps supplanté Anne Boleyn. Le lendemain, Henri VIII se fiançait à Jeanne Seymour qu'il épousa le 30 mai à York Place.

## CHAPITRE XV.

Anxiété du roi. — Hésitations du pape. — Cromwell propose la dissolution des monastères. — Les visiteurs royaux en campagne. — Bill de dissolution. — Suppression des petits monastères. — Le pèlerinage de grâce. — Dissolution des grands monastères. — Le paupérisme, une des conséquences de cette mesure.

1535-1540.

En deux mois, la potence de Tyburn et la hache de Tower Hill avaient eu raison des adversaires les plus redoutés du divorce et de la suprématie royale. Henri VIII était au terme de ses rêves ambitieux et pouvait s'imaginer que, Cromwell restant son bras droit, il allait régner sur les âmes, comme il régnait depuis près de trente ans sur la personne de ses sujets. L'étendue de ses prétentions souleva des plaintes amères et fit naître plus d'un doute dans les esprits. Si ravalée que fût la conscience nationale, elle ne se résignait pas à accepter un vicaire général laïque, *alter ego* d'un pontife né de la veille. Le souverain lui-même, n'ayant pour le guider ni antécédents ni réglementation, se demandait avec anxiété ce que deviendraient sa personne et son double diadème, le jour où le peuple, las de gémir sourdement, courrait aux armes pour reconquérir la foi de ses ancêtres.

Le successeur de Clément VII, qui suivait le courant de la rumeur publique, tenait depuis longtemps en réserve une bulle d'excommunication, par laquelle il devait délier

la nation anglaise du serment de fidélité. Mais agir seul, il ne le voulait pas ni ne le pouvait. L'empereur, de qui il attendait main-forte, comptait lui-même sur l'intervention du roi de France. Or, ce dernier se retranchait derrière cette considération que seul Charles-Quint devait prendre l'initiative pour venger l'honneur de sa tante, Catherine d'Aragon. Si bien que Paul III resta armé de sa bulle qui ne fut jamais fulminée.

Pendant ce temps-là, l'esprit de Henri VIII était obsédé par une idée maîtresse que lui avait suggérée Cromwell. Celui-ci avait affirmé, le roi s'en souvenait, que la déclaration de la suprématie en matière religieuse mettrait tous les biens ecclésiastiques à la merci de la couronne. Lorsqu'il crut le moment propice, il conseilla la dissolution des monastères. La mesure plut au monarque chez qui la soif des richesses ne le cédait en rien à la passion du pouvoir.

Au surplus, ce n'était pas une nouveauté dans les annales de la Grande-Bretagne. Jadis Édouard I<sup>er</sup>, Édouard II et Henri V avaient fait main basse sur les maisons religieuses. Plus tard, le cardinal Wolsey, s'autorisant d'une permission du saint-siège, en avait accaparé une quarantaine<sup>1</sup>, et Cromwell s'était montré, dans cette opération délicate, son agent le plus actif. Le jeune ministre savait donc comment procéder pour mettre à exécution son hardi dessein. D'ailleurs il avait mûri son plan à loisir, car, si les petits monastères n'étaient pas tombés deux ou trois ans plus tôt dans le domaine royal, ils le devaient à l'évêque de Rochester, lequel s'était jeté en travers du projet de loi avec le zèle qu'il mettait en toute rencontre à défendre

<sup>1</sup> Voir ci-dessus, chap. VI, p. 74.

les intérêts de l'Église. Mais cette bouche était close et ne pouvait plus protester. Le roi imposa silence aux évêques, en leur ôtant le droit de visite qu'il s'arrogea sans vergogne.

Les prétextes ne manquaient pas pour légitimer cette odieuse mesure. Nous savons que l'année 1534 s'était passée en prestations de serment. La suprématie étant considérée comme la pierre de touche de l'heure présente, il importait de multiplier les adhésions au dogme nouveau. Or, la formule dont on se servait était mal définie et ambiguë. Cromwell s'en plaignit, comme si l'on ne s'inspirait pas toujours de ses conseils, et il exigea dans la suite une renonciation plus nette que celle qu'on avait exigée de Fisher, de More et des chartreux. C'était l'occasion ou jamais de pousser les religieux dans leur dernier retranchement et d'amener leur complète extinction.

D'un autre côté, Henri VIII n'oubliait pas que les chambres lui avaient confié le mandat de « redresser les abus et de retrancher les membres gangrenés du corps mystique du Christ ». A en croire la rumeur publique, il était urgent de pénétrer dans ces asiles fermés aux profanes, où s'accumulaient journallement les scandales. Il y avait là de quoi affriander les êtres tarés qui flairaient en Cromwell l'homme prédestiné, pensaient-ils, à relever leur situation financière. Ils firent queue à la porte du ministre. Ceux qui fonctionnaient à la chartreuse de Londres redoublèrent de zèle, sans réussir aussi complètement qu'ils se l'étaient promis.

Parmi ceux qui furent avec Cromwell les seconds du despote dans son rôle de réformateur, il en est quatre qui laissent bien loin derrière eux la bande ignoble des gloutons qui, suivant le mot pittoresque de Cromwell, « après

avoir tout mangé, auraient avalé les plats ». Jamais tyran ne fut servi plus à souhait que ne le fut Henri VIII par Layton, Legh, Ap Rice et London. Layton, prêtre dégradé, s'est peint avec Legh dans la lettre suivante : « J'apprends, écrit-il à Cromwell, qu'on doit incessamment commencer les visites... Puisse-t-il arriver que ce soit votre bon plaisir de m'envoyer avec le docteur Legh dans les comtés du nord ! Vous pouvez croire que nous ne laisserons aucun moine sans l'examiner, et que personne ne sera aussi clairvoyant que nous. Tous les couvents nous sont connus, à dix ou douze milles à la ronde. On ne saurait donc nous en imposer. Nous savons parfaitement comment vivent ceux qui les habitent<sup>1</sup>. »

La correspondance de Layton suinte l'obscénité et souille les mains qui la palpent.

« Legh, disait Ap Rice, est jeune, suffisant et mène un train princier. Douze hommes en livrée l'accompagnent dans tous ses voyages... Sans pitié pour les religieux, d'une inqualifiable grossièreté à l'égard des religieuses, il soulève partout où il passe le dégoût et de véhémentes protestations<sup>2</sup>. »

En revanche, Legh accusait Ap Rice des actes les plus déshonorants. London n'était, d'après Cromwell, que « le gros et sale prébendé de Windsor ».

Ainsi, dit justement le cardinal Manning, tout ce qu'il y a eu de plus sacré et de plus noble en Angleterre a été calomnié et martyrisé sur la foi de ces misérables, alors que nul homme honnête ne voudrait, sur le serment de pareils êtres, sacrifier seulement la vie d'un chien<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Calendar, VIII, 822.

<sup>2</sup> Calendar, IX, 622.

<sup>3</sup> Nous extrayons cette phrase de l'un des deux articles que Son

Tels sont les agents qui vont, au nom du roi-pontife, venger l'honneur de la sainte Église et collaborer à la réforme de l'Angleterre. Ils partent munis d'amples instructions, rédigées par Layton et modelées sur celles que l'on donnait dans les visites des légats et des évêques. Il fallait bien colorer cet acte de haut brigandage et jeter le manteau du zèle religieux sur l'injustice des procédés.

Outre ces instructions qu'il pouvait modifier à sa guise, chaque commissaire reçut l'ordre secret d'amener les usufruitiers à remettre les propriétés entre les mains du roi. En cas de résistance, il devait se procurer un certain nombre de dépositions assez graves, pour justifier la suppression immédiate du couvent réfractaire.

Les premiers résultats furent insignifiants. C'est à peine si, pendant tout l'hiver, les visiteurs obtinrent la résignation volontaire de sept maisons. Ils se vengèrent en ouvrant une enquête sur l'état moral des communautés, et ils poussèrent les investigations avec un tel entrain que leur besogne fut achevée en quelques mois. Cromwell, qui n'était pas homme à s'étonner, ne put se défendre de leur exprimer à la fois sa surprise et sa défiance.

Qu'il y eût des désordres et des scandales dans les couvents, il serait puéril de le méconnaître. Partout où l'humanité se montre, elle laisse des traces de sa déchéance originelle. Il résulte néanmoins de l'examen des documents que, tout bien compté, les scandales se réduisaient à des cas isolés, sur lesquels les religieux exemplaires n'avaient pas assez de larmes à répandre. Et l'on peut dire, en toute vérité, que pas un des inculpés n'approchait de

Ém. le cardinal Manning a publié dans la Revue de Dublin sur le bel ouvrage de Dom Gasquet (avril 1888 et 1889).

la demi-douzaine de limiers lancés à la poursuite du crime. Il y a plus. L'intégrité de la masse en imposa à ces monstres qui ne savaient plus rougir. En effet, contraints par l'évidence, ils se bornèrent en maints endroits à signaler de simples infractions à la règle et aux lois de la clôture, des tendances à se mettre au large, des actes d'insubordination sans gravité.

Les rapports partiels n'en furent pas moins chargés de détails immondes qui, étalés dans un dossier général, présentaient la situation des monastères sous les couleurs les plus noires. C'était plus qu'il n'en fallait pour fixer le roi. Il devait à l'Église et à son peuple, il se devait à lui-même de remédier énergiquement et sans retard à des abus aussi monstrueux. Et, parce que les infamies dénoncées par les *Comperta* abondaient principalement dans les petits monastères, il allait d'abord s'en prendre à ceux-là. Il se fût bien gardé de dénoncer les autres à la chambre des lords, où siégeaient les supérieurs des abbayes les plus considérables et les plus opulentes.

Le 4 mars (1536), Henri VIII se rendit à la chambre des communes, et présenta le bill d'accusation basé sur un long préambule qu'il faut lire, pour avoir une idée exacte des calomnies jetées à la face des moines. A la vue de ce « livre noir », un frisson d'horreur parcourut l'assemblée, et de toutes les bouches s'échappa ce cri : A bas les couvents<sup>1</sup> !

Toutefois, les honorables se ravisèrent et, trouvant sans doute que les visiteurs avaient forcé la note de leurs rapports, ils eurent des vellétés d'opposition. Le roi l'ayant ap-

<sup>1</sup> C'est du moins ce qu'affirment sans sourciller les historiens protestants, depuis Burnet jusqu'à Froude et au révérend Stanley, doyen de Westminster. Or, il est avéré que ce fameux « livre

pris les invita à se rendre le lendemain dans la galerie de son palais. Dès qu'ils furent rassemblés, il sortit de ses appartements, fit deux ou trois fois le tour de la salle, lançant à droite et à gauche des regards courroucés. « Quoi ! dit-il, j'apprends que mon bill ne passera pas ! Eh bien ! je vous déclare qu'il passera, sinon il y aura parmi vous des têtes de moins. » Et il leur tourna le dos. Le bill fut voté sans résistance. Le mois suivant, des commissaires s'abatirent sur le pays, comme une nuée d'oiseaux de proie, pour dissoudre les monastères dont le revenu ne s'élevait pas à deux cents livres sterling (cinquante mille francs de notre monnaie).

Nulle part on ne s'attendait à une visite de ce genre. Abrisés derrière la grande Charte, les religieux n'étaient rien moins que préparés à subir une enquête qui devait aboutir inmanquablement à leur complète dispersion. Incapables de résister, ils laissèrent violer leur domicile, sans pouvoir invoquer les lois gardiennes de la liberté individuelle. Les sbires du gouvernement assistés par les personnages les plus marquants du district devaient, aux termes de leurs instructions, « notifier leur mandat et l'ordre de se dissoudre, saisir le sceau et les titres de la maison, dresser l'état du personnel et l'inventaire du mobilier, y compris l'argenterie et les vases sacrés, licencier les religieux qui n'avaient pas atteint l'âge de vingt-quatre ans, laisser aux autres le choix entre la sécularisation ou la vie conventuelle dans un grand monastère ». Seul le supérieur recevrait une pension viagère qui lui serait

noir » n'a jamais existé. « Parbleu, riposte l'ingénieur Burnet, on en a fait justice, la quatrième année de Marie « la sanguinaire. » Mais alors, observe judicieusement le docteur Brewer, « comment expliquer que cet acte déloyal n'ait pas été dénoncé au public et consigné dans les papiers d'État » ?

versée par le ministère institué pour la circonstance<sup>1</sup>.

Environ trois cent soixante communautés furent dissoutes, dans l'espace de quelques mois, et ajoutèrent au revenu de la couronne, outre la somme de cent mille livres sterling, montant des objets précieux, trente-deux mille livres, ce qui ferait aujourd'hui un total de trente-trois millions de francs.

A peine l'iniquité avait-elle consommé son œuvre, qu'une insurrection éclata dans les comtés du nord (autonne 1536). Là, le peuple plus attaché à sa foi, le clergé et la noblesse, plus éloignés des influences de la cour, semblaient de moins en moins disposés à plier le genou devant le pape laïque. Chaque innovation avait ajouté aux griefs de cette population paisible ; après la suppression des monastères, l'exaspération fut à son comble. Les mécontents, prêtant l'oreille aux déclamations enflammées des démagogues qui s'étaient glissés dans la foule, prirent es armes et demandèrent, avec une hauteur indignée, le redressement des abus et le rétablissement des maisons religieuses.

La rébellion qui avait commencé par le peuple des campagnes gagna les classes supérieures. Les anciens propriétaires des communautés dissoutes se plaignirent d'être privés des réversions promises par les chartes de fondation, et prétendirent que, d'après la loi, leurs terres ne pouvaient retourner à la couronne, mais qu'elles devaient revenir aux héritiers des donateurs. Ce fut le comté de Lincoln qui s'insurgea le premier. Avant tout, les paysans jurèrent fidélité à Dieu et au roi, prenant le ciel à témoin de la pureté de leurs intentions. De quelques centaines leur

<sup>1</sup> Ce ministère fut appelé Augmentation Office.

nombre s'éleva rapidement à vingt mille. Le duc de Suffolk accourut à la tête d'une poignée d'hommes, pour les disperser. Mais, en présence de forces aussi redoutables, il jugea qu'il était plus prudent de traiter à l'amiable. Plusieurs messages furent échangés entre le roi et les mécontents. Malgré tout, l'entente ne put s'établir, et bientôt une proclamation menaçante du souverain jeta le désarroi parmi les insurgés qui se débandèrent. La plupart avouèrent qu'ils s'étaient laissé surprendre et promirent, après avoir déposé les armes, de défendre les derniers actes du parlement. Les plus opiniâtres gagnèrent le comté d'York où l'insurrection prenait des proportions formidables. Ils étaient de trente à quarante mille, marchant comme un seul homme sous les ordres d'un Robert Aske, improvisé général en chef.

L'entreprise reçut le nom de « pèlerinage de grâce ». Les rebelles firent peindre sur leurs bannières le calice surmonté de l'hostie et l'image de Jésus crucifié. Ils s'appelèrent pieusement les serviteurs des cinq plaies de Notre-Seigneur. Partout sur leur passage, ils réintégrèrent les moines dans leurs maisons et invitèrent les habitants à faire le serment du pèlerin, lequel était ainsi conçu : « Je jure d'entrer dans la confrérie pour servir Dieu, pour défendre le roi et ses enfants, réformer la noblesse, chasser les pernicious conseillers du prince. Je promets de ne pas faire mon profit du malheur public, de ne causer de tort à personne, de ne tuer volontairement aucun de mes frères. Sous le poids de la croix du Christ, je ne travaillerai qu'à la conservation de la foi, au rétablissement de l'Église, à l'extirpation des hérésies. »

Des frontières de l'Écosse à l'Humber, le peuple se soulève en masse et jure de vaincre ou de mourir pour le

triomphe de l'Église. Le comte de Shrewsbury arme ses tenanciers et se jette dans la ville de Doncaster. Il y est rejoint par le duc de Norfolk, à la tête de cinq mille hommes. Les insurgés, arrêtés dans leur marche par un cours d'eau qui rend impraticable le passage d'un gué connu, consentent à un armistice. Le duc pose des conditions de paix qui ne sont pas acceptées. On négocie de nouveau et une assemblée du clergé est chargée de faire connaître les propositions des pèlerins. Ils demandent la suppression des livres hérétiques, la punition des évêques hétérodoxes et des personnes attachées à leur secte, la révocation des statuts qui ont aboli l'autorité du pape, supprimé les monastères, frappé la princesse Marie d'incapacité, donné au roi les dîmes et les premiers fruits des bénéfices; ils demandent enfin la condamnation de Cromwell, de Cranmer et de leurs agents, comme fauteurs d'hérésie ou coupables d'extorsion.

Le duc ayant repoussé ces propositions avec dédain, on se prépara de part et d'autre à vider la cause en rase campagne. Cependant le nombre des pèlerins croissait de jour en jour. Vouloir les arrêter avec cinq mille hommes, c'était courir à une ruine complète. Le roi consulté offrit un plein pardon, à la condition que les griefs seraient discutés par les membres du parlement qui se réuniraient à York. Mais Henri VIII délivré de ses craintes oublia sa promesse.

Deux mois après (février 1537), les pèlerins étaient de nouveau sous les armes. Le duc de Norfolk intercepta leurs communications et déjoua leur plan d'attaque. La plupart des chefs furent saisis, conduits à Londres et exécutés; on en pendit quelques-uns à York. La lutte ayant pris fin, une proclamation officielle ramena la paix dans

les comtés du nord. Le dernier mot restait à Henri VIII.

Le « pèlerinage de grâce » accéléra la destruction des grands monastères qui avaient été épargnés, l'année précédente, parce que, disait-on, la discipline y était toujours en vigueur. Du moment qu'on accusait les moines de s'être enrôlés sous la bannière de l'insurrection et d'avoir poussé leurs vassaux à la révolte, il était du devoir du gouvernement d'ouvrir une enquête, de chercher les coupables et de leur infliger un châtement exemplaire. Des coupables, on en trouva partout. Pendant plusieurs années, les émissaires de la couronne passèrent de maison en maison, n'épargnant rien pour répondre aux visées du despote et de son ministre. En plus d'un endroit, les supérieurs n'attendirent même pas la fin de l'enquête. Soit crainte, soit scrupule, ils accédèrent aux propositions des visiteurs et se retirèrent sans mot dire, abandonnant la place à des hommes plus souples, déjà vendus au pouvoir. Les réfractaires furent punis au gré du souverain.

Le transfert des propriétés monastiques et la suppression des ordres religieux ne furent pas d'abord effectués en vertu d'un acte législatif. Il avait été réglé que l'un et l'autre viendraient des communautés elles-mêmes. Une difficulté se présentait. Chaque membre, en effet, ne possédant qu'un intérêt viager dans la propriété ne pouvait céder autre chose que cette part d'intérêt. Le parlement alla au-devant de l'objection. En vertu d'un acte du 13 mars (1536), il investit la couronne de tous les meubles et immeubles des monastères.

Le gouvernement procéda en forme, et, malgré de réelles difficultés, la nouvelle opération ne traîna pas en longueur. Au printemps de 1540, la totalité des établis-

sements monastiques était enlevée à ses propriétaires légitimes par des prises de possession manifestement frauduleuses.

Voici, d'après les archives nationales, le tableau des maisons supprimées de 1538 à 1540, avec l'état de leur personnel.

Bénédictins. . . . .	54 maisons et	1,300 moines.
Moines de Cluny. . . . .	8 » »	108 religieux.
Moines de Citeaux . . . . .	40 » »	596 »
Chartreux. . . . .	9 » »	134 moines.
Chan. de St-August. . . . .	59 » »	773 chanoines.
Prémontrés. . . . .	12 » »	159 »
Gilbertins . . . . .	20 » »	151 religieux.
TOTAL. . . . .	202 » »	<u>3,221 moines et relig.</u>

Si l'on ajoute à ce nombre d'expulsés . . . . . 1,800 frères mendiants, puis les religieux des petits monastères, soit . . . . . 1,500 et enfin les religieuses des différentes congrégations, soit . . . . . 1,560 nous avons le total général de . . . . . 8,081.

Ainsi, plus de huit mille personnes furent jetées à la porte des maisons de retraite où elles avaient librement élu domicile <sup>1</sup>.

Un chroniqueur <sup>2</sup>, témoin et victime de ce vandalisme, exhale sa douleur en ses termes : « Les moines, qui ont traversé, huit siècles durant, les vicissitudes de la fortune, viennent de tomber jusqu'au dernier sous les coups d'un despote sanguinaire et barbare, s'il en fut. Des jours sombres comme l'hiver se sont levés sur le pays. Pour la dernière fois, le chant liturgique a retenti sous la voûte du

<sup>1</sup> *Henry VIII and the English Monasteries*, t. II, p. 323.

<sup>2</sup> *Histor. et Cart. monasterii S. Petri Gloucestræ*, (*Chronicles and Mem.*) Introd., XLIX.

temple ; pour la dernière fois, le sacrifice de l'autel a été consommé à travers les nuages de l'encens. Prostrernés au pied du tabernacle, les hôtes de cette solitude répandent leurs dernières adorations avec les hymnes du soir. On voit des proscrits s'attarder comme des ombres derrière les piliers du sanctuaire. Ils sentent, hélas ! que le temple est vide et froid. Plus rien ne leur parle de celui qu'ils ont choisi pour la portion de leur héritage. C'en est donc fait pour toujours de l'antique abbaye ! On n'y verra plus se déployer les beautés du culte et les effusions de la charité. Elle est tarie sans retour la source des grâces où tant d'âme nécessiteuses aimaient à venir se désaltérer. Le voyageur ne s'y reposera plus ; le pauvre n'y trouvera plus le pain quotidien. C'en est fait à jamais ! »

<sup>1</sup> Ces lamentations nous remettent en mémoire une belle page écrite vers 1840 par le docteur Faber, encore protestant, sous les murs de la chartreuse de Pavie.

« ..... Il est à regretter qu'on ait supprimé le monastère. Ce fut là un des coups de réforme de Joseph II, le Henri VIII autrichien, mais meilleur, plus honnête comme individu et souverain plus sage que le despote anglais. Cette maison de chartreux fut commencée par un des Visconti, ducs de Milan au XIV<sup>e</sup> siècle, en expiation de ses péchés qui, par le fait, en valaient la peine.... C'est un amas des richesses et des magnificences de la terre, mises en œuvre par le génie fertile et profond de l'art chrétien, pour offrir une merveille symbolique à Dieu, sous la forme de la croix de son Fils. Jadis une voix continuelle, une liturgie du jour et de la nuit, s'en élevait en présence de Dieu. Mais le fiat d'un empereur autrichien s'est fait entendre, et ces trésors d'intercession ont été perdus pour la terre. L'art chrétien n'a plus à la chartreuse qu'un sacrifice muet, un service funéraire qui s'élève vers le ciel par le geste depuis que la voix est éteinte.

« O rois et reines ! Avec quelle facilité votre plume court à tracer une signature!... Par une matinée tranquille à Schœnbrun, le Kaiser a peut-être un instant retardé sa promenade dans l'allée d'ormes qui est au-dessous de ses fenêtres, et, avant que la sentinelle ait eu le temps de se retourner, cette chartreuse, ce monde de paisible sainteté, cette grande prière qui protégeait les rois,

Nous pardonnons au pieux chroniqueur de pleurer sur ces ruines. Mais pourquoi mêle-t-il à ses lamentations l'accent du désespoir ? Ignore-t-il que les moines sont pétris d'un élément qui résiste aux attaques incessantes de l'impiété aussi bien qu'à l'action délétère des siècles ? Les générations passent, les dynasties s'éteignent, le moine reste debout, inébranlable comme le rocher au sommet duquel il a dressé sa tente. Ils reviendront non moins forts et plus nombreux, ceux qui disparaissent aujourd'hui sous les coups de la persécution. Tel semble être, du moins, le plan de Dieu, puisque, depuis tantôt dix-neuf siècles, le joyau monastique n'a pas cessé de briller dans la parure de « la fille du Roi ».

Il reste à évaluer les derniers immeubles volés à l'Église et aux pauvres. On estime communément que le prix des deux cent deux monastères s'éleva à deux cent mille livres qui représentent aujourd'hui cinquante millions de francs. Il faudrait ajouter à cette évaluation les vases sacrés, les ornements d'église et l'ameublement des maisons, autant de choses dont il est impossible de fixer le montant.

Cette somme colossale n'alla pas tout entière dans la cassette du roi. Henri VIII s'en réserva les deux tiers, c'est-à-dire de trente-cinq à quarante millions de notre monnaie : c'était la part du lion. Le reste servit à gorger les harpies qui attendaient leur salaire et à payer la pension promise aux religieux expulsés. Cette pension varia, suivant l'importance des maisons, pour les su-

cet asile de pénitence et de bénédiction, ce ciel sur la terre, tout avait disparu d'un trait de plume. L'empereur aurait autant gagné à faire tarir une des rivières de la Lombardie. » (*Vie et Lettres*, traduites par le R. P. Philpin de Rivières, t. I, p. 154 et suiv.)

périeurs, de dix à cent livres ou de deux mille cinq cents à vingt-cinq mille francs. Chaque religieux percevait cinq ou six livres, soit de douze cents à quinze cents francs. Les pauvres religieuses durent se contenter à moins. « Le plus souvent, dit Lingard, elles reçurent du roi une simple robe et furent obligées de se soutenir par leur propre industrie, ou de chercher des secours dans la charité et la commisération du public. » Par une généreuse exception l'abbesse de Sion toucha deux cents livres par an; à d'autres abbesses on ne donna que vingt livres. Par exception encore, des religieuses reçurent une petite allocation de trois à quatre livres, un millier de francs.

Ces versements furent-ils effectués régulièrement et pendant longtemps? Nous répondrons un peu plus loin à cette question qui n'est pas sans intérêt.

Pour étouffer les remords de sa conscience et la rumeur publique, Henri VIII eut la pensée de restituer une partie de ce bien mal acquis; pour cela, il se fit autoriser par les chambres à établir des évêchés et des collèges qu'il devait doter de ses propres deniers. Il caressa ce projet pendant une année ou deux, et puis il l'abandonna. On sait, d'ailleurs, que son trésor se vida plus vite qu'il n'avait été rempli.

Nous ne pouvons moins faire que de dire, à la fin de ce chapitre, quels furent au point de vue social les résultats du vandalisme auquel nous venons d'assister. Ici, nous donnerons la parole à un écrivain de la compagnie de Jésus qui, meilleur juge que nous et particulièrement compétent à raison de sa nationalité, va nous montrer où en est moralement la Grande-Bretagne après trois siècles et demi passés sous le régime de la Réforme.

Après avoir établi que, « dans ce pays des contrastes

par excellence, le régime de la liberté et de l'initiative personnelle a produit en faveur de l'ouvrier des résultats exceptionnels », le R. P. Forbes affirme qu'à côté de ces progrès se creusent des gouffres qui donnent le vertige. « Mais, ajoute-t-il, si la pauvreté est passée en Angleterre à l'état épidémique, comme ces maladies qui, de crises passagères, deviennent des foyers incurables d'infection, s'il a fallu pour la décrire forger un mot nouveau, le paupérisme, cela tient non à la liberté du travail, mais à une foule d'autres causes.

« Le paupérisme date de la Réforme. En supprimant les monastères, la Réforme a tué la charité, tari ses sources vives et brisé ses cadres, son organisation. Pour avoir l'idée de l'influence bienfaisante d'un monastère, il faut étudier en France l'action de la Grande Chartreuse sur les départements qui l'entourent.

« La suppression des monastères au XVI<sup>e</sup> siècle, en Angleterre, c'était la suppression pour le pauvre d'une hospitalité sans limites, qui lui permettait de voyager sans frais; de l'enseignement gratuit, qui mettait ses enfants à même de s'élever dans l'échelle sociale; d'une banque de crédit, qui lui avançait dans le besoin l'argent sans intérêt et des semences à volonté; c'était, enfin, la privation de forêts immenses, où il trouvait son bois pour rien.

« Le bien de tous fut confisqué au profit de quelques courtisans rapaces. Les plus débonnaires des maîtres furent remplacés par des despotes implacables, qui n'eurent de repos que lorsqu'ils eurent mis la main sur les biens communaux qui étaient le patrimoine du pauvre. Il fait bon vivre sous la croûte de l'abbé, disait le proverbe. L'évêque et l'abbé cédèrent la place à des ministres mariés et chargés d'enfants.

« A la charité privée, qui opérait alors en Angleterre les merveilles qu'elle opère actuellement à Paris, on substitua ce qu'on peut appeler le fléau des pauvres : la charité légale.

« Les économistes les plus sérieux, surtout depuis le beau livre de M. Naville, s'accordent à regarder la charité légale comme une pépinière de paupérisme. Elle coûte fort cher et donne peu..... La charité légale éternise la misère à l'état d'épidémie, et, comme l'a si bien dit M. Jules Simon, elle crée des dynasties de pauvres.

« Elle favorise le libertinage..... et déracine du cœur des pauvres le sentiment de l'honneur. Elle entraîne nécessairement le domicile de secours, c'est-à-dire la fixation d'une paroisse déterminée qui répond du pauvre, l'interdiction de la mendicité, qui devient inexcusable, et, comme sanction, l'établissement d'asiles obligatoires (*workhouses*), sortes de prisons lugubres, vastes écoles d'immoralité, où on maltraite le pauvre pour lui ôter l'envie d'y revenir.....

« La religion protestante, il faut bien le dire, a desséché le cœur du riche et n'a jamais reconnu au pauvre la place que lui assigne la charité catholique ; et cela se comprend, puisque, sceptique et glaciale, elle a tari les deux sources vives de la charité : la foi et le culte eucharistique.

« On connaît ce mot de Nelson : « Le manque de fortune est un crime que je ne puis pardonner » ; et celui de Sidney Smith : « En Angleterre, la pauvreté est infâme » ! C'est le *turpis egestas* des anciens.

« Ce n'est pas qu'à Londres et en Angleterre on ne donne énormément aux pauvres, on donne beaucoup, mais on donne moins qu'en pays catholique. La charité privée n'y est pas organisée et n'a pas ces mille industries

qui empêchent le pauvre de tomber trop bas. Les protestants n'ont absolument rien qui puisse soutenir la comparaison avec les œuvres de la charité catholique, les Petites-Sœurs des pauvres, par exemple, les Petites-Sœurs de l'ouvrier ou le Calvaire.

« En dépit de la générosité de beaucoup, l'observateur constate, depuis la Réforme, trois faits considérables dont l'influence sur le paupérisme a été incalculable.

« Les biens communaux ont disparu. A partir de Henri VIII, ils furent partagés entre les grands seigneurs qui se taillèrent la part du lion, et les pauvres, toujours besogneux, hypothéquèrent leurs lots et les perdirent.

« Dans aucun pays on n'a poursuivi froidement et de parti pris comme en Angleterre la disparition des petites fermes et des petites propriétés agraires, pour leur substituer de grandes fermes, de vastes pâturages et souvent des chasses immenses.

« Le système des laboureurs nomades allant par bandes et pêle-mêle d'une ferme à l'autre, au moment des travaux, est immoral et désastreux pour le peuple.

« La façon dont ces pauvres gens sont logés ne l'est pas moins... Il n'y a pas de plume qui puisse rendre l'horreur, la pitié, l'indignation dont on est saisi, quand on parcourt le logement des pauvres à Londres et dans les villes de l'Angleterre et de l'Écosse : ce sont des fournaises empestées de misère, de vices, de maladies et de désespoir... Et dire, qu'à tenir compte de l'espace occupé le pauvre paie plus cher pour cette tanière que le riche pour son hôtel ! Il y a là des abus criants, et de la part de l'État des négligences impardonnables. A quoi bon les lois de police et d'hygiène, si l'État devant ces faits monstrueux ne sait pas agir !

« Les efforts de la philanthropie, quoique considérables, semblent être ici aux prises avec un mal qui défie les ressources individuelles.

« Toutes ces causes réunies rendent suffisamment compte du paupérisme anglais, sans qu'il soit nécessaire d'en chercher ailleurs l'explication<sup>1</sup>. »

Le paupérisme qui dépare singulièrement en Angleterre la beauté du corps social n'est pas, entendons-le bien, le seul désastre qu'ait entraîné la suppression des monastères. Que de pages il faudrait écrire, si l'on voulait exposer toutes les conséquences de ce cataclysme qui n'a été qu'un incident dans l'œuvre de la Réforme au XVI<sup>e</sup> siècle ! Tel n'est pas notre but. C'est pourquoi nous rentrons dans le cadre que nous nous sommes tracé.

<sup>1</sup> Cf. *Études religieuses*, juin 1889, p. 287 et suiv.

## CHAPITRE XVI.

Changement de politique. — Projet de Bedyll. — Jean Whalley, Fyloil et autres agents de Cromwell à la chartreuse. — Leur zèle. — Attitude de la communauté. — Dom Jean Darley et Dom Raby. — Défections : Dom Salter, Dom Rawlins, Dom André Borde. — Lettre du R. P. Général à l'évêque de Coventry. — Lettre d'André Borde aux chartreux de Londres.

1535-1537.

Six victimes immolées en six semaines ! C'était un large tribut payé par les chartreux au successeur de Pierre, et une protestation éloquente contre la loi odieuse qui, en brisant des traditions vieilles de dix siècles, inaugurerait si honteusement le règne du schisme et de l'hérésie. A d'humbles solitaires revient donc l'honneur d'avoir tracé — on sait au prix de quels labeurs — la grande ligne de démarcation entre le présent et le passé de l'île des saints. De même que le monachisme fit jadis refluer les flots de sang répandus par les barbares, en y jetant la digue de la civilisation dominée par la croix, de même, au XVI<sup>e</sup> siècle, à une époque d'énervement général, une poignée de moines se mirent en travers du courant qui reportait les peuples à la sauvagerie des premiers âges. A la vérité, ces effusions sanglantes n'arrêtèrent point le torrent dévastateur et n'empêchèrent pas les ruines de s'accumuler sur toute l'étendue de la Grande-Bretagne. Il n'en reste pas moins acquis à l'histoire que, durant ces jours mauvais, de nobles cœurs battirent sous la bure

et vengèrent glorieusement les droits du saint-siège.

Les exécuteurs de la haute justice, fiers de leurs premiers exploits, se déclarèrent prêts à en finir avec les autres rebelles de la chartreuse. C'était trop demander, car il n'entrait pas dans les desseins de Henri VIII de risquer le tout pour le tout. Il lui parut plus opportun de renoncer momentanément aux moyens de rigueur, qui n'aboutiraient qu'à irriter outre mesure des fanatiques exaltés par les derniers évènements, et d'inaugurer un système d'intimidation lequel, pour être moins brutal dans les procédés, n'en serait pas moins décisif dans ses résultats. Bedyll, qui ne manquait pas d'habileté, fit approuver sans peine le plan dont nous avons parlé plus haut. En conséquence, des agents nommés d'office s'installèrent à la chartreuse et prirent à tâche de molester les religieux. Ils le firent d'une façon sotté et méchante, harcelant leurs victimes de questions et de reproches, usant tour à tour de finesse et de malice, affectant la sympathie et laissant percer une haine cynique. Néanmoins, s'il faut en croire Whalley, tous les agents ne furent pas à la hauteur de cette besogne. Voici ce que ledit Whalley, arrivé le premier au monastère, écrit à Cromwell : « Vous ferez bien de ne pas m'envoyer Rastall. Il prétend que vous désirez le voir se fixer ici, au moins pendant le jour. Cela n'est pas possible, car on ne fait que rire et se moquer de ce qu'il dit. Qu'il n'en soit donc plus question. Tous ces moines sont fous de superstitions, de vrais pharisiens attachés *mordicus* à leurs momeries. Il est urgent, je pense, de les travailler dans le sens des idées du jour, sans quoi ils resteront butés et braveront toutes les rigueurs de la justice. Ce qu'il me faut tout d'abord, c'est un choix d'hommes distingués. Ils vivront au milieu de la communauté et

prendront bien vite de l'ascendant sur elle. Vous enverrez un peu plus tard des prédicateurs d'élite, des évêques au besoin : York, Winchester, Lincoln, Londres, déjà gagnés à notre cause. Et, comme ces prélats sont justement considérés à la chartreuse, ils n'auront pas de peine à faire accepter la suprématie royale<sup>1</sup>. »

Cette lettre sans date, Whalley dut l'écrire dans le courant du mois de mai, vers le temps où les BB. Middlemore, Exmew et Newdigate échangèrent leur cellule contre le cachot de Marshalsea. Il se contente, on l'a remarqué, d'exposer son programme, ce qui prouve que la minutieuse réglementation dont il sera parlé plus loin était encore à l'étude. Mais déjà Whalley agissait en maître, n'admettant dans la clôture que les personnes munies d'un laisser-passer de son patron et disposant à son gré du matériel et des provisions de bouche : « Je vous envoie des pommes du monastère, écrit-il à Cromwell. Si vous les aimez, mandez-le moi, et je mettrai de côté pour vous le reste de l'approvisionnement. La communauté se contentera de figues et d'amendes<sup>2</sup>. » Sensible à cette prévenance, le ministre goûta les théories de Whalley et lui députa des prédicateurs. Ils eurent du succès. « Trois ou quatre religieux sont déjà en voie de conversion, écrit le même correspondant. Qu'ils entendent de ces excellentes instructions seulement une fois la semaine, pas un ne résistera<sup>3</sup>. »

Hélas ! les prévisions de Whalley n'étaient que trop fondées ; elles ne se réalisèrent cependant qu'en partie, comme nous le verrons bientôt. On doit naturellement

<sup>1</sup> Calendar, VIII, 600.

<sup>2</sup> Ibid., 601.

<sup>3</sup> Ibid., 778.

s'attendre à voir des défections se produire sous les efforts combinés de l'enfer et des suppôts de la couronne. « Nous n'avions pas encore traversé des jours aussi mauvais, dit un témoin oculaire. Aussi longtemps que nos supérieurs restèrent à leur poste, nous vécûmes, sans souci du lendemain, sachant que nous avions sur qui compter. Mais, quand ces appuis naturels manquèrent à notre faiblesse, chacun eut à répondre pour soi, et c'est ce qui aggrava notre situation. Il n'y eut plus une heure de paix. Du dehors, c'étaient chaque jour des menaces de plus en plus terrifiantes qui arrivaient à nos oreilles ; autour de nous, des vexations sans fin qui éprouvaient les plus solides<sup>1</sup>. »

Ils remplirent, en effet, consciencieusement leur mandat, les séculiers à la solde de Whalley. Celui-ci eut à se louer en particulier d'un certain Fyloll, simple serviteur de Cromwell, mais parfaitement digne de son maître. « Tous vivaient grassement, poursuit le même narrateur, et naturellement aux frais du monastère. Pendant ce temps-là, les religieux mouraient de faim et de soif, n'ayant pour ordinaire qu'une modeste ration de pain et de fromage. Bientôt ces misérables introduisirent un ramassis de gens sans aveu, qui se mirent à nous accabler de sarcasmes et d'invectives, qui en vinrent même à nous frapper au visage. D'autres non moins zélés furent postés aux quatre coins de la maison pour épier nos mouvements<sup>2</sup>. »

Les patients firent de nécessité vertu. Nourris d'une science saine et solide puisée aux meilleures sources, forts

<sup>1</sup> *Historia*, p. 108.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 109.

du témoignage de leur conscience, ils se risquèrent à discuter chaleureusement avec ces piètres théologiens qui ne savaient qu'exalter la suprématie royale. Mais ces viveurs, conscients de leur infériorité et installés, du reste, à la chartreuse pour faire tout autre chose que de la science, portèrent plainte à qui de droit. Il s'ensuivit qu'on mit à exécution un ordre que Cromwell avait intimé, dès la fin du mois de mai, à Rastall, un des prédicateurs officiels du monastère. Celui-ci, dit Whalley dans une lettre du 27, devait procéder à un examen sévère des livres mis à la disposition des religieux, tels que « les statuts de Bruno et les ouvrages des autres docteurs ». La perquisition fut dirigée par Fylloll et Whalley. On enleva des cellules « lesdits statuts et autres livres du même genre », c'est-à-dire la Bible, le bréviaire et les quelques ouvrages de spiritualité qui composent la bibliothèque privée du chartreux.

Cette épreuve fut vivement sentie ; elle n'eut cependant pas les résultats qu'en attendaient ses auteurs. En effet, le chartreux est, après quelques années de vie cachée, une sorte de bibliothèque vivante. Appliqué le jour et la nuit à l'étude et à la lecture de l'Écriture sainte, des Pères de l'Église et des maîtres de la perfection, il s'assimile cette manne substantielle qui, ruminée dans le silence de l'oraison, tient le cœur habituellement orienté vers les choses supérieures. Les religieux ne furent donc pas abattus le jour où on les dépouilla de leur trésor spirituel. Ils s'adonnèrent davantage à la prière et n'y perdirent rien. « Lorsque vous comparâtes devant les rois et les puissants du monde, disait Jésus-Christ à ses disciples, pour rendre témoignage de moi, ne vous mettez pas en peine de la réponse à leur faire ; car ce que vous devrez dire

vous sera communiqué en temps opportun<sup>1</sup>. » Il y avait là de quoi rassurer les victimes de cette lâche persécution.

Il ne fallait rien moins, en vérité, pour les affermir contre les effusions de tendresse, contre les larmes et les reproches sévères de leurs parents et de leurs amis, tous adorateurs empressés du soleil levant. Il ne fallait rien moins pour soutenir le feu roulant des agents de Bedyll, les raisonnements cauteleux des prédicateurs de Cromwell, les assauts plus redoutables de Cromwell lui-même, car le perfide ministre prenait le temps de venir à la chartreuse, et « il ne le cédait à personne en zèle et en loquacité, retenant les religieux des après-dînées entières, jusque bien avant dans la nuit, de telle sorte qu'il leur devenait impossible de chanter les vêpres et les matines. Chose étonnante ! En dépit des pièges adroitement dissimulés qu'ils rencontraient pour ainsi dire à chaque pas, les religieux ne se départirent jamais de leur sérénité habituelle. C'était chez tous le même entrain au travail, la même application aux exercices conventuels, la même fermeté dans la pratique du devoir, la même régularité de vie, en tout et partout un calme imperturbable qui déconcertait leurs hôtes sans les décourager<sup>2</sup>. » Merveille d'autant plus surprenante que la communauté était privée d'officiers, et que « chacun était son propre prieur<sup>3</sup>. » Manifestement Dieu y suppléait.

Ce fut sans doute dans un de ces accès de rage inassouvie auxquels il était fréquemment sujet, que Cromwell fit tirer brutalement de l'église, un dimanche pendant la

<sup>1</sup> Matth., xvi, 18-20.

<sup>2</sup> *Historia*, p. 110.

<sup>3</sup> *Unicuique sua conscientia prior erat. Ibid.*, p. 110.

messe, quatre religieux qui lui avaient été dénoncés comme turbulents entre tous.

Ils furent conduits à la cathédrale de Saint-Paul, pour y entendre le sermon d'un évêque hérétique sur la suprématie. L'effet fut nul : les religieux rentrèrent à la maison non moins résolus qu'auparavant<sup>1</sup>.

Les trois derniers martyrs jouissaient depuis plusieurs jours de la vision béatifique, lorsque Dom Jean Darley<sup>2</sup> eut une vision assez étrange qu'il a racontée lui-même dans une note conservée au British Museum<sup>3</sup> :

« *Memorandum.* Un vieillard de mes confrères, nommé Raby, avec qui j'étais autorisé à réciter l'office, étant tombé gravement malade, reçut les derniers sacrements en présence de la communauté. Me trouvant seul avec lui, la cérémonie terminée, je lui dis : « Cher père, si comme je le crois, les morts peuvent se montrer à nous, accordez-moi la faveur de revenir ici. — Oui, répondit-il, et il expira la nuit même. » Ceci se passait pendant le carême dernier<sup>4</sup>. Je n'y avais plus pensé depuis, lorsque, le 24 juin, vers cinq heures du soir, Raby m'apparut en costume religieux, pendant que j'étais en prière dans la première pièce de la cellule. « Pourquoi, me dit-il, ne suivez-vous pas notre père Jean Houghton ? — Où est-il ? — Il est au ciel parmi les martyrs, tout près des anges. — Mais, repris-je, où sont ceux de nos frères qui sont morts comme lui ? — Ils occupent un rang élevé, inférieur cependant à celui de notre prier. — Et vous, lui deman-

<sup>1</sup> *Historia*, p. 111.

<sup>2</sup> Voir ci-dessus, chap. VIII, p. 124.

<sup>3</sup> Cotton. MSS., Cleop., E. IV, 129.

<sup>4</sup> Le manuscrit porte la date de 1534. Mais, l'année commençant alors au 25 mars, c'est en réalité l'année suivante 1535 que Darley eut cette vision.

dai-je ? — Je me trouve bien partagé. — Devrai-je prier pour vous ? — Non, ne priez pas pour moi, mais priez pour vous-même et pour vos frères. » Et la vision s'évanouit.

« Le samedi suivant, à cinq heures du matin, Raby m'apparut de nouveau, à la même place, mais cette fois avec une longue barbe blanche et un bâton à la main. Me voyant effrayé, il s'appuya sur son bâton et me dit : « Oh ! combien je regrette de n'avoir pas mérité la grâce du martyr ! — En êtes-vous beaucoup plus mal ? — Oui, certes, car l'évêque de Rochester et notre vénéré père sont au premier rang après le chœur des anges. — Avez-vous quelque chose à me communiquer ? — Non, répondit-il, mais les anges sont dans les larmes et ne peuvent se consoler. » Et il disparut.

« Écrit par moi Jean Darley, religieux de la chartreuse de Londres, le 27 juin 1534. »

Dom Darley, nous l'avons vu, ne passait pas pour un modèle de ferveur. Nature inquiète, mécontente et aigrie, il en voulait principalement à l'ordinaire qu'il trouvait monotone et insipide. La nuée de crapauds qui s'était abattue sur sa cellule et son jardin lui avait donné à réfléchir sans l'amender. Il ne fit pas de cas non plus de la recommandation si expresse de Raby : « Priez pour vous ». Aussi finit-il par céder à la tentation qui l'obsédait et il quitta le cloître.

Si Cromwell n'ajouta pas créance à cette vision, il parut redouter de voir les âmes plus naïves et plus candides des chartreux s'en affecter. Il jeta sur elle l'interdit, afin que les religieux n'en prissent pas occasion de s'exalter encore davantage<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Il est à remarquer que le manuscrit, qui est en parfait état de

Deux autres membres de la communauté, que nous avons rangés dans la catégorie des tièdes, Rawlins et Salter<sup>1</sup>, impatientes du joug, ne soupiraient qu'après le moment de le secouer. Ce n'était pas fait pour déplaire à Bedyll qui écrivait le 15 juillet : « J'ai bon espoir d'avoir bientôt raison du reste de cette communauté. Pauvres gens ! ils n'ont pas le sens commun ; il faut les prendre pour ce qu'ils sont<sup>2</sup>. »

Nous savons ce qu'était Dom Salter. La lettre suivante adressée à Cromwell fera connaître Dom Rawlins son signataire : « Je viens d'apprendre que le parlement et le clergé, composés l'un et l'autre d'hommes qui ont comme moi une âme à sauver, reconnaissent le roi pour le chef suprême de l'Église d'Angleterre. C'est pour avoir refusé d'obtempérer à cette loi que notre prieur et plusieurs de ses religieux ont été récemment mis à mort. Je tiens à vous dire quels sont mes sentiments à l'égard de la personne du souverain, afin que vous soyez en mesure de me conseiller ce qui vous semblera me devoir être plus profitable, tant pour l'âme que pour le corps. Si j'étais interrogé par-devant mes frères, la plupart ne reviendraient pas de m'entendre émettre de pareilles idées...

« Je demande qu'on me relève de mes vœux. J'ai anticipé ma profession de six mois pour cause de maladie ; c'est illégal. De plus, je sens que si je reste ici, je ne vivrai pas longtemps. Le régime est au-dessus de mes forces : les jeûnes, les veilles épuisent tellement les santés

conservation, porte, en haut de la marge à gauche, le mot *crimina* écrit postérieurement, sans doute pour perpétuer la censure de Cromwell. (Calendar, IX, 631.)

<sup>1</sup> Voir ci-dessus, chap. VII, p. 124.

<sup>2</sup> Calendar, VIII, 1043.

qu'à peine trouverait-on dans le cloître six religieux valides. Enfin, de quel droit le prieur a-t-il exigé la somme de huit livres lors de mon entrée en religion...<sup>1</sup>? »

Ces misérables griefs allèrent droit au cœur de Cromwell et l'inclinèrent à la pitié envers le pauvre martyr du cloître. Le ministre n'eût pas demandé, d'ailleurs, tant de raisons pour libérer le patient, car cette lettre était apostillée par Cranmer. Du moment que le primat de Cantorbéry sanctionnait une requête de cette nature, le vicaire général se fût bien gardé de ne pas y faire droit. Une fois ses liens brisés, le malheureux Rawlins n'avait plus qu'à se mettre à la remorque de l'archevêque. C'est ce qu'il fit en entrant dans le clergé séculier.

Comment auraient-ils pu tenir tête à Bedyll et à Fyloll — pour ne parler que des moindres parmi les séides de Henri VIII —, ces religieux attiédés, qui depuis longtemps ne goûtaient plus Dieu ni les choses de Dieu ?

A ces exceptions près, la communauté resta ferme, unie et résolue, en dépit des assauts donnés par un ennemi que rien ne rebutait et qui se trouvait bien, du reste, à l'enseigne de la chartreuse. Néanmoins, ces tristes défections ne laissèrent pas d'affecter les religieux fidèles.

Sur ces entrefaites, les chartreux de Londres reçurent des nouvelles de la maison-mère. Si la première annonce leur fut agréable, ils ne tardèrent pas à être déçus. André Borde, dont nous avons parlé plus haut<sup>2</sup>, voyageait sur le continent et cherchait à rendre service à Cromwell. Il se rend à la Grande Chartreuse pour s'informer de la réalité

<sup>1</sup> Calendar, IX, 1150.

<sup>2</sup> Chap. VIII, p. 124.

de son renvoi. Agissait-il en cela avec sincérité, ou cherchait-il seulement un prétexte pour s'introduire? on ne sait. Il trouve le Père Général mort, son successeur peu au courant<sup>1</sup>. Il lui fait des contes, à la suite desquels il obtient une lettre pour Roland Lee, évêque de Coventry. Bien que cette lettre ait été gravement endommagée par le feu<sup>2</sup>, on peut en saisir le sens presque partout :

« On nous rapporte [que nos religieux s'opposent] aux décrets [promulgués] par son excellentissime [Majesté].

« ...[Les prieurs d'Angleterre ne sont pas] venus au chapitre [général] et n'ont pas écrit... Nous [n']osons donc écrire des lettres d'affaires... [Nous demandons au moins qu'il soit permis d'envoyer les nouvelles] des morts. »

La fin de la lettre est un rappel des prières qu'on fait pour le roi<sup>3</sup>.

Borde adressa en même temps aux chartreux de Londres une lettre de son cru :

« A maître prieur et aux religieux de la chartreuse de Londres, à tous les prieurs et autres maisons de l'Ordre en Angleterre,

« Le supérieur de la Grande Chartreuse a été peiné

<sup>1</sup> Le R. P. Dom Guillaume Bibauce mourut le 24 juillet 1535. Les profès de la Grande Chartreuse procédèrent immédiatement à l'élection de son successeur, suivant le mode prescrit par les statuts, et donnèrent leurs suffrages à Dom Jean Gailhard, vicaire de la maison-mère. Ses électeurs étaient édifiés sur son compte, car il remplissait cet office depuis une vingtaine d'années et siégeait tous les deux ans au *définitoire*, c'est-à-dire aussi souvent que la règle le permet. Rien que cela prouverait que Dom Jean Gailhard était un religieux de marque. Il mourut le 27 juin 1540.

<sup>2</sup> Le 21 octobre 1731. La célèbre collection Cottonienne, ainsi appelée du nom de sir R. Cotton, son auteur, se trouvait alors à Westminster (Dean's Yard).

<sup>3</sup> Voir aux pièces justificatives, n. VI, le *fac-simile* de cette let-

d'apprendre qu'il courait parmi vous des opinions avancées à l'endroit du pouvoir. Il vous exhorte donc à aimer Dieu et à obéir au roi. Si vous avez quelque décès, ne manquez pas de le notifier au plus tôt, afin de sauvegarder la loi de la charité qui commande de prier pour les morts. Il vous envoie sous ce pli l'*obiit* de son prédécesseur ; mais il ne vous écrira plus. Vous ferez sagement vous-mêmes de ne plus lui écrire ; Sa Majesté pourrait en prendre ombrage.

« Bien que j'aie été autorisé à vous quitter, ma conscience n'était pas à l'aise. C'est pourquoi je me suis transporté auprès du Révérend Père pour savoir si mon prieur, Dom Batmanson, avait obtenu pour moi, du chapitre général, une dispense semblable à celle de Dom George. Nous avons été, un de mes confrères et moi, relevés de nos vœux en même temps que lui et pour les mêmes motifs. Il est certain que je ne pouvais supporter la solitude ; j'y aurais complètement perdu la santé. Au reste, vous m'avez admis à la probation du noviciat avant l'âge fixé par nos statuts. Je suis donc libéré de droit, sans qu'il soit besoin de recourir à l'évêque de Rome.

« Le Révérend Père vient d'affilier à l'Ordre maître Cromwell et l'évêque de Chester<sup>1</sup>. Ne faites rien d'important sans les consulter.

« De la cellule du Révérend Père Jean et d'après ses instructions, le second jour du mois d'août.

« André Borde<sup>2</sup>. »

tre conservée au British Museum (Cotton. MSS., Vitellius, B. XIV, 135), et sa reproduction d'après le Calendar, IX, 8.

<sup>1</sup> On disait indifféremment l'évêque de Coventry ou de Chester.

<sup>2</sup> Cotton. MSS., Cleop. E., IV, 54.

On remarque que Borde glisse dans sa lettre les deux points qui tenaient au cœur du ministre de Henri VIII : isolement des chartreux anglais — ils ne doivent plus écrire —, et confiance dans leurs pires ennemis, Cromwell et Lee qui viennent d'être affiliés à l'Ordre. Il est probable que la lettre adressée à l'évêque de Chester fut communiquée aux chartreux, au moins en majeure partie. Pour l'autre, on la leur remit fidèlement.

L'authenticité de la lettre d'André Borde ne peut faire aucun doute ; c'est la lettre d'un effronté menteur. Quant à celle du Père Général, il y aurait matière à discussion. Pour en garantir l'authenticité, il y a 1° le sceau de la Grande Chartreuse, placé d'une manière peu ordinaire, mais qui cependant n'est pas insolite. On objectera que le Révérend Père a l'habitude de se servir d'un sceau différent pour les pièces de ce genre. Il pouvait en être autrement au XVI<sup>e</sup> siècle. — 2° L'écriture n'est pas celle de Borde, ni d'un Anglais. Cela ne prouve pas grand' chose. Borde écrivant une lettre en son nom n'a pas pu être assez naïf pour en supposer une, écrite en même temps et par la même main, au nom du R. P. Général. Avec de l'argent il lui a été facile de trouver un copiste. — 3° *L'obiit*. Il a pu l'obtenir à la Grande Chartreuse ou dans les environs.

Si nous examinons la lettre en elle-même, nous y trouverons l'ignorance de faits qui devaient être connus. La nouvelle du martyre des chartreux anglais (4 mai) a dû régulièrement être transmise à Paris avant le 15. Il est tout naturel que des détails précis soient arrivés, en juin, au désert de la Grande Chartreuse, par l'intermédiaire des chartreux de Paris qui devaient suivre les événements avec attention et en communiquer le récit à leur supé-

rieur général. Au moins les choses se passeraient ainsi aujourd'hui. Or, la lettre est datée du 1<sup>er</sup> août.

Supposé l'ignorance du Révérend Père, un homme du XIX<sup>e</sup> siècle reprochera à cette lettre un excès de déférence. Mais nous ne verrions pas grand inconvénient à en admettre l'authenticité.

## CHAPITRE XVII.

Lettre de Bedyll à Cromwell. — Lettre de Fyloll au même : *Good et Bad* — Règlement de Fyloll. — Le B. Jean Rochester. — Nouvelle réglementation. — Régime alimentaire : serré, plus large, extra. — Rage de Cromwell.

1535-1536.

Cette part faite aux infortunés qui, traitres au Dieu de leur profession, désertèrent le champ de bataille au moment où le roi du ciel leur offrait la couronne, nous retournerons à la chartreuse, pour y voir de plus près l'action néfaste des commissaires préposés à sa garde. Et d'abord, voici une lettre de Bedyll, vrai modèle de « bigotisme », capable de déshonorer celui qui l'écrit et l'odieux Cromwell auquel il l'adressait. Elle est datée du 28 août 1535.

« Je suis profondément peiné de voir qu'un bon nombre de religieux restent quand même fidèles à l'évêque de Rome. Impossible de leur faire entendre qu'il y va de l'existence de la maison et même de leur propre vie. N'était la question en cause, question qui, sous le couvert de la piété, ne respire qu'hypocrisie, le mal ne serait pas grand, pourvu que leur salut ne fût pas compromis par là. Je voudrais pour ma part que ces fanatiques, qui se disent prêts à mourir pour le pape, fussent frappés sur l'heure par la main de Dieu. Personne ne devrait s'en attrister.

« Par pitié pour eux, je me suis donné beaucoup de peine ; j'en prendrai encore, s'il le faut, trop heureux si je puis dissiper les justes préoccupations que cause à Sa Majesté cette résistance déraisonnable. Je n'ai pas seulement en vue les chartreux, ceux de Londres en particulier ; ma pensée se porte encore sur les religieux de Sion qui n'attendent, disent-ils, qu'une occasion pour sacrifier leur vie à la grande idole de Rome. Ils sont évidemment maudits de Dieu, comme ceux qui, d'après l'Écriture, s'appuient sur un bras de chair. Si ces gens-là étaient moins entichés de papisme, ils ne seraient pas si impatients d'en finir avec la vie...

« Il est bon que vous sachiez que les chartreux ont exprimé le désir de voir l'évêque de Londres, avant que vous veniez à la ville. Je devrais même l'y accompagner. Serait-ce pour s'en remettre à la décision du prélat ? Je m'y rendrai, si vous me le commandez. Sinon, je ne me dérangerai pas. J'en ai bien trop fait pour eux en pure perte. »

Une lettre de Fyloil adressée au ministre, quelques jours après, est une digne suite de celle que nous venons de citer.

« Milord,

« Je crois qu'il est de mon devoir de vous donner un aperçu des divers approvisionnements réclamés par les chartreux. Le tout s'élèverait à plus de six cent cinquante-deux livres sterling et ne serait pas couvert par les revenus, qui ne sont que de six cent quarante-deux livres (environ cent soixante mille francs). Lorsque les denrées étaient à un prix raisonnable et la communauté moins nombreuse, le procureur dépensait mille livres

par an et se trouvait en déficit de trois cent cinquante-huit livres ; mais ce déficit était comblé par les offrandes de la cité. Or, maintenant qu'il y a hausse générale sur les marchés, et que le personnel est plus considérable, ils veulent, ces malheureux, être traités aussi confortablement que par le passé : avoir à discrétion, par exemple, du pain, de la bière et du poisson pour leurs serviteurs et les vagabonds qui s'arrêtent à leur porte. Cela n'est pas possible. Il est donc urgent, selon moi, sauf votre avis bien entendu, d'enlever de là quelques bouches et de mettre les autres à la portion congrue.

« Il est plaisant, en vérité, de voir ces chartreux se donner des airs de reclus. Croiriez-vous que chaque religieux détient une clef du cloître<sup>1</sup> ? On comprend qu'ils soient si bien au courant de ce qui se passe au dehors : c'est en effet par des voies détournées que leur arrivent des tas de lettres, tant de nouvelles et de perfides conseils. Les frères, eux aussi, ont la clef de la dépense. Je vous le demande. Est-ce d'une sage administration ?

« Voici le moment de renouveler les provisions, les vêtements d'hiver et la literie. J'attends des ordres pour m'en occuper. M'est avis, si vous le trouvez bon, d'ôter les frères de la cuisine et de la dépense. Vous n'avez pas idée de ce gaspillage. Dans ces conditions, les choses ne peuvent aller que de mal en pis...

« Il va sans dire que je ne ferai rien sans l'avis préa-

<sup>1</sup> Fyloll affolé de zèle eût bien fait d'aller aux informations. Cette clef au sujet de laquelle nous l'entendons se lamenter, il la verrait, aujourd'hui encore, suspendue à la ceinture de cuir du chartreux. Ce n'est pas du tout la clef de la clôture du monastère, mais un simple passe-partout, moyennant lequel les religieux ouvrent la grille du cloître, les lieux réguliers et les obédiences de la maison.

lable de votre seigneurie. Du reste, Whalley m'a notifié que vous entendez maintenir le *statu quo*. Dès que votre volonté me sera connue, je ne négligerai rien pour l'exécuter, car je n'ai qu'un désir : celui de vous être agréable. Dieu me fasse la grâce d'y réussir!...

« Chartreuse de Londres, 5 septembre 1535.

Votre humble serviteur,

Gaspard Fyloll<sup>1</sup>. »

P. S. « Je joins à ce long exposé une feuille de parchemin sur laquelle j'ai consigné le personnel de la maison<sup>2</sup>. Sur une première ligne, vous verrez les religieux qui ont juré fidélité au roi, ceux que j'appelle les bons et que je désigne par la lettre G (*good*) ; puis sous la lettre B les récalcitrants ou les mauvais (*bad*). Sur la seconde ligne se trouve la lettre de la cellule correspondante. Enfin la troisième ligne porte le nombre des religieux. »

Certes, nul ne reprochera aux fauteurs de Henri VIII d'avoir agi mollement. En ce qui regarde les chartreux, Bedyll et Fyloll se signalèrent par l'empressement qu'ils mirent à exécuter les moindres volontés de Cromwell. C'était à qui réduirait les pauvres religieux à l'apostasie, soit par la continuité des vexations qui les empêchaient de se livrer aux prescriptions de l'observance, soit par les horreurs de la faim, en diminuant au moins de moitié la ration quotidienne de chacun. Ils seraient arrivés à les affamer, si le ministre, plus pratique et moins impétueux, ne les eût bridés en leur conseillant de s'en tenir provisoirement à l'ancienne réglementation. Mais Fyloll n'eut cure de

<sup>1</sup> Cotton. MSS., Cleop., E. IV, 36.

<sup>2</sup> Ce parchemin n'existe plus que nous sachions.

l'injonction du maître et rédigea de nouvelles instructions qu'il soumit hardiment à son visa.

« Si Sa Majesté et votre seigneurie, écrit-il le 2 octobre, sont décidées à ne pas nommer un nouveau prieur, il faudra de toute nécessité diminuer le nombre des religieux de chœur et des frères laïcs, à commencer par ceux qui, esclaves de l'évêque de Rome, refusent de reconnaître le roi comme chef de l'Église en Angleterre.

« Les religieux prendront désormais leurs repas en commun dans le réfectoire. On y servira seulement une portion pour quatre, c'est-à-dire que ce qui était préparé pour douze devra suffire pour vingt. Contrairement à l'usage suivi jusqu'ici, tous les séculiers feront gras dans le local qui leur est affecté. Si les moines désirent manger de la viande, pourquoi les obliger à faire maigre ? Je ne vois pas où serait le mérite d'une abstinence forcée.

« Dernièrement Guillaume Marshall a fait distribuer aux religieux vingt exemplaires d'un ouvrage bien connu : « La Défense de la Paix ». La plupart l'ont accepté, mais en déclarant qu'ils ne le liraient qu'avec permission. Trois jours après, tous hormis un me l'ont retourné sur un ordre formel de leur président. »

Ce président, quel était-il ? On sait qu'il n'y avait alors à la chartreuse ni prieur, ni vicaire, ni procureur. Laissés à eux-mêmes, comme un troupeau sans pasteur, les religieux se décidèrent-ils à prêter secrètement obéissance à l'un d'entre eux ? Dans ce cas, leur choix dut tomber sur Dom Jean Rochester que nous voyons alors au premier plan. Dans sa lettre du 5 septembre, Fyloll en parlait en ces termes : « Au commencement du mois d'août, l'ar-

<sup>1</sup> Cotton. MSS., Cleop., E. IV, 36. — Cf. Calendar, IX. 503.

chevêque de Cantorbéry a mandé Rochester et Rawlins. Le premier est rentré à la chartreuse ; quant au second, nous ne l'avons pas revu. On m'a assuré depuis qu'il a déposé le froc et qu'il fait gras. » Rochester avait donc résisté aux insinuations de Cranmer. Un peu plus tard, on chercha de nouveau à le gagner ; peine inutile. On lui demanda d'assister au sermon d'un hérétique. Il s'y refusa. Dans la seconde lettre citée plus haut, nous retrouvons le nom de Rochester sous la plume de Fyloll : « Après que « la Défense de la Paix » nous eut été retournée, des instances furent faites auprès de Rochester pour l'amener à prendre connaissance de ce livre. Il y consentit, le garda cinq jours et le jeta au feu. Votre seigneurie s'en souviendra lors de sa visite. » Cromwell s'en souviendra, en effet ; mais Dom Rochester se rappellera qu'il est de la race des martyrs.

Le vicaire général ne parut pas prêter grande attention au factum de Fyloll. Il est à croire cependant qu'il y trouva du bon, puisqu'il s'en inspira pour faire rédiger une réglementation dont voici la teneur :

« Cinq ou six gouverneurs choisis, sûrs et discrets, sont préposés à la gestion des affaires temporelles de la chartreuse de Londres. Deux ou trois assisteront à tous les repas et coucheront au monastère.

« *Item.* Lesdits gouverneurs feront comparaitre les officiers, les religieux et les serviteurs attachés à la maison, et ils leur notifieront que le roi leur pardonne les crimes d'hérésie et de trahison dont ils se sont rendus coupables. Ils les avertiront en même temps que, en cas de récidive, ils seront exécutés sans merci.

« *Item.* Les mêmes gouverneurs enlèveront au procureur et autres officiers toutes les clefs du monastère. Ils

prendront les affaires en main, percevront les rentes, feront les paiements, sous le contrôle du roi.

« *Item.* Ils convoqueront les religieux séparément, et, après avoir étudié leurs dispositions, ils les exhorteront à embrasser la vérité, en leur représentant qu'il ne tient qu'à eux de quitter le cloître et de vivre où bon leur semblera ; qu'à cet effet une pension leur sera allouée pendant un an ou deux, jusqu'à ce qu'ils aient trouvé une position sortable. Mais alors ils devront se conformer scrupuleusement aux ordonnances du roi et s'appliquer à l'étude des sciences sacrées, pour être en état de prêcher la parole de Dieu. Et cela, nonobstant la promesse qu'ils ont faite de n'exercer aucun genre de ministère extérieur.

« *Item.* Les religieux seront placés temporairement dans le cloître, et personne ne pourra leur parler sans la permission de l'un des gouverneurs.

« *Item.* On leur enlèvera tous les livres où pullule l'erreur, et on ne leur laissera que l'Ancien et le Nouveau Testament.

« *Item.* Les religieux devront faire une représentation des cérémonies prescrites par leur rituel. Qu'on les presse en même temps de renoncer à ces momeries insignifiantes.

« *Item.* S'il en est parmi eux de qui il n'y ait rien à attendre, on les jettera en prison et le conseil prononcera. Il faut veiller à tenir les religieux dociles à l'écart des rebelles, puis arriver tout doucement à leur arracher les secrets et les vilaines histoires que le vulgaire ne connaît pas.

« *Item.* Trois ou quatre fois par semaine, un prédicateur prudent et éclairé donnera un sermon, auquel tout le personnel, à l'exception des malades, devra assister.

Pour plus de commodité, ce prédicateur aura sa chambre et prendra ses repas au monastère.

« *Item.* Les frères lais sont généralement plus entêtés, plus revêches et moins raisonnables que les religieux du cloître. Qu'on les interroge avec le plus grand soin. Ceux qui refuseront d'obéir seront punis de l'expulsion ; les autres seront gardés à vue pour un temps<sup>1</sup>. »

On s'étonnera peut-être de ne pas rencontrer, dans ces ordonnances si minutieuses et si précises, un article concernant le régime alimentaire. Fyloll y avait pourvu. Chauncy nous a déjà dit que leur menu quotidien se composait de pain et d'un peu de fromage<sup>2</sup>. La ration, bien que modique, était suffisante pour leur permettre de satisfaire à peu près aux lois de l'observance. De temps à autre, il y eut de l'extra. Du 10 au 13 octobre, par exemple, pendant un séjour de Cromwell à la chartreuse. Qu'on en juge par la carte suivante : « Dimanche, à dîner, on servira aux religieux du cloître : de la bouillie, un pâté chaud de lamproie et trois œufs ; aux frères, du poisson salé et du fromage. Lundi, on donnera aux pères et aux frères simultanément : un potage aux herbes, une forte portion de fromage de Suffolk ou d'Essex et trois œufs. Mardi, de la bouillie, des huîtres et un bon morceau de morue. Mercredi, les pères prendront un potage aux herbes, un gros merlan et deux œufs : on servira aux frères un potage, des huîtres et un merlan ordinaire<sup>3</sup>. »

On a deviné la raison de cet extra. Il importait que Cromwell jugeât *de visu* qu'on ne lui en avait pas imposé, en lui dénôçant le confort des chartreux. Il y avait là

<sup>1</sup> Cotton. MSS., Cleop., E. IV, 26.

<sup>2</sup> *Historia*, p. 109.

<sup>3</sup> Calendar, IX, 597.

un abus qu'on ne pouvait tolérer. Le ministre se rendant à l'évidence allait sûrement promulguer un nouvel ordre du jour.

Sous cette pression, ou les rebelles feront acte d'obéissance, ou ils dépériront lentement, minés par la faim ; et Bedyll ainsi que Fylloll auront la satisfaction de dire à leur maître : « N'est-il pas vrai que nous avons bien mérité du roi ? »

Pendant ce temps-là, le religieux faisant l'office de procureur reçut ce billet étrange : « Père procureur, vous devez avoir un ami sûr qui, moyennant une gratification annuelle, se charge de visiter les bateaux marchands d'Espagne, d'Italie et de Gènes ; et aussi les entrepôts de la Tamise, depuis la Tour jusqu'au pont de Londres. Il vous procurera sans peine les provisions de bouche nécessaires. L'Espagne vous fournira de lamproies, d'oignons, d'oranges, de citrons, de grenades, de vinaigre, de sardines, d'huile d'olive, etc. Il en sera de même des autres pays du continent<sup>1</sup>. »

Il ne faudrait pas croire, d'après cette pièce, que le sort des chartreux fut adouci. Cela voulait dire simplement que les religieux étaient les pensionnaires et les espions de l'Espagne. Cromwell, croyant ou feignant de croire au luxe de leur table, restreignit encore la pitance.

Loin de se déconcerter, les patients, qui sentaient depuis de longs mois les étreintes de la faim, s'encouragèrent à souffrir, pensant qu'ils touchaient au terme de leurs épreuves. On sentait que ces hommes ne redoutaient qu'une chose, le malheur de trahir leurs engagements. « Tous, dit un auteur contemporain, étaient inébranlables

<sup>1</sup> Calendar, IX, 597.

et prêts à affronter le supplice du martyr<sup>1</sup>. » Quel admirable contraste ! D'un côté, la haine froide, cynique, la persécution érigée en système ; de l'autre, le calme, l'enjouement, la paix, une paix inaltérable. On eût dit la communauté revenue aux plus beaux jours de son passé. Il était manifeste, au contraire, que les persécuteurs se trouvaient mal à l'aise dans ce milieu et avaient hâte d'en sortir<sup>2</sup>.

Personne cependant ne parut plus exaspéré que le ministre. C'était à lui, l'œil et le bras du roi, à lui, Cromwell, partout et toujours obéi, que ces misérables chartreux osaient résister ! Il était furieux de se l'avouer à lui-même, et nul autour de lui ne se serait permis de faire allusion à ce long et inexplicable conflit<sup>3</sup>. Que ne se rencontra-t-il, sur le sol de la Grande-Bretagne, une ou deux douzaines de postes avancés comme la chartreuse de Londres ! C'eût été plus que suffisant pour lasser la patience de l'ennemi, lui faire lâcher pied et compromettre le triomphe de la Réforme.

<sup>1</sup> Ibid., X, 10.

<sup>2</sup> Cf. *Historia*, p. 111.

<sup>3</sup> Calendar, IX, 950.

## CHAPITRE XVIII.

Le nouveau prieur de la chartreuse de Londres. — Henri Man, prieur de Sheen. — Il recommande Trafford à Cromwell. — Trafford chez Cromwell. — Son installation. — Impression de la communauté. — Le parloir à la chartreuse. — Quatre prétendus meneurs sont tirés du monastère. — Les BB. Rochester et Walworth à la chartreuse de Hull. — Jugement, condamnation et exécution à York.

1537.

Cromwell voulait quand même temporiser. Il se décida néanmoins à exécuter le plan dont il avait indiqué les grandes lignes à Bedyll et à Fyloll. Le point capital était d'amener la communauté à se dessaisir du monastère en faveur du roi. Ici encore, la plus élémentaire prudence conseillait de procéder avec une extrême circonspection. Présenter inconsidérément une solution de cette importance à des religieux déjà mécontents du souverain, eût été tout compromettre, et provoquer une recrudescence d'opposition. Or, la première chose à faire était d'instituer un nouveau prieur. Mais, pour les raisons que nous avons données plus haut, la communauté ne devait pas être invitée à désigner l'homme de son choix, par la voie ordinaire du scrutin secret ; il était évident, d'autre part, qu'elle n'accepterait pas un supérieur imbu des idées du jour ou simplement vénal. Il s'agissait par conséquent de trouver un religieux à deux faces, un homme qui fût dans les eaux de Cromwell, sans avoir jamais, au moins extérieurement, donné prise à la censure.

A vrai dire, les religieux ne s'étonnèrent pas de voir le vicaire général s'ingérer dans les affaires intimes de la maison et régler un point qui les intéressait plus que personne. Il ne procédait pas autrement, depuis qu'il voyait son chef hiérarchique abuser du droit d'élection en faveur des créatures les plus aptes à le seconder dans l'exécution de son odieux dessein. Du choix des supérieurs, en effet, dépendait l'établissement de la suprématie, puisque l'opposition partait principalement des communautés religieuses.

Sans préjuger le choix de Cromwell, les chartreux durent se tenir en défiance à l'endroit de celui de leurs frères, que la bienveillance du roi appelait à recueillir la succession du B. Jean Houghton. Ils apprirent pourtant que leur prieur, Guillaume Trafford, avait à son actif un passé sans tache. Étant procureur à la chartreuse de Beauval, il fit preuve de sang-froid le jour où les commissaires du gouvernement apparurent pour dresser l'inventaire du mobilier et exiger l'adhésion du personnel au nouveau symbole. A tous les sophismes que les rhéteurs noyèrent dans un déluge de mots, Trafford répondit par une profession de foi non équivoque : « Je crois fermement, dit-il, que l'évêque de Rome est le chef de l'Église universelle ; je le soutiendrai jusqu'à la mort. » On s'empressa, comme bien l'on pense, de porter l'incident à la connaissance de Cromwell : « Vite, écrivit Markham, le chef de la bande, vite mandez-nous si nous devons faire un exemple<sup>1</sup>. » Cela se passait le 16 avril 1535, alors que les trois prieurs attendaient, sous les verrous de la Tour, l'heure de marcher au combat.

<sup>1</sup> Calendar, VIII, 560.

Trafford avait donc, en moins d'un an, complètement viré de bord. A défaut de preuves positives, le choix de Cromwell et l'éloge que Bedyll fit de lui justifieraient notre assertion. Voici, d'ailleurs, une pièce à l'appui on ne peut plus probante. C'est une lettre de Henri Man à Cromwell. Henri Man, un Oxfordien, était entré jeune chez les chartreux. Élu prieur de Witham en 1534, nous le voyons, l'année suivante, installé au même titre, de par la volonté du roi, à la chartreuse de Sheen, et investi, au lieu et place de Jean Houghton, de la charge plus importante de visiteur de la province<sup>1</sup>. Pour reconnaître ces libéralités princières, Henri Man se mit à propager, dans la sphère restreinte de sa juridiction, les monstrueuses erreurs que les affidés de Cranmer débitaient tous les jours du haut de la chaire de vérité.

Cromwell, ayant découvert en lui un adulateur complaisant et un agent actif, lui adressa l'ex-procureur de Beauval. A ce contact, Trafford perdit tout son feu, oublia sa parole et vendit sa conscience au roi, en attendant qu'il lui donnât les clefs de la chartreuse de Londres. « Sa conversion » fut si prompte et si complète, que le ministre lui confia immédiatement la difficile mission au succès de laquelle collaboraient en pure perte ses plus rusés comparses.

Avant de se rendre à ce poste de confiance, Trafford se présenta chez Cromwell et lui remit une lettre d'introduction signée par le prieur de Sheen.

« Très honorable maître en Jésus, notre Sauveur.

« Agréez mes humbles remerciements pour toutes les at-

<sup>1</sup> Il ne devait pas s'arrêter en si beau chemin. Nommé doyen de Chester, après la dissolution des monastères, il devint, peu de temps après, évêque protestant de Man. Il mourut en 1559.

tentions dont j'ai été l'objet de votre part. Le but de la présente est de recommander le porteur à votre bienveillance. Daignez parfaire en lui l'œuvre que vous avez commencée. C'est Dom Trafford que votre seigneurie a nommé prieur de la chartreuse de Londres. Je ne doute pas qu'il ne se comporte d'une façon irréprochable, tant pour la gloire de Dieu que pour l'honneur du roi. Il sera en outre, j'en suis sûr, plein de déférence à votre égard, de sorte que les choses tourneront à bien. Plaise à Jésus qu'il en soit ainsi! Qu'il lui plaise aussi de vous garder dans sa sainte grâce!

Chartreuse de Sheen, 23 avril 1536.

Votre humble serviteur,  
Henri, prieur de Sheen<sup>1</sup>. »

Le jour de sa prise de possession, Trafford ne parla ni de sa visite au ministre ni de la lettre que lui avait remise son confrère. Mais les deux maisons n'étaient pas tellement distantes, qu'on ne sût dans l'une ce qui se passait dans l'autre. Les chartreux de Londres n'ignoraient donc pas que Man avait donné dans l'erreur et rallié à ses idées plusieurs de ses religieux. Aussi, l'élu de Cromwell fut-il accueilli avec une froideur significative; d'où il conclut que l'œuvre de pacification à laquelle on le conviait ne serait pas d'une exécution aisée.

L'arrivée de Trafford mit les consciences à la torture. Les professe demandèrent s'ils pouvaient promettre obéissance à un supérieur qui leur était envoyé par l'autorité civile, et non, selon l'usage, par l'interprète légitime de la volonté de Dieu. Et cependant, on ne sentait que trop tout ce qu'il y avait d'anormal dans cette situation. Il était à

<sup>1</sup> Calendar, VIII, 585.

souhaiter qu'il y eût au plus tôt un pilote vigilant sur ce vaisseau désemparé, un pasteur dévoué à la tête de ces brebis menacées de la dent du loup. Il eût fallu, tous le disaient, un autre Jean Houghton ; ce n'était pas même son ombre qui apparaissait.

A cette légitime préoccupation vinrent s'ajouter de nouveaux ennuis qui bouleversèrent la communauté. « Le parloir, dit Chauncy<sup>1</sup>, fut assiégé journallement par des parents et des amis. Ceux-ci, se faisant bonnement les avocats du diable, prônèrent le nouvel état de choses et peignirent sous les plus riantes couleurs les réformes sociales qui allaient en découler. C'était un feu roulant de prières, de conseils et de menaces. Sans doute, les pauvres religieux ne prêtèrent qu'une oreille distraite à ces théories vides de sens : ils n'en restèrent pas moins épuisés, harassés qu'ils étaient déjà par les tracasseries incessantes des agents de la couronne. Mais il y avait toujours du ressort dans ces âmes affaiblies ; autour d'elles veillaient des cœurs d'élite qui les raffermirent dans le devoir, en leur rappelant la vie et la mort de leur père et de leurs frères bien-aimés. Quatre surtout tranchaient sur la masse de la communauté et exerçaient sur les faibles une influence qu'il fallait à tout prix faire cesser, sous peine de compromettre l'œuvre de Trafford. C'étaient Jean Rochester, dont nous avons parlé plus haut, Jacques Walworth, Jean Fox et Maurice Chauncy.

Le conseil du roi avisa, et, après mûre délibération, il fut décidé qu'on en viendrait à une nouvelle exécution, mais toute pacifique. Il semblait qu'une expulsion partielle, celle de ces quatre esprits remuants, soi-disant

<sup>1</sup> *Historia*, p. 110.

cause de tout mal, isolerait les autres religieux et les rendrait par là même et plus accessibles et plus traitables. Le 4 mai, un an jour pour jour après les premières exécutions de Tyburn, nos quatre meneurs quittèrent le cloître au nom de la force et furent dirigés, deux par deux, sur les chartreuses de Hull et de Beauval<sup>1</sup>.

Le prieur de Hull ne comptait déjà plus dans les rangs de l'opposition. « J'ai eu fort à faire, écrivait l'archevêque d'York à Henri VIII et à Cromwell, pour le convertir à notre symbole, lui et plusieurs autres prieurs. Ils se sont montrés tout d'abord d'une raideur désespérante, disant qu'ils aimeraient mieux mourir que de céder. Enfin, je suis arrivé à les convaincre qu'ils pouvaient, en sûreté de conscience, suivre la ligne de conduite que j'avais suivie moi-même après tant d'hommes éclairés<sup>2</sup>. ».

Le prieur, s'étant rendu à l'argumentation d'Édouard Lee, usa des mêmes armes pour entraîner la communauté à sa suite dans la voie des compromis. « Soyez mes imitateurs, leur disait-il, vous n'avez rien à craindre, pourvu que vous fassiez ce que vous m'avez vu faire. » Tous sans exception s'inclinèrent aveuglément, à la satisfaction des visiteurs royaux qui rendirent bon témoignage de la communauté de Hull<sup>3</sup>. Heureux et fiers de ce facile succès, les agents du pouvoir ne se mirent pas en peine de Rochester et de Walworth qui, à titre d'hôtes, ne ressortissaient pas de leur juridiction. Mais que devaient être ces profès de la chartreuse de Londres, tous deux disciples de Jean Houghton, sinon des demeurants du papisme ? Tenus à juste titre pour suspects, accusés en outre d'avoir donné

<sup>1</sup> *Historia*, p. 112.

<sup>2</sup> *Calendar*, X, 93, 99.

<sup>3</sup> *Ibid.* 980.



Les deux martyrs d'York :  
LE B. J. ROCHESTER ET LE B. J. WALWORTH  
11 mai 1537.

*(Peinture de l'ancienne chartreuse de Grenoble.)*



asile dans le monastère aux enrôlés du « pèlerinage de grâce », ils furent dénoncés par un seigneur des environs de Hull, qui se faisait fort d'établir péremptoirement leur culpabilité et requérait l'application rigoureuse de la loi. Bonne fortune pour Cromwell qui épiait l'occasion de terroriser les chartreux de Londres, et de se venger personnellement des deux rebelles expulsés par son ordre ! Il chargea le zélé patriote d'instruire l'affaire et de la porter au tribunal du duc de Norfolk qui, on se le rappelle, avait été envoyé dans le nord pour réprimer le mouvement populaire. Traduits à sa barre, les deux inculpés n'eurent pas de peine à se laver du crime de connivence avec les insurgés. Outre que les chartreux, solitaires par état, se tiennent forcément à l'écart des agitations populaires, comment auraient-ils, eux arrivés de la veille, introduit et caché des « pèlerins » dans la clôture du monastère ? L'accusation de complicité tombait à faux. Ils n'ouvrirent pas la bouche pour se justifier du second chef de culpabilité. Tels ils avaient été à Londres, en présence de Bedyll et de Fyloff, tels ils comparurent devant le duc de Norfolk et de ses assesseurs : ennemis jurés de la suprématie royale. Ils furent condamnés et exécutés pour avoir soutenu jusqu'à la fin les prérogatives du pape. Un document du British Museum ne permet pas le moindre doute à ce sujet. Nous y lisons : « Tous deux ont dit et affirmé faussement, traîtreusement et malicieusement que ce n'est pas Sa Majesté le roi, mais l'évêque de Rome qui est le chef suprême de l'Église d'Angleterre<sup>1</sup> ». Il est donc avéré que les BB. Jean Rochester et Jacques Walworth sont tombés comme leurs

<sup>1</sup> Cotton. MSS., Cleop., E. VI, 231.

frères pour la défense des droits du saint-siège.

Condamnés au supplice des traîtres, ils devaient subir toutes les horreurs des exécutions alors en usage. Cependant les juges, mûs par un sentiment de pitié ou saisis de remords, atténuèrent les rigueurs du supplice. Conduits à peu de distance de la ville d'York, sur une place nommée aussi Tyburn, les deux religieux furent attachés vivants à la potence au moyen de fortes chaînes de fer. On les laissa, après leur mort, exposés aux injures du temps et aux attaques des oiseaux de nuit. Les chairs décomposées tombèrent bientôt en lambeaux et furent enlevées par des mains profanes, pour cause de salubrité publique (11 mai 1537). Dieu, nous le savons, garde leurs ossements ; il les retrouvera tous au jour de la résurrection<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Custodit Dominus omnia ossa eorum, unum ex his non conteretur.* Ps. XXXIII, 21.

## CHAPITRE XIX.

Huit chartreux sont envoyés à Sion. — Fewterer sur son lit de mort. — Retour des huit chartreux à Londres. — Vingt signatures. — Dix religieux enfermés à Newgate. — Marguerite Clément. — Lettre de Bedyll à Cromwell. — Mort des prisonniers. — Un seul survit. — Le monastère est remis au roi. — Répit momentané.

1537.

Cromwell s'était flatté que les chartreux rabattraient de leur zèle le jour où disparaîtraient les quatre religieux qui passaient, à tort ou à raison, pour les principaux instigateurs de la résistance. Une fois de plus les résultats déjouèrent les calculs de la politique. Sans doute, l'action morale écartée par cette récente expulsion n'était pas sans exercer sur les esprits une influence de nature à les affermir dans la voie de l'opposition ; elle ne faisait cependant pas toute leur force. Cette énergie indomptable, les chartreux la puisaient à une source plus élevée, dans les leçons et les exemples de leur vénéré père et de leurs frères martyrs. Vivant de ce souvenir aussi pieux que reconfortant et soutenue par la perspective d'une fin semblable, la communauté fit connaître aux commissaires, qu'ils attendaient en vain l'heure du triomphe définitif.

Cromwell, toujours fécond en expédients, eut alors la pensée de jeter une partie des rebelles dans une atmosphère nouvelle qu'il savait infectée des idées du jour. Huit d'entre eux furent conduits au monastère de Sion. Tous les brigittins, hélas ! n'étaient pas des Reynolds, à com-

mencer par Fewterer, leur supérieur, dont le langage si ferme et si orthodoxe cadrait si bien jadis avec le noble caractère du B. Jean Houghton<sup>1</sup>. Après avoir donné tête baissée dans les filets de la cour, Fewterer se posa en apôtre déclaré des doctrines nouvelles et tenta, par de fréquentes exhortations, de les inculquer dans l'esprit de la communauté. Il y eut d'abord de l'émoi parmi l'auditoire, voire même de chaleureuses protestations. Par exemple, le jour où neuf religieux quittèrent l'église au beau milieu d'un discours de circonstance. Mais leur zèle tomba comme un feu de paille. Deux des plus enthousiastes, Copinger et Lache, signalés par Bedyll comme les chefs du mouvement, cédèrent aux insinuations de l'évêque de Londres et passèrent bientôt pour les plus fervents adeptes de la suprématie. Si bien que le vieux Fewterer, dont l'activité fébrile baissait de jour en jour, se reposa sur eux du soin d'écrire à la chartreuse, pour appuyer les efforts infructueux des visiteurs royaux. Nous ferons grâce au lecteur de ce fatras qui fourmille d'insanités. On trouverait difficilement plus d'idées incohérentes entassées dans une thèse hétérodoxe.

Le déplorable changement, opéré sur les brigittins par les menées de leur supérieur, avait passé inaperçu au milieu de la défection presque universelle des maisons religieuses, de sorte que les huit victimes de la chartreuse arrivèrent sans défiance à Sion. Fewterer touchait à sa fin : « Oh ! mes bons pères, leur dit-il, lorsqu'il les vit rangés autour de son lit, laissez-moi tout d'abord vous demander pardon, car, c'est moi, le croiriez-vous ? c'est moi qui suis coupable du sang de votre saint prieur. Hélas !

<sup>1</sup> Voir ci-dessus, chap. X, p. 147.

pourquoi faut-il que je lui aie conseillé la résistance ? Puisque vous semblez résolu à marcher sur ses traces, je vous déclare sans hésiter que cette cause, sainte assurément et en soi très légitime, ne mérite pas que vous la souteniez au prix de votre sang<sup>1</sup>. »

S'il est un langage persuasif, c'est celui d'un homme qui a un pied dans la tombe ; et, si cet homme porte au front le sceau indélébile de la profession religieuse et du sacerdoce, les derniers accents de sa voix sont recueillis comme des oracles. Ainsi en fut-il autour du lit de mort du confesseur général de Sion. Les chartreux retournèrent dans leur solitude, profondément troublés par cette exhortation dont ils ne suspectaient pas la sincérité. Mais cette faiblesse ne dura qu'un moment, ils retrouvèrent leur vigueur première dès qu'ils se sentirent dans leur élément habituel, là où tout leur parlait le langage de la vérité.

Toutefois, l'effet produit par cet incident, venant s'ajouter à une série d'épreuves déjà longue, opéra une détente sensible dans l'état normal de la communauté. Pour la première fois, les religieux se prirent à douter d'eux-mêmes, et ils se demandèrent s'ils étaient obligés en conscience de tenir tête plus longtemps aux agents de la couronne, alors que la majorité du pays reconnaissait la suprématie royale. C'est justice de dire que Trafford ne contribua pas pour une petite part à ce revirement progressif, indice d'une scission imminente et définitive. Il en vint à un tel point de bassesse qu'il ne rougit pas de recueillir, de côté et d'autre, un certain nombre de religieux mécontents dont il exploita la faiblesse : agents

<sup>1</sup> *Historia*, p. 113, 114.

d'autant plus perfides qu'ils eurent pour mot d'ordre de dissimuler leur jeu sous le couvert de la charité fraternelle. C'était le loup ravisseur caché sous la peau de la brebis.

Que ces misérables, Trafford à leur tête, aient cédé au premier choc de l'ennemi et aient apposé leur signature sur l'acte d'insigne lâcheté que nous trouvons dans les archives nationales, cela semble tout naturel. Ces faux frères étaient mûrs pour l'apostasie.

« Nous prieur et religieux de la chartreuse de la Salutation de Notre-Dame à Londres,

« Nous déclarons qu'à partir de ce jour nous nous séparons de la communion de l'évêque de Rome. En conséquence, nous lui refusons tout droit de contrôle dans les affaires de l'État. Il n'y a plus à nos yeux qu'une seule puissance au monde, celle du roi, chef suprême de l'Église d'Angleterre.

« Donc, nous défendrons, par tous les moyens en notre pouvoir, les ordonnances qui auront pour but d'extirper du royaume l'autorité dudit évêque de Rome, et de consolider celle du roi-pontife. Tout ce que nous avons dit ou fait jusqu'à ce jour pour soutenir les intérêts du saint-siège, nous le déclarons illégal et le révoquons.

« Dieu et les saints nous soient en aide, avec les saints Évangiles !

« Donné dans la salle du chapitre, sous le sceau ordinaire, le dix-huitième jour de mai, la vingt-neuvième année du règne de notre seigneur et souverain roi, Henri VIII (1537).

« Étaient présents et témoins le très honorable Thomas Bedyll, archidiaque de Cornouailles, et maître Richard Gwent, archidiaque de Londres.

Guillaume Trafford, prieur.	Jean Thomson.
Edmond Sterne, vicaire.	Jean Huse.
Jean Revell.	Everard Digby.
Barthélemy Burgoyne.	Thomas Baker.
Thomas Cloy.	Jean Nicholson.
Robert Cardin.	Guillaume Broke.
Thomas Barnyngham.	Jean Enys.
Jean Boleyn.	Thomas Owen.
Guillaume Wayte, procureur.	Robert Howell.
Richard Billingsley.	Olivier Batmanson.

Guillaume Say,  
notaire<sup>1</sup>. »

Treize de ces noms figurent parmi les signataires de l'acte de succession du 29 mai et du 6 juin 1535<sup>2</sup>. Les religieux que nous rencontrons ici pour la première fois étaient de ceux que Guillaume Trafford avait attirés à la chartreuse, pour en faire ses lieutenants et grossir le nombre des parjures.

Qui pourra, par contre, se défendre d'un sentiment de pitié, en voyant les forts d'Israël passer à l'ennemi, après des mois et des années de luttes ? Quel combat que celui de la dernière heure ! Tout prouve jusqu'ici que leur fidélité n'a pas été ébranlée. « Trahir Dieu, forfaire à l'honneur de notre profession ! plutôt mourir mille fois, s'écrient les treize disciples du B. Jean Houghton. — Soit, répondent les commissaires, mais ne voyez-vous pas quelles vont être les conséquences de cette détermination ? » De fait, se disent les pauvres chartreux, c'est immanquablement la ruine de la maison, c'est la perte irrépa-

<sup>1</sup> Rymer's, *Fœdera*, t. XIV, p. 588.

<sup>2</sup> Voir ci-dessus, chap. IX, p. 139 et suiv.

d'autant plus perfides qu'ils eurent pour mot d'ordre de dissimuler leur jeu sous le couvert de la charité fraternelle. C'était le loup ravisseur caché sous la peau de la brebis.

Que ces misérables, Trafford à leur tête, aient cédé au premier choc de l'ennemi et aient apposé leur signature sur l'acte d'insigne lâcheté que nous trouvons dans les archives nationales, cela semble tout naturel. Ces faux frères étaient mûrs pour l'apostasie.

« Nous prieur et religieux de la chartreuse de la Salutation de Notre-Dame à Londres,

« Nous déclarons qu'à partir de ce jour nous nous séparons de la communion de l'évêque de Rome. En conséquence, nous lui refusons tout droit de contrôle dans les affaires de l'État. Il n'y a plus à nos yeux qu'une seule puissance au monde, celle du roi, chef suprême de l'Église d'Angleterre.

« Donc, nous défendrons, par tous les moyens en notre pouvoir, les ordonnances qui auront pour but d'extirper du royaume l'autorité dudit évêque de Rome, et de consolider celle du roi-pontife. Tout ce que nous avons dit ou fait jusqu'à ce jour pour soutenir les intérêts du saint-siège, nous le déclarons illégal et le révoquons.

« Dieu et les saints nous soient en aide, avec les saints Évangiles !

« Donné dans la salle du chapitre, sous le sceau ordinaire, le dix-huitième jour de mai, la vingt-neuvième année du règne de notre seigneur et souverain roi, Henri VIII (1537).

« Étaient présents et témoins le très honorable Thomas Bedyll, archidiacre de Cornouailles, et maître Richard Gwent, archidiacre de Londres.

Guillaume Trafford, prieur.	Jean Thomson.
Edmond Sterne, vicaire.	Jean Huse.
Jean Revell.	Everard Digby.
Barthélemy Burgoyne.	Thomas Baker.
Thomas Cloy.	Jean Nicholson.
Robert Cardin.	Guillaume Broke.
Thomas Barnyngham.	Jean Enys.
Jean Boleyn.	Thomas Owen.
Guillaume Wayte, procureur.	Robert Howell.
Richard Billingsley.	Olivier Batmanson.

Guillaume Say,  
notaire<sup>1</sup>. »

Treize de ces noms figurent parmi les signataires de l'acte de succession du 29 mai et du 6 juin 1535<sup>2</sup>. Les religieux que nous rencontrons ici pour la première fois étaient de ceux que Guillaume Trafford avait attirés à la chartreuse, pour en faire ses lieutenants et grossir le nombre des parjures.

Qui pourra, par contre, se défendre d'un sentiment de pitié, en voyant les forts d'Israël passer à l'ennemi, après des mois et des années de luttes ? Quel combat que celui de la dernière heure ! Tout prouve jusqu'ici que leur fidélité n'a pas été ébranlée. « Trahir Dieu, forfaire à l'honneur de notre profession ! plutôt mourir mille fois, s'écrient les treize disciples du B. Jean Houghton. — Soit, répondent les commissaires, mais ne voyez-vous pas quelles vont être les conséquences de cette détermination ? » De fait, se disent les pauvres chartreux, c'est immanquablement la ruine de la maison, c'est la perte irrépa-

<sup>1</sup> Rymer's, *Fœdera*, t. XIV, p. 588.

<sup>2</sup> Voir ci-dessus, chap. IX, p. 139 et suiv.

nable de cette solitude tant aimée où ils ont promis de rester jusqu'à la mort.

Écoutons le langage ému que Chauncy leur prête : « Vous savez, Seigneur, tout ce qu'il y a de sophismes cachés sous cette formule mensongère à laquelle on veut nous faire souscrire. Vous savez tous les moyens que nous avons pris pour rendre notre interprétation acceptable. A combien d'épreuves, hélas ! nous sommes en butte, vous ne l'ignorez pas, ô mon Dieu. Et on nous annonce que, par suite de notre résistance, le monastère va être détruit de fond en comble. Qu'on doive tout sacrifier pour sauver son âme, cela n'est pas douteux. Il n'est jamais permis non plus de faire le mal en vue du bien. Vous qui connaissez les secrets de nos cœurs et la droiture de nos intentions, vous détournerez les yeux de cette cérémonie extérieure. En posant les lèvres et la main sur les saints Évangiles, nous n'entendons pas acquiescer aux volontés du roi. Ce n'est qu'un témoignage de respect à l'égard de votre parole trois fois sainte. Daignez, Seigneur, nous pardonner ce compromis auquel nous nous prêtons uniquement pour conserver notre monastère. » Poignante alternative, étrange perplexité, s'il en fût ! Et, d'une main mal assurée, ils donnent la signature qui les détache de l'orthodoxie et les range dans la catégorie des apostats.

Essaierons-nous de les disculper ? Chauncy les a blâmés, ses treize confrères — il ne fait pas mention des autres —, nous ne les absoudrons pas. Celui qui n'est pas avec moi est contre moi, dit le Sauveur dans l'Évangile<sup>1</sup>. Il n'y a pas de milieu entre le oui et le non, pas de compatibilité entre la vérité et l'erreur, pas d'alliance possible entre Dieu

<sup>1</sup> Matth., XII, 30.

et Bélial<sup>1</sup>. Que les intentions de ces religieux aient été pures, nous l'admettons sans peine. Nous nous plaisons même à espérer que celui qui a recueilli les larmes de leurs yeux et compté les gémissements de leurs cœurs les a reçus dans sa miséricorde, à la suite d'un repentir, tardif sans doute, mais sincère. Rien cependant ne justifie l'acte extérieur, le seul qui relève du tribunal de l'homme. Cet acte, nous le réprouvons, encore une fois, mais non sans donner un dernier regard de compassion à des victimes tombées de lassitude au terme de la carrière et frustrées, par suite, de la palme du martyre.

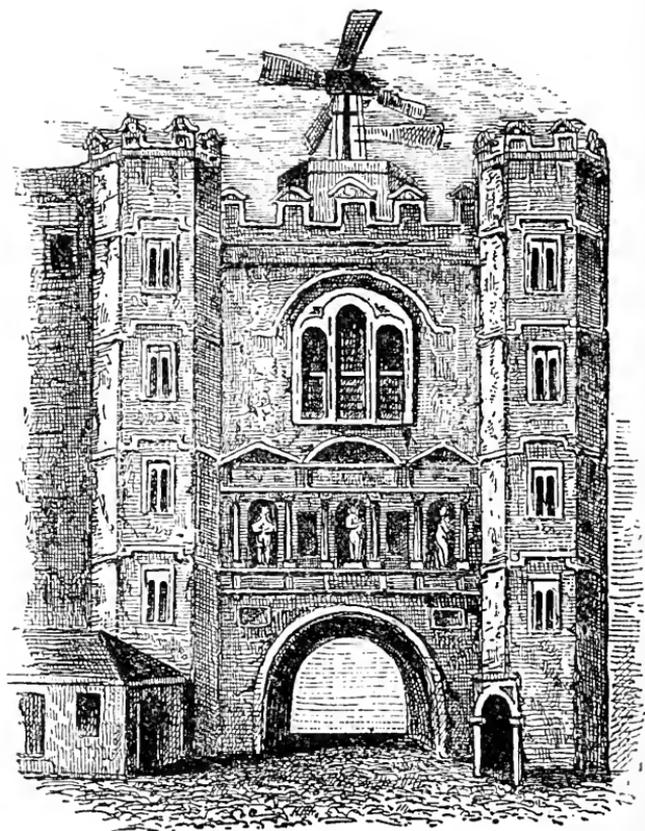
Le succès du 18 mai dédommagea les agents de Cromwell de nombreux déboires qu'ils avaient essuyés à la chartreuse depuis trois ans. Ils conclurent de là qu'une nouvelle pression, exercée simultanément par eux et par Trafford, était nécessaire et serait suffisante pour réduire le dernier groupe qui ne passait pas pour le plus redoutable. Et tout aussitôt de se remettre à leur vile besogne, comme s'ils n'avaient plus devant eux que des hommes amoindris.

L'attitude de la communauté laisse pressentir un triomphe facile ; on devine qu'il tarde aux patients de voir la fin de ce long martyre. Mais, au dernier moment, dix d'entre eux, sur lesquels six convers, se détachent spontanément de leurs frères, font quelques pas et répondent à l'ultimatum des visiteurs par une énergique protestation de fidélité au successeur de Pierre, le vicaire de Jésus-Christ. A quelques jours de là, on enfermait à Newgate<sup>2</sup>

<sup>1</sup> II. Cor., VI, 15.

<sup>2</sup> Newgate faisait partie de l'enceinte du vieux *Londinium* et devint de bonne heure une prison d'État. Rebâtie et agrandie en 1638, elle fut brûlée en 1666 et reconstruite presque aussitôt. La

les dix derniers papistes de la chartreuse de Londres :  
les BB. Thomas Johnson, Richard Beer, Thomas Green,



Entrée du vieux Newgate.

prêtres, Jean Davy, diacre et les six convers : Robert Salt,

prison actuelle date de 1770. Détruite en partie, avant d'être  
achevée, dans l'émeute de lord George Gordon (1780), elle prit,  
quelques années plus tard, son aspect définitif. On l'a transformée  
en 1853 d'après le système cellulaire ; elle peut contenir environ  
deux cents détenus.

Guillaume Greenwood, Thomas Reding, Thomas Scryven, Gautier Pierson et Guillaume Horn.

La prison de Newgate était alors et est restée jusqu'à ces derniers temps un foyer d'abominations, où le vice s'étalait dans toute sa laideur et sous toutes les formes, avec ce je ne sais quoi de raffiné qui ne se voit que chez les peuples sortis de la barbarie. Au milieu de ce cloaque infect grouillaient pêle-mêle, dans une lumière douteuse, les êtres tarés que la société avait vomis de son sein. Nuit et jour y retentissaient, accompagnant d'ignobles orgies, les blasphèmes, les chants bachiques, les propos les plus orduriers. Les détenus y attiraient leur famille ; et les enfants, grandissant à cette école d'immoralité, étaient bientôt passés maîtres dans la science du mal<sup>1</sup>.

L'idée de traîner le froc blanc du chartreux dans cette fange sourit à Cromwell ; il savoura la joie d'exhiber aux regards d'une tourbe éhontée des hommes sans défense, des sujets fidèles à la religion de leurs pères. Les dix confesseurs de la foi endurèrent les mêmes tourments que les BB. Middlemore, Exmew et Newdigate à Marshalsea<sup>2</sup>, avec cette différence qu'on devait les laisser mourir de faim, pieds et mains liés, et la tête fixée par une entrave scellée dans la muraille. « Plus mal logés que des porcs et plus mal nourris que des chiens », ils seraient morts d'inanition, sans l'assistance que leur prèta une pieuse femme, nommée Marguerite Clément, fille adoptive de Thomas More.

Élevée à Chelsea, sous le toit de cet homme de bien,

<sup>1</sup> Cf. Griffiths, *Chronicles of Newgate*, London, 1884.

<sup>2</sup> Voir ci-dessus, chap. XII, p. 125.

car cette maison située au cœur de la métropole jouit d'un renom et d'un prestige considérables.

Londres, 14 juin (1537).

Votre humble serviteur,

Thomas Bedyll. »

La note qui accompagne cette lettre est intacte au British Museum<sup>1</sup>. Or, voici dans quels termes son signataire rédigea le bulletin des dix prisonniers de Newgate :

« Cinq sont déjà morts : le frère Guillaume Greenwood, Dom Jean Davy, le frère Robert Salt, le frère Gautier Pierson et Dom Thomas Green.

« Deux sont à toute extrémité : les frères Thomas Scriven et Thomas Reding.

« Deux autres sont simplement souffrants : Dom Thomas Johnson et le frère Guillaume Horn.

« Dom Beer est en parfaite santé. »

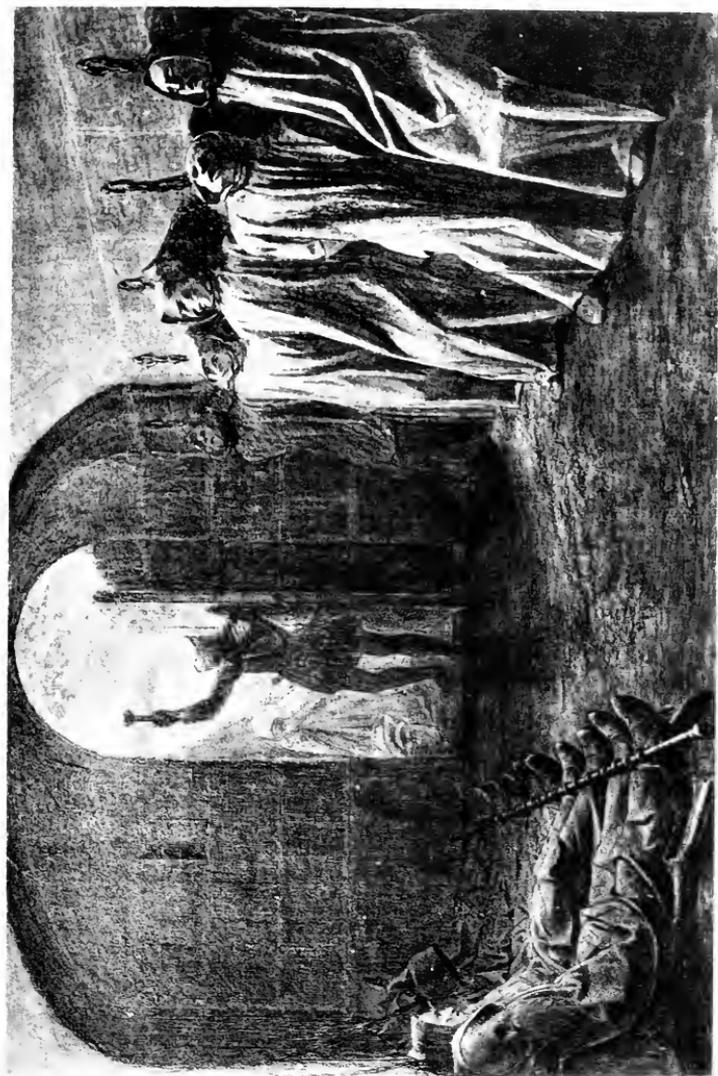
Un manuscrit, postérieur au 14 juin, confirme certaines données de Bedyll et nous permet de fixer exactement le jour où les serviteurs de Dieu entrèrent dans leur repos éternel.

« Guillaume Greenwood expira le 6 juin ; Jean Davy, le 8 ; Robert Salt, le 9 ; Gautier Pierson et Thomas Green, le 10. »

La situation des autres se modifia. « Thomas Scriven et Thomas Reding, qui étaient à toute extrémité, le 14 juin, moururent : le premier, le 15, et le second, le 16 du même mois.

« Richard Beer, dont « la santé était parfaite à la mi-juin », succomba le 9 août ; et le 20 septembre s'éteignit

<sup>1</sup> Cotton. MSS., Cleop., E. IV, 256.



Les dix Martyrs à Newgate.

(D'après une peinture de la chapelle de Saint-Hugues.)



Thomas Johnson, dont l'état n'inspirait en juin aucune inquiétude<sup>1</sup>. »

Cromvell fut pris d'un accès de rage quand on lui annonça que neuf prisonniers sur dix avaient expiré. Il eût souhaité voir se prolonger l'agonie de ces réfractaires qui tenaient encore sa toute-puissance en échec. Le frère Guillaume Horn seul lui resta en pâture. Henri VIII se contenta et demeura dans son rôle, en se retranchant derrière l'expression pittoresque de Bedyll : « *despatched by the hand of God* », expédiés par la main de Dieu. Dieu s'est chargé de faire justice des coupables, béni soit-il ! On sait que l'hypocrite Tudor jouait à la dévotion et affectait de montrer le jeu de la Providence dans les moindres incidents qui semblaient favoriser son odieuse politique. La foi naïve du peuple prenait le change et dégageait d'autant la responsabilité du roi.

D'ailleurs, celui-ci fut grandement soulagé par l'acte mémorable du 10 juin auquel Bedyll fait allusion dans sa lettre du 14. Le 10 juin, en effet, mérite d'être consigné dans les annales de ce monastère illustre entre tous. Ce jour-là, juste trois semaines après avoir reconnu la suprématie royale, les religieux, à la remorque de leur prieur, signèrent un nouvel acte non moins odieux que le premier. Il y est dit :

« Vu que la plupart des religieux de cette maison ont offensé gravement Sa Majesté, le roi d'Angleterre, et provoqué justement son indignation ;

« Considérant que ces infidélités monstrueuses peuvent entraîner la confiscation du monastère et la mort des religieux ;

<sup>1</sup> Cf. *Historica Relatio duodecim Martyrum cartusianorum Ruremondæ*. Auctore Havensio, Appendix III.

« Considérant, d'autre part, qu'il est sage et séant de prévenir cette mesure extrême, en faisant la remise entière de la propriété, ce qui nous vaudra les bonnes grâces du souverain ;

« Nous cédon's la maison et ses dépendances à notre illustre prince et seigneur, Henri VIII, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre et de France, lord d'Irlande, etc. etc.<sup>1</sup>. »

Nous laissons à penser si Cromwell fut heureux de couronner, au gré de ses désirs et de son ambition, l'œuvre ardue à laquelle il s'était voué corps et âme, trois ans durant. Certes, le succès lui avait coûté cher. Mais enfin, Henri VIII régnait en maître à la chartreuse ; il n'y comptait plus que des serviteurs dévoués. Le ministre, tranquille de ce côté et n'ayant plus rien à demander aux chartreux, leur permit de reprendre l'observance. Ils se mirent de nouveau à la vie régulière, mais sans enthousiasme et avec le pressentiment que ce répit ne serait pas de longue durée. Cette vie claustrale, si douce malgré ses austérités à l'âme qui s'est livrée et reste à l'état de victime, fut désormais pour eux sans saveur. Ballottés par l'incertitude du lendemain, bourrelés de remords au souvenir de leur triste complicité, honteux d'eux-mêmes, ils ne goûtèrent plus cette joie de la bonne conscience qui est la condition première de la paix intérieure.

<sup>1</sup> Bearcroft, *History of Thomas Sutton*, p. 255. — Smythe, *Historical Account of London Charterhouse*, Appendix XIX.

## CHAPITRE XX.

Jean Fox et Maurice Chauncy à la chartreuse de Beauval. — Ils obtiennent de rentrer à Londres. — Ils passent à Sion. — Lettre des Pères visiteurs au « confesseur général ». — Lettre de deux chartreux de Londres au même. — Séduction. — Chute des deux victimes. — Expulsion générale des chartreux. — Les pensionnaires. — Adieux de Chauncy.

1537-1538.

Quinze mois s'étaient écoulés depuis le jour où, sur l'injonction de Cromwell, les quatre religieux, qui passaient pour attiser le feu de la rébellion avaient été dirigés deux à deux vers le nord. Les BB. Rochester et Walworth, devenus les hôtes de la chartreuse de Hull, furent inculpés de haute trahison, jugés et condamnés de la façon odieuse que nous avons dite<sup>1</sup>. Ils demeurèrent inébranlables dans leur attachement à la chaire de Pierre et subirent le supplice des traîtres, notablement modifié par la « clémence du roi ».

Pendant ce temps-là, les deux autres expulsés, Jean Fox et Maurice Chauncy, vivaient paisiblement à l'ombre du cloître de Beauval. S'ils n'étaient pas sans préoccupation au sujet de leur avenir, ils pouvaient se croire momentanément à l'abri de nouvelles vexations, d'autant plus que le seul fait de leur expulsion les tenait isolés dans ce milieu déjà imprégné des idées du jour. Il était visible néanmoins qu'ils pesaient à la communauté, car celle-ci demandait tout haut jusques à quand il lui faudrait subir

<sup>1</sup> Cf. Chap. XVIII.

le contrôle de ces deux censeurs. Tout d'abord, Fox et Chauncy affectèrent de ne pas s'émouvoir des procédés étranges de leurs frères ; mais, fatigués bientôt de ce provisoire énervant, ils saisirent l'occasion de la visite canonique pour solliciter la faveur de retourner à la chartreuse de Londres, berceau de leur vie religieuse.

On était à la fin du mois d'août 1537. Le bruit s'étant répandu que les dix prisonniers de Newgate succombaient l'un après l'autre sous les étreintes de la faim, et que Trafford avait définitivement opéré la conversion demandée par Cromwell, grande fut l'anxiété dans les huit maisons de la province. Partout il y avait comme un pressentiment que l'heure ne tarderait pas à sonner, où chacun serait mis en demeure de se prononcer pour ou contre la suprématie. Il en résultait un désarroi moral, symptôme évident d'un malaise dont il était facile de prévoir les conséquences. A la chartreuse de Beauval en particulier, la situation était nettement dessinée. Là, comme à Londres, on comptait des récalcitrants, en minorité toutefois, car la majeure partie inclinait visiblement à embrasser le nouveau régime. Fox et Chauncy le comprirent et, sentant qu'ils étaient de trop dans cette clôture, ils adressèrent aux Pères visiteurs la requête dont nous venons de parler.

Sans doute, ils savaient « comment en un vil plomb l'or pur s'était changé » ; ils n'espéraient plus retrouver dans leur maison de profession la ferveur et la régularité des anciens jours. Mais, il y avait là, à n'en pas douter, des cœurs en souffrance, des âmes inconsolables ; si toute chance de mourir pour la foi s'était évanouie, peut-être restait-il du bien à faire. Ce vague espoir stimulait les deux hôtes de Beauval en qui brûlait encore le feu sacré.

Dans tous les cas, puisque la conservation du monastère paraissait assurée, ils devaient, ce semble, tenir à honneur d'y rétablir la vie conventuelle, au moins dans la mesure du possible.

Les tristes visiteurs ne crurent pas devoir s'opposer au pieux désir des deux religieux. Outre qu'ils le pouvaient en vertu de leur mandat, Henri Man que nous connaissons<sup>1</sup> et son second, Jean Mitchel, prieur de Witham, avaient à cœur de promouvoir le règne du nouveau pontife auquel ils étaient redevables de leur haute dignité. De plus, ils avaient intérêt à écarter de la sphère de leur juridiction ces deux exilés réputés incorrigibles. Ils ne risquaient pas grand'chose, du reste, en les rendant à la chartreuse de Londres, où le roi ne comptait plus que des serviteurs sûrs. Mais, les rendre tels qu'ils étaient au moment de leur arrivée à Beauval, c'est-à-dire tout aussi enthousiastes et non moins turbulents, ne prouverait pas beaucoup de zèle de la part de confrères que l'on savait convertis au nouveau dogme. Fallait-il donc renoncer à l'espoir de conquérir ces derniers demeurants du papisme ? Il vint alors à la pensée des visiteurs de les faire passer dans l'atmosphère avantageusement connue du monastère de Sion. Les deux pèlerins s'y rendirent au nom de l'obéissance, porteurs d'une lettre ainsi conçue :

« Au bon et pieux Père Copinger, confesseur général de Sion, salut en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Nous vous adressons deux religieux, Fox et Chauncy, en vous priant de leur témoigner l'intérêt dont vous avez jadis entouré plusieurs de leurs frères. Ils ont, il est vrai, la conscience erronée et méticuleuse en ce qui touche

<sup>1</sup> Voir ci-dessus, chap. XVII, p. 171-172.

l'évêque de Rome, mais leurs scrupules ne vont pas jusqu'à l'obstination. Nous espérons donc que vous les mettez facilement à la raison, car ils souhaitent vivement vous voir et s'entretenir avec vous *facie ad faciem*. Ils ont entre les mains un livre sur lequel repose leur force de résistance. Veuillez les écouter jusqu'au bout ; alors vous leur répondrez suivant ce que vous suggéreront votre savoir et votre prudence.

« Nous avons eu d'abord la pensée d'entamer une discussion sur la doctrine contenue dans ce fameux livre ; mais ils sont si désireux de se rendre auprès de vous, si impatients de quitter cette maison, que nous n'avons pas cru devoir les retenir plus longtemps. Nous avons du reste assez à faire pour convaincre plusieurs autres obstinés. C'est pourquoi, bon Père, aidez-les à secouer leurs scrupules ; nous vous le demandons pour l'amour de Dieu, pour l'honneur du roi, pour le salut de leur âme et le bien de la religion.

« Veuillez nous rappeler au souvenir de la révérende mère abbesse, à laquelle nous souhaitons toute sorte de prospérités.

« Les sacrifices que vous aurez à vous imposer, par suite de leur séjour à Sion, vous seront comptés par Dieu. Qu'il lui plaise de vous accorder une plus grande abondance de ses grâces !

Fait à la chartreuse de Beauval, le dernier jour d'août (1537).

Vos frères affectionnés en Dieu,  
Henri Man, Jean Mitchel,  
visiteurs de l'Ordre, de par le bon plaisir du roi<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Cotton. MSS., Cleop., E. IV, 247.

Touché de cette marque de confiance et mis en liesse par ce chaleureux appel, Copinger accueille Fox et Chauncy comme des frères. Il leur raconte les derniers incidents survenus à la chartreuse, insistant à dessein, non sur l'héroïsme des martyrs, mais sur l'acte de servilité qui a clos la période de résistance et assuré la conservation du monastère. Il affirme en outre, sur les dires de personnes bien informées, que la nouvelle de leur retour, loin de réjouir leurs frères, leur a causé une réelle appréhension. En effet, il est à craindre que leur présence ne réveille les anciennes querelles et ne provoque une nouvelle descente de justice. A moins qu'ils ne soient décidés l'un et l'autre à faire au préalable acte de soumission, car il est hors de doute que le roi exigera l'adhésion de tous les profès.

Ces considérations, si plausibles qu'elles fussent, laissèrent les deux interlocuteurs froids et inébranlables. Rendre à Dieu et à César ce qui leur est dû ne semblait point choses incompatibles. Or, ayant conscience d'avoir été constamment fidèles à leur devoir de citoyen et de chrétien, ils entendaient ne pas se départir de leur ligne de conduite. Copinger et les siens ne parvinrent pas surtout à les convaincre que le roi, propriétaire légal de la maison et maître absolu de son personnel, attacherait tant d'importance à la signature de deux jeunes religieux sans prestige.

Sur ces entrefaites, le supérieur de Sion reçut une lettre de la chartreuse. Si elle ne venait pas directement de Trafford, elle avait été certainement écrite à son instigation. Trafford, se trouvant bien de la situation présente, était plus intéressé que personne à la voir se maintenir. Jean Fox et Maurice Chauncy avaient laissé derrière eux

des sympathies. N'allaient-elles point, à la suite de ces longs mois d'épreuves, se raviver et compromettre une paix si chèrement achetée. Le prieur, appréhendant ce résultat, pensa qu'il ferait sagement d'appuyer le zèle des brigittins. Agir directement, il ne pouvait s'y résoudre : le méchant a, d'instinct, peur de la lumière. C'est pourquoi il se dissimula sous le couvert de deux de ses religieux dont le nom et les idées étaient chers aux moines de Sion. Voici cette lettre :

« Au confesseur général de Sion,

« Très honoré Père, vos indignes fils soussignés se recommandent instamment à votre charité. Vous n'épargnez rien, nous dit le bon Père prieur, pour gagner la confiance des deux religieux que vous avez recueillis sous votre toit. Nous en sommes aussi touchés que si ce service nous était rendu à nous-mêmes. Votre dévouement nous remet en mémoire la parole de saint Paul : La charité ne cherche point ses intérêts, etc., *Caritas non querit quæ sua sunt, etc.*<sup>1</sup>.

« Nous nous rappelons tout ce qu'il vous a fallu de patience, lorsque nous étions à Sion, pour triompher de notre opiniâtreté ; nous avons fini, Dieu merci, par nous ranger à vos conseils. Nous vous adressons cette lettre, parce que nous supposons que vous êtes aujourd'hui aux prises avec les mêmes difficultés. Mais ne vous rebutez pas ; continuez cette œuvre de miséricorde, Dieu vous en récompensera. Que nous serions heureux d'apprendre que nos frères sont en communion d'idées avec vous ! Ils pourraient alors revenir ici ; semblables à deux flambeaux resplendissants, ils laisseraient voir combien est puissante

<sup>1</sup> I Cor., XIII, 5.

l'influence de vos entretiens. S'il en devait être autrement, ce dont Dieu nous garde, nous regretterions leur passage à Sion. Nous ne serons pas tranquilles, tant que nous n'aurons pas de bonnes nouvelles sur leur compte.

« Saluez de notre part vos fils et nos deux confrères.

Fait à la chartreuse de Londres, le mardi matin (?) (1537).

Vos humbles serviteurs,

Guillaume Broke.

B. Burgoyne<sup>1</sup>. »

Que ce langage est bien le langage de la peur ! On tremble à la chartreuse et pour cause. Si Fox et Chauncy n'ont pas changé, s'ils sont animés des mêmes sentiments d'aversion pour la suprématie, le roi fera immédiatement évacuer la place. Or, il faut à n'importe quel prix conjurer cette catastrophe, et, pour cela, exiger tout d'abord des sujets en cause une adhésion formelle au dogme nouveau, mettre à cette condition leur retour au monastère. L'argument est spécieux. Copinger le saisit et le développe avec chaleur. Parler de l'observance à des religieux fervents ballottés depuis près de trois ans par l'orage ; parler du vœu de stabilité à des chartreux qui soupirent après la vie régulière et veulent mourir dans le cloître ; poser l'alternative : Voulez-vous sauver le monastère ? voulez-vous sa ruine ? c'est toucher la fibre sensible du cœur. Aussi Fox et Chauncy, tremblant à la pensée de causer ce dommage irréparable, entrent-ils dans la voie des ac-

<sup>1</sup> Cotton. MSS. Cleop., E. IV, 38. Au n° 200 du tome IX du Calendar, M. Gairdner a rectifié l'erreur involontaire qu'il avait commise, en insérant cette lettre dans les documents de l'année 1534 (Calendar VII, 1093). Il est hors de doute que cette lettre est de 1537, bien qu'il soit impossible d'en fixer la date.

commodements. Ils cèdent, cèdent encore et finissent par donner leur signature, en protestant au fond du cœur de leur désir de rester fidèles à Dieu, leur unique roi.

« En quelle illusion nous étions tombés, s'écrie Maurice Chauncy sous l'aiguillon du remords ! L'illusion, hélas ! ne nous a pas justifiés devant Dieu<sup>1</sup>. » Et il exhale ainsi la douleur qui l'opprime : « Malheur à moi ! j'ai vécu dans la société des saints et je n'en étais pas digne. Avec plus de vertu, j'aurais eu le courage de boire au même calice. Mais non, comme Saül parmi les prophètes, comme les fils d'Éphrem maniant l'arc et la flèche, et tournant le dos à l'ennemi au moment du combat, j'ai lâchement abandonné le trésor de grâces qui m'avait été confié. Non, encore une fois, je ne méritais pas de vivre avec eux<sup>2</sup>. »

Ici encore, ici surtout, nous plaiderons les circonstances atténuantes. Jean Fox et Maurice Chauncy étaient, on ne saurait en douter, de la race des forts qui résistèrent jusqu'au sang. Mis en demeure de choisir pour maître le pape ou le roi, ils n'auraient pas marchandé leur vie ; cités en justice comme les BB. Rochester et Walworth, ils auraient confessé leur foi sans détour, Mais, harassés par la persécution, jetés dans le milieu affadi de Beauval et l'atmosphère plus pernicieuse de Sion ; n'ayant pas sous les yeux, comme les premiers signataires, l'exemple des martyrs de Newgate ; jeunes et sans défiance des hommes ; fascinés, d'ailleurs, par la perspective de voir la chartreuse conservée, ils donnèrent dans le piège tendu à leur simplicité, mais ils restèrent frappés au cœur. Chauncy ne se consolera pas et ce sera sous l'impulsion de sa dou-

<sup>1</sup> *Historia*, p. 116.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 35.

leur qu'il écrira son livre plein de ses gémissements et de ses larmes. Heureuse faute ! dirons-nous, toute proportion gardée, heureuse faute qui nous vaudra cette narration émouvante, remplie d'onction et marquée au coin d'une sincérité qui désarme la critique !

Fox et Chauncy, munis du sauf-conduit de Copinger, rentrèrent à la chartreuse vers la fin de novembre (1537). Comment furent-ils accueillis ? retrouvèrent-ils l'observance en vigueur ? n'avaient-ils point quitté la voie étroite, ces pauvres religieux brisés par l'épreuve et forcément ralentis sur le chemin de la perfection ? était-ce au contraire dans les larmes de la pénitence que s'écoulait leur vie ? L'historien ne le dit pas. Nous pouvons conclure de son silence que le train ordinaire ne laissait rien à désirer. Lui qui ne perdait aucune occasion de s'humilier ne se fût pas fait faute de représenter, sous de sombres couleurs, un désarroi moral tant soit peu apparent, alors surtout qu'il faisait lui-même partie de la communauté.

Quoi qu'il en soit, le *statu quo* fut maintenu pendant une année. Cromwell, après avoir promis aux signataires trop confiants que l'acte souscrit par eux garantirait l'avenir du monastère, oublia sa parole et se mit en devoir de le vider complètement. La trop longue résistance qu'il y avait rencontrée lui tenait au cœur, et il n'était pas homme à pardonner. Il s'en prit aux derniers survivants de la chartreuse, et, le 15 novembre 1538<sup>1</sup>, tous jusqu'au

<sup>1</sup> 1538 est la date vraie de l'expulsion, et non 1539, comme on le voit dans la première édition de Chauncy (1550) et dans tous les auteurs qui l'ont copié de confiance. Le lecteur trouvera dans l'édition de 1833, page XXI, des raisons péremptoires à l'appui de cette rectification. L'erreur, cette fois, est imputable aux éditeurs et non à Chauncy qui, nous le dirons plus loin, ne fut pas invité à corriger les épreuves de son texte.

dernier furent expulsés de cette maison sur laquelle, du reste, ils ne pouvaient plus revendiquer aucun droit. Ils étaient vingt et un, dit Chauncy, quinze religieux de chœur et six convers<sup>1</sup>. Sur ces quinze, douze avaient fait profession à Londres ; les autres étaient venus d'ailleurs. L'historien ne comprend pas dans ce nombre les apostats qui, une fois sortis du cloître, allèrent mendier les faveurs du ministre. Onze de ces noms figurent sur les listes du 29 mai et du 6 juin 1534 ; les quatre autres sur l'acte du 18 mai 1537. D'où vient que l'on compte dix-sept pensionnaires sur la liste suivante signée par Cromwell ?

Guillaume Trafford, prieur.	20 liv.	Jean Fox.	5 liv.
Edmond Sterne, vicaire.	5 »	Guillaume Broke.	» »
Guillaume Wayte, procureur	» »	Barthélemy Burgoyn.	» »
Thomas Barningham.	» »	Jean Thomson.	» »
Jean Enys.	» »	Jean Boleyn.	» »
Richard Tragose.	» »	Olivier Batmanson.	» »
Thomas Baker.	» »	Jean Nicholson.	» »
Everard Digby.	» »	Maurice Chauncy <sup>2</sup> .	» »
Jean Bardeyn.	» »		

Il n'est pas impossible d'expliquer cette légère divergence entre le texte de Chauncy et la note officielle. Les deux personnages que nous voyons apparaître ici pour la première fois ne faisaient probablement pas partie de la communauté. Tragose et Bardeyn pouvaient être des laïques honorables au service du monastère, auxquels Cromwell ne crut pas devoir refuser une légère indemnité.

Chacun reçut donc une allocation de cinq livres (douze cents francs), vingt livres (cinq mille fr.) furent accordées au prieur. Étant donné que la pension des supérieurs va-

<sup>1</sup> *Historia*, p. 119.

<sup>2</sup> Augmentation Office, Miscell. Books n° 245, f. 83 et n° 233 f. 64 et suiv.

riait de dix à cent livres, Trafford n'eut pas à se louer de la munificence royale. Il avait pourtant payé de sa personne et favorisé de son mieux l'œuvre des pillards. Oui, mais il s'était posé à Beauval en adversaire implacable de la suprématie ; on lui tenait rigueur. De là, cette maigre pension, si on la compare à celle qui fut versée aux supérieurs des communautés moins importantes que celle de la chartreuse de Londres. On demandera si ces allocations furent payées régulièrement et pendant longtemps. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que le registre de l'État de 1542 contient seulement trois noms, et que nous n'en trouvons plus qu'un, à l'avènement de la princesse Marie (1553)<sup>1</sup>.

Ce que devint le monastère après l'expulsion en masse des religieux, Chauncy l'a dit en se reportant à « cette journée amère qui vit passer l'héritage du Seigneur dans des mains sacrilèges. La maison devint le rendez-vous des joueurs et des débauchés. Le vice s'y étala à ciel ouvert ; ils'y commit des horreurs que la plume ne saurait peindre. Alors commencèrent les profanations. L'église fut convertie en arsenal, les crucifix tombèrent mutilés sous les coups des énergumènes qui déchirèrent et foulèrent aux pieds les images des saints. De l'autel on fit une table de jeu, et de misérables histrions, le prenant pour tréteaux, parodièrent les plus beaux rites de notre sainte liturgie<sup>2</sup>. »

Ces jours mauvais, le pieux historien n'a pu les oublier ; ces scènes infâmes, il les voit se dérouler sous ses yeux, et, de son cœur débordant d'amertume, s'échappent des accents qui rappellent les gémissements des Hébreux sur les

<sup>1</sup> Ibid., n° 235. f. 76. — Cf. *Henry VIII and the English Monasteries*, t. I, p. 241.

<sup>2</sup> *Historia*, p. 119.

bords des fleuves de Babylone : « O sainte demeure de la glorieuse Mère de Dieu, jadis si belle et si forte, en quel délabrement je te vois ! Ton nom et ton souvenir sont à jamais gravés dans ma mémoire. Au milieu de cette nuit ténébreuse, mon âme ne cesse de soupirer après toi. Dès le matin, tu es présente à ma pensée. Oh ! que je souhaite te voir rendue à ta destination première ! Je mourrais content, si je savais que mes frères doivent jouir bientôt de l'éclat de ton antique splendeur<sup>1</sup>. »

Après qu'ils eurent donné en spectacle l'abomination de la désolation dans le lieu saint, les hôtes de la chartreuse procédèrent à la répartition du matériel entre les ayants droit. On les vit accourir de partout : celui-ci se réclamant de la faveur de Henri VIII ; celui-là du nom de Cromwell ; tel autre, d'un contrat passé avant la dissolution, ou encore, d'une promesse faite par les moines. Nous ne parlons pas des gens sans aveu qui emportèrent ostensiblement les objets à leur convenance : meubles, literie, vaisselle, ustensiles de cuisine, provisions de bouche, etc. etc. Rien ne fut oublié. Les plus beaux arbres furent transplantés dans les jardins de la cour. Est-il besoin de dire que Cromwell réserva pour lui les plus gros lots<sup>2</sup> ?

Les autres chartreuses, qui reconnurent successivement la suprématie royale, n'en subirent pas moins le sort de la chartreuse de Londres<sup>3</sup>. Toutes, à l'exception de Perth en

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 85.

<sup>2</sup> Ces quelques lignes sont le résumé d'un long document officiel, conservé au Public Record Office (*State Papers, Domestic. 30 Henry VIII, v. 315*), et publié pour la première fois, en style moderne, dans *London Charterhouse*. Jamais des troupes enivrées par la victoire ne firent razzia plus complète.

<sup>3</sup> Voici dans quel ordre : Coventry, le 16 janvier 1538 ; Witham, le 16 mars ; Hinton, le 31 mars et Axholme, le 18 juin de la même

Écosse<sup>1</sup>, furent comprises dans la dissolution générale décrétée par les chambres et consommée au moyen des mesures iniques et par les êtres tarés que nous avons fait connaître. La persécution du XVI<sup>e</sup> siècle en Angleterre fut marquée au coin de la sottise et de la méchanceté. Ceux qui succombaient à la tentation — que de fois nous l'avons constaté dans cette histoire ! — continuaient à être malmenés comme les rebelles. Il ne valait vraiment pas la peine d'apostasier, pour être ensuite traité comme ceux qui tenaient tête au pouvoir.

Nous raconterons au chapitre vingt-deuxième les transformations multiples subies par la chartreuse de Londres. Des huit autres maisons qui composaient alors la province d'Angleterre, une seule est en partie debout, celle de Mount-Grace, dans le comté d'York. Une portion notable du cloître, quatorze cellules et plusieurs lieux réguliers très reconnaissables forment une masse imposante. Mais ce ne sont que des ruines, et ces ruines n'étant pas relevées finiront par disparaître. Partout ailleurs, sauf à Witham, la maison illustrée par saint Hugues de Lincoln, où l'église

année. Beauval, le 18 juillet ; Hull, le 9 novembre et Mount Grace, le 18 décembre 1539. Rymer, à qui nous empruntons ces détails (Fœdera, t. XIV), ne fait pas mention de la chartreuse de Sheen. Nous savons que la communauté, moins docile que le pieur, le fameux Man, ne se montra pas très empressée de déférer aux volontés de Cromwell. (Cf. *Historica Relatio duodecim Martyrum cartusianorum Ruremondæ*, ed. 1608, Appendix III.)

Nous donnons ces dates sous toutes réserves. Rymer, qui écrivait au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, n'ayant pas à sa disposition les moyens d'investigation offerts de nos jours aux érudits, il ne serait pas impossible que ces dates fussent contredites par le Calendar. A défaut de cette collection qui en est arrivée à l'année 1536, nous devons nous en remettre à l'autorité de l'écrivain qui présente la plus grosse somme de garantie.

<sup>1</sup> Cette maison fut détruite par des fanatiques en 1559.

est affectée au culte évangélique, le temps a consommé l'œuvre des sectaires. Et le silence s'est fait sur l'emplacement de ces pieuses retraites, là principalement où l'on ne voit plus de traces du passé. Tout a été oublié, tout jusqu'au nom de ces lieux célèbres, qui vit seulement dans la mémoire des archéologues ou qui dort dans la poussière des archives nationales.

Plus profond encore est l'oubli dans lequel sont tombées les pierres vivantes dispersées aux quatre coins du royaume, à la suite de la conflagration générale des monastères. Sans doute, les fils de saint Bruno ne disparurent pas totalement de la surface de la Grande-Bretagne. La plupart vécurent isolés dans leurs familles et se contentèrent de ce triste provisoire en attendant des jours de paix. Quelques-uns s'expatrièrent librement ; nous les verrons bientôt aux prises avec toutes les rigueurs de l'exil. Mais, à la différence des autres proscrits qui, sous des vêtements d'emprunt, bravèrent les lois de sang pour ramener leurs frères dans le giron de l'Église, les chartreux ne repassèrent pas le détroit. Aussi bien, il n'y avait pour eux nulle chance de trouver une retraite sûre où ils pussent vivre de leur vie propre, de la vie solitaire et cachée, condition première de leur force morale. C'est pourquoi on ne les revit plus en Angleterre jusqu'au jour où le dernier prieur de Nieuport, chassé des Pays-Bas, et quelques-uns de leurs frères, expulsés de France, vinrent s'y réfugier et y mourir obscurément à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle

Les chartreux retombèrent alors dans le plus complet oubli. On l'a constaté récemment à la stupéfaction causée par leur retour inattendu. Il semblait que ces frocs blancs apparaissaient pour la première fois sur le sol de

la Grande-Bretagne. Chose étrange ! Parce qu'on les voit comme enveloppés de mystère dans les profondeurs de leur cloître, on ne comprend pas, on ne veut pas comprendre « leur raison d'être ». De là ces questions qui surprennent, surtout lorsqu'elles sont formulées par des catholiques : « Que sont les chartreux ? d'où viennent-ils ? que font-ils qui puisse, au point de vue social, leur concilier les sympathies de la nation ? » Toutes questions auxquelles il ne nous sied pas de répondre, et qui démontrent jusqu'à l'évidence que ce peuple, au sens si droit, a perdu, sous l'influence de la Réforme, jusqu'aux notions les plus élémentaires de la vie contemplative.

## CHAPITRE XXI.

La princesse Marie. — Naissance d'Édouard. — Mort de Jeanne Seymour. — Henri VIII épouse Anne de Clèves. — Disgrâce et mort de Cromwell. — Exécution du B. Guillaume Horn. — Nouveau divorce. — Catherine Howard couronnée reine. — Elle est exécutée. — Cranmer. — Catherine Parr. — Mort de Henri VIII. — Le vrai père de la Réforme.

1538-1547.

Henri VIII marchait de triomphe en triomphe. A l'exception d'un petit nombre d'opposants qu'il fit faire — nous savons par quels procédés, — le clergé, la noblesse et le peuple rampaient tremblants aux pieds du despote, et rongeaient en silence le frein que venait de leur passer le pape laïque de la Grande-Bretagne. Il lui restait cependant un ennemi à vaincre ; et cet ennemi, c'était la princesse Marie, sa fille. Mûrie à l'école du malheur, affermie dans sa foi et l'amour du saint-siège par les enseignements et les exemples de sa pieuse mère, elle se montra de tout temps opposée, comme elle, à la suprématie et résolue à mourir plutôt que de la reconnaître. Les épreuves ne lui furent pas épargnées ; elle en sentit d'autant plus l'aiguillon, qu'elles vinrent de plus haut, de celui-là qu'elle devait chérir plus que tout au monde.

Après lui avoir refusé d'aller embrasser sa mère mourante, Henri lui assigne pour résidence un manoir royal, Hundson, où il la détient deux ans captive. Elle ne se rend pas et porte sa lourde croix, sans murmurer un mot de plainte contre son père dénaturé. Dieu et les pauvres suffi-

sent à l'occuper tout le jour et une bonne partie de la nuit. Elle fait naturellement à Dieu la meilleure part et lui demande la grâce de rester inébranlable dans sa foi ; le fruit de son travail et de ses veilles, elle le verse dans le sein des indigents. Pour se délasser, elle lit l'Écriture sainte et étudie les sciences abstraites. Cependant le roi fait jouer tous les ressorts de la diplomatie, pour lui extorquer un acte de complète soumission à ses volontés. C'est jour à tour Cromwell et Cranmer qui s'emploient à la circonvenir. Des lettres sont échangées entre le père et la fille : celui-là veut une adhésion sans réserve, celle-ci se retranche dans le for inexpugnable de sa conscience et ne répond pas. Puis, soudain, une velléité de la proclamer héritière traverse l'esprit du monarque. Il la bénit d'une main, de l'autre il tend des pièges à sa faiblesse et la menace des dernières rigueurs de la loi. Enfin la pauvre enfant, débilitée par sa longue détention et affolée de peur, s'incline devant la nouvelle législation, confesse la suprématie et reconnaît que le mariage de sa mère a été entaché de nullité. Henri parut satisfait. Il permit à sa fille de lui écrire et lui accorda un train de maison plus convenable, sans la réintégrer pleinement dans ses droits.

La naissance d'un héritier mâle (12 octobre 1537) la rejeta même tout à fait dans l'ombre et fit diversion aux légitimes préoccupations du roi. Il lui sembla que cet événement salué avec enthousiasme allait lui rendre l'affection de son peuple. Jeanne Seymour mourut quinze jours après, fortifiée par les sacrements de l'Église. Henri lui donna une larme et s'empressa de trouver un parti à sa convenance. Éconduit par plusieurs familles princières, il accepta, faute de mieux et sur le conseil de Cromwell, Anne, sœur du duc régnant de Clèves (6 janvier 1540).

Trompé par le portrait trop flatté qu'en avait fait Holbein, Henri VIII n'eut jamais pour elle qu'une aversion profonde et chercha bientôt le moyen d'annuler son contrat.

Il n'était si puissant génie ni familier si intime, qui pût conserver longtemps les bonnes grâces d'un prince, chez qui les passions avaient étouffé toute grandeur d'âme et toute délicatesse de sentiment. Cromwell, témoin et trop souvent cause indirecte de catastrophes retentissantes, eût dû pressentir qu'il n'échapperait pas plus que tant d'autres aux coups du despote. Le peuple ne lui avait pas pardonné la suppression des monastères ; la noblesse ne pouvait sans rougir courber le genou devant ce parvenu ; son maître lui-même commençait à donner des signes de froideur non équivoques. Le vide se faisait autour du ministre ; il était le seul à ne pas s'en émouvoir. Lorsqu'il voulut réagir, il sentit qu'il avait l'opinion contre lui. Ce fut en vain qu'il tenta de relever le parti réformé, en donnant à l'Angleterre une reine luthérienne dans la personne d'Anne de Clèves. Son prestige en resta amoindri ; une querelle théologique accéléra sa chute.

Accusé de patronner les doctrines saxonnes, il fut dénoncé au roi. Tout d'abord celui-ci dissimula ou surmonta son mécontentement. Cromwell triomphant et fier reprit sa place à l'ouverture du parlement (12 avril 1540) ; il apparut même plus puissant que jamais, gratifié qu'il fut alors de largesses royales et de nouveaux titres honorifiques. Ses ennemis veillaient, Henri les laissa faire. Le 10 juin au matin, le ministre était à son banc à la chambre des lords ; à trois heures de l'après-midi, le duc de Norfolk l'arrêtait, à la table même du conseil, sur une prévention de haute trahison. On l'accusait d'avoir, comme

ministre, empiété sur l'autorité du souverain, soit en délivrant des prisonniers, soit en gracier des criminels d'État ; on lui reprochait d'avoir, en tant que vicaire général, embrassé des opinions hétérodoxes et témoigné de la sympathie aux prédicateurs hérétiques. Enfin, pour établir le crime de haute trahison, on alléguait qu'il avait manifesté la résolution de combattre contre le roi, s'il le fallait, pour la défense de ses convictions religieuses.

A sa requête, le prévenu fut confronté avec ses accusateurs devant des commissaires royaux, mais on lui refusa d'être entendu à la chambre des lords. La cour procéda contre lui par bill de conviction, nouveau mode de procédure criminelle, inventé par Cromwell lui-même, lequel consistait à envoyer les prévenus à la potence sans forme de procès. Cranmer essaya de s'interposer ; il écrivit même au roi (14 juin), moins pour atténuer les charges qui pesaient sur Cromwell que pour rappeler ses services passés. Fidèle à sa politique versatile, le primat vota le 19, avec toute la chambre, le bill de condamnation.

Au lieu de se préparer à la mort par le repentir et la prière, le condamné protesta de son innocence et en appela à l'équité du roi. « Oh ! je vous en supplie, que Votre Majesté me permette de baiser une fois encore sa main balsamique ! Rien que ce parfum cicatriserait la plaie de mon cœur. Écrit à la Tour, l'âme brisée, la main tremblante, par votre misérable captif et votre pauvre esclave. Miséricorde, miséricorde, miséricorde, très gracieux prince ! » Henri VIII, n'ayant plus besoin de lui, estima qu'il avait assez vécu et sanctionna l'arrêt du parlement (28 juillet). Arrivé sur l'échafaud, Cromwell demanda pardon au souverain et confessa que l'hérésie l'avait séduit. Il déclara en outre qu'il était rentré dans l'ortho-

•

doxie et qu'il mourait dans la foi catholique, entendant par là le *Credo* qui venait d'être promulgué par les chambres. « C'est à tort, dit Burnet, que les catholiques romains s'imaginent que Cromwell mourut dans leur communion ; il fit sa prière en anglais, l'adressa à Dieu seul, par le ministère de Jésus-Christ ; il n'eut recours à aucun de ces actes superstitieux qu'on exige de ceux qui meurent dans le sein de l'Église romaine<sup>1</sup>. » Sa mort ne fit couler aucune larme ; elle ne produisit sur les spectateurs d'autre impression que celle que l'on éprouve en voyant un grand criminel au terme de ses méfaits.

La disgrâce de Cromwell fut si soudaine et sa chute si précipitée qu'il n'eut pas le temps, comme il se l'était proposé, de tirer vengeance d'un ennemi qui languissait à la Tour, dans une cellule voisine de la sienne. Nous voulons parler du frère Guillaume Horn, le seul survivant des dix prisonniers de Newgate. Il était là depuis trois ans, soumis à une reclusion sévère, et cependant suffisamment sustenté pour ne pas mourir. Comme les victimes des sacrifices antiques, mises en réserve pour être produites et égorgées à l'occasion d'un anniversaire mémorable ou d'un événement majeur, l'humble convers attendait de jour en jour la fin de son long martyre. Tout autre bourreau que Cromwell eût rougi de s'acharner avec cette rage cynique sur un ennemi d'aussi basse extraction. Guillaume Horn était chartreux, chartreux de Londres, le dernier de la bande maudite qui avait tenu si longtemps en échec la politique du roi. C'était aux yeux du ministre un crime des plus graves, un crime irrémissible. Le prétendu coupable paya doublement. Traîné à Tyburn, avec

<sup>1</sup> *History of the Reformation*, t. II, p. 373.



Le Martyre du B. Guillaume Horn, frère convers.

1 août 1210.

*(D'après une peinture de la chartreuse de Saint-Hugues.)*



plusieurs autres condamnés, il traversa sans faiblir toutes les phases de l'exécution légale<sup>1</sup> (4 août 1540)<sup>2</sup>. Le vaillant athlète ferma noblement la phalange d'élite à la tête de laquelle nous avons vu marcher le B. Jean Houghton, le premier martyr de la Réforme.

« Heureux sont-ils, ces chartreux, d'avoir rencontré Henri VIII sur leur chemin ! A défaut de cette bonne fortune, ils auraient vécu sans bruit et seraient morts sans gloire, incapables qu'ils étaient par ailleurs de conquérir la palme de la célébrité. » Ainsi parlait, il y a quelques mois, un des principaux organes de la presse protestante<sup>3</sup>. En soi, rien de plus juste. Ce n'est pas, en effet, pour se créer un nom dans la littérature, les sciences ou les arts que l'on va s'ensevelir dans une chartreuse. Si quelqu'un meurt au monde et à ses vanités, c'est, à coup sûr, celui qui franchit le seuil de ces solitudes. Mais, en revanche, on s'y étudie à converser avec Dieu, et cette science en vaut bien une autre. Ainsi ne pensent pas, il est vrai, quantité de gens superficiels, ouverts seulement aux intérêts de la vie présente, qui ne tiennent pour solide et durable que ce qui se voit, se palpe et se compte. Aux regards de celui qui nous jugera, c'est pourtant la seule science appréciable, celle qui fait les saints, celle qui a fait

<sup>1</sup> Voir ci-dessus, chap. XI, pages 114 et suiv.

<sup>2</sup> C'est la date donnée par deux contemporains : Wriothsey (*Chronicle*, p. 121) et Stow (*Survey of London*) qui étaient à Londres à cette époque-là. Les écrivains modernes ont adopté cette date du 4 août 1540. (Cf. *Menology of England and Wales*, by the Rev. Richard Stanton of the Oratory. London 1884.) Maurice Chauncy qui vivait alors sur le continent fut mal informé. D'après lui, l'exécution du Bienheureux aurait eu lieu le 4 novembre 1541. (Cf. *Historia*, p. 117.)

<sup>3</sup> *Pall Mall Gazette*, 3 octobre 1889.

nos dix-huit martyrs. Or, cette science était en honneur à la chartreuse de Londres, nous croyons l'avoir démontré. Aussi, Dieu en a-t-il tiré cette vaillante cohorte où l'on voit confondus le simple soldat et tous les officiers de la hiérarchie claustrale. Inscrits au catalogue des bienheureux, ces héros vivront aussi longtemps que vivra l'Église militante, tandis que les gazetiers, à tant la ligne, ne pourront, en dépit de leur fracas littéraire, se préserver de l'oubli où la mort les aura bientôt plongés.

D'autres que Cromwell expièrent le crime d'avoir persécuté les chartreux. S'il faut en croire Maurice Chauncy, tous ceux qui mirent la main à cette œuvre inique périrent de mort violente et ignominieuse<sup>1</sup>. C'est du reste une vérité, basée sur dix-neuf siècles d'expérience, qu'on ne touche jamais impunément aux oints du Seigneur<sup>2</sup>.

La chute de Cromwell fut suivie de près par la répudiation d'Anne de Clèves. Henri ne voulut pas la voir régner, parce qu'elle n'était pas ce que l'avait faite le pinceau du peintre de la couronne. En deux jours, un comité composé de deux archevêques, de quatre évêques et de huit théologiens reçut les dépositions, entendit les témoins et jugea à fond cette question. Pas une voix dans les deux chambres ne s'éleva en faveur de l'innocence opprimée. La princesse, qui n'avait ni ami ni conseil, se soumit sans résistance. Un revenu annuel de trois mille livres (sept cent cinquante mille francs) et le palais de Richmond la dédommagèrent amplement de l'ennui d'être reine.

Un mois plus tard (8 août), Catherine Howard, nièce du duc de Norfolk, fut associée à la couronne. Son mariage

<sup>1</sup> *Historia*, p. 126.

<sup>2</sup> Ps. CIV, 15.

devait avoir pour résultat, pensait-on, de ruiner le parti réformé et d'opérer un rapprochement avec Rome. Tout espoir s'évanouit quand on apprit que la reine était enfermée à la Tour sous une inculpation infamante. Coupable ou non, elle fut condamnée sans forme de procès et exécutée le 21 janvier 1542.

Le roi s'adonna alors exclusivement à l'exercice des devoirs de sa nouvelle charge. Nommé défenseur de la foi, il tenait à prouver que son titre n'était pas un vain mot. Il lui fut impossible de tenir la balance entre les deux partis qui se disputaient ses faveurs. Le catholique et le protestant se trouvaient placés par la loi dans une situation identique. Si la reconnaissance de la suprématie du pape constituait une trahison, on ne pouvait, sans encourir le crime d'hérésie, rejeter la profession de foi romaine. L'une s'expiait par le glaive et la corde, l'autre conduisait le coupable au pilori et au bûcher. Catholiques et protestants furent attachés sur la même claie et traînés de la Tour à Smithfield.

Henri s'étudia à réconcilier les deux partis. L'entente ne pouvait s'établir entre les chefs du mouvement, Cranmer, Fox et Latimer, et les hommes de résistance, Lee et Gardiner. Cranmer commença à trembler pour lui-même. Il avait, plus que personne, des titres particuliers à la bienveillance du roi ; après s'être fait l'instrument docile de trois divorces, il devait se croire invulnérable. Voyant que l'un des six articles votés par les chambres obligeait les prêtres à garder le célibat, il usa de toute sorte d'artifices pour tourner la difficulté où il se trouvait, ayant à Cantorbéry sa femme et ses enfants. Il les expédia en Allemagne dès qu'il comprit que le roi n'entendrait rien à ses raisons. Ce jeu hypocrite, il le poursuivit afin de

ruiner l'influence que prenaient de jour en jour les catholiques. Ce fut même pour hâter les événements qu'il maria Henri VIII à une sixième femme, une veuve cette fois, Catherine Parr (juillet 1543).

Maître de tous ses mouvements, de sa langue comme de sa plume, Cranmer ne commit pas la plus petite faute qui pût le compromettre. Type d'hypocrisie savante, d'une patience imperturbable, il savait attendre. Ce fut en suivant ces voies obliques qu'il resta dans son rôle, jusque sous la reine Marie. Le 21 mars 1553, il expia par le feu ses honteuses apostasies et ses crimes sans nombre.

Cependant la santé du roi déclinait rapidement. Pour amortir la souffrance que lui causait un ulcère invétéré à la jambe, il se livrait sans frein aux plaisirs de la table. Repu et jamais rassasié, il devint d'une corpulence telle qu'il n'avait presque plus de forme humaine. C'était une masse de chair nauséabonde qu'on promenait dans un fauteuil à bras à travers ses appartements. Il paraissait préoccupé surtout de l'avenir de son fils, qui venait d'atteindre sa neuvième année et qui allait tomber sous la tutelle de ses deux oncles. Les historiens ont raconté, trop souvent d'après leurs vues personnelles, comment Henri VIII se comporta sur le seuil de l'éternité. Les uns le font mourir en désespéré. D'autres prétendent qu'à la dernière heure il aurait manifesté le désir de se réconcilier avec Rome, et qu'il serait mort avec des sentiments non douteux de repentir et de piété. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que rien ne peut être affirmé avec certitude. Il expira le 29 janvier 1547, à l'âge de cinquante-six ans, dans la trente-huitième année de son règne.

A quelle cause attribuer la chute de Henri VIII ? A l'a-

bus des grâces, répond sans hésiter le P. Bridgett<sup>1</sup>, et principalement à l'abus prolongé des sacrements de pénitence et d'eucharistie. Nous l'avons dit dans un chapitre précédent. Le roi n'abandonna jamais ses pratiques de dévotion. Alors qu'il avait jeté le masque et menait la vie la plus dissolue, il se confessait et communiait fréquemment, avec Anne Boleyn, sa complice : tous deux demandaient au ciel le plein succès de leurs criminelles intrigues. On ne se moque pas de Dieu impunément<sup>2</sup>. Lorsque le moribond le chercha, il ne le trouva point<sup>3</sup>.

« On raconte, dit Bossuet, que, sur la fin de ses jours, ce malheureux prince eut quelques remords des excès où il s'était laissé emporter, et qu'il appela les évêques pour y chercher du remède. Je ne le sais pas. Ceux qui veulent toujours trouver dans les pécheurs scandaleux, et surtout dans les rois, de ces vifs remords qu'on a vus dans un Antiochus ne connaissent pas toutes les voies de Dieu, et ne font pas assez réflexion sur le mortel assoupissement et la fausse paix où il laisse quelquefois ses plus grands ennemis. Quoiqu'il en soit, quand Henri VIII aurait consulté ses évêques, que pouvait-on attendre d'un corps qui avait mis l'Église et la vérité sous le joug ? Quelque démonstration que fit Henri de vouloir dans cette occasion des conseils sincères, il ne pouvait rendre aux évêques la liberté que ses cruautés leur avaient ôtée ; ils craignaient les fâcheux retours auxquels ce prince était sujet. Et celui qui n'avait pu entendre la vérité de la bouche de Thomas More, son chancelier, et de celle du

<sup>1</sup> Cf. *The Defender of the Faith*.

<sup>2</sup> *Deus non irridetur*. Galat, VI, 7.

<sup>3</sup> *Quæretis me et non invenietis, et in peccato vestro moriemini* Joan., VIII, 21.

saint évêque de Rochester, qu'il fit mourir l'un et l'autre pour la lui avoir dite franchement, mérita de ne l'entendre jamais<sup>1</sup>. »

Nous parlions tout à l'heure de divergences d'opinion relativement aux derniers instants de Henri VIII. Bien autrement contradictoires sont les jugements portés par les historiens sur l'ensemble de ce long règne. Les résumer ici serait un hors-d'œuvre. Il nous suffira de dire que laplupart des auteurs, tout en reconnaissant les qualités réelles du prince et les services qu'il a rendus à son pays, blâment sévèrement sa conduite privée et ne lui pardonnent pas d'avoir répandu des flots de sang pour imposer la suprématie et asseoir la Réforme. C'est, on peut le dire, une malédiction à peu près unanime lancée à la mémoire du « grand roi » qui ne sut jamais commander à ses passions. Il n'est pas moins curieux de voir avec quel ensemble les écrivains, « honteux sans doute, comme Cobbett<sup>2</sup>, d'être les compatriotes d'un être aussi méprisable », affirment que le protestantisme n'a rien de commun avec lui. Les sectes innombrables, qui s'agitent journellement dans de stériles discussions et se dénigrent avec un acharnement inouï, répudient hautement leur père commun, disant que Henri VIII n'est pas l'auteur de la Réforme. N'en déplaie aux dissidents, toutes leurs sectes, quel que soit leur symbole, descendent en ligne directe du second Tudor ; toutes remontent à cette source empoisonnée.

De nos jours, grâce à Dieu, nombre d'esprits sincères, se rendant à l'évidence, déposent leurs illusions et leurs

<sup>1</sup> *Histoire des Variations*, livre VII.

<sup>2</sup> *History of the Protestant Reformation*. Letter III.

préjugés et vont s'abriter à l'ombre de la chaire de Pierre, le plus souvent, disons-le à leur louange, au prix de sacrifices considérables. Sans nul doute, ces retours consolants se multiplieront à mesure que la lumière se fera sur cette lamentable période de l'histoire de la Grande-Bretagne.

## CHAPITRE XXII.

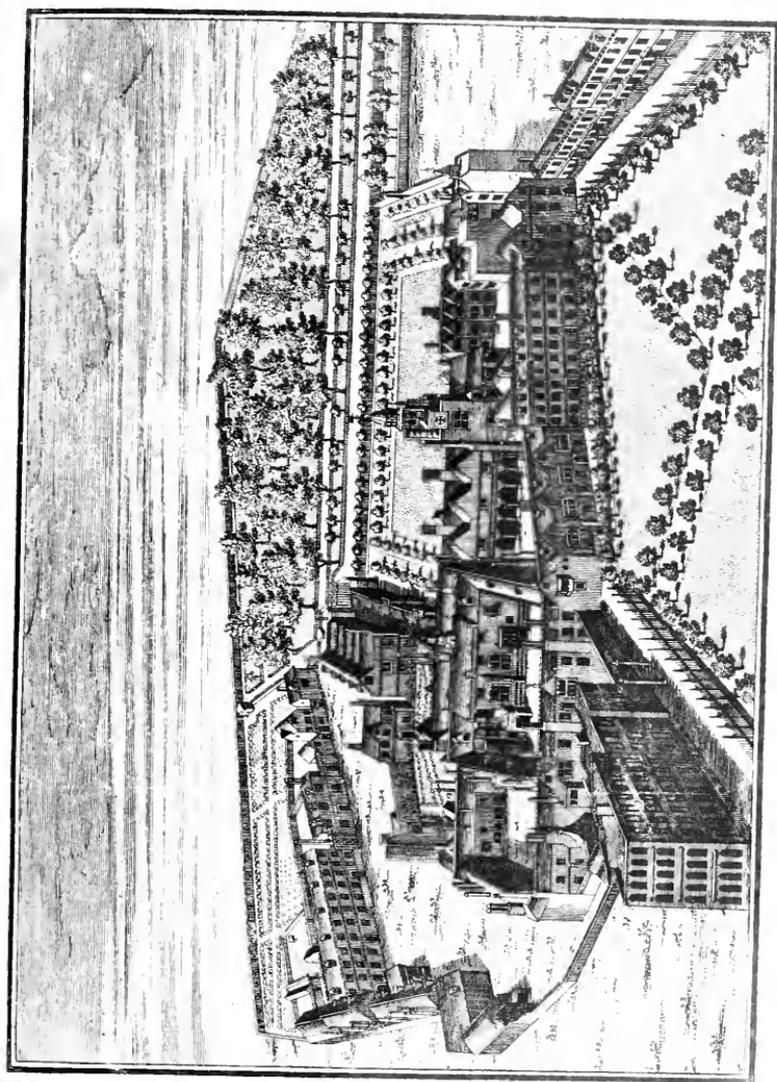
Henri VIII propriétaire de la chartreuse. — Lord North. — Le duc de Northumberland. — Le duc de Norfolk. — Le Vénérable Philippe Arundel. — Thomas Howard. — Thomas Sutton. — Notice biographique. — Il achète la chartreuse et y fonde un établissement de bienfaisance. — Projet de vente de la chartreuse rejeté par la chambre des communes. — Les touristes à la chartreuse : le curieux, l'archéologue, le chrétien, le chartreux.

1538-1890.

Tout vestige de l'élément religieux ayant disparu, la chartreuse de Londres fut convertie en magasin central à l'usage de l'armée, et perdit du même coup sa physionomie caractéristique. Il fallut tout bouleverser pour opérer cette conversion et adapter le monastère aux exigences de sa destination nouvelle. Le travail se trouva considérablement simplifié, il est vrai, par les bandits et les pillards dont Maurice Chauncy a résumé les exploits<sup>1</sup>.

Les historiens n'ont certes pas calomnié Henri VIII, en disant qu'il était extrême en tout et ne se possédait jamais. Il avait des caprices singulièrement bizarres. Par exemple, le 12 juin 1542, il cède la magnifique propriété de la chartreuse, moyennant une redevance de six cent quarante livres, à Jean Bridges et Thomas Hale, deux hommes de rien, mais intègres, dont tout le mérite est d'avoir veillé à la conservation du matériel de guerre entassé là. Trois ans plus tard (14 avril 1545), il éconduit, sans motif apparent, les deux locataires auxquels

<sup>1</sup> Voir ci-dessus, chap. XX, p. 275.



L'ANCIENNE CHARTREUSE DE LONDRES  
au XVII<sup>e</sup> siècle.



il laisse une indemnité de dix livres, et il installe à leur place un de ses favoris. Edouard North, avocat en vogue, qu'il introduisit plus tard dans son conseil privé.

Le nouveau propriétaire, qui n'était rien moins que clérical, se sentit à l'étroit dans cette immense clôture. Le cachet original d'une construction monastique cadrait mal avec ses goûts mondains. Il eut beau raser le cloître et convertir l'église en salle à manger, la mémoire ou, pour mieux dire, l'ombre des moines le suivait partout. Aussi il se hâta de vendre la maison au duc de Northumberland qui n'osa pas la garder. Elle entra dans le domaine de la couronne, à la suite d'une condamnation que le duc encourut pour avoir trempé dans un complot politique. En 1553, la chartreuse passa aux mains de la reine Marie. Celle-ci, bien que dûment autorisée à la conserver, en vertu d'un acte pontifical qui ratifiait la vente des biens religieux, s'en dessaisit presque aussitôt en faveur de son premier propriétaire. Adulateur du pouvoir, quel qu'il fût, Édouard North servit le nouveau gouvernement, comme il avait servi Édouard VI (1547-1553). Marie le créa lord et baron du Kirtling. A l'avènement d'Élisabeth (1558), lord North visa à ne pas se compromettre et réussit à gagner les bonnes grâces de la souveraine qui l'honora plusieurs fois de sa visite. Ces réceptions princières occasionnèrent-elles des frais excessifs? le besoin d'une vie moins bruyante se fit-il sentir? Toujours est-il que notre gentilhomme abandonna la chartreuse et se retira à la campagne où il mena jusqu'à sa mort (1564) un train de vie fort modeste.

Roger, son fils, prévoyant que l'entretien de cette propriété deviendrait d'année en année plus onéreux, la céda au duc de Norfolk, moins la partie qui se trouve à

C'est de l'église et qui devint plus tard la résidence du duc de Rutland. A la suite de transformations notables dirigées par le nouvel acquéreur, la maison prit le nom de Howard House. Le duc y résida jusqu'en 1569. Soupçonné d'avoir voulu épouser la reine d'Écosse, il fut enfermé à la Tour et relâché sur parole, après quelques mois de détention. On le confina à la chartreuse sous la surveillance de la police. Le duc, s'étant engagé deux ans après dans de nouvelles intrigues, fut arrêté pour crime de haute trahison, jugé et condamné sans pitié. Sa tête tomba sur l'échafaud en 1572. Ses biens ayant été séquestrés au profit de l'État, Élisabeth parla d'installer à Howard House l'ambassade de Portugal, à la stupéfaction des protestants qui tremblaient de voir ce lieu célèbre redevenir un foyer de superstition.

Le parlement y mit bon ordre, en réintégrant dans les domaines du duc de Norfolk l'aîné de ses enfants, Philippe Howard, comte d'Arundel. La conversion immédiate de ce dernier au catholicisme le mit en vue et amena contre lui les fanatiques à la solde du gouvernement. Persuadé qu'il lui serait difficile de remplir ses devoirs de chrétien dans son pays, il résolut de s'expatrier. Avant de s'embarquer, il écrivit une longue lettre dans laquelle il exposait à la reine les motifs de sa détermination. Trahi par les hommes de sa suite, il fut jeté à la Tour et condamné au supplice des traîtres. Élisabeth lui fit grâce de la vie, mais pour le laisser s'éteindre à petit feu dans les ennuis et les tortures d'une longue captivité. L'Église l'a placé au rang des Vénérables<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> On lit dans sa biographie écrite en 1857 par le duc de Norfolk, que le prisonnier donnait à l'oraison le tiers de ses journées. Le

On vit se renouveler, après sa mort, ce qui s'était passé sous la reine Marie. Howard House alla grossir le domaine de la couronne pour redevenir bientôt propriété privée. Le cadet de Philippe prit possession de la chartreuse. Jacques I<sup>er</sup> la visita, escorté par le lord maire, son conseil et cinq cents habitants de la cité. Il y resta quatre jours et, comme don de joyeux avènement — il venait de succéder à Élisabeth (1603), — il créa Thomas Howard, comte de Suffolk.

Il est digne de remarque que, durant les soixante et dix ans qui s'écoulèrent depuis la suppression des maisons religieuses, la chartreuse de Londres passa de main en main sans rester la propriété définitive d'aucun personnage marquant. Ce ne fut certainement pas le local, en tant qu'habitation qui amena ces mutations successives, puisqu'il fut loisible à chacun d'en modifier les dispositions intérieures. Sans doute, il ne plut pas à Dieu que ce coin de terre, embaumé pendant près de deux siècles par l'encens de l'oraison et le parfum des holocaustes, devint un lieu profane voué à la mondanité et aux plaisirs bruyants. Si l'on ne doit plus voir dans l'intérieur de cette clôture l'édifiant spectacle de la vie conventuelle, qu'elle garde au moins un aspect significatif et reste enveloppée de mystère, de telle façon qu'elle rappelle aux générations à venir les jours les plus glorieux de son passé.

Lord Howard ne s'acclimata pas plus que ses devanciers

reste de son temps, sauf de courts intervalles réservés pour les exercices corporels, il le consacrait à l'étude, composant et traduisant des ouvrages de piété. Il a laissé entre autres une traduction anglaise d'un opuscule remarquable de Lansperge : *Entretiens de Jésus-Christ avec l'âme fidèle*. Cette traduction fut éditée pour la première fois à Anvers en 1595.

dans l'antique maison des chartreux et il la vendit à Thomas Sutton. Le monastère entra alors dans une phase nouvelle, la dernière qui nous reste à étudier.

Thomas Sutton, né en 1532, appartenait à une famille bourgeoise du comté de Lincoln. Son père, qui s'était fait un nom dans la magistrature, l'envoya à l'école de droit à Londres. Le jeune homme, peu friand d'études sérieuses, préféra courir fortune et s'expatria. Toutefois son humeur vagabonde ne fut pas le mobile déterminant de son exil volontaire ; il voulut surtout mettre sa foi à l'abri des vexations possibles de Marie la catholique. Car il n'était pas, lui, de la race des Cromwell, des Cranmer et des Bedyll. Élevé dans le protestantisme, il resta fidèle à ses croyances, ne soupçonnant pas qu'il pût y avoir une autre religion vraie que la sienne. Semblable en cela à quantité de protestants qui, au milieu de l'énervement général causé par la Réforme, restent riches d'aspirations élevées et donnent l'exemple de vertus solides.

Après avoir passé plusieurs années sur le continent, Sutton rentra en Angleterre, mûri par le temps et le commerce des hommes. Son père étant mort, il s'attacha à la personne du duc de Norfolk et devint, par son intermédiaire, secrétaire du comte de Warwick qui lui confia un poste d'honneur dans l'armée. Situation délicate, puisque la nouvelle Église ne pouvait être implantée dans le nord que par la force. Sutton se distingua en différentes rencontres et passa chef d'état-major ; mais il n'aimait point le métier de soldat. Sa vie nomade avait développé un attrait inné pour le trafic. Ayant flairé des mines de charbon dans le Northumberland, il acheta du terrain, l'exploita avec intelligence et amassa une fortune qui égala, dit-on, celle de la reine. Nous n'oserions pas affirmer que

ses transactions furent constamment marquées au coin de l'honneur et de la probité. Il s'en mit peu en peine, puisque nous le voyons, de plus en plus insatiable, équiper des navires à ses frais et se constituer chef de corsaires. Là encore, la fortune lui sourit ; mais elle ne lava pas la tache imprimée à son nom par sa vie aventurière.

Cependant le bonheur n'était pas au fond de cette coupe dorée. Thomas Sutton ne le trouva pas davantage dans l'intérieur qu'il se créa en épousant (1582) Élisabeth Gardiner, veuve de Jean Dudley. Désenchanté et peut-être rongé par le remords, il se prit à réfléchir sur les vanités de la terre et le néant des richesses ; puis, en prévision de sa fin prochaine, il rédigea un testament par lequel il légua à sa femme la plus grosse part de sa fortune. Il n'eut garde d'oublier « la bonne Bess<sup>1</sup> » dont il connaissait les instincts cupides : il lui laissa un legs de deux mille livres (cent cinquante mille francs), en lui recommandant de prendre sa veuve sous son haut patronage. En outre, trois mille livres devaient être affectées à la construction d'un hôpital et d'une école libre dans le comté d'Essex.

La mort prématurée des deux légataires ayant rendu à Sutton la libre disposition de sa fortune, celui-ci ne renonça pas à son œuvre philanthropique en faveur des enfants et des pauvres. Il lui fallait au préalable une autorisation du parlement ; il va de soi qu'elle lui fut octroyée sans débats. Les richesses n'avaient point endurci le cœur du gentilhomme. Il était resté, au milieu de l'enivrement de la fortune, très miséricordieux à

<sup>1</sup> Abréviation qui, dans le vocabulaire protestant, désigne la reine Élisabeth, digne fille de son père, par opposition à sa sœur, Marie la catholique, dite Marie « la sanguinaire » (*bloody Mary*).

l'égard des faibles et des indigents. « Seigneur, disait-il, puisque vous m'avez tant donné, apprenez-moi à user sagement de vos biens. »

Dieu écouta sa prière et lui inspira le généreux dessein que l'on sait. Outre que le puissant industriel satisfit, en y donnant suite, un besoin du cœur, il régla ses comptes de conscience qui ne l'avaient que fort peu occupé jusque-là. Ne voulant pas laisser à ses héritiers le soin d'exécuter son projet, il prit lui-même la direction des travaux. Il venait de les inaugurer, lorsqu'il se fit acquéreur de la chartreuse pour la somme de treize mille livres (environ trois millions deux cent cinquante mille francs).

La pensée lui vint d'établir là son œuvre de bienfaisance. Il lui semblait que ce terrain, situé dans Londres même et couvert de constructions variées, s'adapterait aisément à une installation de ce genre. Toutefois, ce ne fut ni sans peine ni sans frais qu'il rendit habitables certaines parties de la maison, destinées dans le principe à recevoir des religieux solitaires. Le temps lui manqua pour mettre le couronnement à son entreprise, car il mourut le 16 décembre 1611, sept mois après avoir passé le contrat de vente.

Le comité, chargé par lettres patentes du roi de poursuivre l'exécution du projet de Thomas Sutton, prit sa tâche à cœur. Cette ingérence étrangère dans une succession aussi considérable, bien que très légitime en soi, déplut à l'héritier naturel du défunt, un neveu intrigant, qui ne put supporter de se voir frustré d'une portion notable de la fortune de son oncle. Il manœuvra sournoisement auprès de Jacques I<sup>er</sup>, pour faire casser le testament et devenir possesseur légal de la succession tout entière. Le roi ayant rejeté la supplique, les travaux furent repris

et poussés avec activité sous le patronage du souverain, dont on gagna les sympathies en prélevant, sur les fonds de Sutton, une somme de dix mille livres qui alla grossir la cassette royale.

Les vieillards et les enfants étaient, avons-nous dit, l'objet des prédilections de cet homme de bien : les vieillards invalides plutôt que les malades, et les enfants des familles réduites par l'adversité à une condition voisine de la misère. Ce fut donc en faveur de cette double catégorie de nécessiteux qu'il fonda l'hôpital et l'école de la chartreuse. Il n'est pas inutile de faire ressortir cette nuance minime qui donne la note vraie de la fondation, qui explique pourquoi elle a de tout temps respiré un air de grandeur qu'on ne trouve pas habituellement dans les établissements de ce genre. Allez à la chartreuse de Londres, visitez-la en touriste, vous y ferez sûrement la rencontre d'un de ces « bons frères<sup>1</sup> », comme on les appelle. A leur allure calme et à la gravité de leur démarche, vous reconnaissez les vieillards. Leurs traits empreints d'une certaine distinction, vous disent que ce ne sont pas des hommes vulgaires; leur regard, enfin, trahit des âmes touchées par le malheur. Le manteau noir qui les enveloppe et leur coiffure uniforme sont l'indice d'une vie commune. Ils vous apparaissent, avec l'auréole que donnent les années, ceints de je ne sais quoi qui impose le respect, et, au milieu du silence où s'écoulaient paisiblement leurs derniers jours, vous croyez voir

<sup>1</sup> Leur nombre fixé à quatre-vingts est descendu, faute de ressources, à cinquante-quatre. Ils sont nommés par un comité de dix-huit gouverneurs qui se compose de la reine, du prince de Galles, des archevêques de Cantorbéry et d'York, des évêques de Londres et de Rochester, et des notables de l'aristocratie.

passer les ombres des premiers hôtes de cette solitude.

La même remarque s'applique aux enfants élevés à la chartreuse. On ne les ramassait pas dans la rue, loin de là. Le contingent fixé d'abord à quarante se recrutait tout entier au sein des familles aisées ou bourgeoises, tombées dans la gêne par suite de revers de fortune. L'école acquit de bonne heure une notoriété qui attira l'attention du public, et les élèves y affluèrent de tous côtés. Bientôt elle passa pour l'une des meilleures du royaume. De fait, il en est sorti des hommes remarquables qui ont illustré le clergé, la magistrature et l'armée. Détail curieux, qui ferait sourire les directeurs et le personnel de nos établissements laïques, les « bons frères », les enfants et les serviteurs se réunissaient matin et soir pour prier. Des officiers présidaient aux repas qui étaient toujours pris en commun. Ces exercices réguliers, outre qu'ils rapprochaient les extrêmes de la vie, faisaient disparaître les divergences de goût et établissaient une camaraderie de bon aloi qui ne dégénérait jamais en familiarité triviale. Si le visage épanoui des enfants dilatait le cœur des vieillards, le spectacle de ces hommes, qui avaient tant souffert sur le chemin de la vie, donnait en revanche du sérieux au jeune âge.

Les choses allèrent de ce train pacifique jusqu'en ces dernières années. Il faut croire que la chartreuse, resserrée par de lourdes constructions modernes, n'offrait plus une atmosphère aussi salubre. L'air n'y manquait pas, il est vrai, non plus que l'espace. Néanmoins il fut décidé en 1872 que l'école serait transférée à la campagne, et depuis elle fonctionne à Godalming, dans le Surrey<sup>1</sup>, tou-

<sup>1</sup> Godalming se trouve à cinquante kilom. sud-ouest de Londres.

jours sous le nom de Charterhouse School. La corporation des « Marchands Tailleurs », une des plus riches de la cité, s'empessa d'acquérir le terrain abandonné et y transporta son externat qui ne comprend pas moins de cinq cents élèves. Hélas ! les jeunes chartreux de Godalming, comme ceux de Londres, si fiers de leur nom, en ignorent probablement l'étymologie vraie. On leur parlera sûrement de l'œuvre philanthropique de Thomas Sutton : on leur dira de bénir sa mémoire, et bien l'on fera. Évoquera-t-on jamais devant ces enfants et ces jeunes gens le souvenir des premiers chartreux ? On s'en gardera bien. Plus d'un rougirait de cette parenté. Mais la génération actuelle grandira ; d'autres la suivront. Et ces générations, en avançant dans la vie, découvriront insensiblement, à la lumière de la vérité historique, ce qu'étaient, au temps de la Réforme, ces pauvres moines dont les historiens protestants ont dit tant de mal.

Il y a quatre ans, une grosse nouvelle mit en émoi la paisible population de la chartreuse<sup>1</sup>. Le bruit courut que l'administration, ou le conseil des « gouverneurs », grevée d'impôts et touchant à peine la moitié du revenu de ses terres, se voyait dans l'obligation d'aliéner une propriété qui ne rapportait rien et nécessitait chaque année des frais d'entretien considérables. Le terrain ne pouvait manquer d'allécher les industriels, même à raison de deux livres (cinquante francs) le pied carré, prix courant du sol dans ce quartier<sup>2</sup>. On ne voyait pas

<sup>1</sup> Le personnel domicilié à la chartreuse de Londres comprend une moyenne de cent trente à cent quarante personnes.

<sup>2</sup> Ce chiffre est loin de celui qu'atteint le terrain au cœur de la cité (de cinq cents à deux mille francs le pied carré). Il n'est pas téméraire de prédire que la chartreuse, en raison de sa situation topographique, acquerra de la valeur d'année en année.

d'autre moyen de remettre le budget en équilibre. L'édilité allait, pensait-on, souscrire à ce projet qui, en sacrifiant le sol jusque-là respecté de la chartreuse, devait ouvrir au commerce des voies nouvelles. Il avait été arrêté, en principe, que le vieux monument serait traversé par une longue et large artère, où déboucheraient d'autres rues lesquelles auraient pour avantage de rapprocher les distances et de donner plus de vie à ce jardin fermé au trafic.

L'administration de la chartreuse présenta au parlement un projet de loi, tendant à autoriser l'aliénation de toute la propriété. La chambre des lords goûta la proposition. La chambre des communes, au contraire, stimulée par la société des antiquaires, repoussa la demande des gouverneurs et motiva ainsi son rejet : « Les monuments d'intérêt public ne peuvent être sacrifiés aux caprices ou aux ambitions du mercantilisme. Or, la chartreuse de Londres, si déformée soit-elle, mérite dans son ensemble l'attention de l'archéologue, puisque il n'y a pas dans toute la ville d'autres ruines monastiques qui remontent au XIV<sup>e</sup> siècle. N'est-ce pas, en outre, une mesure de prudence d'avoir, au centre d'une agglomération comme celle de la cité, des emplacements isolés, aérés, où les enfants puissent s'ébattre tout le jour, où la population ouvrière puisse respirer après de longues heures d'un labeur ingrat? » Bien que le conseil eût à sa tête de hauts dignitaires de l'Église établie et comptât lord Granville parmi ses membres, l'opinion publique l'emporta. La chartreuse ne deviendra pas, au moins de sitôt, un centre de commerce.

Et l'on continue d'aller visiter la chartreuse : qui, en simple touriste ; qui, en amateur de la belle antiquité ; qui,

en chrétien desireux d'étudier sur les ruines d'un monastère les origines de la Réforme. Quel que soit le mobile qui vous y porte, vous ressentez, en posant le pied dans cette enceinte, une impression que vous ne savez pas définir. Il y a, d'abord, le contraste dont nous avons parlé au commencement de ce livre et qui fait qu'en sortant des rues bruyantes de la cité vous croyez pénétrer dans un monde nouveau. Le bruit, vous en avez l'oreille pleine, bruit sourd et prolongé comme celui d'une mer houleuse. Puis, soudain, vous vous trouvez au milieu de la plus étrange fusion de style qui se puisse voir. Disons-nous que l'ensemble a l'aspect d'un monument ? Oui. Et pourtant, il n'y a rien dans les détails qui soit vraiment grandiose. Des ruines, on en découvre partout ; souvent, là où l'on s'attend le moins à les rencontrer. Ici, elles sont à l'état brut ; plus loin, elles apparaissent couronnées de briques ou revêtues de ciment, mariant leur modeste parure du XIV<sup>e</sup> siècle à l'architecture surchargée de la Renaissance. Si bien que le touriste reste désenchanté, ne voyant rien qu'il puisse comparer à l'abbaye de Westminster, autre ruine de la même époque, si majestueuse encore sous ses dentelles de pierres délabrées. Il regarde ces lignes irrégulières, ces constructions modernes auxquelles n'a pas toujours présidé le meilleur goût. Ces masses incohérentes ne disant rien à son esprit incroyant, il se retire, emportant une pauvre idée de la chartreuse et se promettant de n'y plus jamais revenir.

Tout autre est l'impression de l'archéologue. A première vue, il a saisi l'importance de cette vaste enceinte et il en peut faire l'historique. L'ensemble l'intéresse, les moindres détails piquent sa curiosité et provoquent ses recherches. Ici, c'est un pan de mur, un chapiteau, un

arc ogive, une clef de voûte; là, le meneau d'une fenêtre, l'armature d'une porte; puis, quantité de sculptures épar- ses et des inscriptions vieilles de plusieurs siècles. Mais, fermé à la philosophie de l'histoire, notre archéologue reste confiné dans sa sphère et ne perçoit pas les graves enseignements qui se dégagent de ces ruines. Interrogez- le, demandez-lui de vous faire remonter dans le passé jusqu'à l'origine de cette fondation, il saura vous captiver. Parlez-lui des moines, il sourira de pitié et réservera son admiration pour l'œuvre plus pratique et partant plus sociale de Thomas Sutton.

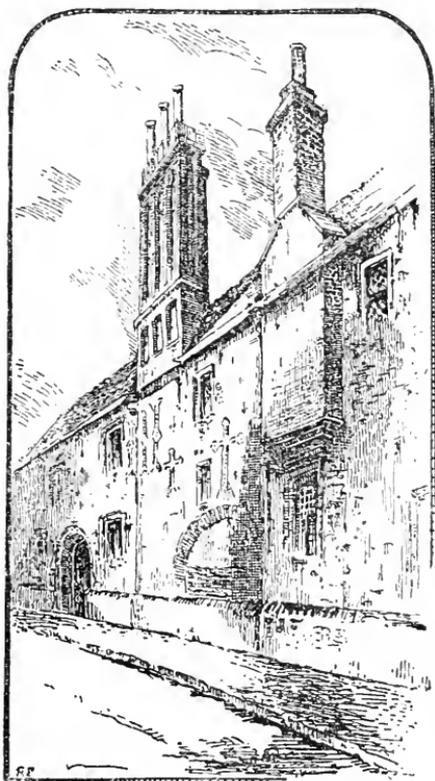
Le catholique qui va à la chartreuse est vraiment le seul à qui cette visite fasse du bien, parce que, se plaçant à un tout autre point de vue, il découvre, pour ainsi dire à chaque pas, les vestiges du passé merveilleux dont nous venons de raconter les phases. Si la partie la plus impor- tante de la construction lui remet en mémoire le grand bienfaiteur du XVII<sup>e</sup> siècle, les ruines très apparentes sur lesquelles on l'a élevée lui disent : voilà l'œuvre des moines. Et quels moines ! Il a lu le récit édifiant de leur vie, il sait comment ils sont morts. Maintenant que l'Église les a exaltés, il chante le triomphe des saints martyrs et im- plore leur intercession. C'est dans ces conditions-là qu'une visite à la chartreuse est salutaire et reconfortante.

Essaierons-nous de traduire les sentiments divers qui se pressent dans l'âme du fils de saint Bruno, auquel il est donné de faire un pèlerinage à la chartreuse de Londres ? Car c'est en pèlerin qu'il y va aujourd'hui, lui l'humble frère des Bienheureux. Il s'arrête et se recueille devant l'entrée principale dont le cachet monastique a disparu sous un appentis sobrement ornémenté de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Mais la lourde porte de bois du XV<sup>e</sup> siècle

est toujours là, armée des mêmes gonds et des mêmes verrous. C'est au-dessus de cette porte, on se le rappelle, que le bras du B. Jean Houghton fut suspendu<sup>1</sup>.

Après avoir franchi le seuil du monastère, le pieux

visiteur laisse à main droite le gros des constructions, et, s'acheminant sur la voie qui s'ouvre devant lui, il contourne un mur dans lequel se trouvent incrustées deux grandes lettres H, les deux initiales de Jean Houghton. Il n'y a pas à s'y tromper. Ce mur date du temps où le Bienheureux remplissait l'office de procureur (1528-1531). Un passage voûté conduit le pèlerin dans la cour des obédiences<sup>2</sup>, le seul endroit peut-être qui ait conservé sa simplicité antique. Là, si l'on excepte quelques



Construction aux initiales  
du B. Jean Houghton.  
(État actuel).

fenêtres modernes, tout a été respecté. On voit, sans grands efforts d'imagination, les fervents convers appli-

<sup>1</sup> Voir ci-dessus chapitre XII, p. 121. — Voir aussi la gravure, p. 177.

<sup>2</sup> On appelle ainsi la partie du monastère où se trouvent réunis les ateliers, ou « obédiences », à l'usage des frères convers.

qués à leur tâche quotidienne, suspendant l'office de Marthe pour voler à celui de Marie, et retournant de celui de Marie à celui de Marthe, avec le même empressement, la même sereine tranquillité, sachant à merveille quitter Dieu pour Dieu, assurés qu'ils sont de le trouver partout et de pouvoir à toute heure du jour converser avec lui.



La cour des obédiences.  
(État actuel.)

Le chartreux pénètre ensuite dans ce qui fut le petit cloître? Il ne se méprend pas sur le caractère de cette clôture plus modeste renfermée dans la grande. C'est bien le petit cloître en effet, et, dans le voisinage, la maison hospitalière où tant d'âmes vinrent se reposer dans les exercices de la retraite.

Tout près de là, il rencontre la cuisine avec ses murs

épais, qui défient l'action du temps, et, un peu plus loin, le réfectoire s'ouvrant sur le grand cloître, ce réfectoire où le saint prieur avait accoutumé de tant pleurer. Au-dessus du réfectoire on voit encore la cellule priorale, témoin muet de la vie cachée du Bienheureux, témoin aussi de ses larmes.

Que ne dit pas au cœur du pèlerin ce vaste quadrilatère<sup>1</sup>, dépouillé de ce qui faisait son plus bel ornement, de ces vingt-quatre cellules qui, comme autant de jardins fermés, abritèrent pendant près de deux siècles une légion d'âmes d'élite. Le cimetière, la sacristie, la salle du chapitre, il les cherche en vain, car il n'en reste plus de trace; mais il lui est facile de les reconstituer sur leur emplacement respectif. Et alors, se présentent à son esprit les scènes émouvantes que Maurice Chauncy a décrites dans son histoire, et que nous avons peintes de notre mieux dans les premiers chapitres de ce livre.

Le religieux touche au terme de son pèlerinage et soudain un froid de glace le saisit. On vient de l'introduire dans la chapelle. Cette chapelle, avec ses additions modernes, ressemble à tout et ne ressemble à rien. Eh quoi! c'est ici que les chartreux ont prié! Oui, c'est leur église, hélas! horriblement mutilée. On peut toutefois en rétablir les proportions et se la représenter dans son ensemble, car le chœur des frères est intact et, à l'est et au sud, les murs sont encore debout. L'église était petite, mais suffisante; le sanctuaire très resserré, comme on le voit dans les chapelles actuellement existantes de nos anciennes maisons. Oh! qu'il est froid « ce temple » sans l'Eucharistie! On y

<sup>1</sup> Le grand cloître mesurait trois cent trente pieds (anglais) de l'est à l'ouest, sur trois cent vingt du nord au midi (environ cent mètres sur quatre-vingt-dix-sept).

prie sans doute, mais comme on le ferait dans un lieu profane. Le chartreux voudrait au moins murmurer une prière, et ses lèvres ne peuvent s'ouvrir. Il adore au fond de son cœur Celui qui remplit tout de sa présence, Celui qui a prodigué là, jadis, tant de grâces insignes ; et, levant au ciel ses yeux mouillés de larmes, il demande par l'intercession des BB. martyrs, pour ses frères et pour lui, la grâce d'imiter leurs vertus et de s'immoler sans réserve dans les pratiques crucifiantes de l'observance : immolation lente, mais réelle, que les saints et les théologiens assimilent au martyre.

Cette page n'est pas le produit d'un rêve. Les chartreux ont reparu en Angleterre. On les a vus, on les verra encore sur le sol sanctifié par leurs frères du XVI<sup>e</sup> siècle. Tout chartreux, n'eût-il que deux heures à passer à Londres, voudra faire ce pèlerinage. Il devra se résigner à se mêler à la foule des touristes qui visitent ce monument resté célèbre, car les lois existantes lui interdisent le port de l'habit religieux. Il pourrait, à la vérité, braver impunément cette vieille législation dont le gouvernement ne fait plus de cas, et que la génération actuelle rougirait d'invoquer. Mais non, il préfère attendre les jours meilleurs dont nous saluons l'aurore, et qui se lèveront bientôt sur l'antique île des saints. C'est alors qu'on reverra le froc blanc de saint Bruno à la chartreuse de Londres.

Toutefois, si étendue que devienne la liberté individuelle dans l'empire britannique, dût le catholicisme être proclamé religion d'État, jamais les chartreux ne vivront en corps là où ont vécu leurs Pères de 1370 à 1538. Jamais plus cette chartreuse située presque au cœur de la cité ne deviendra la résidence de religieux voués à la solitude et au silence. Mais pourquoi, à défaut d'un monas-

tère régulier, n'élèverait-on pas sur cet emplacement un oratoire, sinon une église, à l'honneur de nos Bienheureux? Nous n'avons, il est vrai, ni qualité pour le demander, ni mission pour le prédire. Qu'il nous soit du moins permis, avant de fermer notre dernier chapitre sur le vieux monument, d'exprimer ce désir qui ne saurait déplaire à Dieu, et qu'on nous laisse caresser l'espoir de le voir se réaliser dans un avenir prochain. Ainsi se perpétuera, à travers les âges, le souvenir de la chartreuse de Londres. Et le peuple anglais, revenu à la foi de ses pères, saura, pour ne plus jamais l'oublier, que de là sont partis les premiers martyrs de la Réforme.

## CHAPITRE XXIII.

Les chartreux anglais après l'expulsion. — Dom Maurice Chauncy et le frère Taylor s'embarquent pour la Flandre et se fixent à Bruges. — Maurice Chauncy écrit son livre. — Il reçoit l'ordre de retourner en Angleterre. — Le provisoire de Savoy. — Les chartreux à Sheen. — Ils reprennent le chemin de l'exil. — Dom Chauncy prieur de Bruges. — Sheen Anglorum. — Jeanne Dormer et Marguerite Clément. — Odysée des chartreux anglais. — Ils s'arrêtent à Louvain. — Nouvelles épreuves. — Maurice Chauncy part pour l'Espagne. — Sa mort. — Son œuvre.

1538 - 1581.

Les chartreux, jetés dans la rue en novembre 1538, se trouvèrent aux prises avec des difficultés d'autant plus sérieuses qu'ils ne touchèrent pas régulièrement, nous l'avons vu, toute la pension que leur avait allouée le roi « très débonnaire ». Ils durent donc aviser et se créer une situation. Allèrent-ils, comme beaucoup d'autres, tendre la main à Cranmer, auquel incombait la charge de répondre aux apostats en détresse ? Il est plus probable que les pauvres expulsés, bourrelés de remords, tentèrent l'impossible pour mener une vie compatible avec leurs devoirs d'état. Pour peu qu'ils eussent conservé le respect d'eux-mêmes et un reste de fierté naturelle, ils se devaient et devaient à leur institut d'effacer le scandale de leur défection par une conduite régulière, autant du moins que le comporterait ce triste provisoire. La plupart entrèrent dans cette voie de la réparation<sup>1</sup>. Quelques-uns

<sup>1</sup> Voici, à l'appui de notre assertion, un fait curieux qui se produisit à la suite de la suppression des chartreuses d'Angleterre.

firent davantage. Plutôt que d'errer à l'aventure sans chance de retrouver la paix derrière les grilles du cloître, ils s'expatrièrent, dans l'espoir de se rattacher sur le continent à une communauté fervente.

De ce nombre fut Maurice Chauncy. Honteux et in-

Bien que les religieux aient été expulsés dans l'espace de deux ans (janvier 1538-décembre 1539), la province, dissoute du même coup, figure encore, pendant près d'un demi-siècle, sur les cartes des chapitres généraux, avec la nomenclature complète de ses maisons. De nouveaux visiteurs sont même institués.

Le chapitre général, en agissant ainsi, a voulu sans doute protester indirectement contre la violence et l'odieux du fait accompli : puis laisser entendre qu'il nourrissait l'espoir de réintégrer les victimes de la persécution, sinon dans leurs premières demeures, au moins dans des maisons de retraite où il leur serait loisible de suivre l'observance. Pendant ce temps-là, les expulsés demeurés fidèles vécurent isolés dans leur famille ou sous un toit hospitalier, et restèrent sous la direction de leurs supérieurs respectifs. Ceux-ci, de leur côté, gardant leurs titres et leurs privilèges, continuèrent à remplir auprès de leurs subordonnés les obligations de leur charge. Les uns et les autres arrivaient, non sans peine, par l'intermédiaire de messagers fidèles, à tenir le Révérend Père au courant de la situation. De là cette mention régulière de la province anglaise dans les cartes des chapitres généraux, jusqu'au moment où s'éteignirent vers l'année 1580 les derniers survivants de la persécution.

Quant aux chartreux anglais réfugiés avec Maurice Chauncy dans les Pays-Bas, ils étaient dans le droit commun et relevaient d'une province du continent.

C'est ainsi qu'en France, après le cataclysme de la fin du siècle dernier, les visiteurs et les prieurs demeurèrent en possession des privilèges inhérents à leur titre. Plusieurs d'entre eux assistèrent comme tels au chapitre général qui se tint à Bologne pendant près de quatre ans (1793-1796). Dom Bonaventure Durand, prieur de la maison de Dijon, retiré à la Grande Chartreuse après 1816, reçut, en l'absence du R. P. Général, plusieurs professions, comme l'aurait fait le prieur d'une maison existante.

Il n'y a donc, on le voit, rien que de très naturel dans cette particularité étrange que nous avons signalée, à savoir que le chapitre général maintint la province anglaise à son rang aussi longtemps qu'il y eut des chartreux résidant en Angleterre.

consolable de sa chute, ne pouvant d'ailleurs supporter de se voir libre et isolé dans un milieu infecté d'hérésie, il partit pour la Flandre, sans prendre garde qu'il s'exposait à un réel danger. En effet, une loi interdisait à tout sujet britannique, sous les peines les plus sévères, de passer dans les États d'un souverain étranger<sup>1</sup>. Ce n'était pas fait pour arrêter Chauncy que nous connaissons, ni le bon et saint frère Taylor qui voulut à tout prix l'accompagner dans cet exil volontaire<sup>2</sup>. La chartreuse de Bruges<sup>3</sup>, celle qui se présenta tout d'abord sur leur chemin, fut leur premier asile. Accueillis comme des frères, tous deux firent de nouveau profession, suivant une coutume de l'époque<sup>4</sup>, et furent mis dès lors sur le pied des religieux de la maison. On confia même à Maurice Chauncy l'office de sacristain.

Les échos de la politique du despote anglais avaient eu un immense retentissement ; aux quatre coins de l'Europe il n'était parlé que des victimes sacrifiées à ses passions brutales. Les chartreux de Bruges n'ignoraient certainement pas qu'une grande révolution venait d'éclater dans la Grande-Bretagne ; ils savaient notamment que plusieurs de

<sup>1</sup> Cette loi portée en 1381 sous Richard II fut abrogée par Jacques I<sup>er</sup> (1606). (Cf. Stephen's *Commentaries on the Laws of England*, t. II, p. 505.)

<sup>2</sup> Qu'était-il devenu, le frère Taylor ? Nous ne l'avons pas rencontré durant les jours de l'épreuve. Son nom ne figure sur aucun des actes signés par les chartreux de Londres. Avait-il fui devant le danger ? Il est à croire qu'il s'était rendu, à titre d'hôte, dans une autre maison de la province.

<sup>3</sup> Fondée en 1318, supprimée en 1783 par l'empereur Joseph II.

<sup>4</sup> Cette coutume établie selon toute apparence vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, au moment de la grande extension de l'Ordre, fut abolie en 1580, quand parut la *Nova Collectio Statutorum*. (*Nova Coll.* Pars II, cap. XVIII, 9.)

leurs frères avaient péri pour défendre les prérogatives du saint-siège. Mais ils ne connaissaient pas les circonstances de ces conflits, non plus que les détails des dernières exécutions. C'est à peine s'ils avaient entendu parler de la suppression de la chartreuse de Londres et de l'expulsion des religieux. Naturellement Maurice Chauncy fut entouré et pressé de questions. On ne pouvait, se disait-on, tenir d'une source plus authentique les actes des martyrs. Le pieux témoin répondit à tout, simplement, mais avec une émotion communicative qui impressionna vivement ses auditeurs et eut dans la suite les plus heureux résultats.

Le prieur et la communauté ne se contentèrent pas d'un premier exposé. Ils voulurent entendre une seconde, une troisième fois, ces détails palpitants d'intérêt, d'autant plus que le narrateur découvrait, en fouillant dans ses souvenirs, des incidents nouveaux qui rehaussaient l'éclat de son récit. Les religieux émerveillés et profondément émus ne s'en tinrent pas là ; ils invitèrent Chauncy à consigner dans un écrit les belles choses qu'il savait sur la vie et le martyre des chartreux d'Angleterre. Il allait s'excuser, comme bien l'on pense. Mais, considérant qu'il a besoin, pour rester à Bruges, de l'autorisation du R. P. Général, il se met en devoir de lui adresser, du même coup, un résumé des événements dont il a été le témoin.

La rédaction de ce travail ne lui coûte qu'un léger effort de mémoire, ce qu'il a vu et entendu étant de ces choses qui ne s'oublient pas. Il écrit le cœur au bout de la plume, mais le cœur plein de regrets et de larmes. C'est lire qu'il écrit avec amour, sans passion toutefois, visant par-dessus tout à être sincère et s'inquiétant fort peu de

la forme. L'accent de sincérité, vous le voyez percer à toutes les pages. Le style tourmenté, qui de prime abord rebute, finit par captiver, si l'on sait pénétrer sous sa rude écorce. Ça et là vous découvrez des beautés littéraires du premier ordre ; ce sont bien souvent des jets hardis qui étonnent ; puis des réminiscences, des textes bibliques qui témoignent de l'intelligence et de la piété de l'auteur, si l'on songe surtout qu'il était à peine âgé de vingt-six ans. Nous ne parlons pas de la valeur intrinsèque de l'ouvrage. Elle est inappréciable, en ce sens que ce livre a servi de base à ce qui a été écrit depuis la Réforme sur les martyrs de la chartreuse de Londres. Tous les historiens ont puisé à cette source, même les anachronismes qui ont échappé à l'auteur. Si parfois sa mémoire l'a induit en erreur, chose qui s'explique parfaitement, on peut dire que l'ensemble de sa narration concorde avec les documents officiels édités depuis <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> L'ouvrage de Maurice Chauncy fut imprimé pour la première fois à Mayence, en 1550, par les soins du prieur et du procureur de la chartreuse de cette ville, et certainement à l'insu de l'auteur. Cette édition rarissime se vendait quatre-vingts et cent francs, au moment où parut celle de 1888.

Une seconde édition fut publiée, en 1573, à Munich, dans l'ouvrage intitulé : *Illustria Ecclesie catholice Trophæa Erasmi Vendii*.

En 1583, une troisième édition parut à Burgos, aux frais du célèbre Theutonio de Bragance, archevêque d'Évora.

Vingt-trois ans plus tard (1606), un éditeur de Milan reproduisit le texte, rien que le texte de 1550, et il en fit un charmant opuscule de 181 pages in-12, avec une légère variante dans le titre.

Vers la même époque, Arnold Havensius, prieur de la chartreuse de Gand, personnage savant et lettré, s'avisait malencontreusement de refondre l'œuvre de Chauncy dont il ne pouvait supporter la rudesse. Il la refondit en effet, et si complètement, qu'elle devint méconnaissable. Sous prétexte de lui donner un peu de vernis littéraire, il en élimina les passages qui en font toute la beauté et le prix. Vous avez dans le récit d'Havensius la substance des faits,

Dom Maurice Chauncy était appliqué depuis quinze ans à l'exercice de son modeste emploi, lorsqu'il reçut l'ordre de partir pour la Grande-Bretagne. La princesse Marie ve-

une narration coulante, imagée; vous n'avez plus Chauncy, il faut bien le dire. Détail curieux, cette édition parut simultanément à Cologne, à Wurtzbourg et à Gand, avec des variantes dans le titre, la dédicace et le texte. Cette édition, la plus connue, est de 1608.

La sixième et dernière édition a été publiée tout récemment (1888) par les religieux de la chartreuse de Saint-Hugues. Ceux-ci, moins prétentieux que le docte Havensius, ont reproduit l'édition princeps de 1550, après en avoir éliminé les anachronismes et les erreurs que l'écrivain n'eût pas manqué de retrancher, si, encore une fois, il eût été à même de réviser son travail.

L'édition de 1608 devint, pour les raisons que nous avons données plus haut, l'édition populaire et à bon marché. Ce n'est pas merveille, dès lors, si la plupart des historiens ont été induits en erreur. Ils se sont inspirés de l'œuvre littéraire d'Havensius et l'ont suivie aveuglément, la tenant pour l'histoire authentique de Chauncy. Rien n'approche toutefois des incohérences semées par Audin dans son livre sur Henri VIII et ses notes sur la Vie de Thomas More, traduite de l'anglais par Alexandre Martin.

Après avoir lu l'épître dédicatoire de l'édition de 1550, Audin n'hésite pas à faire, des auteurs de la dédicace, les auteurs mêmes de la narration en tête de laquelle Chauncy a inscrit son nom. « Donc, conclut-il, Chauncy n'est pas, comme on le croit, l'auteur de l'*Historia aliquot Martyrum*. » La raison principale et péremptoire qu'il en donne, c'est que « Chauncy vivait au XVIII<sup>e</sup> siècle ». Et la preuve qu'il vivait au XVIII<sup>e</sup> siècle « c'est qu'il a publié, au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, à Wurtzbourg, où il résidait : *Innocentia seu Commentariolus*... » c'est-à-dire l'édition d'Havensius (1608).

« C'est, dit Audin dans un autre endroit, de Channey (*sic*) et de l'*Historia aliquot Martyrum* qu'on a tiré le récit et le mode du supplice des chartreux. » Quel récit ? Enfin, on lit que « ledit Chauncy, qui se faisait éditeur en 1608, ailleurs en 1602, avait été professeur de la chartreuse de Londres avant sa dissolution ». Passe de vivre à quatre-vingt-dix ans, mais éditer à cet âge !

Nous n'avons pas la prétention d'intenter un procès au bon Audin. Ses livres témoignent beaucoup de lecture, et nous admettons volontiers que ses autres notes sont plus soignées. Nous n'en devons pas moins signaler ses malheureux *lapsus*.

naît de monter sur le trône et se promettait de réintégrer les catholiques dans leurs droits (1553). Elle tint parole. A la faveur de cette liberté, Maurice Chauncy fut chargé, par le chapitre général, deux ans plus tard, d'aller rétablir l'observance dans son pays. Il s'embarqua sur-le-champ accompagné de Dom Jean Fox, qui l'avait rejoint sur la terre de Flandre, et du bon frère Taylor, heureux tous les trois d'inaugurer à nouveau, sur la terre natale, cette vie pleinement régulière qu'ils menaient jadis à la chartreuse de la Visitation.

Ils débarquèrent à Londres à la fin du mois de mai, et furent présentés à la reine et au cardinal Pole<sup>1</sup>, son con-

<sup>1</sup> Réginald Pole était cousin de Henri VIII par sa mère, la comtesse de Salisbury, fille du duc de Clarence. Des historiens ont avancé qu'il fut élevé à la chartreuse de Sheen. Nous repoussons absolument cette assertion contredite par tout notre passé. Qu'il ait séjourné chez les chartreux, comme d'autres le prétendent, après son retour d'Italie où le roi l'avait envoyé achever ses études, nous ne faisons pas difficulté de l'admettre. En tout cas son séjour fut de courte durée, puisqu'il repassa le détroit dès qu'il eut constaté que les rumeurs soulevées par le projet du divorce prenaient de la consistance.

Henri, voulant le convertir à son opinion, le pressa de revenir en Angleterre. Pole crut bien faire de rester sur le continent. Opposé en principe au divorce, il le désapprouva hautement lorsqu'il apprit comment le roi avait tranché la question. Il alla plus loin et, sous prétexte de répondre aux instances du monarque qui insista pour avoir le sentiment du jeune théologien, il rédigea une thèse magistrale (*De Unione ecclesiastica*) dans laquelle la personne du souverain ne fut pas plus ménagée que ses théories anti-religieuses.

Henri VIII dissimula son mécontentement pour attirer son adversaire dans ses filets. Il jeta le masque quand il le vit décoré des insignes cardinalices et chargé d'une mission diplomatique dans le Nord. Dénoncé comme traître, Réginald Pole rentra en Italie et y resta à l'abri des pénalités anglaises. Le roi se vengea en faisant arrêter la vieille comtesse de Salisbury. Jugée et condamnée sans forme de procès, elle fut mise à mort après deux ans de détention.

seiller, par Robert Rochester, administrateur de l'hôpital de Savoy<sup>1</sup>. Par égard pour la mémoire du B. Jean Rochester, son frère tint à honneur d'offrir aux trois religieux une hospitalité qui leur permit de vaquer à leurs exercices spirituels. Avec l'agrément de la reine, il les installa dans la partie la plus retirée de la maison, en attendant qu'on leur assignât la chartreuse qu'ils devraient réoccuper. Ils étaient là depuis deux mois vivant au jour le jour, lorsque Jean Fox mourut d'un accès de fièvre. Dom Richards, celui qui fut envoyé pour le remplacer, succomba cinq semaines après. Le généreux gentilhomme, préposé à la garde de l'établissement, prit à sa charge les frais de la sépulture et fit placer les corps côte à côte dans la chapelle de l'hôpital.

Maurice Chauncy, brisé par ce double deuil, perdit tout espoir de relever sa famille religieuse et parla de retourner en Flandre. Il aurait mis ce projet à exécution, si le cardinal Pole et Robert Rochester ne l'eussent exhorté à compter davantage sur la Providence.

Le nom des chartreux était resté si populaire dans la Grande-Bretagne, que leur retour fut salué avec enthousiasme.

Lorsque l'heure fut venue, l'exécuteur lui ordonna de poser la tête sur le billot : « Non, dit-elle, ma tête n'a pas commis de trahison, je ne la courberai pas. Prends-la, si tu veux. » Le bourreau obéit. La noble victime figure parmi les cinquante-quatre bienheureux compris dans le décret dont nous parlerons un peu plus loin.

Lors de l'avènement de la reine Marie, le cardinal Pole fut nommé par Jules III légat en Angleterre, et prit une part active à la politique. Il mourut un jour après sa souveraine, à l'âge de cinquante-neuf ans (18 novembre 1558).

<sup>1</sup> « Savoy » construit en 1245 avait subi plus d'une transformation avant de devenir un hôpital sous Henri VII (1505). Le personnel, qui avait été licencié par Édouard VI, la dernière année de son règne, rentra en possession de l'établissement sous la reine Marie.

siasme. On vit bientôt accourir de différents côtés des religieux dispersés, qui n'avaient point osé s'expatrier, et qui soupiraient après le moment où il leur serait donné de reprendre le joug de l'observance. Tous se mirent spontanément sous la direction de Dom Maurice Chauncy, en qui ils voyaient l'homme de la situation. Mais force leur fut d'évacuer les appartements de Savoy, où l'espace manquait aussi bien que le matériel indispensable pour la marche régulière d'une communauté. Le cardinal Pole, désireux de leur procurer un emplacement mieux approprié aux habitudes monastiques, s'employa activement auprès de la reine et leur obtint la faveur de réoccuper la chartreuse de Sheen. Ils s'y installèrent vers la fin de l'année 1556.

Le supérieur de fait, Maurice Chauncy, fut investi de la charge de prieur par le cardinal Pole. C'était, pour nous servir des expressions du légat apostolique, « la juste récompense de son savoir, de sa piété et de ses longs services ». Par lettre patente du 26 janvier 1557, la reine Marie approuva la restauration de l'ordre des chartreux dans ses États. Le chapitre général, auquel revenait de droit la confirmation du prieur, n'eut garde d'annuler le choix du cardinal; mais il lui laissa entendre que, tout légat qu'il était, il n'avait pas qualité pour s'immiscer dans les détails de l'administration et qu'il ferait bien, le cas échéant, d'en référer à qui de droit <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Gratiam quam Reverendissimus cardinalis Angliæ, legatus a latere, Domui ipsi facere dignatus est, ratam, gratam et acceptam habemus, gratias exinde plurimas agentes, propter hoc tamen non intendentes in aliquo derogari privilegiis Ordinis nostri. Quibus nec ipse Reverendissimus Dominus cardinalis legatus derogare vult nec intendit. (Ex charta cap. gen. an. 1557.)

Le personnel de la communauté se composait alors de neuf religieux de chœur et de trois frères convers. Leur petit nombre s'accrut de sept autres expulsés dont deux prieurs, celui de Mount Grace, Jean Wilson, qui mourut peu de temps après, et celui de Witham, Jean Mitchel<sup>1</sup>, qui devint le vicaire de Dom Maurice Chauncy. Rien que la spontanéité de leur retour témoignait du pieux désir qui les animait. Le souvenir amer de leur chute, leurs quinze années d'épreuves, la puissante médiation des martyrs, tout leur fut un stimulant et une force. Se remettant au devoir sans compter avec le sacrifice, ils savourèrent de nouveau les joies de la vie commune bien réglée. Le public applaudit à ces débuts consolants qui rappelaient les plus beaux jours de la chartreuse de Londres. De leur côté, la reine et le cardinal se félicitèrent d'avoir concouru à cette bonne œuvre. C'était, disait-on de toutes parts, au milieu d'autres symptômes non moins rassurants, l'aurore d'une ère de paix et de prospérité nationale.

Par malheur pour la fervente communauté de Sheen et pour beaucoup d'autres qui furent rétablies à cette époque, Marie ne gouverna que cinq ans. Élisabeth avait juré que la religion romaine, celle de la vieille Angleterre, serait la sienne. A peine assise sur le trône, elle oublia ses serments et prêta l'oreille aux sophismes de son entourage qui lui conseilla, pour l'honneur de son nom, de renier le pape et de se proclamer chef suprême de l'Église anglicane, titre qu'elle tenait de son auguste père. Il n'était que temps de fuir. Chauncy voulut se présenter à la cour pour plaider sa cause et celle de sa communauté. Le frère Taylor l'en détourna et bien lui en prit. Il leur fallut se

<sup>1</sup> Voir ci-dessus, chap. XIX, p. 185.

résigner à quitter le cloître, non plus en parjures, mais en fugitifs, avec la prévision d'une persécution légale.

L'itinéraire à suivre, Chauncy le connaissait. Il prit avec ses frères la route de Bruges, où ils étaient assurés de rencontrer des cœurs sympathiques et une communauté fervente. Ils durent toutefois se recommander à Philippe II, roi d'Espagne, et à plusieurs familles anglaises, car la chartreuse du Val-de-Grâce, avec ses seuls revenus, pouvait à peine subvenir aux besoins de chaque jour. En arrivant à Bruges, le prieur de Sheen rentra dans la condition commune ; on lui laissa cependant la direction spirituelle de ses compatriotes, sur lesquels le prieur local ne pouvait exercer aucun contrôle sérieux. Les profès anglais, de leur côté, ne purent se décider à frayer avec des officiers et des confrères dont ils n'entendaient pas la langue. Il en résulta une contrainte mutuelle accompagnée de tiraillements regrettables. Ce fut apparemment ce qui détermina le chapitre général de 1561 à instituer Maurice Chauncy prieur de la chartreuse dont il était devenu l'hôte depuis cinq ans.

Il y avait bien quelque chose d'anormal dans ce choix. Et pourtant il coupait court à une situation tendue, puisque Chauncy familiarisé avec le flamand pouvait diriger les deux maisons à la fois. On le connaissait, du reste, et l'on savait qu'il était apte à gouverner une communauté. Cependant le chapitre général lui avait demandé, comme mesure de prudence, de choisir ses officiers parmi les profès de la maison, ou, s'il préférait des anglais, de les prendre parmi ceux qui parlaient la langue du pays. Le nouveau prieur eut beau user de discrétion et de prévenances pour faire oublier qu'il était de nationalité étrangère, il ne réussit pas à briser la glace. Loin de décroître,

ce malaise moral augmenta de jour en jour et finit par troubler l'harmonie de la vie conventuelle. Séparer les éléments disparates était le seul parti à prendre. Le chapitre général (1568) s'y décida et autorisa Maurice Chauncy à se pourvoir au plus tôt d'un local assez vaste pour abriter sa petite famille. Des dons inespérés lui permirent d'acquérir un immeuble dans la rue Sainte-Claire à Bruges et d'y installer la communauté dont il resta le père. La nouvelle résidence prit le nom de Sheen Anglorum.

Sur la liste des bienfaiteurs de cette fondation figure le nom de deux femmes qui ont déjà joué un rôle dans le drame de nos héros. Le lecteur se rappelle sûrement ce qu'était Jeanne Dormer, la vaillante sœur du non moins vaillant Sébastien Newdigate. Solidement trempée dans la foi et fière à juste titre de la fin sublime du Bienheureux martyr, elle s'encourageait à traverser les jours troublés de la persécution, en se reportant à la scène du 19 juin 1535, scène à laquelle elle avait dû assister, perdue dans la foule<sup>1</sup>. Lorsqu'Élisabeth, à l'instigation de ses conseillers tous hérétiques, eut affiché ses principes hétérodoxes et laissé pressentir ce que serait son règne au point de vue de la tolérance religieuse, Jeanne Dormer trembla pour elle-même. Bien qu'elle fût avancée en âge, elle n'hésita pas à s'éloigner de son pays d'origine où sa foi pouvait faire naufrage, et elle s'embarqua pour la Flandre, laissant derrière elle, avec la duchesse de Féria, sa petite-fille, son fils unique et un noyau d'amis fidèles.

La ville de Louvain l'attira, parce que des prêtres anglais s'y étaient réfugiés en grand nombre. La noble chrétienne présentait qu'auprès d'eux le pain de l'exil

<sup>1</sup> Voir ci-dessus, p. 187.

serait moins amer, et qu'elle aurait en même temps la consolation de secourir les hommes de Dieu auxquels manquaient trop souvent les choses indispensables à l'existence. Jeanne Dormer devint, en effet, la providence du clergé anglais et des indigents de la contrée : « l'œil de l'aveugle, dit son historien, et le pied du boiteux ».

Elle épuisa, dans l'exercice de la charité, le peu de force qui lui restait et s'éteignit pieusement à l'âge de quatre-vingts ans (7 juillet 1571). Son corps fut inhumé dans l'église de la chartreuse<sup>1</sup>.

Il est un autre nom gravé plus profondément peut-être dans le souvenir du lecteur. Nous voulons parler de Marguerite Clément, dont nous avons admiré la conduite dans le cachot de Newgate<sup>2</sup>. Comme Jeanne Dormer et pour les mêmes motifs, elle échangea la patrie pour la terre étrangère. Entraînant à sa suite sa nombreuse famille, elle se fixa d'abord à Bruges, puis à Malines. Sous son toit vinrent s'abriter toutes les infortunes. Pour peu qu'on fût aux prises avec le malheur, on était assuré de trouver là une source de dévouement ouverte en permanence.

Marguerite Clément était dans tout le feu de son zèle, lorsqu'une fièvre intense la mit en dix jours aux portes de la mort. On lui administra le saint viatique et l'extrême-onction. Persuadée que son heure allait sonner, elle envoya chercher son mari et plusieurs de ses enfants qui se trouvaient à Bruges, afin de leur donner à tous en même temps une dernière bénédiction. On était au mercredi, veille de la fête du *Corpus Christi*, et elle avait le pres-

<sup>1</sup> Cf. *The life of Jane Dormer, Duchess of Feria, London 1887*. — *Chronique de la chartreuse de Louvain* publiée dans les *Analectes de la Belgique*, t. XVI, p. 210.

<sup>2</sup> Voir ci-dessus, chap. XIX, p. 178 et suiv.

sentiment qu'elle ne verrait pas le soir du lendemain. « Eh quoi! disait-elle, parlant d'une de ses filles absentes, tardera-t-elle longtemps encore? Pour moi, je ne puis différer plus d'un jour. Ne voyez-vous pas autour de mon lit les dix chartreux de Newgate? Ne les entendez-vous pas qui m'appellent? » On prit ce langage étrange pour un accès de délire et l'on manda en toute hâte le confesseur de la malade, un Père franciscain de Malines. Elle lui parla dans les mêmes termes des chartreux qui venaient au-devant d'elle, pour l'escorter jusqu'au tribunal du Juge suprême.

Le lendemain, elle fit venir son fils et le chargea de veiller à ce que tout fût prêt, même sa toilette, attendu qu'elle était au terme de son exil. On essaya en vain de la détourner de ce qui semblait être une idée fixe. Elle ne se lassa pas de répéter le même propos, et, souriant à la mort qui lui apparaissait au milieu des dix chartreux vêtus de leur froc blanc, elle passa sans secousse de la vallée des larmes dans le vestibule du ciel, pour entrer en possession du Dieu qu'elle avait servi si humblement dans la personne des saints martyrs.

Sa dépouille mortelle fut déposée dans la cathédrale de Saint-Rombaud, où son mari alla la rejoindre deux ans plus tard<sup>1</sup>.

Neuf ans s'écoulèrent sans amener d'incidents notables à la chartreuse : années de paix et de bonne entente, qui reposèrent les esprits et dilatèrent les cœurs. On parlait de la patrie absente et des chances de retour, car on espérait contre l'espérance. On parlait aussi du passé, de ce passé glorieux que tous voulaient faire revivre, comme

<sup>1</sup> *Troubles of our Catholic Forefathers*, 1st. series, p. 30.

compensation aux scandales des dernières apostasies. Mais des tristesses se répandirent bientôt sur ces joies de famille et les étouffèrent. La mort toucha plusieurs des anciens, entre autres le frère Taylor, qui s'endormit plein de jours et de mérites, après avoir passé cinquante-sept ans en religion (30 septembre 1575)<sup>1</sup>.

Vers ce temps-là, les Pays-Bas furent le théâtre de longues guerres civiles. Les gueux, bandits armés bien dignes de leur nom, se mirent au service de Luther et de Calvin et parcoururent le pays en tout sens, s'attaquant de préférence aux moines qu'ils chassaient et traquaient comme des bêtes fauves. En 1578, un détachement de l'armée du prince d'Orange envahit la chartreuse de Sheen et y séjourna six semaines aux frais des religieux. Campés dans le réfectoire, où ils passaient dans l'orgie les nuits après les jours, ils respectèrent le cloître et l'église. Ces fanatiques, qui avaient récemment égorgé dix-huit chartreux en Hollande<sup>2</sup>, n'auraient pas épargné davantage ceux de Bruges, sans l'arrivée soudaine d'un corps d'armée espagnol. Les troupes en vinrent aux mains sous les murs de la ville; pas un hérétique n'eut la vie sauve. Les magistrats en conçurent un si vif ressentiment qu'ils enjoignirent aux chartreux de s'éloigner dans les vingt jours, sous peine de voir leur maison saccagée et réduite en cendres. Maurice Chauncy tenta de conjurer l'orage, mais en pure perte. Les chartreux partirent en deux bandes, accompagnés des sympathies de la population, et inaugurèrent une vie très mouvementée dont nous nous contenterons de résumer les péripéties.

<sup>1</sup> *Laudabiliter vixit*, dit la carte du chapitre général de 1576.

<sup>2</sup> Cf. *Historica Relatio duodecim Martyrum Cartusianorum*, auctore A. Havensio. Gandavi, 1608.

Ils descendent sur Lille où ils arrivent sains et saufs. Le soir même, une bande d'hérétiques vient les assiéger dans la maison où ils se sont retirés. Leur hôte veut les couvrir de son nom et de son crédit ; les fous furieux s'arrêtent à la vue du sceau du prince d'Orange apposé par les magistrats de Bruges sur le matériel des religieux. Ceux-ci croient bien faire cependant de s'esquiver au point du jour et de prendre le chemin de Douai. Arrivés là, harassés de fatigue, ils cherchent un logement et trouvent partout portes closes. Enfin deux braves chrétiennes les recueillent sous leur toit. Dans la soirée, un officier suivi d'une poignée d'hommes se présente pour viser leur passe-port ; l'inspection faite, il leur notifie qu'ils doivent être hors de la ville le lendemain matin au plus tard. Les chartreux partent pour Cambrai, pensant que cette ville leur sera plus hospitalière. On les informe qu'ils seront inmanquablement mis à mort, s'ils franchissent le seuil de la cité. Ils s'arrêtent à un mille des murs, et, ne voyant plus d'issue ouverte dans le pays flamand, ils viennent se placer sous le protectorat de la France, convaincus qu'ils y seront à l'abri de toute surprise.

Ils durent pourtant parlementer avant d'entrer à Saint-Quentin. Le gouverneur, attendri par le récit de leurs infortunes, ne refusa pas de leur ouvrir les portes de la ville. Le clergé vint au-devant d'eux et pourvut à leurs premiers besoins. La population elle-même témoigna publiquement de l'intérêt aux proscrits et voulut les retenir ; mais il y avait tout près de là, à Noyon<sup>1</sup>, une chartreuse ouverte qui les attirait. Du moment où il leur était loi-

<sup>1</sup> La chartreuse de Notre-Dame du Mont-Renaud ou Mont-Saint-Louis fondée en 1308, fut supprimée par la Révolution (1790).

sible de se remettre au régime commun, ils devaient le faire au plus tôt. Nous laissons à penser s'ils furent heureux de retrouver un peu de paix et de sécurité, après ces longs mois d'épreuves.

Maurice Chauncy ayant mis sa famille en lieu sûr se rendit auprès de don Juan d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, et le pria d'appuyer une requête qu'il allait adresser à Pierre de Merica, prieur de la chartreuse de Louvain<sup>1</sup>. Là, il ne manquait pas de cellules inoccupées où les exilés pouvaient se fixer, au moins pour un temps. Don Juan félicita Maurice Chauncy de son initiative et lui remit une lettre d'introduction. Le prieur de Louvain et la communauté, prenant en considération la note laudative du gouverneur et la situation anormale de leurs frères, mirent à leur disposition les cellules vacantes et un local assez vaste pour les abriter. Tout étant disposé pour les recevoir, Chauncy dépêcha un courrier à Noyon, alla lui-même au-devant de ses religieux jusqu'à Rocroi et les présenta au prieur, Dom de Merica, qui les reçut à bras ouverts. Leur installation eut lieu le 17 juillet 1578.

Les deux communautés ne formèrent qu'un cœur et qu'une âme aussi longtemps que vécut don Juan, le principal soutien des chartreux anglais. A sa mort qui arriva le 1<sup>er</sup> octobre, le prieur de Louvain, auquel on reprochait une certaine rudesse de forme, laissa entendre à Chauncy que, les ressources de sa maison étant très limitées, il se voyait dans l'impossibilité de le nourrir pour rien, lui et ses religieux. Heureusement des familles anglaises remédièrent à cette épreuve inattendue et pourvurent aux besoins

<sup>1</sup> La chartreuse de Sainte-Marie-Madeleine sous la Croix fut fondée en 1491. Joseph II la supprima en 1783.

les plus urgents à l'aide de souscriptions volontaires. Le pape Grégoire XIII, comme Pie V, son prédécesseur, leur envoya régulièrement la sienne et prit rang parmi les bienfaiteurs les plus insignes des pauvres exilés.

Toutefois ces libéralités, pour abondantes qu'elles fussent, n'étaient pas des fondations à proprement parler, mais de simples offrandes, qui pouvaient être continuées ou suspendues au gré des donateurs. A tout événement, Maurice Chauney partit pour l'Espagne, malgré ses soixante-sept ans, avec l'intention de voir le roi et de l'intéresser à leur situation. Étant tombé malade en chemin, il s'arrêta à la chartreuse de Paular<sup>1</sup> où il prit trois mois de repos forcé. De là, il se rendit à la cour et obtint une audience, d'où il sortit réconforté par les bonnes paroles et les promesses de Philippe II. Il eût voulu repartir immédiatement pour Louvain; l'hiver et la maladie l'obligèrent à prolonger son séjour en Espagne. Il y resta jusqu'au printemps, sous le toit de la pieuse duchesse de Féria. Le printemps revenu, il s'achemina vers Paris à petites journées. Il y arriva exténué, miné par les chagrins et les austérités, et descendit à la chartreuse<sup>2</sup> où on l'entoura des soins les plus attentifs. Il s'éteignit doucement le 12 juillet 1581, dans la soixante-huitième année

<sup>1</sup> La chartreuse de Notre-Dame de Paular, près de Ségovie en Castille, remontait à l'année 1390. Un décret en date du 11 octobre 1835 l'effaça du catalogue de nos maisons.

<sup>2</sup> Elle eut pour fondateur saint Louis, roi de France. La chartre de fondation est de 1259. Le monastère fut bâti sur le terrain occupé aujourd'hui par l'École des mines. Une partie du jardin du Luxembourg fut prise sur la chartreuse. On en fit un crime à Marie de Médicis.

Supprimée en 1790 par un décret de l'Assemblée nationale et transformée en ateliers, cette chartreuse célèbre entre toutes fut démolie par ordre de la Convention.

de son âge, après avoir rempli l'office de prieur pendant vingt-quatre ans et quelques mois.

Il avait laissé la maison de Paular embaumée du parfum de ses vertus. « Ce vénérable religieux, écrivait le prieur, Bernard de Castro, aux chartreux de Louvain, nous a grandement édifiés. Sa mémoire restera en bénédiction parmi nous. On aime à se rappeler son extérieur empreint de gravité et ses entretiens débordant de joyeuse humeur. Il conservait, dans un corps ruiné, une lucidité d'esprit et une vigueur de sentiments qui tenaient son âme à demeure sur les cimes de la vie contemplative. » Dom Chauncy édifia pareillement ses frères de la chartreuse de Paris. Ceux qui le connaissaient ne furent pas surpris de le trouver, après sa mort, les reins ceints d'une chaîne de fer. On n'attendait pas moins d'un religieux qui avait arboré et tenu si haut l'étendard de la pénitence.

Qu'ajouterons-nous à sa louange? Il est écrit que tout contribue au bien de ceux qui aiment Dieu<sup>1</sup>, même le péché, ajoute saint Augustin parlant d'expérience. Heureuse faute, avons-nous dit, qui a fait du coupable un si grand pénitent! Heureuse faute qui nous a valu ce livre que l'on a comparé fort justement à une page des actes des martyrs! Avec Maurice Chauncy s'éteignit le dernier descendant de la génération formée à l'école du B. Jean Houghton. Noble et vigoureux rejeton, dont la sève produisit du fruit au centuple, car l'œuvre du fervent religieux ne périt pas avec lui. Pendant deux siècles, les chartreux anglais continueront de manger le pain de l'exil. Tout porte à croire que, sans les révolutions qui boule-

<sup>1</sup> *Diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum*, Rom. VIII, 28.

versèrent l'Europe à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ils auraient subsisté jusqu'à nos jours et seraient rentrés dans la mère-patrie, pour inaugurer, avec tant d'autres expulsés, le règne de liberté religieuse accepté par le gouvernement britannique.

Au surplus, nous allons voir, dans le chapitre suivant, le développement de cette œuvre ardue et très méritoire entreprise par Dom Maurice Chauncey.

## CHAPITRE XXIV.

Les successeurs de Maurice Chauncy à Louvain. — Les chartreux anglais s'établissent à Malines. — Une éclaircie. — Leur installation à Nieuport. — Liste des prieurs. — Dom François Williams, dernier prieur de Nieuport. — Dispersion définitive. — Little Malvern Court.

1581-1797.

La mort de Maurice Chauncy jeta ses religieux dans une désolation extrême. Il les quittait, en effet, au moment où, à raison des complications de la politique, ils avaient, plus que jamais, besoin d'une main ferme et exercée. Tout d'abord, ils s'arrêtèrent à la pensée de s'éloigner définitivement des Pays-Bas et de se réfugier sur n'importe quel point de la France ou de l'Allemagne. Des amis dévoués, ceux qui pourvoyaient à leurs besoins de chaque jour, n'eurent pas de peine à les détourner de leur dessein. La petite communauté remise de son abattement procéda, comme il convenait, à l'élection d'un nouveau prieur. Naturellement les religieux portèrent leurs suffrages sur celui qui leur parut le plus digne de recueillir la succession, sur Roger Thompson en qui Maurice Chauncy avait pleine confiance, puisqu'il l'avait fait son vicaire. L'élu resta en charge un peu plus d'une année et mourut à Louvain le 20 octobre 1582.

François Barnard était profès depuis trois ans, lorsqu'il fut appelé à lui succéder. Il gouverna jusqu'à la fin de 1585 et rentra dans la vie commune jusqu'au moment de sa mort. Son *obit* porte la date du 26 avril 1594.

Il est bon de faire observer que le titre de prieur était pour lors, chez les chartreux anglais, purement honorifique, puisqu'il n'y avait pas, à proprement parler, de communauté à régir. Ils vivaient en qualité d'hôtes à la chartreuse de Louvain, et relevaient naturellement du supérieur local. Ils n'en relevaient cependant pas au point qu'ils eussent à attendre de lui leurs moyens de subsistance, car il se trouvait lui-même, par suite des événements, dans un état voisin de la misère. Pour comble d'infortune, les bienfaiteurs commencèrent à donner avec parcimonie. Sixte-Quint raya même du chapitre de ses dépenses la rente annuelle que leur avaient allouée ses prédécesseurs. Plusieurs religieux n'y tinrent plus et quittèrent Louvain; d'autres parlèrent de les suivre à l'étranger. Dom Jean Arnold, le successeur de Thompson, les arrêta en leur promettant qu'il allait de nouveau faire appel à la bienveillance de Philippe II. Il partit en hâte, vit le roi, l'entretint longuement de ses besoins et finalement obtint que son allocation serait doublée. Sa Majesté l'invita gracieusement à revenir, sans attendre qu'il fût réduit à la misère noire. « N'aurais-je qu'un penny<sup>1</sup>, lui dit-il, je le partagerais avec vous. En retour, priez pour mon royaume, pour ma famille et pour moi. »

On s'émut de différents côtés d'un état de choses si préjudiciable aux âmes. Sur ces entrefaites, Sixte-Quint lança une bulle dans laquelle il invitait le Général des chartreux, les visiteurs et les prieurs à se cotiser pour procurer aux religieux dispersés un local convenable, où ils pussent se réunir et mener la vie commune. Le projet n'aboutit pas. Non que le bon vouloir manquât chez au-

<sup>1</sup> Monnaie anglaise qui vaut environ dix centimes.

cun; mais les communautés qui passaient alors pour les plus opulentes avaient peine à se suffire. Peu à peu les fugitifs rentrèrent librement à Louvain, et, grâce aux largesses du roi d'Espagne, la situation devint supportable. En 1589, Jean Arnold entreprit un nouveau voyage au delà des Pyrénées, avec l'arrière-pensée de rétablir Sheen Anglorum. Il mourut en chemin, sans pouvoir réaliser le dessein très louable qui lui tenait au cœur.

Sous l'administration de Gautier Pitts, les chartreux anglais quittèrent Louvain et, après avoir séjourné quelque temps à Anvers, ils allèrent se fixer à Malines. Vers le milieu de l'année 1596, Pitts résigna ses fonctions, passa à l'étranger et rejoignit huit ans plus tard ses confrères de Malines. Il mourut le 10 décembre 1611.

Après lui, Dom Robert Darbysher réussit à se créer de nouveaux bienfaiteurs. Vers la même époque, deux novices de condition ayant donné leurs propriétés aux chartreux, la communauté se trouva moins à l'étroit. Darbysher était un confesseur de la foi. Parti de Rome déjà prêtre, il avait traversé le détroit pour arracher les âmes à l'hérésie. Arrêté dans l'exercice de son zèle, il goûta du régime de Newgate et fut banni du royaume. Il s'embarqua pour la Flandre et entra à la chartreuse de Sheen. En 1611 il demanda et obtint *miséricorde*. Sa mort arriva l'année suivante.

Rien de saillant ne marqua le passage de Robert Mal-lory au priorat (1611-1620). Il eut, comme ses prédéces-seurs, toutes les peines du monde à toucher la pension qui lui avait été accordée par le gouvernement espagnol. La faute n'en était certes pas au roi Philippe III, mais à ses agents qui, soit incurie, soit malveillance, ne tinrent presque jamais compte de l'échéance des arrérages, bien que le frère Ellis ne laissât pas de les talonner.

Ce bon frère n'était pas à dédaigner. De condition au-dessus de la moyenne, avec une brillante éducation et de belles manières, il avait embrassé l'humble vie de convers et gardait admirablement la règle, utilisant à propos les ressources que lui avait départies la Providence, et remplissant dans la perfection les missions délicates qui lui étaient confiées par son prieur, celle, par exemple, de stimuler la bureaucratie espagnole. Ce très digne frère trouva le temps de composer plusieurs Vies de saints et différents traités spirituels qui ne sont ni sans valeur, ni sans mérite littéraire. De plus, il traduisit de l'espagnol les exercices de Molina et un opuscule de Guevarra à l'usage des religieux. Il laissa enfin — et ce fut son plus beau travail — une excellente traduction du livre de Maurice Chauncy<sup>1</sup>. Le frère Ellis s'endormit dans le Seigneur, vers l'an 1637, à la chartreuse de Paular où il s'était arrêté en se rendant à la cour d'Espagne.

A la mort de Dom Mallory, le chapitre général désigna pour lui succéder Thomas Hallows qui avait échangé la vie agitée du commerce contre le calme de la cellule. Ce religieux n'était pas un lettré ; mais il possédait à un degré supérieur le don de prière, et il s'appliqua à l'étude avec une assiduité telle qu'il finit par acquérir des connaissances étendues et variées.

Vers le même temps (1623), les cœurs s'ouvrirent à l'espérance ; on vit poindre une éclaircie au delà du détroit. Un mariage projeté entre le prince de Galles et l'infante d'Espagne devait avoir pour conséquence, s'il se concluait, l'abrogation des lois de sang portées naguère

<sup>1</sup> Édition de 1608. Voir ce que nous en avons dit au chapitre précédent, p. 315, note. Ce manuscrit est la propriété des Dames anglaises de Bruges.

contre les catholiques. Les chartreux anglais se prirent aussi à espérer. Thomas Hallows, approuvé d'ailleurs en cela par le Père Général, envoya un de ses religieux en Angleterre, avec la recommandation de choisir une retraite habitable, où la communauté irait se rassembler au premier signal de paix. Au bout de quelques semaines, tout s'en alla en fumée : le projet du mariage princier et les espérances des catholiques. Bien plus, il s'ensuivit une recrudescence de haine chez les protestants, et le gouvernement promulgua un nouveau code pénal dont les rigueurs rappelèrent les plus mauvaises années d'Élisabeth.

Forcé étant aux proscrits de se résigner à vivre loin du sol natal, ils quittèrent Malines, où ils n'avaient aucune chance de se recruter, et se fixèrent dans la ville de Nieupoort (1626). Ils n'étaient que dix ; quelques vocations se dessinèrent et vinrent grossir leur nombre. Grâce à la libéralité d'un bourgeois anglais, qui leur fit un don de mille livres, Sheen Anglorum se trouva presque dans l'aisance.

Sur ces entrefaites, Thomas Hallows mourut en odeur de sainteté (3 janvier 1644). Dom Jean Duckett, son successeur, ne resta en charge que trois ans et fut remplacé par Jean Hutton qui gouverna jusqu'en 1651. Après lui, Thomas Gérard réussit à faire agréer sa démission par le chapitre général de 1654. Il passa dans la retraite les treize dernières années de sa vie (1667).

Dom George Tyas, plus connu sous le nom de George Transam, qui fut désigné pour recueillir la succession de Thomas Gérard, avait mené, avant son entrée en religion, une vie quelque peu agitée. Nommé professeur au collège de Douai, le lendemain du jour de son ordination (1628), il renouça à l'enseignement et s'embarqua pour

l'Angleterre afin d'y travailler au salut des âmes. Il repassa le détroit l'année suivante et réoccupa sa chaire de professeur. Enfin, pressé par la grâce, il quitta tout et se retira chez les chartreux de Nieuport vers l'année 1637. Il y resta onze ans sans emploi; puis, il devint successivement vicaire et prieur de sa maison de profession (1654). L'heure du repos sonna pour lui le 17 juin 1668. Chacun rendit hommage à sa vertu, la communauté aussi bien que la population de Nieuport. Celle-ci n'oublia jamais les services considérables que lui avait rendus le bon prieur.

C'est justice de dire que George Transam fut puissamment aidé dans les détails de son administration par un procureur hors ligne, Pierre Dolman, un parfait gentilhomme caché sous les livrées monastiques, dont les habitants de Nieuport bénissent encore la mémoire. Il survécut à son prieur et rentra dans le cloître l'année suivante (1669), après qu'il eut vu à l'œuvre le successeur de Transam, Pierre Bilcliffe, religieux accompli à tout point de vue<sup>1</sup>. Bien qu'il parût fait pour diriger les âmes, le nouveau prieur fit preuve, comme administrateur, d'aptitudes remarquables. Son abord facile et l'aménité toujours grave de ses relations lui concilièrent certains esprits inquiets qui se tenaient depuis longtemps à distance des chartreux. Des personnages de haut rang demandèrent comme une faveur d'être comptés parmi les bienfai-

<sup>1</sup> Pierre Bilcliffe a laissé un manuscrit fort intéressant intitulé : *History of the English Carthusians*, dans lequel se trouve une description très détaillée de la chartreuse de Nieuport. Cette histoire a servi de base à un autre travail plus étendu dont nous parlerons quelques pages plus loin.

M. Blount de Mapledurham, qui est devenu, nous ne savons par quelle voie, le propriétaire de ce manuscrit, a bien voulu nous le communiquer. Qu'il en soit remercié.

teurs de la maison. Sheen devenait méconnaissable. Ce n'était plus ce faible essaim emporté par les orages politiques, vivant sans asile et souvent sans pain ; mais une communauté organisée, pleine d'entrain et de zèle, croissant en nombre et en mérite, donnant à l'Ordre de grandes espérances. Il fut accordé au prieur de voir en quelle estime on tenait son premier procureur, Pierre Dolman. Le jour de la mort de ce dernier (24 décembre 1671), la population, mue par la reconnaissance, fit célébrer un service solennel dans l'église Sainte-Marie, et demanda que son nom fût consigné dans le registre de la paroisse<sup>1</sup>.

A quelques années de là (1675), s'éteignit obscurément un religieux avantageusement connu dans le monde des lettres, Robert Clarke, l'auteur du *Christiados*, poème latin en dix-sept chants sur la Passion. L'ouvrage fut publié à Bruges en 1670.

Tous les cœurs étaient à la joie lorsqu'un souffle épidémique passa sur la communauté et la ravagea cruellement (1693). Le prieur succomba le premier (13 février) et le vicaire mourut pendant les obsèques ; en quelques semaines, la moitié des anciens paya son tribut au fléau. Les survivants, ne pouvant se faire à l'idée d'avoir à leur tête un supérieur de nationalité étrangère, élurent pour prieur un tout jeune religieux nommé Thomas Thorold. Celui-ci, pour les mêmes motifs, confia les différents of-

<sup>1</sup> On voit encore, encastrée dans le mur d'une écurie, une inscription rappelant le souvenir de ce religieux auquel, nous disait un éminent ecclésiastique de Bruges, la ville de Nieupoort devrait ériger une statue :

P. PETRVS  
DOLMAN  
CART : ANGLV  
1665  
PROF. D' SNE.

fices à des confrères anglais qui, faute d'expérience, n'étaient pas plus aptes que lui à gouverner.

Le chapitre général confirma l'élection à son corps défendant. Mais, en vertu des pleins pouvoirs dont il était investi, le Révérend Père<sup>1</sup> ordonna de fermer le noviciat de Nieuport et de diriger sur d'autres maisons de l'Ordre les aspirants qui se présenteraient à l'avenir. Du même coup les trois novices alors présents et leur Père maître furent envoyés à la chartreuse de Bruxelles<sup>2</sup>. « Pourquoi, disait sagement Dom Le Masson, vous obstinez-vous à réclamer un de vos compatriotes pour prieur? Vous devriez comprendre qu'on ne trouve pas toujours, dans une communauté de quatre ou cinq religieux, un sujet remplissant les conditions requises pour diriger les âmes. » En même temps, le Père Général écrivit une lettre ferme et respectueuse au vicaire apostolique de Londres, que les jeunes chartreux de Nieuport avaient pris pour avocat de leur mauvaise cause. Le prélat se rendit aux arguments très sérieux de son correspondant et n'insista pas. Dom Thorold ayant été déposé (1695), le calme se rétablit et la communauté reprit peu à peu son train habituel sous Dom Jean-Baptiste Von Herenbeck, flamand d'origine et profès de Gand<sup>3</sup>. Celui-ci retourna, dès l'année suivante, à sa maison de profession, et les chartreux de Sheen, qui s'étaient inclinés respectueusement devant l'autorité de Dom Le Masson, furent autorisés à élire un prieur.

<sup>1</sup> Dom Innocent Le Masson. Il fut général de 1675 à 1703.

<sup>2</sup> La chartreuse de Notre-Dame des Grâces, près Bruxelles, fut bâtie vers l'année 1454. L'empereur Joseph en ordonna la suppression en 1783.

<sup>3</sup> La chartreuse du Val royal, fondée en 1328, fut supprimée la même année que la chartreuse de Bruxelles et tant d'autres.

Leur choix tomba sur Guillaume Hall, le maître des novices dont nous venons de parler. Né à Londres en 1663 et ordonné prêtre à Lisbonne, il était devenu, depuis son retour en Angleterre, prédicateur ordinaire de la cour sous Jacques II. Surpris par une tempête en traversant le détroit, il fit vœu d'entrer à la chartreuse, s'il échappait à la mort. Il tint parole (1692) et fut élu prieur quatre ans après sa profession. Trouvant sans doute le fardeau trop lourd, il se démit après trois années d'exercice.

Il fut remplacé par un religieux profès de la maison de Bruxelles. Homme de tact, de savoir et de vertu, Jérôme Nyversele tourna les difficultés comme en se jouant et gagna sans peine l'affection de ses religieux qui restèrent tout étonnés de voir leurs antipathies s'évanouir si vite. Il gouvernait depuis quelques mois, lorsque ses confrères l'obligèrent à revenir au milieu d'eux en lui confiant par scrutin secret l'office de prieur.

La chartreuse de Sheen fut dirigée de nouveau par un Anglais, nommé George Hunter. Pendant qu'il était élève des Pères jésuites à Saint-Omer, il parla d'entrer dans la compagnie de Jésus. Un attrait prononcé pour la solitude et les austérités le poussa vers les chartreux. Il revêtit en 1694 l'habit de saint Bruno, et fut un des trois novices qui allèrent continuer leur probation à la chartreuse de Bruxelles. On lui permit de revenir à Nieupoort au moment de sa profession. Il occupa le priorat pendant quinze ans (1700-1715). Ensuite il obtint la faveur de rentrer dans le silence du cloître. Nous trouvons son nom dans l'obituaire de 1728.

Dom Guillaume Hall, le prieur qui avait résigné en 1699, reprit le gouvernail et le tint d'une main ferme

pendant trois ans. Le R. P. Dom Antoine de Montgeffond<sup>1</sup> le fit alors descendre du premier rang et lui confia l'obédience de la procure, pour laquelle il montrait des aptitudes peu communes. Celui-ci ne put les faire valoir longtemps, car il mourut l'année suivante (1719).

Le Père Général, en le déposant après trois ans de priorat, lui avait donné pour successeur Dom Colomban Townley. On raconte qu'étant élève du collège de Douai le jeune Townley alla consulter l'abbé de Rancé au sujet de sa vocation : « Les chartreux ou les bénédictins de Saint-Maur, lui répondit l'abbé de la Trappe. » Les chartreux l'attirèrent. Seulement, au lieu de se rendre directement à Nieuport, il s'arrêta à la chartreuse de Bourg-Fontaine<sup>2</sup> où il avait un ami. Sa profession faite, il partit pour Sheen Anglorum et il y exerça l'office de Marthe. Il retourna en 1708 dans sa maison de profession et reprit peu de temps après le chemin de Nieuport, appelé par la communauté qui le plaça à sa tête. Il mourut le 17 janvier 1729, sept ans après avoir été déposé.

Joseph Betts, son successeur immédiat, fut, pour ainsi parler, un ouvrier de la dernière heure. Se sentant dès le bas âge un attrait pour la vie du cloître, il exprima un jour, en présence de ses parents, le désir d'entrer chez les chartreux. Sa famille s'y opposa formellement. Ne sachant comment triompher de cette résistance, le bon jeune homme poursuivit ses études, et, son cours d'humanités terminé, il se maria pour complaire à son entourage.

<sup>1</sup> Il succéda à Dom Le Masson en 1703 et mourut en 1731.

<sup>2</sup> La chartreuse de Fontaine Notre-Dame ou de Bourg-Fontaine, dans la forêt de Villers-Cotterets, au diocèse de Soissons, eut pour fondateur Charles de France, comte de Valois (1325). Elle disparut dans le cataclysme de 1790.

Sa femme étant morte, il pourvut à l'éducation de ses cinq enfants, mit ordre à ses intérêts temporels et finalement revêtit les livrées monastiques après lesquelles il avait si longtemps soupiré. Il devint successivement procureur et prieur, et signala son passage dans ce double emploi par des améliorations considérables qui eurent l'approbation de la communauté. Il s'éteignit doucement le 31 octobre 1729, heureux de voir ses enfants consacrés à Dieu, à l'exception toutefois d'un de ses fils qui mourut en bas âge au collège de Douai.

Dom Charles Lee recueillit la succession de Joseph Betts. Étudiant à l'université d'Oxford, il en était sorti sans prendre de grade, sa conscience se refusant à prêter le serment hérétique, condition première de toute promotion. Brisant aussitôt avec les préjugés d'éducation, il embrassa la religion catholique et partit pour Douai où il acheva ses études et professa les humanités. A la suite de voyages qui lui laissèrent dans l'âme un dégoût profond pour les vanités du siècle, il entra à la chartreuse de Nieuport et y fit profession (1714). Après avoir amassé dans le calme de la cellule une somme considérable de vie intérieure, il put affronter sans danger les offices distrayants de la procure et du priorat. Il sut, tout en vaquant aux premières obligations de sa charge pastorale, se concilier l'estime des magistrats de Nieuport. Ceux-ci s'étant fait autoriser par le gouvernement de Bruxelles à soutenir un projet d'embellissement que caressait le prieur, la chartreuse changea de physionomie et prit l'aspect d'un monument. C'est à cette époque que fut construite l'entrée principale. On y lisait : *Cartusia Jesu de Bethleem Shene. 1735*. Charles Lee alla recevoir la récompense de ses travaux le 20 avril 1740, emportant, avec

l'affection de ses religieux, les regrets des séculiers qui l'avaient connu.

Thomas Yate, profès de Nieuport, remplissait à Diest<sup>1</sup> l'office de coadjuteur, lorsqu'il reçut le mandat de diriger sa maison de profession. Il exerça son emploi trois ans seulement et mourut le 8 avril 1743. Gilbert Jump, son successeur, ne fit pour ainsi dire que passer, et cependant il ne mourut pas en charge, car son *obiit* se trouve seulement dans la carte du chapitre général de 1774.

Nous voyons ensuite à la tête de la communauté Jacques Long qui avait exercé successivement les offices de coadjuteur et de procureur. Dom Jacques Long est l'auteur d'un manuscrit remarquable intitulé : *Notitia Cartusianorum Anglorum*. C'est l'histoire complète des chartreux anglais sur le continent<sup>2</sup>. Nous y avons puisé la substance des deux chapitres où nous résumons l'odyssée des pauvres proscrits. Le nom du vénéré prieur est consigné dans le nécrologe de 1759. Bruno Fleming, son successeur, mourut deux ans après.

Arrivé au terme de cette longue nomenclature, nous nous sommes trouvé en présence d'une lacune qu'il nous a été impossible de combler. Impossible, en effet, de dé-

<sup>1</sup> La chartreuse du Mont-Saint-Jean-Baptiste, près de Diest, au diocèse de Malines, remontait à l'an 1328. Elle fut supprimée par les armées de la République française, vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>2</sup> Ce manuscrit (0, 25×0, 16) contient deux cent cinquante-huit pages de texte et un appendice de quatre-vingt-six pages. Il fut confié aux Dames anglaises de Bruges par le frère Thomas Carfoot, qui se retira chez elles après la dissolution du monastère et y mourut pieusement le 19 mai 1786.

Nous saisissons cette occasion pour remercier les Dames anglaises de l'empressement avec lequel elles ont mis ce précieux manuscrit à notre disposition.

couvrir qui gouverna la chartreuse de Nieuport de 1761, date du décès de Bruno Fleming, à 1764 où nous rencontrons l'installation de Guillaume Mann. Ce dernier resta en charge jusqu'en 1777. C'est alors qu'apparaît la noble et sympathique figure de Dom Williams.

Joseph Villiams, né le 5 septembre 1729, était le treizième et avant-dernier enfant de Thomas Williams et Élisabeth Monington, descendant l'un et l'autre de familles honorables et chrétiennes. L'un de ses frères entra dans la compagnie de Jésus; une de ses sœurs revêtit à Rouen les livrées de sainte Claire. Objet, lui aussi, d'un de ces choix providentiels, qui portent irrésistiblement l'âme à fuir un monde plein de scandales, Joseph brisa avec la famille, quitta son pays et alla chercher par delà les mers, sous un ciel plus hospitalier que celui du sol natal, la liberté de s'ensevelir dans la retraite, pour y mener une vie cachée en Dieu. Sheen Anglorum eut naturellement ses préférences. Reçu à la probation d'usage, il laissa entrevoir, dès le début, qu'il y avait en lui l'étoffe d'un sujet d'élite. Au bout d'un an, il fut admis à faire profession (13 octobre 1759). Ordonné sous-diacre le 22 décembre, le lendemain même du jour où on lui avait conféré la tonsure et les ordres mineurs, promu au diaconat le 22 mars de l'année suivante, il reçut le sacerdoce des mains de l'évêque d'Ypres, aux Quatre-Temps de septembre.

Chargé tout aussitôt de l'office de vicaire, bien qu'il n'eût aucune expérience des âmes, il déploya dans l'exercice de son emploi les qualités qui, d'après nos statuts, font du vicaire — lequel est, de droit, le second de la maison — un homme de paix, le trait d'union entre la communauté et le prieur. Aussi personne ne fut surpris



DOM FRANÇOIS WILLIAMS  
dernier prieur de Nieuport.

*D'après un portrait peint en 1771 par Ch. Noël, de l'Académie de Paris,  
et conservé à Little Malvern Court.]*



de voir le choix du R. P. Général<sup>1</sup> se fixer sur ce religieux exemplaire, lorsqu'il s'agit de donner un successeur à Guillaume Mann. L'installation du nouveau prieur eut lieu le 4 septembre 1777. Une dizaine de religieux et deux donnés composaient tout le personnel de Nieuport. La source des vocations semblait tarie. On pressentait que, faute de recrues, la petite colonie anglaise ne tarderait pas à disparaître.

Le 17 mars 1783, l'empereur d'Autriche Joseph II, sectaire remarquable par la petitesse de ses vues, voulut se poser, lui aussi, en réformateur. Il lança à cet effet un édit décrétant la suppression d'un grand nombre de monastères, parmi lesquels se trouvait celui de Sheen Anglorum. Une pension de deux cent dix à quatre cents florins fut versée aux expulsés qui purent, à leur choix, rentrer dans une maison de l'Ordre, embrasser un autre institut ou se séculariser. Il est bien entendu que toutes les préférences furent pour ceux qui jetèrent le froc. Un document officiel nous apprend que Dom François Williams quitta la chartreuse le 30 juin 1783 et se retira, avec une pension de sept cents florins, chez les Dames Augustines de Bruges. Il eût préféré vivre dans une chartreuse ; toutes venaient de disparaître. Il se contenta de cette pieuse retraite où il eut, d'ailleurs, toute facilité de reprendre dans une certaine mesure les habitudes du cloître.

Vu l'état précaire des communautés religieuses des deux sexes, les évêques furent chargés par le saint-siège, d'établir des règlements particuliers qui mirent les consciences à l'aise. Voici, pour ne parler que des chartreux, les dispositions prises par l'évêque d'Ypres, leur

<sup>1</sup> Dom Étienne Biclet (1758-1778).

Ordinaire. « Ils étaient autorisés à vivre dans le siècle, à la condition de porter l'habit du clergé séculier et, sous ce vêtement, quelque chose des livrées monastiques. Ils pouvaient en outre célébrer les saints mystères suivant le rit romain, prendre aussi le bréviaire romain ou garder le leur. Quant à la loi si rigoureuse de l'abstinence, les expulsés rentrant dans le droit commun useraient à leur gré d'aliments gras, comme les simples fidèles. » L'Ordinaire demandait cependant qu'ils fissent maigre le mercredi. Les jeûnes d'Ordre restaient obligatoires. Enfin, il était loisible à chacun, nonobstant le vœu de pauvreté, de garder, à titre de pension, les dons en nature qui leur seraient offerts, avec cette clause restrictive qu'ils devaient, après avoir prélevé les frais d'entretien, disposer du surplus en faveur d'œuvres pies. « Vous rappellerai-je, disait le prélat en terminant sa réglementation, vous rappellerai-je que vous restez enfants de saint Bruno, que vous êtes consacrés à Dieu par la profession solennelle? Soyez donc fidèles à vos engagements, autant du moins que cela vous sera possible dans les circonstances présentes. Que vos exercices spirituels vous soient, comme le cloître jadis, le port assuré où s'abritera votre faiblesse. Vivez retirés du monde, gardez surtout la solitude de l'esprit et du cœur. En un mot, soyez par vos bons exemples un sujet d'édification pour l'Église de Dieu, à laquelle vous avez si longtemps prêté le concours de vos prières. »

C'est de cette époque (1783) que datent les premières lettres de Dom Williams à sa famille de Little Malvern Court<sup>1</sup> : correspondance pleine d'édification dans laquelle

<sup>1</sup> Little Malvern Court, habitation isolée du village de Little Malvern, dans le comté de Worcester, pique la curiosité du touriste autant par le pittoresque de son site que par le cachet de sa

le religieux se peint au naturel et nous donne, sans le vouloir, une haute idée de sa vertu.

« Vous avez appris, sans doute, écrit-il à sa nièce, trois semaines après son départ de Nieuport, dans quelles conditions s'est opérée la suppression de notre monastère. C'a été pour nous tous, et pour moi en particulier, une bien dure épreuve. Dieu, dans sa bonté, me l'a sensiblement allégée en m'inspirant d'aller frapper à la porte des Dames anglaises de Bruges. J'y suis l'objet d'attentions vraiment trop délicates. Dieu le leur rende ! Jusqu'ici je ne m'étais jamais arrêté à la pensée que je pourrais un jour ou l'autre avoir besoin de tendre la main à mes amis. Aussi longtemps que la divine Providence m'a pourvu du nécessaire, je me suis tenu pour satisfait et je ne vous ai rien demandé. Mais il a plu à Dieu de me retrancher ce que la charité d'autrui avait mis à ma disposition, de sorte que je me vois contraint de recourir à votre bonne amitié.

construction. Assise au pied d'un long rideau de collines et dominant de haut la fertile vallée de la Severn, cette demeure, aujourd'hui propriété privée, fut à l'origine un prieuré bénédictin. Bâti au commencement du XII<sup>e</sup> siècle, il resta aux mains de ses premiers habitants jusqu'à la dissolution des maisons religieuses et dut à ses acquéreurs d'échapper au marteau des sectaires. Les Russell s'y installèrent dès 1551, et une branche des Berington y entra en 1713 par une alliance avec l'héritière du vieux manoir. De ce mariage naquit une fille, Élisabeth, qui épousa Thomas Williams, l'un des frères de notre chartreux. C'est à son frère et à sa belle-sœur, à sa nièce surtout, devenue M<sup>me</sup> Wakeman, que l'ex-prieur de Nieuport adressa ces lettres touchantes dont nous extrayons les passages les plus saillants. Nous le dirons à l'honneur des familles qui se sont succédé à Little Malvern Court, le saint sacrifice de la messe y a été offert sans interruption, depuis l'époque de la Réforme jusqu'à nos jours, sans excepter les années les plus orageuses de la persécution. On voit encore le modeste sanctuaire pratiqué sous les combles, et la cachette habilement dissimulée où se jetait le prêtre en cas d'alerte.

« Il est vrai que l'empereur a fait distribuer aux religieux une indemnité en nature. C'est à peine si elle suffira pour nous procurer les vêtements indispensables. J'en suis à mon dernier penny, et ce qui doit me revenir de cette prétendue pension ne me sera versé que dans quelques mois. La supérieure du couvent ne refuserait pas, j'en suis sûr, de m'avancer des fonds. Dieu me garde de l'en prier ! Je sais trop par expérience qu'on n'a pas d'argent de reste quand il faut pourvoir à l'entretien d'une communauté. Voilà pourquoi je m'adresse à vous. Si peu que vous me donniez, je le recevrai à titre d'aumône. En retour je prierai pour vous. »

Cet appel, si naturel et si touchant dans sa simplicité, ne resta pas sans réponse. « Je vous remercie vous et vos parents, écrit Dom Williams à sa nièce. La généreuse offrande que vous m'avez adressée est arrivée fort à propos et me sera d'un grand secours. Ainsi que je vous l'ai marqué, c'est à titre d'aumône que j'en userai, parce que je suis religieux. Dieu daigne vous en récompenser !.. Aidez-moi, de votre côté, à supporter ces épreuves chrétiennement, à les envisager comme autant de moyens de sanctification. La nature, il est vrai, répugne à les accepter, mais elles font tant de bien à l'âme ! Comme elles vous déprennent de ce triste monde ! Quelles ressources elles vous laissent pour solder la dette du péché ! En outre, ces tribulations élèvent le cœur à la pratique des plus sublimes vertus et vous mènent droit au ciel. Celui-là règnera avec Jésus-Christ qui aura souffert avec lui.

« Ma croix, je la baise avec respect, parce qu'elle me vient du cœur de Dieu. Je la liens pour un signe infaillible de prédestination et un gage de la félicité éternelle. A l'aide de ces considérations, j'estime que ces chagrins

sont des dons de l'amour de mon Dieu, et je m'exhorte à ne vouloir en tout et toujours que son bon plaisir. »

Dom Williams, avons-nous dit, s'était fait une solitude au couvent des Dames anglaises; il y vécut aussi retiré que dans une cellule. Les étrangers ne furent pas sans le remarquer et conçurent une haute estime pour un religieux sécularisé, qui restait fidèle à ce point aux devoirs de sa profession. Cependant il sortit de sa retraite vers la fin de novembre, pour se rendre chez les Pères dominicains anglais de Bornhem. Il faut croire qu'il y trouva un gîte plus à sa convenance, car il ne revint pas à Bruges. Ses nouveaux hôtes conservèrent longtemps le souvenir de son passage et de la vie édifiante qu'il mena sous leur toit. Confiné dans un galetas de la maison, il ne vit ni ne reçut personne; seul son confesseur passait avec lui deux heures par semaine. A partir du jour où il entra dans ce silence absolu, il n'écrivit plus que de loin en loin, même à sa famille.

Nous le trouvons de nouveau en 1789 chez les Dames augustines, mais à Louvain, leur maison-mère. L'année suivante, il fut question de restaurer la chartreuse de Nieuport. Tout alla si bien qu'on crut pouvoir dresser par-devant notaire l'acte de prise de possession. Le projet échoua, probablement manque de sujets. La santé de Dom Williams, qui avait été fortement éprouvée par les derniers événements, se trouva bien de ce calme relatif. Il écrivit dans ce sens à sa nièce en novembre 1792. Mais les événements politiques qui se précipitaient sur le continent le jetèrent dans de nouvelles angoisses. « Oh! que vous êtes heureux, dit-il, de vivre isolés dans votre île! Combien je me réjouis de vous savoir dans votre paisible retraite de Little Malvern! Plaise au ciel de garder notre

pays dans la paix dont il jouit ! J'ai été grandement édifié en apprenant comment le clergé français venait d'être accueilli en Angleterre. Nul doute que Dieu ne bénisse cet élan de charité.... La situation de nos maisons en France devient de plus en plus critique, et bientôt c'en sera fait d'elles, à moins qu'une contre-révolution ne renverse le régime actuel. »

Si précaire que fût sa condition à Louvain, Dom Williams s'oubliait pour songer à ses frères en religion qui allaient être arrachés à la paix du cloître et exposés aux fureurs implacables de la Terreur. Il se replia sur lui-même lorsque, trois mois après, il se vit dans la nécessité de faire un nouvel appel à la charité de sa famille : « Tout va de mal en pis, leur mande-t-il. Je ne veux rien dire de plus, car ma correspondance est ouverte. Pour ce qui est de moi, je n'ai point été jusqu'ici trop malheureux. Seulement, je prévois que je vais me trouver sans ressource, car on ne m'a pas versé le dernier trimestre de ma pension. J'ai fait vœu de pauvreté; il plaît au bon Dieu de me le rappeler. Qu'il en soit béni ! Combien d'autres religieux sont plus à plaindre que moi ! La plupart ne trouvent pas un ami qui leur tende une main secourable. Avec vous, ma chère nièce, je puis compter que rien ne me manquera. Prière pour l'amour de Jésus, de m'envoyer une obole. Cinq livres sterling me suffiront; j'espère que cette situation s'améliorera avant longtemps. »

Le jour même où lui arriva la somme demandée, il toucha l'arriéré de sa pension, ce qui le mit dans une certaine aisance. Nous avons lieu de croire que le versement fut effectué désormais aux termes voulus, car il n'y a plus une seule lettre de lui, depuis le 6 mars 1793 jus-

qu'au mois de juin de l'année suivante. Mais, à cette date, il en écrivit une navrante. La voici en entier :

« Ma chère nièce,

Nous sommes ici en proie aux plus poignantes inquiétudes. Les armées françaises marchent rapidement sur la Flandre. Tout ce que le couvent de Louvain renferme de précieux a été enlevé et mis en lieu sûr. Si la situation s'aggrave, ces Dames s'embarqueront pour l'Angleterre. On me conseille de les y suivre. Je m'y déciderai sans doute. Aussi bien, que ferai-je ici seul, si la France envahit et conquiert cette province? Ma pension sera inmanquablement perdue, et je serai exposé sans défense aux coups d'une tourbe enivrée par le succès. C'est pourquoi je viens en toute confiance vous demander si vous pouvez me recevoir chez vous, à Little Malvern Court. Préférez-vous fournir aux frais de ma pension? je la prendrai n'importe où ailleurs. Le couvent des bénédictins anglais de Lambspring en Germanie me conviendrait; il n'y ferait pas cher vivre. Répondez-moi au plus tôt. Je veux espérer que vos santés sont bonnes. La mienne se soutient, en dépit de mon âge avancé.

Votre oncle affectionné.

Joseph Williams.

P. S. J'incline à penser que nous partirons avant l'arrivée de votre lettre. Voyez s'il ne serait pas prudent de ne m'écrire qu'après que vous aurez reçu de mes nouvelles par un nouveau courrier. »

Les pressentiments de Dom Williams se réalisèrent. Il partit avec les Dames augustines vers le commencement de juillet et arriva à Londres le 21, après un voyage pé-

nible et traversé par de fâcheux contre-temps. Les religieuses se retirèrent dans un couvent à Hammersmith. Le docteur Douglas, vicaire apostolique d'un district de la ville, offrit l'hospitalité au pieux solitaire. Celui-ci écrivit de là : « Je suis dans le dénûment le plus complet. Oh ! qu'il me tarde de vous revoir, de m'abriter sous votre toit ! » Il arriva le 30 à Little Malvern Court. Il était au terme de ses épreuves ; il ne touchait pas pour cela au terme de son pèlerinage.

Pour une âme de trempe moins forte, la vie en famille eût été un écueil, d'autant plus qu'on dut s'ingénier pour lui faire oublier les dix années amères de ses pérégrinations. Hâtons-nous d'ajouter qu'on se fût bien gardé de tendre des pièges à sa simplicité confiante ; ce n'était pas, du reste, un régime affadi qu'on suivait chez les Williams de Little Malvern. Maintenant que le chartreux est affranchi du joug de l'observance et libre de ses mouvements, peut-être va-t-il se mettre à l'aise et détendre légèrement le nerf de la discipline, pour procurer à sa famille le légitime plaisir de jouir de son commerce. Il n'en sera rien. On lui meuble une petite chambre retirée qu'on voit encore. Il la convertit en cellule, c'est-à-dire qu'il n'y laisse que l'indispensable ameublement du chartreux. Là, il vit comme un ermite, offrant chaque matin le saint sacrifice de la messe dans la chapelle de la maison, divisant ses journées aussi méthodiquement qu'il le faisait jadis à l'école de l'obéissance aveugle. Il veille à ne rien omettre de ce qui entrait naguère dans le cadre de son horaire. Vous l'eussiez vu prendre tous les jours, après son unique repas, la récréation que le solitaire prend dans son jardin ou le corridor de la cellule, allant de la maison de son frère, par un sentier à lui, à cinq cents mètres de là,

jusqu'au pied d'un vieux chêne encore debout, « le chêne de saint Benoît », et rentrant silencieusement, après avoir fait trois ou quatre fois ce trajet. Il y a quelques années, un octogénaire racontait plaisamment que « le bon Père ne parlait jamais à personne. — Et si vous lui adressiez la parole? — Oh! il répondait toujours, le sourire sur les lèvres, mais dans une langue que nous ne comprenions pas. Il parlait latin, car il avait été élevé en France (*sic*). »

Pendant que Dom Williams vivait de cette vie à Little Malvern, des chartreux français réfugiés en Angleterre furent accueillis par lord Arundell de Wardour et installés dans un vieux prieuré, à peu de distance du château. Ils tentèrent de se remettre à la vie commune et voulurent s'adjoindre l'ermite de Malvern. Lord Arundell lui écrivit lui-même et le pressa de quitter sa retraite. Nous n'avons pas la réponse de Dom Williams. Étant donné ce que nous savons de lui, il est permis de conjecturer que, ne voyant pas de chance de succès, il préféra vivre ignoré et mourir au sein de sa famille.

Il mena cette vie réglée et édifiante pendant quatre ans ou, pour mieux dire, jusqu'à son dernier jour. Il s'endormit le 2 juin 1797, avec la confiance du bon serviteur qui ne redoute pas l'arrivée du maître, parce qu'il a conscience d'avoir fait fructifier son talent. Sa mort fut à la lettre l'écho de sa vie.

Après que nous l'avons vu, durant ces dix années d'exil, constamment fidèle à l'esprit de sa vocation, fuyant le commerce du monde avec une horreur instinctive, cherchant de préférence, pour s'y réfugier, les maisons consacrées à Dieu, vivant enfin, dans un milieu tout nouveau, avec la ponctualité qu'il avait gardée depuis son entrée en religion, nous ne craignons pas d'être taxé d'exagéra-

tion en disant : Dom Williams ne fut pas un religieux vulgaire. Il y avait en lui du Tynbygh et du Houghton. Deux cents ans plus tôt, il eût pris place dans la phalange des martyrs. Il brille, nous nous plaisons à le penser, dans les rangs des confesseurs, unissant sa voix aux ardentes supplications des dix-huit Bienheureux qui ne cessent de demander au ciel le retour de leur patrie à l'unité catholique, apostolique et romaine<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Coïncidence digne de remarque ! Dom Williams vient de sortir du silence où il dormait depuis un siècle, comme pour saluer le triomphe de ses frères martyrisés à l'origine de la Réforme. Des circonstances ménagées par le ciel nous ont révélé les plus minutieux détails de cette vie si belle dans son invariable simplicité.

Les Pères bénédictins ont bâti une église à Little Malvern, voilà vingt-sept ans ; leur mission prospère. Mais l'antique prieuré reste la propriété d'un laïque. Faut-il le regretter quand on sait que M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> Berington y perpétuent fidèlement les traditions de leurs devanciers ? Riches de douze enfants, saintement fiers de jouir, sous leur toit, de la présence réelle, ils ont à cœur de laisser intact à leurs héritiers le dépôt de la foi et de l'honneur chrétien.

Voici, du reste, un fait qui permettra au lecteur d'apprécier tout ce qu'il y a de délicatesse et d'élévation dans les sentiments de cette famille. Dom Williams avait rapporté du continent divers objets précieux : plusieurs reliques, dont une considérable de saint Bruno, le sceau de la chartreuse de Sheen, lequel leur avait servi à Sheen Anglorum, des livres de piété, des documents relatifs à sa vie religieuse, etc., etc. M<sup>r</sup> Berington, ayant appris le retour des chartreux en Angleterre, dit spontanément : « Tout ce trésor n'est pas mon bien ; j'en étais simplement dépositaire. Puisque l'occasion m'en est donnée, je vais le restituer à la famille religieuse de Dom Williams. » Le tout, en effet, avec une copie de la correspondance du vénéré défunt, a été déposé dans les archives de Parkminster et n'en fera pas, de longtemps, le fonds le moins riche.



GRAVURE DE 1584 reproduisant  
une des peintures historiques, aujourd'hui disparues,  
du collège anglais à Rome.

*(a joué un grand rôle dans la cause de la Béatification.)*



## CHAPITRE XXV.

La cause des martyrs de la Réforme.

1535-1890.

La noble attitude et la fin glorieuse des premières victimes de la Réforme provoquèrent chez les catholiques, tant au sein de la Grande-Bretagne que sur le continent, de magnifiques élans de piété et un concert unanime de louanges. De toutes parts, des voix s'élevèrent pour payer un tribut de reconnaissance à ces illustres vaincus ; partout les cœurs se prirent à invoquer les saints martyrs. On demeurait d'accord, en effet, que les ennemis de la suprématie royale étaient tombés en haine de la foi, pour venger l'honneur du saint-siège et défendre les prérogatives du vicaire de Jésus-Christ. Vainement les hérétiques, aveuglés par l'esprit de mensonge, ont tout fait pour légitimer ces brutalités sanglantes ; vainement leurs plumes ont déversé sur la mémoire de ces héros le venin de la calomnie ; vainement les fanatiques se sont étudiés à représenter ces vaillants champions, comme autant de réfractaires dignes des derniers supplices. Force a été aux dissidents de s'incliner devant l'évidence indéniable des faits. Nous les verrons tout à l'heure, ces hommes de parti pris, rester muets de stupeur, en présence de l'acte pontifical décrétant que la cause est jugée sans appel.

Grégoire XIII sanctionna les démonstrations spontanées des catholiques, lorsqu'il permit, en 1583, de perpétuer

ces atroces exécutions par le moyen de la peinture. C'était tout à la fois acclamer le martyr et canoniser les victimes. Évidemment, il ne fallait pas songer à prendre de semblables hardiesses au cœur même du pays qui avait été le théâtre de ces horreurs. Outre que le gouvernement britannique ne les eût pas tolérées, les sectaires eussent fait un mauvais parti à quiconque se fût permis de glorifier ostensiblement des rebelles bien et dûment exécutés pour crime de haute trahison. Le pape prit un moyen terme et, sans se préoccuper davantage des clameurs de l'opinion, il accorda l'autorisation d'exécuter des peintures murales, à Rome même, dans l'église attachée au collège anglais.

L'impulsion donnée par le souverain pontife ne s'arrêta pas là. Cinquante ans plus tard, une assemblée de cardinaux chargea Richard Smith, évêque de Chalcédoine et vicaire apostolique de l'Angleterre, de préparer « le catalogue des martyrs ». En réponse à cette demande officielle, le prélat dressa une liste où il n'était fait mention que des victimes immolées sous le règne d'Élisabeth et les premières années de son successeur (1558-1608).

Si incomplet qu'il fût, ce catalogue avait son prix, revêtu qu'il était d'un caractère officiel. Il servit à ouvrir l'enquête que nous allons voir se poursuivre avec une lenteur quasi désespérante.

Chose singulière! Ce fut le parlement anglais qui révéla un peu plus tard les menus détails d'une nouvelle initiative prise par le saint-siège. On sait que les procès de canonisation sont ouverts par les évêques au diocèse desquels ont appartenu les sujets en cause. Or, Richard Smith, qui s'intitulait « Ordinaire de la Grande-Bretagne », vivait à Paris, retenu par des motifs de plus d'une sorte. Il

était donc hors d'état de vaquer à ce devoir de sa charge. Pour le suppléer, le souverain pontife délégua l'archevêque de Cambrai, Van der Burch, et les évêques de Saint-Omer et d'Ypres. Ces deux derniers, nous ne savons pourquoi, se tinrent à l'écart du métropolitain. La tentative d'Urbain VIII et le zèle de l'archevêque ayant éveillé les susceptibilités du parlement, celui-ci dénonça les fauteurs de ces sourdes menées, en faisant éditer à ses frais toutes les pièces relatives à la cause des soi-disant martyrs (1<sup>er</sup> décembre 1643).

Le délégué du pape n'en poursuivit pas moins sa tâche. Il nomma deux commissions qui devaient se partager le pays et recueillir, jusque dans leurs moindres particularités, les paroles, les actes et les écrits des serviteurs de Dieu. Le résultat de cette minutieuse information était destiné à passer sous les yeux du vicaire de Jésus-Christ, auquel il appartenait de prononcer en dernière analyse. Vu la situation des esprits, les commissaires crurent prudent de s'abstenir. Il s'ensuivit que les instructions de l'archevêque restèrent sans effet.

Au siècle suivant, le vicaire apostolique de Londres, Richard Challoner, prit à cœur cette cause sympathique et travailla énergiquement à la promouvoir. Dans un ouvrage en deux volumes, imprimé en 1742 sous ce titre : *Memoirs of the Missionary Priests*, il publia une foule de documents inédits sur les martyrs du temps d'Élisabeth. Son travail, remarquable à bien des égards, restait sans doute loin de la perfection, l'hagiographe n'ayant pas à sa portée le trésor des archives de Londres et du Vatican. Néanmoins ce livre fit sensation et dissipa bien des préjugés.

Il faut descendre jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, pour voir la question reprise en sous-œuvre dans les délibéra-

tions du haut clergé. Le 16 juillet 1859, le troisième concile de Westminster chargea deux évêques de compléter l'instruction de la cause pendante. On se demanda tout d'abord où l'on puiserait les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses considérables qu'entraînent ces sortes de procès. Eu égard à la situation des catholiques en Angleterre, chacun se berça de l'espoir que le siège apostolique introduirait gracieusement la cause, sans frais préalables.

Vers la même époque, les Pères dudit concile, dans un élan de zèle d'ailleurs très louable, rédigèrent une pétition par laquelle ils demandaient au saint-siège le privilège d'une fête, avec office et messe propres, en l'honneur de tous les martyrs anglais (*Omnium Angliæ Martyrum*). Le nombre des martyrs déjà canonisés étant considérable, on pensa que ceux de la Réforme entreraient par surcroît dans le catalogue des saints. Rome en jugea autrement. Une grosse difficulté se présentait. Comment, par exemple, composer la dernière leçon du second nocturne de l'office propre à cette fête, sans dire en peu de mots pourquoi et comment étaient tombées les victimes du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècles? Or, approuver ce texte, c'était décréter la béatification. De là le rejet de la supplique.

Sur ces entrefaites, le cardinal Wiseman arriva au terme de sa carrière et alla recevoir la récompense de son laborieux et fécond apostolat (15 février 1865). Son successeur, le docteur Manning, héritier de son zèle, se promit de poursuivre le procès, en adoptant toutefois une autre ligne de conduite, celle qui avait été suivie jusque-là n'ayant pas donné de résultat satisfaisant.

Le concile de Westminster songeait, nous l'avons dit, aux moyens à prendre pour éviter les frais occasionnés

par toute béatification. Or, un fait en particulier ne laissait subsister aucun doute sur le sentiment personnel du souverain pontife. On racontait que Grégoire XIII, ayant épuisé le trésor des anciennes reliques qu'il tenait en réserve pour la consécration des autels, avait permis d'utiliser celles des derniers martyrs d'Angleterre. Bien que la faveur accordée une seule fois par le saint-siège ne fût pas mentionnée dans les archives, le fait semblait irrécusable. D'ailleurs, on tournait la difficulté en disant que ce n'avait été qu'une concession verbale.

En outre, on parlait d'un reliquaire remontant au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, dans lequel se trouvaient plusieurs reliques des victimes de la Réforme, mêlées aux reliques des nouveaux saints et des bienheureux.

Ces deux présomptions, si importantes qu'elles fussent, ne prouvaient pas absolument en faveur du martyr, car les prêtres consacraient jadis des autels sans reliques. On accepterait la même exception dans le cas d'une persécution violente, sans vouloir en tirer une conséquence pour les temps ordinaires. Ainsi donc, la première exception dont les Pères de Westminster prétendaient bénéficier leur échappait.

Il existait un autre privilège qui n'offrait pas, de prime abord, grand intérêt, que personne n'avait songé à invoquer, et duquel vont découler des conséquences on ne peut plus favorables à la cause des martyrs. Nous voulons parler des peintures de Circiani, exécutées, en 1583, dans l'église du collège anglais, avec l'agrément de Grégoire XIII. George Gilbert, un enfant d'Albion, en avait fait les frais, et le confesseur de l'établissement, Guillaume Good, S. J. s'était chargé de composer les inscriptions qui accompagnent les dessins. Le tout avait été gravé sur bois par

un artiste célèbre de l'époque, Cavalieri (*cum privilegio Gregorii XIII Pont. Max.*). Ces peintures, au nombre de trente-six, représentaient tous les martyrs de l'Angleterre : vingt-sept, les martyrs canonisés; et neuf seulement, les victimes mises à mort de 1535 à 1583. C'était donc pour un septième seulement du nombre total des martyrs qu'on demandait les honneurs de la canonisation. Il y avait là sur quoi asseoir les bases d'un procès en règle. Le concile de Westminster résolut de remplir de point en point les formalités établies par Benoît XIV, sans se réclamer d'un privilège du souverain pontife.

En 1871, une nouvelle pétition fut adressée à Pie IX et eut le sort de la première. Lors de la canonisation des martyrs coréens, le catalogue dressé par Richard Smith et Challonner fut présenté à la sacrée Congrégation des rites. La réponse fut dilatoire (*Dilata et ad mentem*). En d'autres termes, Rome écartait la question afin de sonder l'épiscopat anglais. On pouvait se demander, et, en fait, on se demanda si le gouvernement et la nation ne prendraient pas ombrage en voyant ces questions brûlantes revenir sur l'eau. La S. Congrégation, prenant en considération la réponse du cardinal Manning (12 novembre 1872), revint sur sa dilatoire du 10 juin et invita Son Éminence à prendre des mesures, pour préparer un procès en bonne et due forme (16 avril 1873). Enfin, l'heure semblait venue d'aborder la question de face et de l'envisager sous ses différents aspects. Évidemment, si tant de louables efforts n'étaient pas couronnés de succès, ce serait à désespérer de voir jamais les martyrs de la Réforme élevés aux honneurs de la canonisation.

Tout en paraissant demander beaucoup, Rome n'exigeait que ce qui est canoniquement requis en pareil cas.

Ici, cependant, surgissait plus d'une difficulté inhérente à la cause elle-même. En effet, si l'introduction d'une ou deux causes comporte des formalités sans fin, que sera-ce quand il s'agira de plusieurs centaines d'individus dont il faudra scruter la vie et les derniers moments?

Ceux qui avaient le plus à cœur le succès de cette belle œuvre, le cardinal Manning le premier, ne se dissimulèrent pas qu'elle était hérissée d'obstacles et que ces obstacles ne seraient surmontés qu'au prix de sacrifices considérables et de persévérants efforts. Nous ne nous arrêterons pas à désigner nominativement les personnes qui prirent une part plus active à ces travaux<sup>1</sup>. Tous, c'est justice de le reconnaître, s'appliquèrent à leur tâche avec un zèle soutenu et un désintéressement parfait. Nous nous abstiendrons aussi de répartir la louange. Dieu daigne rendre à chacun en proportion de ses services!

L'ouverture du procès eut lieu le 19 juin 1874 dans la chapelle de l'archevêché. A la suite des sessions qui se succédèrent à l'Oratoire jusqu'au 15 août, vint l'audition des témoins. Le résultat de ces premières enquêtes, comprenant deux forts volumes in-folio, fut confié à un messager fidèle et transmis à la sacrée Congrégation des rites, avec les autres documents sur lesquels devait reposer la procédure. Nous tenons de bonne source que l'ou-

<sup>1</sup> Le R. P. Morris, S. J. a eu soin de le faire dans l'étude d'où nous avons extrait la substance de ce chapitre. (*The Pictures of the English College at Rome, with a Preface, Stonyhurst College, 1887.*) Dans cette étude, lumineuse comme tout ce qui tombe de sa plume, le docte jésuite rend à chacun ce qui lui est dû. *Cuique suum*. Mais il ne pouvait tout dire. Aussi essaierons-nous de suppléer, en portant à la connaissance du lecteur français, ce que nul catholique éclairé n'ignore en Angleterre, à savoir, que personne n'a contribué plus que le P. Morris lui-même au triomphe de cette cause éminemment sociale.

vrage de Maurice Chauncy attira l'attention et excita l'intérêt du haut tribunal.

Pendant ce temps-là, une pétition était signée dans tout le Royaume-Uni. Désireux de voir la fin de ces longs préliminaires, les catholiques suppliaient le souverain pontife de passer sur les dix années, qui doivent s'écouler entre la présentation des pièces du procès et l'introduction de la cause. Le saint-siège acquiesça à ce désir. Mais à Rome, dans la Rome des papes, on se hâte lentement. Les pétitionnaires demandaient qu'on leur fit grâce des dix années strictement requises. Douze ans d'attente furent imposés à leur patience et à leur foi.

La sacrée Congrégation rejeta le premier travail élaboré à Londres et fit commencer une nouvelle traduction des documents historiques. En même temps, les avocats dépouillèrent ce volumineux dossier et le classèrent avec soin. On proposait trois cent cinquante-trois noms. Deux cent soixante-dix-sept passèrent sans provoquer la moindre opposition. Soixante-seize causes présentaient quelques difficultés. Sur ce nombre, trente-deux furent acceptées après la plaidoirie des avocats. Au total, la sacrée Congrégation admettait, sans plus ample informé, l'introduction de trois cent neuf procès. Quarante-quatre étaient ajournés, entre autres celui de Henri Garnet. Ces dernières victimes ayant péri sous les verrous, il fallait prouver que la mort avait été causée par les rigueurs de la détention.

Enfin, le 4 décembre 1886, la sacrée Congrégation déclara qu'elle acceptait les conclusions du promoteur de la foi. Celui-ci distinguait deux catégories de martyrs : ceux du règne de Henri VIII, ceux du temps d'Élisabeth et de ses successeurs (1535-1681).

Il reste à dire comment Léon XIII fut amené à confirmer le jugement porté par la Congrégation des rites.

Nos lecteurs n'ont pas oublié que, dans le principe, on invoqua deux exceptions pour abrégér les formalités du procès. La première, empruntée à l'acte en vertu duquel le saint-siège avait permis d'employer les reliques des martyrs anglais pour la consécration des autels, ne pouvait être d'aucune utilité. De qui, en effet, étaient ces reliques ? On ne le savait pas exactement. C'est alors qu'il vint à la pensée de Mgr O'Callaghan, recteur du collège anglais<sup>1</sup>, de produire la collection des gravures prises sur les peintures murales exécutées en 1583 avec l'agrément de Grégoire XIII. Dès lors la question se simplifiait. Il semblait que le souverain pontife actuel ne pouvait refuser de sanctionner ce qui avait été accepté par son prédécesseur. C'est ce qui arriva. Le promoteur pria la sacrée Congrégation de reconnaître les martyrs mis à mort avant 1583. La Congrégation ayant accueilli la supplique, Léon XIII, glorieusement régnant, signa, le 9 décembre de la même année (1886), le décret qui proclame Bienheureux cinquante-quatre des victimes de la Réforme<sup>2</sup>. A ces Bienheureux viendront bientôt s'adjoindre, nous n'en doutons pas, les deux cent soixante et une victimes qui ont été récemment déclarées Vénérables, et à tous seront décernés, dans un avenir prochain, les honneurs de la canonisation.

Ces décrets pontificaux ne passent jamais inaperçus. Si

<sup>1</sup> Promu depuis à l'évêché de Hexham et Newcastle, démissionnaire pour raison de santé, et présentement archevêque de Nicosie.

<sup>2</sup> Voir aux pièces justificatives, n. VII, ce Décret qui fut promulgué le 29, en la fête de saint Thomas, archevêque de Cantorbéry.

obscur qu'aient été, de leur vivant, les serviteurs de Dieu placés sur les autels, l'acte officiel qui les proclame saints ou bienheureux sort tout de suite des proportions ordinaires. Il retentit au delà des continents et va réjouir les cœurs chrétiens sur tous les points du globe. Le dissident lui-même s'agite lorsqu'il entend cette voix descendre de la chaire de saint Pierre. Tant est puissante l'autorité du pontife-roi dont l'impie proclame la décrépitude et prédit la fin prochaine !

Ce double courant, vous l'eussiez vu se dessiner dans l'opinion anglaise, qui se trouvait particulièrement touchée par le récent décret du saint-siège. A l'encontre des catholiques qui reçurent avec une profonde reconnaissance la parole du vicaire de Jésus-Christ, les fanatiques aux abois poussèrent des clameurs bruyantes, et, se répandant en plaintes acerbes, ils firent appel aux lois pour étouffer cette provocation intempestive du papisme et conjurer les calamités qui devaient, prétendaient-ils, découler du triomphe des ennemis de la couronne.

A côté de ces énergumènes, nombre d'hommes sincères et sans parti pris envisagèrent la question sous son vrai point de vue et se dirent : « Ce sont ceux-là pourtant qui furent naguère l'objet de nos sarcasmes. Insensés que nous étions, leur vie nous parut une folie, leur mort une honte. Et les voilà élevés au rang des élus ; désormais leur partage est avec les saints<sup>1</sup>. »

A l'heure qu'il est, trois ans après la promulgation du

<sup>1</sup> *Illi sunt quos habuimus aliquando in derisum et in similitudinem improprii. Nos insensati vitam illorum aestimabamus insaniam, et finem illorum sine honore. Ecce quomodo computati sunt inter filios Dei, et inter sanctos sors illorum est. (Sap. V, 3-5.)*

décret pontifical, vous entendez encore les échos de ces hommages involontaires, rendus à l'organe infailible qui depuis dix-neuf siècles régit le monde des âmes. Et, tandis que la voix du pape, atteignant aux extrémités de la terre, impose silence à ceux qui ne la reconnaissent pas ou qui l'outragent, la suprématie royale, jadis maîtresse souveraine dans la Grande-Bretagne, s'incline amoindrie à l'horizon du monde politique.

« Mais, se sont récriés les organes avancés du protestantisme, pourquoi n'avoir pas rendu ce décret au lendemain de la mort des victimes? Pourquoi ne pas l'avoir rendu depuis? Ces prétendus martyrs étaient bienheureux, il y a trois siècles, tout aussi bien qu'aujourd'hui. Nous ne nous expliquons pas cette promulgation tardive. » Est-ce à dire que Rome ait tremblé d'agiter ces intérêts politico-religieux? Rome n'a point de ces timidités; jamais elle ne parle sous l'empire de la peur. Mais, dit le Sage, s'il y a temps pour parler, il y a temps pour se taire. Et si, trois siècles durant, Rome a gardé le silence, ç'a été pour des raisons majeures qu'il ne nous siérait pas d'approfondir. Loin de nous la pensée de scruter les voies de Celui qui inspire le successeur de Pierre!

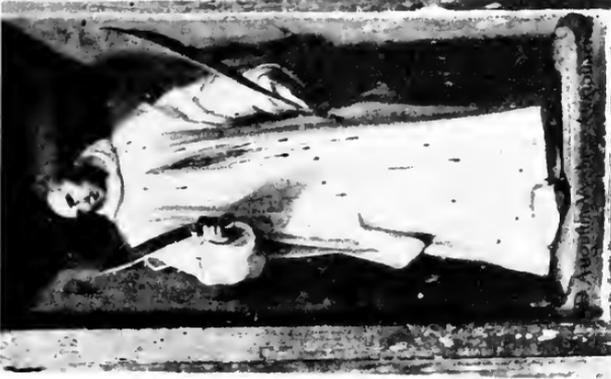
Néanmoins, fait digne de remarque, le décret pontifical a été promulgué au moment où refleurissent dans l'île des saints les ordres religieux qui en furent autrefois le plus bel ornement. Les habiles et tout-puissants réformateurs! Ils pensaient en avoir fini avec les prêtres et avec les moines; ils avaient crié, par toutes les voix de leur presse, que pas un papiste n'échapperait à leur police secrète et ne survivrait à leurs lois pénales. Et le clergé est partout; les religieux, les ordres monastiques sont là, venus de toutes parts, portant les mêmes livrées qu'autre-

fois, répondant au même nom, vivant de la même vie, et, comme leurs aînés, serviteurs dévoués et fils soumis du pape. O ironie de la Providence! Quel argument, si le pauvre peuple savait comprendre! « Ce n'est pas Henri VIII, c'est Rome qui a changé. » Voilà ce que les hérauts du protestantisme ne cessent de répéter depuis l'origine de la Réforme. A-t-on jamais menti avec plus d'impudence? Se peut-il qu'on ait abusé à ce point de la simplicité des petits et des ignorants? Cette considération seule suffirait pour expliquer et légitimer les lenteurs de la cour pontificale. Mais, encore une fois, il en est d'autres qui resteront le secret du Vatican et que nous respectons.

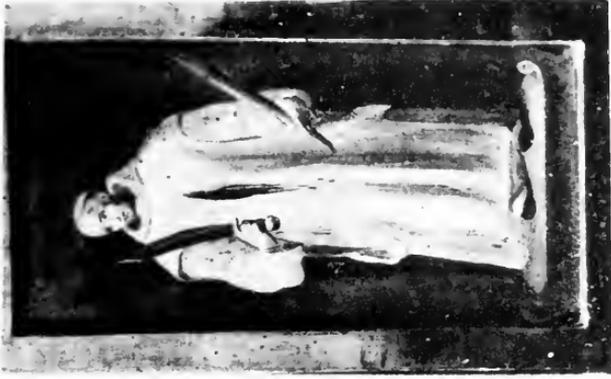
Nous relaterons, en terminant, ce que l'ordre des chartreux a fait pour ses dix-huit martyrs. Que les dix-huit aient souffert en haine de Jésus-Christ (*in odium Christi*), ç'a été de tout temps la croyance de la famille de saint Bruno. Nous en donnerons pour preuves les différentes éditions du livre bien connu (*Historia Martyrum*); puis les peintures murales exécutées dans la plupart des chartreuses d'Italie et d'Espagne, et dans quelques maisons de France. Signalons en outre des gravures contemporaines, frappantes de vérité et de couleur locale; enfin des inscriptions non moins antiques ni moins éloquents : celle-ci, par exemple, qu'on lit au bas d'une vieille peinture du XVI<sup>e</sup> siècle conservée à la Grande Chartreuse : « *Le martyr des Religieux Chartreux exécuté en Angleterre sorbz le roy Henry hvictiesme de ce nom en l'an mil cinq cent trente et cinq.* » Pourquoi encore ces nimbes lumineux sur le front des victimes et dans leurs mains les palmes du triomphe? Parmi les peintures de 1583, il en est une exclusivement consacrée aux chartreux, et accompagnée



LE B. JEAN HOUGHTON.



LE B. AUGUSTIN WEBSTER.



LE B. ROBERT LAWRENCE.

*(Rétable à la chaireuse de Mâafflores près de Burgos.)*



d'un texte qui ne laisse subsister aucun doute sur la réalité de leur martyre.

Corroborées par ces preuves extrinsèques, les convictions individuelles gagnèrent de jour en jour en intensité. A ce point que, si l'on excepte les démonstrations publiques, tous les élans de la piété parurent légitimes et se manifestèrent ostensiblement. Pendant longtemps, les chartreux s'en tinrent là et ne demandèrent rien de plus. Nous ne voyons pas, en effet, qu'ils se soient associés aux différentes motions dont il a été parlé précédemment. Toutefois, ils soupiraient après le moment où il leur serait donné de voir leurs martyrs exaltés par celui dont ils avaient si vaillamment soutenu les droits. Pressentant, il y a un demi-siècle, qu'une nouvelle démarche allait être tentée auprès du saint-siège de la part des catholiques anglais, les chartreux prirent les devants et agilèrent cette grave question que l'épiscopat devait traiter dix-huit ans plus tard.

Dom Basile Nyel, coadjuteur des moniales de la chartreuse de Beauregard (Voiron), chargé d'interpréter la pensée du R. P. Général<sup>1</sup>, écrivit au vicaire apostolique du district de Londres, Mgr Griffiths, pour le prier d'appuyer à Rome la confirmation du culte du B. Jean Houghton et de ses compagnons. Cette lettre est datée du 26 janvier 1841. Le prélat répondit quelques jours après :

« Monsieur le coadjuteur,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre message du 26 janvier. Laissez-moi vous dire que nous

<sup>1</sup> Dom Jean-Baptiste Mortaize, élu en 1831, démissionnaire en 1863, décédé le 15 janvier 1870.

avons en Angleterre la plus grande vénération pour ces martyrs de la foi catholique. Si les évêques, mes collègues, pensent comme moi que le moment est venu de hâter le triomphe de cette noble cause, je vous enverrai la supplique que vous demandez. J'écris aujourd'hui même et je veux espérer que j'aurai avant longtemps le plaisir et l'honneur de faire droit à vos légitimes désirs.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le coadjuteur,

Votre très humble serviteur.

Thomas Griffiths,

vicair apostolique à Londres. »

Or, on avait à la Grande Chartreuse toute raison de douter, non certes des sympathies et du bon vouloir, mais du sentiment de l'épiscopat anglais au sujet de l'opportunité d'une telle démarche. C'est pourquoi Dom Basile écrivit une seconde lettre, dans laquelle il revint discrètement sur le même sujet. Voici la réponse que lui adressa le vicair apostolique, à la date du 16 avril.

« Monsieur le coadjuteur,

« J'ai eu le plaisir de recevoir votre honorée du 27 mars, dans laquelle vous avez la bonté de me dire qu'une requête apostillée par moi pourrait vous aider à obtenir du saint-siège la confirmation du culte rendu *ab immemorable* à la mémoire des saints martyrs d'Angleterre, mais seulement en faveur de l'ordre des chartreux.

« Je regrette vivement de ne vous avoir pas communiqué la réponse de mes collègues aux différentes lettres que je leur avais adressées à ce sujet. Presque tous m'ont conseillé de ne pas demander, présentement du moins,

le culte en l'honneur des saints martyrs. Je me suis rendu à leur sentiment. Mais, comme vous exprimez le désir que cette faveur ne s'étende pas à d'autres qu'à vos Bienheureux, je vous envoie, conjointement avec cette lettre, la supplique motivée que vous pourrez adresser au saint-siège.

« Je me recommande avec tout mon vicariat aux prières de votre Ordre.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le coadjuteur,

Votre très humble et très fidèle serviteur.

Thomas Griffiths,

vicaire apostolique. »

Nous avons sous les yeux le texte de cette supplique dont parle le prélat. Il y est dit en substance : « Très saint Père, je me réjouissais à la pensée de voir élevés aux honneurs de l'autel et proposés à la vénération des fidèles les soldats qui ont, les premiers dans notre pays, enduré le supplice de la corde, du fer et de la faim, pour défendre les prérogatives du siège apostolique. Mes frères dans l'épiscopat, avec lesquels j'en ai conféré, sont d'avis que le moment n'est pas venu de favoriser cette démonstration. Je n'ose donc trop prier Votre Sainteté de faire droit à cette requête. Je garde néanmoins la confiance que, malgré cette opposition sérieusement motivée, les chartreux demanderont pour nous au ciel les grâces dont nous avons un si pressant besoin. »

En présence de la réponse très catégorique du vicaire apostolique, le correspondant de Beauregard n'osa plus insister, et les chartreux se bornèrent à demander aux martyrs de plaider leur propre cause devant le trône de

Dieu. Toutefois, le 4 novembre 1858, Dom Jean-Baptiste Mortaize lança une nouvelle supplique, où il résumait les principaux arguments qui pouvaient militer en faveur de son pieux dessein. Le saint-siège conseilla d'attendre l'heure propice où il serait permis de comprendre tous les martyrs dans un seul décret.

Il résulte de ce simple exposé que l'épiscopat anglais montra d'abord peu d'empressement. La raison en est que, se trouvant dans un milieu hostile à la papauté, il ne pouvait rappeler ces souvenirs historiques, sans provoquer une recrudescence de haine et sans heurter les susceptibilités d'un gouvernement libéral, il est vrai, mais extrêmement jaloux et exclusif, comme si cette question ne ressortissait pas, au premier chef, du for spirituel. Pour toutes ces raisons, dont la gravité n'échappera pas aux catholiques de nos jours, les prélats répondirent avec froideur aux avances faites par le Général des chartreux, sans dissimuler toutefois leurs sympathies, non plus que le désir de voir tranchée une question depuis si longtemps ouverte. Nous n'irons pas jusqu'à dire que l'initiative prise par la famille de saint Bruno en 1841 et renouvelée en 1858 par son Général, Jean-Baptiste Mortaize, ait triomphé des dernières hésitations du clergé d'Angleterre. Les catholiques d'outre-Manche n'avaient nul besoin de ce stimulant. Il est au moins remarquable que, juste un an plus tard (1859), les Pères du concile de Westminster abordèrent résolument le terrain, sur lequel ils avaient jusque-là semblé craindre de s'engager.

Nous n'avons rien dit de l'éclat des solennités qui se succédèrent après que le décret de Léon XIII eut permis à la piété catholique de s'épanouir librement. Pour être circonscrites dans les enceintes des églises et des oratoires,

ces démonstrations n'en furent pas moins éloquentes et significatives. Réunions multipliées, neuvaines et *triduum*, décorations, chants, panégyriques, exposition du portrait des Bienheureux, rien ne manqua à ces fêtes de ce qui pouvait en rehausser l'éclat, provoquer le concours des fidèles, réjouir les catholiques et frapper l'esprit des dissidents. Ceux-ci, accourus en foule, emportèrent de ces pieuses cérémonies des impressions qu'ils ne surent pas définir; ceux-là se retirèrent le cœur débordant de joie et fondant, sur ces émouvantes manifestations, les espérances les plus solides pour l'avenir religieux de leur pays.

Les chartreux s'associèrent à cette allégresse des catholiques anglais. Mais, essentiellement cachés, sans contact avec le monde, pleins de l'esprit de leur saint fondateur, ils célébrèrent cet événement capital, comme ils célèbrent leurs plus fameux anniversaires, dans le silence de l'âme. Leur joie fut purement intérieure. Le chapitre, général qui suivit la promulgation du décret (1887), statua que la fête, en l'honneur du B. Jean Houghton et de ses compagnons, prendrait rang parmi les solennités du rit cartusien et serait célébrée tous les ans *positis ponendis*, — le 4 mai, jour anniversaire du triomphe des trois prieurs. C'est le même jour que, d'après une décision du saint-siège, les catholiques d'Angleterre honorent *in globo* les martyrs de la Réforme.

En même temps qu'il invitait tous les membres de la famille à se réjouir, le chapitre général faisait ressortir, dans une ordonnance<sup>1</sup> spéciale, un des traits les plus caractéristiques de cette immortelle phalange :

<sup>1</sup> Voir aux pièces justificatives, nos VIII et IX, le texte de cette ordonnance et l'oraison propre approuvée par la sacrée Congrégation des rites.

« Nous avons reçu avec une joie profonde le décret pontifical du 29 décembre dernier, lequel confirme le culte rendu aux dix-huit chartreux anglais et aux autres martyrs, mis à mort en haine de la foi catholique et pour la défense des droits du saint-siège. Nous avons là une communauté parfaite; c'est une famille avec tous ses éléments constitutifs qui nous apparaît dans la gloire. Semblables à l'épouse parée de ses plus brillants joyaux, ces vainqueurs sont montés au ciel et figurent parmi les assises de la cité bâtie sur les montagnes saintes.

« Voici d'abord le prier, le B. Jean Houghton, homme étonnant, dont la fin héroïque a éclipsé la vie pourtant si belle. Deux autres priers sont à ses côtés : les BB. Augustin et Robert. Entrés dans la lice avec lui, avec lui ils sont entrés dans la joie du triomphe. Voici venir à son tour le vicaire, le B. Humfroi, celui qui dirigea la communauté après l'exécution du saint prier. Pour lui encore, même supplice et même victoire. Puis, le procureur, le B. Guillaume, qui s'en alla à la mort comme on va à un festin. Enfin, apparaissent les religieux de chœur, six prêtres et un diacre. Arrachés au repos de la cellule, ils tombèrent jusqu'au dernier et échangèrent cette misérable vie contre une demeure immuable dans la maison du Père céleste. Voyez encore les six convers qui, dans la simplicité de leur foi, aimèrent mieux mourir que forfaire à l'honneur.

« Donc, tout enfant de saint Bruno, quelle que soit sa condition, fût-il ou non en charge, trouvera dans cette vaillante cohorte un patron à invoquer et un modèle à suivre... »

Grande fut l'allégresse des catholiques anglais, en apprenant que le pape, tout à la fois si aimé et si honni de

leurs pères, venait de combler leur pieux et patriotique désir. Ils ont béni le nom de Léon XIII et rendu grâces au roi immortel des siècles, pour l'honneur fait aux derniers martyrs de leur race.

Mais les catholiques veulent plus encore. Ils demandent avec instance que les Vénérables soient déclarés Bienheureux, que les Bienheureux soient canonisés, et que tous forment bientôt une seule légion de saints. Le vicaire de Jésus-Christ daignera-t-il mettre le couronnement à cette œuvre de pacification religieuse? Ceux-là l'espèrent qui ont été mêlés directement à ce long procès. De là une invitation pressante adressée au peuple chrétien. Que les fidèles redoublent de zèle dans la prière ; qu'ils se liquent afin d'obtenir, par l'intercession des Bienheureux, les miracles strictement requis pour la canonisation. Mais, parce que ces miracles, supposé que Dieu les fasse, ne pourront être invoqués à l'appui de la cause pendant qu'autant qu'ils seront imputables à tous les martyrs de la Réforme, les fidèles feront bien d'adopter une formule générale, celle-ci par exemple : « *Saints martyrs d'Angleterre, bienheureux et vénérables serviteurs de Dieu, priez pour nous* ».

De leur côté, les Bienheureux ne manqueront pas d'appuyer les supplications des catholiques et de plaider leur propre cause auprès de Dieu? S'ils travaillent à se grandir aux yeux du monde chrétien, c'est, chacun le sait, pour procurer à Dieu plus de gloire et pour hâter en même temps le retour de leurs frères à la vraie foi, à la foi de la vieille Angleterre.

## CHAPITRE XXVI.

### La conversion de l'Angleterre.

La conversion de l'Angleterre est, par excellence, la question à l'ordre du jour, celle qui prime toutes les autres, voire les questions sociales les plus complexes. Car elle est sociale au premier chef, sociale autant que religieuse, et, à ce point de vue, elle intéresse non seulement l'empire britannique, sur lequel le soleil ne se couche pas, mais encore les peuples des deux hémisphères qui doivent retirer de cet événement, s'il se produit jamais, des avantages infiniment précieux.

Il ne faut pas s'étonner, dès lors, si cette question préoccupe les esprits et commande l'attention universelle. On l'agite sous le toit de l'artisan, où vacille encore une étincelle de flamme chrétienne. L'homme du monde, lancé dans le tourbillon des affaires, prend le temps de recueillir l'opinion de la presse sur ce grave sujet. Il n'est pas jusqu'au gouvernement qui ne mette ces intérêts majeurs sur le tapis de ses conseils. Qui ne sait, enfin, combien les symptômes de ce retour éveillent de sympathies chez les catholiques du continent? S'il en est beaucoup, parmi nos frères séparés, qui affichent à cet égard l'indifférence ou le dédain, on peut dire que, dans le fond, la plupart sont impatients de voir cette question résolue. C'est le très petit nombre qui s'agite pour arracher l'Église établie à une ruine imminente.

Toutefois, il faut bien le reconnaître, du côté des catholiques, les espérances ne sont pas partout à l'unisson. Dans le concert de voix suppliantes qui montent vers le ciel, on distingue de légères dissonances; on entend même les accents mélancoliques d'une timidité qui confine au désespoir. Écoutez ces pessimistes.

Qu'il y ait en Angleterre, disent-ils, un mouvement vers le catholicisme, c'est un fait indéniable. Il reste acquis à l'histoire que des conversions nombreuses ont, depuis un demi-siècle, grandement réjoui le cœur du vicaire de Jésus-Christ. Conclure de là que la Grande-Bretagne est à la veille de rentrer sous la houlette du pasteur de Rome, n'est-ce pas forcer la note du succès, surfaire le bien obtenu, voir en un mot des réalités dans des désirs très légitimes d'ailleurs? A le bien prendre, le courant d'Oxford n'a pas été aussi rapide qu'on s'est plu à le dire. Certains retours, il est vrai, ont été justement remarqués. Sans parler des deux éminents octogénaires investis de la dignité cardinalice<sup>1</sup>, quantité de convertis sont l'ornement de leur race et font honneur à l'Église.

Mais, si retentissantes que soient ces conquêtes, elles pâlissent auprès des millions d'hommes qui, à force d'entendre prôner l'égalité des cultes, prennent le parti de n'en suivre aucun. Sondez le cœur de la nation, interrogez le peuple des campagnes, les ouvriers des centres industriels, ces bandes errantes en quête du pain de chaque jour, vous constaterez que la Réforme a fait, chez le plus grand nombre, table rase des principes mêmes de la vie chrétienne. Au-dessus des couches infimes, ensevelies dans les ténèbres d'une ignorance crasse, la classe diri-

<sup>1</sup> LL. ÉÉ. le cardinal Manning et le cardinal Newman.

geante et le monde du grand commerce dorment du sommeil de l'indifférence et n'ont plus cure des choses de l'autre vie. Tel apparaît le corps social avec les plaies hideuses du paupérisme et de l'alcoolisme<sup>1</sup>, à peine dissimulées sous les splendeurs du luxe et les raffinements du confortable. Le mal grandit de jour en jour, et nous ne voyons pas qui en arrêtera les progrès. Car il serait puéril de compter sur les écoles neutres ou sur les universités converties en foyers d'athéisme.

Au surplus, ajoutent ces mêmes pessimistes, y a-t-il vraiment lieu de tant se réjouir? Ce nous est un devoir d'applaudir au triomphe partiel du mouvement oxfordien, et volontiers nous faisons écho aux joies du Père de famille dans les bras duquel vient se jeter l'enfant prodigue. Mais nous ne pouvons envisager sans effroi la rapide extension du parti ritualiste, un des plus beaux fruits du puséisme, parce que les dupes qui s'y enrôlent, abusés par l'analogie des rites extérieurs, croient être dans l'unité et partant dans la vérité. Si lente, d'ailleurs, est la marche du catholicisme! De six cents qu'ils étaient, voilà cinquante ans, les missionnaires sont près de trois mille aujourd'hui<sup>2</sup>. D'où vient que le sol résiste à l'action si-

<sup>1</sup> Nous avons vu (chap. XIV, p. 149 et suiv.) ce qu'il faut penser du paupérisme en Angleterre. « Après la charité légale, l'agent qui influe le plus puissamment sur son extension, c'est l'alcoolisme. En France, on boit pour seize cent millions d'alcool par an; en Angleterre pour trois milliards sept cent millions. » (*Études religieuses*, juin 1889, p. 290.)

<sup>2</sup> Nous extrayons du *Catholic Directory* un tableau qui permettra au lecteur de juger de la rapide extension de la religion catholique dans la Grande-Bretagne.

L'Angleterre et l'Écosse comptaient  
en 1840 : 627 prêtres, 45 églises ou chap. 20 maisons religieuses.  
» 1850 : 929 » 680 » » 62 »  
» 1860 : 1236 » 950 » » 159 »  
» 1880 : 2211 » 1436 » »

multanée de tant d'ouvriers, chez lesquels le zèle va de pair avec la piété et le savoir? Ils récoltent des individus : on ne voit pas qu'ils opèrent des conversions en masse. Or, disait en 1844 un membre de l'université d'Oxford, « c'est un travail bien long que celui de ramasser une nation brin à brin, atome par atome. » Encore, si ces retours étaient durables ! Plus d'un apôtre vous dirait que, nonobstant son activité et son action constante, la population catholique diminue autour de lui, sous l'influence des mariages mixtes, et que des familles entières, sur lesquelles il fondait des espérances, disparaissent subitement et vont dresser leur tente on ne sait où, attirées par l'appât du gain. Parlerons-nous des apostasies qui trop fréquemment, hélas ! font pleurer les anges du ciel?

Ils disent encore, les pessimistes : Nous avons mis la main sur le cœur de l'Église anglicane, et nous avons senti des pulsations fortes et régulières, qui ne sont rien moins que l'indice de la décrépitude. Non, elle ne penche pas vers son déclin, cette Église qui comptait à Londres, il y a trois ans, plus de quatre cents évêques accourus de tous les points du vieux et du nouveau monde. De longs jours paraissent assurés à cette institution qui est alimentée par l'or de la Grande-Bretagne et soutenue par son gouvernement. Longtemps encore l'anglicanisme restera religion d'État. Il fait, à la vérité, fort peu de prosélytes. C'est quelque chose qu'il ne perde pas du terrain, divisé comme il l'est en tant de sectes. Des martyrs, on ne lui en connaît pas. Mais ses pionniers

(Le *Directory* ne mentionne plus les maisons religieuses.)

Cette année, le nombre des prêtres s'élève à 2791 ; celui des églises à 1641.

L'Irlande ne figure pas dans cette statistique.

encombrent toutes les plages où débarquent nos missionnaires, et ils sont partout les ennemis les plus redoutables de la bonne Nouvelle.

D'où les pessimistes tirent cette conclusion : La conversion de l'Angleterre, personne ne la souhaite plus ardemment que nous ; personne ne prie davantage à cette fin. Mais nous ne pouvons croire qu'elle se réalise. Nous irons plus loin et nous ajouterons que le miracle, qui seul pourrait opérer cet heureux retour, Dieu ne le fera pas, attendu qu'il est sans exemple, dans les annales des sociétés chrétiennes, qu'un peuple apostat soit rentré dans le giron de l'Église.

Il y a du vrai, répondent les optimistes, dans cet exposé de la situation du catholicisme en Angleterre, et, n'était l'accent de timidité qu'il respire, nous l'adopterions sans réserve. Mais il est permis, ce nous semble, d'être plus confiant et d'espérer contre l'espérance. Nous essaierons de le démontrer à l'aide de considérations qui ne diffèrent pas notablement des précédentes.

Et d'abord, il est bien entendu que, si nous parlons de la conversion de l'Angleterre, nous n'avons pas en vue une conversion en masse. A moins d'un miracle de premier ordre, semblable chose ne se produira pas. C'était bon et cela se voyait dans les âges de la barbarie ; on n'entame pas ainsi un peuple déchristianisé. Serait-ce à souhaiter, d'ailleurs, quand l'expérience apprend que les conversions hâtives sont rarement durables ?

On fait sagement de ramener à ses justes proportions la marche du mouvement d'Oxford, et ce n'est pas nous qui applaudirons à outrance aux compromis que les ritualistes ont établis dans leurs églises. Il y a là, en effet, un danger réel pour nombre de dissidents travaillés par la

grâce<sup>1</sup>. On ne peut nier cependant que le mouvement ne suive son cours et n'étende le cercle de ses conquêtes. Seulement, tel retour qui eût ébranlé la presse et soulevé des explosions de fanatisme, il y a quarante ans, passe aujourd'hui inaperçu, à l'article des faits divers.

Avec vous, ajoutent les optimistes, nous reconnaissons que les progrès du catholicisme sont lents, eu égard à l'activité et au nombre des ouvriers employés à défricher le champ du Père de famille. Aussi, n'est-ce pas, à proprement parler, le fait de ces retours individuels qui nous frappe et soutient notre espoir. Ces conversions isolées, si multipliées soient-elles, n'exerceront jamais sur le vulgaire qu'un prestige momentané et restreint.

Mais, avez-vous pris garde que l'esprit national est, au point de vue religieux, à l'inverse de ce qu'il était, voilà seulement trente ans? Que signifie ce revirement des cons-

<sup>1</sup> Plus d'un lecteur prendra sans doute cette assertion pour un paradoxe. Il est avéré, en effet, que nombre de convertis sont des transfuges du parti ritualiste. Et l'on peut dire que ces retours iront se multipliant, parce que tout esprit éclairé et droit, qui prend le temps d'étudier l'histoire de l'Église, ou qui se donne la peine de réfléchir sur les contradictions de l'anglicanisme, sera tôt ou tard agité par le doute. Qu'un souffle de la grâce passe alors sur cette âme et que cette âme se laisse toucher par lui, c'en est fait; elle se trouve en pleine lumière catholique.

Mais le gros du parti ritualiste, ces gens imbus de préjugés d'éducation qui n'ont ni le loisir ni la pensée de s'éclairer, resteront dans l'erreur pour la plupart, abusés qu'ils sont par les analogies de leur culte avec le culte catholique. Leurs évêques portent la mitre et la crosse; leurs soi-disant prêtres entendent les confessions et disent la messe; leurs autels sont parés comme les nôtres; les murs de leurs temples sont ornés de tableaux et de statues de saints que nous vénérons; ils sont dévots à la Mère de Dieu. De telle sorte qu'ils se croient dans le vrai et déclarent ingénument que leur église est, tout aussi bien que l'Église catholique, « une branche » de la grande Église du Christ.

ciences, au sein d'une hérésie vieille de trois siècles? Que veut dire ce mouvement spontané qui pousse les âmes vers la ville éternelle? Ceux-là y vont aujourd'hui en pèlerins, qui la visitaient naguère en touristes. Quel suave parfum ils y respirent! quelles impressions ils en rapportent, quand ce n'est pas la bénédiction même du vicaire de Jésus-Christ! Et cependant, le temps n'est pas loin où les catholiques portaient plus que leur poids de l'indignation du peuple. « Sur tous les murs, écrivait le P. Faber en 1850, vous voyez : A bas les oratoriens ! n'allez pas à l'Oratoire. D'autres placards ne mâchaient pas les termes : Pas de papisme ! Pas de religion ! On nous maudit dans les rues ; même les *gentlemen* nous huent de la portière de leurs voitures<sup>1</sup>. » Quoi d'étonnant ! « Dès notre plus tendre enfance, dit le protestant Cobbett, sur les genoux de nos mères, on nous a si souvent répété que le catholique est un être pervers, faux, méprisable, cruel et avide de sang<sup>2</sup> ! » Mais le mur de séparation est tombé. En se rapprochant des catholiques, les protestants ont fini par les estimer et par les aimer.

Nous sommes d'hier, peuvent dire ces proscrits, et déjà nous sommes partout. Nous avons nos églises ; elles ne suffisent plus à nous contenir. Est-il une famille qui ne compte quelqu'un des nôtres parmi ses membres? Chaque branche de l'industrie, toute grande maison de commerce nous est accessible. Des papistes, on en voit dans les deux chambres ; ils ne sont pas même exclus du conseil des ministres. Le gouvernement n'est pas éloigné d'accréditer un ambassadeur auprès du saint-siège, et il est question en haut lieu d'établir une nonciature à Londres.

<sup>1</sup> *Vie et Lettres*, t. II, p. 179.

<sup>2</sup> *History of the protestant Reformation*, Letter I.

Qui n'a entendu parler des félicitations et des présents échangés entre Léon XIII et la reine Victoria, à l'occasion de leur jubilé? L'envoyé du pape fut alors particulièrement fêté au palais Saint-James. Et c'est un catholique, le premier lord d'Angleterre, qui se fit au Vatican l'interprète de Sa Majesté britannique.

Ce n'est pas à dire que les préjugés de sectes soient éteints. Il se rencontre encore, à tous les degrés de l'échelle sociale, des fanatiques entichés d'antipapisme. Mais cette haine, tout anglican bien élevé rougirait de l'afficher. *No popery* est lettre morte. L'anniversaire du 5 novembre<sup>1</sup> sort des mœurs anglaises et laisse le peuple indifférent. L'opinion honnit les époux et les pères de famille qui, au mépris de la première des libertés revendiquées par tout enfant d'Albion, maltraitent ou déshéritent leurs femmes et leurs enfants auxquels il plaît de devenir catholiques romains.

Ce changement, qui frappe tout esprit observateur, est-il simplement le résultat des égards mutuels que la civilisation introduit dans les relations sociales? Est-ce au gouvernement libéral qui les régit, que les catholiques doivent de vivre avec les protestants sur le pied de l'égalité? Serait-ce la classe supérieure qui, mieux éclairée sur l'origine de la Réforme, rendrait ses sympathies à des concitoyens traités jusqu'ici en parias? Il serait difficile de le bien préciser et de donner la raison vraie de cette

<sup>1</sup> Anniversaire de la *Conspiration des poudres* (1605). Jadis, pour rappeler ce fameux complot, les fanatiques promenaient et brûlaient des mannequins représentant le pape ou d'autres sommités catholiques. L'année dernière, ils s'en sont pris à *Jacques l'Éventreur*, un monstre insaisissable qui a terrorisé pendant longtemps tout un quartier de Londres. A coup sûr, cet assassin n'est pas un papiste.

conversion morale. Aussi, nous bornerons-nous à signaler le fait qui ne laisse pas d'être d'un intérêt saisissant.

L'ignorance et l'incrédulité où s'enfonce la majeure partie du pays, loin d'entraver ce mouvement d'heureux augure, le développeront puissamment. Alors se dessineront, pour ne plus se confondre, les deux courants qui entraîneront les esprits et les cœurs : l'un, vers les traditions du passé et les hauteurs de la foi, vers Rome et son pontife infailible; l'autre, vers l'indépendance de la raison individuelle et les abîmes de l'impiété.

Entre ces deux courants, l'Église anglicane reste spectatrice muette, comme si elle était frappée d'inertie. Ce qui lui donne du relief, ce sont les démêlés de ses disciples les plus fervents. Au fond ces querelles de secte à secte, d'où naissent des haines implacables, la discréditent. C'est à tel point que le protestantisme passe aux yeux des gens sensés pour une vieillerie et la plus monstrueuse des inconséquences. Et vous les voyez, ces pauvres dissidents, courir affolés à la découverte de la véritable Église. Cette Église, quelle est-elle ? Où la rencontrer ? A voir ces hérétiques tourner à tout vent, on se demande si ce sont bien là ces hommes consommés en affaires, qui apportent à tout le reste tant de sérieux, de ténacité et d'esprit pratique.

Autre signe du temps. La division, qui mine l'œuvre de Henri VIII, d'Édouard VI et d'Élisabeth, règne dans les hautes sphères de l'*Établissement*. Voici l'évêque de Lincoln traduit à la barre de son métropolitain, parce que, ritualiste fervent, il s'est permis de faire montre d'un culte réprouvé par la basse Église<sup>1</sup>. Puis, c'est l'évêque de

<sup>1</sup> L'Église anglicane affiche sous le nom d'Établissement trois

Londres qui, oublieux de sa mission, laisse placer sur le maître-autel de Saint-Paul l'image de Jésus-Christ et de sa sainte Mère. On a ri, on a beaucoup crié. L'Église nationale est en danger, ont dit les défenseurs de la tradition. Jusqu'ici gain de cause est resté aux deux personnes sacrées qui occupent la place d'honneur dans la métropole du protestantisme. Au mois de novembre dernier, un long choral tout en latin fut exécuté à l'abbaye de Westminster : pour la première fois depuis la Réforme, la langue vulgaire le cédait à la langue officielle de l'Église romaine. On dirait le temps venu où, suivant la parole du comte de Maistre, « la messe va être chantée sous les voûtes de la vieille basilique ».

Certes, ce ne sont pas les évêques anglicans qui sauve-

formes très distinctes : la haute Église (*High Church*), la basse Église (*Low Church*) et l'Église large (*Broad Church*). La haute Église est l'anglicanisme dans son expression la plus élevée. Ses plus fiers tenants sont les puséistes. La basse Église arbore le fameux principe de la justification par la foi. Ses adeptes s'appellent Évangéliques, parce qu'ils prétendent enseigner l'Évangile vrai. L'Église large est de date récente. Comme son nom l'indique, elle va plus loin que l'Église basse sur le terrain de la tolérance religieuse. Tous les systèmes lui sont bons, parce qu'ils ne sont que des formes sans importance.

Des hauteurs où se tiennent les puséistes jusqu'aux bas-fonds où descendent les disciples de l'Église large, il y a place, on le voit, pour des milliers de sectes. « Et, de fait, les sectes se sont multipliées à l'infini. L'anglican réforma l'Église catholique ; le presbytérien réforma l'Église anglicane ; l'indépendant réforma le presbytérien ; le baptiste réforma l'indépendant ; le quaker réforma le baptiste ; et maintenant nous avons des quakers réformés ! De sorte que nous finirons par avoir autant de sectes que de familles ou d'individus. » Ainsi parlait M<sup>r</sup> Wilberforce, au moment de sa conversion au catholicisme.

Ce qui est particulièrement piquant, c'est de voir, dans la même paroisse et tour à tour dans la même chaire, un ministre de la haute et de la basse Église. Se peut-il plus étrange aberration ?

ront l'Église établie. Au « pansynode » de 1887, ils étaient quatre cents, non compris leurs femmes et leurs filles. Ils ont tenu meeting sur meeting ; ils ont péroré, discours longuement, et ils sont retournés à leur poste respectif, sans avoir pu tirer une seule conclusion pratique.

Ils auront beau faire, ils n'arriveront jamais à fonder rien de stable. La raison en est qu'il leur manque ce qui est indispensable pour édifier ; il leur manque l'unité de symbole, un *Credo*. C'est ce qui inspira à Joseph de Maistre les réflexions suivantes : « L'Église anglicane déclare à ses enfants qu'elle a le droit de leur commander, mais qu'ils ont le droit de ne pas lui obéir. Dans le même moment, avec la même plume, avec la même encre, sur le même papier, elle déclare le dogme et déclare qu'elle n'a pas le droit de le déclarer. J'espère que, dans l'interminable catalogue des folies humaines, celle-là tiendra toujours une des premières places<sup>1</sup>. »

Ces monstrueuses conséquences n'échappent pas à la perspicacité des chefs de l'anglicanisme. Entendons-les gémir sur l'isolement où se trouve leur Église par suite de cette absence d'unité : « L'Église établie, disent-ils, autrefois la gloire de la chrétienté, est aujourd'hui solitaire au milieu des nations. Comme on l'a resserrée dans ses mers, cette reine des îles... ! La chrétienté a été bouleversée. Rome, la Grèce ont souffert ; de ce bouleversement nous avons souffert non moins que les autres. Eh bien ! oui, nous avons perdu la sympathie du monde.... Hommes politiques, avocats et guerriers ont entouré notre pauvre Église d'attentions et d'hommages ; malgré cela, elle n'a trouvé personne à qui parler le langage de la con-

<sup>1</sup> *Du Pape*, Conclusion, V.

fiance, personne qu'elle pût consulter et aimer. Aussi, l'État, si nous en jugeons par ses actes, a pensé que c'était bien déraisonnable à elle de ne pas trouver qu'un lion et une licorne fussent des objets dignes de toutes les affections<sup>1</sup>. »

Que ne dirait pas aujourd'hui le docteur Faber qui écrivait en 1843 : « Le protestantisme s'éteint ; ce qu'il renferme de bon grain trouvera sa place dans les greniers de Rome, ce qu'il y a de mauvais se fondra en blasphème et en incrédulité. L'issue de cette lutte montrera si notre Église en est réellement une.... Si ce n'est pas une Église, que Dieu nous assiste ! c'est vers Rome qu'il faut nous tourner<sup>2</sup>. »

Il nous reste à examiner le dernier argument des pessimistes : « Vous vous bercez d'illusions, disent-ils. Sans doute, la conversion de l'Angleterre est dans l'ordre des possibles. Étant donné toutefois qu'un peuple hérétique n'est jamais rentré dans l'orthodoxie, nous inférons que l'Angleterre ne redeviendra pas catholique. Dieu qui accorde cette grâce aux individus ne l'a jamais octroyée aux nations. » L'argument est spécieux. Il semble, en effet, à la clarté de l'histoire, que l'apostasie nationale soit un crime irrémissible, puisqu'il est sans exemple qu'elle ait été pardonnée. Mais cette loi n'est pas d'ordre divin, et nul doute que Dieu n'y déroge, si des circonstances atténuantes plaident en faveur des coupables. Or, tel est le cas par rapport à l'Angleterre. Le peuple a subi la Réforme ; il ne l'a pas demandée. Il a tout fait, au contraire, pour conjurer cette catastrophe.

<sup>1</sup> *British critic*, 1839, p. 282.

<sup>2</sup> *Vie et Lettres*, t. I, p. 297.

Est-ce à dire que le peuple soit sans péché? Telle n'est pas notre pensée. Si vraiment, dans le principe, il a fait opposition au divorce et à la suprématie royale, on ne peut nier qu'il n'ait plus tard attisé le feu de la calomnie et insulté aux catholiques, avec la rage inconsciente qui caractérise son impétuosité. N'est-elle pas en partie son œuvre, la longue série des cruautés exercées contre les papistes? Oui, sans contredit. Mais, ils ne sont plus, ces temps d'effervescence populaire. Si vous observez aujourd'hui l'attitude de la nation, si vous scrutez les plis et replis de son cœur, vous sentez vibrer la fibre de l'admiration et du respect à l'égard du catholicisme.

Ce fait, Mgr Wiseman le signalait en ces termes, il y a cinquante ans : « Les choses ont grandement changé. La licence religieuse a parcouru toutes ses phases, et l'on commence à chercher une lumière fixe et un havre sûr. Pendant longtemps on aima la nudité du culte. On sent aujourd'hui le besoin de trouver dans la religion des encouragements et une direction, une source de consolation aussi bien qu'une règle de nos devoirs, le baume du cœur et l'aiguillon de la conscience. Bien des âmes envient ces tendresses spirituelles que l'Église catholique seule peut inspirer.... Peu à peu le peuple se prend à vénérer nos saints et nos papes; nos rites, nos cérémonies, nos offices et nos rubriques lui inspirent un respect que plusieurs d'entre nous, hélas! ne paraissent pas éprouver au même degré; nos institutions monastiques, nos établissements d'éducation et de charité sont devenus les objets préférés de son admiration. Enfin, tout ce qui concerne notre religion excite profondément son attention et son intérêt<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Letter to Lord Shrewsbury, 1841.

C'est ce qui explique la présence, dans les écoles catholiques, de milliers d'enfants issus de familles protestantes. Ces pères indifférents en matière religieuse, ces mères plus qu'insouciantes rougiraient d'apprendre le symbole catholique. Beaucoup avouent ingénument qu'ils sont indignes de recevoir ce bienfait incomparable. Mais ils demandent le baptême pour leurs enfants, et, avec le baptême, les enseignements qui complètent le chrétien. Des générations catholiques vont donc se succéder. Dût-il y avoir plus de défections encore, il est évident que, grâce à ce prosélytisme, la face de l'Angleterre sera renouvelée.

Il est clair et incontestable, concluent les optimistes, que la nation anglaise a été trompée au XVI<sup>e</sup> siècle et qu'on lui a volé sa foi. C'est ce qui nous donne à espérer que Dieu la lui rendra.

Telle est, pour autant du moins qu'il est permis d'en juger, la situation des esprits relativement à la conversion de l'Angleterre. Vraisemblablement cette question vitale sera pendant longtemps encore, dans les chaires catholiques et dans la presse, l'objet de conférences intéressantes et de chaudes discussions. Ceux-là, d'ailleurs, qui saluent l'aurore de cette restauration, ne manquent pas de citer, à l'appui de leurs thèses, le témoignage d'hommes considérables, dont les vues prophétiques concordent admirablement.

Saint François de Sales écrivait à son frère, le 21 novembre 1620 : « J'ai une inclination particulière à cette grande île, et en recommande incessamment la conversion à la divine Majesté, mais avec confiance que je serai exaucé avec tant d'âmes qui soupirent pour cet effet. »

Bossuet a dit avec tout autant d'assurance : « Une nation si savante ne demeurera pas dans cet Établissement ;

le respect qu'elle conserve pour les Pères, ses curieuses et continuelles recherches sur l'antiquité, la ramèneront à la doctrine des premiers siècles. Je ne puis croire qu'elle persiste dans la haine qu'elle a conçue contre la chaire de saint Pierre, d'où elle a reçu le christianisme... Les temps de vengeance et d'illusion passeront, et Dieu écoutera les gémissements de ses saints<sup>1</sup>. »

Voici un célèbre penseur non moins explicite : « Tout semble démontrer, dit le comte de Maistre, que les Anglais sont destinés à donner le branle au grand mouvement religieux qui se prépare, et qui sera une époque sacrée dans les fastes du genre humain. Pour arriver les premiers à la lumière parmi tous ceux qui l'ont abjurée, ils ont deux avantages inappréciables et dont ils se doutent peu : c'est que, par la plus heureuse des contradictions, leur système religieux se trouve à la fois, et le plus évidemment faux, et le plus évidemment près de la vérité<sup>2</sup>. »

Nous regrettons de ne pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs une étude remarquable de Mgr Wiseman sur le même sujet<sup>3</sup>. De nos jours, le cardinal Manning a jeté cet élan superbe de patriotisme chrétien : « Je ne puis éloigner de moi la pensée de l'union, la vision, quelque distante qu'elle soit, où je vois mes frères, mes compatriotes, mes amis et mes parents encore une fois unis dans le lien de la paix, agenouillés avec moi, avant ma mort, en présence de Jésus sur l'autel. Dieu sait que j'ai prié et travaillé pour cette fin ; pour cette fin, j'ai encouru

<sup>1</sup> *Histoire des Variations*, livre VII.

<sup>2</sup> *Du Pape*, conclusion, IV.

<sup>3</sup> *Letter to Lord Shrewsbury*, 1841. Voir l'ouvrage intitulé : *De la Réunion de l'Église d'Angleterre protestante à l'Église catholique*, par Jules Gondou, Paris, 1867.

leur déplaisir et reçu bien des blessures. Pour cela, je suis prêt à supporter bien davantage et à tout supporter jusqu'à mon dernier soupir. Chaque affection de la nature et de la grâce me pousse à désirer, après la gloire de Dieu, le salut et la conversion de l'Angleterre<sup>1</sup>. »

A Dieu ne plaise que nous nous posions en prophète ! Mais nous ne résistons pas au besoin de dire en peu de mots, à l'honneur de la France, la part qui lui revient dans le mouvement dont nous suivons la marche au sein de la Grande-Bretagne.

Vers la fin du siècle dernier, alors que le torrent révolutionnaire passait sur les vieilles institutions de la monarchie française, un grand nombre de prêtres prirent le chemin de l'exil. Neuf à dix mille traversèrent le-détroit. Beaucoup revinrent presque aussitôt sur le continent ; d'autres partirent pour les missions de l'extrême Orient et du nouveau monde. Nombreux néanmoins furent ceux qui se fixèrent sur le sol anglais.

Froidement accueillis, au début, par la classe inférieure, les pauvres proscrits rencontrèrent dans les classes élevées de chaudes sympathies, qui étouffèrent les clameurs inintelligentes de la foule. Bientôt la pitié gagna tout le pays et se fit jour : ici, par des souscriptions volontaires ; là, par une hospitalité spontanément offerte ; ailleurs, dans des comités de bienfaisance. Le gouvernement lui-même, secondant la charité privée, reçut les victimes de la persécution dans les établissements de l'État, et pourvut à leurs besoins par des subventions régulières et abondantes.

Comment les préjugés ne seraient-ils pas tombés pour

<sup>1</sup> *The reunion of Christendom. A pastoral letter to the clergy, 1866.*

faire place à l'admiration, quand on voyait ces prêtres se mêler journellement aux artisans des villes et des campagnes, exercer un modeste emploi dans une maison de commerce, se faire tour à tour instituteurs dans les écoles publiques et les maisons particulières, puis, le soir venu, se retirer harassés de fatigue, pour prier en commun, quelquefois à domicile, plus habituellement dans des chapelles provisoires affectées à leur culte? Mus tout d'abord par la curiosité, puis par l'intérêt et la compassion, les protestants se rapprochèrent et reçurent, en retour de leurs sympathies, des actions de grâces empreintes d'une onction suave, qui déposa dans les âmes le germe d'un mouvement considérable vers les clartés du catholicisme. « Ce que nos chevaliers normands avaient fait par les armes dans l'ordre civil et politique, nos prêtres français l'ont fait par leurs exemples dans l'ordre religieux et surnaturel<sup>1</sup>. »

Des jours meilleurs ayant lui sur la France, les exilés reprirent le chemin de la patrie. Tous cependant n'abandonnèrent pas le sol hospitalier de la Grande-Bretagne. Il en resta un bon nombre qui continuèrent de faire aimer et bénir le nom de la France et le clergé français<sup>2</sup>.

A notre pays encore revient l'honneur d'avoir lancé sur le sol de la Grande-Bretagne ces nombreux essaims de réguliers, autour desquels se sont groupées des âmes généreuses, sorties de tous les rangs de la société anglaise, fières, elles aussi, de travailler, de prier et de souffrir

<sup>1</sup> Mgr Besson, dans l'*Oraison funèbre* du cardinal de la Rochefoucauld, prononcée à Rouen le 20 avril 1876.

<sup>2</sup> Le lecteur trouvera ce sujet abondamment développé dans l'ouvrage de M<sup>r</sup> l'abbé Plasse : *Le clergé français réfugié en Angleterre*. 2 vol. in-8°. Paris, 1886.

pour la mère-patrie. Grâce à l'émancipation des catholiques, des maisons religieuses s'étaient élevées rapidement sur divers points de cette île desséchée par le souffle du libre examen; mais elles étaient peu nombreuses. A l'heure qu'il est, on compte, rien qu'en Angleterre, six cents couvents d'hommes et de femmes; on en comptait vingt, il y a cinquante ans<sup>1</sup>. Et notre siècle aura vu l'Angleterre, qui pourrait, au nom des lois existantes, interdire chez elle l'exercice du culte catholique, ouvrir ses portes et accorder une liberté entière à des religieux expulsés par un gouvernement impie, au nom de lois qui n'ont jamais existé. Dieu ne laissera pas sans récompense ces dons généreux faits aux moindres des siens.

Il ne nous appartient pas de parler des influences bienfaisantes exercées par les couvents sur les sociétés qui ont la sagesse de les maintenir et d'en favoriser l'expansion. Ce n'est pas sans sujet qu'on les compare à cette faible tige de fer, dont le propre est de conjurer le feu du ciel. Or, entre ces influences, il en est une que l'Anglais subit manifestement. Il voit ses fils et ses frères revêtir les livrées religieuses; ses filles et ses sœurs vont se cacher derrière les grilles du cloître, se dépenser au service du pauvre et s'éteindre au chevet des malades. Si émoussé que soit le sens moral de l'observateur, il s'étonne et admire; puis l'étonnement et l'admiration font place à la sympathie et au respect. Dès lors, il se prend à étudier l'essence de la religion qui produit ces merveilles. De la connaissance à l'estime, et de l'estime à la pratique, il n'y a qu'un pas.

<sup>1</sup> L'archidiocèse de Westminster, qui comprend la partie de Londres située au nord de la Tamise, possède à lui seul cent onze maisons religieuses des deux sexes.

La rapide extension de l'élément religieux à travers le Royaume-Uni est, à un autre point de vue, un symptôme de renouvellement. « L'Angleterre se convertira, dit quelque part le P. Faber, lorsque la pauvreté évangélique y sera pratiquée sur une très grande échelle. » Or, la pauvreté évangélique étant l'apanage des communautés religieuses, par le fait que ces communautés se multiplient, l'Angleterre doit marcher vers la solution si ardemment souhaitée. En général, dans ce pays les communautés sont pauvres. Nous en savons qui, sans parler du pain de demain, n'ont pas même le pain d'aujourd'hui assuré. Est-ce à dire que la pauvreté y soit en honneur? Nous posons la question sans la résoudre. Cette pauvreté implique, en effet, quelque chose de plus que la privation même du nécessaire; elle ne va pas, qu'on le comprenne bien, sans le détachement intérieur des richesses de ce monde. Et, de même qu'on peut tout ensemble être pair d'Angleterre et pratiquer la pauvreté évangélique, il arrivera que des religieux seront pauvres matériellement, sans l'être de cette pauvreté que Jésus-Christ a prêchée dans l'Évangile.

Plaise à Dieu que toutes les âmes, engagées dans la voie des conseils, observent avec un soin jaloux les lois établies par les Congrégations romaines; que toutes sachent briser avec des habitudes de race, sacrifier de soi-disant nécessités; que toutes soient chastes, pauvres, obéissantes pour l'amour de Jésus-Christ! Quelle éloquence dans cette prédication muette! quelle source de fécondité spirituelle!

Le clergé, lui aussi, est pauvre. Nous voyons là un autre symptôme de retour à l'orthodoxie. « L'Église catholique en Angleterre, disait, il y a longtemps, le cardinal Manning, se trouve dans un état d'absolue pauvreté. Les vols de la Réforme nous ont du moins rendu ce service à la

face de l'opinion publique. Pour une Église en mission, la pauvreté est une marque d'apostolat. Ses prêtres et ses évêques vivent des offrandes libres et volontaires de leurs troupeaux.... L'Église est dans ce royaume ce qu'elle doit être partout, l'Église du pauvre. Certes, elle n'est pas l'Église de la Couronne. Elle n'est pas non plus l'Église de l'aristocratie. Elle est l'Église du peuple, l'Église qui sort de ses entrailles, qui se confond avec lui, qui veille à ses intérêts<sup>1</sup>. »

Et, dans son beau livre sur le sacerdoce<sup>2</sup> : « Nous sommes dans un sens tout particulier les pasteurs des pauvres ; nous sommes pauvres nous-mêmes.... Les riches se sont retirés, et l'immense prospérité de l'Angleterre est entre des mains qui ne nous connaissent pas.... La pauvreté, telle est la situation du clergé catholique dans ce royaume le plus riche du monde<sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> *England and Christendom*, Introd., *passim*.

<sup>2</sup> *Eternal Priesthood*, London, 1883. La société de Saint-Augustin en a publié, en 1884, une excellente traduction, due à la plume de M<sup>r</sup> l'abbé Ch. Fiévet.

<sup>3</sup> Il ne sera pas sans intérêt pour le lecteur de voir avec quelle libéralité le gouvernement de la Grande-Bretagne traite les dignitaires de l'Église établie.

Les deux archevêques perçoivent chaque année : celui de Cantorbéry, le primat : la somme de trois cent soixante-quinze mille francs ; celui d'York : deux cent cinquante mille francs.

Aux trente-trois évêques est alloué un traitement qui descend de deux cent cinquante mille à cinquante mille francs.

Une allocation, variant entre soixante-quinze et dix-huit mille francs, est versée aux trente doyens.

Viennent ensuite les chanoines dont le traitement s'élève de quatorze mille à vingt-cinq mille francs.

Nous ne parlons pas des curés (*vicars*) qui perçoivent une moyenne de huit à quinze mille francs. Les vicaires seuls (*curates*) sont vraiment dans la gêne, surtout s'ils sont chargés de famille, car ils ne touchent que la modeste somme de deux à trois mille francs.

Si l'on ajoute à ce budget colossal les vingt-cinq millions versés

Quel prêtre oserait se plaindre de sa condition? Elle est belle et noble ; elle aplanit bien des obstacles et conquiert bien des sympathies. De plus, le prêtre se sent libre dans l'exercice de son ministère, affranchi qu'il est, par la loi du célibat, des sollicitudes multiples dont parle l'Apôtre, et qui agitent constamment le cœur du ministre marié. « Le clergé anglican, dit l'archevêque de Malines, depuis qu'il a perdu, avec la foi au sacrifice perpétuel, l'idée même du sacerdoce, est visiblement privé du feu sacré : rien de divin ne brille sur son front, les flammes eucharistiques ne sortent plus de son cœur, le mariage lui a coupé les ailes de la pleine liberté du dévouement<sup>1</sup>. »

Il faut, à la vérité, que le prêtre réduit à un état voisin de la gêne, se donne du mouvement pour fonder des œuvres et les soutenir. Mais il y a temps pour tout. « Avoir trop à faire, écrit le cardinal de Westminster, conduit souvent à ne rien faire bien. Tout est fait à la hâte et à la surface. Le temps que l'on consacre à l'oraison mentale et à l'union avec Dieu n'est jamais perdu..... C'est la prière qui donne la mesure de ce que nous sommes, et tels que nous sommes, tel sera notre travail. Un prêtre qui prie beaucoup fera dans une heure ce qu'un prêtre, qui prie moins, aura peine à faire en plusieurs jours..... Nous faisons peu, parce que nous prions peu ; et, parce que nous prions peu, nous sommes ce que nous sommes<sup>2</sup>. » Que si, emporté par l'activité naturelle, le prêtre passe ses journées hors du presbytère et loin de l'église, sous

tous les ans aux sociétés bibliques, on se prend à regretter que l'Angleterre, avec son or, ne soit pas vouée à la propagation de la foi.

<sup>1</sup> Mgr Dechamps, *Le libre examen de la vérité de la foi*, p. 397.

<sup>2</sup> *Eternal Priesthood*, passim.

le spécieux prétexte de courir après la brebis égarée, il conquerra aisément la popularité; il ne sera jamais un ministre irrépréhensible, un homme de Dieu, le seul qui travaille avec fruit.

« Ce qui nous manque, disait le P. Faber, ce sont des curés d'Ars. » Car, suivant la remarque du docteur Newman, « ce ne sont ni les discussions savantes, ni les arguments serrés, ni les récits de miracles qui peuvent gagner le cœur de l'Angleterre; il ne sera gagné que par des hommes qui se montreront, comme l'Apôtre, les vrais ministres du Christ<sup>1</sup> ». Mgr Wiseman écrivait à la même époque : « Envoyez des hommes d'une vie austère et de manières aimables, ceints de la corde d'un François d'Assise, portant sur la poitrine le sceau de la passion du Christ et dans leurs traits les signes de la mortification, des hommes dont le vêtement ne se distingue de celui des pauvres qui les entourent, ni par la beauté du tissu, ni par une pauvreté affectée, mais dont le costume est à la fois majestueux et humble : pieds et tête nus, tenant à la main l'emblème de la rédemption; qu'ils prêchent le jugement, la mort, les châtimens futurs, la pénitence, la justice et la chasteté, on les écoutera avec crainte et respect; et nous verrons des prodiges de réforme, et une foi pure engendrera des mœurs plus pures, et la conversion du cœur entraînera la conversion de l'esprit<sup>2</sup>. »

Ce que demandaient, il y a cinquante ans, ces voix autorisées, le ciel l'a donné à l'Angleterre. Une armée de prêtres tout brûlants de zèle, une légion de réguliers vivant de rien, prêchent de parole et d'exemple et travaillent

<sup>1</sup> Lettre du 22 novembre 1842.

<sup>2</sup> *Letter to Lord Shrewsbury.*

sans relâche à promouvoir le règne de Dieu dans les âmes. Et cependant on ne voit pas que la conversion de l'Angleterre soit imminente. Qui donc entrave les résultats consolants que peuvent se promettre ces apôtres? Par quoi se trouve neutralisée l'efficacité de la grâce? Et, pendant ce temps-là, tout un peuple, très digne d'intérêt, soupire après le jour où on lui dispensera l'aliment que réclament ses instincts les plus intimes, ce sans quoi il ne saurait être vraiment heureux.

Faut-il attendre, pour contempler cette vision, que la séparation de l'Église et de l'État soit un fait accompli? Alors, ce serait une question d'années, car le *Désétablissement* entre de plus en plus dans le domaine de la politique. Il est manifeste, suivant la remarque plaisante d'un écrivain du *Tablet* que « l'anglicanisme ne bat plus que d'une aile ».

Disons-nous, après de célèbres publicistes, que le grand obstacle à la conversion de l'Angleterre, c'est la politique de son gouvernement? Car, au-dessus des couches infimes de la société britannique que Dieu prendrait en pitié, il y a l'État dont il réproouve parfois les actes, l'État qui, fier de ses conquêtes et de sa colonisation, ne reconnaît trop souvent d'autre droit que les intérêts du pays. Or, disent ces publicistes auxquels font écho certains hommes politiques de l'Angleterre : « Il faut que ce pays soit châtié. Alors seulement, il entrera dans la voie de l'humilité et sera béni de Dieu. » On croirait, d'après certains symptômes alarmants, que cette prédiction est en voie de s'accomplir. Qui eût pensé, voilà quelques années seulement, que Londres verrait le drapeau rouge porté triomphalement dans ses rues? Les meneurs n'étaient alors que dix mille. Qu'advient-il le jour où cent mille hommes

et plus hurleront : « du travail ou du pain » ? Vers le même temps, la dynamite terrorisait la métropole. Aujourd'hui, ce sont les grèves qui se succèdent, qui vont se généraliser, suspendre le commerce et, qui sait ? peut-être incendier tout le pays. Le socialisme, on ne peut se le dissimuler, gagne du terrain. Quelle force l'arrêtera dans sa marche ? Et, si nous regardons par delà l'Océan, nous pouvons nous demander à quoi tient la stabilité de l'empire des Indes ; ce qui arrivera le jour où la Russie, se sentant assez forte, franchira la frontière et dira : « Je suis ici et j'y reste. » Et l'Irlande, la catholique Irlande, à qui l'on ne pardonne pas d'avoir gardé la foi, ne crie-t-elle pas vengeance ? Pourquoi la tenir sous ce joug de fer ? pourquoi lui refuser systématiquement la juste part de liberté qu'elle revendique ?

Si nous ne nous trompons, il nous semble voir : d'un côté, les labeurs incessants des missionnaires et la situation de tout un peuple manifestement avide de lumière et de vérité ; de l'autre, l'attitude et les actes d'un gouvernement qui, dans sa politique extérieure, n'a pas toujours pour mobiles le désintéressement et l'équité. Dieu inclinera-t-il à la miséricorde ? ou bien, cédant aux exigences de la justice, vengera-t-il tant de droits méconnus ? C'est son secret. Ce secret, il n'est pas permis à l'homme de le sonder, mais l'homme a le pouvoir de forcer la main de Dieu. La prière est un instrument auquel Dieu ne résiste pas. La prière collective surtout, alors qu'elle a pour objet le salut d'une nation.

On a, certes, beaucoup prié pour la conversion de l'Angleterre. Qui n'a entendu parler de la croisade pacifique provoquée par le P. Ignace Spencer. Ce vaillant apôtre, un converti, après avoir évangélisé toutes les bourgades

de la Grande-Bretagne, a parcouru l'Europe en tous sens, mendiant partout des prières pour son malheureux pays. Quelques années plus tard, Mgr Wiseman, coadjuteur de Mgr Walsh et interprète de l'épiscopat catholique d'Angleterre, recommandait cette œuvre éminemment patriotique aux évêques de France et soulevait une explosion de sympathie chrétienne : « La prière, disait-il, est le moyen le plus efficace pour hâter le moment du retour dans le commun berceau. » Cet éloquent appel fut entendu, et à l'invitation des prélats répondirent les actes empressés du clergé et des fidèles.

« Nous pouvons dire sans présomption, écrivait alors Mgr Giraud, archevêque de Cambrai, que Dieu eut ces prières pour agréables, puisque le mouvement catholique en Angleterre s'est développé dans des proportions plus sensibles à dater de ces humbles supplications. Mais, ce que la prière a commencé, il faut que la prière le continue et l'achève. C'est le cri de tout ce qu'il y a de catholique dans la Grande-Bretagne ; c'est l'appel qui nous est fait par ses évêques, nos frères ; c'est le vœu secret de tant d'esprits ébranlés, mais encore hésitants et incertains, qui n'attendent que ce secours pour franchir le dernier obstacle qui les empêche de venir à nous. Voyez toutes ces mains tendues vers vous ; entendez toutes ces voix qui vous supplient. Que vous demandent-elles ? Des aumônes ? non. De longues et doctes controverses ? non. Les dévouements d'un pénible apostolat ? non. Quoi donc ? Des prières, des prières ferventes, des prières répétées, des prières universelles. La parole, l'exemple, la prière sont trois choses excellentes ; mais la prière est la meilleure pour agir sur le cœur des hommes, parce qu'elle agit d'abord sur le cœur de Dieu. Prions donc et faisons prier pour une fin

si profitable à l'avancement du royaume de Dieu ; prions avec une volonté d'autant plus ardente et des instances d'autant plus vives que jamais but plus digne de toute l'ambition d'une âme chrétienne ne fut proposé à l'émulation de notre piété, de notre zèle et de notre charité<sup>1</sup>. »

Le zèle des catholiques ne s'est certes pas ralenti depuis cinquante ans. Dieu sait avec quelle ferveur persévérante ils ont prié pour le retour de leurs frères séparés. On dirait que leur charité grandit à mesure qu'ils approchent du terme de leurs espérances. L'Église a eu, de tout temps, une sollicitude maternelle pour les infidèles assis dans les ombres de la mort. De tout temps, elle a travaillé avec non moins d'ardeur à ramener dans les sentiers de l'orthodoxie les âmes égarées à travers le dédale de l'hérésie et du schisme. Néanmoins, Rome semble poursuivre avec plus d'assiduité les dissidents de la Grande-Bretagne. C'est un fait très digne de remarque que le peuple chrétien, lorsqu'il prie pour les hérétiques et les schismatiques, a principalement en vue la conversion de l'Angleterre.

Nulle part, il faut le dire, on ne prie autant qu'au sein de la Grande-Bretagne ; en aucun temps, on n'a prié, comme on le fait à l'heure présente, pour le retour de ce pays à l'unité de foi. La conversion de l'Angleterre ! C'est, avons-nous dit en ouvrant ce dernier chapitre, la question à l'ordre du jour ; elle est aussi la note dominante de la prière publique et des prières individuelles que les catholiques ne cessent de faire monter vers le ciel.

Ces voix suppliantes ont pris, dans ces dernières an-

<sup>1</sup> Lettre pastorale à l'occasion du mouvement catholique qui s'opère en Angleterre (novembre 1845).

nées, un accent et une assurance qui, sans nul doute, toucheront le cœur de Dieu. Maintenant, en effet, qu'ils savent que les bienheureux martyrs demandent conjointement avec eux cette grâce insigne, la foi de ces vaillants chrétiens ne chancellera plus, leurs espérances seront inébranlables. Se croiraient-ils encore plus indignes d'être entendus, eux qui gémissent ici-bas sous les atteintes des convoitises et le poids du péché, ils n'en sauraient pas moins que Dieu ne peut refuser de prêter l'oreille aux gémissements de ses saints qui lui disent, en union avec l'Agneau immolé au pied de son trône : « Pardonnez, Seigneur, pardonnez à votre peuple, et ne laissez point éternellement dans les ténèbres de l'erreur cette nation qui, dix siècles durant, vous est restée fidèle. *Parce, Domine, parce populo tuo, et ne des hereditatem tuam in opprobrium*<sup>1</sup>.

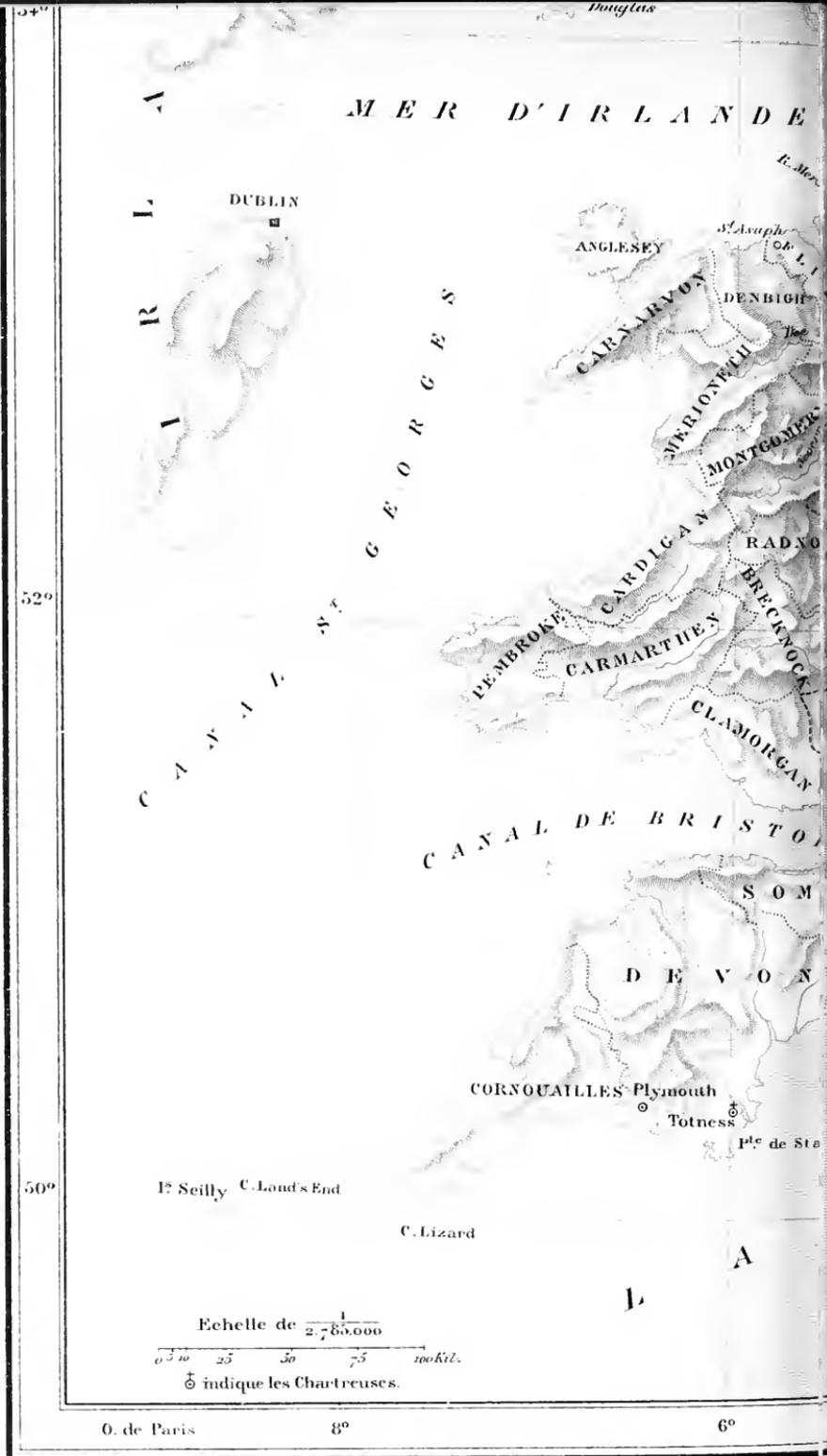
<sup>1</sup> Joel, II, 17.

FIN.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.







MER D'IRLANDE

DUBLIN

ANGLESEY

CARNARVON

St. Asaph  
D. L. I.

DENBIGH

MERIONETH

MONTGOMERY

CARDIGAN

RADNO

PEMBROKE

CARMARTHEN

BRECKNOCK

GLAMORGAN

CANAL DE BRISTOL

SOM

DEVON

CORNOUAILLES

Plymouth

Totness

1<sup>re</sup> de Sta

52°

50°

I<sup>le</sup> Seilly C. Land's End

C. Lizard

Echelle de  $\frac{1}{2785000}$

0 5 10 25 50 75 100 Kil.

☪ indique les Chartreuses.

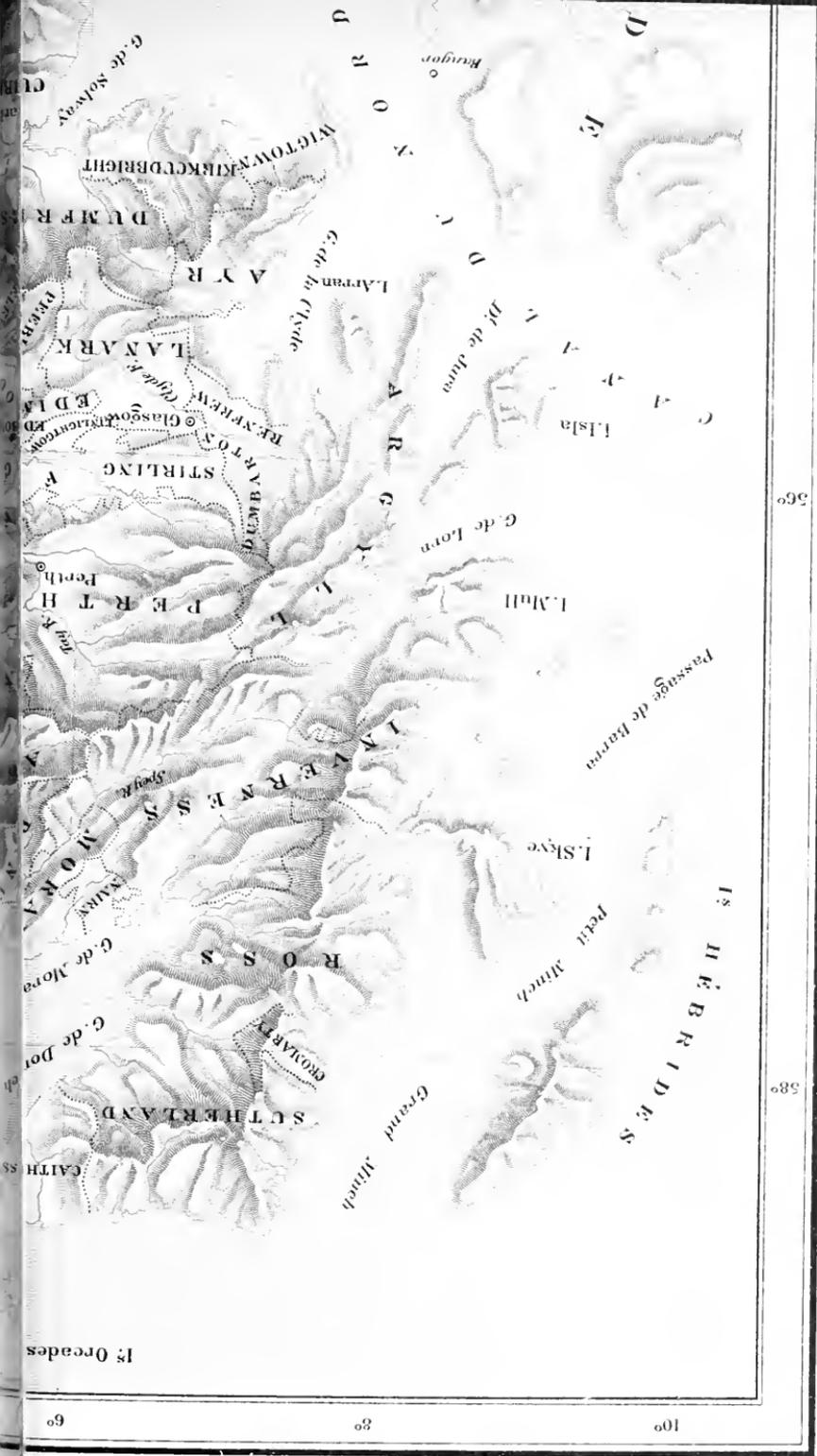
0. de Paris

8°

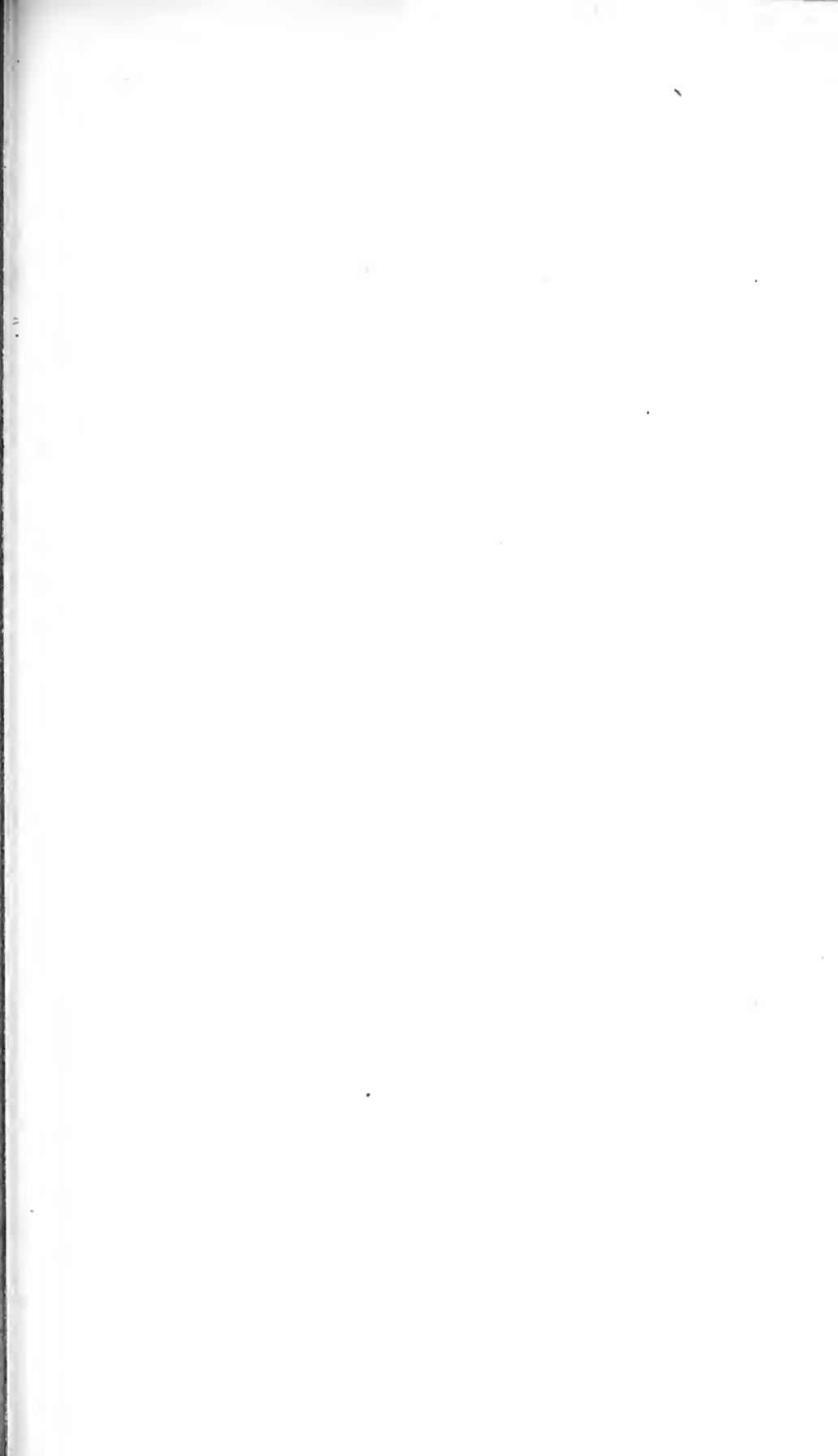
6°

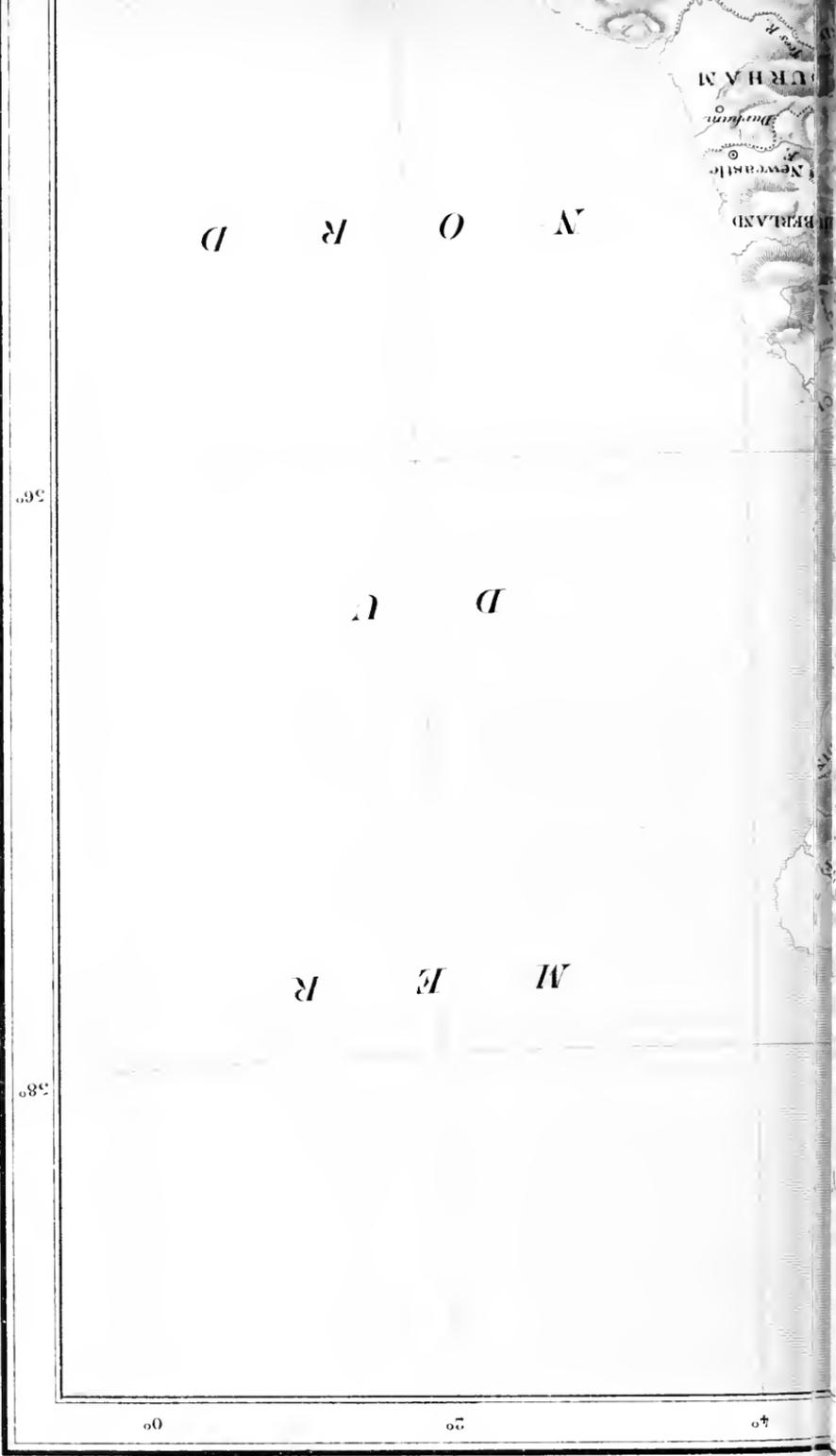
CARTE DE L'AN

pour se









N O R D

B E R L I N D E

M E R E

56°

58°

00

20

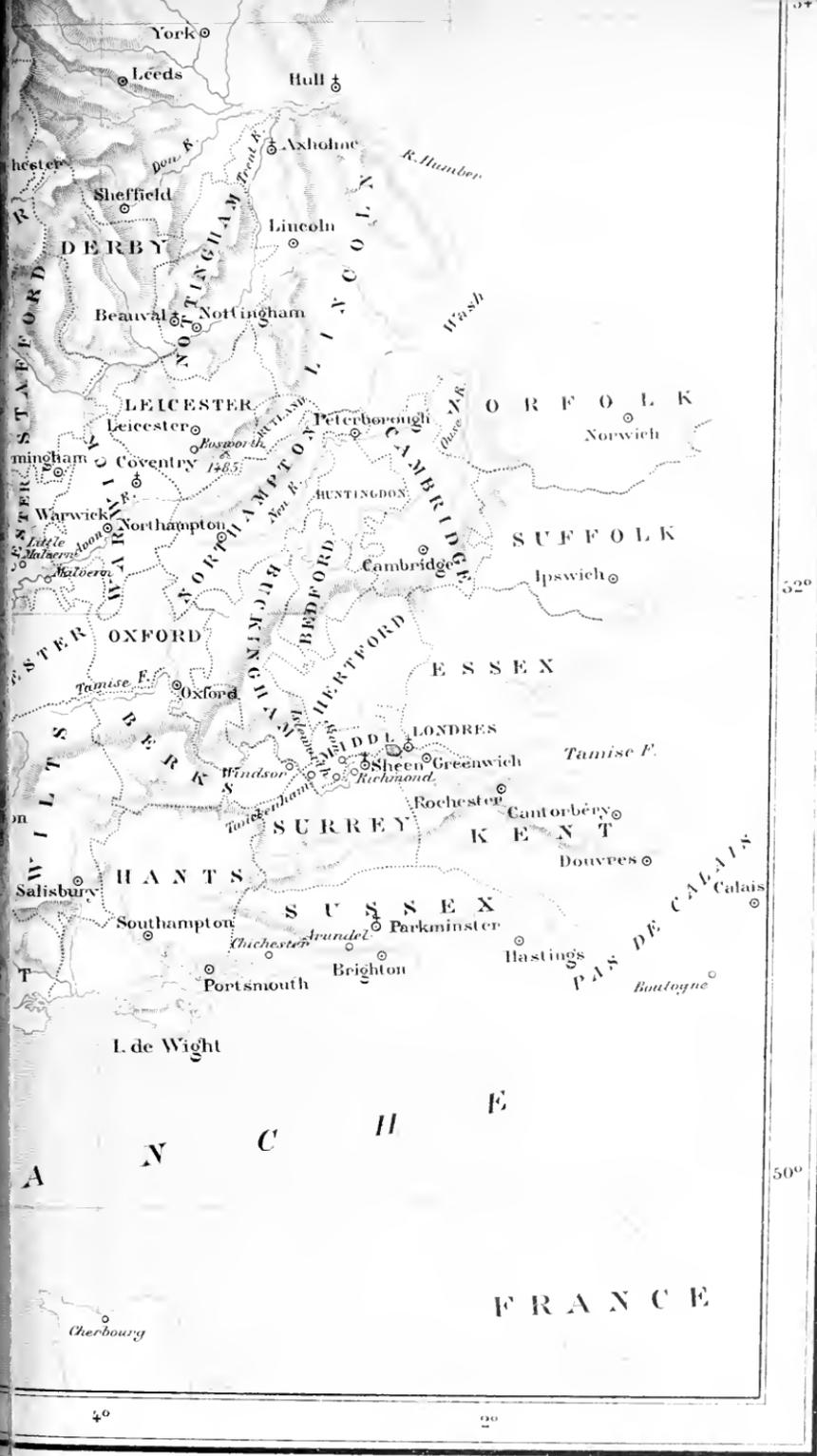
40

URHAM

Durham

Newcastle

BERLINDE



Paris - Rochereau

4°

2°

50°

52°



## PIÈCES JUSTIFICATIVES.

### I.

#### CHARTE DE FONDATION DE GAUTIER DE MANNY.

Universis Christi Fidelibus Præsentes has visuris vel audituris, Walterus Dominus de Manny, Miles, salutem in Domino sempiternam. Cum nuper pestilentia esset tam grandis et violenta in Civitate Londinensi quod Cœmeteria Ecclesiarum parochialium ejusdem Civitatis non possent sufficere pro sepulturâ personarum in eadem pestilentia decedentium; et nos moti pietate habentes respectum ad pericula et damna, quæ tali hora potuerunt evenisse, eo quod non esset sepultura sanctificata pro morientibus prædictis; et considerantes opus misericordiæ in hac parte, de nostra speciali devotione acquisivimus, tredecim acras, et unam rodam terræ, extra barram de West Smithfield ejusdem Civitatis in uno loco tunc vocato le Spittle Croft, modo autem vocato le Newe Cherch Hawe, pro sepulturâ personarum supradictarum, et eundem locum per venerabilem Patrem Radulphum, tunc temporis ejusdem Civitatis Episcopum, fecimus benedici; in quo loco plus quam quinquaginta millia personarum in dictâ pestilentia morientium sepulta fuerunt, et postea pro devotione, quam erga Deum habuimus, et suam dulcissimam Matrem benedictam Virginem Mariam, et specialiter ad Festum Annuntiationis ejusdem benedictæ Dominae Matris et Virginis, in quo festo erat initium restitutionis gaudiorum quæ amisimus per prævaricationem primorum parentum nostrorum, fieri fecimus in eodem loco unam Capellam in honorem Dei, et dicti Festi Annuntiationis beatæ Mariæ Matris et Vir-

ginis. Et quia desideramus quod secundum ordinationem nostram orationes devotæ, et divina servitia secundum formam subsequentem ibidem perpetuo fiant, et continuentur, et super omnes Religiosos alios specialem habemus devotionem Sanctissimæ Religionis Ordinis Cartusiensis; idcirco sciatis quod ad Reverentiam et Honorem Dei, et suæ Sanctissimæ Matris et Virginis Mariæ, et ob devotionem quam habemus ad dictum Festum Annuntiationis, necnon et affectionem quam gerimus ad Sanctam Religionem supradictam, nos per præsentem has nostras fundamus, et facimus unam Domum Monachorum ejusdem Ordinis in loco supradicto, quam vocamus et vocari volumus in futurum Salutationem Matris Dei, in honorem et perpetuam memoriam benedicti Festi præscripti. Volumus etiam, quod unus dictorum Monachorum vocetur Prior; et per assensum Prioris Cartusie Majoris in Sabaudia, quæ est principalis Domus Ordinis præfati, ubi etiam dictus Ordo originem cœpit, facimus Dominum Joannem Lusote Priorem Domus nostræ prædictæ, et donamus, et concedimus, et per hæc scripta nostra confirmamus dicto Priori et suis commonachis præfatum locum, qui continet tredecim acras, et unam rodam terræ, una cum dicta Capella, et omnibus ædificiis ibidem ædificatis pro eorum inhabitatione illic facienda. Nos etiam donamus, et concedimus, et per hæc præsentia scripta confirmamus dictis Priori et Monachis, et eorum successoribus, tres acras terræ jacentes extra muros dicti loci in parte boreali pro eorum inhabitatione antedicta: quæ terra jacet intra terram Abbatis et Conventus Westmonasterii ex una parte, et terram Prioris et fratrum Hospitalis sancti Johannis Jerusalem ex altera parte, habenda et tenenda omnia prædicta, terras, Cappellam et ædificia, cum omnibus eorum pertinentiis, præfatis Priori et Monachis eorum successoribus in perpetuum de capitalibus Dominis fundi illius per servitia inde debita, et de more consueta. Volumus insuper, et ordinamus, quod dicti Prior et Monachi et eorum successores, habeant specialiter in Missis, Orationibus, et aliis Divinis Servitiis recommendatum statum Nobilissimi Regis nostri Angliæ Domini Eduardi Tertii post conquestum; et statum nostrum, et Do-

minæ Margaretae consortis nostræ carissimæ, et hæredes nostros, et Episcopum Londoniarum qui pro tempore fuerit, quamdiu sumus in hac vita, et cum ab hac luce subtracti fuerimus, orent, et celebrent pro animabus nostris, viz. præfati Nobilissimi Regis, et animabus progenitorum et hæredum suorum, et pro anima nostra et dictæ Consortis nostræ, necnon pro animabus omnium antecessorum, et hæredum nostrorum, et pro anima Aliciæ de Henault quondam Comitissæ Mareshall, et pro omnium animabus qui mortem per nos subierunt, et pro quibus orare tenemur, et omnium benefactorum nostrorum. Item specialiter pro anima Magistri Michaelis de Northburgh quondam Episcopi Londoniarum et pro animabus successorum suorum, et omnium quorum corpora in prædicto loco sepeliuntur, et omnium fidelium defunctorum.

Et nos prædicti Walterus et hæredes nostri, terram, Cappellam et ædificia prædicta cum omnibus suis pertinentiis Priori et Monachis et eorum successoribus contra omnes gentes warrantizabimus, et defendemus in perpetuum.

In cujus rei testimonium huic præsentì scripto sigillum nostrum apposuimus his Testibus, Magistro Joanne Barnet Eliensi, Domino Joanne de Bokyngham Lincolnensi, Episcopis... et aliis.

Datum Londoniarum vicesimo octavo die Martii Anno Regni Regis Eduardi Tertii prædicti post Conquestum quadragésimo quinto (1371).

## II.

### CHARTE CONFIRMATIVE DU ROI ÉDOUARD III<sup>1</sup>.

*Rex omnibus ad quos, etc., salutem.*

Sciatis, quod de gratiâ nostrâ speciali concessimus et Licentiam dedimus pro nobis et hæredibus nostris, quantum

<sup>1</sup> Dugdale's *Monasticon*, t. VI, p. 9.

in nobis est, Dilecto et Fideli nostro *Waltero Domino de Manny Militi*, quod ipse in solo suo proprio, *viz.* in quodam loco extra *Barram de West Smithfield London*, vocato *Neve Cherche Haue*, quod quidem solum de nobis non tenetur in capite, quamdam domum Monachorum Ordinis Cartusiensis, *viz.* de quodam Priore et certis Monachis ibidem, vocatam *La Salutation de la Mère de Dieu*, in honore Dei et B. Mariæ Virginis fundare, et xx acras terræ cum pertinentiis de solo prædicto, unâ cum quâdam Capellâ, et aliis Domibus supra terram prædictam ædificatis, dare possit et assignare præfatis Priori et Monachis, et successoribus suis, pro inhabitatione suâ ibidem faciendâ, ad Missas, Orationes, et alia Divina Servitia, pro salubri statu nostro, et ipsius Walteri et Margarete Uxoris ejus, dum vixerimus; et pro animâ nostrâ, et pro animabus progenitorum et hæredum nostrorum: necnon animabus eorundem Walteri et Margarete, antecessorum, et hæredum suorum, cum ab hac luce abstracti fuerimus, et animabus Aliciæ de Henault, et Michaelis de Northburgh, nuper Episcopi Londinensis, ac omnium Benefactorum ipsius Walteri, et omnium fidelium defunctorum, in Capella, inde et domibus prædictis, juxta ordinationem ipsius Walteri faciendam, celebrandas, et faciendas in perpetuum.

*Apud Westm.*  
*6 die Febr.*

T. REGE.

### III.

#### BULLE DU PAPE URBAIN VI<sup>1</sup>.

Urbanus Episcopus Servus Servorum Dei, Dilectis Filiis Priori et Conventui novæ Domus Matris Dei, prope Londonias, Ordinis Cartusiensis. Salutem et Apostolicam Benedictionem.

<sup>1</sup> Dugdale's *Monasticon*, t. VI, p. 40.

Exhibita nobis pro vestra parte petitio continebat, quod dudum felicitis recordationis Clementi Papæ Sexto, Prædecessori nostro, exposito, quod quondam Walterus de Manny, Miles, Cameracensis Diocesis, tempore quo mortalitas hominum vigebat in partibus Anglicanis, locum, seu fundum quemdam prope Londonias acquisiverat, quem, de licentia Ordinarii, in cœmeterium pro sepultura pauperum dedicari, et Capellam in eodem fundo ædificari fecerat opere sumptuoso : in quo Collegium duodecim Capellanorum, et unius qui præset iisdem, ordinare de bonis propriis, et sufficienter dotare disposuerat ; ac eidem Prædecessori supplicato, ut eidem militi fundandi et dandi licentiam hujusmodi concedere dignaretur : idem Prædecessor Archiepiscopo Cantuariensi et Episcopo Londinensi, non expressis nominibus vel eorum alteri, dando per suas literas facultatem, Collegium, juxta ordinationem utriusque, vel alterius ipsorum, de perpetuis Capellanis vel Ministris, usque ad dictum vel alium majorem numerum, prout eidem militi videretur, ac persona, quæ eidem Collegio præset, faciendum in dicta Capella, fundandi tamen dote sufficienti dictæ Capellæ de bonis ipsius militis primitus assignata, jure parochialis ecclesiæ, et cujuslibet alterius semper salvo, ad instantiam ejusdem militis duxerat concedendum. Ac insuper uniendi, ea vice eidem Collegio instituto prius et dotato, tria beneficia ecclesiastica in regno Angliæ consistentia, quorum fructus centum librarum sterlingorum summam, secundum taxationem decimæ, non excederunt, ad cujuscumque patronatum spectantia patronorum ad id consensu accedente, prout in iisdem literis ejusdem Prædecessoris plenius continetur. Et demum, prout eadem petitio subjungebat, bonæ memoriæ Michael, Episcopus Londinensis, et idem miles prædicto Collegio nondum instituto, Conventum duplicem Monachorum Ordinis Cartusiensis in loco prædicto, mutato proposito dicti militis, fundaverunt. Quare nobis humiliter supplicare fecistis quatenus iisdem Archiepiscopo et Episcopo, similem uniendi domui seu conventui vestro beneficia ecclesiastica, cum cura vel sine cura, ad summam ducentarum librarum sterlingorum, secundum taxationem decimæ ascendentia, in dicto regno

consistentia ad quorumcumque, etiam laicorum, patronatum pertineant, dummodo patronorum ad id accedat assensus, et ipsa beneficia dictam summam non excedant, facultatem concedere dignemur. Nos igitur, vestris in hac parte supplicationibus inclinati, venerabili Fratri Archiepiscopo Cantuariensi uniendi, hac vice duntaxat, auctoritate Apostolica, Ecclesias, Parochiales, seu beneficia ecclesiastica, ad quorumcumque, etiam laicorum, patronatum pertinentia, dummodo patronorum ad id accedat assensus, et jus patronatus post unionem vobis remaneat, ac eorum fructus, redditus, et proventus ducentarum librarum sterlingorum, secundum taxationem decimæ, valorem annum non excedant, dictosque Priorem et Conventum vel procuratores suos eorum nomine, post unionem hujusmodi, cedentibus vel decedentibus rectoribus ipsarum, et beneficiorum, qui tunc fuerint, vel alias beneficia ipsa quomodocumque dimittentibus, in beneficiorum ac jurium, ac pertinentiarum prædictorum corporalem possessionem inducendi, et defendendi inductos, amotis quibuslibet detentoribus ab iisdem, ac faciendi ipsis Priori et Conventui, de ipsorum beneficiorum fructibus, redditibus, proventibus, congruas portiones ad ipsius Archiepiscopi vel Ordinarii arbitrium (super quo ipsius Archiepiscopi et Ordinarii conscientiam oneramus) taxandas, ex quibus, si sint Ecclesiæ Parochiales, perpetui Vicarii per Priorem, qui erit pro tempore, et Conventum dictæ domus, ad beneficia eadem præsentandi, commode sustentari, jura episcopalia solvere, et alia iis incumbentia onera valeant supportare, contradictores, auctoritate nostra appellatione postposita, compescendo, non obstantibus, si aliquis super provisionibus sibi faciendis de hujusmodi, vel aliis beneficiis ecclesiasticis in aliis partibus, speciales vel generales apostolicæ sedis, vel legatorum ejus literas impetravit, etiamsi per eas ad inhibitionem, reservationem, et decretum, vel alias quomodolibet sit processum. Quas literas et processus habitos, et quos per eos post unionem hujusmodi haberi contigerit, ad dicta beneficia volumus extendi. Sed nullum per hoc iis quoad associationem aliorum beneficiorum præjudicium generari, et quibuslibet privilegiis, indulgentiis, et alteris apostolicis, ge-

neralibus vel specialibus, quorumcumque tenorum existant, per quæ presentibus non expressa, vel totaliter non inserta effectus earum impediri valeat quomodolibet, vel differri, et de quibus quorumque totis tenoribus habenda sit in nostris literis mentio specialis, plenam et liberam tenore presentium potestatem concedimus.

Datum Romæ, Apud Sanctam Mariam trans Tiberim, pridie Idus Decembris, Pontificatus nostri anno primo (1378).

#### IV.

LETTRE DU B. JEAN HOUGHTON A DOM THÉODORIC LOER,  
VICAIRE DE LA CHARTREUSE DE COLOGNE.

Religioso Patri Theodorico Loer a Stratis, Vicario domus Cartusiensis in Colonia, Johannes Houghton.

S.P.D.

Miraberis forsau, religiosissime pater, quid sibi velint ignotæ hæ literæ, e longinqua regione ad te missæ. Sed ut cito mirari desinas, scias odorem illum fragrantissimum eximii patris nostri Dionysii esse, qui has literas meas ad te (imo ad se apud te latentem) jam attraxit. Is etenim adeo corda nostra suis sacratissimis scriptis et documentis sibi allexit, ut eo carere sine gravi molestia minime possimus.

Nobis etenim sapiunt opera ejus melliflua et sanctissima præ cæteris pene omnibus sacris scriptoribus (quod cæterorum omnium pace dictum sit) quos hactenus legimus; adeoque eadem ejus opera apud nos rara sunt, ut votorum nostrorum in hac parte minime compotes esse possimus; videlicet in eis legendis et relegendis. Nam quandocumque aliqua eorum huc venerint, adeo ab aliis piis eruditisque viris mox rapiuntur, ut nos pauca eorum acquirere possimus, sed famelici remanere cogamur. Porro venerabilis pater Prior de Henton in hac provincia, qui dudum in majori Carthusia

apud Capitulum nostrum generale fuerat, reversus nobis referebat, paternitatem tuam ibidem ei promisisse, te huc ei velle transmittere quotquot prædictorum operum desideraret, si ea emere vellet. His nuntiis auditis animatus ego, sperabam me brevi voti futurum compotem. Rogo igitur (ut ad compendium veniam) imo obsecro paternitatem tuam, ut mihi tam tibi ignoto, transmittere velis quam cito commode potueris, omnia opera ejusdem piissimi patris nostri Dionysii decies, id est, decem volumina ex omnibus et singulis operibus ejus hactenus impressis. Et præter ista mittere digneris etiam, rogo viginti libros illius opusculi, quod nos *de Contemptu mundi* appellamus, et totidem etiam illius opusculi, quod *Scala religiosorum* intitulatur. Nec dubites quin hoc faciendo, plurimum apud Deum promereberis. Mittasque obsecro pretia omnium prædictorum operum singillatim per se. Et in partem solutionis pro eisdem, accipies ab harum bajulo pecunias ad valorem sex librarum, tredecim solidorum et octo denariorum sterling, facientes apud vos, ni fallor, 52 aureos, 5 stuferos Bra. Et quicquid solvendum fuerit amplius, si tuo rogatu, V. P. Prior vestrae domus pro me dignatus fuerit exponere, ego cum multa gratiarum actionum usura polliceor per hæc scripta, me quam brevissime potero ei easdem pecunias transmissurum, postquam summam cognovero. Vel si maluerit (id quod ego quoque multo malim ob pericula in itinere) solvam hic cuicumque ipse mihi mandare dignabitur. Præterea quicquid deinceps de prædicti Reverendi Patris Dionysii piis operibus contigerit imprimi, si duodecim libros de singulis mihi transmittere digneris, ego polliceor me sine mora pecunias redditurum, statim postquam per literas tuas summam cognovero. Denique, et tu perge, charissime pater, strenue perficere quod incepisti, id est, non tepescat diligens illa et devota solertia tua, quam hactenus exhibuisti in præfatum sanctum Dionysium nostrum, chirographorum typis tradendum, donec omnia et novissima ejus videre mereamur. Nil omnino dubitans, quin a pio Domino pro mercede, cumulum benedictionis accepturus sis in cœlestibus. Et utinam plane tum vobis, tum nobis arrideret tam abundans pecuniarum copia, quam

abundat pia voluntas in omnia prædicta opera ejus edenda : tunc sperarem certe ecstaticum illum Dionysium nostrum mortalibus, quasi stellam matutinam, splendidum ac fulgidum brevi appariturum et a plurimorum cordibus tenebras illas hæreticæ pravitatis effugaturum ; verumque fidei lumen, cum piis operibus decoratum, eorundem cordibus cito inducturum. Sed de his satis. Vale in visceribus dulcissimi Salvatoris, charissime pater.

Ex ædibus nostris Cartusianis prope Londonias in Anglia x. kal. Augusti 1532.

Per fratrem tuum in Christo Joannem Houghton ibidem priorem indignum.

V.

SERMENT PRÊTÉ PAR LES RELIGIEUX DE LA CHARTREUSE  
DE LONDRES, LE 29 MAI ET LE 6 JUIN 1534<sup>1</sup>

DE JURAMENTIS COMMORANTIUM INFRA DOMUM VOCATAM  
“ THE CHARTERHOUSE<sup>2</sup> ”.

Memorandum, quod vicesimo nono die Mensis Maii, anno Regni illustrissimi in Christo Principis, et Domini nostri Domini Henrici Octavi, Dei gratia, Angliæ et Franciæ Regis, Fidei Defensoris, et Domini Hiberniæ vicesimo sexto (1534).

Nos Rolandus Lee, Covent. et Lichfelden. Episcopus; et Thomas Bedyll, Clericus.

In Domo Capitulari infra Domum Salutationis Matris Dei vulgariter vocatam “ The Charterhouse ”, juxta Londonias, auctoritate et vigore literarum patentium dicti illustrissimi Domini nostri Regis nobis directarum, quibus præsens certificatorium annectitur.

Recepimus juramenta, et fidelitates tam Monachorum,

<sup>1</sup> Voir plus haut chap. IX, p. 439 et suiv.

<sup>2</sup> Public Record Office. Rymer, t. XIV, p. 491.

quam etiam aliorum Servientium infra septa dictæ Domus Commorantium, qui coram nobis juxta formam et effectum in quadam Scedula præfatis literis Regiis patentibus etiam annexa, Juramenta Corporalia et Fidelitates tactis sacrosanctis Dei Evangeliiis præstiterunt et jurarunt.

Quorum quidem juratorum nomina, et cognomina sequuntur.

Quæ omnia, et singula sic ut præmittitur per nos gesta vestræ Regiæ Majestati vera fuisse, et esse certificamus per præsentés Sigillis nostris sigillatas.

⁊ Johannes Houghton Prior  
Johannes Whetham  
Edmundus Sterne  
Johannes Enys  
Guillelmus Wayt  
Humphridus Midyldmore Procurator<sup>1</sup>

Nomina Servientium et Commorantium infra septa ejusdem Domus.

Dominus Johannes Heth.

Dominus Willielmus Barker.

John Beddyll.

Willielmus Rodon.

Henry Clarke.

Nicholas Horlyston.

Nicholas Robarts.

Crystofer More.

<sup>1</sup> Fac-simile des six signatures obtenues dans la séance du 29 mai.

Dompnus Johannes Houghton, Prior.

Dompnus Johannes Whetham,

Dompnus Edmundus Sterne,

Dompnus Johannes Enys.

Dompnus Willielmus Wayt,

Dompnus Humphridus Midyldmore, Procurator.

Parmi ces signatures se trouvent celles des BB. Jean Houghton et Humfroi Middlemore.

*Item*, sexto die Mensis Junii, anno Regni Regis Henrici Octavi, et loco supradictis.

Nos Rolandus Lee, Coven. et Lich, Episcopus, antedictus; et Thomas Kytson, Miles; vigore et auctoritate aliarum literarum patentium ultra literas illas patentes superius mentionatas, nobis in hac parte directarum quibus hoc præsens certificatorium annectitur.

Recepimus juramenta, et fidelitates tam Monachorum quam etiam aliorum Servientium infra dictam domum comorantium, qui coram nobis juxta formam et effectum cujusdam Scedulæ præfatis literis patentibus etiam annexæ Juramenta Corporalia, et Fidelitates, tactis Sacrosanctis Dei Evangeliiis, præstiterunt et jurarunt.

Quorum quidem sic juratorum nomina et cognomina sequuntur :—

Presbyteri

<i>Willielmus Brooke.</i>	<i>Sebastianus Nudigate.</i>
<i>Bartholomeus Burgoyne.</i>	<i>Johannes Rochester.</i>
<i>Jacobus Walwerke.</i>	<i>Everardus Dyckby.</i>
<i>Ricardus Bere.</i>	<i>Johannes Bulleyne.</i>
<i>Georgius Bekerey.</i>	<i>Oliverus Batemanson.</i>
<i>Henricus Hawte.</i>	<i>Nicholaus Rawlyns.</i>
<i>Willielmus Exmeve.</i>	<i>Robertus Raby.</i>
<i>Thomas Jonson.</i>	<i>Andreas Boorde.</i>
<i>Johannes Darley.</i>	<i>Thomas Salter.</i>
<i>Johannes Fox.</i>	

Professi et non Sacerdotes.

<i>Johannes Nyholson.</i>	<i>Johannes Dacy.</i>
<i>Mauritius Chauncy.</i>	

Conversi.

<i>Willielmus Grenewode.</i>	<i>Robertus Pynchebeck.</i>
<i>Thomas Scryven.</i>	<i>Walterus Pierson.</i>
<i>Robertus Billingsley.</i>	<i>Johannes Scoffyn.</i>
<i>Robertus Salte.</i>	<i>Thomas Redjny.</i>
<i>Thomas Clogger.</i>	<i>Willielmus Horne.</i>
<i>Johannes Bykerton.</i>	<i>Robertus Cardyn.</i>
<i>Thomas Owen.</i>	

VI.

REPRODUCTION DU MS. D'APRÈS LE CALENDAR (IX, 8).

“ Joanni<sup>1</sup> Coventrensi [et Lichfeld]ensi episcopo. ”

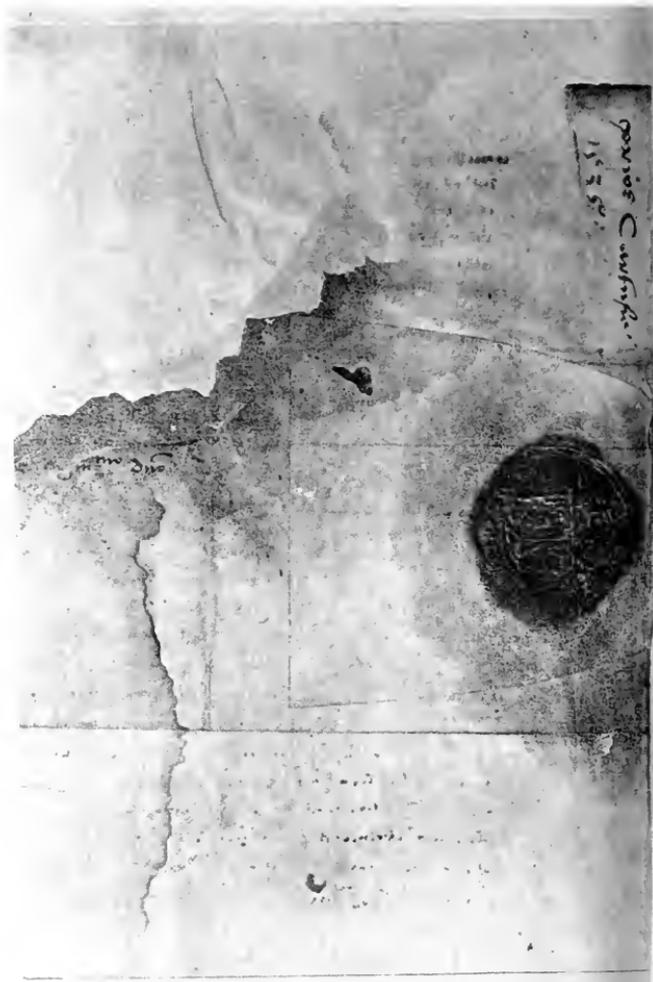
“ Humillimam cum. . . . .  
nobis referun[t]. . . . .  
constitatis a . . . . .  
per excellentiss . . . . .  
alarum suarum. . . . .  
sine difficultat[e] . . . . .  
ordinis, quæ ad cap. . . . .  
venerunt nec scripserunt. . . . .  
audemus scribere negotia . . . . .  
defunctorum quam alias, metuen. . . . .  
ut nobis dicitur, et causam ac rationem. . . . .  
Regia Majestas clementissima ignoramus, lice. . . . .  
valide commendetur, et pro ejus profectu pace et pros[peritate] . . . . .  
et alia suffragia in singulis domibus nostris ubique terr[arum] . . . . .  
Quod forsitan ignoratur. Nunc, reverendissime pater, viscera nostra . . . . .  
nostris commota cogunt importune et humillime rogare genib[us]. . . . .  
clementiam Reverendissimæ paternitatis vestræ pro nobis et filiis nostris  
inter . . . ipsam benignissimam regiam Majestatem, et de nostra bona  
[voluntate] et effectu certioratam facere, licentiamque nobis . . . . .  
impartiri invicem scribendi, ne defunctorum animæ ulterius. . . . .  
hincinde debito frustrentur, et ordo noster in suo rigore . . . . . con-  
fortetur et ruinam non patiat. Sed continua oratione . . . . . ad  
Deum pro ipso serenissimo rege, Fidei Christianæ Defensor[e] . . . . .  
nostros vel alios informaremur de ejus benivola voluntate . . . . .  
nostris adimpleremus et adimpleri mandarem. Ne ampliu[s]. . . . .  
filii nostri errantes inter hæc tempora nubila clementissima . . . . . facie  
privemur. Valeatque quam diutissime felix R<sup>ma</sup> D. V. . . . . veneranda.  
Cartusiæ, 4 Aug. 1333<sup>2</sup>. ”

. . . . . Prior Cartusiæ

<sup>1</sup> Le nom de baptême de l'évêque de Coventry était Roland et non Jean.

<sup>2</sup> Voir ci-dessus, chap. XVI, p. 229.





FAC-SIMILE DE LA LETTE

et





VII.

DECRETUM WESTMONASTERIEN.

*Confirmationis cultus Beatorum Martyrum Joannis Cardinalis Fisher, Thomæ More et Sociorum, in odium fidei ab anno 1535 ad 1583 in Angliâ interemptorum<sup>1</sup>.*

Angliâ, Sanctorum insula ac Deiparæ Virginis dos olim appellata, quemadmodum a primis usque Ecclesiæ sæculis plurimorum Martyrum Passionibus illustrata fuerat, ita etiam cum diro schismate a Romanæ Sedis obedientia et communione sæculo XVI avulsa est, eorum testimonio non caruit, qui *pro hujus Sedis dignitate et orthodoxæ Fidei veritate vitas suas cum sanguine ponere non dubitarunt* (Gregorius XIII, Constit. *Quoniam divina bonitati*, Kalendis Maii 1579). Huic præclarissimæ catervæ nihil penitus deest quod eam tum compleat, tum ornet : non purpuræ romanæ majestas, non venerabilis Episcoporum honor, non Cleri utriusque fortitudo, non sexus infirmioris inexpugnabilis firmitas. Hos inter eminet Johannes Fisher Episcopus Roffensis, et S. R. E. Cardinalis, quem in suis Litteris Paulus III appellat *sanctitate conspicuum, doctrina celebrem, ætate venerabilem, illius regni ac totius ubique Cleri decus et ornamentum*. A quo sejungi nequit vir sæcularis Thomas More, Angliæ Cancellarius, quem idem Pontifex meritis extollit laudibus, utpote *doctrina litterarum sacrarum excellentem, et veritatem adserere ausum*. Idecirco præclarissimi quique rerum ecclesiasticorum scriptores unanimi censent calculo eos omnes pro tuenda, restituenda, et conservanda Catholica Fide sanguinem fuisse. Quin etiam Gregorius XIII plura in eorum honorem indulsit, quæ ad publicum ecclesiasticumque cultum pertinent : atque illud præcipuum, ut potestatem fecerit horum

<sup>1</sup> Voir plus haut chap. XXV, p. 361.

lipsana in consecrandis altaribus adhibendi, quando illa veterum Sanctorum Martyrum non suppetent. Præterea postquam in Templo S. Stephani ad Cælium montem Christi Martyrum Passiones per Nicolaum Circinianum udo tectorio pingi fecisset; permisit etiam ut in Templo Sanctissimæ Trinitatis Anglorum de Urbe, ab eodem auctore, eademque ratione Anglicanæ Ecclesiæ Martyres antiqui recentiorisque ævi pariter exhiberentur, quos inter illi etiam qui ab anno 1535 ad 1583 sub Henrico rege et Elisabetha pro Catholica Fide ac Romani Pontificis Primatu mortem obierant. Quæ martyriorum representationes eo in Templo depictæ, videntibus ac probantibus Romanis Pontificibus Gregorii successoribus, ad duo sæcula permanserunt donec nefariorum hominum injuria sub finem elapsi sæculi perierunt. Mansere tamen illarum ectypa, quæ anno 1584 Romæ cum privilegio ejusdem Gregorii XIII ære cusa fuerant, hoc appposito titulo: *Sanctorum Martyrum, qui pro Christo, Catholicæque Fidei veritate adserenda antiquo recentiorique persecutionum tempore mortem in Anglia subierunt, Passiones.* Ex quo monumento, sive ob subjectum eloquium, sive ob alia indubia indicia plures ejusmodi Martyres suo nomine comperti sunt, nempe quinquaginta quatuor. Sunt autem:

Passi sub Henrico Rege: Johannes Fisher, Episcopus Roffensis, S. R. E. Cardinalis — Thomas More, Angliæ Cancellarius — Margarita Pole, Comitissa Salisburiensis, Cardinalis Poli mater — Ricardus Reynolds, Ordinis S. Brigittæ — Johannes Hale, sacerdos — Octodecim Cartusiani, nimirum: *Joannes Houghton — Augustinus Webster — Robertus Lawrence — Guillelmus Exmew — Humphredus Middlemore — Sebastianus Newdigate — Joannes Rochester — Jacobus Watworth — Guillelmus Greenwood — Joannes Davy — Robertus Salt — Gualterus Pierson — Thomas Green — Thomas Scryven — Thomas Redyng — Thomas Johnson — Ricardus Bere et Guillelmus Horne* — Joannes Forest, sacerdos Ordinis S. Francisci — Joannes Stone, Ordinis S. Augustini — Quatuor Sacerdotes sæculares, Thomas Abel — Eduardus Powel — Ricardus Fetherston — Joannes Larke, et Germanus Gardiner, laicus:

Sub Elisabetha vero, Sacerdotes Cuthbertus Mayne — Joannes Nelson — Everardus Hanse — Rodolphus Sherwin — Joannes Payne — Thomas Ford — Joannes Shert — Robertus Johnson — Guillelmus Fylby — Lucas Kirby — Laurentius Richardson — Guillelmus Lacy — Ricardus Kirkman — Jacobus Hudson, seu Tompson — Guillelmus Hart — Ricardus Thirkeld — Thomas Woodhouse et Plumtree — Item tres sacerdotes e Societate Jesu, Edmundus Campion — Alexander Briant et Thomas Cottam. Denique Joannes Storey, Juris utriusque Doctor — Joannes Felton et Thomas Sherwood, laici.

Horum tamen Martyrum causa ad hæc usque tempora nunquam agitari cœperat. Olim quidem, anno 1860, cl. me. Cardinalis Nicolaus Wiseman, Archiepiscopus Westmonasteriensis, aliique Angliæ Episcopi sa. me. Pio IX Pontifici Maximo preces obtulerant, ut per totam Angliam Festum institueretur in honorem omnium Sanctorum Martyrum, nempe illorum etiam, *qui, licet nondum vindicati, recentioribus temporibus pro Catholica Religione tuenda, et præsertim pro auctoritate Sedis Apostolicæ adserenda per nefariorum hominum manus occubuerunt, et ad sanguinem usque restiterunt.* Verumtamen cum, juxta vigentem Sacrorum Rituum Congregationis praxim, Festum nonnisi de illis Dei Famulis institui possit, quibus ecclesiasticus cultus a Sede Apostolica jam delatus, et rite recognitus fuerit; preces illæ nullum effectum sortitæ sunt. Quapropter postremis hisce annis novæ preces per Emum ac Rvum Dnum Cardinalem Henricum Manning, hodiernum Archiepiscopum Westmonasteriensem, et alios Angliæ Episcopos ad Sanctissimum Dominum Nostrum Leonem XIII Pontificem Maximum delatæ sunt, una cum ordinario processu in Anglia confecto, aliisque authenticis documentis, in quibus tum probationes Martyrii pro iis qui ab anno 1535 et 1583 passi sunt, tum etiam prædicta indulta Romanorum Pontificum pro prioribus illis nuper memoratis continentur.

Placuit Sanctissimo Domino Nostro totius negotii cognitionem Peculiari Cœtui aliquot S. R. E. Cardinalium, et officia Sacrorum Rituum Congregationis committere; prævia

exegesi per R. P. D. Augustinum Caprara S. Fidei Promotorem conficienda. Qua in Particulari Congregatione die 4 Decembris labentis anni ad Vaticanum coadunata, infrascriptus Cardinalis Dominicus Bartolini eidem Sacrae Congregationi Praefectus, et Causae Relator, sequens proposuit Dubium: « *An, propter peculiaria Romanorum Pontificum indulta, relate ad antiquiores Angliae Martyres, qui ab anno 1535 ad 1583 pro fide catholica, et pro Romani Pontificis in Ecclesia Primatu mortem obierunt, et quorum Passiones, auctoritate Gregorii XIII Pont. Max., in Templo SSmæ Trinitatis Anglorum de Urbe olim depictæ, et Romæ anno 1584, cum privilegio ejusdem Pontificis, ære cusæ sunt, constet de indulto publico ecclesiastico cultu, sive de casu excepto a Decretis sa. me. Urbani Papæ VIII, in casu et ad effectum de quo agitur?* » Eminentissimi porro ac Revmi Patres et Prælati Officiales, audito scripto et voce præfato S. Fidei Promotore, reque mature discussa quoad recensitos quinquaginta quatuor Martyres, respondendum censuerunt: « *Affirmative seu constare de casu excepto* ».

Super quibus omnibus facta Sanctissimo Domino Nostro Leoni Papæ XIII per me subscriptum Secretarium fideli relatione, idem Sanctissimus Dominus Noster sententiam Sacrae Congregationis Particularis approbare dignatus est. Die 9 Decembris 1886.

Præsens autem decretum expeditum fuit hac die 29 Decembris, sacra Thomæ Episcopo Cantuariensi Martyri, cujus fidem et constantiam hi Beati Martyres tam strenue imitati sunt.

D. CARD. BARTOLINUS, S. R. C. Præfectus.  
LAURENTIUS SALVATI, S. R. C. Secretarius.

VIII.

ORDINATIO

*Capitulū Generalis sacri Ordinis Cartusiensis in Domo Majoris Cartusiæ celebrati, anno Domini 1887, die vero mensis Maii IX et sequentibus*<sup>1</sup>.

Summo cum gaudio Decretum Pontificium sub die 29 Decembris 1886 accepimus quo jam indultus octodecim Cartusianis, simul et aliis Martyribus, pro catholica fide Romanique Pontificis primatu in Anglia interemptis, solemniter confirmatus est cultus. Ecce nunc apparet in gloria quasi perfecta Ordinis nostri Domus, quæ, sicut sponsa ornata monilibus suis, ascendit in cælum et de vivis ac expolitis lapidibus fundata est in montibus sanctis. Adest Prior : vir mirabilis in vita, in morte mirabilior, B. Joannes ; cui assistunt duo alii Priores, B. Augustinus et B. Robertus : passionum ipsius participes, participes et coronæ facti sunt. Adest Vicarius : B. Humphredus, qui, mortuo Priore, vices ejus agens, simili supplicio occubuit, simili triumpho exaltatus est. Adest procurator : B. Guillelmus, qui quasi ad epulas ivit ad mortem. Adsunt claustrales : sacerdotes scilicet sex, diaconus unus, qui de cellis educti, ad carcerem, ad internecionem, mansiones invenerunt in cælo. Adsunt et Conversi : nempe sex, qui in simplicitate sua, mori maluerunt quam mentiri. Sic qui militant in domibus terrenis, sancti P. N. Brunonis filii, cujuscumque sint conditionis et gradus, omnes habent quorum intercessione adjuventur patronos, omnes habent quibus provocentur exempla. Itaque singulari accensi fiducia et spiritus fervore, festum BB. Joannis, Augustini, Roberti et sociorum quotannis celebrabimus, quod, juxta recens S. Rituum Congregationis Decretum, die 4 Maii fieri volumus, sub ritu solemnī.

<sup>1</sup> Voir plus haut chap. XXV, p. 369.

IX.

ORATIO

*In solemnitate BB. Martyrum Cartusianorum dicenda  
(e Breviario Cartusienis Ordinis desumpta)*<sup>1</sup>.

OREMUS

Omnipotens æternæ Deus, qui in beatis servis tuis Joanne, Augustino, Roberto eorumque sociis, ob invictam fidei ac supremi Pontificatus jurium confessionem, apud Angliæ gentes primitias Martyrum Cartusianorum gloriose consecrasti, concede, quæsumus, ut ipsorum meritis et intercessione, in Apostolicæ unitatis Petra solidati et ab ingruentibus malis et periculis expediti, secunda tibi mente famulemur : Per Dominum.

<sup>1</sup> Voir plus haut chap. XXV, p. 369.

# TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS PROPRES CONTENUS DANS CE VOLUME.

---

## A

Abel (Thomas), confesseur de Catherine d'Aragon, 78.  
Amphill, résidence de Catherine d'Aragon, 91, 94.  
Anvers, (Voir chartreuses.)  
Ap Rice, commissaire de Henri VIII, 157, 203.  
Arnold (Jean), prieur des chartreux anglais sur le continent, 331-332.  
Arras (Jean d'), prieur de la Chapelle, 41.  
Arthur (prince), 59, 77.  
Arundel (le Vénérable Philippe), 294.  
Arundell de Wardour (lord), 351.  
Aske (Robert), 208.  
Aubrey (Thomas et Félicie), 33  
Audin, 62 (*note*), 315 (*note*).  
Audley (Thomas), chancelier d'Angleterre, 91, 145, 162.  
Augmentation Office, 207.  
Avalon (Hugues d'). (Voir S. Hugues de Lincoln.)

Axholme. (Voir chartreuses.)

## B

Baker (Thomas), religieux chartreux, 255, 274.  
Bangor (monastère de), 7.  
Bardeyn (Jean), chartreux, 274.  
Bardis (Adrien de), 183.  
Bardis (Pierre de), 183.  
Bari (Jean de), prieur de Florence, 36.  
Barker (Guillaume), chartreux, 410.  
Barnard (François), prieur des chartreux anglais sur le continent, 330.  
Barningham (Thomas), chartreux, 255, 274.  
Barton (Élisabeth), 130.  
Batmanson (Jean), prieur de la chartreuse de Londres, 54, 230.  
Batmanson (Olivier), chartreux, 255, 274, 411.

- Beauchamp (Guillaume de), bienfaiteur de la chartreuse de Londres, 33.
- Beauval, (Voir chartreuses.)
- Beddyll (Jean), chartreux, 410.
- Bedyl (Thomas), commissaire de Henri VIII, 131 et suiv., 137-140, 157, 180, 220, 227, 233, 236, 241, 252, 254, 261-263.
- Beer (le B. Richard), 258-262, 411.
- Bekerey (George), chartreux, 411.
- Bell (D<sup>r</sup> Jean), commissaire de Henri VIII, 71, 157.
- Bellay (Jean du), ambassadeur, 75, 99.
- Benet (docteur), 78.
- Benoit (saint), 7, 12.
- Berington (les), 315 (*note*).
- Berington (M. Charles), *ibid.*
- Besson (Mgr), 388.
- Betham (écrivain), 117.
- Betts (Joseph), prieur de Nieuport, 339.
- Bibaue (Guillaume), général des chartreux, 229.
- Biclet (Etienne), Général des chartreux, 343.
- Bilcliffe (Pierre), prieur de Nieuport, 335 et suiv.
- Billingsley (Richard), chartreux, 255, 411.
- Blackfriars (palais de), 80.
- Blount (M<sup>r</sup>), 335.
- Bohic (Dom), annaliste, 9.
- Boleyn (Anne), 66-75, 84, 92, 95-96, 196-199.
- Boleyn (Jean), chartreux, 255, 274, 411.
- Boniface IX, pape, 12.
- Borde (Dom André), 124-125, 228-232, 411.
- Bornhem (monastère de), 347.
- Bossuet, 68, 94, 289, 385.
- Boston (Richard), chartreux, 45 (*note*).
- Bosworth (bataille de), 56.
- Boys (Albert du), 60, 63.
- Bridges (Jean), 292.
- Bridgett (R. P.), 81, 289.
- Briset (Jourdain), 18.
- Broke (Guillaume), chartreux, 255, 271, 274, 411.
- Brotherton (Marguerite de), 32.
- Bruges. (Voir chartreuses.)
- Bruno (saint), 5, 7, 11, 19.
- Bruxelles. (Voir chartreuses.)
- Bryan, agent de Henri VIII, 78.
- Burgoyne (Barthelémi), chartreux, 255, 271, 274, 411.
- Burnet, historien protestant, 94, 205, 284.
- Bykerton (Jean), chartreux, 411.

## C

- Calais (siège de), 15.
- Cambrai, 17, 325.
- Cambridge (université de), 103, 115.
- Campeggio (cardinal), 74-78, 83 et suiv.
- Canteloup (de), 11.
- Cardin (Robert), chartreux, 255, 411.
- Carfoot (Thomas), chartreux, 341.
- Casale, ambassadeur, 72 et suivantes, 194.

- Castro (Bernard de), prieur de Paular, 328.
- Catherine d'Aragon, 59, 61-81, 90-91, 93, 95, 195.
- Cavalieri, 357.
- Challoner (évêque), 355.
- Chapuys (Eustache), ambassadeur, 192-193, 196.
- Charles-Quint, 68, 72, 77-78, 192-193, 201.
- Chartreuse (Grande), 23, 27-28, 36.
- Chartreuses :
- Anvers, 41.
  - Axholme, 12, 276.
  - Beauval, 12, 19, 248, 265, 277.
  - Bologne, 311.
  - Bourg-Fontaine, 339.
  - Bruges, 312.
  - Bruxelles, 337.
  - Chapelle (la), 41.
  - Coventry, 12, 38, 40, 276.
  - Diest, 341.
  - Florence, 36.
  - Gand, 337.
  - Hinton, 11, 19, 27, 276.
  - Hugues (saint), 129.
  - Hull, 12, 248.
  - Irlande, 11.
  - Londres, 13, 19-25, 292-300.
  - Louvain, 326.
  - Maggiani, 36.
  - Malines, 332.
  - Mount Grace, 13, 277.
  - Nieuport, 334.
  - Noyon, 325.
  - Paris, 327.
  - Parkminster. (Voir Saint Hugues.)
  - Paular, 327.
  - Pavie, 212.
  - Perth, 3, 277.
  - Seitz, 36.
  - Sheen, 13, 85, 277, 318.
  - Sheen Anglorum, 321 et suiv.
  - Totness, 12.
  - Witham, 8-10, 13, 19, 276.
- Chauncy (Maurice), 51, 122, 141, 247, 265-276, 311-329, 411.
- Chelsea, 91, 259.
- Christophe (Dom), prieur de Maggiani, 36.
- Circiani, 357.
- Clark (Robert), chartreux, 336.
- Clarke (Henri), chartreux, 410.
- Clément VII, pape (Avignon), 35.
- Clément VII, pape, 71-73, 78-80, 83, 87, 91-93, 97-100, 144.
- Clément (Marguerite), 259, 322 et suiv.
- Clerk, ambassadeur, 69.
- Clèves (Anne de), 281, 286.
- Cloy ou Clogger (Thomas), chartreux, 255, 411.
- Cobbett, 290.
- Compostelle (Saint-Jacques de), 17, 18.
- Copinger, brigittin, 252, 267-271.
- Cotton (sir Robert), 229.
- Cranmer (Thomas), 86, 93, 95, 98, 131, 164, 228, 281-283, 287, 310.
- Crécy (bataille de), 15.
- Cromwell (Thomas), 87-89, 96-97, 131-134, 140, 145, 155-164, 171-190, 201-204, 220-228, 230-233, 236-246, 251, 261-264, 273, 276, 281-284.

D

Dalling (Edmond), chartreux, 40.  
 Darbysher (Robert), prieur de Malines, 332.  
 Darcy (lord), 194.  
 Darley (Jean), chartreux, 124, 225 et suiv., 411.  
 Darras, 63 (*note*).  
 Davy (le B. Jean), 258, 262, 411.  
 Denis le Chartreux, 113.  
 Deptford, 32.  
 Deschamps (Mgr), 392.  
 Digby (Éverard), chartreux, 255, 274, 411.  
 Dolman (Pierre), chartreux. 335 et suiv.  
 Doncaster (ville), 209.  
 Dorchester (ville), 16.  
 Dormer (Jeanne), 117-120, 321.  
 Douai, 325.  
 Douglass (Jean), vicaire apostolique de Londres, 350.  
 Duckett (Jean), prieur de Nieuport, 334.  
 Dugdale, 45.  
 Dunstable, 95.  
 Durand (Bonaventure), prieur de Dijon, 311.

E

Edgware (route d'), 156.  
 Édouard I, roi d'Angleterre, 32, 201.  
 Edouard II, roi d'Angleterre, 201.  
 Édouard III, roi d'Angleterre, 12, 15, 17-20.

Édouard VI, roi d'Angleterre, 281, 317.  
 Éla. (Voir comtesse de Salisbury.)  
 Élisabeth, femme de Henri VII, 57.  
 Élisabeth, reine, fille de Henri VIII, 294 et suiv., 319-321.  
 Ellis (Abraham), chartreux, 332 et suiv.  
 Ellis (sir Henri), 62.  
 Enys (Jean), chartreux, 255, 274, 410.  
 Érasme, 55.  
 Ethelfrid, roi des Angles, 7.  
 Exmew (le B. Guillaume), 115, 179-184, 186 et suiv. 411.

F

Faber (R. P.), 212, 378, 383, 390, 393.  
 Faenza (évêque de), 194.  
 Féria (duchesse de), 321, 327.  
 Féron (Robert), 160, 171.  
 Fewterer (brigittin), 146, 252 et suiv.  
 Fisher (le B. Jean), évêque de Rochester, 81, 134, 136, 186, 189, 191, 201, 226.  
 Fitz-Jocelin, évêque de Bath, 10.  
 Fleming (Bruno), prieur de Nieuport, 341.  
 Forbes S. J. (R. P.), 215, 218, 374 (*note* 1).  
 Fox, 287.  
 Fox (Jean), chartreux, 247, 265, 274, 316 et suiv., 411.

Foxe (Édouard), chapelain de Henri VIII, 74, 157.  
François I<sup>er</sup>, roi de France, 92, 97-99, 194.  
François de Sales (saint), 385.  
Froissart, 17, 19.  
Froude, 205.  
Fyloll (Gaspard), 222 et suiv., 235, 240.

## G

Gailhard (Jean), général des chartreux, 229.  
Gardner (M. James), 142, 271.  
Gardiner, 74, 287.  
Gardiner (Élisabeth), femme de Thomas Sutton, 297.  
Garnet S. J. (Henri), 3.  
Gasquet (Dom) O. S. B., 133.  
George III, roi d'Angleterre, 170.  
George (Dom), chartreux, 124, 230.  
Gérard (Thomas), prieur de Nieuport, 334.  
Gilbert (George), 396.  
Giraud (cardinal), 396.  
Godalming, 300 et suiv.  
Good S. J. (Guillaume), 357.  
Grafton, résid. royale, 84.  
Granville (lord), 302.  
Gray's Inn, école de droit, 122.  
Green (le B. Thomas), 258, 262.  
Greenwich (palais de), 75, 82, 197.  
Greenwood (le B. Guillaume), 259, 262, 411.  
Grégoire XIII, pape, 327, 353.

Griffith, receveur des comptes, 81.  
Griffiths, écrivain, 259.  
Griffiths, vicaire apostolique de Londres, 365, 367.  
Guigues II, général des chartreux, 10.  
Guildhall, 182.  
Guillaume le Conquérant, 5, 132.  
Guistiani, ambassadeur, 66.  
Gwent (Richard), archidiacre de Londres, 254.

## H

Hale (le B. Jean), prêtre séculier, 160, 171.  
Hale (Thomas), 292.  
Hall, historien, 187.  
Hall (Guillaume), prieur de Nieuport, 338.  
Hallows (Thomas), prieur de Sheen Anglorum, 334.  
Hardleigh (château de), 32.  
Harynworth (lord Zouche de), 49.  
Hastings (lord), 32.  
Hatfield, résidence royale, 96.  
Havensius (Arnold), prieur de Gand, 314 (*note*).  
Hawte (Henri), 411.  
Hegthorp, 11.  
Henri II, roi d'Angleterre, 8-10.  
Henri V, roi d'Angleterre, 13, 146, 201.  
Henri VII, roi d'Angleterre, 57-60, 64, 81.  
Henri VIII, roi d'Angleterre, 1-2, 61-103, 117-118, 142,

- 145, 158-159, 184-186, 193, 195, 197-200, 206, 209, 212-214, 220, 263, 276, 280-282, 286-291.
- Henri (Dom), chartreux, 124.
- Hereford, ville, 33.
- Hervey (clos de), 21.
- Heth (Jean), chartreux, 410.
- Hinton. (Voir chartreuses.)
- Holbein, 282.
- Holborn, 166.
- Holland (Thomas), fondateur de Mount Grace, 13.
- Horlyston (Nicolas), chartreux, 410.
- Horn (le B. Guillaume). 259-263, 281, 411.
- Houghton (le B. Jean), 103-114, 131-134, 137-141, 146-153, 155-164, 171-177, 182, 225-226, 410.
- Howel (Robert), chartreux, 255.
- Howard (Catherine), reine, 286, 287.
- Howard-House, 294 et suiv.
- Hugues de Lincoln (saint), 5, 8-10, 47.
- Hull. (Voir chartreuses.)
- Hudson, résidence royale, 280.
- Hunter (George), prieur de Sheen Anglorum, 338.
- Huse (Jean), 255.
- Hutton (Jean), prieur de Nieuport, 334.
- Hyde Park, 166.
- I**
- Innocent III, pape, 58.
- Ipswich, 74.
- Isabelle, reine d'Espagne, 59, 77.
- Isleworth, 160.
- J**
- Jacques I, roi d'Écosse, 13.
- Jacques II, roi d'Angleterre, 338.
- Jancelin (Dom). général des chartreux, 10.
- Jarretièrre (ordre de la), 18.
- Jérusalem (chevaliers de Saint-Jean de), 18, 33, 47.
- Johnson (le B. Thomas), 258, 262, 411.
- Joseph II, empereur, 212, 343.
- Juan d'Autriche (don), 326.
- Jules II, pape, 64, 72, 77.
- Jules III, pape, 317.
- Jump (Gilbert), prieur de Nieuport, 341.
- K**
- Kent (nonne de). (Voir Elisabeth Barton.)
- Kimbolton, résidence royale, 195 et suiv.
- Kingston (Guillaume), constable de la Tour, 86.
- Kirtling (baron de). (Voir lord North.)
- Kitson (sir Thomas), shérif de la Tour, 140.
- Knight, agent de Henri VIII, 72, 78.

**L**

Lache, (brigittin), 252.  
 Lambeth (palais de), 95.  
 Lambspring (monastère de) 349.  
 Lancastre (famille de), 56.  
 Lansperge, 295.  
 Latimer, 287.  
 Lawrence (le B. Robert), 154-164, 171, 176 et suiv.  
 Layton, commissaire de Henri VIII, 204.  
 Lee (Charles), prieur de Sheen Anglorum, 340.  
 Lee (Edouard), archevêque d'York, 55, 133, 218.  
 Lee (Rev. Dr), 173, 183, 186.  
 Lee (Roland), évêque de Coventry, 92, 131-132, 137-140, 230 et suiv.  
 Legh, commissaire de Henri VIII, 203.  
 Leicester (abbaye de), 86.  
 Le Masson (Dom), général des chartreux, 337.  
 Léon XIII, 361, 379.  
 Lingard, 15-16, 57, 62-63, 100.  
 Little Malvern Court, 344-352.  
 Loer (Théodorice), vicaire de la chartreuse de Cologne, 113.  
 Londres. (Voir chartreuses.)  
 Londres (ville de), 14-16.  
 Londres (pont de), 168.  
 Long (Jacques), prieur de Nieuport, 341.  
 Longland, confesseur de Henri VIII, 69.  
 Louis IX, roi de France, 327.  
 Louis XII, roi de France, 64, 68.  
 Louvain. (Voir chartreuses.)  
 Lusote (Jean), prieur de la

chartreuse de Londres, 21, 27-30, 33, 35-36, 39-40.  
 Luther, 55, 61.

**M**

Macaulay, historien, 132.  
 Maistre (comte de), 381, 386.  
 Malcom, écrivain, 33.  
 Mallory (Robert), prieur de Sheen Anglorum, 332.  
 Man (Henri), prieur de Sheen, 245-246, 267-268.  
 Mann (Guillaume), prieur de Nieuport, 342.  
 Manning (cardinal), 356-359, 386, 390-392.  
 Manny (Gautier de), 17-21, 29-34, 56.  
 Maplestede (Jean), prieur de la chartreuse de Londres, 41, 44, 48.  
 Marble Arch, 166.  
 Marie des Anges (Sainte-), 12.  
 Marie (princesse), 95-96, 280-281.  
 Marie (reine), 293, 316-319.  
 Markham (Jean), commissaire de Henri VIII, 244.  
 Marshall (Guillaume), commissaire de Henri VIII, 237.  
 Marshalsea, prison, 183.  
 Martin (Alexandre), écrivain, 315.  
 Mendoza, ambassadeur, 77.  
 Merica (Pierre de), prieur de Louvain, 326.  
 Middlemore (le B. Humfroi), 116, 131-134, 139, 179-184, 186-188, 410.

Mitchel (Jean), prieur de Wingham, 267-268, 319.  
Monington (Élisabeth), 342.  
Montgeffond (Antoine de), général des chartreux, 339.  
More (Christophe), chartreux, 410.  
More (le B. Thomas), 48-50, 91, 134-136, 171-172, 189-192.  
More (Marguerite), fille du précédent, 171-172, 192.  
Morris S. J. (R. P.), 260, 359.  
Mortaise (Jean-Baptiste), général des chartreux, 365-369.  
Mount Grace (Voir chartreuses.)  
Mowbray (Thomas), 12.

## N

Netherby (Jean), chartreux, 40.  
Nevill (Amphélicie), 117.  
New Church Hawe, 18.  
Newdigate (lord Jean), 117.  
Newdigate (le B. Sébastien), 116-120, 179-188, 411.  
Newgate, prison, 166, 170, 257-260.  
Newman (cardinal), 373, 393.  
Nicholson (Jean), chartreux, 255, 274, 411.  
Nieuport. (Voir chartreuses.)  
North (lord), 293.  
Northburgh (Michel de), évêque, 19-20.  
Northumberland (duc de), 146, 194, 293.  
Nyel (Dom Basile), 365-367.  
Nyversele (Jérôme), prieur de Nieuport, 338.

## O

Obredon (Jean), prieur de la chartreuse de Londres, 40.  
O'Callaghan (Mgr), 361.  
Occident (Schisme d'), 35-36.  
Omer (l'évêque de Saint-), 355.  
Orange (prince d'), 324.  
Ortiz, ambassadeur, 194.  
Orviétō, 70.  
Owen (Thomas), chartreux, 255, 411.  
Oxford (collège), 74.  
Oxford (université), 122-124.

## P

Pall Mall Gazette, 284.  
Palmer (Robert), prieur de Coventry, 38-40.  
Pardon (cimetièrre du), 17, 18, 21.  
Paris. (Voir chartreuses.)  
Parr (Catherine), reine, 288.  
Paul III, pape, 190, 194, 200-201.  
Pembroke (comte de). (Voir lord Hastings.)  
Pembroke (marquise de). (Voir Anne Boleyn.)  
Peterborough, 197.  
Philippe II, roi d'Espagne, 320-327, 331.  
Philippe III, roi d'Espagne, 332.  
Pie V, pape, 327.  
Pierson (le B. Gautier), 259, 262, 411.  
Peterborough, 197.  
Pitts (Gautier), prieur des

chartreux anglais sur le continent, 332.  
Pole (Michel de la), 12.  
Pole (Reginald), 316-319.  
Profitt (Élisabeth), 122.  
Pinchebeck (Robert), chartreux, 411.

Q

Quattro (cardinal dei Santi), 73-78, 84.

R

Raby (Robert), chartreux, 225-226, 411.  
Ragey (R. P.), 24.  
Rancé (abbé de), 339.  
Rastall, commissaire de Henri VIII, 220-223.  
Rawlins (Nicolas), chartreux. 124, 227, 238, 411.  
Reding (le B. Thomas), 259, 262, 411.  
Renée, fille de Louis XII, 70.  
Réole (la), 17.  
Revell (Jean), chartreux. 255.  
Rescius (Antoine), 175.  
Reynolds, brigittin, (le B. Richard), 157-164, 171.  
Rich (Richard), conseiller de Henri VIII, 157.  
Richard II, roi d'Angleterre, 33, 39.  
Richard III, roi d'Angleterre, 56-57.  
Richards, religieux chartreux, 317.

Richmond (comtede). (Voir Henri VII.)  
Richmond (comtesse de), 64, 81.  
Robarts (Nicolas), chartreux, 410.  
Roche (Richard), prieur de la chartreuse de Londres, 45-46.  
Rochelle (la), 32.  
Rock, 45.  
Rochester (l'évêque de). (Voir le B. Fisher.)  
Rochester (le B. Jean), 237, 247-250, 411.  
Rochester (Robert), 317.  
Rodon (Guillaume), 410.  
Rolls (cour des), 156.  
Russell (Jean), évêque de Lincoln, 47.  
Russell. (Voir Little Malvern Court.)  
Rutland (duc de), 294.  
Rymer, 277.

S

Sadler (Ralph), 167.  
Saint-Quentin, 325.  
Salisbury (comte de), 11.  
Salisbury (comtesse de), 11.  
Salisbury (la B. comtesse de) 316-317 (*note*).  
Salt (le B. Robert), 258, 262, 411.  
Salter (Thomas), chartreux, 124, 227, 411.  
Savoie (Jean-Louis de), 192.  
Savoy, hôpital, 317-318.  
Say (Guillaume), notaire de Henri VIII, 255.

- Scoffyn (Jean), chartreux, 411.  
Scot Observer, 129.  
Scriven (le B. Thomas), 259, 262, 411.  
Seman (Jean), prieur de la chartreuse de Londres, 44.  
Seymour (Jeanne), 281.  
Sheen. (Voir chartreuses.)  
Sheen Anglorum. (Voir chartreuses.)  
Sion (monastère de), 146, 251-253  
Sixte V. pape, 331.  
Smith (Richard), vicaire apostolique, 354.  
Smithfield, 166, 287.  
Spencer (Ignace), 395.  
Spital Croft, 18.  
Standish, évêque, 82.  
Stanley (Rev.), 205.  
Stanton (R. P.), 284.  
Stapleton, 49.  
Sterne (Edmond), chartreux, 255 274, 410.  
Stevenson S. J. (R. P.), 120.  
Stokesley, évêque, 133.  
Storan (Edmond), prieur de la chartreuse de Londres, 45.  
Stow, 19, 182.  
Stratford (Ralph), évêque, 16, 17  
Sutton (Thomas), 296 et suiv.
- Thomas Becket (saint), 8-10.  
Thompson (Roger), chartreux, 330.  
Thomson (Jean), chartreux, 225, 274.  
Thorne (Jean), prieur de la chartreuse de Londres, 44.  
Thorold (Thomas), prieur de Sheen Anglorum, 336.  
Tour de Londres (la), 132, 156.  
Tower Hill, 132.  
Townley (Colomban), prieur de Sheen Anglorum, 339.  
Trafford (Guillaume), prieur de la chartreuse de Londres, 244-247, 253-255, 261, 269.  
Tragose (Richard), 274.  
Transam (George), prieur de Nieuport, 334.  
Tregunwell (D<sup>r</sup> Jean), 157.  
Tromby (Dom), 44.  
Tunstall, évêque, 89.  
Twickenham, 145.  
Tyas. (Voir Transam.)  
Tyburn, 118, 166-170, 284.  
Tymelby (Félicie de), 33.  
Tynbygh (Guillaume), prieur de la chartreuse de Londres, 51-54, 56, 104, 106, 108, 120.

## T

- Taylor (le frère Hugues), 106-107, 121, 312, 324.  
Teddington, 160.  
Teerlick (Théodore), prieur d'Anvers, 41.  
Temple Bar, 168.  
Temse (Nicolas), 91.

## U

- Urbain VI, pape, 20, 33, 35.  
Urbain VIII, pape, 355.  
Uxbridge (route d'), 166.

## V

- Valenciennes, 17.

- Valois (comte de), 17.  
Valois (famille des), 70.  
Van Der Burgh, archevêque, 355.  
Vannes, agent de Henri VIII, 78.  
Victoria (reine), 65, 379.  
Von Herenbeck (Jean-Baptiste), prieur de Sheen Anglorum, 337.  
Vullionex, 192.

## W

- Wakeman (Madame), née Williams, 345, 352.  
Walsh (Mgr), 396.  
Walsingham (Edmond), 186.  
Walwan (Jean), prieur de la chartreuse de Londres, 44.  
Walworth, (le B. Jacques), 247, 250, 411.  
Warham, archevêque de Cantorbery, 89, 93.  
Wayte (Guillaume), 255, 274, 411.  
Webster (le B. Augustin), 154-164, 171, 176-177.  
Whalley (Jean), commissaire de Henry VIII, 220-223, 236.

- Whetham (Jean), chartreux, 410  
Whitehall, 92.  
Wilberforce, 381.  
Wilson (Jean), prieur de Mount Grace, 319.  
Windsor, 91.  
Wiseman (cardinal), 356, 384, 386, 395-396.  
Wolfringham (Jean), prieur de la chartreuse de Londres, 45.  
Wolman, agent de Henri VIII, 71.  
Wolsey, 67-69, 70-73, 86-89.  
Wriothesley, secrétaire de Cromwell, 62.

## Y

- Yate (Thomas), prieur de Sheen Anglorum, 340.  
York (famille d'), 56-57.  
York (cardinal d'). (Voir Wolsey.)  
York Place, 197.  
Ypres (l'évêque d'), 355.

## Z

- Zouche (Guillaume de la), 12.

# TABLE DES MATIÈRES

## PRÉFACE

### CHAPITRE I.

Le double crime de Henri VIII. — La conversion de la Grande-Bretagne a été l'œuvre des moines. — Les chartreux en Angleterre. — Fondations diverses. — La chartreuse de Londres.  
Page 1

### CHAPITRE II.

Londres au XIV<sup>e</sup> siècle. — Situation topographique de la chartreuse. — La peste noire. — Ralph Stratford, évêque de Londres. — Gautier de Manny. — Michel de Northburgh. — Fondation. — Description du monastère . . . . . Page 14

### CHAPITRE III.

Dom Jean Luscope, recteur et premier prieur de la chartreuse de Londres. — Office du prieur. — Gautier de Manny : sa mort et son testament. — Autres bienfaiteurs. — Mort de Jean Luscope . . . . . Page 26

### CHAPITRE IV.

Robert Palmer. — Jean Obredon. — Jean Maplested. — Visite

extraordinaire. — Importance de la visite canonique. — Jean Thorne. — Jean Seman. — Edmond Storan. — Jean Wolfringham. — Nouveaux bienfaiteurs. — Thomas More à la chartreuse. . . . . Page 38

#### CHAPITRE V.

Guillaume Tynbygh. — Jean Batmanson. — Coup d'œil rétrospectif. — La guerre des deux Roses. — Avènement des Tudor. — Henri VII. . . . . Page 51

#### CHAPITRE VI.

Henri VIII. . . . . Page 61

#### CHAPITRE VII.

Le B. Jean Houghton . . . . . Page 103

#### CHAPITRE VIII.

Les BB. Guillaume Exmew, Humfroi Middlemore, Sébastien Newdigate. — Les frères convers. — Le frère Henri Taylor. — Maurice Chauncy. — Les rebelles . . . . . Page 115

#### CHAPITRE IX.

Les chartreux étrangers à la politique. — Signes dans le ciel. — Première visite des commissaires à la chartreuse. — Les BB. Jean Houghton et Humfroi Middlemore à la Tour. — Leur délivrance. — Emprisonnement des BB. Jean Fisher et Thomas More. — Seconde visite des commissaires. — Le serment conditionnel. — Troisième visite. — Nouveaux statuts. — La suprématie royale. — Mort de Clément VII. . . . . Page 127

CHAPITRE X.

Le roi-pape. — Le B. Jean Houghton au monastère de Sion. — Ses angouisses. — *Triduum* solennel. . . . . Page 145

CHAPITRE XI.

Les BB. Robert Lawrence et Augustin Webster à la chartreuse. — Les trois prieurs devant Cromwell. — A la Tour. — Interrogatoire à la cour des « Rolls ». — Le B. Richard Reynolds. — Cromwell visite les prisonniers. — Procès et jugement. — Interrogatoire du B. Reynolds. — Sa condamnation. — Lettre de Cranmer à Cromwell. . . . . Page 154

CHAPITRE XII.

Exécution pour crime de haute trahison (*high treason*). — Tyburn. — Le B. Thomas More. — Les chartreux sur le chemin du calvaire. — Le B. Jean Houghton, premier martyr de la Réforme. — Exécution des deux autres prieurs, des BB. Reynolds et Jean Hale . . . . . Page 165

CHAPITRE XIII.

Désolation et joie. — Un triple lien. — Bedyll à la chartreuse. — Le bras du B. Jean Houghton. — Les BB. Middlemore, Exmew et Newdigate à Marshalsea. — Visite du roi. — Les prisonniers transférés à la Tour. — Seconde visite du roi. — Procès et jugement. — Exécution à Tyburn . . . . . Page 178

CHAPITRE XIV.

Mort des BB. Jean Fisher et Thomas More. — L'irritation nationale grandit. — Impression des cours européennes. — Mort de Catherine d'Aragon. — Conduite de Henri VIII. — Procès, condamnation et mort d'Anne Boleyn. — Henri VIII épouse Jeanne Seymour. . . . . Page 189

CHAPITRE XV.

Anxiété du roi. — Hésitations du pape. — Cromwell propose la dissolution des monastères. — Les visiteurs royaux en campagne. — Bill de dissolution. — Suppression des petits monastères. — Le pèlerinage de grâce. — Dissolution des grands monastères. — Le paupérisme, une des conséquences de cette mesure . . . . . Page 200

CHAPITRE XVI.

Changement de politique. — Projet de Bedyll. — Jean Whalley, Fyloll et autres agents de Cromwell à la chartreuse. — Leur zèle. — Attitude de la communauté. — Dom Jean Darley et Dom Raby. — Défections : Dom Salter, Dom Rawlins, Dom André Borde. — Lettre du R. P. Général à l'évêque de Coventry. — Lettre d'André Borde aux chartreux de Londres . . . Page 219

CHAPITRE XVII.

Lettre de Bedyll à Cromwell. — Lettre de Fyloll au même : *Good et Bad*. — Règlement de Fyloll. — Le B. Jean Rochester. — Nouvelle réglementation. — Régime alimentaire : serré, plus large, extra. — Rage de Cromwell. . . . . Page 233

CHAPITRE XVIII.

Le nouveau prieur de la chartreuse de Londres. — Henri Man, prieur de Sheen. — Il recommande Trafford à Cromwell. — Trafford chez Cromwell. — Son installation. — Impression de la communauté. — Le parloir à la chartreuse. — Quatre prétendus meneurs sont tirés du monastère. — Les BB. Jean Rochester et Jacques Walworth à la chartreuse de Hull. — Jugement, condamnation et exécution à York. . . . Page 243

CHAPITRE XIX.

Huit chartreux sont envoyés à Sion. — Fewterer sur son lit de

mort. — Retour des huit chartreux à Londres. — Vingt signatures. — Dix religieux enfermés à Newgate. — Marguerite Clément. — Lettre de Bedyll à Cromwell. — Mort des prisonniers. — Un seul survit. — Le monastère est remis au roi. — Répit momentané. . . . . Page 251

#### CHAPITRE XX.

Jean Fox et Maurice Chauncy à la chartreuse de Beauval. — Ils obtiennent de rentrer à Londres. — Ils passent à Sion. — Lettre des Pères visiteurs au « confesseur général ». — Lettre des deux chartreux de Londres au même. — Séduction. — Chute des deux victimes. — Expulsion générale des chartreux. — Les pensionnaires. — Adieux de Chauncy . . . . . Page 265

#### CHAPITRE XXI.

La princesse Marie. — Naissance d'Édouard VI. — Mort de Jeanne Seymour. — Henri VIII épouse Anne de Clèves. — Disgrâce et mort de Cromwell. — Exécution du B. Guillaume Horn. — Nouveau divorce. — Catherine Howard couronnée reine. — Elle est exécutée. — Cranmer. — Catherine Parr. — Mort de Henri VIII. — Le vrai père de la Réforme. . . . . Page 280

#### CHAPITRE XXII.

Henri VIII propriétaire de la chartreuse — Lord North. — Le duc de Northumberland. — Le duc de Norfolk. — Le Vénéralé Philippe Arundel. — Thomas Howard. — Thomas Sutton. — Notice biographique. — Il achète la chartreuse et y fonde un établissement de bienfaisance. — Projet de vente de la chartreuse rejeté par la chambre des communes. — Les touristes à la chartreuse : le curieux, l'archéologue, le chrétien, le chartreux. . . . . Page 292

#### CHAPITRE XXIII.

Les chartreux anglais après l'expulsion. — Maurice Chauncy et le

frère Taylor s'embarquent pour la Flandre et se fixent à Bruges. — Chauncy écrit son livre. — Il reçoit l'ordre de retourner en Angleterre. — Le provisoire de Savoy. — Les chartreux à Sheen. — Ils reprennent le chemin de l'exil. — Chauncy prieur de Bruges. — Sheen Anglorum. — Jeanne Dormer et Marguerite Clément. — Odyssée des chartreux anglais. — Ils s'arrêtent à Louvain. — Nouvelles épreuves. — Chauncy part pour l'Espagne. — Sa mort. — Son œuvre. . . . Page 310

#### CHAPITRE XXIV.

Les successeurs de Maurice Chauncy à Louvain. — Les chartreux anglais s'établissent à Malines. — Une éclaircie. — Leur installation à Nieupoort. — Liste des prieurs. — Dom François Williams, dernier prieur de Nieupoort. — Dispersion définitive. — Little Malvern Court. . . . Page 330

#### CHAPITRE XXV.

La cause des martyrs de la Réforme . . . . Page 353

#### CHAPITRE XXVI.

La conversion de l'Angleterre . . . . Page 372

Pièces justificatives . . . . Page 401

Table alphabétique des noms propres . . . . Page 419

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.



## ERRATA

- Page 33, note I, *lisez* : Baronage.  
« 41, note I, *lisez* : Fondée en 1320.  
« 88, ligne 4 avant la fin : Le cardinal, *lisez* : Le ministre.  
« 178, ligne I du titre : le B. J. Houghton, *lisez* : Le bras du  
B. Jean Houghton.  
« 192, ligne 3 (note), Wullionex, *lisez* : Vullionex.  
« 270, ligne 3, ajoutez le point d'interrogation.  
« 361, ligne 10, *lisez* : Mgr O'Callaghan.



---

Imprimerie N.-D. des Prés, ERN. DUQUAT, directeur,  
Neuville-sous-Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).



